

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE NOVEMBRE 2011



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE NOVEMBERSESSION 2011

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 107

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / débat final (18.11.2011_2)

Développement motion 7.008, NOVEMBRE 2011 (15.11.2011)

Développement motion 3.123 Philippe Nantermod (suppl.), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement postulat 3.127 Helena Mooser Theler, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), NOVEMBRE 2011, débat final (16.11.2011)

Développement postulat 1.159, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.160 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.162, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement postulat 1.168, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.186, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement motion 2.154, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.182, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.198, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO

Décisions concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction d'une école primaire à Collombey-Muraz et pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) la Résidence des Dents du Midi à Collombey-Muraz (Beschlüsse betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention für den Bau einer Primarschule in Collombey-Muraz und für den Bau eines neuen Gebäudes für das Pflegeheim La Résidence des Dents du Midi in Collombey-Muraz), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Développement motion 3.122 Bernard Briguet (Entwicklung der Motion 3.122 Bernard Briguet), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Arlettaz-Monnet Géraldine (suppl.), PLR

Loi d'adhésion du canton du Valais à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Développement motion 3.126 Graziella Walker Salzmann, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Arnold Fredy, SVPO/Freie Wähler

*Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen (Beschluss für **(betreffend)** die Genehmigung des Vorprojektes **(und die Gewährung eines Rahmenkredits)** für den Erhalt der terrassierten Rebberge von **(in)** Visperterminen ~~samt Rahmenkredit~~), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)*

Ballay Jasmine (suppl.), PLR

Développement postulat 1.152 André Vernay, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Bayard Marcel, PDCC

*Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen (Beschluss für **(betreffend)** die Genehmigung des Vorprojektes **(und die Gewährung eines Rahmenkredits)** für den Erhalt der terrassierten Rebberge von **(in)** Visperterminen ~~samt Rahmenkredit~~), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)*

Berclaz Julien (suppl.), UDC

Développement interpellation 1.164 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Blanchet Benoît, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Développement postulat 1.158, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Bodenmüller Daniela (Suppl.), CVPO

Loi d'adhésion du canton du Valais à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (I), (Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur interkantonalen Vereinbarung über die Fachhochschule Westschweiz (HES-SO) (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Bodrito Jean-Pierre (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), NOVEMBRE 2011, discussion de détail (17.11.2011_1) / débat final (17.11.2011_1)

Borgeat Raymond, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement motion 4.073 Bernard Vogel, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Traitement postulat 4.080 Graziella Walker Salzmann, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Traitement postulat 4.097, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Bornet Yves (suppl.), PDCC

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Bourgeois Gaël (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 4.101 Mathias Reynard, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Développement motion 7.010 (Entwicklung der Motion 7.010), NOVEMBRE 2011 (15.11.2011)

Développement postulat 1.178 (Entwicklung des Postulats 1.178), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement motion 2.141 (Entwicklung der Motion 2.141), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement postulat 5.125 (Entwicklung des Postulats 5.125), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement motion 6.017 Charles Clerc (Entwicklung der Motion 6.017 Charles Clerc), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement postulat 4.124 Benno Meichtry (suppl.), (Entwicklung des Postulats 4.124 Benno Meichtry (Suppl.)), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Bressoud François, PDCB

Développement postulat 1.143 Pascal Dubosson (suppl.), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Bridy Pascal, PDCC

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / débat final (18.11.2011_2)

Développement interpellation 3.120, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement motion 1.146 Philipp Schnyder, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Développement motion 2.154 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Brigger Liliane, CSPO

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), (Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (I)), NOVEMBRE 2011, débat final (18.11.2011_2)

Briguet Bernard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 3.121, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement motion 3.122, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Bumann Konstantin (Suppl.), CSPO

Loi d'adhésion du canton du Valais à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (I), (Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur interkantonalen Vereinbarung über die Fachhochschule Westschweiz (HES-SO) (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Bürcher Laurent, PLR

Décision concernant la correction de la RC 94 Sembrancher – Villette – Verbier - Croix-de-Cœur, tronçons Médières – Verbier Village et Eglise de Verbier – Les Esserts, sur le territoire de la commune de Bagnes, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Cachat Didier, PLR

Traitement postulat 4.071, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Caillet Alexandre, UDC

Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Carron Camille, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 5.128, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement postulat 4.116, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Carrupt Yves, PDCC

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / discussion de détail (18.11.2011_2) / débat final (18.11.2011_2)

Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / débat final (18.11.2011_2)

Casays Patricia, PDCB

Décision concernant la correction de la RC 94 Sembrancher – Villette – Verbier - Croix-de-Cœur, tronçons Médières – Verbier Village et Eglise de Verbier – Les Esserts, sur le territoire de la commune de Bagnes, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Clausen Diego, CSPO

Développement et traitement motion urgente 4.145 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Motion 4.145), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Clerc Charles, UDC

Décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / discussion de détail (17.11.2011_1) / débat final (17.11.2011_1)

Développement motion 3.129, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Traitement postulat 1.106, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Développement interpellation 1.176, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.188 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement motion 6.017, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Constantin René, PLR

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / débat final (18.11.2011_2)

Développement motion 3.129 Charles Clerc, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Coppey Véronique (suppl.), PDCB

Décisions concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction d'une école primaire à Collombey-Muraz et pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) la Résidence des Dents du Midi à Collombey-Muraz, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Cordonier Gratien (suppl.), PDCC

Décisions concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction d'une école primaire à Collombey-Muraz et pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) la Résidence des Dents du Midi à Collombey-Muraz, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Darbellay Fanny (suppl.), PDCB

Développement postulat 1.148 Edmond Perruchoud, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Darbellay Ghalmi Carole, PDCB

Développement motion 7.008 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (15.11.2011)

Dayer Catherine (suppl.), PDCB

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Delaloye Olivier, PLR

Développement résolution 7.009, NOVEMBRE 2011 (15.11.2011)

Déléze Julien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Traitement postulat 4.072 Didier Fournier, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

De Preux Alain, PDCC

Développement postulats 1.173, 1.174 et 1.175 Pascal Rey, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 1.193, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.195, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.196, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Dussex Grégoire, PDCC

Projet de budget 2012, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (17.11.2011_1)

Eggel Beat (suppl.), PDCC

Développement motion 7.011 Sébastien Roh, NOVEMBRE 2011 (15.11.2011)

Emery Georges, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2012, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (17.11.2011_1)

Traitement motion 1.115 Jérôme Favez, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Emonet Daniel, PDCB

Développement motion 6.017 Charles Clerc, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO

Décisions concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction d'une école primaire à Collombey-Muraz et pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) la Résidence des Dents du Midi à Collombey-Muraz (Beschlüsse betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention für den Bau einer Primarschule in Collombey-Muraz und für den Bau eines neuen Gebäudes für das Pflegeheim La Résidence des Dents du Midi in Collombey-Muraz), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (17.11.2011_1)

Traitement postulat 1.109 Mathieu Fardel (suppl.) (Behandlung des Postulats 1.109 Mathieu Fardel), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Traitement motion 1.115 Jérôme Favez (Behandlung der Motion 1.115 Jérôme Favez), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Développement motion 2.153 Philippe Nantermod (suppl.) (Entwicklung der Motion 2.153 Philippe Nantermod (Suppl.)), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement postulat 4.118 (Entwicklung des Postulats 4.118), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), (Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (I)), NOVEMBRE 2011, discussion de détail (18.11.2011_2)

Fardel Mathieu (suppl.), PLR

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), NOVEMBRE 2011, discussion de détail (17.11.2011_1)

Traitement postulat 1.109, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Développement postulat 1.156 André Vernay, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Favre-Torelloz Muriel (suppl.), PDCB

Développement motion 6.020 Edmond Perruchoud, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Ferrez Jean-Albert, président, PDCB

Allocution inaugurale, NOVEMBRE 2011 (15.11.2011)

Divers, séance du mardi 15 novembre 2011 / séance du mercredi 16 novembre 2011 / séance du jeudi matin 17 novembre 2011 / séance de relevée du jeudi 17 novembre 2011 / séance du vendredi matin 18 novembre 2011 / séance de relevée du vendredi 18 novembre 2011

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 15 novembre 2011 / séance du mercredi 16 novembre 2011 / séance du jeudi matin 17 novembre 2011 / séance de relevée du jeudi 17 novembre 2011 / séance du vendredi matin 18 novembre 2011 / séance de relevée du vendredi 18 novembre 2011

Développement résolution 7.009 Olivier Delaloye, NOVEMBRE 2011, réponse (15.11.2011)

Développement motion 7.010 Philipp Matthias Bregy, NOVEMBRE 2011 (15.11.2011)

Assermentation, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Intervention finale, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Fournier Didier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 3.123 Philippe Nantermod (suppl.), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement postulat 1.194, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Fournier Yves, PLR

Développement postulat 3.114, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Frabetti Bernhard, SVPO/Freie Wähler

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), (Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat vom 29. Oktober 2010 über Anbau und Handel von Hanf) (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Furrer Egon, CVPO

Développement motion 2.154 Jean-Luc Addor (Entwicklung der Motion 2.154 Jean-Luc Addor), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen (Beschluss für (betreffend) die Genehmigung des Vorprojektes (und die Gewährung eines Rahmenkredits) für den Erhalt der terrassierten Rebberge von (in) Visperterminen samt Rahmenkredit), NOVEMBRE 2011, débat final (18.11.2011_2)

Furrer Urban, CSPO

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), (Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat vom 29. Oktober 2010 über Anbau und Handel von Hanf) (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Traitement postulat 5.106 (Behandlung des Postulats 5.106), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Gaillard Joël, PDCB

Loi d'adhésion du canton du Valais à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Giroud Willy, PLR

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / débat final (18.11.2011_2)

Naturalisations, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement interpellation 5.130, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Gottet Edgar, CSPO

Décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL (Beschluss betreffend die zweite Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung der PKWAL), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Grand Erno, CVPO

Décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL (Beschluss betreffend die zweite Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung der PKWAL), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Gualino Pierre (suppl.), PDCB

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Imboden-Abgottspon Ursula (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement motion 3.122 Bernard Briguet (Entwicklung der Motion 3.122 Bernard Briguet), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

In-Albon Rosina (Suppl.), CSPO

*Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen (Beschluss für **(betreffend)** die Genehmigung des Vorprojektes **(und die Gewährung eines Rahmenkredits)** für den Erhalt der terrassierten Rebberge von **(in)** Visperterminen **samt Rahmenkredit**), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / débat final (18.11.2011_2)*

Jacquod Eric, UDC

Développement postulat 3.113 Roger Ecoeur, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement interpellation 5.129, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement postulat 6.019, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Kalbermatten Beatrice (Suppl.), CVPO

Développement postulat 1.167 Beat Rieder (Entwicklung des Postulats 1.167 Beat Rieder), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Kuonen Urs, CVPO

Décision concernant la correction de la RC 94 Sembrancher – Villette – Verbier - Croix-de-Cœur, tronçons Médières – Verbier Village et Eglise de Verbier – Les Esserts, sur le territoire de la commune de Bagnes (Beschluss betreffend die Korrektion der KS 94 Sembrancher – Villette – Verbier – Croix-de-Coeur, Teilstücke Médières – Verbier Village und Kirche von Verbier – Les Esserts, auf dem Gebiet der Gemeinde Bagnes), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Décisions concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction d'une école primaire à Collombey-Muraz et pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) la Résidence des Dents du Midi à Collombey-Muraz (Beschlüsse betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention für den Bau einer Primarschule in Collombey-Muraz und für den Bau eines neuen Gebäudes für das Pflegeheim La Résidence des Dents du Midi in Collombey-Muraz), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Loi d'adhésion du canton du Valais à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (I), (Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur interkantonalen Vereinbarung über die Fachhochschule Westschweiz (HES-SO) (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 5.161 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.161), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Loi d'adhésion du canton du Valais à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Mangisch Marcel, CVPO

Développement interpellation 1.136 Benno Meichtry (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 1.136 Benno Meichtry (Suppl.)), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Maret Marianne, PDCB

Développement motion 3.122 Bernard Briguet, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Maret Véronique, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 3.123 Philippe Nantermod (suppl.), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement motion 3.129 Charles Clerc, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Marino Alessandro (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement postulat 2.160 Michael Kreuzer (suppl.), (Entwicklung des Postulats 2.160 Michael Kreuzer (Suppl.)), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Marquis Gervaise (suppl.), PLR

Développement motion 3.122 Bernard Briguet, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Massy Laetitia, PLR

Développement motion 1.151 André Vernay, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Mivelaz Frédéric, PLR

Développement postulat 3.117 Mario Rossi, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement postulat 5.123 Reinhold Schnyder, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Monney Gilbert (suppl.), PLR

Développement motion 1.150 André Vernay, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

*Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen (Beschluss für **(betreffend)** die Genehmigung des Vorprojektes **(und die Gewährung eines Rahmenkredits)** für den Erhalt der terrassierten Rebberge ~~von~~ **(in)** Visperterminen ~~samt Rahmenkredit~~), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)*

Développement postulat 3.127 (Entwicklung des Postulats 3.127), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement postulat 3.130 (Entwicklung des Postulats 3.130), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Traitement postulat 1.119 (Behandlung des Postulats 1.119), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Moret Xavier, PLR

Développement motion 2.158, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Mottet Xavier (suppl.), PLR

Développement motion 2.153 Philippe Nantermod (suppl.), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Nantermod Philippe (suppl.), PLR

Développement motion 3.123, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Nigro Pascal, PDCB

Développement motion 3.123 Philippe Nantermod (suppl.), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Oberholzer Bernard (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 6.019 Eric Jacquod, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Pellouchoud François (suppl.), UDC

Développement motion 4.115 Edmond Perruchoud, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Développement interpellation 3.112, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement postulat 1.163 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement postulat 1.165 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Perruchoud Edmond, UDC

Projet de budget 2012, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (17.11.2011_1)

Traitement postulat 1.119 Helena Mooser Theler, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Développement postulat 1.148, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Développement motion 6.017 Charles Clerc, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement motion 6.020, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Développement interpellation 1.133 (Entwicklung der Interpellation 1.133), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Philippoz Freddy, PDCC

Décision concernant la correction de la RC 94 Sembrancher – Villette – Verbier - Croix-de-Cœur, tronçons Médières – Verbier Village et Eglise de Verbier – Les Esserts, sur le territoire de la commune de Bagnes, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Pitteloud Vincent (suppl.), PDCC

Développement postulat 2.161, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Porcellana Daniel, PDCC

Décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Pralong Régine (suppl.), PLR

Développement interpellation 3.118, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Queloz David (suppl.), PLR

Décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / discussion de détail (17.11.2011_1) / débat final (17.11.2011_1)

Raboud Grégoire (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), NOVEMBRE 2011, débat final (18.11.2011_2)

Rausis Joachim, PDCB

Développement postulat 3.115, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement postulat 3.121 Bernard Briguet, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement postulat 2.156, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement postulat 4.113, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Développement postulat 4.114, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Resentera Aldo, PLR

Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / discussion de détail (18.11.2011_2)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Développement postulat 1.157 André Vernay, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Traitement postulat 4.099, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Développement postulat 4.112, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Rey Pascal, PDCC

Développement motion 1.169, motion 1.170, postulat 1.171 et postulat 1.172, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Richard Claude-Alain, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011) / débat final (16.11.2011)

Rieder Beat, CVPO

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (17.11.2011_1)

Traitement postulat 5.118 (Behandlung des Postulats 5.118), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Traitement motion 4.073 Bernard Vogel (Behandlung der Motion 4.073 Bernard Vogel), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Roch Damien (suppl.), PLR

Développement postulat 4.120 Thomas Lott (suppl.), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Roch Jean-Didier, PDCB

Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Roh Sébastien, PDCC

Loi d'adhésion du canton du Valais à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Rossi Mario, PDCC

Développement postulat 3.117, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Rossier Jean, PDCC

Développement motion 7.011 Sébastien Roh, NOVEMBRE 2011 (15.11.2011)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), (Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Développement interpellation 2.159, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement et traitement postulat urgent 2.183, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Schmid Jean-Marie, CVPO

Développement et traitement motion urgente 4.145 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Motion 4.147), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Schmidhalter Claude-Alain, CVPO

Traitement postulat 2.135 Marcel Zenhäusern (suppl.), (Behandlung des Postulats 2.135 Marcel Zenhäusern (Suppl.)), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 5.128 Camille Carron (Entwicklung der Interpellation 5.128 Camille Carron), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL (Beschluss betreffend die zweite Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung der PKWAL), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Développement motion 1.146 Philipp Schnyder (Entwicklung der Motion 1.146 Philipp Schnyder), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Développement postulat 2.157 (Entwicklung des Postulats 2.157), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement postulat 5.127 (Entwicklung des Postulats 5.127), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Schnyder Philipp, CSPO

Développement motion 1.146 (Entwicklung der Motion 1.146), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Développement motion 1.147 (Entwicklung der Motion 1.147), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Traitement motion 2.132 (Behandlung der Motion 2.132), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement motion 2.154 Jean-Luc Addor (Entwicklung der Motion 2.154 Jean-Luc Addor), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Schnyder Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'adhésion du canton du Valais à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (I), (Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur interkantonalen Vereinbarung über die Fachhochschule Westschweiz (HES-SO) (I)), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Développement postulat 5.123 (Entwicklung des Postulats 5.123), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Schnydrig Georges, CSPO

Décision concernant la correction de la RC 94 Sembrancher – Villette – Verbier - Croix-de-Cœur, tronçons Médières – Verbier Village et Eglise de Verbier – Les Esserts, sur le territoire de la commune de Bagnes (Beschluss betreffend die Korrektion der KS 94 Sembrancher – Villette – Verbier – Croix-de-Coeur, Teilstücke Médières – Verbier Village und Kirche von Verbier – Les Esserts, auf dem Gebiet der Gemeinde Bagnes), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Développement et traitement postulat urgent 4.148 (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 4.148), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Steiner Alwin, CVPO

Décision concernant la correction de la RC 94 Sembrancher – Villette – Verbier - Croix-de-Cœur, tronçons Médières – Verbier Village et Eglise de Verbier – Les Esserts, sur le territoire de la commune de Bagnes (Beschluss betreffend die Korrektion der KS 94 Sembrancher – Villette – Verbier – Croix-de-Coeur, Teilstücke Médières – Verbier Village und Kirche von Verbier – Les Esserts, auf dem Gebiet der Gemeinde Bagnes), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Studer Daniel (Suppl.), CVPO

Développement interpellation 6.018 Aron Pfammatter (Entwicklung der Interpellation 6.018 Aron Pfammatter), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Studer Rainer (Suppl.), CVPO

*Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen (Beschluss für **(betreffend)** die Genehmigung des Vorprojektes **(und die Gewährung eines Rahmenkredits)** für den Erhalt der terrassierten Rebberge von **(in)** Visperterminen ~~samt Rahmenkredit~~), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / discussion de détail (18.11.2011_2)*

Théoduloz David, PDCC

Décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / discussion de détail (17.11.2011_1) / débat final (17.11.2011_1)

Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 5.132 (Entwicklung des Postulats 5.132), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 5.133 (Entwicklung der Interpellation 5.133), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Traitement postulat 4.075 (Behandlung des Postulats 4.075), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Développement postulat 4.126 German Eyer (Entwicklung des Postulats 4.126 German Eyer), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Turin Alexis, PLR

Développement motion 7.010 Philipp Matthias Bregy, NOVEMBRE 2011 (15.11.2011)

Développement motion 7.011 Sébastien Roh, NOVEMBRE 2011 (15.11.2011)

Décisions concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction d'une école primaire à Collombey-Muraz et pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) la Résidence des Dents du Midi à Collombey-Muraz, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Turin Olivier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décisions concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction d'une école primaire à Collombey-Muraz et pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) la Résidence des Dents du Midi à Collombey-Muraz, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Développement interpellation 4.121, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), NOVEMBRE 2011, discussion de détail (18.11.2011_2)

Ursprung Louis, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL (Beschluss betreffend die zweite Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung der PKWAL), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Vanay Guillaume (suppl.), UDC

Décisions concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction d'une école primaire à Collombey-Muraz et pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) la Résidence des Dents du Midi à Collombey-Muraz, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Vannay Alain (suppl.), PDCB

Développement postulat 4.118 German Eyer, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Varone Gérald, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant la correction de la RC 94 Sembrancher – Villette – Verbier - Croix-de-Cœur, tronçons Médières – Verbier Village et Eglise de Verbier – Les Esserts, sur le territoire de la commune de Bagnes, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Vernay André, PLR

Projet de budget 2012, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (17.11.2011_1)

Développement motion 1.149, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement postulat 1.153, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement postulat 1.154, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement et traitement interpellation urgente 1.202, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Vocat Jean-Claude, PLR

Développement postulat 1.155 André Vernay, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Voide Nicolas, PDCB

Décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Projet de budget 2012, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (17.11.2011_1)

Développement motion 6.020 Edmond Perruchoud, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Volpi Fournier Marylène, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 1.149 André Vernay, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement et traitement résolution urgente 4.146, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Walker Guido (Suppl.), CVPO

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), (Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat vom 29. Oktober 2010 über Anbau und Handel von Hanf) (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Walker Salzmänn Graziella, CSPO

Développement motion 3.126 (Entwicklung der Motion 3.126), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Projet de budget 2012 (Entwurf des Voranschlags 2012), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (17.11.2011_1)

Développement postulat 1.166 (Entwicklung des Postulats 1.166), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Traitement postulat 4.080 (Behandlung des Postulats 4.080), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Weger Hans-Ulrich, CVPO

Développement motion 7.011 Sébastien Roh (Entwicklung der Motion 7.011 Sébastien Roh), NOVEMBRE 2011 (15.11.2011)

Développement postulat 4.116 Camille Carron (Entwicklung des Postulats 4.116 Camille Carron), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Wellig Diego, CSPO

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), (Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Développement interpellation 3.116 (Entwicklung der Interpellation 3.116), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Traitement postulat 1.110 (Behandlung des Postulats 1.110), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Wyder Besson Jacqueline (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Zurbriggen Hans, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant la correction de la RC 94 Sembrancher – Villette – Verbier - Croix-de-Cœur, tronçons Médières – Verbier Village et Eglise de Verbier – Les Esserts, sur le territoire de la commune de Bagnes (Beschluss betreffend die Korrektion der KS 94 Sembrancher – Villette – Verbier – Croix-de-Coeur, Teilstücke Médières – Verbier Village und Kirche von Verbier – Les Esserts, auf dem Gebiet der Gemeinde Bagnes), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Zurbriggen Stefan, CVPO

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), (Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / débat final (18.11.2011_2)

Développement postulat 3.121 Bernard Briguet (Entwicklung des Postulats 3.121 Bernard Briguet), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement motion 3.122 Bernard Briguet (Entwicklung der Motion 3.122 Bernard Briguet), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (I), (Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / débat final (18.11.2011_2)

*Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen (Beschluss für **(betreffend)** die Genehmigung des Vorprojektes **(und die Gewährung eines Rahmenkredits)** für den Erhalt der terrassierten Rebberge von **(in)** Visperterminen **samt Rahmenkredit**), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)*

Heure des questions (Fragestunde), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Traitement postulat 4.071 Didier Cachat, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Traitement postulat 4.072 Didier Fournier, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Traitement motion 4.073 Bernard Vogel (Behandlung der Motion 4.073 Bernard Vogel), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Traitement postulat 4.080 Graziella Walker Salzmann (Behandlung des Postulats 4.080 Graziella Walker Salzmann), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Traitement postulat 4.099 Aldo Resenterra, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Traitement postulat 4.101 Mathias Reynard, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Développement interpellation 4.111 Eric Jacquod, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Développement interpellation 4.117, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Développement interpellation 4.119 German Eyer (Entwicklung der Interpellation 4.119 German Eyer), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Développement interpellation 4.121 Olivier Turin, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Développement interpellation 4.127 Diego Clausen (Entwicklung der Interpellation 4.127 Diego Clausen), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Développement interpellation 4.128 Gilbert Truffer (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.128 Gilbert Truffer (Suppl.)), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_2)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Décision concernant la correction de la RC 94 Sembrancher – Villette – Verbier - Croix-de-Cœur, tronçons Médières – Verbier Village et Eglise de Verbier – Les Esserts, sur le territoire de la commune de Bagnes, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011)

Développement interpellation 5.124 Charles-Albert Gillioz (suppl.), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 5.126 Damien Roch (suppl.), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 5.128 Camille Carron, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 5.129 Eric Jacquod, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 5.130 Willy Giroud, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 5.131 Willy Giroud, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 5.133 Gilbert Truffer (suppl.), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 6.018 Aron Pfammatter, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Heure des questions (Fragestunde), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement et traitement interpellation urgente 5.161 Urs Kuonen, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement et traitement postulat urgent 4.148 Georges Schnydrig, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Décisions concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction d'une école primaire à Collombey-Muraz et pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) la Résidence des Dents du Midi à Collombey-Muraz, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Loi d'adhésion du canton du Valais à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Développement interpellation 3.112 Bruno Perroud (suppl.), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement interpellation 3.116 Diego Wellig, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement interpellation 3.118 Régine Pralong (suppl.), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement interpellation 3.120 Pascal Bridy, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement interpellation 3.124 Eric Jacquod, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement interpellation 3.125 Philipp Schnyder, NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Développement interpellation 3.128 Catherine Dayer (suppl.), NOVEMBRE 2011 (16.11.2011)

Heure des questions, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (15.11.2011) / discussion de détail (17.11.2011_1) / débat final (17.11.2011_1)

Projet de budget 2012, NOVEMBRE 2011, entrée en matière (17.11.2011_1)

Traitement postulat 1.106 Charles Clerc, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Traitement postulat 1.109 Mathieu Fardel (suppl.), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Développement interpellation 1.144 Benno Meichtry (suppl.), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Développement interpellation 1.161 Charles Clerc, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Développement interpellation 1.177 German Eyer, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_1)

Développement interpellation 1.133, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.136 Benno Meichtry (suppl.), NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.160 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.162 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.176 Charles Clerc, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.186 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.187 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.188 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.189 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.190 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.193 Jean-Henri Dumont, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.195 Jean-Henri Dumont, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Développement interpellation 1.196 Jean-Henri Dumont, NOVEMBRE 2011 (17.11.2011_2)

Heure des questions (Fragestunde), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.198 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.199 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.200 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.201 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.202 André Vernay, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au Concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre (I), (Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat vom 29. Oktober 2010 über Anbau und Handel von Hanf) (I), NOVEMBRE 2011, entrée en matière (16.11.2011)

Développement interpellation 2.151 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 2.152 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 2.155 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 2.159 Anne-Marie Sauthier-Luyet, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement interpellation 2.162 Mathias Reynard, NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Heure des questions (Fragestunde), NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.182 Jean-Luc Addor,
NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

Développement et traitement postulat urgent 2.183 Anne-Marie Sauthier-Luyet,
NOVEMBRE 2011 (18.11.2011_1)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de novembre 2011

Séances des 15, 16, 17 et 18 novembre 2011

Séance du mardi 15 novembre 2011

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 15 novembre 2011, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Jean-Albert Ferrez, PDCB, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le président du Gouvernement,

Madame la vice-présidente du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Madame et Monsieur les vice-présidents du Parlement,

Mesdames, Messieurs, Chères et chers collègues députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire, Chères et Chers collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs qui nous suivez depuis la tribune, via Internet ou depuis chez vous sur Canal 9 ou Kanal 9,

Bonjour à tous et bienvenue dans cette session de novembre du Grand Conseil valaisan!

Afin d'apaiser encore quelque peu les mœurs, je vous demande le silence total pour écouter encore un petit peu de musique.

(...)

Un grand merci aux trois jeunes étudiants musiciens de l'AMO qui nous ont interprété divers morceaux sous l'œil attentif du directeur, M. Zenhäusern, et de leur enseignant, M. Alex Rüedi.

Un grand merci à eux et tout de bon pour la suite de leur formation musicale.

(Applaudissements)

Le 30 septembre dernier, un fidèle ami de ce Parlement depuis des décennies nous a quittés, emporté par les suites de sa maladie. Jean Gapany, grand fan de technologies, s'occupait de la régie audio et du système de vote de ce Parlement depuis sa mise en place.

Nous nous associons à sa famille et à ses proches à l'occasion de son décès.

Je vous demanderai de vous lever pour observer une minute de silence.

(...)

Je vous remercie.

Nous reprenons, avec cette session de novembre, le rythme de la présentation des différents secteurs d'activités de la fondation TheArk.

Durant cette session, c'est le domaine des sciences de la vie qui aura droit aux feux de la rampe.

Ce secteur comprend notamment des entreprises dans les domaines chimique, pharmaceutique, biotechnologique, cosmétique et alimentaire.

Il s'agit d'un autre poids lourd de l'économie valaisanne car même si ce n'est que 6,7% des postes de travail, c'est près de 15% de la valeur ajoutée totale du canton que l'on retrouve dans les entreprises de ce domaine.

Comme lors de la session de septembre, vous avez trouvé sur vos tables une fiche de présentation d'une première entreprise, en l'occurrence ExcellGene.

Vendredi à midi, vous aurez l'occasion de partager un apéritif avec les responsables de la fondation TheArk ainsi que les patrons des quatre entreprises que nous découvrirons cette semaine pour prolonger les discussions autour de leurs activités.

Vous avez également appris, au travers des différents messages que vous avez reçus ces derniers jours, que les travaux d'installation du réseau électrique et du réseau WiFi dans cette salle ont été menés à bien dans l'intervalle depuis la session de septembre et vous avez en principe tous trouvé à votre place de travail les prises électriques ainsi que dans votre messagerie et par SMS les informations vous permettant de vous brancher sur le réseau WiFi de cette salle.

Je porte à votre attention le fait que nous travaillons avec trois réseaux distincts:

- un premier réseau sur lequel vous vous trouvez, Mesdames et Messieurs les députés, ainsi que les conseillers d'Etat;
- un deuxième réseau destiné à nos partenaires de la presse, sur lequel ils sont les seuls à travailler;
- un réseau pour les invités, que ce soit les personnes à la tribune ou les autres utilisateurs de cette salle.

Je n'entre bien entendu pas dans les détails techniques de cette installation si ce n'est pour vous signaler deux choses:

- le mot de passe que vous avez reçu est valable pour l'ensemble de la session, donc pour toute cette semaine. Il y en aura un nouveau pour la session de décembre et puis
- nous accueillons, pour gérer l'ensemble de ces systèmes au niveau de la régie audio, du vote et de l'ensemble du réseau WiFi, un stagiaire, M. Jorge Ferreira, qui est occupé à la régie, qui fera l'intervalle jusqu'à l'été prochain puisque, l'été prochain, le Service parlementaire engagera un apprenti médiaticien qui reprendra la gestion de ces éléments.

Je salue également à la régie la présence de M. François Gapany qui a réalisé la plupart des éléments liés au système de vote et qui assure également l'intérim pour la gestion de ces systèmes.

Voilà, j'en ai ainsi terminé avec les communications.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**
Loi sur la création de la société de promotion du Valais (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (*erste Lesung*)
2. **Entrée en matière et lecture**
Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen
Eintretensdebatte und Lesung
Beschluss für die Genehmigung des Vorprojektes für den Erhalt der terrassierten Rebberge von Visperterminen samt Rahmenkredit
3. **Entrée en matière**
Décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL
Eintretensdebatte
Beschluss betreffend die zweite Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung der PKWAL
4. **Entrée en matière et lecture**
Décision concernant la correction de la RC 94 Sembrancher – Villette – Verbier – Croix-de-Cœur, tronçons Médières – Verbier Village et Eglise de Verbier – Les Esserts, sur le territoire de la commune de Bagnes
Eintretensdebatte und Lesung
Beschluss betreffend die Korrektur der KS 94 Sembrancher – Villette – Verbier – Croix-de-Coeur, Teilstücke Médières – Verbier Village und Kirche von Verbier – Les Esserts, auf dem Gebiet der Gemeinde Bagnes
Développements: Grand Conseil
Entwicklungen: Grosser Rat
5. Motion du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour redonner au Parlement la maîtrise de son ordre du jour (15.03.2011) (7.008)
Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Damit das Parlament wieder Herr über seine Tagesordnung wird (15.03.2011) (7.008)
6. Résolution du groupe PLR, par les députés Olivier **DELALOYE** et Roxanne **D'AVILA MITTAZ** (suppl.), concernant la milice a ses limites... (06.05.2011) (7.009)
Resolution der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier **DELALOYE** und Grossrätin (Suppl.) Roxanne **D'AVILA MITTAZ**, betreffend: Das Milizsystem hat seine Grenzen (06.05.2011) (7.009)
7. Motion des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Bernard **VOGEL**, CVPO, concernant la préposée à la protection des données – des coûts en ordre? (09.05.2011) (7.010)
Motion der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Bernard **VOGEL**, CVPO, betreffend Datenschutzbeauftragte – Kosten im Lot? (09.05.2011) (7.010)

8. Motion du groupe PDCC, par le député Sébastien **ROH**, concernant un débat réduit pour les interventions parlementaires (12.05.2011) (7.011)

Motion der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Sébastien **ROH**, betreffend Redezeitbeschränkung bei parlamentarischen Vorstössen (12.05.2011) (7.011)

Entrée en matière

1. LOI

sur la création de la société de promotion du Valais (première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ

über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (erste Lesung)

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

Président: Yves Carrupt / Rapporteur: Olivier Turin

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président:

Je passe la parole à M^{me} la députée (suppl.) Jacqueline Wyder Besson.

(...)

Il y a un petit problème. Appuyez encore une fois sur la touche...

(...)

Je vais essayer de passer la parole à quelqu'un d'autre et on verra si c'est l'ensemble du système qui pose problème ou non.

M. le député (suppl.) Pierre Gualino, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé ce projet de loi sur la création de la société de promotion Valais.

Il relève ce qui suit et se pose les questions suivantes:

La société proposée dans ce projet de loi figurait déjà dans la loi sur le tourisme de 2008 et ne faisait l'objet d'aucune contestation. Suite au rejet du projet de dite loi, il manque une base légale pour faire vivre la société de promotion du Valais. Voilà pourquoi le Conseil d'Etat nous propose ce projet de loi sur la création de la société de promotion du Valais.

Dans le message du Conseil d'Etat, en page 6, chapitre Etat d'avancement des travaux du groupe de travail Structures et financement, il est dit: Le groupe de travail prévoit de soumettre son rapport final au Conseil d'Etat d'ici à la fin 2011. En page 2 du rapport de la commission, nous pouvons lire sous Informations du chef du DEET: "Le groupe de travail Structures et financement prévoit de soumettre son rapport final au Conseil d'Etat d'ici à fin 2012." Quelle date est-elle juste? Si c'est 2011, a-t-on déjà des éléments de ce rapport? Si c'est 2012, il est difficile de mettre en place cette société sans en connaître ni la structure ni le financement, qui ne sont pas que des aspects accessoires.

On parle d'un budget annuel souhaité de 16 millions et on constate au budget 2012 6,29 millions + 3 millions. Pourra-t-on atteindre les buts?

Par rapport à leur indépendance structurelle et financière, comment seront intégrées des communes comme Bagnes/Verbier ou Zermatt?

Quels seront les moyens que l'Etat mettra pour les contrôles du fonctionnement de la future société de promotion du Valais?

Les offices du tourisme seront-ils représentés dans la future société de promotion du Valais?

Dans l'avenir, les SCA et SDE seront-elles indépendantes ou regroupées sous un même chapeau?

Avant de terminer, notre groupe déplore l'attitude actuelle de Valais Tourisme dans ce projet et pose la question de l'avenir de Valais Tourisme dans la future société de promotion du Valais.

Cette attitude et les trop nombreuses questions ci-dessus ont d'ailleurs longtemps fait hésiter notre groupe qui envisageait le renvoi du dossier à la commission ou au Conseil d'Etat.

Finalement, nous entrons en matière pour souligner notre indéfectible attachement à ce secteur d'activité, dont nous dépendons tous de près ou de loin.

Dans l'attente des réponses à nos questions, le groupe PDCB accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

"Valais/Wallis Promotion" soll nicht ein neues "aufgeblasenes" Gebilde werden, sondern fasst viel mehr die heute vorhandenen Kräfte und Kompetenzen der einzelnen Partner zusammen, optimiert und verbindet diese unter einer gemeinsamen, unabhängigen und marktorientierten Führung mit einem klar definierten Auftrag zu einem professionellen, kompetenten und leistungsfähigen Instrument für die Walliser Wirtschaft. Die Inhalte richten sich nach den Bedürfnissen der einzelnen Partner und den Anforderungen des Marktes und werden in einem umfassenden Leistungsauftrag mit klar definierten Controlling-Instrumenten jährlich festgelegt.

Die CSPO wird sich für eine aktive Tourismusförderung und intensive Marktbearbeitung durch die übergeordnete Tourismusorganisation einsetzen. Valais/Wallis Promotion ist eine Organisation über der Ebene der einzelnen Gemeinden und ein wichtiges Instrument, um den Erfolg im Tourismus- und Wirtschaftssektor zu gewährleisten. Vor allem für die Bearbeitung in- und ausländischer Märkte ist eine übergeordnete Organisation nötig. Einer einzelnen Destination fehlen dazu die Mittel und es wäre aus volkswirtschaftlicher Sicht kaum effizient, wenn alle Destinationen separat aufzutreten versuchen.

Valais/Wallis Promotion benötigt genügend Geldmittel, um offensivere Werbeaktionen zu lancieren, Gäste aus dem In- und Ausland müssen für Ferien in unserem schönen Kanton begeistert werden.

Die Marke Wallis bleibt der Grundstein, Basis und Instrument dieser Zielsetzung.

Wer die Werbung einstellt um Geld zu sparen, handelt wie jemand, der die Uhr anhält um Zeit zu sparen.

Die CSPO ist für Eintreten und wird verschiedene Abänderungsvorschläge betreffend Finanzierung hinterlegen.

Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Je passe la parole à M^{me} la députée (suppl.) Jacqueline Wyder Besson.

(...)

Eh bien!, non, ça ne marche toujours pas!

(...)

Oui, changez de place; n'oubliez pas de prendre votre carte avec!

Madame la députée, je vous propose de venir au pupitre du rapporteur pour donner votre intervention. On réglera le problème technique une autre fois.

Navré pour ces incon vénients.

M^{me} la députée (suppl.) Jacqueline Wyder Besson, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG s'est penché avec toute l'attention requise sur le projet de loi sur la création de la société de promotion du Valais.

Pour arriver jusqu'à ce jour et deux ans après le rejet populaire de la loi sur le tourisme, dite Cina, du 29 novembre 2009 par 75% de la population valaisanne, enfin un projet de loi qui réunira tous les acteurs de la promotion du Valais, tant du monde agricole que de l'économie et du tourisme. Ils devront se retrouver sous une même structure avec un but commun, apportant leur savoir-faire et leurs compétences. Une structure svelte avec des limites claires, qui devra aussi permettre de réduire les coûts pour se concentrer sur la promotion globale du Valais.

Valais/Wallis Promotion est un bel outil, avec la création d'un centre de compétences pour communiquer les valeurs, la qualité et promouvoir tous les secteurs de l'économie de notre pays.

Pour l'élaboration de ce projet de loi, des acteurs du tourisme, de l'économie, de l'agriculture et du monde politique ont été intégrés. Ces personnes ont pu s'impliquer, s'informer et participer aux deux sommets du tourisme, qui ont eu lieu le 28 septembre 2010 et le 24 mai 2011 à Sierre.

Aujourd'hui, la crainte de passer à la caisse persiste, surtout suite au rejet de la loi sur le tourisme à cause d'un flou au sujet du financement et la crainte des petits propriétaires du pays de mayens et d'autres résidences secondaires. Suite à ce rejet, l'ouvrage fut remis sur le métier en créant un groupe de pilotage avec le projet "Tourisme 2015" et le groupe de travail "Société de promotion du Valais".

Présidé par M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, ce comité de pilotage a décidé de façonner sa démarche en désignant trois groupes de travail dirigés chacun par un des experts membres du comité de pilotage:

- Structures et financement: présidé par Luc Fellay
- Observatoire du tourisme: présidé par Josef Zenhäusern
- Société de promotion pour le Valais: présidé par Peter Furger.

Le groupe Structures et financement est encore en phase de réflexion et devra transmettre son rapport final avant la fin de l'année 2011 au Conseil d'Etat.

Une révision de la loi s'est toujours imposée comme indispensable. Deux éléments structurels importants n'ont pas été contestés: PromoValais et l'Observatoire du tourisme. Reste la question du financement qui devra trouver un consensus garantissant les intérêts de tous.

La loi sur le tourisme prévoyait 10 millions pour la promotion touristique. Le problème du financement doit se régler sur le long terme et non par des injections ponctuelles et répétées. Le budget 2012 prévoit un total de 6,29 millions pour le financement de la promotion du Valais et Valais/Wallis Promotion devra disposer d'un budget minimum d'environ 9 millions à 10 millions.

Les questions qui restent en suspens concernent le financement et l'intégration du comité. Le business plan et les modalités du contrat de prestations entre le canton et la nouvelle société ne sont pas encore connus et se référer à la future ordonnance semble trop sommaire.

Il est important que le gâteau ne soit pas partagé selon l'importance des différents secteurs économiques mais que toutes les branches comprennent l'interdépendance et la complémentarité d'une telle structure et travaillent ensemble pour un objectif commun: la promotion du Valais et de l'économie entière de notre territoire.

Comme le disait Antoine de Saint-Exupéry: "Aimer (moi, je dis respecter les partenaires), ce n'est pas se regarder l'un l'autre, c'est regarder dans la même direction."

Autre point qui nous semble important: Le Conseil d'Etat devra attribuer au comité de structure Valais/Wallis Promotion quatre places à parts égales par un représentant du tourisme, de l'agriculture et du commerce et de l'industrie. En tant que Parlement et groupe politique, nous souhaiterions recevoir des informations sur ces nominations déjà, si possible, lors de la prochaine session de décembre pour que, le 1^{er} janvier 2012, l'entité Valais/Wallis Promotion puisse commencer en toute sérénité le travail et porter de bons fruits.

Le groupe ADG entre en matière.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.). Encore navré pour ces soucis techniques. Il semble qu'il y ait quelques effets de bord à l'installation du réseau électrique et du réseau WiFi. Nous faisons office de "débogueurs", pour utiliser un terme pas du tout français.

Je vous prie d'avoir un petit peu de compréhension pour ces effets.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

La création de la société de promotion du Valais a été espérée, désirée et exigée après le refus de la loi sur le tourisme par le peuple. Ce refus du peuple avait été interprété par le monde politique dans son ensemble comme un refus de la solution de financement proposée alors mais pas d'un refus des éléments promotion ou Observatoire du tourisme. Après la création de cet Observatoire du tourisme, voici l'heure de la création de la société de promotion du Valais.

La société de promotion du Valais, qui est projetée ce jour, a le mérite de réunir sous un toit unique le monde de la promotion du tourisme, de l'agriculture et de l'industrie, sans y inclure l'élément défense des intérêts. Chacun a quelque chose à offrir dans cette collaboration.

Cependant, si le projet mérite respect et attention, il mérite aussi quelques corrections.

La loi sur le tourisme avait subi un revers à cause du financement; ne retombons pas dans le même travers.

Ce projet accorde la même importance aux divers acteurs alors même que le financement externe à l'Etat repose uniquement sur les épaules du tourisme. Nous demandons plus d'équilibre. Le financement devrait être équitable entre les différents acteurs. Nous faisons une proposition d'amendement dans ce sens en liaison avec le budget du canton. Nous ne voulons pas non plus d'un budget gonflé artificiellement par un artifice comptable. On prend au tourisme pour lui restituer la même somme. Nous entendons bien que l'argent du tourisme bénéficie au tourisme, que l'argent de l'agriculture bénéficie à l'agriculture, que l'argent de l'industrie bénéficie à l'industrie. Monsieur le conseiller d'Etat, quand on met en place un partenariat, dans lequel les partenaires ont le même poids, le même pouvoir de décision, il est impensable que le financement ne soit pas, lui aussi, basé sur le même modèle d'équilibre.

Nous devons encore exprimer notre mécontentement, notre déception ou notre désillusion. En effet, si, depuis 2009, on entend souvent parler d'un budget pour la promotion de notre canton à hauteur de 10 millions supplémentaires, force est de constater que le montant de 9,29 millions ou 6,29 millions – suivant la considération que l'on apporte à la cosmétique – est de loin inférieur aux promesses faites et de loin inférieur aux 16 millions proposés par le groupe de travail. L'objectif a toujours été l'augmentation des moyens et une utilisation idoine de ces moyens, ainsi que le développement des synergies entre les différents domaines. Alors, augmentons ces moyens pour permettre le développement de ces synergies.

Si le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière, il se permet quelques questions:

Qu'en est-il du business plan? Aucune information ne transparaît du message du Conseil d'Etat.

A quoi va servir l'argent? A la promotion de la marque Valais? A la promotion des produits, des destinations, des entreprises certifiées Valais Excellence?

Des discussions entre les trois entités à réunir ont-elles lieu concernant le financement? Et quand un financement équitable entre les parties entrera-t-il en vigueur?

Quand des moyens correspondant aux promesses seront-ils alloués?

Les 3 millions des taxes d'hébergement sont des taxes affectées. Pourquoi cette salade de transfert?

Une entrée en vigueur en 2013 sans phase transitoire ne serait-elle pas envisageable? Il est des phases transitoires nécessaires parce que les discussions ne sont pas abouties et, quand les discussions ne sont pas abouties, le projet ne l'est pas non plus. Une année permettrait de mettre en place des structures définitives, un financement adéquat et réglerait une bonne fois ce qui ne l'est pas encore maintenant.

D'aucuns prétendent que cette société de promotion est un mariage de raison et pas un mariage d'amour. Nous prétendons, au contraire, que la motivation de ce mariage n'est pas l'argent – il y en a si peu – mais bien l'amour: l'amour de notre canton, de sa renommée et de sa réussite.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole à M. le député Jean-Luc Addor.

(...)

Monsieur le député, je suis obligé de vous interrompre. Il semble que votre micro ne fonctionne pas non plus, ni la traduction et personne ne vous entend.

Je vous propose de rejoindre le pupitre du rapporteur.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je répète ce que j'étais en train de dire, à savoir que l'UDC l'avait dit après le rejet de la loi sur le tourisme et j'aimerais le répéter ici: nous sommes en faveur du regroupement de moyens suffisants pour contribuer à la promotion du tourisme au niveau cantonal. Mais pas n'importe comment.

Or, en considérant ce projet, on a l'impression qu'après l'échec retentissant de la loi, il y a deux ans, après l'échec tout récent de la LEIS, on n'a rien appris.

La méthode d'abord.

On annonce une marche à suivre (avec laquelle d'ailleurs nous pouvons être d'accord). On constitue des groupes de travail. Et qu'est-ce qu'on fait? On n'attend même pas qu'ils aient tous rendu leurs rapports, pour agir dans la précipitation. Ainsi, alors que le groupe de travail qui planche sur les Structures et le financement n'a pas rendu son rapport, alors que ces éléments sont des éléments délicats qui étaient au cœur de l'échec de la loi en 2009, on nous demande d'ancrer dans une loi, donc pour une durée indéterminée, des principes dont on croit savoir qu'ils ne correspondent pas ou pas entièrement à ce que proposera ce groupe de travail et qui, en tout cas (et pour cause) n'ont pas fait l'objet d'une véritable consultation des milieux concernés.

Le résultat?

A nouveau, nous nous trouvons face à un projet qui réussit l'exploit de mécontenter à peu près tous les acteurs de la branche:

Valais Tourisme d'abord, qui s'est livré, vous le savez, à un intense lobbying et qui voudrait plus d'argent et de pouvoir dans la nouvelle société.

Les destinations ensuite, fortement mises à mal par la cherté du franc, qui ont plus que jamais besoin de moyens pour assurer une promotion qui, à notre avis, n'est pas du ressort de l'Etat, qui doit se concentrer sur la promotion de l'image du canton tout entier. Les destinations qui s'inquiètent de ce que, contrairement aux promesses qui avaient été faites, en particulier par le chef du département, on prélève sur elles, sur les destinations, des moyens financiers que, pourtant, on avait promis de chercher ailleurs.

Et il y a encore d'importantes organisations faïtières de notre économie qui, elles aussi, s'inquiètent de ce que les intérêts qu'elles représentent, des intérêts aussi très importants pour notre canton, ne trouvent pas, dans ce projet aux objectifs encore trop vagues, dans des structures où le poids des uns et des autres est mal réglé, la place qui leur revient.

Le groupe UDC, je le répète, accepte l'idée que, face à la concurrence internationale et face aux moyens dont nos concurrents directs disposent, dans leurs pays, de la part des collectivités publiques, l'Etat du Valais contribue, lui aussi, financièrement (avec plus qu'un franc) à la promotion de notre canton en Suisse et à l'étranger. Si, pour

cela, il faut débloquer des crédits supplémentaires, alors nous serons là, mais seulement pour financer des projets concrets que personne, à notre connaissance, ne nous propose aujourd'hui.

Mais, encore une fois, nous n'acceptons pas cette méthode (une méthode de technocrates) qui fait fi tout à la fois de la marche à suivre annoncée par M. Cina et de l'avis des professionnels du terrain.

Pour l'heure, nous qui sommes aussi attachés comme tout le monde, je crois, ici à la défense des intérêts de cette branche si importante pour notre canton qu'est le tourisme, nous devons aussi constater, pour reprendre des propos qui ont été tenus tout à l'heure, qu'il s'agit d'un projet qui n'est pas abouti, qui suscite de trop nombreuses questions.

Et, quant à nous, nous n'hésitons pas, malgré ce que je viens de dire et nous demandons le renvoi de ce projet au Conseil d'Etat, en exigeant que le nouveau projet qui, ensuite, pourra nous être à nouveau soumis tienne compte tout à la fois des réflexions du groupe de travail qui ne les a pas encore livrées sur des éléments essentiels et, dans toute la mesure du possible, même si on ne peut pas toujours faire plaisir à tout le monde, de l'avis des gens qui, sur le terrain, essaient de faire vivre notre tourisme sans voir toujours très bien le retour des montants investis dans des campagnes publicitaires parfois plus coûteuses que réellement efficaces.

Merci.

M. le député René Constantin, PLR:

Après les désillusions de l'automne 2009, il a fallu, pour le chef du département, pour ses services, pour les adhérents et les opposants au projet de loi, remettre l'ouvrage sur le métier.

Avec la volonté de poser, ce matin, la première pierre du nouvel édifice Valais/Wallis Promotion, le processus de reconstruction est bien en marche. Cela devrait nous réjouir... et pourtant le groupe PLR vous fera part, dans les minutes qui suivent, de son embarras quant au contenu du projet, de ses doutes quant à sa mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2012 et de ses remontrances aussi quant au mode de faire de la branche touristique durant ces dernières semaines.

Avant toute chose, il faut reconnaître et saluer la bonne volonté du département et du groupe de travail pour les travaux menés jusqu'ici en lien avec les motions déposées par les différents groupes politiques.

Même sans les injonctions du législatif, vous auriez agi dans le bon sens, car les chiffres parlent d'eux-mêmes. Prenons comme seul exemple le Tyrol du Sud: avec un tiers en moins de lits, cette région concurrente réalise deux tiers de nuitées supplémentaires par rapport au Valais. Cela en dit long sur nos faiblesses actuelles. Il faut corriger le tir, rattraper le retard. Là-dessus, nous sommes tous d'accord. Il y a nécessité d'aller vite, oui, mais pour autant que l'on sache où aller et, surtout, avec qui à ses côtés.

Nous partageons aussi vos objectifs, notamment celui d'apporter de la plus-value à notre économie en regroupant les forces, en centralisant la promotion. Pour y arriver, vous avez choisi l'édification d'une grande maison qui couvrira sous un même toit la gouvernance de la société Valais/Wallis Promotion, les comités des différentes associations faïtières, l'Observatoire du tourisme, la management de la qualité sous le label Valais Excellence, la coopération étroite avec l'UVAM, l'IVV, le "Raclette AOC", l'interprofession des fruits et légumes, et j'en passe. Vous avez opté, durant cette phase transitoire, pour une direction élargie à la base, au sein de laquelle émaneront une direction puis des délégués du comité, puis le comité lui-même. Cela fait beaucoup de monde, vous en conviendrez.

Au niveau efficacité, pouvez-vous nous apporter une garantie, une seule, Monsieur le conseiller d'Etat, quant à l'efficacité de la structure proposée qui sera, selon les dires du message et du rapport de la commission, opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2012, soit dans quelque six semaines?

Nous avons de sérieux doutes quant à cette assurance donnée, Monsieur le conseiller d'Etat. Comment cela est-il possible? Vous avez arrêté un concept: d'un côté, la promotion unifiée et, de l'autre, la défense des intérêts spécifiques par le biais des différentes chambres. Le concept est bon. D'autres l'ont dit avant moi; nous corroborons. Mais, si nous devons faire allusion à la construction d'un bel édifice pour la promotion Valais/Wallis, nous dirions que vous avez réalisé une belle esquisse, mais qu'il manque les plans détaillés qui justifient la mise à l'enquête devant ce Parlement.

Quel sera le type de gouvernance? Quelles seront les attributions des quatre directeurs des associations appelés à prendre des décisions stratégiques au sein du comité directeur ainsi que des autres membres de ce comité? Quid du profil du futur président? Le *primus inter pares* de la nouvelle société ne devrait-il pas émaner de l'extérieur, soit du secteur privé? A qui reviendra le "lead", soit la responsabilité première du management de la société Valais/Wallis Promotion? A Valais Tourisme, comme l'association le réclame dans ses présentations powerpoint ou dans la presse, ou à une entité autre?

A ce sujet, Monsieur le conseiller d'Etat, nous avons reçu différents courriers émanant de régions touristiques, d'offices du tourisme et de Valais Tourisme qui se contredisent, hélas!, et qui mettent l'accent sur des éléments comme la hausse nécessaire des taxes de séjour. Ce mode de faire est regrettable. Il n'apporte, hélas!, que du flou supplémentaire. Mais, là, vous n'êtes pas responsable.

Vous dites en page 14 du rapport que, je cite, "les champs d'actions stratégiques seront définis pour la nouvelle société, lesquels devront être complétés dans le courant de l'automne 2011, à la suite d'entretiens avec les différentes organisations concernées, par des mesures et des objectifs opérationnels". Une simple question, Monsieur le conseiller d'Etat: avez-vous, oui ou non, abouti dans ce processus? Quels sont les objectifs opérationnels? L'accord avec les autres partenaires a-t-il été scellé?

Si on parle argent, vous décidez d'allouer 9 millions alors que le groupe de travail emmené par Peter Furger, lui, en demande 16...,

Le président:

Monsieur le député, il vous reste une quinzaine de secondes!

M. le député René Constantin, PLR:

Quinze secondes! Mon Dieu, mon Dieu, donc, en bref!

Nous constatons, malheureusement, qu'il y a diverses opinions entre M. Furger...

Le président:

Excusez-moi, vous avez raison, vous avez encore largement le temps!

M. le député René Constantin, PLR:

Bien, je reprends le cours tranquille des choses.

Donc, avouez que cela n'est pas très rassurant. Le flou existe. Combien faut-il, Monsieur le conseiller d'Etat, 9 millions, 10 millions comme le demandent la Chambre valaisanne de l'agriculture, Valais Tourisme et les autres associations faîtières ou bien 16 millions comme le demande le groupe de M. Furger? Dans le message, il n'y a rien qui justifie l'octroi de telle ou telle somme. C'est dommage, car cela renforce le malaise ambiant. Si les 16 millions sont nécessaires, on le dit haut et fort, on met en place une stratégie pour obtenir cet argent, puis on l'investit parce que l'on sait où l'on va.

Les libéraux-radicaux sont conscients que vous souhaitez distinguer l'aspect structurel de l'aspect financier pour la société Valais/Wallis Promotion. Mais, à la suite du courrier commun des responsables des chambres valaisannes et de Valais Tourisme quémendant un montant minimal de 10 millions, il devient difficile pour nous tous de bien séparer les deux éléments.

Lâchons les finances pour reparler structures.

Pourquoi, dans le message, aucun argumentaire n'est-il établi justifiant l'établissement de l'observatoire au sein de Valais/Wallis Promotion? Nous pensons qu'un tel observatoire ne doit pas être qu'une simple chambre d'enregistrement ou de production de données et de statistiques. L'observatoire peut et doit être un outil de management, capable de proposer des pistes de réflexion, des actions correctives en fonction des données enregistrées. Dans ce sens, nous plaidons plutôt pour un organisme indépendant et neutre, comme le demandaient plusieurs motions.

Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, vous n'êtes pas au bout de vos peines, vous le savez, mais vous avez les épaules solides. Alors ne baissez pas les bras. Si votre volonté d'aller de l'avant est louable, le produit qui nous est présenté aujourd'hui laisse encore planer trop d'incertitudes pour que nous puissions y adhérer en fermant les yeux.

Les libéraux-radicaux vont voter oui à l'entrée en matière car, comme vous, nous sommes convaincus du bien-fondé d'une promotion centralisée, mais nous demandons formellement à ce Parlement de retourner la copie au Conseil d'Etat afin que toutes les questions abordées dans cette entrée en matière soient réanalysées.

L'enjeu est trop important pour faire dans l'à-peu-près. Revenez, dans six mois, devant ce Parlement avec un projet bien ficelé, avec des structures fonctionnelles. Présentez-nous, si besoin, l'ordonnance en phase de réalisation, mais revenez avec un projet de gouvernance bien établi.

Il n'y a pas, aujourd'hui, un consensus entre différentes organisations en matière de gouvernance et d'attribution des fonds. Nous avons constaté qu'il y avait divergence d'opinions entre la Chambre valaisanne de l'agriculture, la Chambre du commerce et de l'industrie et Valais Tourisme. Il faut, au préalable, régler ces différends avant de voter ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Encore navré de vous avoir interrompu de manière fort mal à propos.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten auf das Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion. Die öffentlich-rechtliche Körperschaft Valais/Wallis Promotion soll die branchenübergreifende Vermarktung übernehmen. Wallis Tourismus wird die Vermarktungskompetenzen an die neue Gesellschaft abgeben. Der Verein Marke Wallis seinerseits gibt die Aufgaben im Bereich der Markenentwicklung an die neue Gesellschaft ab.

In Bezug auf die Finanzierung unterstützen wir die vom Staatsrat und der Kommission vorgeschlagene Lösung. Über weitere Finanzierungsmodelle – insbesondere auch über eine Erhöhung des Maximalwertes der Kurtaxe – ist aber erst zu befinden, wenn der Schlussbericht der Arbeitsgruppe Fellay "Struktur und Finanzen" vorliegt.

Unsere Fraktion steht der von Wallis Tourismus geforderten gesetzlichen Verankerung eines minimalen jährlichen Beitrages von zehn Millionen Franken an Valais/Wallis Promotion grundsätzlich positiv gegenüber.

Damit wir einem solchen gesetzlichen Minimalbeitrag aber zustimmen können, verlangen wir vom Staatsrat, dass ein entsprechender Businessplan vorgelegt wird, aus dem klar hervorgeht wofür diese Gelder verwendet werden.

In diesem Sinne ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Zeichen setzen... sehr geschätzte Kolleginnen und Kollegen. Nutzen wir diese Chance, dem arg gebeutelten Tourismus, der Landwirtschaft und dem Gewerbe ein wegweisendes Instrument zu reichen.

Von allen Seiten wurden Stimmen laut, Postulate und Motionen hinterlegt, die ein branchenübergreifendes Instrument verlangten, nämlich eine Gesellschaft zur Vermarktung des Produktes Wallis.

Die CVPO will – wie ihr hoffentlich auch – mit diesem Gesetz auf politischer und rechtlicher Ebene, die Basis schaffen.

Es ist eine grosse Chance, das gute Produkt Wallis gemeinsam vermarkten zu können, weil jeder – der hinterste und der letzte – davon profitiert. Alle Erwerbszweige müssen mit gebündelten Kräften auftreten, alle werden dadurch gestärkt und dürfen auf keinen Fall gegeneinander ausgespielt werden.

Seit Winter 2009/2010 verzeichnen wir bei uns im Wallis regelmässig rückläufige Logiernächtezahlen – leider – ein kurzfristiger Wandel ist nicht in Sicht. Das sind Facts und nicht zuletzt des enormen Rückstandes im Ausbau und der Qualität der touristischen Infrastruktur wegen, haben wir im Vergleich zur internationalen, mitunter harten Konkurrenz, regelmässig an Boden verloren.

Darunter leiden die direkt wie indirekt vom Tourismus abhängigen Wirtschaftszweige im Handel und im Gewerbe genauso wie in der Landwirtschaft auch.

Um dem entgegenzuwirken, werden wir von der CVPO Abänderungsanträge einreichen, die einen finanziell gesunden Start dieser Gesellschaft ermöglichen werden. Ein fixer jährlicher Betrag zugunsten dieser neuen Gesellschaft, für die gemeinsame Vermarktung aller Erwerbszweige unseres Staates scheint für uns ein Muss, realistisch und zu verantworten. Darüber hinaus wollen wir alles unternehmen, um die Regionen bzw. die touristischen Destinationen zu stärken.

Die CVPO verlangt in dieser heiklen Phase und beantragt den Regionen und Tourismusdestinationen jetzt unterstützend beizustehen. Ganz konkret heisst das zum Beispiel, dass die Beherbergungstaxen im Betrag von knapp drei Millionen den Destinationen zur Verfügung stehen und diesen zu erlassen sind. Dies ermöglicht unseren Tourismusdestinationen umgehend – und zwar jetzt und nicht morgen – spezielle Angebote im international hart umkämpften Markt anzubieten. Dies würde auch zu einer finanziellen Entflechtung führen und der Staat Wallis könnte sich voll auf die Stärkung und Förderung der Marke Wallis konzentrieren und hier die Aufgaben wahrnehmen.

Wir sind auch überzeugt, dass die neue Gesellschaft in der Übergangsphase von zwei Jahren unverzüglich ihre Arbeit aufnehmen muss und die Strukturen von dieser fixiert werden.

Bezeugen wir Mut, Mut zur Veränderung und auch Vertrauen, Vertrauen in unsere Akteure. Wir müssen jetzt handeln. Und wenn wir das in sechs Monaten oder einem Jahr beginnen, gebe ich Ihnen hier jede Garantie, dass wir die Hälfte der Betriebe nicht mehr so gut zu Fuss haben wie das im Moment aussieht. Man kann der Katze auch "Büsi" sagen. Wenn Herr Addor von der UDC sagt, dass wir damit warten können. Aber es entspricht trotzdem, auch wenn er gesagt hat dieser eine Franken entspräche dem Urvater seiner Partei.

Die CVPO ist im Sinne der Weiterentwicklung und gemeinsamen Vermarktung unseres Produktes Wallis, einstimmig für Eintreten.

Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Nous avons terminé le tour des groupes.

Je passe aux interventions individuelles.

M. le député Willy Giroud, PLR:

Je m'exprime ici au nom de la CVA et de la CVCI, en tant qu'éventuels futurs partenaires de Valais/Wallis Promotion.

Après tout ce que j'ai entendu ce matin, nos soucis ne se sont pas éloignés. C'est toujours aussi flou.

J'aimerais déplorer ici la manière de faire et les exigences qui ont été posées par Valais Tourisme. Pour nous, cela n'est pas acceptable.

Si ces exigences étaient acceptées par le Parlement, je peux d'ores et déjà vous dire formellement que la CVA et la CVCI se retireront de ce projet.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Le projet Valais/Wallis Promotion a été élaboré en collaboration avec les différents acteurs de la base, une démarche qui a été très exigeante en termes de temps.

Le groupe de travail propose de séparer l'aspect "défense des intérêts" de l'aspect "promotion". Une telle séparation a d'ailleurs eu lieu au niveau national. Valais/Wallis Promotion assumerait donc la tâche de la promotion intersectorielle tandis que les associations faïtières actuelles seraient compétentes pour la défense des intérêts.

La mise en œuvre de la structure doit être réalisée sous la forme juridique de la corporation de droit public. Ce faisant, toute personne physique ou morale valaisanne pourra devenir membre de la société et l'on pourra trouver également des ressources financières. Cette solution s'inspire à nouveau de la solution adoptée sur le plan national.

La solution proposée implique également des modifications de Valais Tourisme et l'association marque Valais. Valais Tourisme transfère ses compétences en matière de promotion à la nouvelle société. Valais Tourisme est ainsi transformé en une Chambre du tourisme chargée de défendre les intérêts du tourisme en tant qu'association faïtière.

L'association marque Valais sera transformée en union des entreprises certifiées Valais Excellence et transfère ainsi ses tâches dans le domaine du développement des marques à la nouvelle société.

Le financement de la société provient des 6,3 millions prévus au budget 2012. Ce montant comprend les mandats de prestations prévus pour la promotion par les différents services du DEET. A cela s'ajoutent environ 3 millions qui correspondent aux deux tiers du produit de la taxe d'hébergement. Ce montant est actuellement versé à Valais Tourisme pour des tâches de promotion des destinations et prélevé par les hébergeurs. Puisque Valais Tourisme cède ses tâches de promotion à une autre société, cette source de financement doit être transférée à la nouvelle société. Le budget initial de cette société sera donc de 9,3 millions.

Il est important que le Grand Conseil donne un signal fort au tourisme valaisan qui a déjà souffert de la saison 2010/2011, qui doit faire actuellement face au taux de change élevé aussi et à une concurrence forte.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

(...)

J'ai juste eu un moment difficile parce que je pensais qu'on m'avait même coupé la voix... et pourtant je me réjouis de débattre avec vous de ce projet que je considère comme un projet très important pour notre canton, pour la promotion de la place économique en tant que telle.

C'est avec ce projet que le Gouvernement respecte aussi tous les postulats et les motions qui ont été déposés. Je ne vais pas les relire parce que je pourrai, avec la structure qu'on vous propose, répondre à toutes les questions que vous avez mises dans les motions. Par exemple:

- il faut changer la loi sur la promotion économique et ne pas accentuer la création dans la loi sur le tourisme;
- il faut prévoir des contrats de prestations;
- il faut prévoir un financement sur quatre ans, un crédit-cadre.

Tous ces éléments, nous les avons repris.

Mais, il y a un élément qui m'a toutefois surpris, et je pense que j'avais perdu toute ma naïveté, la naïveté d'un politicien, parce que je me suis dit: mais finalement, sur cet

objet, on a une cohésion, il y a cette volonté de le faire. Et j'ai été confronté à un certain moment de voir qu'il y avait eu des mouvements orientés vers qui aura le pouvoir dans cette structure, qui sera le directeur, qui va avoir quel montant. Et c'est là que je me suis dit, à un certain moment: qu'est-ce que l'on est en train de perdre dans ce canton? L'engagement pour le bien commun. J'ai l'impression que, de temps en temps, les gens oublient qu'ils sont là pour défendre l'intérêt commun et pas des intérêts spécifiques.

Aujourd'hui, avec cette structure-là, on veut construire ensemble quelque chose de nouveau. Quand je dis qu'aujourd'hui il y a beaucoup de gens qui partent et qui n'ont plus la capacité de défendre cet intérêt commun, ça m'amène à dire que ces gens-là, et je les prie: restez à la maison, occupez-vous de votre jardin, plantez des cornichons, et vous aurez, à un certain moment, les meilleurs cornichons du canton. Mais, aujourd'hui, je me réfère à ce que Voltaire a dit un jour: "Cultivons notre jardin", et je partage cet avis. Cultivons notre jardin, mais notre jardin, c'est le Valais. Avec cette structure, ça nous permettra de cultiver notre jardin, mais notre jardin, c'est le Valais.

Alors, c'est quelque chose que l'on met en place, qui va intégrer..., on ne part pas de zéro, il ne faut pas partir ou penser qu'on part de zéro. On a toutes les compétences, on a toutes les tâches, on a toutes les ressources humaines, on a tous les spécialistes qui, déjà aujourd'hui, sont en place et qui font la promotion du produit Valais ou de certains aspects de ce produit Valais. Avec cette structure, c'est un processus de fusion et d'intégration, et ce n'est pas quelque chose que l'on met en place comme ça, par le haut vers le bas. C'est pour cette raison que, depuis une année et demie, on est en train de discuter avec tous les acteurs qui sont à un certain moment, pour leurs activités promotionnelles, intégrés dans cette nouvelle structure. Nous voulons donc mieux coordonner, nous voulons unir les forces, on veut mettre ensemble ce qui doit être ensemble pour augmenter notre efficacité et c'est aussi profiter de toutes les synergies qui sont possibles. Cela veut dire, si je prends un exemple pour illustrer et pour donner vraiment un exemple précis: Aujourd'hui, par exemple, l'agritourisme, la promotion pour l'agritourisme est faite par la Chambre d'agriculture. Nous pensons que demain, dans une structure faîtière ou une organisation qui défend le Valais en tant que tel, comme une entité, comme une marque Valais, ça fait plus de sens d'intégrer cette promotion pour l'agritourisme dans une telle structure parce que là l'agritourisme pourrait profiter de toutes les compétences que, par exemple, les personnes qui étaient aujourd'hui actives dans Valais Tourisme ont pu mettre en avant; c'est profiter de ces synergies. Mais, à un certain moment, il ne faut pas commencer à dire qui c'est qui a le "lead". Le "lead", c'est quelque chose qui va se mettre en place pour ce bien commun ou pour cette vision de ce Valais ou de cette promotion intégrée du projet Valais parce qu'il faut quand même savoir que la branche touristique, le produit touristique en tant que tel est quand même prépondérant dans toute l'approche. Mais si on commence déjà à vouloir, à l'intérieur de cette organisation, répartir les budgets, faire la guerre entre les différentes branches, il faudrait avoir le courage de ne pas le faire. Il faudrait arrêter, parce que sinon on ne va pas réussir.

Alors, ça c'est un esprit, c'est un esprit d'ouverture, c'est aussi un esprit de changement, c'est un esprit de vraiment collaborer pour, ensemble, mieux réussir. C'est cela la philosophie de base.

Si, aujourd'hui, on me dit: mais il n'y a pas encore le business plan. Mais si moi, conseiller d'Etat, je commence à jeter un business plan devant les pieds de ces organisations, qui veulent justement collaborer et construire ensemble, ce sera justement une erreur. En effet, la création du business plan de cette entité, c'est quand même quelque chose que nous devons faire ensemble. C'est pour cela que le processus de la mise en place de cette nouvelle structure, de cette intégration des acteurs existants, se fait de manière progressive, en respectant aussi les idées, les compétences de ces gens. Alors, on les intègre.

Il faut lire les annexes du message. Vous y trouvez déjà le fruit d'une réflexion commune qui s'est faite, par exemple sur les objectifs stratégiques – je ne vais pas les répéter, vous les trouvez dans les annexes du message – où les acteurs qui veulent créer ensemble cette société ont déjà fixé les objectifs stratégiques.

Pour les objectifs opérationnels, c'est de nouveau le même travail qui doit se faire. C'est pour cette raison qu'il y a deux étapes dans la mise en place: La première étape, qu'on peut débiter en 2012, c'est gentiment la mise en place de cette structure et la deuxième lecture, on pourra la faire si, par exemple, le contrat de prestations est déjà discuté avec les acteurs ou si vous voulez même un business plan, on peut le faire, mais, moi, je veux les intégrer.

Cela veut dire aussi que les structures que nous connaissons aujourd'hui vont rester en place jusqu'à ce que la nouvelle structure ait pris son statut juridique. Il y a ce passage et, pour ce passage, on a prévu même au maximum deux ans parce qu'on ne voulait pas faire le mouvement, que vous connaissez peut-être, c'est-à-dire d'imposer. Non, créons ensemble cette structure et peaufinons après le détail du business plan, parce que ce n'est pas un acte gouvernemental d'imposer un business plan ou même un contrat de prestations dans les faits, et c'est pour cette raison qu'il s'appelle "contrat", c'est une négociation entre les deux structures.

Cela dit pour expliquer un peu comment on veut avancer dans ce projet.

Cela veut dire que Valais Tourisme, en 2012, doit continuer son travail. Mais, en parallèle, il y a déjà, dans cette phase transitoire, un comité qui, dans une première phase, sera le comité d'une entreprise virtuelle, qui n'existe pas encore parce qu'on ne l'a pas encore créée juridiquement.

C'est comme cela qu'on veut avancer dans le processus: intégrer les spécialistes, intégrer les gens qui ont les compétences. En effet, il faut savoir que, demain, cette structure va reprendre à peu près 80% des activités que Valais Tourisme met en avant déjà aujourd'hui: travail sur les marchés, mise en place des mesures de marketing et tous ces éléments. On ne commence pas à zéro. Les compétences sont là, les ressources humaines sont là, les ressources financières sont là.

Voilà un peu pour que vous puissiez mieux comprendre quelle est cette philosophie et quel est ce processus d'intégration.

Maintenant, je réponds à plusieurs questions. J'ai déjà répondu à une ou deux qui étaient posées sur le flou du financement et du business plan.

Pour répondre à la députée (suppl.) Jacqueline Wyder Besson sur la question du financement, il est vrai, moi je n'ai pas fait de promesses, on est parti des 10 millions que ce Parlement ou l'autre Parlement qui était avant celui-ci a décidés. Ce Parlement était d'accord de mettre 10 millions par un budget ordinaire. Et les 16 millions, ça vient du groupe de travail Furger. Des promesses dans ce sens, il n'y en a pas eues. C'est une réflexion qui est en cours. Mais, aujourd'hui, je pense et je le dis: cette structure doit avoir au moins 10 millions, au moins, un minimum de 10 millions. Et puis après, il faut aussi savoir, on a quand même réfléchi, en tout cas je pense avoir réfléchi, c'est de dire: choisissons une structure qui n'est pas une structure actionnaires, une SA, il ne faut pas choisir une structure qui n'a pas de membres. Ici, on a expressément choisi une structure de membres, c'est-à-dire une société de droit public, autonome et, attention, le mot "autonome" veut dire qu'on donne des responsabilités à cette entité, et elle restera autonome pour remplir le mandat que le Conseil d'Etat va donner par un contrat de prestations à cette entité qui sera autonome. Dans ce sens, nous avons choisi la même structure que connaît SuisseTourisme. C'est tout à fait la même structure, ce n'est pas une innovation. C'est la même structure. Et, maintenant, cela a des conséquences sur le financement. Cela veut dire qu'une partie, c'est le budget ordinaire, une partie viendra des destinations, une partie c'est les cotisations des membres. Et chaque

citoyen valaisan, chaque entreprise valaisanne, chaque organisation peuvent devenir membres de cette organisation. Et puis, après, reste la question pour cette entité de chercher des fonds de tiers. SuisseTourisme a, en 2010, 8 millions de sponsoring. Sponsors: UBS, Swiss Airlines, un autre sponsor qui est, par exemple, le Flughafen de Zürich. Moi, j'imagine que, dans cette structure-là, par exemple des entreprises importantes de ce canton, aussi des banques puissent s'intégrer dans cette structure parce que ceux-là aussi profitent de la marque Valais et de la splendeur de cette marque, et là ils peuvent aussi avoir un financement qui est additionnel, que les sponsors et les membres vont apporter. Aujourd'hui, je pense que SuisseTourisme a presque 50% de son financement qui ne vient pas à travers le Conseil fédéral ou le Parlement fédéral. Aujourd'hui, les cotisations des membres, c'est à peu près 51 millions par an pour SuisseTourisme. Cela se répartit sur la Confédération, les cantons et tous ses membres. Mais 31 millions, ce sont des revenus par des actions marketing et par le sponsoring.

Alors, là, il y a encore une marge pour atteindre ces 16 millions. Ce sera plus difficile, c'est clair, pour le Valais. On ne peut pas commencer à comparer mais, dans les pourcentages, pourquoi ne pas demander à cette entité aussi de faire l'acquisition de fonds de tiers.

Quant au choix de la gouvernance, la gouvernance est très simple: c'est un partenariat public-privé qu'on retrouve dans cette structure. Et puis la gouvernance, c'est un conseil d'administration composé de 9 personnes, 5 désignées par le Conseil d'Etat – et ici je partage, il faut mettre des gens compétents, neutres, qui défendent le bien commun de toute l'organisation –, 4 personnes seront choisies selon les secteurs, le Conseil d'Etat va se baser sur des propositions qui viennent de ces 4 secteurs, mais 4 personnes sont élues par l'assemblée générale. Alors, il y a un conseil choisi par le Conseil d'Etat (5 personnes) et le reste est choisi par les membres. Ici, on a de nouveau un bon mélange entre privé et public. Voilà pour la gouvernance de cette structure. Après, il y a l'aspect surveillance qui restera l'activité du Conseil d'Etat à travers le département en charge. Et il y aura un contrat de prestations entre le Gouvernement et cette entité. Alors, la gouvernance, elle est simple, elle est vraiment simple. Dans la structure elle-même, le Gouvernement n'a pas la majorité. La majorité se crée à travers le fait qu'on désigne les 5 membres. Je suis de l'avis que, dans cette structure, il faut mettre les meilleurs spécialistes. J'ai ainsi déjà expliqué comment on voit les choses.

Maintenant, 2012, c'est juste, on ne peut pas appuyer sur le bouton et dire: au 1^{er} janvier 2012, cette entité fonctionnera. Ce n'est pas possible. C'est pour cela qu'on a justement préparé un passage de maximum 2 ans. C'est comme un processus de fusion où on intègre ces capacités ou ces compétences au fur et à mesure. Je pense que le moment de la création de l'entité devra juste être la fin du processus législatif qu'on aura avec vous. Aujourd'hui, on est dans le premier pas du processus législatif avec le Grand Conseil avec la mise en place de l'ordonnance, on a déjà un projet avec un mandat de prestations qu'on peut élaborer. Mais, je ne veux pas le faire moi; je veux le faire avec les partenaires.

Alors, l'indépendance, pour moi, est garantie à travers cette structure; elle est garantie. Et cela, je le dis en direction du député (suppl.) Pierre Gualino.

Quant au budget, je l'ai déjà dit: au minimum 10 millions plus ce qu'on peut trouver ailleurs.

Il y a la question du financement externe qui a été posée par le député Pascal Bridy, j'y ai répondu aussi. Le système équitable évidemment est respecté aussi par le fait qu'il y a des membres qui apporteront. Et ce qui est aussi très intéressant: quelqu'un qui veut entrer dans cette structure peut avoir un nombre de voix en relation avec la cotisation qu'il va faire, c'est-à-dire que si on a un membre qui dit: moi, j'apporte 30'000 francs comme cotisation à cette entité, il aura plus de voix que celui qui amène 1'000 francs. Comme cela, on a aussi un équilibre qui se crée.

Alors, je suis évidemment enchanté si on voit que l'UDC du Valais et d'autres partis veulent augmenter le budget de cette entité. J'ai toujours dit et je le répète, suite au refus de la loi, on a dit: on va avancer par étapes. Première étape: encore cette année, on va créer l'observatoire. L'observatoire, on le crée pour l'instant indépendant, et puis on va analyser et on discutera aussi avec les acteurs à un certain moment si c'est mieux de l'intégrer dans la nouvelle structure ou pas. Cela aussi, je veux le faire avec ces gens. Mais on peut créer cet observatoire sans modification des bases légales. On n'a donc pas besoin de changer les bases légales pour créer l'Observatoire du tourisme. A la fin de l'année, c'est créé. Deuxièmement – ceci dit en direction du député Jean-Luc Addor –, on a dit qu'on voulait avancer par étapes. Pourquoi est-ce faisable? C'est faisable parce qu'on ne parle pas du rôle des destinations. Les destinations peuvent devenir membres de cette nouvelle structure. Mais la conduite, la gouvernance et la structure de cette société ne se basent pas sur un changement quelconque dans les structures au niveau régional ou au niveau local. On peut bien séparer les deux choses parce que, un, c'est la défense de la marque Valais ou du produit Valais en tant que tel. Alors, dans ce sens, il ne faut pas, et c'est ce que j'ai aussi prévu, dire: ne lions pas maintenant le financement pour les structures locales et pour les structures du bas avec la question de la création de la structure en haut parce que, sinon, on va de nouveau se retrouver dans un texte de loi qui veut régler tout, et puis avec la mise en place d'une loi qui va régler toutes les questions, on va de nouveau être confronté à des solutions qui, à un certain moment, vont être combattues pour différentes raisons et puis il va y avoir un cumul de réflexions. Alors, avançons, et c'est d'ailleurs aussi ce qui était souhaité par les motions disant: il faut mettre maintenant en place tout de suite ce qui n'est pas contesté.

Alors, on ne peut pas dire qu'on n'a rien appris. Je n'ai jamais vu un processus qui a autant intégré les gens du terrain. Tout a été discuté avec les acteurs, avec les gens, avec les directeurs, avec toutes ces personnes.

Dans la phase transitoire, pourquoi a-t-on mis les directeurs des différents secteurs? Parce qu'on n'a pas encore créé le niveau opérationnel, c'est la phase transitoire. Dans la phase transitoire, il faut travailler avec les gens qui sont là. Mais quand on créera la structure en tant que telle, il n'y aura qu'un seul directeur, dans la logique. La structure finale va avoir un directeur. Et puis après, en dessous, il y aura des disciplines. Il y aura peut-être deux ou trois qui vont s'occuper de la promotion plutôt générique de la destination agricole ou de la destination viti-vinicole parce que c'est un produit touristique lié avec l'agriculture. Tous les acteurs qui, aujourd'hui déjà, s'occupent de la promotion ou de l'image et des produits touristiques vont être regroupés. Et puis, il y a les autres aspects. Vous trouvez même dans l'annexe presque une organisation future qui a été aussi déjà discutée.

Je suis très content que le groupe SVPO soit d'accord d'entrer en matière contrairement au groupe UDC du Valais romand. Cela me fait plaisir, mais ça me dit que l'UDC du Valais romand ne veut pas entrer dans le Gouvernement et puis que le SVPO veut entrer dans le Gouvernement. Mais, ils savent en tout cas faire la différence pour défendre le projet ou l'intérêt commun, l'intérêt commun qui prime. Alors, je les félicite pour cet esprit constructif. En effet, Monsieur le député Jean-Luc Addor, j'ai souvent l'impression que vous commencez par dire: on est pour, et puis, à la fin, on est toujours contre, parce que vous commencez par dire: on est pour, et puis, à la fin, voilà... Alors, on vous donnera l'occasion d'être pour à la fin de nos débats. Alors, merci d'aller dans ce sens.

Je pense avoir répondu à plusieurs questions; je ne vais pas prolonger.

Je vous remercie déjà d'entrer en matière. Je crois que les députés Diego Wellig et Stefan Zurbriggen ont bien expliqué la vision qu'on retrouve là-dedans. S'il y a encore des incertitudes, il nous reste encore pas mal de travail à faire ensemble pour régler aussi ces incertitudes. Mais n'oublions pas que la loi sur SwissTourisme comporte 5 articles; pour

créer SwissTourisme, ils ont mis 5 articles et une ordonnance de 20 articles. Ici, il s'agit d'une loi cadre, d'une loi organisationnelle. Le travail n'est pas fait à travers la législation; il est fait par des êtres humains dans cette structure.

Alors, merci de soutenir cette loi et puis on apportera toutes les réponses à toutes les questions. Je pense avoir déjà donné beaucoup de réponses à ces questions. Je pense même que j'ai tellement répondu à toutes les questions du groupe PLR qu'il y a peu de choses qui serait un motif pour ne pas entrer en matière ou pour le renvoyer..., alors faites un effort.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Nous avons donc deux groupes qui proposent le retour du texte au Conseil d'Etat, les autres ayant accepté l'entrée en matière.

Nous allons donc procéder au vote en opposant cette proposition de retour au Conseil d'Etat avec la proposition de la commission qui est d'entrer en matière.

Par 97 voix contre 23 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de loi.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Vous avez ainsi renoncé à renvoyer le texte au Conseil d'Etat.

(Suite et fin de l'examen, séance de relevée du vendredi 18 novembre 2011.)

Entrée en matière et lecture

2. DECISION

concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

für die Genehmigung des Vorprojektes für den Erhalt der terrassierten Rebberge von Visperterminen samt Rahmenkredit

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

Président: Yves Carrupt / Berichterstatter: Rainer Studer, Suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Marcel Bayard, PDCC:

Le groupe DC du Centre est d'avis qu'il faut assainir les murs en pierres sèches de Visperterminen. En effet, alors que ces murs sont soumis à une lente dégradation, le savoir-faire pour les préserver et restaurer s'érode également. Dans son rapport, la commission insiste sur deux éléments en particulier pour justifier la sauvegarde des murs en pierres sèches.

Premièrement, il s'agit de préserver un héritage culturel et historique. Deuxièmement, cette typicité permet aux producteurs de mettre en avant un caractère particulier qui distingue leurs vins de produits en provenance d'autres pays.

Cependant, les murs en pierres sèches du Valais ne se trouvent pas qu'à Visperterminen. Le rapport mentionne un projet similaire à Fully, qui connaît quelques difficultés, notamment dans l'organisation du syndicat ainsi qu'en ce qui concerne le choix du type de mur à réaliser.

Malgré tout, le projet de Visperterminen reste important dans la perspective du maintien et de l'entretien d'un paysage unique, celui du vignoble en terrasses, permettant de maintenir vivante une tradition culturelle et viticole marquée par des petites propriétés dont les exploitants n'en vivent pas exclusivement.

Ainsi, le groupe DC du Centre entre en matière, tout en s'enquérant de deux points en particulier:

La variante relativement onéreuse par mètre carré, où les travaux seraient réalisés par une entreprise, pourrait-elle rebuter certains propriétaires?

Et comment s'effectuera la vérification des compétences des propriétaires désireux d'effectuer eux-mêmes les travaux, surtout si ceux-ci ne participent pas aux cours dispensés par l'école d'agriculture de Viège?

Meine Damen und Herren, jedenfalls ist sicher, dass, wenn die zukünftigen Trockensteinmauern von Visperterminen die gleiche Qualität wie der Wein der Region aufweisen, man das Projekt als gelungen bezeichnen kann.

Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:

Die Fraktion der CVPO hat den Beschluss für die Genehmigung des Vorprojekts für den Erhalt der terrassierten Rebberge von Visperterminen inklusive den Rahmenkredit sorgfältig geprüft und steht voll und ganz hinter diesem Projekt.

Um dieses begehrte kulturelle Erbe zu erhalten und auch um den Fortbestand unserer Winzer aufrecht zu erhalten, ist es von grosser Bedeutung und Wichtigkeit, dass solche Projekte von Kanton und Bund unterstützt werden. Ohne diese Unterstützung ist eine Weiterführung dieser Kultur kaum denkbar und sie wäre schon morgen dem Zerfall gewidmet, dies ist wohl kaum im Sinne dieses Parlaments.

Diese Trockensteinmauern, um welche es in diesem Projekt geht, sind nicht nur eine Verschönerung des Landschaftsbildes, nein, sie sind für den terrassierten Rebbau unentbehrlich. Sie dienen als Wärmespeicher für die Rebparzellen und tragen somit bei, dass die Rebe während Kälteeinbrüchen die Wärme behält und somit nicht erfriert. Diese wichtige Eigenschaft kann leider nicht durch Betonmauern ersetzt werden.

Der höchste Weinberg Europas, wie der Rebberg um welchen es in diesem Projekt geht, auch bezeichnet wird, ist leider auch in der Vergangenheit von der Zerstörung und Abnützung nicht verschont geblieben. Er ist durch die unterschiedlichen Wetterbedingungen ganz klar gezeichnet. In Zahlen ausgedrückt, müssen von den 47 km Trockensteinmauern zirka 10 Prozent dringend saniert werden und auch die dazu gehörige Infrastruktur muss wieder instand gestellt werden.

Um diese Sanierung zu vollziehen, braucht es in erster Linie die wichtige finanzielle Unterstützung. Diese soll vom Kanton rund vier Millionen betragen, vom Bund 3,6 Millionen und der Gemeinde eine Million Franken.

Was es aber auch braucht, ist die Zustimmung der Eigentümer und der Gemeinde. Dies konnte bereits im Frühjahr dieses Jahres bei der Eigentümerversammlung geklärt werden.

Werte Anwesende, ich als Einwohner von Visperterminen und als Eigentümer kann euch heute bestätigen, dass die Eigentümer dieser Rebparzellen, hinter dem dieses Projekt steht, überzeugt sind und sie werden ganzen Einsatz leisten, damit diese Trockensteinmauern erfolgreich instand gestellt werden, sei dies in Eigenarbeit oder durch einen finanziellen Beitrag. Denn es liegt dem Tärbiner sehr viel an traditionellen Werten und der Weinbau ist ein solcher wichtiger prägender Wert.

Mit dieser Darlegung gelange ich mit der Bitte an euch, werte Abgeordnete, diesem Beschluss zuzustimmen, denn es ist für die Region und für das Heidadorf selber von enormer Bedeutung und ist sicherlich auch zukunftsweisend für den Rebbau dort.

Die CVPO ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Il y a fort longtemps, s'ils voulaient agrandir ses surfaces agricoles ou viticoles, le paysan, le vigneron devaient dompter les coteaux et les pentes abruptes non seulement de la vallée du Rhône mais également de toutes les vallées latérales. C'est à cette condition qu'ils pouvaient espérer produire des biens de consommation et faire vivre leur famille.

Le principe même des terrasses est apparu comme étant le seul moyen de gagner des terres dans les terrains en pente et d'en augmenter la surface cultivable, tout en facilitant l'écoulement des eaux de ruissellement et leur infiltration dans le sol, et pour lutter contre l'érosion.

La culture en terrasses permet l'intensification du travail sur la parcelle, facilite en outre le travail de l'agriculteur, qu'il s'agisse de travail du sol, de traitement ou de récolte, mais elle nécessite un entretien constant, notamment sur les murs de soutènement et leurs accès.

Le vignoble de Visperterminen est un exemple exceptionnel de l'interaction pluriséculaire entre les hommes et leur environnement, développé pour optimiser les ressources locales afin de produire un vin très apprécié qui a toujours été important pour l'économie régionale.

A l'origine, le raisin était cultivé pour l'usage privé. Une famille se devait d'avoir en réserve du vin, du lait, du fromage et des pommes de terre. L'agriculture était donc une activité essentielle.

Les vignes en terrasses sont situées entre 650 et 1'150 mètres d'altitude et grimpent sur les flancs escarpés et vertigineux, en partant du fond de la vallée de la Viège. Elles doivent leur excellente croissance avant tout au microclimat favorable: cette vallée compte parmi les régions les plus sèches et les plus ensoleillées de Suisse. Le föhn et le sol de moraine riche en calcaire qui, pendant la nuit, restitue à la vigne la chaleur emmagasinée durant la journée, font le reste.

La tradition vinicole de Visperterminen est très vieille. Des vestiges archéologiques ont montré que les Celtes y faisaient déjà du vin.

Le groupe PDCB est sensible aux arguments qui ont été développés dans le message du Conseil d'Etat et se rallie au présent projet de décision parce que nous savons à quel point il est important de sauvegarder ce patrimoine tant pour le vignoble en lui-même mais aussi pour la beauté et la spécificité du paysage qui sont reconnues par de nombreux touristes.

Notre groupe se pose tout de même quelques questions (j'en ai six pour M. le conseiller d'Etat):

- Le projet-pilote de Fully a tendance à s'enliser pour les raisons invoquées dans le rapport de la commission. Que proposent les services de l'Etat concernés pour améliorer la situation?
- Outre le projet de Visperterminen, un certain nombre d'autres études préalables ou avant-projets de sauvegarde de murs en pierres sèches se sont développés: Martigny-Combe, Bovernier, Sion, Vétroz. Y en a-t-il encore d'autres de ces projets en cours?
- Comment, à part financièrement, le canton incite-t-il les propriétaires de vignes avec murs en pierres sèches à entreprendre les travaux nécessaires pour la préservation de ces ouvrages?
- Est-ce que les subventions seront limitées dans le temps?
- Quels sont les critères de qualité pour que les murs reconstruits ou consolidés soient suffisants pour traverser encore de nombreuses décennies sans qu'ils se détériorent?
- Des cours sont organisés, c'est bien, mais suffiront-ils à acquérir le savoir-faire nécessaire à la réalisation de ces travaux?

Dans l'attente des réponses du chef du département, le groupe PDCB entre en matière et soutiendra tout à l'heure le projet de décision.

Merci de votre attention.

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Les murs en pierres sèches qui forment les vignes en terrasses ou d'autres cultures font partie de notre patrimoine historique et traditionnel modelé par la main de nos aïeux pour rendre la pente moins raide.

Mais, cette richesse patrimoniale sera en grand danger si, aujourd'hui, rien n'est entrepris. Ce serait une perte non seulement pour le tourisme, pour la qualité et la particularité de nos vignobles et de nos cultures, mais aussi pour la mémoire de ce pays pour les générations futures.

La réfection des murs, c'est aussi un peu une question de sécurité.

Le projet qui retient notre attention ici concerne le magnifique vignoble de Visperterminen qui s'étend sur 49 ha et dont le Nouvelliste consacre aujourd'hui une belle photo en première page. 47 km de murs dont 9% doivent être reconstruits sur une hauteur de 1,80 m en moyenne pour un montant de 7,4 millions de francs, ce qui donne un coût au mètre carré de 972 francs. C'est un prix qui est correct. L'ensemble des améliorations ascende à 10,7 millions, ce qui donne une plus-value au mètre carré de 21 fr. 80, dont 4 fr. 30 à charge des propriétaires.

Le groupe PLR a quelques questions concernant ce projet:

On mentionne qu'il n'y a pas de problèmes particuliers pour les autres surfaces et on trouve quand même un montant de 46'000 francs pour cet objet; de quoi s'agit-il?

Le prix au mètre carré de mur a été indiqué aux commissaires comme coûtant 850 francs/m² alors que, selon notre calcul, il se monte à 972 francs; d'où vient cette différence?

Au niveau des remarques, la qualité d'un mur en pierres sèches dépend de plusieurs facteurs, notamment de la qualité des pierres. Dans le projet de Visperterminen, il semble qu'elles soient de bonne qualité et permettent un prix de reconstruction raisonnable. Dans le projet-pilote de Fully, le prix au mètre carré ascende à 1'350 francs/m², un coût très élevé dû à la qualité des pierres qui sont sur place. Il semble que l'on pourrait, pour des cas particuliers, tout en respectant les règles de l'art, tolérer un calage des pierres avec du ciment, qui n'est ni un jointage ni un bétonnage à l'arrière proscrits par les exigences fédérales. Je crois qu'il faut rester réaliste dans ce domaine. Parfois, j'ai l'impression qu'on agit comme des enfants gâtés.

Nous avons un amendement à l'article 2 qui demande que le crédit-cadre soit de 7'623'200 francs au maximum.

Nous nous réjouissons de pouvoir, dans quelques années, parcourir ce magnifique vignoble de Visperterminen avec ses murs rénovés, que ce soit lors d'une "Wii-Grill Fäscht" ou d'une autre occasion.

Nous entrons bien évidemment en matière.

Merci.

Hr. Grossrat Fredy Arnold, SVPO/Freie Wähler:

Der Erhalt der terrassierten Rebberge von Visperterminen ist für die Landwirtschaft wie auch für den Tourismus eine Notwendigkeit und es ist nur lobenswert wenn Bund und Kanton den betroffenen Eigentümern tatkräftig unter die Arme greifen.

Der Rahmenkredit von 7'623'200 Franken für die etappenweise Ausführung des Projekts von einer maximalen Laufzeit von 12 Jahren, an dem sich der Kanton mit vier Millionen und der Bund mit 3,6 Millionen beteiligen, wird auch für die betroffene Gemeinde und die Eigentümer der Weinberge zu einer tragbaren Hürde werden.

Wenn man die Schätzung der Produktionskosten in einem terrassierten Rebberg von 35 Prozent Mehrkosten in Betracht zieht, ist die finanzielle Unterstützung ein richtiger Entscheid.

Ohne diese Unterstützung würden viele einstürzende Trockenmauern aus finanziellen Gründen nicht mehr repariert. Dies wäre sowohl für das Ortsbild wie für unsere gesamte Kultur untragbar.

Aus diesen Gründen ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler einstimmig der Meinung, dieses Vorhaben zu unterstützen und ist für Eintreten.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Frau Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO:

Der Weinberg von Visperterminen liegt auf einer Höhe zwischen 650 und 1'150 Meter und hat als "höchster Weinberg Europas" weltweit Berühmtheit erlangt.

In kurzen Terrassen mit hohen Trockensteinmauern überwindet er auf engstem Raum 500 Höhenmeter. Dort wird vor allem der sehr würzige und spezielle Weisswein Heida geerntet, welcher als Rarität auch als "Perle der Alpenweine" bezeichnet wird.

In diesem wichtigen kulturhistorischen Gebiet müssen zirka neun Prozent der Trockensteinmauern wieder instand gestellt werden. Gleichzeitig werden in dem schwer zugänglichen Gebiet die Bewässerung, die Fuss- und Wanderwege sowie die Rebstrassen, vor allem auch die Wege für die kleinen Raupenfahrzeuge saniert.

Das Projekt der Trockensteinmauern von Visperterminen darf nicht mit dem Projekt Fully, welches im Grossen Rat am 10.9.2008 genehmigt wurde, vermischt oder verglichen werden. In Fully gab es Probleme, weil verschiedene Typen von Trockensteinmauern gebaut wurden mit unterschiedlichen Ergebnissen und sehr hohen Erstellungskosten – bis zu 1'300 Franken pro m².

In Visperterminen unterstützen alle betroffenen Eigentümer dieses Projekt. Der Kooperationsgeist der künftigen Genossenschaft ist sehr ausgeprägt. Die Eigentümer sind gewillt, die Trockensteinmauern zu erhalten und auch ihren Beitrag dazu zu leisten.

Wir müssen alle mithelfen, dieses wichtige kulturhistorische Erbe mit seinen einmaligen Landschafts- und Umweltaspekten vor dem Zerfall zu retten, ein Kulturerbe, welches gleichsam bedeutend für den Weinbau und den Tourismus ist.

Die CSPO begrüsst weiter die Kurse, die auf den Winter 2011/2012 in der Landwirtschaftlichen Schule in Visp für den Bau und die Sanierung von Trockensteinmauern angeboten werden und wo Private das notwendige Know-how erlernen können. Dies ermöglicht den Eigentümern die Sanierungen eigenständig zu bewältigen und die Kosten zu senken.

Die CSPO ist für Eintreten und wird auch dem Beschluss zustimmen.

Vielen Dank.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wir von der Linksallianz haben das Vorprojekt für den Erhalt der terrassierten Rebberge von Visperterminen samt Rahmenkredit gründlich und kritisch überprüft.

Die Gemeinde Visperterminen ist für ihren sehr guten Wein aus dem höchstgelegenen Weinberg Europas bekannt und erfreut sich grosser Beliebtheit.

Der höchstgelegene Weinberg erstreckt sich auf engstem Raum von 650 Meter bis über 1'150 Meter über Meer. Im Heidagebiet stützen insgesamt mehr als 47 km Trockensteinmauern die insgesamt 49 Hektaren Rebparzellen. Seit Generationen werden die Südhänge in der trockensten Gegend der Schweiz mit Reben bepflanzt und bewirtschaftet. Nur Dank dem Anlegen von Terrassen mit Trockensteinmauern ist die Bewirtschaftung der steilen Hänge möglich. Die grossen Steinflächen der Mauern machen die "Rieben" bis in den Spätherbst zu einer Wärmekammer und lassen dem Wein – wie dies schon Rilke formulierte – die letzte Süsse geben. Die Bewirtschaftung der Parzellen ist in den Händen von zirka 850 Eigentümern. Für viele ist dieser Rebberg ein intensives Hobby, welches traditionsgemäss durch Erbschaft der Flächen von den Eltern übernommen wurde. Der finanzielle Nutzen ist gering und trotzdem die Terbiner sehr stolz auf ihren schönen Rebberg und den feinen Wein.

Die Rieben sind heute die grösste noch intakte Terrassenlandschaft im Oberwallis, einmalig und schön. Die Trockenmauern sind Zeitzeugen für uns und unsere Nachkommen. Auch touristisch sind sie äusserst wertvoll. Jedes Jahr besuchen Tausende von Gästen diesen Rebberg mit seinem Reblehrpfad, insbesondere auch am so genannten "Wii-Grill-

Fäscht". Leider haben die Jahre den Trockensteinmauern zugesetzt und sie sind an vielen Orten am Zerfallen. Der Terbinerrebberg ist ein historisches Kulturerbe, kantonal und national bedeutsam. Auch seine ökologische Wirkung ist nicht zu unterschätzen. Er verdient es breit unterstützt zu werden.

Allerdings muss garantiert werden, dass die Sanierung der Trockenmauern professionell überwacht und von eigens dafür instruierten Betrieben ausgeführt wird. Die alten Steine müssen soweit als möglich wieder verwendet werden und neue Steine sollten aus einem Steinbruch der Region stammen. Auch ist darauf zu achten, dass die Trockenmauern nicht mit Beton oder Mörtel hintermauert werden, wie dies gemäss Kommissionsbericht etwa in Fully der Fall war. Auch ist darauf zu achten, dass der gesamte Berghang nicht übererschlossen wird und mit Teer sparsam umgegangen wird.

Unter diesen Bedingungen und Auflagen unterstützen wir das Vorprojekt und treten für dieses wichtige Kulturerbe ein.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le groupe UDC, comme à son habitude, s'est penché avec attention sur le projet soumis à notre approbation.

Le rapport de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement a surpris notre groupe. En effet, nous avons constaté que, dans le projet sur le vignoble de Visperterminen, le projet-pilote de Fully occupe largement et en majorité les réflexions de la commission.

Je regrette que les informations transmises par les services du DEET soient à la fois lacunaires, incomplètes et fallacieuses. Si le projet-pilote est fortement contesté, c'est en raison, en particulier, du surcoût intolérable pour les viticulteurs concernés (construction traditionnelle de 350 à 400 francs; construction selon les normes étatiques de 550 à 700 francs après déduction de la subvention).

Mais, le principal défaut de ce projet-pilote, c'est le manque de dialogue avec les gens du terrain. Pour preuve, en date du 28 février 2011, le syndicat accompagné par les députés de la région a présenté un projet au service concerné. A ce jour, aucun PV de rencontre, ni réponse aux propositions faites n'ont été transmis au syndicat concerné.

Je regrette également que le responsable du syndicat du projet-pilote de Fully n'ait pas été auditionné par la commission. Il aurait pu vous éclairer parfaitement sur ce dossier.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez cité Voltaire; permettez-moi de vous citer: Soucieux de l'intérêt commun et supérieur de ce canton, et faisant fi des particularismes régionaux, revenons au projet qui nous occupe aujourd'hui.

Le groupe UDC souhaite plein succès aux viticulteurs de Visperterminen qui, courageusement, se lancent dans ce projet, et notre groupe entre en matière et soutiendra ce projet.

Monsieur Cina, le marasme actuel du marché viticole et la baisse annoncée du prix de la vendange nous inquiètent. Restera-t-il entre vos magnifiques murs en pierres sèches de Visperterminen et d'ailleurs encore des vignes et des viticulteurs qui auront échappé aux tracasseries administratives et aux marchés agricoles mondialisés?

Mesdames et Messieurs les députés, merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Le vignoble valaisan est constitué pour environ un tiers de sa surface de vignes disposées en terrasses au moyen de murs en pierres sèches.

La sauvegarde des vignobles en terrasses est primordiale, non seulement pour parer à la disposition d'un paysage culturel et historique mais aussi parce que cette typicité permet aux producteurs de différencier leurs vins.

Or, les coûts de production sur ces vignobles sont très élevés. Le prix du vin doit prendre en compte cet engagement de valorisation. C'est pour cela qu'il est indispensable de soutenir financièrement cette stratégie.

Ce projet concerne 49 ha de vignes pour 850 propriétaires et 1'900 personnes. Il sera réalisé sur 12 ans.

Dans ce projet est aussi intégré l'accès pour les chenillards, des chemins pédestres, des conduites servant à l'arrosage. Le coût du projet s'élève à 10,7 millions; contribution fédérale de 3,6 millions; contribution cantonale de 4,23 millions; part communale de 1,5 million environ. Le coût résiduel à charge des propriétaires est environ de 2 millions. Une des tâches principales du syndicat des propriétaires sera de trouver des sources de financement complémentaires auprès d'organismes. Les propriétaires pourront faire eux-mêmes les travaux qui seront décomptés sur la base du prix forfaitaire de 850 francs/m². Les propriétaires qui réalisent eux-mêmes les travaux, une fois les subventions déduites, n'auront pas de frais à supporter. Ils s'acquittent des frais résiduels en effectuant eux-mêmes les travaux.

L'ensemble des propriétaires concernés de Visperterminen soutient ce projet.

L'esprit coopératif du futur syndicat y est fort.

Il faut aussi relever que, lors de la procédure de consultation, on a eu 11 réclamations sur 850 propriétaires.

On peut considérer le projet de Visperterminen comme un deuxième projet-pilote.

Je remercie tous les groupes qui entrent en matière.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich möchte nicht nochmals alles erwähnen was bereits vor allem von den Oberwalliser Vertretern hier in diesem Parlament gesagt wurde. Ich kann sie in ihren Ausführungen in globo unterstützen. Sie haben die Bedeutung der Trockensteinmauern für die Kulturlandschaft vehement in den Vordergrund gerückt und sind sich der Bedeutung dieser Kulturlandschaft bewusst. Kulturgut, Wein ist ein Kulturgut aus einer Kulturlandschaft und wenn man das in Verbindung bringt hat man auch – und damit könnte ich eigentlich wieder zurückkommen auf das erste Geschäft dieses Tages – ein klares Mittel um Besucher zu uns ins Wallis zu bringen. Wir haben ein Mittel auch um aus dem Wallis ein Weinland par excellence zu machen, d.h. wir wollen Gäste hier ins Wallis bringen. Der Kunde unserer Weine soll in die Lage versetzt werden zu diesem Produkt, zu diesem Kulturgut eine Beziehung aufzubauen. Diese Beziehung kann er aufbauen wenn er die Landschaft sieht aus welcher dieses Produkt stammt in welcher er aber auch erkennen kann, wer diesen Wein gemacht hat und deshalb Wein, Tourismus, Weinproduktion, Landschaftsschutz, aber auch entsprechend der Schutz der Hecken in dieser Landschaft für das gesamte Landschaftsbild entscheiden und deshalb können wir dann auch – und das sollte eigentlich das Ziel sein – einen besseren Preis für diesen Wein erzielen. Weil wir eben diese

Spezialität und diese schwierigeren Produktionsbedingungen haben. Das ist eben auch eine Chance und deshalb ist es eine Verantwortung, dass wir diese Trockensteinmauern erhalten, aber auch auf Dauer.

Je vais maintenant répondre à plusieurs des questions qui ont été soulevées par les députés, surtout de la partie du Valais romand, à juste titre. Je pense qu'il y avait à un certain moment dans la commission un peu le réflexe de dire: on ne peut pas freiner un projet pour l'autre. C'est pour cela que les réflexions concernant Fully ont pris une dimension un peu plus importante dans la discussion. En effet, à un certain moment, on s'est dit: on ne peut pas freiner un projet contre l'autre. Je crois que ce n'est pas l'objectif.

Alors, concernant les relations avec Fully, on a repris les contacts pour vraiment déterminer comment on pourrait vraiment trouver une solution parce qu'il est clair qu'il y a quand même des différences entre les projets puisque à Fully, contrairement à Visperterminen, il n'y a pas un syndicat lui-même qui va organiser le travail et qui va organiser la mise à disposition des pierres. C'est clair, avec des cailloux du Rhône, c'est plus difficile de faire un mur en pierres sèches qu'avec d'autres pierres qu'on connaît dans le Haut-Valais. Alors, avec les boules du Rhône, c'est plus difficile, c'est plus complexe. Mais, on veut trouver des solutions avec Fully. On les a relancés, on a relancé le comité pour, finalement, trouver cette solution. Mais, pour cela, il y a encore des éléments qu'ils devraient nous fournir. Et je crois que même aujourd'hui, ce soir, le comité du syndicat a une séance dans laquelle ils vont aborder nos questions, que nous leur avons soumises.

Maintenant, juste pour répondre à la question du prix: 850 francs et 950 francs. Les 850 francs, c'est une moyenne qui est déterminée par la qualité des murs existants et déterminée aussi par la hauteur des murs. Et on arrive à un prix moyen à Visperterminen qui est autour de 850 francs/m²; 950 francs, c'est là où les murs sont les plus hauts, c'est plus cher. C'est un peu la réflexion. Et puis, on a le problème à Fully justement où le prix, dans les discussions, est encore plus élevé que 950 francs. C'est là qu'on doit trouver une solution. Je crois que la recherche d'une solution pour Fully peut se trouver indépendamment du projet de Visperterminen.

Pour répondre aussi à des questions qui ont été posées par le député Jean-Didier Roch, il y a cette question concernant d'autres projets. Il y a six projets actuellement en cours, mis à part Fully et Visperterminen. J'ai trouvé les lieux dans lesquels il y a encore des projets. Il y a donc Fully et Visperterminen qui sont connus, puis Martigny, Martigny-Combe où il y a une étude préliminaire, Bovernier où l'étude préliminaire est terminée, Sion rive droite où une étude préliminaire est en cours, Sion rive gauche, Vétroz et Rarogne. Concernant Vétroz et Rarogne, je crois que les études sont en cours d'être adjugées pour l'étude préliminaire. Deuxième question: oui, le subventionnement est limité dans le temps, je crois qu'il est réparti et limité sur 12 ans. Quant aux critères de durabilité, on rentre un peu dans les questions d'ingénieurs pour dire: est-ce que c'est 50 ans? Nous, nous pensons que c'est plus, si on réalise les murs en pierres sèches comme nos ancêtres l'ont fait, sans justement mettre derrière du béton parce qu'il faut que l'eau coule, que l'eau puisse sortir. Mais peut-être de manière intéressante les ingénieurs pourront-ils nous proposer un béton qui laisse passer l'eau – d'ailleurs, je crois qu'il y a des bétons qui laissent passer l'eau, mais je ne suis pas spécialiste, je ne vais donc pas me lancer dans cette discussion de spécialistes. Ce qu'on a aussi fait: avec l'investissement qui est fait, il y a l'obligation d'entretenir ces murs durant au moins 20 ans parce que l'entretien de ces murs doit continuer après la refonte de ces murs. Et puis, il y a des cours de sensibilisation, pas seulement la sensibilisation pour les murs en pierres sèches, mais des cours de formation à l'école d'agriculture. Pour ma part, ce que j'ai constaté, en tout cas dans le Haut, c'est qu'il y a des gens qui ont fait de ce travail un vrai métier et qui offrent ces services pour répondre à ce besoin concernant les murs en pierres sèches. Il y a des entreprises qui ont réalisé cela comme un défi pour diversifier leurs activités. Après, il y a une question que je n'ai pas tout à

fait comprise concernant le traitement des pierres à Fully et à Visperterminen, où il y a une différence. On doit bien déterminer pourquoi les coûts à Fully sont plus élevés que ceux à Visperterminen pour mieux comprendre aussi les différences qui subsistent.

Voilà, je crois ainsi que, dans les grandes lignes..., les 46'000 francs, c'est très technique, j'ose vous dire que je ne peux pas vous répondre comme ça parce que je ne suis pas celui qui a fait le projet et puis je ne suis pas ingénieur, mais je peux me renseigner sur cette question.

Voilà, je pense ainsi avoir répondu à ces questions, à la plupart au moins.

Merci pour votre entrée en matière, aussi en direction de l'UDC du Valais romand.

J'ai oublié de remercier avant l'ADG qui était aussi pour l'entrée en matière concernant la société Valais/Wallis Promotion et je profite aussi ici de remercier le groupe ADG pour son soutien.

Merci.

J'ai oublié encore une chose! Le député Alexandre Caillet a raison. Il y a quand même un souci qu'on doit prendre en considération: c'est l'état de santé de la viticulture valaisanne. On doit bien réfléchir et bien connaître aussi les vrais défis parce que je sais que la situation, on ne peut pas dire qu'elle se dégrade parce qu'il ne faut pas tomber dans le catastrophisme, mais il y a quand même un souci que je partage aussi avec le député Alexandre Caillet, mais on va le faire dans un dialogue que nous souhaitons. C'est clair que, pour les marchés globalisés, ce n'est pas moi qui peux aller contre les marchés globalisés mais, sur les tracasseries, on va quand même essayer de les réduire. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

J'ai une demande de parole de la part du député Aldo Resenterra et je la lui donne.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Petite rectification matérielle à l'attention de notre conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

Jusqu'à aujourd'hui, M. le conseiller d'Etat et son service ont eu des contacts uniquement avec le syndicat qui a été créé pour le projet-pilote de Fully, et ce syndicat existe. Il devrait y en avoir des traces puisque, finalement, nous nous sommes rencontrés au mois de février ici à Sion dans son service et que, dorénavant, tous les messages et toutes les informations qu'il va recevoir du projet-pilote de Fully arriveront toujours par le même biais: par le syndicat qui a été créé.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le 20 octobre 2011, on a écrit au comité du syndicat AS vignoble de Fully, secteur ouest, par M. Vincent Carron. On lui a demandé des réponses à nos questions..., mais je n'ai pas compris...

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Vous avez répondu qu'il n'y avait pas de syndicat pour ce projet-pilote.

Le syndicat existe et il a été créé par le projet-pilote.

Alors, ne dites pas que le syndicat ne travaille pas.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Il y a un malentendu, c'est un lapsus de ma part.

Le syndicat de Fully a, concernant l'attribution des mandats, une autre stratégie, c'est-à-dire qu'ils ont laissé, mais d'entente avec le service, négocier individuellement ou donner des mandats individuels pour faire ces travaux, contrairement à Visperterminen où les mandats sont donnés par le syndicat en tant que tel. Là, je crois qu'il y a une différence, mais je ne voulais pas dire que le syndicat n'existait pas. Ce n'était pas mon intention.

Alors, je m'excuse pour cette erreur.

Ce syndicat existe évidemment.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour ces précisions.

Vous aurez de toute façon l'occasion encore de régler ces petits détails puisque, si **l'entrée en matière n'a pas été combattue**, un amendement a été déposé.

Nous ne procédons donc pas à la lecture de détail maintenant mais nous nous reverrons vendredi après-midi pour procéder à cette lecture.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du vendredi 18 novembre 2011.*)

Entrée en matière

3. DECISION

concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend die zweite Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung der PKWAL

Président: David Théoduloz / Rapporteur: Mathieu Fardel, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Daniel Porcellana, PDCC:

Le projet de décision qui nous est soumis ce matin en débat d'entrée en matière fixera les modalités du financement de la deuxième phase de recapitalisation complémentaire.

S'agissant de la technique de financement proprement dite, il nous est proposé d'avaliser un prélèvement sur le compte de fortune de l'Etat en vue de son affectation au fonds spécial de financement, puis le placement de ce montant par la CPVAL auprès de l'Etat du Valais.

La solution qui nous est proposée, et qui – faut-il le rappeler? – a été largement défendue par le PDC dans le contexte actuel très volatil des marchés financiers, a le grand avantage d'assurer, d'une part, à la caisse la garantie intégrale du capital placé, un rendement régulier à hauteur de 3,5%, qui est bien au-dessus de ce que les marchés financiers permettent d'obtenir dans la situation que nous connaissons aujourd'hui et qui pourrait encore perdurer.

Quant à l'Etat du Valais, cette solution permet:

- de respecter son engagement sans avoir à recourir à l'emprunt puisque le remboursement interviendra par des tranches annuelles de 2,5% du montant emprunté et cela sur une durée de 40 ans;
- de ne pas grever les budgets futurs et comptes de l'Etat puisque seuls les montants d'intérêts versés par la CPVAL grèveront les charges financières au compte de fonctionnement;
- enfin, tant pour le bailleur de fonds que pour l'emprunteur, une clause de remboursement anticipée, qu'il soit partiel ou total, moyennant un préavis de 12 mois avec l'aval du Grand Conseil, est à même de laisser toute latitude aux partenaires engagés dans cette opération pour apporter des changements, si nécessaire, dans le futur.

Cette dernière opération devrait mettre un terme au processus de redressement des caisses de retraite de la fonction publique, initié avec l'entrée en vigueur de la LIEP en octobre 2006.

Le groupe PDCC entre donc en matière.

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Das Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen von 2006 hatte zum Ziel, die angeschlagenen Pensionskassen der Lehrer und des Staatspersonals zu fusionieren und auf gesunde Füsse zu stellen. Mit mehreren Massnahmen, Erhöhung des Rentenalters, verschiedene Aufkapitalisierungen, eine auf Zeit beschränkte Einfrierung der Renten und der auf den 1.1.2012 in Kraft tretende Primatwechsel sollten den Deckungsbeitrag der Pensionskassen auf 80 Prozent erhöhen.

Der Fehlbetrag zur Erreichung für den vorgesehenen Deckungsgrad auf den 31.12.2011 bleibt eine grosse Herausforderung im laufenden Staatshaushalt und kann mit den vorgeschlagenen Massnahmen nicht ganz erreicht werden.

Die Einlage von 450 Millionen zur Aufkapitalisierung und die 117 Millionen zugunsten Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen, die beim Primatwechsel grössere Verluste erleiden müssten, sind für die CVPO selbstverständliche Beiträge. Es sind Gelder die einerseits helfen eingegangene Verpflichtungen des Staats für kurz vor der Pensionierung stehende Mitarbeiter zu erfüllen, andererseits aber auch helfen die PKWAL wieder auf eine gesunde Basis zu stellen. Wir sind uns bewusst, dass es noch weitere grosse Anstrengungen braucht, um diese Pensionskasse langfristig zu sanieren.

Die CVPO ist für Eintreten und stimmt dem Beschluss in der vorliegenden Form zu.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Nicolas Voide, PDCC:

Un chemin balisé par les décisions antérieures prises dans cette salle, la dernière en septembre 2011 assurant la couverture des frais d'aménagement à hauteur de 450 millions au maximum.

Un chemin parfaitement entretenu par le travail minutieux et professionnel d'une commission ad hoc unanime.

Un chemin connu puisque figurant dans le guide des itinéraires élaboré dans la première phase de recapitalisation.

Un chemin sécurisé pour tous ses usagers, finances publiques et CPVAL en tête.

Eh bien!, Chers collègues, sur un tel chemin, les députés DC du Bas s'engagent volontiers et sans réserve.

Merci d'accepter avec nous l'entrée en matière et de votre aimable attention.

Hr. Grossrat Edgar Gottet, CSPO:

Die CSPO hat diese Vorlage beraten und nimmt dazu wie folgt Stellung.

Im September 2011 hat der Grosse Rat die Revision des Gesetzes über die staatliche Vorsorgeeinrichtung in zweiter Lesung beraten und angenommen, mit dem Ziel den Deckungsgrad der PKWAL auf 80 Prozent zu erreichen und den zusätzlichen Aufkapitalisierungsbetrag auf 450 Millionen Franken zu begrenzen.

In der heute zur Diskussion stehenden Vorlage geht es nun um die Festlegung der Finanzierungsmodalitäten der zweiten Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung. Diese Finanzierungsmodalitäten müssen mittels Beschluss des Grossen Rates festgelegt werden.

Der vorgeschlagene Finanzierungsmodus sieht vor, die notwendigen Beträge der Aufkapitalisierung aus dem Konto Eigenkapital des Staates zu entnehmen und in den Spezialfonds zur Finanzierung der PKWAL einzulegen. Die PKWAL hingegen muss diese Beträge beim Staat Wallis ab 1.1.2012 anlegen, wobei der Zinssatz dem technischen Satz von 3,5 Prozent entspricht.

Mit diesem Vorgehen werden der Voranschlag und die Rechnung des Staates Wallis nicht übermässig belastet. Im Aufwand figuriert der entrichtete Darlehenszins an die PKWAL. Die jährliche Amortisation hat keinen Einfluss auf die laufende Rechnung des Staates.

Für die PKWAL stellt die Anlage beim Staat eine sichere Anlage dar, indem sie einen regelmässigen Ertrag garantiert. Im Weiteren kann die Klausel der vorzeitigen Rückzahlung, auf Beschluss des Grossen Rates, jederzeit angewendet werden.

Die CSPO steht hinter dieser Vorlage und ist für Eintreten.

M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:

Le groupe PLR a pris connaissance du projet de décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL et l'a analysé très en détail.

Pour rappel, en septembre dernier, dans le cadre des discussions concernant la révision de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance, nous avons annoncé que nous serions très attentifs aux modalités de financement des montants acceptés par le Grand Conseil, soit les 117 millions en faveur de la génération d'entrée, auxquels s'ajoute un montant maximal de 450 millions pour s'approcher, voire atteindre le taux de couverture de 80%.

Le présent projet, qui vise à définir comment l'Etat va opérer pour disposer de ces montants, contient deux éléments principaux, soit l'identité du prêteur prévu ainsi que les conditions financières relatives à l'emprunt. Ce sont ces dernières qui ont fait l'objet d'une attention particulière de notre part. Ainsi, dans l'esprit de l'article 3 alinéas 1 et 3 de LGCAF, nous avons cherché à savoir si elles étaient favorables à l'Etat et, par conséquent, aux contribuables valaisans. Une lecture attentive du message ainsi que du rapport de la commission ne nous a, malheureusement, pas apporté la confirmation souhaitée. A contrario, il semble que l'institut prêteur soit dans une position très favorable. A titre d'illustration, je citerai ce passage d'une réponse du Conseil d'Etat dans le cadre du rapport de la commission qui mentionne, en parlant de cet institut, je cite: "Les conditions proposées sont assez confortables."

La question fondamentale qui se pose dans une telle situation est la suivante: est-ce que l'Etat, dans une vision d'un emploi économique et judicieux des fonds publics, peut être satisfait des modalités financières prévues dans le cadre de cet emprunt? Ou, en d'autres termes plus simples: est-ce que ce sont les meilleures conditions financières pour lui?

Si cela ne devait pas être le cas, pourquoi ne pas proposer une solution qui garantirait que les contribuables valaisans, qui ont déjà, au travers des récentes décisions, effectué un effort financier considérable, ne soient pas contraints, une nouvelle fois, de façon transparente ou non, à effectuer un nouvel effort?

Mesdames et Messieurs, les montants en jeu sont à nouveau colossaux. Le montant à verser est connu et défini. Notre mission aujourd'hui est de faire en sorte que les charges financières en découlant soient les plus réduites possible afin de ne pas pénaliser le fonctionnement courant du ménage cantonal. Nous avons tous pris connaissance de la proposition de budget 2012 qui annonce un excédent de revenus de moins d'un million. Sachant qu'un taux d'intérêt de l'emprunt réduit de seulement 1% représente une baisse de charges de près de 6 millions en 2012 et donc une amélioration d'autant de cet excédent de revenus, le groupe PLR va déposer un amendement au présent projet de décision qui va dans le sens d'une gestion efficiente des deniers publics, en particulier dans une situation économique favorable aux emprunteurs tels que l'Etat du Valais.

Enfin, afin de pouvoir appréhender au mieux le mix des conditions financières dudit emprunt, nous aimerions demander à M. le conseiller d'Etat de nous préciser un point de ces dernières. La lettre d de l'article 3 mentionne la notion de clause de remboursement. Est-ce correct de comprendre ce texte dans le sens où le Grand Conseil aura toujours toute latitude de décision d'acceptation ou non d'un remboursement anticipé partiel ou total, même si la demande vient de l'institut qui prêtera le montant? C'est-à-dire qu'une résiliation unilatérale par ce dernier n'est donc contractuellement pas possible sans conditions.

Ces précisions étant apportées, respectivement demandées, le groupe PLR annonce qu'il soutient l'entrée en matière sur ce projet de décision.

Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler:

Es ist eine uralte Erkenntnis, Altlasten werden auf die Dauer selten leichter, nur schwerer und damit erdrückender. So verhält es sich auch mit dieser jahrzehntelangen, leidigen Geschichte der Pensionskasse Wallis.

Am 1. Januar 2007 ist das Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen vom 12. Oktober 2006 in Kraft getreten. Das Ziel der damaligen Kommission, welche ich zu jener Zeit präsidieren durfte, war, das finanzielle Pulverfass der Unterdeckungen der beiden seinerzeitigen staatlichen Pensionskassen einerseits mit einer harten aber fairen

Opfersymmetrie und andererseits in kurzfristigen Etappen langfristig und vor allem nachhaltig zu eliminieren. Eine Altlast von ursprünglich über 1,4 Milliarden Franken erlaubte damals keine Geschenke und heute in keinem Fall ein Kneifen.

Der uns vorliegende Beschlussentwurf betreffend die zweite Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung der Pensionskasse Wallis ist eine logische Folge dieser Altlastbehebung und die in Aussicht gestellte Pflichterfüllung eines korrekten Partners und zuverlässigen Arbeitgebers.

In diesem Sinne und in diesem Wissen und auch in dieser Erkenntnis, Altlasten werden auf die Dauer selten leichter, nur schwerer und erdrückender, ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Aujourd'hui, ce Parlement doit se prononcer sur la deuxième phase de recapitalisation complémentaire de CPVAL.

L'objet qui nous est soumis porte sur les modalités de financement, d'une part, d'un montant de 450 millions de francs pour la recapitalisation et, d'autre part, d'un montant de 117 millions pour le financement en capital du régime transitoire.

Nous ne reviendrons pas sur ces chiffres, car ceux-là ont déjà fait l'objet de débats précédents lors de la modification de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance.

Le mode de financement qui nous est proposé dans ce projet de décision est similaire à la première phase de recapitalisation qui, à la lecture des débats du plenum lors de la session de septembre 2009, avait déjà suscité des discussions nourries et plus particulièrement en ce qui concerne la durée du prêt portant sur 40 ans. 427 millions, c'est le montant des intérêts autour de 3,5% pour une durée de 40 ans, soit pratiquement une fois autant le montant de la recapitalisation. En réduisant la durée du contrat à une période de 30 ans, c'est une économie de plus de 78 millions sur les intérêts que réaliseraient les contribuables valaisans.

Pour l'UDC, qui paie ses dettes s'enrichit. C'est pourquoi elle déposera un amendement allant dans ce sens.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Erlauben Sie mir, im Namen der ADG einige Bemerkungen auch zuhanden des Memorials zu machen.

Im September 2011 hat sich der Grosse Rat für die zusätzliche Aufkapitalisierung ausgesprochen. Es macht in unseren Augen Sinn, dass die PKWAL die Mittel zur Aufkapitalisierung beim Staat anlegt. Die ADG kann dem Beschlussentwurf so zustimmen.

In der Misere steckt die Pensionskasse weil der Kanton Wallis es vor 20 Jahren verpasst hat, seine Kasse auf gesunde Beine zu stellen. Die Warnungen, vorab von linker Seite, wurden nicht ernst genommen. Die Verantwortlichen in der Politik liessen es zu, dass der Deckungsgrad ins bodenlose fiel und wollten damals keine strengeren Auflagen für die staatlichen Pensionskassen.

Trotz verschiedener schmerzhafter Massnahmen wie beispielsweise Primatwechsel, Erhöhung der Beiträge, Zusammenschluss der beiden Kassen und Aufkapitalisierung ist die

Kasse noch lange nicht aus der Krise raus. Wir reden immer noch von einem Fehlbetrag von etwa einer Milliarde. Niemand hat momentan die finanziellen Möglichkeiten für eine rasche Sanierung. Und an der Börse bräuchte es Gewinne von 10-12 Prozent um diesen Fehlbetrag wettzumachen. Es wäre illusorisch, sich solche Gewinne zu erhoffen.

Das heisst, das Pensionskassensystem des Kantons hat sich *ad absurdum* geführt. Es kann alleine nicht mehr überleben. Wir müssen uns im Klaren sein, dass der Staat für die nächsten 40 Jahre, sprich, eine Generation lang, immer wieder Millionen in das System pumpen muss.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission parlementaire:

Tout a déjà été dit ou presque.

Vous vous en souvenez, la recapitalisation acceptée lors de la dernière sessions: au maximum 450 millions. Nous verrons au 31.12.2011 quelle sera la situation entre 438 millions et 450 millions de capitalisation ou de recapitalisation.

La question ouverte, celle que l'on traite aujourd'hui, est celle du mode de financement.

Quelques petits rappels.

La toute première capitalisation de l'Etat était de 605 millions. Ces 605 millions avaient été versés à la caisse et, de façon interne, un amortissement du fonds était prévu sur 40 ans – une charge de l'Etat finalement répartie sur 40 ans pour ces 605 millions.

En juin 2011, et je crois qu'il est important de le rappeler, nous avons accepté, en même temps que la recapitalisation de maximum 450 millions, l'amortissement du fonds, c'est-à-dire le solde de ces 605 millions de l'époque, par prélèvement sur compte de fortune de 475 millions. Donc, on va déjà prélever sur le compte de fortune 475 millions pour amortir le fonds – je ne parle pas encore de la deuxième phase de recapitalisation de 450 millions.

Deuxième recapitalisation de 310 millions, vous vous en souvenez, placement de la CPVAL auprès de l'Etat, prélèvement également sur la fortune, intérêt correspondant au taux technique qui était à l'époque de 4,5%. Nous proposons aujourd'hui 3,5%. Ces 310 millions, dès le 1^{er} janvier 2012, seront également soumis à ces 3,5%, ce qui correspond au taux technique des rentes en cours.

Venons-en maintenant aux 438 millions à 450 millions, avec quasiment le même mode de financement, c'est-à-dire placement auprès de l'Etat, prélèvement sur la fortune des 450 millions plus 117 millions (je pense que la commission des finances y reviendra cette semaine, on voit que la fortune évidemment a été largement utilisée pour cette recapitalisation). Le taux d'intérêt proposé n'est autre que le taux technique des rentes en cours, à savoir 3,5%. Ce qu'il y a de nouveau dans ce projet, c'est un amortissement annuel de 2,5%. Cela signifie que, chaque année, la caisse remboursera à la CPVAL 2,5% des 438 millions ou des 450 millions. Sur 40 ans, on aura donc remboursé la totalité, pour autant que la clause de remboursement anticipé ne soit pas actionnée.

Quelles en sont les justifications?

Il y a eu une large pesée des intérêts et je remercie le groupe PLR de soulever ici une question essentielle qui touche à l'article 3 de la LGCAF, à savoir l'emploi judicieux des fonds de la part de l'Etat. Donc, une pesée des intérêts importante dans la commission. Premier élément: le versement des 450 millions aujourd'hui à la caisse représente, à l'unanimité – d'ailleurs, pour tout le projet, l'unanimité de la commission s'est chaque fois

exprimée – un versement trop important (450 millions) pour un placement aujourd'hui dans les marchés financiers notamment. Avec ces 450 millions et ces 117 millions, plus les 310 millions précédents, nous arrivons à un placement sécurisé de *grosso modo* un tiers de la fortune. Il y a, enfin, aussi un élément très important: la clause de remboursement anticipé si les marchés financiers devaient arriver vers une hausse.

La décision de la commission n'est rien d'autre qu'une décision réaliste, en fonction de la situation des marchés actuelle.

Les risques – parce qu'il y a quand même des risques dans cette situation:

La caisse devra sortir du 4% sur les 2/3 restant, ça veut dire qu'on a 1/3 placé auprès de l'Etat avec un taux d'intérêt technique à 3,5%, la caisse doit sortir à peu près du 4% sur les 2/3 restant pour que l'on puisse avoir encore une constitution de provisions pour la longévité *grosso modo* de 0,5%.

Un risque aussi, c'est ce placement de liquidités auprès de l'Etat à 3,5%, et là c'est un risque pour l'Etat puisque, à l'heure actuelle, on ne peut pas dire que l'Etat a un besoin clair de liquidités. L'Etat fonctionne à peu près avec un fonds de roulement de 500 millions à 600 millions. Donc, aujourd'hui, il n'y aurait pas un besoin avéré de liquidités pour l'Etat. Cet emprunt ne serait donc pas nécessaire. Alors, il faut le dire, c'est, aujourd'hui, une opportunité pour la caisse, une sécurisation des fonds que nous versons et certainement pas une opportunité pour la gestion de l'Etat.

La solution du paiement à la caisse: cette solution a été analysée. L'Etat ne disposerait aujourd'hui pas des liquidités suffisantes pour verser la totalité des 450 millions et des 117 millions. Je vous l'ai dit tout à l'heure, *grosso modo* 600 millions de fonds de roulement avec, en fin d'année, des paiements très très importants. L'Etat procède déjà aujourd'hui, en fin d'année, à des emprunts sur du très court terme: 2 semaines, 3 semaines d'emprunts bancaires à des taux qui sont extrêmement bas. Cela veut donc dire qu'il y aurait ici *grosso modo* 250 millions à 300 millions qui devraient être empruntés de toute façon par l'Etat si on voulait payer le tout à la caisse. La question a été posée à l'Administration cantonale des finances de savoir quel serait le taux qui pourrait être obtenu. Alors, il est clair qu'aujourd'hui, il y aurait un taux qui serait certainement inférieur aux 3,5% sur 10 ans. Maintenant, l'Administration cantonale des finances n'a pas pu répondre à la question si on empruntait sur 15 ans, sur 20 ans ces 250 millions à 300 millions, à quel taux on se situerait. Tout ce que l'on sait, c'est que, sur les 40 dernières années, *grosso modo*, l'Etat a emprunté en moyenne à 4,8%. Cela veut dire que ces 3,5%, même si des liquidités aujourd'hui on n'en a pas véritablement besoin, ne représentent pas, par rapport aux 40 dernières années, un taux d'intérêt qui paraît vraiment trop élevé.

Alors, comme je vous l'ai dit, il s'agit avant tout d'une opportunité pour la caisse, pour l'Etat d'une sécurisation des capitaux versés et une liberté de remboursement obtenue par cette clause de remboursement anticipé.

Alors, je remercie l'ensemble des groupes qui entre en matière.

Nous nous engageons bien évidemment à opérer une analyse des amendements qui sont proposés. Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le président de la commission est intervenu en disant qu'il n'y avait quasiment rien à ajouter aux éléments qui ont fait l'objet de votre entrée en matière. Vous me voyez donc, moi aussi, dans la situation permettant de raccourcir ce débat d'entrée en matière, non contestée du reste.

Pour bien sûr rappeler que c'est en fonction de la modification de la loi que nous nous trouvons aujourd'hui, en application de l'article 8ter de cette modification, dans la situation qui prévoit que c'est le Grand Conseil lui-même qui fixe, par une décision respectant bien sûr l'ensemble des conditions légales, et le moment où doit prendre effet cette deuxième phase de recapitalisation et surtout (la discussion de ce jour) la question des modalités de financement, sur laquelle quelques-uns des intervenants sont revenus.

Le moment de la recapitalisation ne pose pas particulièrement de difficulté. Ce sera donc la date du 1^{er} janvier 2012 qui sera retenue.

Du montant exact de recapitalisation, chacun s'en souvient, nous avons encore des débats qui sont encore dans nos mémoires. Nous savons que, par mesure de prudence, entre la première et la deuxième lectures, le Gouvernement est venu avec une décision plafonnant au maximum à 450 millions ce montant.

Reste donc la notion du financement pur, le financement interne. Ici, il convient de dire d'ores et déjà – bien entendu que nous examinerons les propositions de modification qui ont été déposées – de pouvoir dire que, finalement, la Confédération a agi de la même manière, des cantons comme Lucerne, Argovie et des Grisons sont allés dans le même sens.

Alors quels sont les avantages que représente cette solution? Eh bien!, bien sûr, c'est de ne pas grever le compte administratif de l'Etat dans le futur. C'est un élément extrêmement important par rapport à la notion de financement interne. Et puis, la notion de placement auprès de l'Etat, et quelques questions ont été posées notamment par le groupe PLR, évidemment que la décision du Grand Conseil étant réservée, il n'y a pas possibilité ni pour les uns ni pour les autres de manière unilatérale de prendre cette décision. Il y a bien entendu dans vos mains une décision possible et, dès qu'il y a décision possible, il y a possibilité de dire oui et possibilité également de dire non. Donc, aucune capacité de l'une des parties unilatéralement de dénoncer cette approche ou d'actionner la clause de remboursement.

Pour ce qui est du placement auprès de l'Etat, nous avons la conviction que dans le cadre de l'emploi judicieux des fonds, bien sûr nous connaissons aussi l'existence de la LGCAF, cet emploi judicieux des fonds s'examine dans trois directions:

D'abord l'enseignement du passé. Ce sont des taux d'emprunt du canton à la hauteur qui vient d'être précisée par M. le président de la commission: 4,8%. Nous n'avons pas d'expérience pour des emprunts étatiques au-delà de 10 ans. Le canton du Valais n'a jamais emprunté au-delà de 10 ans. Cela se fait, mais nous n'avons pas, nous, d'histoire par rapport à un emprunt au-delà de 10 ans.

Deuxième enseignement: l'enseignement de l'actualité. Nous avons évidemment la conviction, le bien-fondé de la solution qui vous est proposée est, à nos yeux, renforcé encore par ce qui très clairement se passe aujourd'hui et que l'on peut appeler les turbulences qui affectent les marchés financiers. Souvenez-vous, ce n'est quand même pas si ancien, l'incroyable mécanisme qui a plombé les rendements boursiers entre le 1^{er} et le 17 août de cette année et qui a vu en quelques jours reprendre à peu près les 2/3 de ce qui avait été perdu durant ces 15 jours. Nous sommes donc vraiment convaincus, et ça c'est l'enseignement d'aujourd'hui, le risque actuel, qu'il est nécessaire de vous proposer ce financement auprès de l'Etat du Valais.

Troisième enseignement et troisième examen qui nous permet de dire que nous avons un emploi judicieux des fonds de l'Etat: c'est la clause de sauvegarde par rapport au futur. Nous ne bloquons aucune situation. C'est un élément essentiel et nous avons ajouté à cet élément essentiel pour aller dans le sens des réflexions qui avaient été faites par la commission des finances, nous sommes allés à un remboursement, un amortissement pardon annuel linéaire de 2,5%, ayant comme objectif, d'une part, de ne pas faire de l'Etat

un prêteur éternel, il n'y a pas de raison de prêter pour l'éternité à la caisse de pension, puis, à l'inverse, nous voulons éviter, grâce à cette disposition, un remboursement massif qui exigerait de la caisse de pension une entrée sur des marchés financiers rapide et ce n'est pas un signal de bonne gestion que nous pourrions donner à travers ces approches.

Alors, enseignement du passé avec les taux, réalité d'aujourd'hui avec la volatilité que l'on rencontre sur les marchés boursiers et clause de sauvegarde par rapport au futur sachant que l'Etat ne veut pas et n'entend pas prêter pour l'éternité.

En conclusion, les mesures que nous vous proposons ne sont donc, dans le cadre de tout ce processus de restructuration et des renforcements des institutions de la fonction publique du canton du Valais, que la prolongation du processus initié dès octobre 2006 et nous avons la conviction d'atteindre les objectifs essentiels, c'est-à-dire garantir à moyen et à long termes pour la fonction publique du canton du Valais l'existence d'un système de prévoyance solide, l'existence d'un système de prévoyance soutenant l'intérêt général.

Bien sûr que par rapport à la remarque qui a été faite par la députée Doris Schmidhalter-Näfen, jusqu'à quand ce système de deuxième pilier pourra-t-il perdurer dans la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle? C'est bien sûr une question de fond. Le débat se poursuivra, j'en suis convaincu.

Aujourd'hui, nous discutons des modalités de financement. Je vous remercie d'avoir accepté cette entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 17 novembre 2011.*)

Entrée en matière et lecture

4. DECISION

**concernant la correction de la RC 94 Sembrancher – Villette – Verbier –
Croix-de-Cœur, tronçons Médières – Verbier Village et
Eglise de Verbier – Les Esserts, sur le territoire de la commune de Bagnes**

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

**betreffend die Korrektur der KS 94 Sembrancher – Villette – Verbier –
Croix-de-Coeur, Teilstücke Médières – Verbier Village und
Kirche von Verbier – Les Esserts, auf dem Gebiet der Gemeinde Bagnes**

*Commission de l'équipement et des transports /
Kommission für Bau und Verkehr*

Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Damien Roch, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président:

Je passe la parole au député Freddy Philippoz..., micro!

Toute la colonne centrale est atteinte de panne de micro; donc, attendez qu'on vous donne le micro portable si vous êtes dans cette zone.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

Merci Monsieur le président.

Le groupe DC du Centre a étudié avec attention et intérêt le message accompagnant le projet de décision concernant la correction de la RC 94 à Verbier sur le territoire de la commune de Bagnes.

Actuellement, deux tronçons de cette route ne satisfont plus aux exigences de la sécurité routière. A l'entrée du village de Verbier, sur une distance de 600 mètres, deux obstacles naturels (une paroi rocheuse en amont et une très forte pente en aval) ne permettent pas aux véhicules lourds et aux cars postaux de croiser. Il faut donc élargir la route et la mettre en conformité avec les normes en vigueur.

Puis, pour le tronçon sis à l'intérieur de la station, la sécurité des piétons n'est pas assurée. L'aménagement d'un trottoir s'impose sur une longueur de 1'600 mètres.

En tenant compte de la zone touristique et des hivers parfois rigoureux en altitude, et d'entente avec la commune de Bagnes, le Conseil d'Etat a établi un calendrier d'étude relativement long. La réalisation sera étalée sur huit ans au maximum, avec la possibilité de terminer plus rapidement les travaux si les conditions le permettent.

Techniquement, nous sommes devant un très bon projet; nous devons donc le soutenir.

Le groupe PDCC entre en matière.

Cependant, deux questions à M. le conseiller d'Etat:

Le groupe PDCC s'interroge sur le montant de 5% indiqué sous la rubrique Frais de surveillance. N'aurait-il pas été plausible d'englober le contournement du Châble dans un projet global? La clé de répartition des communes concernées a-t-elle été fixée?

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Wie meistens immer steht auch beim vorliegenden Ausbauprojekt die Sicherheit aller Verkehrsteilnehmer im Vordergrund. Im Wesentlichen sind die auszubauenden Teilstücke der Strasse im heutigen Zustand zu schmal oder es fehlen die erforderlichen Trottoirs. Mit dem Projekt sollen diese Aspekte verbessert und damit die Sicherheit erhöht werden. Das Hauptproblem des Ausbaus besteht in der Verkehrsführung und den Umleitungen während den verschiedenen Ausbautappen, welche auch einen wesentlichen Einfluss auf die Länge der Bauzeit nach sich ziehen. Die Bauzeit soll aufgrund der komplizierten Platz- und Verkehrsverhältnisse vor Ort satte acht Jahre betragen. Bei einem Investitionsvolumen von 12 Millionen Franken wird dabei im Jahr durchschnittlich 1,5 Millionen Franken investiert. Die CSPO bemängelt die Länge der vorgesehenen Bauzeit, werden dabei wie hier schon mehrmals erwähnt, die Kosten aufgrund der verschiedenen Neuinstallationen, der Schneeräumung während der Winterzeiten und nicht zuletzt verursacht durch die Teuerung, die Kosten in die Höhe getrieben. Kantonsweit ist dabei vielfach zu beobachten, dass solche und ähnliche Baustellen als Pufferbaustellen dienen und damit das Verständnis von Einheimischen und Touristen auf die Folter gespannt wird. Wir fordern den Staatsrat deshalb auf, sich dieser Tatsache bewusst zu werden und diesen Aspekt für kommende Projekte in der Planung und Ausführung zu berücksichtigen.

Die CSPO ist natürlich für Eintreten auf die Vorlage.

Ich danke.

M. le député Laurent Bürcher, PLR:

Je ne vais pas répéter ce qu'ont dit mes préopinants pour écourter justement ce sujet.

La correction de la RC Sembrancher – La Croix-de-Cœur concerne deux tronçons de cette route qui ne satisfont plus aux exigences de la sécurité routière sur un total de 2,2 km.

Pour ce faire, j'ai juste une remarque à faire en ce qui concerne la durée du travail.

Le délai de réalisation a été établi sur une période de huit ans – c'est beaucoup trop long – 2011–2018 dans le message, et donc déjà un an de retard.

Si, pour le deuxième tronçon, le délai peut être acceptable, il n'en va pas de même pour le premier: Médières – Verbier Village. Outre la dangerosité que causeront les travaux, viendront s'ajouter la file d'attente aux feux interminable mais aussi et surtout, comme annoncé, un prochain Tour de France dans la région, et cela avant la fin du délai; il serait donc recommandé d'avoir achevé l'œuvre avant une telle manifestation.

La commission équipement et transports s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce projet. Le groupe PLR en fait de même, mais avec ces quelques recommandations.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Die CVPO hat die Botschaft zu den Korrekturen der zwei Strassenteilstücke auf dem Gemeindegebiet von Bagnes geprüft und für in Ordnung befunden.

Das Eintreten ist deshalb auch nicht bestritten.

Einige Bemerkungen und Fragen sind gleichwohl aufgetaucht, die ich hier noch gerne anbringen möchte.

Bei den Strassenprojekten sollte der Kostenteilermodus unter den Gemeinden bekannt sein und die Zustimmung der kostenpflichtigen Gemeinden eingeholt werden bevor der Kredit beantragt wird. Dies um zu vermeiden, dass die so genannten interessierten Gemeinden keinen Zwang erfahren ihre eigenen Investitionskosten nicht mehr selbst planen zu können.

In diesem Sinne sollte auch eine genauere Jahresplanung für die Ausführung der Arbeiten mit dem Finanzplan erstellt und abgegeben werden.

Ist es möglich, dass die Arbeiten aufgrund des Artikels 5 für eine längere Zeit unterbrochen werden, weil sie nicht in der Jahresplanung vorgesehen sind?

In der Botschaft sieht man auch vor, die Strassenstücke Kirche – Les Esserts zu sichern. Darf ich Sie fragen wie diese Sicherung gemeint ist und was für bauliche Massnahmen dies mit sich bringt?

Bei einem solchen Projekt, das eine Ausführungsdauer von acht Jahren vorsieht, braucht es sicher provisorische Massnahmen. Sind diese in den Kosten der 12 Millionen Franken eingerechnet worden?

Die CVPO unterstützt dieses Projekt, das ein Werk des öffentlichen Nutzens darstellt und stimmt diesem mit den oben angebrachten Bemerkungen zu.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a analysé avec soin ce projet de décision relatif à la correction des tronçons Verbier – Médières – Village et Eglise de Verbier – Les Esserts.

La réfection de ces tronçons routiers permettra à ces derniers de satisfaire aux exigences de la sécurité routière qui, à ce jour, ne sont plus remplies. En effet, la partie située entre Médières et Verbier Village ne permet pas le croisement de poids lourds et celle située entre l'église de Verbier et Les Esserts n'est pas équipée de trottoirs, ce qui rend difficile la cohabitation entre les piétons et le trafic routier.

On pourrait s'étonner de la durée des travaux (huit ans), mais celle-ci tient compte des finances cantonales et permet de réduire au minimum les nuisances durant les périodes touristiques.

Le groupe ADG accepte ce projet et son financement de 9 millions à la charge de l'Etat qui améliorera nettement l'accès et la sécurité de la station bagnarde.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Die Arbeiten eingangs und innerorts Verbier sind dringend notwendig.

Vielmehr muss man bedauern, dass infolge der grossen Notwendigkeit diese Arbeiten nicht schon längst ausgeführt worden sind. Bei einem so geringen Bauvolumen von 9 Millionen Franken seitens des Staates, kann der Gemeinde Verbier eine vorgesehene Bauzeit von acht Jahren nicht zugemutet werden. Wir bauen ja hier keine Autobahn.

Wir hoffen, dass seitens des Departements alles unternommen wird, dass diese Arbeiten zügiger ausgeführt werden können.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

C'est avec toute l'attention voulue que le groupe PDCB s'est penché sur le projet de décision concernant la route cantonale 94 Sembrancher – Villette – Verbier, l'une des routes principales du canton.

Il est important de souligner que cette route représente la seule voie d'accès à la station de Verbier et de préciser que cet axe supporte un trafic très dense, aussi bien en haute saison, en raison du tourisme, qu'en basse saison, en raison de l'intense activité économique locale. A ce titre, il n'est pas du tout exagéré d'affirmer que cette route apporte, à elle seule, plusieurs millions de francs à la péréquation financière intercommunale.

Les deux tronçons dont il est question ne satisfont plus du tout aux exigences de la sécurité routière et nécessitent un réaménagement de toute urgence.

Dans ce sens, nous ne pouvons que remercier le Conseil d'Etat pour le projet qui nous est soumis aujourd'hui après de longues négociations. Le coût total de ce projet se monte à 12 millions et sera financé à hauteur de 75% par le canton et 25% par les communes de Sembrancher, Vollèges et Bagnes. La réalisation des travaux sera étalée sur huit ans, soit de 2011 à 2018 en raison des budgets cantonaux annuels pouvant être affectés aux travaux de correction sur ce type de route ainsi que d'impératifs techniques. A préciser que le département se dit satisfait qu'il n'y ait aucune opposition étant donné qu'aucune expropriation n'a été nécessaire.

D'ores et déjà, nous remercions les groupes d'accepter le projet tel que présenté étant donné que ce projet est justifié par un besoin impératif de sécurisation du tronçon en question, soit Médières – Verbier Village, qui répond à la demande répétée et justifiée de la population concernée et de ses autorités.

Parallèlement, nous voudrions évoquer le problème récurrent de la déviation des villages de Villette/Cotterg en aval de cette même route. Ce dossier a fait l'objet de nombreuses interventions ici même de la part de notre président du Grand Conseil, M. le député Jean-Albert Ferrez, et cela depuis 2004. En 2006 déjà, à l'occasion des travaux urgents sur le viaduc de Villette, le canton avait entrepris une étude de concept routier régional en précisant que des aménagements seraient inévitables à terme, en particulier au carrefour du Châble, et que, à moyen terme, il faudrait construire une déviation de Villette par le nord en direction de Verbier. Ce moyen terme, nous y sommes et la planification doit maintenant céder la place à la réalisation.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour les efforts entrepris ces trois dernières années pour débloquer ce projet et nous demandons au chef du département de nous préciser l'état d'avancement de la procédure pour cette déviation.

Le groupe PDCB entre en matière.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):

Den Voten der Vorredner und Vorrednerinnen kann entnommen werden, dass alle Fraktionen für Eintreten sind und dem Beschlussentwurf im Grundsatz zustimmen.

Die Korrektur ist zweifelsohne von grosser Wichtigkeit für die Station Verbier, wird doch die Sicherheit und Erreichbarkeit dieses touristisch wichtigen Ortes im Unterwallis stark verbessert.

Die Kommission hat das Geschäft eingehend geprüft.

Es erfüllt die festgesetzten Ziele und entspricht dem Begehren der betroffenen Bevölkerung und Gemeinden. Der Kommission erschien die Ausführungszeit wie auch den meisten Vorrednern doch ein wenig lange. Die Vertreter der Dienststelle konnten dies jedoch einleuchtend erklären. Allerdings wäre glaube ich niemand abgeneigt, wenn das Projekt schneller realisiert werden könnte.

Wir – die Kommission – haben dem Beschluss einstimmig zugestimmt und empfehlen Ihnen den Anträgen der Fraktionssprecher zu folgen und den Beschlussentwurf anzunehmen.

Ohne dem Abstimmungsergebnis vorgreifen zu wollen, möchte ich Ihnen, Herr Staatsrat Melly und Ihren Mitarbeitern, recht herzlich danken für die gute Vorbereitung des Geschäftes und ebenfalls danken möchte ich den Kommissionsmitgliedern.

Ich danke Ihnen.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Je crois que l'ensemble des groupes a manifesté son soutien à ce projet, un projet dont personne ne remet en cause l'utilité.

Je ne vais pas reprendre les détails. Je crois qu'une bonne partie des intervenants a refait le descriptif de ces travaux; je n'y reviendrai pas.

Je vais peut-être m'en tenir à relever certains points qui ont été soulevés, certaines questions et certains éclairages qu'il faudrait apporter.

5% de frais de surveillance, Monsieur le député Freddy Philippoz, c'est un montant usuellement porté dans nos comptes comme étant la part de notre département et de notre service dans ces travaux. C'est donc quelque chose de tout à fait usuel que vous allez retrouver dans l'ensemble des dossiers que nous vous soumettons.

La clé de répartition, plusieurs intervenants l'ont souligné, n'est pas encore connue, n'est pas encore officiellement définie; elle interviendra avant le début des travaux, c'est certain. On nous a fait remarquer que ce serait pratique de l'avoir plus avant pour pouvoir mieux gérer les budgets communaux. Je prends note de la remarque. Il est clair que, quant à nous, si nous pouvons trouver des arrangements avec les communes avant, lors de l'établissement du budget, c'est également plus pratique pour nous, mais c'est surtout essentiel pour les communes.

Les députés Georges Schnydrig et Laurent Bürcher s'inquiètent de la gestion du trafic et des nuisances, comme l'ensemble des intervenants d'ailleurs. On a parlé du Tour de France. J'espère bien qu'on aura terminé les travaux de Médières – Verbier Village avant l'arrivée du prochain Tour de France..., on fera le nécessaire, j'aimerais déjà vous rassurer. Mais dire encore qu'il y a un problème technique important à régler: nous avons 600 mètres de travaux dans des conditions difficiles, avec des implications techniques très fortes. Donc, sur ces 600 mètres, il y aura une certaine nuisance. C'est la raison pour laquelle nous allons essayer de ne pas faire tous les travaux en même temps, pour moduler d'abord les nuisances durant la période touristique, ensuite en fonction des conditions climatiques (nous sommes en altitude) et, enfin, durant les manifestations qui sont également nombreuses à Verbier. Je rappelle pour mémoire les problèmes que nous avons rencontrés cette année pour un goudronnage à l'intérieur de la localité lors du festival. Nous devons donc absolument respecter les rythmes des saisons, des saisons touristiques qui sont extrêmement courtes. Il serait catastrophique pour des localités, pour des stations comme Verbier de devoir perdre de la clientèle tout simplement parce qu'on veut avancer trop rapidement certains travaux. Mais, c'est une chose qui a été relevée par tout le monde: huit ans, c'est long, à commencer par le chef du département qui trouve également que c'est long. Il y a ces impératifs. Il est évident que si nous n'avons pas de difficultés financières et si nous avons la possibilité d'aller de l'avant plus rapidement, il est évident que nous allons le faire. Mais, nous avons fixé cette échéance en accord avec les communes concernées pour ne pas devoir, ensuite, allonger inutilement les travaux. Si nous avons mis quatre ans, vous savez bien que nous n'arriverions pas à les terminer. C'est sûr que si les conditions climatiques sont bonnes, c'est sûr que si l'avancement des travaux au niveau technique ne pose pas de problème, eh bien!, on sera dans cette enveloppe très largement. Mais, il n'empêche que je partage votre souci.

En ce qui concerne l'intégration du contournement du Châble, c'est une remarque du député Freddy Philippoz mais également de la députée Patricia Casays qui se demandent, d'une part, pourquoi on n'a pas fait le tout en même temps et, d'autre part, où est-ce qu'on se trouve avec ce dossier puisque si les réfections de Médières – Verbier Village et de Verbier – Les Esserts sont indispensables, je crois que le contournement du Châble et de Villette l'est tout autant. Donc, aujourd'hui, nous sommes en possession de l'accord de la commune de Bagnes avec le projet général, ce qui nous permet – nous

sommes quasiment prêts – de mettre à l'enquête ce tronçon. Il n'était donc pas possible d'attendre, pour des raisons bien évidemment, vous parlez tous de l'urgence des travaux, si on avait voulu attendre de connaître le détail du contournement de Villette pour mettre également en même temps à l'enquête Médières – Verbier Village et Verbier – Les Esserts, eh bien!, on aurait encore peut-être deux ans avant de pouvoir commencer ces travaux. En outre, il y a des questions d'importance de travaux. Le dossier de contournement de Villette est un dossier que vous allez revoir, c'est un dossier important, qui nécessite de gros investissements et qui nécessite également d'être envisagé sous l'angle du financement des routes principales de montagne, ce qui n'est toujours pas le cas actuellement, nous sommes toujours dans une route secondaire, une route cantonale mais secondaire de montagne. Donc, le partage des coûts avec la Confédération est également à ce prix.

Pour les autres intervenants, le député Urs Kuonen a parlé de la répartition pas encore faite, de la planification des travaux. Bien sûr, planification en fonction des finances mais, comme je l'ai dit également, en fonction des conditions climatiques et des impératifs touristiques. On parle des mesures de sécurité provisoires entre Verbier et Les Esserts. A ce jour, il y a des glissières de sécurité qui permettent de plus ou moins séparer le trafic piétonnier du trafic routier, mais il n'y a pas de trottoir à proprement parler. Donc, dans la période intermédiaire, on s'en tiendra au statu quo, mais qui n'est qu'une solution véritablement provisoire. C'est l'implantation du trottoir et la réfection totale de la chaussée qui permettront de répondre valablement à cette exigence.

Le député Hans Zurbruggen demande pourquoi on n'a pas fait cela plus tôt. Ecoutez, on a des impératifs au niveau cantonal. L'air de dire que 9 millions, ce n'est rien, mais 9 millions, c'est quand même un montant important où qu'il soit déposé dans le canton. Vous savez que nous avons un plan d'investissements et de réfections du réseau routier qui est limité de par la capacité d'investissement et de financement du canton. Donc, lorsque l'on peut dégager 9 millions pour les mettre dans un projet comme celui-ci, je crois qu'on le fait et ce n'est pas en ayant voulu prendre du retard ou en ayant tardé à le faire que l'on aurait pu avancer ces travaux.

Je crois ainsi que, pour l'ensemble, tout a été dit.

Le député Gérald Varone a également souligné les problèmes que j'ai mis en exergue ici, pour quelles raisons on ne pouvait malgré tout les retenir.

Dans l'ensemble, je vous remercie de souligner la qualité de ce projet et surtout son importance, je crois pour toute une vallée, mais également toute une station et tout un pan de notre économie. Tout à l'heure, vous avez débattu de financement du tourisme, de tous les éléments qu'il nous fallait pour vendre notre tourisme. Eh bien!, sachez qu'une route d'accès et une route de transit à l'intérieur d'une localité sont également une carte de visite. Cela fait partie de cette image de notre canton que nous devons absolument maintenir si nous voulons pouvoir le vendre valablement sur les marchés étrangers.

Une question qui ne m'a pas été posée mais qui est peut-être importante: c'est pour quelle raison, à l'intérieur de Verbier, on se trouve toujours sur une route cantonale. C'est tout simplement parce que c'est une de ces routes qui relie des cols intérieurs du canton, route qui, au-delà de Verbier, conduit à la Croix-de-Cœur et à la Tsoumaz.

Voilà, avec ces quelques éléments, je vous remercie d'entrer en matière.

A votre disposition s'il y a d'autres questions lors de la discussion de détail.

L'entrée en matière est acceptée.

Le président:

Nous procédons à la lecture de détail.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 107 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 novembre 2011.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Le président:

Vous avez ainsi unanimement accepté ce projet et je vous en remercie aussi bien au nom de la population bagnarde, verbiéraise qu'en mon nom propre bien entendu.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Très brièvement pour vous remercier – j'aime quand le Parlement a une telle âme verte comme ce matin – et pour remercier la commission de son travail, par son président Alwin Steiner. Je crois qu'elle fait vraiment un travail très professionnel et je me réjouis de pouvoir débattre avec vous bien sûr mais avec elle également des futurs dossiers qui ne vont pas manquer d'arriver durant cette prochaine année. Merci.

**Développements:
Grand Conseil**

**Entwicklungen:
Grosser Rat**

5. MOTION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: pour redonner au Parlement la maîtrise de son ordre du jour (15.03.2011) (7.008)

MOTION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend: Damit das Parlament wieder Herr über seine Tagesordnung wird (15.03.2011) (7.008)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le point de départ de cette motion, vous vous en souvenez, c'est une situation où, à la base, le Gouvernement avait cherché finalement à empêcher le Parlement de débattre d'un rapport, en l'occurrence de la commission de gestion, qui le dérangeait ou qui dérangeait l'un de ses membres.

Le Bureau, c'est-à-dire quand même un cénacle restreint (dont j'ai par ailleurs l'honneur de faire partie comme chef de groupe), une majorité du Bureau avait alors (si j'ose dire) marché dans cette combine, avec pour résultat que, de par l'interprétation en tout qui avait été faite en son temps des dispositions légales actuellement en vigueur, même le plenum ne pouvait pas, ensuite, décider de débattre tout simplement d'un élément qui, au demeurant à l'époque, lui était connu et au sujet duquel chacun des membres de ce Parlement avait pu se préparer.

L'objectif de cette motion, qui volontairement est rédigée en termes assez généraux et qui permet donc une assez grande marge de manœuvre dans son éventuelle exécution, c'est d'empêcher que, à l'avenir, une telle situation se reproduise et d'empêcher finalement qu'un petit cercle de personnes puisse s'opposer à ce que le plenum puisse décider librement de traiter ou non un objet durant telle ou telle session.

Nous pensons que c'est une simple question de démocratie. Si, ensuite, le plenum ratifie la décision du Bureau, eh bien!, démocratiquement, tout le monde doit s'incliner. Ce qui ne nous paraît pas acceptable, en revanche, c'est qu'encore une fois on attribue au Bureau plus que la compétence de préparer les plans de session (ce qui est évidemment tout à fait en ordre), mais qu'on lui attribue en plus la compétence de bloquer, y compris à l'égard du plenum, toute discussion le cas échéant sur tel ou tel objet. C'est ce qui s'était produit dans cette affaire et c'est ce que nous souhaitons éviter à l'avenir.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

M^{me} la députée Carole Darbellay Ghalmi, PDCB:

Après lecture de cette motion, nous constatons que le député Jean-Luc Addor persiste à confondre deux choses essentielles:

- l'ordre du jour d'une séance et
- le plan de la session.

Si le premier peut être modifié par une motion d'ordre en début de séance dans le but d'intervertir des points à l'ordre du jour, le second, qui est défini par le Bureau du Grand Conseil au minimum 20 jours avant chaque session, ne peut, et pour plusieurs raisons pratiques, être modifié. Il est publié dans le Bulletin Officiel et permet au Conseil d'Etat ainsi qu'aux groupes politiques de préparer la session, car notre bon sens ne nous permet pas de venir débattre au Parlement sans avoir, au préalable, étudié les dossiers.

Et ce que son groupe demande, ce n'est rien de plus que de permettre, en début de session, d'ajouter des points à l'ordre du jour, qui auront, selon les critères du demandeur, une grande importance mais aucune légitimité par rapport au Bureau qui, je le rappelle, est élu démocratiquement. Le Parlement sera pris en otage pour débattre de sujets sans moyens d'information, ni de préparation, se basant simplement sur les informations données sur le moment.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC du Bas combat cette motion et vous demande d'en faire de même.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Nous ne confondons rien du tout.

Il y a effectivement deux notions: il y a la notion d'ordre du jour et la notion de plan de session.

Au-delà du titre de cette motion, celle-ci vise en particulier bel et bien le plan de la session. Il n'y a donc pas l'ombre d'une confusion là-dessus.

Deuxièmement, j'aimerais rappeler que l'origine encore une fois de cette motion (je n'ai peut-être pas été assez clair tout à l'heure), ce n'est pas du tout une situation où le Parlement se serait retrouvé dans un état d'impréparation. Tout le monde pouvait se préparer, les éléments étaient connus. Simplement, certains ici ont pensé qu'il ne fallait pas en parler et qu'il valait mieux continuer à cacher le problème aux Valaisans.

C'est cela l'origine du problème et c'est cela que nous voulons éviter à l'avenir.

Nous pensons que c'est simplement une question de démocratie parce que ce que le Bureau, c'est-à-dire un petit cercle encore une fois, a préparé, ce qu'il a fait, le plenum doit pouvoir le défaire. Pour nous, c'est cela la démocratie.

Le président:

Merci Monsieur le député.

La motion étant combattue, nous allons voter.

Par 56 voix contre 53 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 7.008 du député Jean-Luc Addor.

Vous avez ainsi classé cette motion.

6. RESOLUTION

du groupe PLR, par les députés Olivier DELALOYE et Roxanne D'AVILA MITTAZ (suppl.), concernant la milice a ses limites... (06.05.2011) (7.009)

RESOLUTION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier DELALOYE und Grossrätin (Suppl.) Roxanne D'AVILA MITTAZ, betreffend: Das Milizsystem hat seine Grenzen (06.05.2011) (7.009)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

Je prendrai la parole, au nom des auteurs de cette intervention, non pas pour développer le détail du texte déposé mais pour répondre à une question légitime qui nous a été posée à de multiples reprises: pourquoi déposer sous forme de résolution un texte concernant les sessions extraordinaires?

En voici la réponse: Après avoir consulté le chef du Service parlementaire, M. Claude Bumann – que nous remercions au passage –, la résolution se trouve être la forme adéquate afin d'interpeller le Bureau du Grand Conseil sur son fonctionnement.

A l'analyse de ce texte, vous aurez constaté, Chers collègues, qu'il est incitatif et non contraignant.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Je vais donc vous donner la réponse à cette résolution que tant la Présidence que le Bureau m'ont demandé de véhiculer auprès de vous, tout en précisant en préambule que la remarque que le député Olivier Delaloye vient de faire concernant la forme de son intervention est parfaitement correcte.

La Présidence et le Bureau ont eu les mêmes préoccupations quant à l'augmentation du volume d'activités que les dernières sessions ont connue.

Mais, il y a deux éléments à ajouter à cette analyse.

Tout d'abord, nous avons, et vous le savez tous, vécu en 2011 une situation exceptionnelle liée au traitement de la RPT II, deuxième phase, première lecture en mai et deuxième lecture en septembre. Le volume tout à fait extraordinaire de travail lié à cet objet a forcément eu aussi un impact sur l'ensemble des autres objets en fonction du temps à disposition. C'est notamment cela qui a nécessité, à l'une ou l'autre reprise, d'instaurer le débat réduit pour certains points de l'ordre du jour.

En outre, lors de la séance conjointe du Bureau et du Conseil d'Etat in corpore du mois de juin, lorsque nous avons abordé la planification semestrielle des sessions de septembre, novembre et décembre de cette année, un nombre très important d'objets a été annoncé par le Conseil d'Etat, ce qui a conduit votre serviteur à demander à Claude Bumann, chef du Service parlementaire, à faire une estimation du temps qu'il nous faudrait pour traiter l'ensemble de ces objets: 3'995 minutes, ce qui – avec les mathématiques dont on dispose, des heures de 60 minutes et des demi-journées de 3 h 30 – nécessitait 19 demi-journées. Vous savez que l'on essaie de tenir des sessions de 5 ou 6 demi-journées, $3 \times 6 = 18$, 19, donc on était devant une situation plus que limite. Raison pour laquelle, lors de la séance du Bureau du mois d'août, j'ai présenté deux plans au Bureau: un premier plan avec 3 sessions (les 3 sessions prévues normalement: septembre, novembre et décembre, mais avec des journées supplémentaires) et puis un plan B qui prévoyait l'organisation d'une session extraordinaire durant le mois d'octobre, du 11 au 14 sauf erreur, de manière à répartir ces 19 demi-journées sur 4 sessions. Après une longue discussion et un vote serré, le Bureau du Grand Conseil a décidé de s'en tenir à 3 sessions. Et bien lui en a pris d'ailleurs puisque l'avenir lui a donné entièrement raison. Neuf des objets qui avaient été prévus par le Conseil d'Etat pour cet automne parlementaire ont dû, pour des raisons bien entendu indépendantes de sa volonté, être repoussés au printemps prochain. Ce qui, une fois passée la session de septembre chargée, lié à la deuxième lecture RPT II, nous vaut finalement une session de novembre et une session de décembre que je qualifierai de normales. Et on verra en décembre si la planification pour le semestre du printemps 2012 doit nous pousser à nouveau à nous poser cette même question ou bien si la normalisation, à laquelle je faisais implicitement allusion, sera de vigueur.

Voilà pour ces explications.

La parole est éventuellement au Conseil d'Etat s'il souhaite s'expliquer là-dessus, sinon nous allons procéder au vote de la résolution.

C'est un oui ou un non?

Un non.

Alors nous votons.

Par 109 voix contre 3 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 7.009 du député Olivier Delaloye.

Ce qui confirme tant la Présidence que le Bureau dans leur approche actuelle de la situation.

7. MOTION

des députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, et Bernard VOGEL, CVPO, concernant la préposée à la protection des données – des coûts en ordre? (09.05.2011) (7.010)

MOTION

der Grossräte Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Bernard VOGEL, CVPO, betreffend Datenschutzbeauftragte – Kosten im Lot? (09.05.2011) (7.010)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Datenschutz im Kanton Wallis, c'est un plaisir qui coûte cher.

Gesucht hatte man einen Datenschutzbeauftragten mit einer 50 Prozent Stelle, gefunden wurde eine freischaffende Rechtsanwältin im Mandatsverhältnis, erhalten haben wir schlussendlich eine überproportionierte und überteuerte Lösung.

Datenschutz im Wallis – c'est un plaisir qui coûte cher, trop cher, Chères et chers collègues.

Insgesamt Kosten in Höhe von fast einer halben Million, 40'000 Franken allein als Büropauschale, weitere 25'000 zur Entschädigung des Sekretariats und insgesamt über 300 Arbeitstage. Tage von Datenschutzbeauftragten scheinen 24 Stunden zu haben und notfalls brauchen sie noch die Nacht.

So geht es nicht, geschätzte Kolleginnen und Kollegen. Wille und Auftrag des Parlaments waren klar: Stärkung des Datenschutzes durch Schaffung einer 50 Prozent Stelle. Nicht weniger, aber vor allem nicht mehr. Aus diesem Grund sind unverzüglich Korrekturen gemäss dem Willen und Auftrag des Parlaments vorzunehmen, indem die finanziellen Exzesse der Datenschutzbeauftragten analysiert und korrigiert werden. Ohne Tabus muss auch die sofortige Auflösung des Mandats und die Reintegration in den Staatskörper geprüft werden.

Es mag wie eine kleine politische Geschichte am Rande aussehen, doch illustriert sie die Ausschweifungen bestens. Parteipolitisch motiviert hat der Grosse Rat den damaligen Staatskanzler Henri von Roten für die 50 Prozent Stelle abserviert, um heute feststellen zu müssen, dass die Datenschutzbeauftragte nach nur einem Jahr weit mehr als der heute amtierende Staatskanzler kostet.

Ziehen wir die Handbremse und korrigieren wir was falsch gelaufen ist. Die Fiko hat für das kommende Jahr erste Verbesserungen vorgeschlagen. Für die Zukunft müssen diese jedoch noch weitergehen. Wir können nicht jeden Franken für den Tourismus und die Wirtschaft zweimal umdrehen, beim Datenschutz hingegen mit vollen Kellen schöpfen.

Beaufsichtigen wir den Datenschutz, sonst bleibt es ein sehr teures Vergnügen.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Die Motion wird bekämpft.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Sans se prononcer sur le fond de cette intervention, le groupe PLR est de l'avis que la forme de la motion n'est pas adaptée à ce texte. En effet, les motionnaires demandent un rapport. C'est donc la forme du postulat qui aurait dû être utilisée.

Nous demandons donc aux dépositaires de transformer leur intervention en postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je dois malheureusement, par contre, vous contredire cette fois-ci sur le plan formel.

S'agissant d'une affaire interne au Parlement, puisque la protection des données a été placée sous la gouvernance du Parlement, le postulat n'est pas une forme admissible, la motion étant la bonne forme tant pour une demande de modification des bases légales que pour une demande d'analyse, d'étude ou de dépôt de rapport.

Cela étant dit, j'ai un petit peu l'impression que, nonobstant des problèmes de forme, tout le monde dit la même chose.

Donc, je pars du principe que la motion, sous cette forme, sera transmise au Bureau qui pondra la réponse à la motion.

La motion reviendra en traitement.

Si elle est acceptée, on verra la suite qui sera donnée à cette intervention parlementaire.

Est-ce que j'ai l'adhésion de tout le monde?

C'est le cas.

Je vous remercie.

Avant de passer au dernier point de l'ordre du jour, une petite communication.

Le conseil général de la ville de Sion siégera dans cette salle ce soir.

Je vous demanderai donc de bien vouloir vider complètement vos pupitres avant de quitter la salle.

8. MOTION

du groupe PDCC, par le député Sébastien ROH, concernant un débat réduit pour les interventions parlementaires (12.05.2011) (7.011)

MOTION

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Sébastien ROH, betreffend Redezeitbeschränkung bei parlamentarischen Vorstössen (12.05.2011) (7.011)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Beat Eggel, PDCC:

Je m'exprime ici en remplacement de mon collègue Sébastien Roh, absent ce jour, pour vous transmettre un argumentaire aussi concis que possible.

Alors que les politiciens sont, par définition, avides de paroles, vous pourriez interpréter cette motion par:

- de la provocation envers l'activité parlementaire
- une limitation des compétences de la Présidence pour la bonne conduite des débats
- ou, pire encore, une limitation de la démocratie.

Notre objectif est tout autre. Nous souhaitons simplement améliorer notre efficacité et faire prendre conscience à notre Parlement qui est, depuis quelques années, assailli par de nombreuses interventions dont nous ne nous permettrons pas de juger ici de la pertinence.

Merci donc pour votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre motion est combattue.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG ne peut adhérer à la proposition du groupe PDCC de limiter le temps de parole des représentants élus des citoyens valaisans.

La solution actuelle du débat réduit introduit seulement en cas de nécessité doit rester la règle. Prenons simplement le cas de cette session. Le Grand Conseil va ouvrir le débat sur le budget cantonal. Chaque chef de groupe aura, selon notre règlement, 10 minutes pour présenter la vision de son groupe sur la politique budgétaire et les priorités défendues par le Conseil d'Etat et la commission des finances. Il est à noter que ce temps de parole avait déjà été réduit de moitié en 2009.

Avec votre proposition, ce débat essentiel serait amputé, pour les députés, de moitié, le temps de parole du Conseil d'Etat et du président de la commission des finances n'étant pas touché.

Votre motion, Monsieur le député Sébastien Roh, si elle est acceptée par le Grand Conseil, va créer un immense déséquilibre entre les différents pouvoirs.

Peut-être voulez-vous transformer nos débats à la communication par SMS, de gazouillis ou twitter de 147 caractères?

Mesdames et Messieurs les députés, si vous soutenez cette proposition, vous tissez vos propres baillons. C'est ce qui a failli arriver à notre collègue René Constantin ce matin même.

A notre sens, cette motion peut être assimilée à une grave attaque contre la démocratie. Le droit à l'expression est une des bases de celle-ci et ne doit pas être en aucun cas amputé.

Si le groupe ADG se soucie aussi de la qualité des débats, il apprécie le souci du président du Grand Conseil concernant la planification des sessions.

Le groupe ADG vous demande donc de rejeter cette motion déjà à ce stade et vous remercie d'ores et déjà pour votre soutien.

Hr. Grossrat Hans-Ulrich Weger, CVPO:

Ein Grundrecht jedes Parlamentariers ist es, seine Meinung kund zu tun. Im Artikel 82 des Reglements des Grossen Rates ist definiert, dass wir uns maximal fünf Minuten zu einem Vorstoss äussern dürfen. Aufgrund der Komplexität mancher Vorstösse wird diese Zeit benötigt.

Die CVPO-Fraktion ist strikte gegen die dauerhafte Reduktion der Redezeit.

Die CVPO ist in Ausnahmefällen bereit eine reduzierte Debatte von Fall zu Fall zu bestimmen, jedoch nicht einer dauerhaften Reduktion. Zumal sich rein psychologisch die Situation mit der Redezeitanzeige auf den Bildschirmen in diesem Saal klar verbessert hat.

Aus diesem Grund bekämpft die CVPO diese Motion.

Wir danken für Ihre Unterstützung.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Une rapide communication.

La commission ATE se réunira demain, à 14 heures, au troisième étage.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Deux minutes et demie. Voilà le temps que le PDC du Centre veut réserver à nos interventions parlementaires. Vous conviendrez que cela laisse peu de temps à un député, ou au groupe au nom duquel il s'exprime, pour défendre un objet qui lui tient à cœur.

Réglementer le temps de parole dans un Parlement n'est pas un acte anodin. C'est s'intéresser à sa respiration. C'est toucher à l'essence même de la démocratie, à la liberté d'expression, vertu cardinale de tout Etat de droit qui se respecte.

La motion du groupe PDC du Centre, de l'avis du groupe PLR, vise ni plus ni moins à rendre notre Parlement asthmatique, et un Parlement qui tousse, c'est la démocratie qui s'enrhume..., certains me rétorqueront que c'est de saison.

Au contraire, en ces temps à venir que d'aucuns nous prédisent comme difficiles, il est même salutaire que notre Parlement puisse rester le reflet des inquiétudes de nos concitoyens que nous représentons, car c'est dans le dialogue que nous serons le plus à même de trouver, ensemble, des solutions.

Il est vrai que certaines interventions dans ce Parlement sont parfois longues, mais elles ne sont pas toujours le fait, et de loin pas, du pouvoir législatif..., suivez mon regard.

Gageons que cette motion aura au moins eu le mérite de rappeler que nous avons la chance de vivre dans une société démocratique où la liberté de parole est garantie.

Vous aurez compris que le groupe PLR vous demande de rejeter cette motion.

Je vous remercie de votre attention

M. le député Jean Rossier, PDCC:

Nous avons décidé chacune et chacun dans son groupe de nommer des chefs de groupe censés représenter l'ensemble des députés au sein du Bureau de notre Parlement.

Nous avons également élu à la tête de notre Parlement ce que nous appelons la Présidence (un président et deux vice-présidents).

Si toutes ces personnes ne peuvent pas influencer sur leurs groupes respectifs, nous devons revoir le système. Par cette motion, on veut rien d'autre que nous amputer notre outil de travail. Celle-ci n'est rien moins qu'une invite à un Parlement muet. D'ailleurs, nous allons vers un Parlement sans papier..., pourquoi pas sans paroles.

Il est vrai que certaines personnes utilisent cette chaire à saturation, alors que d'autres, de par leur discrétion relative, seraient encore censurés.

Accepter cette motion, c'est diminuer l'impact du Parlement et de parlementaires que nous sommes. C'est bien ici dans cet hémicycle que les débats doivent se faire et non pas dans les médias quels qu'ils soient. Gardons et utilisons les commandes de notre temps de parole et, de fait, nos possibilités de nous exprimer sur les sujets qui nous occupent à longueur de session. Cela me paraît facile à comprendre puisque, au Parlement, c'est un lieu où l'on parle.

Alors, pour gagner du temps, puisque c'est la demande qui est faite par cette motion, la pratique voudrait que certaines interventions soient traitées directement par le député avec le département, le service ou l'office. Mais le constat que l'on peut faire, c'est que le député a oublié de se faire connaître en direct auprès de ces instances cantonales. Il est peut-être aussi vrai que nous allons vers un Parlement virtuel où tout se passera sur tablet et autres supports informatiques à la maison.

Soyons sérieux, réduire les débats alors que le temps imparti a déjà été diminué lors du renouvellement de notre règlement, c'est de l'incitation à ne plus débattre dans ce lieu fait pour cela.

Laissons à la Présidence de notre Parlement cette prérogative de mener les séances et de saisir l'article nécessaire pour raccourcir les débats, si nécessaire, sur tels ou tels sujets.

Si le député doit rester presque muet dans son lieu d'expression de parlementaire, c'est vers d'autres moyens de communication qu'il va se retourner et porter le débat hors les murs avec toutes les objectivités négatives que cela comporte.

Avec le temps de parole actuel, cela fait déjà le bonheur des médias. Après ce prochain coup de frein qu'on voudrait donner, ces mêmes médias seront aux anges.

Faisons en sorte que le pouvoir reste aux parlementaires.

Je vous incite donc à refuser et à classer cette motion à ce stade.

M. le député (suppl.) Beat Eggel, PDCC:

Je suis navré d'avoir raccourci d'environ 20 minutes l'apéro ou votre pause de midi.

Le Parlement n'étant apparemment pas mûr pour un tel changement, **nous retirons notre motion**, mais ne manquerons pas de rester attentifs à ce point à l'avenir en proposant d'autres mesures tendant à améliorer notre fonctionnement sans péjorer notre système démocratique.

Et qui sait, le résultat serait peut-être différent si cette discussion avait lieu vendredi, au lendemain de notre bel après-midi au sujet de la santé!

Merci et bon appétit.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je ne peux que reprendre vos propos, en vous remerciant pour la bonne tenue des débats de ce matin, en vous souhaitant également un bon appétit et en vous retrouvant ici même demain matin pour la suite de cette session.

La séance est levée à 12 h 20.

Séance du mercredi 16 novembre 2011

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière et lectures**

Décisions concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction d'une école primaire à Collombey-Muraz et pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) la Résidence des Dents du Midi à Collombey-Muraz

Eintretensdebatte und Lesungen

Beschlüsse betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention für den Bau einer Primarschule in Collombey-Muraz und für den Bau eines neuen Gebäudes für das Pflegeheim La Résidence des Dents du Midi in Collombey-Muraz

Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. Motion de la délégation valaisanne CIP HES-SO, par les députés Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la révision totale du cadre législatif et réglementaire de la HES-SO Valais (17.12.2010) (3.107)

Motion der Walliser Delegation der IPK HES-SO, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, und Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Totalrevision des Gesetzes- und Reglementrahmens der HES-SO Wallis (17.12.2010) (3.107)

3. Postulat des députés Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Sonia **Z'GRAGGEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Urs **KUONEN**, CVPO, et cosignataires concernant: oui à une ligne de conseils et d'aide durable (17.12.2010) (3.109)

Postulat der Grossrätinnen Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Sonia **Z'GRAGGEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat Urs **KUONEN**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: Ja zur nachhaltigen Beratung und Hilfe (17.12.2010) (3.109)

4. **Entrée en matière et première lecture**

Loi d'adhésion du canton du Valais à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

Eintretensdebatte und erste Lesung

Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur interkantonalen Vereinbarung über die Fachhochschule Westschweiz (HES-SO)

Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

5. Interpellation du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno **PERROUD**, concernant: une formation dans le domaine de la santé au lieu de l'aide sociale! (15.03.2011) (3.112)

- Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno **PERROUD**, betreffend Ausbildung im Sozialbereich statt Sozialhilfe! (15.03.2011) (3.112)
6. Postulat du groupe UDC, par les députés Roger **ECOEUR**, Régis **PERRIN** (suppl.) et Edmond Perruchoud, concernant le séisme: acquérir les bons réflexes (15.03.2011) (3.113) (*en collaboration avec le DTEE*)
- Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Roger **ECOEUR**, Régis **PERRIN** (Suppl.) und Edmond Perruchoud, betreffend Erdbebenvorsorge (15.03.2011) (3.113) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
7. Postulat des députés Yves **FOURNIER**, PLR, Bernhard **ERPEN** (suppl.), CVPO, et Nicolas **VOIDE**, PDCB, concernant 2015: à chacun son "histoire"! (15.03.2011) (3.114)
- Postulat der Grossräte Yves **FOURNIER**, PLR, Bernhard **ERPEN** (Suppl.), CVPO, und Nicolas **VOIDE**, PDCB, betreffend 2015: jedem seine "Geschichte"! (15.03.2011) (3.114)
8. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim **RAUSIS**, concernant: écoutons les aînés (17.03.2011) (3.115)
- Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim **RAUSIS**, betreffend: Hören wir auf die ältere Generation (17.03.2011) (3.115)
9. Interpellation des députés Diego **WELLIG**, CSPO, Marcel **ZENHÄUSERN** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant: pas d'excursions scolaires proches de la nature! (18.03.2011) (3.116)
- Interpellation der Grossräte Diego **WELLIG**, CSPO, Marcel **ZENHÄUSERN** (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: keine naturnahen Schulausflüge! (18.03.2011) (3.116)
10. Postulat des députés Mario **ROSSI**, PDCC, Pascal **REY**, PDCC, Marcel **BAYARD**, PDCC, et cosignataires concernant les subventions cantonales lors de constructions scolaires (18.03.2011) (3.117) (*en collaboration avec le DTEE*)
- Postulat der Grossräte Mario **ROSSI**, PDCC, Pascal **REY**, PDCC, Marcel **BAYARD**, PDCC, und Mitunterzeichnenden betreffend kantonale Subventionierung von Schulhausbauten (18.03.2011) (3.117) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
11. Interpellation du groupe PLR, par la députée (suppl.) Régine **PRALONG**, concernant: une double casquette au niveau informatique? (18.03.2011) (3.118)
- Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Régine **PRALONG**, betreffend Doppelfunktion des Chefs der Dienststelle für Informatik (18.03.2011) (3.118)
12. Interpellation du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant: places d'apprentissage en péril! (06.05.2011) (3.120)
- Interpellation der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Lehrstellenmangel (06.05.2011) (3.120)
13. Postulat du député Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant valider les expériences extraprofessionnelles (10.05.2011) (3.121)
- Postulat von Grossrat Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Validierung ausserberuflicher Erfahrungen (10.05.2011) (3.121)
14. Motion du député Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant un fonds cantonal de reconversion pour les sportifs (10.05.2011) (3.122)

- Motion von Grossrat Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Umschulungsfonds für Sportler (10.05.2011) (3.122)
15. Motion du groupe PLR, par les députés Philippe **NANTERMOD** (suppl.), Fabien **GIRARD** (suppl.), Xavier **MOTTET** (suppl.) et Damien **ROCH** (suppl.), concernant l'accueil de la petite enfance: élargissement de la procédure de validation d'actifs aux mères et pères au foyer (10.05.2011) (3.123)
- Motion der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe **NANTERMOD** (Suppl.), Fabien **GIRARD** (Suppl.), Xavier **MOTTET** (Suppl.) und Damien **ROCH** (Suppl.), betreffend Kleinkinderbetreuung: Validierung erworbener Fähigkeiten von Hausfrauen und -männern (10.05.2011) (3.123)
16. Interpellation du groupe UDC, par le député Eric **JACQUOD**, concernant: où vont les heures de décharges des enseignants (13.05.2011) (3.124)
- Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric **JACQUOD**, betreffend Entlastungsstunden der Lehrpersonen (13.05.2011) (3.124)
17. Interpellation du député Philipp **SCHNYDER**, CSPO, concernant l'éducation sexuelle s'écarte du droit chemin (14.06.2011) (3.125)
- Interpellation von Grossrat Philipp **SCHNYDER**, CSPO, betreffend Sexualerziehung auf Abwegen (14.06.2011) (3.125)
18. Motion du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant le bilinguisme, un trait constitutif (15.06.2011) (3.126)
- Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Zweisprachigkeit als Wesensmerkmal (15.06.2011) (3.126)
19. Postulat des députés Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Alexander **ALLENBACH** (suppl.), CSPO, et cosignataires concernant des salaires appropriés pour les collaborateurs dans les structures de jour pour enfants (16.06.2011) (3.127)
- Postulat von Grossrätin Helena **MOOSER THELER** ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat (Suppl.) Alexander **ALLENBACH**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend angepasste Löhne für Mitarbeitende in Kindertagesstrukturen (16.06.2011) (3.127)
20. Interpellation de la députée (suppl.) Catherine **DAYER**, PDCB, et cosignataires concernant la dyscalculie, parent pauvre des troubles "dys"? (16.06.2011) (3.128)
- Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Catherine **DAYER**, PDCB, betreffend: vernachlässigte Dyskalkulie? (16.06.2011) (3.128)
21. Motion du groupe UDC, par les députés Charles **CLERC**, Guillaume **VANAY** (suppl.), Régis **PERRIN** (suppl.) et Roger **ECOEUR**, concernant le passé violent des élèves doit être connu des autorités scolaires (17.06.2011) (3.129) (*en collaboration avec le DSSI*)
- Motion der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles **CLERC**, Guillaume **VANAY** (Suppl.), Régis **PERRIN** (Suppl.) und Roger **ECOEUR**, betreffend: Die gewalttätige Vergangenheit der Schüler muss den Schulbehörden bekannt sein (17.06.2011) (3.129) (*in Zusammenarbeit mit dem DSSI*)
22. Postulat des députés Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et cosignataires concernant la promotion de la santé et la prévention dans les écoles (17.06.2011) (3.130) (*en collaboration avec le DFIS*)

Postulat von Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Gesundheitsförderung und Prävention in den Schulen (17.06.2011) (3.130) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIG*)

23. Naturalisations

Einbürgerungen

24. **Entrée en matière et première lecture**

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais au concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre

Eintretensdebatte und erste Lesung

Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat vom 29. Oktober 2010 über Anbau und Handel von Hanf

Le président:

Bonjour à tous et bienvenue dans cette deuxième matinée de la session de novembre du Parlement.

Hier matin, nous avons eu quelques petits soucis techniques avec un bloc de la salle. Le coupable a été identifié, je l'ai dans les mains..., c'est effectivement un petit problème lié aux travaux lors de la pose du réseau électrique dans cette salle. Nous avons donc pu trouver la source du problème, la corriger et, en principe, nous ne devrions plus avoir, ce matin, ces petits soucis.

Je vous remercie bien entendu pour votre compréhension.

Nous poursuivons cette semaine la découverte des entreprises du domaine des sciences de la vie de TheArk.

Vous avez trouvé sur vos pupitres..., visiblement pas de traduction en allemand ce matin..., décidément!

C'est de nouveau bon? Alors, est-ce que les traducteurs m'entendent? Est-ce que la traduction fonctionne? Allô la terre! Est-ce que c'est bon?

Non, c'est visiblement toujours pas bon.

(...)

C'est bon, voilà!

Il suffit de supposer que l'on n'a plus de problèmes techniques pour se faire rappeler que la technique a souvent un petit peu tendance à vouloir avoir le dernier mot.

Je disais donc que nous poursuivons notre découverte des entreprises du domaine des sciences de la vie de TheArk.

Vous avez trouvé sur vos pupitres aujourd'hui la fiche de description de la société PharmaAlp (*cf. Annexes/Beilagen p.*), dont vous pourrez rencontrer le directeur, respectivement CEO, vendredi à midi, lors de l'apéritif que la fondation nous offre, et je les en remercie.

Un mot encore. Je n'ai pas voulu surcharger l'ouverture de la session hier matin, mais bien entendu le fait politique marquant des dernières semaines, c'étaient les élections fédérales du 23 octobre 2011.

Je voudrais ici, en mon nom et au nom du Parlement, féliciter l'ensemble des personnes qui ont été réélues et nouvellement élues auprès soit du Conseil national, soit du Conseil des Etats, avec une mention toute particulière bien entendu pour notre futur ex-collègue Mathias Reynard, puisqu'il m'a annoncé qu'il démissionnerait du Parlement suite à son élection au Conseil national.

Et puis, une petite pensée et des remerciements chaleureux pour MM. Paul-André Roux et Roberto Schmidt que le peuple n'a pas voulu reconduire dans leurs fonctions fédérales.

La collaboration entre les élus cantonaux, vous-mêmes ici dans cette salle, et les élus fédéraux doit être maintenue. J'ai organisé une séance de travail la semaine prochaine entre le Bureau du Grand Conseil et la nouvelle délégation à Berne pour poser les bonnes bases de cette collaboration future.

Nous passons sans autre forme de procès au premier point de l'ordre du jour.

Entrée en matière et lectures

1. DECISION

concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction d'une école primaire à Collombey-Muraz

DECISION

pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) la Résidence des Dents du Midi à Collombey-Muraz

Eintretensdebatte und Lesungen

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention für den Bau einer Primarschule in Collombey-Muraz

BESCHLUSS

für den Bau eines neuen Gebäudes für das Pflegeheim La Résidence des Dents du Midi in Collombey-Muraz

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

Präsident: Urs Kuonen / Rapporteur: Gaël Bourgeois, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC:

Que d'eau a coulé sous les ponts depuis ce temps où les jeunes filles allaient à l'école au couvent des Bernardines à Collombey.

Nous nous trouvons ici devant un projet moderne et réaliste, et pas seulement par son architecture, une école proche du centre, une salle multi activité qui fait le lien entre cette école et l'EMS – salle qui se verra dotée en sous-sol d'une cuisine permettant de livrer l'UAPE et les aînés de l'EMS. Des aînés justement qui ne seront pas loin du village, qui seront même au centre et à qui il sera facile de rendre visite.

Ce projet, vous en conviendrez, est donc bon, bien réfléchi et il répond pleinement à l'augmentation de la population de la commune de Collombey-Muraz. Il répond aux attentes et aux critères de l'Etat.

C'est pourquoi le groupe PDCC entre en matière sur ce projet.

Hr. Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Bei diesen zwei Beschlüssen geht es einerseits um den Bau einer neuen Primarschule in Muraz mit 17 Raumeinheiten davon 12 Klassenzimmer, 2 Räume für Textiles Gestalten und einer Turnhalle. Andererseits geht es um den Bau eines Pflegeheimes mit zirka 60 Betten und einer Tagesstruktur mit 15 Einheiten auf gleichem Platz.

Die Subventionen des Kantons bewegen sich im gesetzlich vorgegebenen Rahmen und betragen für das Gesamtprojekt 8,2 Millionen Franken.

Beide Geschäfte sind für die CSPO unbestritten. Fördern doch moderne Schulräume das Lernen und können Pflegeheime an Orten sozialen Lebens für unsere älteren Mitmenschen eine Bereicherung sein.

Die CSPO ist für Eintreten.

Erlauben sie mir aber noch eine Bemerkung, die nur am Rande mit diesem Geschäft zu tun hat.

Die CSPO freut sich, dass in Collombey-Muraz auf der Primarstufe mit den heute gängigen Kommunikations- und Informationsmitteln gearbeitet werden soll, indem Laptops eingesetzt werden. Die CSPO wünscht sich diese Einstellung auch für die kantonalen Schulen. Dem ist leider aber nicht immer so. So bewegt sich die Informatik bezüglich schulischer Software eher im Experimentierstadium und zudem wird die Forderung nach einer kantonalen Lösung für die Betreuung schulischer Netzwerke auf die lange Bank geschoben. Hier wäre das Departement aufgefordert doch ein wenig schneller vorwärts zu machen und seinen "Bit" Durchsatz zu erhöhen.

Danke.

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

C'est tout naturellement que notre groupe soutient ce projet d'octroi d'une subvention cantonale à la commune de Collombey-Muraz pour la construction d'une nouvelle école primaire et la construction d'un EMS.

Nous saluons, en particulier, le fait que ces deux infrastructures ont été regroupées sur un site unique et en synergie. Ce regroupement rend ces nouveaux bâtiments cohérents, moins dispendieux en énergie et également moins gourmands en surface.

Il faut aussi souligner que les salles de classe actuelles sont trop exiguës et ne répondent pas aux normes actuelles. Le travail des enseignants est rendu difficile dans les locaux actuels de la Grange villageoise.

De par sa position géographique, le développement démographique du Chablais est important et continu. A Collombey-Muraz, les nombreux nouveaux bâtiments collectifs en construction ou planifiés laissent prévoir un accroissement de la population et, par conséquent, des besoins accrus en salles de classe dans le futur. Il faut aussi relever que la moyenne d'âge de Collombey-Muraz est de 37 ans, soit l'une des communes les plus jeunes du canton.

Les infrastructures doivent suivre. Une unité d'accueil pour la petite enfance ou UAPE va d'ailleurs être inaugurée prochainement.

Le défi lié à ces nouvelles infrastructures, c'est l'aménagement du territoire. Garantir une cohérence entre ces différents bâtiments publics et la sécurisation des parcours empruntés par les usagers est impératif. J'y reviendrai lors du débat final.

Merci de votre écoute.

M. le député (suppl.) Guillaume Vanay, UDC:

Notre groupe s'est penché avec attention sur ce projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'EMS et l'école primaire de Collombey-Muraz.

Le groupe UDC bien évidemment approuve le principe d'un nouveau bâtiment scolaire ainsi que la structure EMS.

Quand on connaît le fort potentiel de développement qui existe sur la commune de Collombey-Muraz aujourd'hui, nous ne pouvons que nous réjouir de ce projet tant attendu, si j'ose dire. En effet, l'intégration de ce projet sous l'église de Muraz permettra de séparer enfin les classes primaires et celles du CO dans le bâtiment situé sur le site des Perraires et ainsi d'éviter les nuisances sonores dues aux horaires différents des élèves primaires et secondaires. Les élèves n'auront également plus besoin de se déplacer pour suivre leurs cours de gymnastique, point positif supplémentaire pour leur sécurité.

La proximité de la nouvelle école par rapport au futur EMS ainsi que leur implantation commune au cœur du village de Muraz permettront également d'apporter une plus-value sur l'environnement dans lequel nos aînés vivront leur séjour.

En conclusion, ce projet est totalement justifié pour les raisons suivantes:

- les besoins sont tout à fait avérés
- le département a approuvé le programme de construction
- le dossier est approuvé par l'assemblée primaire de Collombey-Muraz.

Le groupe UDC entre donc en matière et accepte cette demande de subventions d'un peu plus de 8 millions de francs.

Merci de votre attention.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Notre groupe, le PLR, n'a pas de remarque de fond particulière à faire valoir sur les deux projets d'école primaire et d'EMS qui nous sont proposés ce matin, si ce n'est pour relever leur bonne facture.

A n'en pas douter, construire sur un site unique une école et un EMS est un bel exemple d'intégration intergénérationnelle, propice à un enrichissement réciproque. A notre tour, nous relevons le côté novateur de ce projet.

Permettez, à titre personnel, cette petite remarque formelle à l'intention du Conseil d'Etat et de ses services. La commune de Collombey, contrairement à ce qui est écrit en page 7 du message, n'existe pas. Eh oui!, il y a plus de 224 ans maintenant que les 5 villages de Collombey, Muraz (village où seront construits l'école et l'EMS), Collombey-le-Grand, Illarsaz et les Neyres (soit une population de plus de 7'500 habitants aujourd'hui), donc que ces 5 villages forment la commune de Collombey-Muraz.

C'était le petit coup de gueule du député Turin de Mur'.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR accepte ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Die CVPO-Fraktion stimmt dem Projekt zu in Collombey-Muraz sowohl ein Schulhaus als auch ein Pflegeheim für betagte Menschen zu erstellen. Die Subventionierung erfolgt gemäss den vorgesehenen Schlüsseln.

Es ist erfreulich, dass in dieser Gemeinde nicht ausschliesslich die Zahl jener steigt, welche der Pflege bedürfen, sondern dass auch die Zahl der Schulkinder stetig zunimmt.

Die Botschaft betont die koordinierte und optimierte Nutzung – ich zitiere – durch gemeinsame Parkplätze, eine einheitliche Heizung und Gemeinschaftsräume (Zitat Ende). Wir hoffen, dass sich die Gemeinsamkeiten der beiden Projekte nicht darauf beschränken werden und – wie im Architekturprojekt vorgesehen – tatsächlich ein Austausch zwischen den Generationen stattfinden wird.

Wir sind für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Coppey, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance de ce projet d'EMS à Collombey-Muraz avec enthousiasme.

Intégré dans un site à proximité de l'école primaire, il démontre l'intelligence émotionnelle des concepteurs. La qualité de cette mixité a déjà été relevée à l'EMS La Providence d'Orsières.

Tâchons toujours d'améliorer la qualité de vie de nos aînés. Défendons les postulats du député DC du Bas Joachim Rausis qui vont également dans ce sens.

Soyons responsables de nos citoyens valaisans jusqu'au bout.

Nous entrons en matière.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Président der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Die Gemeinde Collombey-Muraz möchte an einem einzigen Standort eine Primarschule, ein Alters- und Pflegeheim und eine Mehrzweckhalle errichten, wobei die Absicht, diese verschiedenen Projekte zu koordinieren als besonders lobenswert hervorgehoben werden muss, weil mit diesem innovativen modernen Gebäudekomplex sämtliche Bedürfnisse abgedeckt und in einer optimalen Nutzung zusammengeführt sind.

Das Projekt besteht aus zwei verschiedenen Teilen: Primarschule und Alters- und Pflegeheim. Demnach sind auch zwei Departemente betroffen, nämlich das Departement für Erziehung, Kultur und Sport und das Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit.

Das Büro des Grossen Rates hat nur die Kommission EBKS mit der Prüfung dieses Projekts betraut. Allerdings nahmen Vertreter beider betroffener Departemente an dieser Sitzung teil.

Was den Bau der Schule angeht, so hat das Departement die Erfüllung der Bedürfnisklausel schon vor einigen Jahren anerkannt. Die Minergie Standards werden eingehalten, so wie dies für die Subventionierung öffentlicher Gebäude gemäss geltender Gesetzgebung vorgesehen ist. Die kantonale Finanzverwaltung hat zu dieser Investition der Gemeinde Collombey-Muraz keine besonderen Anmerkungen gemacht.

Das Projekt schafft mit einem gemeinsamen Hof zwischen Schule und APH einen Bereich für den Austausch zwischen den Generationen.

Im Rahmen der Langzeitpflegeplanung 2010-2015, die vom Staatsrat im Jahre 2010 angenommen wurde, hat das Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit dem Pflegeheim La Résidence Les Dents du Midi in Collombey-Muraz zusätzliche 14 Betten bewilligt, was ein Total von 60 Betten ergibt.

Das neue APH steht somit voll und ganz im Einklang mit der kantonalen Planung der Langzeitpflege, gilt als anerkannt und erfüllt ebenfalls die kantonalen Anforderungen vollends.

Aus den unterbreiteten Dokumenten ergibt sich, dass der vorliegende Entscheid der geltenden kantonalen Regelung entspricht und die Subventionen für die Primarschule in der Höhe von zirka 2,74 Millionen Franken und das Alters- und Pflegeheim mit 5,45 Millionen Franken zu gewähren sind.

Die elf anwesenden Kommissionsmitglieder befürworten die Subventionierung einstimmig und danken allen Beteiligten für ihre geleistete Arbeit.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais vous remercier de votre unanimité. C'est un projet intéressant. Comme mentionné, il représente un modèle d'intégration et je vous remercie de l'accepter lorsque vous voterez la décision finale.

Deux remarques très rapides:

Monsieur le député (suppl.) Alexander Allenbach, je tiens compte de votre remarque. Probablement, dans la prochaine commission thématique, nous pourrions aborder ce problème du secondaire II, mais ce n'est pas l'objet de la discussion d'aujourd'hui – si vous êtes d'accord.

Et puis, deuxième remarque, je dois m'excuser auprès du député Alexis Turin parce que, effectivement, c'est Collombey-Muraz, et nous allons corriger. Mais, Monsieur le député, lorsque vous m'écrivez, je vous recommande d'écrire Le Bouveret et pas Bouveret.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour ces précisions d'ordre géographique.

L'entrée en matière sur ces deux décisions est acceptée.

Nous avons fait une discussion d'entrée en matière unique mais il y a, néanmoins, deux décisions et deux lectures individuelles. Nous ferons donc également deux votes.

Lecture
DECISION
concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction
d'une école primaire à Collombey-Muraz

Lesung
BESCHLUSS
betreffend die Gewährung einer kantonalen Subvention für den Bau
einer Primarschule in Collombey-Muraz

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

2011. **Ainsi décidé par 113 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 16 novembre**

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Lecture
DECISION
pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement médico-
social pour personnes âgées (EMS) la Résidence des Dents du Midi
à Collombey-Muraz

Lesung
BESCHLUSS
für den Bau eines neuen Gebäudes für das Pflegeheim
La Résidence des Dents du Midi in Collombey-Muraz

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

2011. **Ainsi décidé par 112 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 16 novembre**

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Traitements:
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen:
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. MOTION

**de la délégation valaisanne CIP HES-SO, par les députés
Jean-Albert FERREZ, PDCB, et Marcelle MONNET-TERRETTAZ,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la révision totale du cadre législatif et
réglementaire de la HES-SO Valais (17.12.2010) (3.107)**

MOTION

**der Walliser Delegation der IPK HES-SO, durch Grossrat
Jean-Albert FERREZ, PDCB, und Grossrätin Marcelle MONNET-TERRETTAZ,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Totalrevision des Gesetzes- und
Reglementrahmens der HES-SO Wallis (17.12.2010) (3.107)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial juin 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Vous avez reçu la réponse écrite du Conseil d'Etat.

Pas de demande de parole.

Je pars du principe que tout le monde est content avec cette réponse du Conseil
d'Etat.

3. POSTULAT

**des députés Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, Sonia Z'GRAGGEN, ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS), Urs KUONEN, CVPO, et cosignataires concernant: oui
à une ligne de conseils et d'aide durable (17.12.2010) (3.109)**

POSTULAT

**der Grossrätinnen Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und
Sonia Z'GRAGGEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat Urs KUONEN,
CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: Ja zur nachhaltigen Beratung
und Hilfe (17.12.2010) (3.109)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial juin 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Ici aussi, je n'ai pas de demande de parole.

Je pars donc du principe que les auteurs acceptent la réponse du Conseil d'Etat.

Entrée en matière et première lecture

4. LOI D'ADHESION du canton du Valais à la convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

Eintretensdebatte und erste Lesung

GESETZ ÜBER DEN BEITRITT des Kantons Wallis zur interkantonalen Vereinbarung über die Fachhochschule Westschweiz (HES-SO)

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

Präsident: Urs Kuonen / Rapporteur: Gaël Bourgeois, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat (Suppl.) Konstantin Bumann, CSPO:

Als erster der sieben involvierten Kantone arbeitet der Kanton Wallis daran, den Vorentwurf der neuen interkantonalen Vereinbarung der Fachhochschule Westschweiz zu ratifizieren.

Auf Druck des Bundes erhält die HES-SO in den Bereichen Führungs- und Organisationsstruktur ein neues Kleid. Dabei wurden sämtliche Ausbildungsbereiche miteinbezogen.

Wichtig ist, dass die Bachelor- und Masterstudiengänge "bolognatauglich" sind; das muss garantiert werden.

Der stete Wachstum der Studierendenzahl und der Ausbildungsgänge erfordert aber auch neue Mittel der Handlungsfähigkeit.

Die CSPO steht zur HES-SO und ist an einer äusserst breiten Fächerung der Ausbildungsbereiche insbesondere in unserem Kanton interessiert. Die steigenden Studentenzahlen beweisen, dass die Schule in sehr kurzer Zeit (seit 1997) in der Gesellschaft angekommen ist und einen wichtigen Beitrag an der berufsspezifischen Bildung in der Westschweiz erfüllt.

Speziell die für das Wallis wichtigen Bereiche Tourismus, Gesundheit und Wirtschaft müssen erhalten bleiben und weiterhin in Verbindung mit dem ortsansässigen Gewerbe zusammenarbeiten.

Bei der Zweisprachigkeit ist für uns die Formulierung in Artikel 4 der Vereinbarung schwammig. Ebenso der Kommentar. Gerne hätten wir eine etwas "kernigere" Formulierung gehabt.

Die genaue Ausgestaltung des Artikels 53 Absatz 5 mit der 4-jährigen Zielvereinbarung bedarf unserer vollsten Konzentration.

Der finanzielle Mehraufwand für eine gestärkte HES-SO, die unsere Leute im Kanton ausbildet und ins Berufsleben entlässt, ist in unseren Augen gerechtfertigt.

Die CSPO empfiehlt allen, die vorliegende Vereinbarung anzunehmen.

Wir sind für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Sébastien Roh, PDCC:

A la lecture de ce projet, le groupe PDCC est satisfait de voir arriver au terme un long chantier qui fixe l'organisation de la HES-SO. Ceui-ci répond aux critères contraignants de la législation, de la vision et des objectifs du Conseil fédéral en matière de HES. Les particularismes et la complexité de la HES-SO qui lie sept cantons ont été pris en compte.

Notre groupe tient à relever l'excellent travail de la délégation valaisanne qui a su défendre les intérêts de notre canton, notamment par la contribution au développement social, économique et culturel de la région, par la prise en compte du bilinguisme et la convention d'objectifs avec le canton.

Le système de financement retenu n'entraîne pas de modifications importantes de la contribution cantonale, à l'exception du forfait de 5% lié à la codécision. Un montant supplémentaire de 900'000 francs sera à la charge du Valais. L'incidence financière totale est estimée à 1,1 million de francs dans les conditions actuelles. Il est à relever que le canton a fait valoir son droit de veto trois fois sur le modèle de financement et que les nouvelles dispositions sont jugées acceptables par le département.

L'enjeu est conséquent mais, avec cette convention, la HES-SO repose sur des bases solides. Notre canton a su défendre ses particularités, ce qui nous permet de garantir l'avenir de la HES-VS.

Le groupe PDCC réitère ses félicitations à la commission pour son travail et, bien entendu, accepte l'entrée en matière.

M^{me} la députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR:

Le groupe libéral-radical a pris note du message accompagnant cette loi et relève les points suivants:

Les régions périphériques sont reconnues et bénéficient d'un droit de veto – un point important et positif face aux géants de l'Arc lémanique.

Le canton du Valais a limité les incidences financières de ce dossier, mais il devra tout de même payer un montant supplémentaire de 900'000 francs.

A contrario, les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel se sont associés pour ne payer qu'un seul forfait puisqu'ils ont déjà mis en commun leurs structures, mais cela au détriment de leur représentation au comité stratégique car ils ne possèdent dorénavant qu'une voix.

Surcoût global pour le canton du Valais: 1,1 million.

Autre point: l'importance que le bilinguisme fasse partie intégrante de la loi, ce qui met le Haut et le Bas-Valais sur un pied d'égalité.

Nous relevons également que certains cantons veulent imposer que les professeurs aient un doctorat. Le Valais ne doit pas soutenir cette démarche, car l'expérience du terrain est primordiale et incontournable.

Il y a un peu plus d'une semaine, lors des 20 ans de l'institut IDIAP, le président de l'EPFL, M. David Aebischer, soulignait dans son discours au sujet de la HES-SO Valais: "Nous voulons développer plus de synergies avec la HES-SO Valais car il est important que

la recherche fondamentale et les technologies de pointe trouvent des applications pratiques. Le nouveau système de gouvernance et l'indépendance proposés dans ce concordat permettront de réaliser ces synergies. Les doctorants et les ingénieurs issus du milieu industriel doivent collaborer et partager leurs compétences respectives."

Les titres académiques ne sont pas seuls garants de compétences absolues.

Le groupe PLR se pose tout de même la question suivante: Quand est-ce que l'ECAV sera intégrée dans la HES-SO Valais?

Pour conclure, nous voulons souligner l'implication concrète de M. le conseiller d'Etat Claude Roch, cela d'autant plus qu'il a été nommé dernièrement par ses pairs président dudit comité.

Comme vous l'aurez compris, le groupe PLR accepte d'entrer en matière sur cette loi.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

In der Mitte der 90er Jahre wollte der Bundesrat die Berufsbildung aufwerten. Im Jahre 1995 haben die eidgenössischen Räte dem Bundesgesetz über die Fachhochschulen zugestimmt.

In der Zwischenzeit sind die Fachhochschulen mit ihrer praxisorientierten Ausbildung neben den Universitäten zu einem wichtigen Pfeiler des Schweizer Hochschulsystems geworden. Die Fachhochschule Westschweiz – die grösste Fachhochschule der Schweiz – nimmt in diesem Ausbildungsangebot einen wichtigen Platz ein.

Diese neue interkantonale Vereinbarung drängt sich auf, weil die Bundesgesetzgebung über die Fachhochschulen im Jahre 2005 revidiert wurde, so dass sich die Entwicklung dieser Schulen in den Bolognaprozess einfügt. Die Zunahme der Studierenden, die zusätzlichen Aufgaben in den Bereichen Forschung und Entwicklung und der Weiterbildung sowie die vom Bund schon 2003 verlangten Massnahmen im Bereich der Steuerung, der Qualitätssicherung und dem Statut des Personals drängte die Kantone der Westschweiz zum Handeln. Auch die Forderung des neuen Bundesgesetzes über die Förderung der Hochschulen und die Koordination im schweizerischen Hochschulbereich verstärkten diesen Druck.

Der strategische Ausschuss sowie die interparlamentarische Kommission haben gute Arbeit geleistet. Sie haben den Wunsch des Bundes, Ordnung bezüglich Führung, Struktur, Steuerung und Koordination in die Fachhochschullandschaft zu bringen umgesetzt.

In den letzten Jahren musste bemängelt werden, dass die Walliser Fachhochschule über keinen vollamtlichen Direktor verfügte. Das war ein falsches Signal in Richtung der anderen Kantone. Das ist jetzt aber richtigerweise korrigiert worden, indem letzte Woche ein vollamtlicher Direktor ernannt wurde. Mit diesem Schritt kann die Führung der Dienststelle für tertiäre Bildung wieder zu 100 Prozent von einer Person geleitet werden und der neue Direktor der Hochschule Wallis kann sich voll für diesen wichtigen Bereich der Fachhochschule einsetzen.

Für das Wallis ist es wichtig, dass die Verteilung der Aktivitäten und des Leistungsangebots auf die verschiedenen Regionen der Westschweiz berücksichtigt wurden. Eine grössere Autonomie der Hochschule, die Einführung eines Steuerungsmodells, das auf einer vierjährigen Zielvereinbarung beruht, ein einheitliches Finanz- und Buchhaltungssystem sowie die Möglichkeit für die Kantone Forschungstätigkeiten und

andere Aufträge im Rahmen der kantonalen Strategie direkt zu finanzieren, sind wichtige Inhalte der neuen Vereinbarung.

Ein wichtiger Punkt für den Kanton Wallis – die Zweisprachigkeit – die in der Vereinbarung festgehalten wird. Dies darf aber nicht nur eine leere Worthülse sein. In diesem Zusammenhang ist es wichtig, dass Studiengänge auch im deutschen Sprachraum erhalten und gefördert werden. So können Studierende ihre Ausbildung in ihrer Muttersprache absolvieren und die Hochschulabsolventen aus dem frankophonen Raum haben die Möglichkeit in Form von Praktika und in 100 Prozent Immersion ihre Sprachkompetenz zu verbessern. Diese Anstrengung ist wichtig, denn sonst werden noch mehr deutschsprachige Walliserinnen und Walliser in Fachhochschulen der Deutschschweiz abwandern.

Diese Vereinbarung ist nötig und sinnvoll und wird die Institution konsolidieren. Sie macht es möglich, dass in der Westschweiz eine qualitative, wissenschaftliche und praxisorientierte Berufsbildung auf Hochschulniveau angeboten wird, das die Berufsperspektiven der Jugendlichen erweitert.

Die ADG, Linke Allianz ist für Eintreten.

Danke.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Devant la nécessité de doter la HES-SO d'une convention adaptée à son essor et son développement, le groupe DC du Bas entre bien évidemment en matière.

La HES-SO, qui se trouve à la sortie de son adolescence, a besoin d'une autonomie de gestion et de gouvernance ajustée.

Ce qui nous est proposé, notamment pour le financement et la prise en compte du bilinguisme, donne satisfaction au Valais.

Bien sûr, ce dossier est complexe. Nous n'en mesurons forcément pas toutes les données et implications, mais sa mise en application devrait permettre aux différents sites HES de contribuer toujours mieux aux développements social, économique et culturel de toutes les régions concernées.

La décentralisation des filières ne devra pas mettre en danger leur pérennité.

Le message volumineux, que vous avez tous lu dans son intégralité, aurait pu être encore plus épais s'il avait contenu le rapport de la commission interparlementaire HES-SO, organe de contrôle qui a traité 80 amendements et que préside notre actuel grand baillif. Nous saluons ici le travail de cette commission et plus particulièrement celui de la délégation valaisanne.

Pour le groupe DC du Bas, cette convention nouvelle et cette nouvelle organisation apporteront une meilleure cohésion à l'ensemble de la HES-SO.

Pour nous se pose, toutefois, maintenant une question: celle du devenir du Service de la formation tertiaire de notre canton. Devra-t-il et sera-t-il maintenu?

Frau Grossrätin (Suppl.) Daniela Bodenmüller, CVPO:

Die CVPO findet es wichtig, dass die Zusammenarbeit der einzelnen Partner der Fachhochschule Westschweiz in einer neuen interkantonalen Vereinbarung geregelt wird, um den Auflagen des Bundes zu entsprechen und so besser den Anforderungen für die definitive Akkreditierung der Fachhochschule Westschweiz gerecht zu werden.

Die höhere Bildung ist für den Kanton Wallis sehr wichtig.

Erstens können im Kanton selbst bestimmte Studiengänge angeboten werden, zweitens ist die FH Wallis ein wichtiger Partner der Walliser Wirtschaft. Die FH Wallis konnte gute Beziehungen zu den lokalen Unternehmungen aufbauen, sodass einerseits die Studierenden ihre Diplomarbeiten in den Unternehmungen durchführen und die Unternehmungen andererseits immer wieder Fachhochschulabgänger anstellen. Im Kanton Wallis finden immerhin 50 Prozent der Absolventen eine Stelle innerhalb des Kantons. Ausserdem nimmt die Fachhochschule Wallis erfolgreich an europäischen Forschungsprogrammen teil und ist darin gut verankert, was den Wissenstransfer und Innovationen begünstigt. So hat die Fachhochschule Wallis einen Umsatz von 20 Millionen Franken im Bereich Forschung und Entwicklung. Und gerade diese erfolgreiche Forschungsarbeit der FH Wallis wird mit der vorliegenden Vereinbarung gebührend berücksichtigt, indem die besten Projekte subventioniert werden und nicht eine Finanzierung pro Studierenden gewählt wurde, was für unseren Kanton von grossem Nachteil gewesen wäre.

Wir begrüssen, dass sich die HES-SO stärker kantonsübergreifend nach Fachbereichen organisiert um im nationalen und internationalen Wettbewerb bestehen zu können. Trotz der verstärkten Dezentralisierung der FH Westschweiz wird auch in Zukunft den regionalen und sprachlichen Eigenheiten vor Ort angemessen Rechnung getragen. So konnte auf Initiative der CVPO die Walliser Delegation bewirken, dass der wichtige Aspekt der Zweisprachigkeit in die Vereinbarung aufgenommen wurde.

Mit der neuen Vereinbarung geht zwar eine gewisse Zentralisierung einher (Steuerung durch ein Rektorat und die Bereiche), aber die kantonalen Unterschiede der einzelnen Schulen und die akademische Autonomie bleiben gewahrt. Das Personal erhält gemeinsame Regeln innerhalb der FH Westschweiz, da aber das Personal kantonal bleiben wird, kann den kantonalen Besonderheiten Rechnung getragen werden, insbesondere was den Lohn betrifft.

Die neue Organisation der FH Westschweiz bringt auch gewisse Vereinfachungen in der gemeinsamen Verwaltung sowie ein vereinheitlichtes Finanzierungs- und Buchhaltungssystem mit sich.

Es kann aber auch nicht verschwiegen werden, dass aufgrund der neuen interkantonalen Vereinbarung mit Mehrkosten von 1,1 Millionen Franken für den Kanton Wallis zu rechnen ist. Das DEKS ist mit den finanziellen Bestimmungen des vorliegenden Finanzierungsmodells zufrieden. Investieren wir also für die Zukunft und unsere Jugend.

Abschliessend kann gesagt werden, dass die HES-SO in der schweizerischen Bildungslandschaft gut verankert ist und sich über steigende Studentenzahlen freuen kann. Die FH Westschweiz muss sich aber auch an die neuen Gegebenheiten anpassen und die vorliegende interkantonale Vereinbarung ist hierzu der richtige Weg.

Aus den dargelegten Gründen ist die CVPO für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

L'évolution du paysage des hautes écoles spécialisées, entre autres l'élargissement des domaines de formation, de la recherche et du développement, ainsi que les domaines concernant la formation continue ont contraint la HES-SO à améliorer son organisation et sa structure de conduite, éléments indispensables à la conservation de la reconnaissance fédérale à gérer les filières HES.

Le regroupement d'écoles ainsi que les concentrations des filières sur un nombre restreint de sites étaient également des conditions exigées par la Confédération.

La convention intercantonale sur la HES-SO, présentée dans ce projet, respecte les contraintes de la Confédération et est globalement bonne.

Quant au mille feuilles hiérarchique proposé entre comité gouvernemental, rectorat, comité directeur, conseil stratégique, conseil de concertation et conseil de domaine, sans compter les instances de surveillance, ceux-ci seront certainement difficiles à mettre en place, mais leurs compétences sont clairement définies dans la convention. De plus, la convention d'objectifs quadriennale posera les jalons de cette nouvelle gouvernance.

Le groupe UDC accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Gegenwärtig besuchen rund ein Drittel der Schweizer Studierenden eine Fachhochschule. Die Fachhochschule Westschweiz ist eine öffentlich-rechtliche Institution mit eigener Rechtspersönlichkeit und ist die grösste Fachhochschule der Schweiz.

Die im Jahr 2003 vom Bund erteilte Bewilligung zum Betrieb der Fachhochschule Westschweiz ist an Bedingungen geknüpft. Seit 2009 verhandeln die Kantone über eine Änderung des Systems und um die Einhaltung dieser erwähnten Bedingungen.

Der Wille des Bundes Ordnung in die Fachhochschullandschaft zu bringen ist klar und deutlich und konnte nun endlich umgesetzt werden. Allerdings hat Bern die Besonderheiten und die Komplexität der HES-SO, die sieben Kantone verbindet, anerkannt und gewisse Ausnahmen – die ihr nachlesen könnt – gewährt.

Sobald das Ratifizierungsverfahren der Vereinbarung bei den Kantonsparlamenten abgeschlossen ist, soll die neue Vereinbarung nun am 1. Januar 2013 in Kraft treten.

Die wichtigsten Änderungen und Schlüsselpunkte für den Kanton Wallis wurden schon von meinen Vorrednern aufgeführt.

Nach der Annahme der interkantonalen Vereinbarung wird der Kanton Wallis rasch seine Gesetzgebung über die Fachhochschulen anpassen müssen.

Die Finanzierung von zirka 1,1 Millionen Franken wurde auch schon erwähnt und darauf möchte ich nicht mehr näher eingehen.

Die interparlamentarische Kommission konnte dem strategischen Ausschuss mehrere Änderungsvorschläge unterbreiten, die angenommen wurden, soweit sie bundesrechtskonform waren. Da der Vereinbarungstext nun feststeht, wird sich jetzt der Grosse Rat zum Beitrittsgesetz des Kantons aussprechen müssen.

Der Präsident der interparlamentarischen Aufsichtskommission, Jean-Albert Ferrez, erinnerte uns anlässlich der Kommissionssitzung daran, wie wichtig die höhere Ausbildung für unseren Kanton ist. Die Interessen gehen leider zwischen den Kantonen langsam etwas auseinander und dies ist für unseren Kanton sicherlich ein Nachteil. Deshalb sei nun die Ratifizierung für uns sehr wichtig.

Die interparlamentarische Aufsichtskommission ist mit dem Ergebnis der Vereinbarung zufrieden. Die Walliser Delegation hat gute Arbeit geleistet, insbesondere

dank des Dialogs mit dem Departement und der FH Wallis. Die interparlamentarische Aufsichtskommission wird weiterhin bestehen bleiben.

Die zwölf anwesenden Mitglieder der Kommission nehmen den Gesetzesentwurf einstimmig an und sie hofft, dass der Grosse Rat den vorliegenden Entwurf ebenfalls annimmt und dankt allen Beteiligten für ihre geleistete Arbeit, vor allem aber für die künftige Arbeit, die Herr Staatsrat Claude Roch als Präsident dieses Ausschusses der HES-SO tätigen wird.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Merci une nouvelle fois pour cette acceptation et cette entrée en matière.

Ce concordat est essentiel pour le canton du Valais. Il lui permettra d'avoir des domaines forts, d'avoir des domaines indépendants et de maintenir un contact très fort avec la société, l'économie, la culture et le social.

Les contraintes fédérales étaient claires et elles ont nécessité beaucoup de discussions. Mais aujourd'hui nous arrivons, pour le canton du Valais, à une première étape importante: celle de l'acceptation de ce concordat. Viendront, l'année prochaine, les modifications des lois puisque nous avons deux ou trois lois que nous devons revoir dans leur ensemble sur les HES et sur le santé-social.

Quelques remarques au sujet des constatations que vous avez faites.

Tout d'abord, concernant le bilinguisme, il a été mentionné de nombreuses fois que l'article 4 était important, que le bilinguisme concerne trois cantons: les cantons de Berne, de Fribourg et du Valais, et que ce sera la mission de chaque canton de mettre en application cet article 4 et à travers les lois peut-être de renforcer cet article puisque ce dernier concerne l'ensemble des cantons de la Suisse romande et des cantons qui sont bilingues. Le canton du Valais devra, à travers sa législation propre, améliorer le bilinguisme de façon à ce que ça ne soit pas – comme l'a dit, je crois, le député Reinhold Schnyder – une formule vide. Nous ne voulons pas une formule vide. Par contre, le bilinguisme pose aussi un certain nombre de questions et de compétences de formation. C'est la raison pour laquelle nous voulons nous appuyer sur le bilinguisme pour renforcer cette tendance.

En ce qui concerne l'article 53 sur les 4 ans, je vous rappelle que nous sommes liés par des dispositions fédérales et que cet article est la conséquence d'une disposition fédérale à laquelle nous ne pouvons pas déroger.

La députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet nous demande de ne pas aller trop loin dans la formation académique et notamment avec les doctorats. Pour nous, il faut un certain nombre de docteurs par la formation, le lien avec les écoles polytechniques, avec les universités est important. Par contre, nous voulons un fort lien avec le terrain. C'est dans ce sens que nous allons discuter au niveau du comité stratégique. Les écoles, à ce niveau, sont diverses et la discussion sera certainement très longue concernant les diplômes qui doivent être acceptés au niveau de l'entrée dans l'école. L'ECAV est déjà partie intégrante de la HES-SO. Dans les lois que nous mettrons en place en 2012, nous devons tenir compte de cette argumentation parce que l'ECAV, aujourd'hui, est une fondation; est-ce que, demain, elle restera sous forme de fondation ou est-ce qu'elle sera intégrée? Ce sont des questions qui doivent être résolues dès aujourd'hui, dès que le concordat sera accepté. Dans tous les cas, les questions de formation dépendent déjà de la HES-SO et puis l'autonomie des sites permet de résoudre les problèmes de recherche et de formation continue. Mais la forme juridique doit être clarifiée à travers des lois valaisannes et ce sera notre activité pour 2012.

Concernant le plein temps et la direction actuelle, j'aimerais rappeler que le directeur actuel est à plein temps. Nous lui avons donné 10% pour résoudre les problèmes extérieurs et la HES a un réseau extérieur énorme. C'est pour ce motif que le directeur *ad interim* a eu ce 10%, mais il est déjà à plein temps dans l'école. Ce que nous avons voulu, durant ces 2 années, c'est mettre en place une structure organisationnelle juridique qui aille dans le sens du concordat puisque les normes de la Confédération étaient déjà connues et nous n'avons pas voulu nommer un directeur général puisque les domaines deviendront indépendants dans le futur. Donc, c'est cette construction que nous avons testée pendant 2 ans et le nouveau directeur aura une mission probablement légèrement différente de celle qu'avait M. Albrecht, et la formule intermédiaire avec M. Stefan Bumann nous permettait de tester une formule un peu nouvelle.

En ce qui concerne l'autonomie, évidemment, c'est un point essentiel à travers les contrats de prestations, la Confédération exige que la politique se distancie des hautes écoles. C'est le cas des EPF, c'est le cas d'une partie des universités et ce sera le cas à travers ce concordat. Je crois que c'est une formule de grande qualité, à condition que les contrats de prestations mentionnent les qualités à la fois pédagogiques et surtout les qualités de recherche que l'on veut sur le terrain, de façon à ce que l'on ait une plus-value sur le terrain qui soit amenée.

Est-ce que le Service tertiaire – question du député Joël Gaillard – va disparaître? Evidemment non puisque ce service a d'autres activités. L'autonomie ne signifie pas la disparition du service.

Voilà quelques réponses sur les questions qui ont été posées.

Je vous remercie de nous aider à poursuivre ce dossier parce que c'est une première phase et la phase des lois sera également capitale pour la réussite de notre HES valaisanne. Merci.

Le président:

L'entrée en matière sur cette loi d'adhésion n'étant pas combattue, nous allons procéder à la lecture de détail.

Je demanderai simplement à la commission de rédaction de remplacer, dans les **considérants**, la mention XXX par la date du 26 mai 2011, date de la convention intercantonale elle-même.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'adhésion n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi d'adhésion du canton du Valais à la convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) est adoptée par 109 voix en première lecture.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Hr. Grossrat Urs Kuonen, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Aufgrund des Resultates und da keine Abänderungsanträge eingegangen sind, beantrage ich dem Parlament, dieses Gesetz **in einer Lesung** anzunehmen.

Le président:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Nous allons ainsi voter sur cette proposition de lecture unique.

Par 102 voix, les membres de la Haute Assemblée décident de renoncer à une deuxième lecture.

Je vous remercie pour ce vote et je tiens aussi, à titre personnel, à vous remercier pour l'adhésion à cette loi. Pour moi, ça a été deux ans à peu près de travail tout à fait intéressant à l'échelon intercantonal, très gratifiant et, comme ceci a été dit, pour le bien de nos écoles et des jeunes qui les fréquentent.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais vous féliciter et vous remercier de votre unanimité.

Cela donne un signe très fort que notre canton veut être partenaire des hautes écoles suisses.

Je suis convaincu que le travail qui sera fait durant les années à venir sera un travail de qualité et que les lois vont permettre d'améliorer encore notre visibilité de cette école. Les projets de recherche sont de qualité, comme cela a été mentionné par la députée (suppl.) Daniela Bodenmüller tout à l'heure.

Je voudrais remercier M. Stefan Bumann et le prier de transmettre à tout le personnel nos remerciements pour le travail accompli.

Avant de conclure, je voudrais encore remercier M. le président de la commission interparlementaire, votre président du Grand Conseil, M. le député Jean-Albert Ferrez, pour l'efficacité de son travail dans la commission. Je vous rappelle que sept députés par canton composent cette commission et ce n'est pas toujours facile de la gérer. M. Ferrez l'a fait avec de grandes compétences.

Merci également au député Urs Kuonen et à l'ensemble des membres des deux commissions pour le travail de participation, le travail de qualité, les questions pertinentes qui ont été posées.

Je vous prie de poursuivre cette mission puisque les lois de l'année prochaine nous permettront également de consolider notre HES.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous continuons avec les développements de votre département.

**Développements:
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)**

**Entwicklungen:
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

5. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno PERROUD, concernant:
une formation dans le domaine de la santé au lieu de l'aide sociale!
(15.03.2011) (3.112)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno PERROUD, betreffend
Ausbildung im Sozialbereich statt Sozialhilfe! (15.03.2011) (3.112)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le dernier rapport valaisan rendu public sur l'évolution des besoins en matière de formation dans le domaine des soins infirmiers date du 9 mai 1996. Les projections de l'époque annonçaient, pour les années 2005, la nécessité d'avoir annuellement 110 personnes formées dans les soins infirmiers.

En janvier 2011, en réponse au postulat que j'avais déposé "Favoriser les formations dans le domaine de la santé", le Conseil d'Etat répondait ceci, je cite: "La HES a mis en place des actions visant à renforcer le recrutement. Elle collabore avec les lieux de pratique, en particulier avec le RSV, pour une promotion des professions de la santé, elle s'engage activement pour la mise en place d'une formation en emploi pour les infirmiers et les infirmières et elle dispense une formation modulaire qui permet, dans une certaine mesure, l'étalement des études. Et, comme l'indiquent les statistiques, les résultats sont au rendez-vous: le nombre d'étudiants valaisans en soins infirmiers a crû régulièrement depuis 2004. On est passé de 23 étudiants en 2002 à 53 en 2006, et de 74 en 2008 à respectivement 93 en 2009 et 86 en 2010."

L'autosatisfaction du Gouvernement est, sur ce thème, déplorable et coupée du réel.

On le voit bien, la réalité des chiffres montre une insuffisance récurrente du personnel formé pour subvenir aux besoins dans le domaine des soins. Par exemple, le RSV occupe 1'300 personnes étrangères travaillant au niveau du RSV dans son personnel.

Le Rapport national sur les besoins en effectif dans les professions de la santé de 2009, publié par la Conférence des directeurs de la santé, estime que le nombre de personnel infirmier à former annuellement en Valais serait de l'ordre de 160 à 200 personnes.

Dès lors, pourquoi refuser à 74 jeunes qui voulaient débiter en 2011 l'école d'assistants en soins et santé communautaire de Châteauneuf l'accès à cette école?

Dès lors, pourquoi le Gouvernement freine-t-il depuis 15 ans le développement des classes de formation pour le personnel soignant?

Dès lors, pourquoi ne pas rouvrir une filière de formation d'infirmières en santé publique de niveau ES, selon la loi concernant la création d'un centre de formation pédagogique et sociale du 25 janvier 1989?

Enfin, comment expliquer à ces jeunes que le Gouvernement valaisan investit des millions pour la promotion économique pour faire venir de nouvelles entreprises en Valais et qu'il n'a pas la volonté d'investir dans les formations des domaines de la santé?

La jeunesse valaisanne et leurs parents n'attendent plus des réponses mais des actes.

Merci au conseiller d'Etat en charge du dossier de les annoncer rapidement, car il y a urgence dans ce domaine.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je crois que nous n'avons aucune autosatisfaction et que nous voulons résoudre les dossiers et résoudre surtout les problèmes parce qu'il n'est pas question de ne pas développer les formations au niveau de la santé.

Ce que nous souhaitons, c'est favoriser la formation duale, pour commencer. Les écoles des métiers sont des institutions qui complètent la formation duale. L'analyse qui a été faite et qui sera soumise au Conseil d'Etat avant la fin du mois de novembre 2011, donc dans une ou deux semaines, montre qu'il y a quatre axes de réflexion qui ont été mis en place:

Le premier axe est celui de la durée d'activité professionnelle des infirmiers ou des infirmières dans les métiers de la santé (entre 10, 15, 20 ans, selon certaines professions, ce qui est relativement court, avec un pourcentage de 69% d'activité en moyenne pour ces personnes; ce qui veut dire qu'on a une rotation très forte de ce personnel). C'est donc un des points que nous allons mesurer et essayer de trouver, durant l'année 2012, les quatre points que je mentionne. Nous allons, en 2011, donner des pistes et les mettre en place en 2012.

Le deuxième point qui est délicat: il nous manque dans notre canton des places d'apprentissage. Avec mon collègue Maurice Tornay, c'est cette voie que nous allons étudier au début de l'année prochaine, de façon à ouvrir plus de places d'apprentissage. En effet, si nous devons refuser des jeunes dans les apprentissages, c'est parce que nous manquons de places d'apprentissage. Cependant, ces jeunes ont d'autres solutions; ce ne sont pas des jeunes qui restent sur le carreau. Nous avons donc d'autres solutions pour ces jeunes mais c'est vrai que, pour les places d'apprentissage, nous n'avons pas le contingent qui nous est indispensable.

Le troisième point concerne les écoles des métiers. Il nous manque des places de stage. Pour les écoles des métiers, c'est une obligation légale et une obligation pratique aussi, d'avoir des places de stage. Nous devons discuter avec les partenaires de la santé l'ouverture de nouvelles places de stage de façon à ce que nous puissions, l'année prochaine, avoir non pas en ES, c'est-à-dire en école supérieure, mais au secondaire II une deuxième filière ou avoir plus d'apprentis, ce qui nous donnera cette possibilité d'avoir, pour 2014, 200 et quelques jeunes supplémentaires dans ces métiers. Donc, notre prévision va sur trois ans et, pour 2014, nous devrions avoir une partie de ce problème résolu. C'est un problème que nous avons pris à bras le corps durant toute l'année 2011 et en 2012. J'espère que, pour la reprise scolaire, nous aurons une partie des solutions.

Un dernier mot sur les filières ES, il y a deux théories en Suisse: la Suisse romande n'est pas favorable aux filières ES, elle préfère d'autres voies de qualification. La discussion est ouverte au niveau suisse sur les HES et les ES. C'est un dialogue qui se fait au niveau suisse et pas seulement au niveau valaisan.

En conclusion, je crois que nous voulons résoudre les problèmes de la santé à travers de nouveaux postes d'apprentissage, à travers la prolongation du temps de travail dans la profession et à travers de nouvelles places d'apprentissage.

Enfin, quatrième point: le bilinguisme. Je crois que c'est un point important, essentiel, parce que, effectivement, on a un problème de bilinguisme dans notre canton. Nous avons, avec la Confédération, vous savez qu'une nouvelle loi fédérale est en application et la Confédération nous a accordé un budget que nous mettrons en partie pour la formation dans le domaine de la santé en général.

6. POSTULAT

du groupe UDC, par les députés Roger ECOEUR, Régis PERRIN (suppl.) et Edmond Perruchoud, concernant le séisme: acquérir les bons réflexes (15.03.2011) (3.113) (en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Roger ECOEUR, Régis PERRIN (Suppl.) und Edmond Perruchoud, betreffend Erdbebenvorsorge (15.03.2011) (3.113) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Je vais essayer de représenter les postulants.

Régulièrement, l'actualité nous rappelle les dégâts engendrés par les tremblements de terre, comme dernièrement encore en Turquie.

Le Valais se situe dans une zone sismique assez sensible. Le dernier séisme d'importance de 1946 avait tout de même provoqué la mort de trois personnes dans une population bien moins importante qu'actuellement.

Ce postulat demande donc qu'une instruction soit programmée, pourquoi pas en même temps que les essais des sirènes acoustiques, dans les lieux publics, tels les écoles ou hôpitaux, afin que la population puisse acquérir les bons réflexes en cas de séisme dans notre canton.

Ainsi, en cas de tremblement de terre majeur, le Conseil d'Etat pourra réitérer le pèlerinage d'action de grâce qu'il avait fait en 1946 à Notre-Dame de Valère pour la remercier du peu de dégâts occasionnés.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

7. POSTULAT

**des députés Yves FOURNIER, PLR, Bernhard ERPEN (suppl.), CVPO, et
Nicolas VOIDE, PDCB, concernant 2015: à chacun son "histoire"!**

(15.03.2011) (3.114)

POSTULAT

**der Grossräte Yves FOURNIER, PLR, Bernhard ERPEN (Suppl.), CVPO, und
Nicolas VOIDE, PDCB, betreffend 2015: jedem seine "Geschichte"!**

(15.03.2011) (3.114)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Yves Fournier, PLR:

2015 sera marqué à coup sûr d'une pierre blanche, une pierre blanche puisque notre canton fêtera ainsi les 200 ans de son entrée dans la Confédération.

L'objectif de ce postulat est d'aller au-delà de cette commémoration. Faire entrer l'histoire dans nos foyers, tel est l'objectif de ce postulat.

Un petit opuscule de vulgarisation, une iconographie dynamique, un texte synthétique supervisé par quelques historiens, voilà l'opportunité que nous aurions pour offrir à notre population un regard éclairant sur notre passé, une opportunité aussi de fêter une entrée dans la Confédération dont les commémorations antérieures ont, malheureusement, souvent été frappées par le sort, ternies par des événements dramatiques. En 1915, le Valais n'a pas pu fêter véritablement son centenaire, c'était la première guerre mondiale et, en 1965, pour le 150^e anniversaire, au moment même où le Valais s'apprêtait à fêter tout cela, ce fut le drame du barrage de Mattmark et ses 88 morts.

Il nous semblerait ainsi intéressant de réactiver tout cela pour que 2015 soit une année faste, pour que notre canton se souvienne de son passé récent et que cette démarche suscite ainsi un réel intérêt auprès de notre population.

Je vous invite à accepter ce texte et je vous en remercie d'avance.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est également transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

8. POSTULAT

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim RAUSIS, concernant:
écoutons les aînés (17.03.2011) (3.115)**

POSTULAT

**der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim RAUSIS,
betreffend: Hören wir auf die ältere Generation (17.03.2011) (3.115)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

Le présent postulat trouve sa source dans une journée de réflexion menée par les JDC du Valais romand sur le rapport à nos aînés.

La pertinence de ce postulat n'est sans doute pas à démontrer le jour même où, hasard du calendrier, ce Parlement a accepté un très bon projet d'EMS couplé à une école dans le village de Muraz.

Ultime précision: il va de soi que cette étude devrait se mener en partenariat avec les associations et les groupements d'intérêts qui représentent les aînés valaisans.

Merci de votre soutien et de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu non plus; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

9. INTERPELLATION

des députés Diego WELLIG, CSPO, Marcel ZENHÄUSERN (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant: pas d'excursions scolaires proches de la nature! (18.03.2011) (3.116)

INTERPELLATION

der Grossräte Diego WELLIG, CSPO, Marcel ZENHÄUSERN (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: keine naturnahen Schulausflüge! (18.03.2011) (3.116)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Die Frage in der Interpellation ist klar. Wieso werden in den Schulen grosse bürokratische Hürden aufgezeigt um interessante, naturverbundene Ausflüge in unserer schönen und sehr interessanten Berg- und Gletscherwelt zu organisieren? Die Kinder müssen für solche Sachen sensibilisiert werden wenn sie in Zukunft auch im Tourismus oder in unserem Kanton Arbeitsplätze suchen wollen.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais déjà rappeler, si l'on parle de l'école obligatoire, que ce sont les communes qui ont cette responsabilité d'organisation de ces courses et que nous sommes absolument ouverts à mieux connaître la nature, à mieux la découvrir.

Les communes ont à leur disposition un certain nombre de jours. Il peut aussi y avoir des projets d'école qui vont dans ce sens.

Les problèmes qui se posent sont évidemment au niveau des responsabilités: responsabilités juridiques et responsabilités morales surtout. Et c'est le problème des organisateurs de bien résoudre ces problèmes, notamment dans la planification.

Les possibilités d'excursions sont très vastes. La réserve qui est souvent faite, c'est sur les sports extrêmes. Alors, je crois que, dans les sports extrêmes, les incidents qui ont été vécus en Suisse ou à l'étranger montrent les risques au niveau de la responsabilité. Ce point doit être clairement établi pour l'ensemble de secondaire II. Nous venons de faire une norme qui sera présentée au Conseil d'Etat dans les semaines à venir, de façon à ce qu'on clarifie la responsabilité de chacun et pour que l'organisation soit faite de façon parfaite par les organisateurs. Je vous rappelle que, pour l'école obligatoire, la commune a cette responsabilité.

Mais, évidemment, nous sommes ouverts, sous la réserve d'une organisation parfaite et d'une responsabilité clairement définie, à ces actions dans la nature.

10. POSTULAT

des députés Mario ROSSI, PDCC, Pascal REY, PDCC, Marcel BAYARD, PDCC, et cosignataires concernant les subventions cantonales lors de constructions scolaires (18.03.2011) (3.117) (en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT

der Grossräte Mario ROSSI, PDCC, Pascal REY, PDCC, Marcel BAYARD, PDCC, und Mitunterzeichnenden betreffend kantonale Subventionierung von Schulhausbauten (18.03.2011) (3.117) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Mario Rossi, PDCC:

Par ces quelques mots, je tiens simplement à préciser les objectifs du postulat, soit:

- analyser si les critères mentionnés dans le règlement actuel fixant les normes et directives concernant les constructions scolaires sont toujours en adéquation avec les besoins et les pratiques actuels;
- les techniques d'enseignement évoluent et les infrastructures doivent évoluer en parallèle, d'où la nécessité de s'assurer que la réglementation corresponde à cette évolution;
- les utilisateurs que sont les membres du corps enseignant sont-ils suffisamment impliqués dans la conception du cahier des charges et la réalisation des projets?
- finalement, est-ce que le poids donné au critère de l'économie des moyens est suffisamment incitatif dans le choix du projet lauréat du concours ou faut-il mettre en place un système de subventionnement progressif afin de valoriser auprès des architectes et du maître d'œuvre ce critère-là?

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député. Votre postulat est combattu.

M. le député Frédéric Mivelaz, PLR:

Selon les règles négociées avec les communes lors de la RPT II, il a été décidé que les coûts de construction resteront essentiellement à la charge des communes et que le canton continuera à payer 30% des coûts admis au subventionnement.

Il n'est pas correct d'affirmer que la participation cantonale est faible, comme l'écrivent les postulants. Si ceux-ci estiment que le canton est riche au point de pouvoir prendre à sa charge une plus grande partie des coûts, je les invite à relire la PIP 2012-2015.

Les communes connaissent les critères de subventionnement. Et si une commune souhaite construire un bâtiment luxueux, si elle désire profiter de l'occasion d'une nouvelle construction scolaire pour y ajouter des infrastructures supplémentaires, libre à elle de le faire et d'en assumer les coûts.

Nous avons conservé un principe fondamental lors des discussions de la RPT II: celui qui paie décide. Ce n'est donc pas au canton de modérer les ambitions communales.

Le groupe PLR vous invite à refuser ce postulat au stade du développement.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons voter.

Par 61 voix contre 38 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.117 du député Mario Rossi.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

11. INTERPELLATION

**du groupe PLR, par la députée (suppl.) Régine PRALONG, concernant:
une double casquette au niveau informatique? (18.03.2011) (3.118)**

INTERPELLATION

**der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Régine PRALONG, betreffend
Doppelfunktion des Chefs der Dienststelle für Informatik (18.03.2011) (3.118)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Régine Pralong, PLR:

Le Service cantonal de l'informatique offre son soutien aux différents services de l'Etat en matière de logiciels et de projets informatiques.

Cependant, le chef de ce service occupe également la fonction de délégué aux questions informatiques. En cette qualité, il conseille le Conseil d'Etat en matière de stratégies informatiques.

Dans ces conditions, est-il réellement en mesure de fournir un conseil indépendant au Conseil d'Etat? Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

La création d'un poste de délégué date de 1989.

Elle avait deux objectifs:

premier objectif: donner un conseil au Conseil d'Etat, à d'autres institution et

deuxième objectif: émettre des préavis, qui vont dans le sens de ce que souhaite l'informatique, notamment au niveau de la coordination des règles informatiques.

En ce qui concerne le chef de l'informatique qui a été désigné comme délégué, il est effectivement en même temps chef du Service de l'informatique.

Pour moi, l'incompatibilité ne vient pas dans les fonctions, mais dans le temps. En effet, on se rend compte que la fonction de délégué, qui comporte 31 délégations qui sont sous sa responsabilité, est ingérable.

C'est la raison pour laquelle nous discutons actuellement avec le service du personnel une nouvelle organisation qui supprimerait les délégations, qui libérerait du temps pour le chef de service, qui permettrait de mieux répartir les responsabilités dans le service, qui donnerait une section qui s'appellerait "missions actuelles, clients, pilotage" et on pourrait avoir ce lien de conseil et de préavis à travers ce service.

Cette nouvelle organisation devrait être mise en place au 1^{er} janvier 2012.

12. INTERPELLATION
du groupe PDCC, par le député Pascal BRIDY, concernant:
places d'apprentissage en péril! (06.05.2011) (3.120)
INTERPELLATION
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal BRIDY, betreffend
Lehrstellenmangel (06.05.2011) (3.120)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Les patrons qui désirent engager des apprentis, et je spécifie: pour les former, sont parfois, voire souvent découragés par les tâches annexes ne relevant pas de la formation proprement dite.

Il est important de ne pas laisser des jeunes sur le carreau sans formation ou sans apprentissage, sinon ce sont des vocations de chômeur que l'on encourage.

Les jeunes doivent pouvoir apprendre à travailler et, si possible, doivent pouvoir accéder à un métier. Il ne faut pas laisser notre jeunesse devenir une jeunesse oiseuse, se complaisant dans son inactivité.

Partant du principe que le Conseil d'Etat partage nos préoccupations, qu'entend-il mettre en œuvre pour améliorer la situation? Simplification des procédures? Allègement de l'administration? Encouragement des engagements?

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Merci de la question.

Je crois que c'est effectivement un problème que nous partageons, mais il est difficile de faire la part entre la rumeur et la réalité.

Lundi ou mardi prochain, ou début décembre plutôt, nous aurons une séance avec toutes les associations professionnelles. J'ai demandé à M. Pottier qu'il mette à l'ordre du jour ce point de façon à ce que les associations nous disent quel est le problème, comment on peut le résoudre et, avec elles, on cherchera une solution rapide.

13. POSTULAT
du député Bernard BRIGUET, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant
valider les expériences extraprofessionnelles (10.05.2011) (3.121)

POSTULAT
von Grossrat Bernard BRIGUET, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend
Validierung ausserberuflicher Erfahrungen (10.05.2011) (3.121)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Bernard Briguët, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Dans la culture, le sport, l'animation de quartier, la politique, les pompiers, le scoutisme et j'en passe, le bénévolat joue un rôle non négligeable.

Combien de manifestations valaisannes ne pourraient-elles avoir lieu sans l'engagement sans faille de nombreuses personnes bénévoles? Que ce soit Sierre-Zinal, la Patrouille des Glaciers, les coupes du monde de ski ainsi que de nombreuses courses pédestres à travers les villes du canton. Le bénévolat constitue souvent une expérience pratique extraordinaire et permet de rencontrer des personnes d'autres horizons.

Si l'identification à une manifestation est plus forte dans les villages, dans les villes, il devient de plus en plus difficile de trouver des personnes motivées et disponibles pour les sociétés locales.

Une solution serait de certifier les activités bénévoles, du moins celles qui nécessitent des responsabilités de management, de conduite ou de compétences administratives ou techniques spécifiques.

Trouver un président de club sportif, un président d'un comité d'organisation d'un festival de musique, une secrétaire, voire un responsable des finances devient, en effet, toujours plus difficile. Je lisais récemment dans la presse que des villes romandes avaient de la peine à recruter des sapeurs-pompiers. Assumer une responsabilité de conduite dans ce domaine nécessite de nombreuses compétences techniques et des qualités humaines, très appréciées sur le plan professionnel. Il faut, en effet, mieux mettre en valeur et reconnaître les expériences bénévoles et extraprofessionnelles.

Les sociétés, les clubs pourraient, avec l'appui du canton, notamment sous l'impulsion du canton, réfléchir et mettre en place des modèles de certification pour des tâches bénévoles d'une certaine importance.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député. Votre postulat est combattu.

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

Le groupe DC du Bas s'oppose à la validation des acquis extraprofessionnels découlant du bénévolat.

La validation des acquis de la formation continue non formelle, telle que qualifiée par le chef du DECS en réponse à une interpellation du même député Bernard Briguët en septembre 2010, peut paraître séduisante au premier abord.

Les personnes actives dans le bénévolat doivent être saluées et valorisées mais, selon nous, pas de la manière proposée par ce postulat.

Cette proposition implique la mise en place d'un système complexe de classification des compétences acquises dans les domaines du sport, de la culture ou de la politique. Nous voulons freiner cette bureaucratie.

En clair, comment définir les critères de reconnaissance d'une activité bénévole? En fonction de la durée du mandat exercé? De l'importance des responsabilités endossées? Et si les fonctions ne sont pas exercées à satisfaction? Exemple, en votre qualité de secrétaire-caissier du comité du ski club local pendant trois ans, à quelle validation pouvez-vous prétendre? Et si vous passez le cap des dix ans à ce poste, devez-vous obtenir un certificat plus élaboré que si vous n'avez fait que trois ans?

Rien n'empêche une personne de faire figurer dans son CV les différents engagements bénévoles accomplis. C'est simple, gratuit et efficace.

Je ne fais là que reprendre les propos d'un membre de la Fédération des communes valaisannes dans un article du Nouvelliste du 7 décembre 2010 critiquant une proposition de diplôme pour conseiller communal.

Pour les raisons citées ci-dessus, je vous invite à refuser d'entrer en matière sur ce postulat.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Die Absicht des Postulanten scheint uns reichlich wohlwollend und zollt der Freiwilligentätigkeit die entsprechende Anerkennung.

Ehrenamtliche Tätigkeiten sind zu würdigen und erfordern unwiderruflich gewisse Fähigkeiten und Kompetenzen, je nach Aufgabe, in vielerlei Hinsichten.

Wird mit diesem Postulat aber nicht einer unnötigen, überbordenden Bürokratie Tür und Tor geöffnet? Wir denken, dass dem so ist. Es ist unserer Ansicht nach doch viel gescheiter, effizienter und auch nützlicher, die Zeiten für die Freiwilligentätigkeit zu nutzen als mit Validierungsverfahren zu verträdeln.

Es bräuchte einen ganzen Apparat und eine Unmenge an Richtlinien um korrekt und klar die unschätzbaren Arbeiten zu würdigen.

Bei einer Bewerbung ist doch ganz klar auf diese freiwilligen, meist ehrenamtlichen Tätigkeiten und Aufgaben hinzuweisen.

Ein jeder, der im Personal- und Mitarbeiterwesen tätig ist, weiss dies auch zu werten und einzuschätzen.

Die CVPO lehnt dieses Postulat ab.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous votons.

Par 89 voix contre 22 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.121 du député Bernard Briguet.

Vous avez ainsi classé ce postulat.

14. MOTION

du député Bernard BRIGUET, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant un fonds cantonal de reconversion pour les sportifs (10.05.2011) (3.122)

MOTION

von Grossrat Bernard BRIGUET, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Umschulungsfonds für Sportler (10.05.2011) (3.122)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Bernard Briguët, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Si nous voulons développer et soutenir le sport d'élite, inciter les jeunes à se lancer dans la pratique sportive de haut niveau, nous devons régler parallèlement la problématique sur le retour au marché du travail.

Qui, dans cette salle, ne vibre pas devant les exploits du FC Sion, du HC Sierre, du HC Viège, de Daniel Albrecht ou de Didier Défago, pour ne citer que quelques exemples?

Après une décennie passée dans le milieu de la haute compétition, retourner dans son métier de base ou se lancer dans un nouveau défi, sans aucune pratique, n'est pas chose aisée, car le monde du travail évolue rapidement. Malgré les facilités et les structures de formation mises en place pour les jeunes sportifs – ce que je salue et soutiens –, la difficulté à plus de 30 ans de postuler avec succès une place dans l'économie demeure bel et bien.

Comme pas grand-chose n'existe dans ce domaine puisque les fédérations et les clubs ne s'occupent pas de cette problématique, trop orientée sur le court terme, l'idée serait qu'un fonds cantonal permette de financer un apprentissage, une formation supérieure ou des stages sur la base d'un projet professionnel à nos athlètes valaisannes et valaisans. L'exemple de Sylviane Berthod qui, à plus de 32 ans, a commencé une formation d'ambulancière.

Il s'agirait non pas d'alourdir le budget cantonal, mais de consacrer une très très faible partie du budget des sports pour soutenir des athlètes ayant porté haut les couleurs valaisannes, de notre pays dans des compétitions internationales.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Le groupe PDCB a examiné avec soin la motion du député Bernard Briguët concernant un fonds cantonal de reconversion pour les sportifs.

A priori, l'idée de créer un fonds dédié aux sportifs qui, après avoir accompli une carrière de haut niveau, souhaitent effectuer une reconversion peut paraître bonne. Toutefois, à l'analyse, la proposition ne peut être soutenue. Nous connaissons tous des personnes qui ont mis leur vie professionnelle entre parenthèses durant quelques années pour s'investir dans le bénévolat. Nous connaissons tous des personnes qui ont cessé toute

activité professionnelle pour se dédier totalement à un domaine artistique prometteur. Nous connaissons, bien sûr, tous des mamans ou peut-être des papas qui apprécieraient de bénéficier d'un soutien financier pour effectuer des stages, un apprentissage, du coaching ou de la formation continue après avoir consacré plusieurs années exclusivement à l'éducation de leurs enfants.

Entrer dans une telle démarche serait totalement inéquitable ou alors correspondrait à ouvrir la porte à la mise en place d'un foisonnement de fonds.

En outre et de manière plus générale, nous défendons un modèle sociétal dans lequel les individus assument leur choix de vie. Si nous devons indubitablement pallier les difficultés que traversent des personnes qui voient leur vie professionnelle entravée par des aléas qui ne leur sont pas imputables, comme la maladie ou le chômage par exemple, tel ne doit pas être le cas lorsqu'un vrai choix a pu s'établir. Il en va de la notion même de responsabilité individuelle.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe PDCB vous engage à combattre cette motion.

Merci pour votre écoute.

Frau Grossrätin (Suppl.) Ursula Imboden-Abgottspon, SVPO/Freie Wähler:

Ich beantrage die Motion abzulehnen.

Unsere Sportler in Ehren. Aber wir können nicht alles und jeden in den jeweiligen Lebenssituationen unterstützen.

Hut ab vor einer Karriere im Spitzensport. Aber ein jeder, der sich für diesen Weg entscheidet, weiss, dass die Zeit als Sportler einmal vorbei sein wird und sich ein jeder Gedanken machen muss wie seine weitere Zukunft aussehen soll. Hier appelliere ich an die Eigenverantwortung, zumal Spitzensportler auf die Unterstützung des Staates, bis dato, zurecht zählen durften. Ich bin mir aber sicher, dass viele Sportler durch ihre Vernetzungen – gerade vielleicht auch durch ihren Bekanntheitsgrad – viele offene Türen nach ihrer Sportkarriere vorfinden. Was ihnen sicher hilfreich entgegenkommt, beruflich wie privat.

Lassen Sie mich hier einen Vergleich ziehen. Auch als Familienfrau ist es nach zehn oder mehr Jahren Betreuungs- und Erziehungsarbeit nicht immer einfach im Berufsleben wieder Fuss zu fassen. Und vielleicht hat ja genau diese Familienfrau kleine Sportler herangezogen und ein jeder weiss, wie viel Engagement und Zeitaufwand dies für eine Familie heutzutage bedeutet. Auch hier ist es oftmals schlichtweg nicht möglich, daneben noch zu arbeiten oder sich gar umschulen zu lassen. Auch eine Familie zu managen erfordert viele Opfer, sei es zeitlich oder aber auch finanziell.

Aber auch von diesen Frauen und Männern braucht es Eigenverantwortung für ihre weitere Zukunft nach dem Unternehmen Kinder. Hand aufs Herz, aber sonst müssten wir auch hier einen Fallschirm im Sinne eines Umschulungsfonds bereitstellen und können wir uns all dies wirklich leisten?

Aus diesem Grunde vertrete ich die Auffassung, dass hier kein Handlungsbedarf besteht und möchte Ihnen deshalb beliebt machen den Vorstoss abzulehnen.

Danke.

M^{me} la députée (suppl.) Gervaise Marquis, PLR:

Chaque retraite est un travail de longue haleine, travail qui se prépare tout au long d'une carrière qu'elle soit professionnelle ou sportive. Chaque athlète commence sa carrière comme tout un chacun sur les bancs de l'école infantine. Puis, au fil des années, les

capacités de chacun se réveilleront et donneront naissance à des graines de champions, pour certains. La culture, la croissance, l'épanouissement et la floraison de ces graines dépendront du terrain dans lequel elles seront semées ou transplantées.

Actuellement, tout jeune, potentiellement destiné à devenir un champion, est pris en charge déjà par l'école dans le cadre des structures ASF (art-sport-formation) en classe secondaire ou tertiaire. Quant aux jeunes optant pour la voie d'un apprentissage, tout en continuant leur carrière sportive, ils le font en accord avec leurs patrons ou maîtres d'apprentissage. En un mot, sportif de haut niveau ou pas, chaque jeune étudiant ou apprenti suit la même voie, selon les objectifs qu'il s'est fixés.

La reconversion est un changement, changement important, pour ne pas dire radical. Dans le cas d'une reconversion sportive, celle-ci peut advenir pour diverses raisons et à plusieurs moments distincts dans la carrière d'un champion (blessure, mauvaise chute, manque de résultats suivi d'une démotivation ou question d'âge).

Chaque athlète sait qu'il y a la vie de sportif et qu'il y aura la vie d'après sportif.

Durant leur carrière, les sportifs doivent concilier leurs envies avec leur futur, selon les bases qu'ils ont suivies avant d'être sportifs de haut niveau. Et s'ils désirent opter pour une direction professionnelle autre que celle choisie préalablement, il y a 5, 10 ou 15 ans, c'est à eux de prendre leurs dispositions. Il existe des cours du soir, des écoles par correspondance, des conseillers en réinsertion, comme par exemple David Orlando, ex-footballeur, ou encore le concept Gesport mis sur pied par Jacques Reymond, ancien entraîneur de l'équipe féminine suisse de ski.

Bien souvent, après avoir décroché à la profession sportive, les athlètes restent dans le domaine du sport. Ils ont besoin de toucher encore ce frémissement qui fait vibrer l'adrénaline. Et avec les contacts établis grâce à leur notoriété, d'innombrables portes et possibilités s'offrent à ces anciens sportifs.

Ce qui n'est pas le cas pour toutes les personnes désirant faire une reconversion professionnelle, comme par exemple une mère au foyer voulant réintégrer le monde du travail après avoir consacré 15 ou 20 ans à la vie de ses enfants, peut-être futurs champions eux aussi grâce aux sacrifices faits par leur propre maman.

L'aide financière demandée au travers de cette motion peut trouver la clé de sa solution dans la loi concernant les bourses et les prêts d'honneur, loi qui s'engage à soutenir les personnes jusqu'à l'âge de 30 ans, voire plus dans des cas exceptionnels – bourses ou prêts d'honneur octroyés aux personnes à revenus faibles ou à revenu inexistant.

Suite aux arguments cités, le groupe PLR estime qu'une base légale pour financer ou cofinancer des stages ou une formation continue en vue de l'après carrière des sportifs de haut niveau n'est pas nécessaire et vous propose de combattre cette motion.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Es ist schon so viel gesagt worden. Auch die CVPO lehnt diese Motion ab.

Hr. Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Auch die CSPO bekämpft diese Motion weil sie glaubt, dass es falsch ist einen staatlichen Fonds quasi zur Umschulung alt gedienter Spitzensportler einzurichten.

Ich möchte hier nur sagen, dass der Staat Wallis in diesem Bereich seine Aufgaben schon mehr als gut gemacht hat, indem er mehrere Sportschulen eingerichtet hat. Unter

anderem die Handelsschule für Sportler und Künstler oder die Swiss Olympic Sportschule mit dem nationalen Leistungszentrum für Schneesport sowie Snowboard und Biathlon.

Diese und andere Schulen ermöglichen allen sportbegeisterten Schülerinnen und Schülern eine Ausbildung zu durchlaufen, die zu einer Berufslehre führt oder den Besuch weiterführender Schulen ermöglicht. Jugendliche im Spitzensport und in schulischen Belangen zu fördern, ist weitsichtig und zudem nachhaltig. Der Erfolg dieser Schulen gibt dem Staatsrat Recht, das noch vorhandene Geld in eine gute Ausbildung zu stecken. Solche Fonds aufzubauen, ist nicht Sache des Staates.

Danke.

Le président:

La motion est donc combattue; nous allons voter.

Par 99 voix contre 9 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.122 du député Bernard Briguet.

Vous avez ainsi classé cette motion.

15. MOTION

du groupe PLR, par les députés Philippe NANTERMOD (suppl.), Fabien GIRARD (suppl.), Xavier MOTTET (suppl.) et Damien ROCH (suppl.), concernant l'accueil de la petite enfance: élargissement de la procédure de validation d'actifs aux mères et pères au foyer (10.05.2011) (3.123)

MOTION

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe NANTERMOD (Suppl.), Fabien GIRARD (Suppl.), Xavier MOTTET (Suppl.) und Damien ROCH (Suppl.), betreffend Kleinkinderbetreuung: Validierung erworbener Fähigkeiten von Hausfrauen und -männern (10.05.2011) (3.123)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

La famille de 2011 n'est plus la famille de 1911. Cette banalité est fréquemment rappelée lorsqu'il est question de la mise en place des structures d'accueil pour le placement d'enfants à la journée.

Certains cantons font actuellement face à des situations plus difficiles que la nôtre en la matière. Les crèches urbaines connaissent souvent des listes d'attente longues et les parents doivent parfois inscrire leur progéniture avant la conception, c'est dire.

Tout laisse à penser que le Valais pourrait bientôt connaître, si ce n'est pas déjà le cas sporadiquement aujourd'hui, une pénurie de personnel qualifié pour permettre l'ouverture de ces structures d'accueil.

Actuellement, seul un diplôme officiel permet un engagement en qualité de personnel qualifié dans une structure d'accueil publique ou privée. Cette réglementation laisse de côté toutes les personnes qui ont acquis des compétences et de l'expérience par la pratique. Je pense naturellement aux parents qui ont choisi de sacrifier une partie de leur carrière professionnelle pour élever leurs enfants.

Sur les modèles existant en matière de CFC, le groupe PLR propose de permettre aux pères et mères compétents de pouvoir faire valider les compétences acquises et ainsi d'être engagés comme personnel qualifié auprès des structures d'accueil.

Evidemment, il n'est pas question d'accepter n'importe qui pour ces postes sensibles; raison pour laquelle le Conseil d'Etat est invité à proposer une procédure de validation des acquis qui peut être, si nécessaire, agrémentée de cours de rattrapage.

La présente motion présente ainsi deux avantages:

- augmenter le nombre de personnes qualifiées pouvant exercer dans une structure d'accueil et donc éviter une pénurie (pour mémoire, la crèche de Bex dans le canton de Vaud, pas si loin de chez nous, avait dû fermer en raison d'une telle pénurie) et
- offrir aux parents, qui ont consacré plusieurs années de leur vie à élever des enfants, une reconnaissance concrète des compétences acquises et une valorisation de leur engagement ô combien important pour la société.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous invite à soutenir la motion au stade du développement.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre motion est combattue.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La motion du groupe PLR demande de considérer les parents comme des professionnels de l'éducation de l'enfance. Son objectif est de pallier une éventuelle pénurie de personnel dans ce domaine.

D'abord, deux remarques sur la forme:

La première: L'appellation "éducatrice de la petite enfance" pour les enfants jusqu'à 6 ans est obsolète depuis 2007. Le nouveau plan d'études cadre édicté par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie propose la dénomination "éducatrice de l'enfance", le champ s'étant élargi aux enfants jusqu'à 12 ans.

La deuxième: La terminologie "validation d'actifs" n'existe pas dans notre système de formation. Issue de l'article 32 de la loi sur la formation professionnelle, la "validation d'acquis", par contre, est une procédure officielle, réalisée avec un organisme reconnu, tel que Val-Form en Valais. Elle vise à l'obtention d'un titre officiel, généralement un CFC. La motion ne précise rien en la matière.

Une remarque, ensuite, sur le fond:

La relative pénurie de main-d'œuvre en Valais est principalement due à deux facteurs autres que celui avancé par les motionnaires:

Primo, sous l'impulsion de la Confédération, la création de structures d'accueil de l'enfance en Valais a été rapide et importante ces dernières années. Le nombre nécessaire d'éducatrices formées était, certes, temporairement insuffisant. Mais la donne a changé avec l'arrivée des CFC d'assistantes socio-éducatives et l'augmentation du nombre d'étudiantes au niveau tertiaire.

Deusio, le salaire misérable – et le terme n'est pas exagéré – qui prévaut dans la branche est indécent. Il fait fuir de nombreuses professionnelles sur Vaud notamment où leurs compétences et responsabilités sont davantage reconnues. En Valais, le revenu d'une

éducatrice de l'enfance à plein temps, formée en école supérieure et expérimentée, n'atteint souvent pas les 4'000 francs mensuels. C'est, à l'évidence, le parent pauvre des métiers du tertiaire. Est-ce parce qu'il est essentiellement féminin?

Lorsqu'il y a risque de pénurie d'enseignants, le groupe PLR veut augmenter leur salaire. Une réflexion en ce sens pour l'éducation de l'enfance serait plus judicieuse.

Chers et Chères collègues, le groupe ADG s'oppose à cette motion du groupe PLR pour trois raisons principales:

Premier argument: Cette proposition découle d'un syllogisme simpliste: le parent s'occupe d'enfants, l'éducatrice de l'enfance s'occupe d'enfants, les deux sont donc équivalents. Ce n'est évidemment pas le cas. A un certain niveau de compétences, chaque parent peut transmettre quelques connaissances, soigner des petits bobos, gérer des conflits, entretenir son habitat, etc. Peut-il pour autant prétendre être un enseignant, un infirmier, un médiateur ou un concierge? Evidemment non. Une mère ou un père se forme sur le tas de façon aléatoire à l'éducation de sa progéniture. Une éducatrice de l'enfance suit une formation théorique et pratique de 3'600 à 5'400 heures, selon ses prérequis, au sein d'une école supérieure. Le programme s'étale sur 3 ans et se décline en 5 domaines, 10 processus centraux, soit 30 compétences génériques subdivisées en 111 compétences spécifiques, chacune faisant l'objet d'une évaluation.

Deuxième argument: La plupart des cantons romands préconisent deux tiers de personnel formé pour un tiers d'auxiliaires au sein des structures d'accueil. Selon nos directives cantonales, "tout employé ayant fait une formation auprès des enfants est reconnu dans les deux tiers de personnel formé", ce qui permet l'engagement de maîtresses d'école, psychomotriciennes, pédopsychiatres, etc. Par ailleurs, concernant le tiers d'auxiliaires, la variété est sans limite. Le champ de recrutement est donc déjà on ne peut plus ouvert.

Troisième et dernier argument: Toute la panoplie de formations et de validations existe déjà aux niveaux secondaire II et tertiaire. Les certifications possibles:

- le CFC d'assistante socio-éducative, soit via un apprentissage traditionnel, soit par une validation d'acquis selon deux procédures (art. 32 et 41 LFPr)
- de même que le diplôme ES d'éducatrice de l'enfance et le bachelor HES d'éducatrice sociale entre autres, où là aussi une reconnaissance de compétences et un allègement de formation sont possibles.

Que vouloir de plus ou de mieux?

Rares sont les métiers avec autant de possibilités d'accès, de formation et de certification. Il n'y a donc pas lieu de créer des raccourcis parallèles à un système déjà étoffé et efficient ou des sous-catégories de professionnels sans bases solides. Il s'agit soit d'une dépense inutile, soit d'une fausse économie.

En bref, le groupe ADG vous invite à rejeter cette motion vide de sens, qui dénigre notre système de formation et de certification, qui va à l'encontre de la volonté de la Confédération et de l'ORTRA concernée, qui est insultante pour les centaines de professionnelles formées dans ce noble métier en plein essor, plus complexe qu'il n'y paraît.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Si l'idée de validation des acquis des parents semble intéressante dans un premier temps, elle suscite un certain souci auprès du groupe DC du Bas qui n'aimerait voir ni la formation officielle ni la profession dévalorisées par cette proposition de modification de la législation.

Avant de proposer de nouvelles formes de recrutement, ne faudrait-il pas, auparavant, se renseigner sur les aléas de la situation actuelle en Valais? Pourquoi des étudiants sont-ils refusés chaque année à l'entrée de cette formation? Le service s'est-il penché sur le manque d'attractivité de la profession?

Conscients que la problématique est effective, nous vous invitons tout de même à rejeter cette motion afin de préserver la qualité de cette formation et la crédibilité des professionnels de la branche.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Je regrette le peu d'égard qui est fait à l'endroit du travail des parents.

Les mères et pères de famille dans ce pays travaillent souvent pendant des années pour élever leurs enfants. Ce n'est pas 6 heures, 8 heures ou 10 heures par jour, c'est souvent beaucoup plus et ce n'est reconnu nulle part.

En campagne électorale, on les entend, les politiciens qui disent que, oui, il faut valoriser le travail des mères de famille, il faut comprendre ce sacrifice qui est fait pour la société.

Et, au moment de passer à l'acte, on dit non, on veut protéger une branche, on veut protéger des formations en place.

Je me pose une question: avant l'apparition des écoles spécialisées, il existait déjà des crèches; comment faisions-nous à l'époque? Les gens étaient incapables? Les crèches n'existaient pas?

J'ai personnellement été dans ces garderies, dans ces crèches quand j'étais petit, il n'y avait personne qui avait la formation actuelle et, pourtant, ça fonctionnait.

Je ne dis pas qu'il faille supprimer la formation actuelle. Simplement, on ne valorise pas une formation en interdisant aux gens de pratiquer la profession qui en découle. On valorise une formation en montrant, sur le terrain, qu'elle est concurrentielle et qu'elle apporte quelque chose.

J'entends tout à fait les remarques du groupe DC du Bas et je me joins à ses remarques en ce qui concerne la nécessité d'étudier plus à fond la question quant aux possibilités d'améliorer la branche et aux possibilités de validation d'acquis.

Aussi, en accord avec mes co-dépositaires de la motion, **je la transforme en postulat** et vous invite à la soutenir pour qu'une étude complète soit faite sur la question pour nos mères de famille et pour le respect qu'on leur doit. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

La discussion se poursuit.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Notre collègue Philippe Nantermod nous a devancés en proposant ce qui nous semble opportun, soit de transformer son intervention en postulat.

En effet, le problème soulevé est quand même réel. A notre avis, on doit quand même avoir le courage de dire, même dans une situation où on a tendance, à notre avis,

d'une manière exagérée, à surqualifier toutes les professions (bientôt, il n'y aura plus que des universitaires partout dans toutes les professions), cela nous semble une erreur, une erreur au demeurant parfois coûteuse parce que, après, toutes ces formations, il faut les rémunérer, et la question est de savoir si elles sont réellement utiles et absolument nécessaires.

Or, nous pensons que s'occuper correctement de petits enfants n'est pas le monopole de professionnels, parfois surqualifiés.

Donc, il y a bel et bien une réflexion à se faire, des chemins à trouver dans les dédales de toutes les prescriptions qui nous viennent de Berne et d'ailleurs.

Nous pensons qu'il est effectivement opportun que cette réflexion ait lieu et si elle peut se faire par le biais d'un postulat (moins contraignant que la motion), nous pensons que ça reste une bonne chose, que l'idée de creuser des possibilités, de permettre, au passage, de valoriser le travail des parents, cette idée, pour nous, reste bonne.

Et nous soutenons cette intervention, dans la mesure où elle vient d'être transformée en postulat.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Tout d'abord, j'aimerais avoir une petite précision concernant l'organisation des débats: l'intervention du député (suppl.) Philippe Nantermod, est-ce que vous la considérez comme une correction matérielle?

Pour ma part, pas du tout. J'estime que c'était vraiment une attaque en ordre contre le fonctionnement de ce Parlement.

Deuxièmement, je suis mère de famille, Monsieur le député (suppl.) Philippe Nantermod, et je ne me sens pas capable de gérer une crèche, une garderie. A chacun ses rôles, à chacun ses activités, ses responsabilités. Je ne m'estime pas dénigrée par le fait que ce sont des professionnels qui travaillent dans les crèches et les garderies.

Dernière chose: Le groupe ADG continue à s'opposer à cette motion transformée en postulat.

Le président:

Merci Madame la députée.

Vous avez répondu à une partie de mes questions consistant à savoir si vous mainteniez votre combat également contre le postulat. Vous y avez répondu.

Je me tourne également vers l'autre intervenant qui avait souhaité combattre la motion..., mais le combat est de toute façon maintenu contre le postulat. Nous allons donc voter.

Par 70 voix contre 50 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.123 (transformée en postulat) du député (suppl.) Philippe Nantermod.

Vous avez ainsi classé cette intervention.

16. INTERPELLATION
du groupe UDC, par le député Eric JACQUOD, concernant:
où vont les heures de décharges des enseignants (13.05.2011) (3.124)

INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric JACQUOD, betreffend
Entlastungsstunden der Lehrpersonen (13.05.2011) (3.124)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je cède donc immédiatement la parole au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Les heures de décharge ont un certain nombre d'objectifs: encadrement différencié des élèves, renforcement de certains apprentissages, développement de projets et puis les missions particulières.

Dans les missions que nous donnons sous forme de décharge, c'est évidemment pour les directions d'école, d'établissement, pour l'animation culturelle, sportive, pour des missions de médiation, des missions d'animation pédagogique, et évidemment le titulariat qui est évidemment une tâche importante dans l'école.

Au total, nous avons 3'234 périodes qui sont données; il y en a, en gros, 1'900 pour le secondaire II, 1'200 pour le secondaire I et une centaine pour l'école primaire.

Au niveau du contrôle, le contrôle à l'école obligatoire est évidemment fait par les inspecteurs et, au secondaire II, il est fait par les deux services, soit celui de l'enseignement, soit celui de la formation professionnelle, avec comme objectifs d'avoir une meilleure efficacité et de renforcer les directions d'école.

C'est notre objectif pour le futur.

17. INTERPELLATION
du député Philipp SCHNYDER, CSPO, concernant
l'éducation sexuelle s'écarte du droit chemin (14.06.2011) (3.125)

INTERPELLATION
von Grossrat Philipp SCHNYDER, CSPO, betreffend
Sexualerziehung auf Abwegen (14.06.2011) (3.125)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la redonne donc directement au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que nous avons un système qui est en place, que nous avons donné des contrats, des missions à des spécialistes – je parle du système actuel – qui ont un contrat signé par le département et qui sont contrôlés par les inspecteurs. Notamment suite aux différentes interventions soit de parents, soit de députés, nous avons demandé, dès la reprise scolaire 2011, un contrôle par les inspecteurs. Ce qui est fait.

Ce que l'on peut dire, c'est qu'à travers le nouveau plan d'études, le Plan d'études romand, à travers la formation générale, ce secteur est repris. Il va être organisé de façon similaire à ce qui se fait aujourd'hui.

La grande discussion est actuellement au niveau du "Lehrplan 21". Avec, le "Lehrplan 21", l'OFAS a fait une proposition, qui ne vient pas de la CDIP, c'est-à-dire des chefs de département, mais de l'Office fédéral de la santé. Les discussions actuelles sont très critiques par l'ensemble des cantons. La formulation définitive viendra en 2014. En 2014, nous aurons une mise en consultation de l'ensemble de ce plan d'études pour l'ensemble des cantons de Suisse alémanique. A ce moment-là, on pourra probablement avoir une situation plus claire que celle que nous avons aujourd'hui à travers les messages que nous recevons, à travers la presse sur l'ensemble de la Suisse allemande.

Pour l'heure, nous avons, je crois, un système satisfaisant pour l'ensemble du canton.

Et, dans le futur, les plans d'études devraient résoudre de façon correcte cette problématique.

En conclusion, j'aimerais rappeler que la responsabilité première appartient aux parents et que nous avons une responsabilité subsidiaire de formation complémentaire.

18. MOTION

du groupe CSPO, par la députée Graziella WALKER SALZMANN, concernant le bilinguisme, un trait constitutif (15.06.2011) (3.126)

MOTION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, betreffend Zweisprachigkeit als Wesensmerkmal (15.06.2011) (3.126)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die Regierung hat zu Beginn der Legislaturperiode drei Schwerpunktthemen festgelegt. Eine davon ist die Zweisprachigkeit. Ich zitiere aus der Mehrjahresplanung:

"In einem Kanton, der zwei Sprachgemeinschaften beherbergt, ist das Erlernen der jeweils anderen Sprache von grundlegender Bedeutung."

Dann weiter unten fährt der Staatsrat fort: "Es gilt also, die durch die Zweisprachigkeit des Kantons eröffneten Möglichkeiten auf allen Ebenen zu nutzen, indem die Kenntnisse in den beiden Kantonssprachen sowohl in den Schulen und Bildungszentren als auch in der Verwaltung und staatlichen Kommunikation gefördert werden."

Soweit so gut. Hinzu kommt, dass gestützt auf das eidgenössische Sprachengesetz für mehrsprachige Kantone Finanzhilfen gewährt werden.

Doch geschehen ist im Kanton Wallis seither nicht viel, mit Ausnahme im Bildungsbereich. Auf eine schriftliche Anfrage der Unterzeichnenden hat die Regierung dargelegt, in welchen Bereichen Projekte laufen. Einerseits wie gesagt im Bildungsbereich, dann hat man festgestellt, dass ein spezieller Akzent auf den Sprach austausch im Bereich der Gesundheitsberufe gelegt werden müsste – es gibt noch kein Projekt. Dann hat man weiter ausgeführt, dass in den besonderen Aufgaben, die mehrsprachige Kantone haben, folgende Möglichkeiten geprüft werden: E-learning auf den Verwaltungsebenen und fördern von Praktika während und nach der Ausbildung in der anderen Sprachregion für Mitarbeitende der verschiedenen Dienststellen. Es werden Möglichkeiten geprüft, Projekte gibt es keine.

Die CSPO ist klar der Ansicht, dass allein die Verfassungsbestimmung und die Absichtserklärungen der Regierung ungenügend sind. Es braucht einen klaren gesetzlichen Auftrag und zwar ein Sprachengesetz als Rahmengesetz. Ein Blick in das Bundesgesetz über die Landessprachen und die Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften zeigt, was Inhalt eines solchen Gesetzes sein kann und was ein Sprachengesetz bezweckt.

Das Sprachengesetz bezweckt die Mehrsprachigkeit als Wesensmerkmal zu stärken, den inneren Zusammenhalt zu festigen, die individuelle und die institutionelle Mehrsprachigkeit in den Landessprachen zu fördern. Ein solches Gesetz würde regeln: Den Gebrauch der Amtssprachen durch die Kantonsbehörden und im Verkehr mit ihnen, die Förderung der Verständigung und des Austausches zwischen den Sprachgemeinschaften.

Wenn ich auf das Bundesgesetz zurückgreife, heisst es unter "Grundsätze", dass der Bund bei der Erfüllung seiner Aufgaben darauf achtet, dass man die Landessprachen gleich behandelt. Er gewährleistet und verwirklicht die Sprachenfreiheit in allen Bereichen seines Handelns. Er trägt der herkömmlichen Zusammensetzung der Gebiete Rechnung, er fördert die Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften und er arbeitet mit den Kantonen zusammen.

Für den Kanton würde es heissen, er arbeitet mit den Gemeinden zusammen, er gewährt Finanzhilfen auch an zweisprachige Gemeinden, er fördert die Kenntnisse seines Personals in den Amtssprachen usw. Und denken Sie nur daran – vor allem die deutsch sprechenden werden sich gut daran erinnern – dass oftmals sämtliche Dokumente in den parlamentarischen Kommissionen nur in einer Sprache zur Verfügung stehen, dass vor allem externe Berichte nur in einer Sprache zur Verfügung stehen und dass oftmals die Übersetzungen zu wünschen übrig lassen.

Geschätzte Damen und Herren, in diesem Parlament haben wir darüber diskutiert, Dialekte speziell zu fördern und auch anzuerkennen. Es geht uns darum, dass man der Zweisprachigkeit in diesem Kanton Rechnung trägt und diese auch entsprechend würdigt und zwar indem man den gesetzgeberischen Auftrag klar formuliert.

In diesem Sinne empfehlen wir Ihnen die Motion zur Annahme.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Ihre Motion wird bekämpft.

M^{me} la députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR:

Comme stipulé dans cette motion, le bilinguisme français-allemand est inscrit dans notre Constitution cantonale.

Une nouvelle loi demanderait de nouvelles tâches.

Qui dit nouvelles tâches présuppose des effectifs en personnel supplémentaires ainsi que de nouvelles contraintes administratives.

Le respect des institutions et des minorités fonctionne à satisfaction; pourquoi devoir passer par un nouvel acte législatif?

Les citoyennes et citoyens valaisans nous reprochent de plus en plus de créer des lois, de multiplier les procédures et de compliquer le système.

Essayons, dans la mesure du possible, d'aller vers une simplification.

Il ne s'agit pas ici de choisir entre le Haut-Valais et le Bas-Valais, mais de faire et conserver notre confiance dans nos institutions.

Le bon sens peut parfois l'emporter sur la contrainte.

C'est pourquoi le groupe PLR vous demande de rejeter cette motion.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Cette motion étant combattue, nous allons voter...

Avant cela, je redonne la parole à l'auteure de la motion.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Ihre Worte im Ohr kann ich Ihnen versichern, dass auf eidgenössischer Ebene die vier Landessprachen und die drei Amtssprachen in der eidgenössischen Bundesverfassung verankert sind und nichtsdestotrotz hat es der Bund als erforderlich und notwendig angesehen, ein Sprachengesetz zu schaffen.

Und zweitens erstaunt es mich wie wenig sensibel Sie gegenüber der sprachlichen Minderheit sind. Ich erinnere Sie nur an die Abstimmung über das Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen. Sofern Sie vergessen haben, dass der sprachliche Aspekt ein wichtiger Teil war, dann bekämpfen Sie diese Motion.

Danke.

Le président:

Merci.

Nous arrivons donc au moment du vote.

Par 52 voix contre 48 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 3.126 de la députée Graziella Walker Salzmänn.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

**19. POSTULAT
des députés Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Alexander ALLENBACH (suppl.), CSPO, et cosignataires concernant
des salaires appropriés pour les collaborateurs dans les structures de jour
pour enfants (16.06.2011) (3.127)**

POSTULAT
von Grossrätin Helena MOOSER THELER ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Grossrat (Suppl.) Alexander ALLENBACH, CSPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend angepasste Löhne für Mitarbeitende in Kindertagesstrukturen
(16.06.2011) (3.127)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das Parlament hat vor mehr als zehn Jahren ein fortschrittliches Jugendgesetz in Kraft gesetzt. Bereits zu diesem Zeitpunkt hat das Parlament die zunehmende Bedeutung der familienexternen Kinderbetreuung erkannt und diese gesetzlich verankert. Ebenso hat das Parlament die finanzielle Beteiligung von 30 Prozent an den Löhnen der ausgebildeten Mitarbeitenden in den Kindertagesstätten beschlossen. Auch die Richtwerte dieser Löhne wurden festgelegt. In der Zwischenzeit wurden die Richtwerte leicht angehoben, sie genügen aber bei weitem nicht. Die Löhne hinken im interkantonalen Vergleich zu vergleichbaren Ausbildungen in anderen Pflegeinstitutionen stark hinten nach. Ebenso sind die Löhne der Kindererzieherinnen hier im Wallis gegenüber den Löhnen in angrenzenden Kantonen bedeutend tiefer. Die Empfehlungen des Schweizerischen KiTaS Verbands werden weit unterschritten. Bereits jetzt arbeiten viele Kleinkindererzieherinnen in Nachbarkantonen, weil dort die Löhne viel attraktiver sind. Die Fachfrauen und Kindererzieherinnen üben jeden Tag einen verantwortungsvollen und fordernden Beruf aus. Sie erziehen und prägen unsere zukünftige Generation. Sie verdienen es Löhne zu verdienen, von denen sie auch leben können.

Wegen den ausgeführten Gründen sind wir dankbar, wenn der Staatsrat endlich einer längst anstehenden Forderung dieser Berufsgruppe nachgibt, nämlich, die Richtwerte der Löhne mit anderen Pflegeinstitutionen vergleicht und die Richtwerte der Löhne entsprechend anpasst.

Wir danken im Namen dieser Berufsgruppe für die wohlwollende Prüfung und Annahme dieses Postulats.

Danke.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin. Das Postulat wird bekämpft.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

J'ai l'impression que, parfois, dans ce Parlement, aujourd'hui en tout cas, le lobby des éducateurs et des éducatrices est mieux défendu que celui de la famille.

Par rapport à ces salaires, je crois que chaque institution, chaque commune qui souhaitent pouvoir disposer, dans ce genre de structure, de personnel qualifié se trouvent confrontées tout simplement à une forme de concurrence qui, tôt ou tard, a pour effet de conduire à une forme d'égalisation des salaires.

Je pense qu'il est inopportun que l'Etat s'immisce trop, par le biais qui nous est proposé, dans un domaine qui est de la compétence soit des institutions, soit des communes. Ce n'est pas à l'Etat d'imposer une espèce de salaire minimum. On sait que c'est un des "gougous" de la gauche, eh bien!, nous, nous sommes contre un salaire minimum.

Nous respectons ces professions comme les autres mais c'est par un autre biais, c'est-à-dire par la concurrence, que les salaires seront tôt ou tard égalisés entre les différentes parties du canton.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de rejeter cette intervention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le postulat est combattu; nous allons donc voter.

Par 55 voix contre 51 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.127 de la députée Helena Mooser Theler.

Ce postulat est ainsi classé.

20. INTERPELLATION

de la députée (suppl.) Catherine DAYER, PDCB, et cosignataires concernant la dyscalculie, parent pauvre des troubles "dys"? (16.06.2011) (3.128)

INTERPELLATION

von Grossrätin (Suppl.) Catherine DAYER, PDCB, betreffend: vernachlässigte Dyskalkulie? (16.06.2011) (3.128)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la passe donc directement au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Dans le Département de l'éducation, de la culture et du sport, nous aimerions avoir une approche scolaire et pédago-thérapeutique et non pas une approche médicale.

Avec le concept sur l'enseignement spécialisé, c'est donc toute cette discussion qui doit être clarifiée.

Dans le canton du Valais, nous avons des enseignants spécialisés et nous en avons plusieurs qui sont spécialisés dans le problème que vous soulevez, la dyscalculie.

Dans la formation que nous donnons à travers l'enseignement spécialisé, nous avons un cours pour les enseignants sur cette problématique et nous souhaiterions que la direction et les enseignants puissent déclencher une opération et, ensuite, que ce soient les spécialistes et, dans ce domaine, ce sont surtout les spécialistes privés, les logopédistes privés, qui ont la mission de résoudre ce problème.

Nous avons établi une brochure l'année passée sur la dyslexie et le problème de la dyscalculie est intégré, de façon sommaire il est vrai, mais il est intégré à cette brochure.

Avec le contrat nouveau sur l'enseignement spécialisé, nous examinerons l'ensemble de ce domaine, en mentionnant que nous voulons, malgré tout, avoir des généralistes, mais des connaisseurs de l'ensemble des domaines pédago-thérapeutiques.

21. MOTION

du groupe UDC, par les députés Charles CLERC, Guillaume VANAY (suppl.), Régis PERRIN (suppl.) et Roger ECOEUR, concernant le passé violent des élèves doit être connu des autorités scolaires (17.06.2011) (3.129) (en collaboration avec le DSSI)

MOTION

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles CLERC, Guillaume VANAY (Suppl.), Régis PERRIN (Suppl.) und Roger ECOEUR, betreffend: Die gewalttätige Vergangenheit der Schüler muss den Schulbehörden bekannt sein (17.06.2011) (3.129) (in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

L'acte de violence commis par trois élèves de la région zurichoise a choqué. La victime souffrira probablement des séquelles toute sa vie.

L'exemple de ce qui s'est passé chez nos voisins est effrayant, mais c'est là le signe d'une évolution qui se dessine également chez nous.

Il ne se passe guère de jours sans que les médias ne portent à la une de l'actualité un phénomène de rixe entre bandes ou une agression violente de jeunes. Souvent, ces derniers sont présentés comme auteurs de violence et il est vrai que nous assistons à une véritable explosion de la délinquance juvénile. Mais n'oublions pas qu'ils sont aussi le plus fréquemment les premières victimes et que notre devoir d'adultes consiste à les protéger.

L'autorité et toutes les personnes concernées (parents, enseignants, éducateurs) ne peuvent plus fermer les yeux. L'école a pour mission la formation des élèves et non pas leur éducation. Or, dès qu'il y a des soucis, des parents démissionnent ou se reposent sur l'école. Il faut assumer jusqu'au bout.

Pouvons-nous laisser ces jeunes violents agir en toute impunité en milieu scolaire alors qu'ils font l'objet de poursuites pénales ou qu'ils ont un casier judiciaire?

Les directeurs d'école doivent être renseignés par le juge des mineurs lorsqu'une enquête est ouverte contre un de leurs élèves (lésions corporelles, rixes ou agressions sexuelles). Le passé violent des élèves ne devrait plus avoir de secret pour les établissements scolaires.

C'est une question de bon sens et de responsabilité envers nos enfants que de chercher des solutions pour empêcher une progression et, par-là même, une dérive de la violence. Merci de votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député. Votre motion est combattue.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Une nouvelle fois, l'UDC focalise l'attention sur des risques de violence de certains jeunes qui correspondent à une extrême minorité. On peut toujours trouver des cas et des situations dramatiques, quitte à fouiller les poubelles des journalistes pour argumenter.

Certes, la problématique existe. Il ne s'agit pas ici de peindre une situation tout en rose. Les enseignants, les enseignantes sont, en effet, confrontés à de plus en plus de difficultés liées à des problèmes de comportement. Mais, contrairement à ce qui vient d'être dit, les enseignants et enseignantes n'ont jamais et ne fermeront jamais les yeux face à ces situations.

Mais, permettez-moi de vous rappeler que le nouveau code de procédure pénale entré en vigueur en janvier 2011 introduit le huis clos pour la justice des mineurs. Ce huis clos s'étend tout au long de la procédure. Il y a donc prépondérance du droit fédéral par rapport à la situation cantonale.

Et encore, les motionnaires demandent que des noms de personnes soient diffusés pour des faits qui n'ont pas encore eu lieu... en se basant sur le passé. Aucune possibilité de passer l'éponge.

Si, par hasard, nous voulions sauter à pieds joints sur la législation fédérale, la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage permet, selon son article 22, de transmettre les données personnelles si la communication est indispensable à la sauvegarde d'un intérêt public ou privé prépondérant. Elle permet aussi de transmettre des données personnelles si la communication en est nécessaire pour protéger la vie ou l'intégrité corporelle de la personne concernée ou d'une tierce personne. Cette transmission se fait directement auprès de l'autorité, telle que la direction d'école.

L'article 16 de la convention internationale des droits de l'enfant contraint les Etats signataires, dont la Suisse, de respecter la protection du mineur à la vie privée. Le code de procédure pénale respecte cet article. Les jeunes sont particulièrement sensibles à la qualification pénale. Les recherches criminologiques dans ce domaine ont montré les effets pernicieux résultant du fait que des jeunes soient une fois pour toutes qualifiés de délinquants ou de criminels.

Le groupe ADG vous demande donc de ne pas rentrer dans la spécialité UDC de la stigmatisation d'une minorité. Faisons confiance aux juges des mineurs et laissons-leur apprécier la situation au cas par cas.

Autre point sensible, je me répète, le groupe UDC nous demande d'accepter le principe de transmettre le nom de jeunes qui auraient été condamnés pour des actes passés. Il nous demande d'accepter la délation de faits qui n'auraient même pas encore été commis.

L'arsenal législatif existe. Les autorités confrontées à des situations difficiles ont donc les moyens d'agir. Faisons confiance aux juges des mineurs que nous avons élus pour l'appliquer.

En fonction de toutes ces données, le canton du Valais ne peut modifier sa législation dans la transparence demandée par les motionnaires.

Au nom du groupe ADG, je vous demande de rejeter cette motion au niveau du développement.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député René Constantin, PLR:

J'interviens ici à titre personnel pour soutenir la motion déposée par l'UDC.

Il n'y a pas de stigmatisation. Ici, il n'y a pas à diaboliser des situations.

Mais, je parle par expérience professionnelle où, au sein de notre milieu, nous avons été confrontés à un ancien meurtrier, et les professeurs et direction d'école n'étaient pas au courant des faits passés. Ce jeune avait donné 18 coups de couteau dans le canton

de Vaud et il travaillait en cuisine où il manipulait des couteaux. Par la suite, nous avons pris des dispositions avec le département pour que ce genre de situation ne se reproduise plus.

Ce qui est important, c'est que dans toutes les écoles du degré secondaire notamment, on puisse éviter à l'avenir pareille situation ambiguë.

Donc, en mon nom personnel, je vous demande de soutenir cette motion.

Je vous remercie.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je n'ai plus de demande de parole.

Nous allons donc voter.

Par 83 voix contre 21 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 3.129 du député Charles Clerc.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

22. POSTULAT

**des députés Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et cosignataires
concernant la promotion de la santé et la prévention dans les écoles
(17.06.2011) (3.130) (en collaboration avec le DFIS)**

POSTULAT

**von Grossrätin Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Grossrat Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Gesundheitsförderung und Prävention
in den Schulen (17.06.2011) (3.130) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wie wir dem Gesundheitsbericht im Mai entnehmen konnten, sind die Zivilisationskrankheiten weiterhin stark am Ansteigen, Rauchen, mangelnde Bewegung und falsches Ernährungsverhalten sind wesentliche Faktoren, die die Zunahme begünstigen. Veränderte Alltagsgewohnheiten bei den Jugendlichen, bedingt durch langes Sitzen am Computer sind dazu gekommen.

Wir fordern, dass im Lehrplan 21 der Bereich Sport- und Gesundheitserziehung aufgewertet wird. Die entsprechenden Wahlfächer in den pädagogischen Hochschulen müssen in Pflichtfächer umgewandelt werden. Den Sportlehrern soll hier eine wichtige Neuaufgabe zukommen.

Wir sind uns bewusst, die Schule ist keine Reparaturwerkstätte der Gesellschaft und nur ein Element bei den Präventions- und Sensibilisierungskampagnen. Erfahrungen zeigen aber, dass die Wirkung von gezielten Präventionsmassnahmen in den Kindergärten und Schulen einen nachhaltigen Wert und einen hohen Multiplikator aufweisen. Präventionsmassnahmen müssen in den Schulen einen selbstverständlicheren und besseren Zugang finden, damit bereits junge Menschen erfahren, wie wichtig gesundheitsförderndes Verhalten ist und was sie selber dazu beitragen können.

Wir verlangen vom Staatsrat die Prüfung von gezielten Ausbildungsmöglichkeiten im Rahmen des Lehrplans 21. Ebenso verlangen wir die Prüfung von Möglichkeiten wie im Sport- und Gesundheitsunterricht der Schulen Gesundheitsförderung und Prävention eingebaut werden können.

Wir danken für die wohlwollende Prüfung und die Annahme dieses Postulats.

Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

23. Naturalisations Einbürgerungen

LISTE DES DEMANDES DE NATURALISATION

Commission de justice / Justizkommission

M. le député Willy Giroud, PLR, président de la sous-commission des naturalisations:

Après un marathon de 17 jours d'auditions étalées entre la fin août et la mi-octobre, la sous-commission des naturalisations soumet à votre approbation les candidates et candidats suivants:

- pour les confédérés: 8 dossiers pour un total de 20 personnes
- pour les étrangers: 451 dossiers pour un total de 938 personnes.

Je peux vous inviter, Chères et chers collègues, à soutenir tous ces candidats à la naturalisation car, après les avoir entendus, nous avons la certitude, au sein de la sous-commission, qu'ils feront d'excellentes Valaisannes et d'excellents Valaisans.

Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues de la sous-commission pour leur engagement.

Egalement un grand merci au Service de la population et des migrations pour son travail de préparation des dossiers.

Merci pour votre écoute et votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le président de la sous-commission.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Nous allons donc pouvoir procéder au vote.

Les demandes de naturalisation, telles que proposées, sont acceptées par 104 voix et 2 abstentions.

Je souhaite à ces nouveaux citoyens, en notre nom à tous, la bienvenue.

Entrée en matière et première lecture

24. LOI CONCERNANT L'ADHESION du canton du Valais au concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre

Eintretensdebatte und erste Lesung

GESETZ BETREFFEND DEN BEITRITT des Kantons Wallis zum Konkordat vom 29. Oktober 2010 über Anbau und Handel von Hanf

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit

Président: Claude-Alain Richard / Berichterstatter: Egön Furrer

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Yves Bornet, PDCC:

En préambule, un petit clin d'œil à mes deux élèves Léonita et Firdowsa que nous venons de naturaliser à l'instant et qui sont des filles comme ça! Notre bonne volonté a été faite.

Sur le sujet, je m'exprimerai sans ambages. Ce concordat déplaît à notre groupe:

D'une part, il n'est que latin et pas fédéral, alors qu'un des objectifs de ce concordat est d'unifier les pratiques cantonales.

D'autre part, ce concordat devrait permettre d'avoir un contrôle sur la transparence licite du commerce ou de la culture du chanvre légal, ce qui est, pour nous, un vœu pieux.

En effet, le législateur, en acceptant ce concordat, veut croire que le cultivateur et le commerçant annonceront tout de leurs entreprises. Nul doute que la plupart le feront, c'est dans leur intérêt. Mais, par ce concordat, au lieu d'enrayer le marché "gris" dangereux pour notre jeunesse, nous l'accepterons un peu plus et donnerons à chaque personne mal intentionnée la possibilité de cultiver récréativement 4 plants, mais pas 5, de-ci, de-là sur le balcon ou dans les caves des uns et des autres, par exemple.

En effet, l'article 7 alinéa 5 stipule, je cite: "Est exempté de l'obligation d'annonce (à la police) quiconque cultive moins de cinq plantes si les circonstances excluent toute intention commerciale."

Comme nous ne sommes pas entourés que de gens responsables qui veulent le bien pour leur prochain, cet article discrédite le concordat en incluant une telle possibilité de culture et permet toutes les dérives.

Notamment, nous apprenons en page 7 du message, dans l'exposé des motifs du projet, que, par diverses manipulations, le taux de THC peut être augmenté jusqu'à 25% alors que le maximum légal prévu est de 0,3%. On y explique aussi que les bénéfices thérapeutiques du cannabis ou du THC sont encore largement discutés. On y constate encore les méfaits qu'une accoutumance au cannabis occasionne chez les jeunes – nous le savons tous.

Nous rappelons que, à maintes reprises, le peuple a rejeté la dépénalisation du cannabis. L'article 7 du concordat en permet sa libéralisation.

Comme aucun député ici présent ne peut amender le concordat, notamment l'article 7, le groupe DC du Centre appliquera le principe de précaution, en pensant d'abord à notre jeunesse que nous devons protéger.

Nous n'entrerons pas en matière sur le sujet.

Merci.

Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Die Regeln für den Anbau und den Handel mit Hanf sollen in der ganzen Westschweiz vereinheitlicht werden. Die Walliser Kantonsregierung hat dem Grossen Rat eine Botschaft überwiesen, die den Beitritt zu einem entsprechenden Konkordat vorschlägt.

Die lateinischen Kantone wollen so dem Missbrauch vom Hanfanbau entgegenwirken, denn manch ein Landwirt gibt vor, seinen Hanf für Seile, Kleider oder Kosmetika zu verwenden und verkauft die verarbeitete Pflanze dann als heimliche Droge.

Das Konkordat sieht unter anderem eine Meldepflicht für den Hanfanbau vor, sowie eine Bewilligungspflicht für dessen Handel. Auf diese Weise soll eine Kontrolle über diesen Bereich ermöglicht werden. Die Polizei kann somit jederzeit Überprüfungen vornehmen, was bei der aktuellen Situation nur möglich ist, wenn eine Strafuntersuchung vorliegt.

Auch wenn bereits seit Jahrtausenden Cannabis zu therapeutischen Zwecken verwendet wird, kennt man erst seit knapp 50 Jahren seinen psychoaktiven Wirkstoff, der dem Hanf seinen Betäubungsmittelcharakter verleiht, nämlich dem Tetrahydrocannabinol kurz THC oder dass es wir alle verstehen dem Hauptwirkstoff der Hanfpflanze.

Diese neuen Regeln sollen nur für Hanf gelten der nicht illegal ist, das heisst, der THC-Gehalt muss unter 0,3 Prozent liegen.

Bedenklich ist, dass es den Züchtern von Pflanzen in den letzten 20 Jahren gelungen ist, den THC-Gehalt um bis zum 15-fachen zu erhöhen.

Die Justizdirektorin vom Kanton Basel-Land hat in einem Interview gesagt, dass das Einstiegsalter zum Konsum von Cannabis bereits bei 12-jährigen Jugendlichen (also noch bei Kindern) liegt und dass 40 Prozent der 14 bis 15 Jährigen kiffen.

Hoffen wir, dass diese Statistik für uns nie eintreffen wird.

Die CSPO ist also für den Beitritt zum Konkordat.

Ich danke.

M^{me} la députée (suppl.) Gervaise Marquis, PLR:

Le seul moyen pour lutter contre la culture et le commerce du chanvre jusqu'à ce jour était d'ouvrir une enquête pénale et de faire du consommateur un prévenu.

Les clauses transcrites dans ce concordat règlent le cas de la responsabilité personnelle: pour le consommateur, le devoir d'annoncer toute culture et commerce de chanvre légal, donc d'une teneur en THC inférieure à 0,3% et cela dès 5 plants, et, pour l'autorité cantonale, la délivrance d'une autorisation à tout cultivateur de chanvre.

L'aboutissement de ce concordat débouche sur une visibilité plus large de l'étendue des contrôles au sein des cantons latins, émet un contrôle et une surveillance du trafic plus dégagé en inversant le fardeau de la preuve.

En lisant attentivement le message du Conseil d'Etat, notre groupe s'est posé deux questions auxquelles nous attendons une réponse:

- comment se fait-il que la Communauté européenne limite son taux de THC à 0,2% et que, en Suisse, nous tolérions 0,3% de THC?
- pourquoi limiter à 5 plants une culture chanvrière sans besoin de l'annoncer?

Toutefois, la réponse à notre deuxième question s'est révélée au travers de la lecture du rapport de la CIP (commission interparlementaire des affaires extérieures), dont le député Aldo Resenterra a assuré la vice-présidence. Cette commission a étudié et proposé les modifications apportées au concordat.

Commission nullement consultée par la commission thématique lors de la prise de connaissance de ce dossier.

Les membres valaisans de la CIP auraient été en mesure d'apporter de précieuses informations complémentaires quant aux clauses de ce concordat, car toutes les propositions faites par la CIP ont été reprises par la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police.

Toutefois, le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Catherine Dayer, PDCB:

Ce concordat propose une base législative à la culture et au commerce du chanvre légal.

Ce texte a pour but de fixer des règles communes. Notons, par exemple, l'obligation pour toute personne qui cultive du chanvre de l'annoncer à l'autorité compétente, l'obligation aussi de fournir la preuve de la provenance de ce produit, de sa nature et de l'usage auquel il est destiné.

Le groupe PDCB salue la venue de cette législation et pense qu'elle jouera le rôle préventif qu'on lui assigne. Elle permettra, nous l'espérons, de pouvoir lutter efficacement contre toute culture et commerce abusifs.

Notons encore que ce concordat soulève une réaction, notamment dans les milieux "pro chanvre". N'oublions pas que la culture et le commerce du chanvre cannabique, bien qu'illégal, restent relativisés par une marge de la population suisse.

Le groupe PDCB, vous l'avez compris, accepte l'entrée en matière.

Hr. Grossrat (Suppl.) Guido Walker, CVPO:

Das Konkordat vom 29. Oktober 2010 über den Anbau und Handel von Hanf ist ein Gesetz, welches eine gesetzliche Lücke schliesst. Die Erfahrungen des Kantons Tessin haben gezeigt, dass eine Regulierung möglich und nötig ist. Mit diesem Beitritt zum Konkordat wird der Polizei eine gesetzliche Handhabe in der Strafverfolgung gegeben und andererseits aber auch eine geregelte sanfte Tolerierung von Hanfbesitz erlaubt. Der Hanfanbau und -handel wird getrennt und wird melde- und bewilligungspflichtig im Rahmen des Konkordats.

Damit wird dem Missbrauch ein Riegel geschoben, namentlich beim Anbau und Handel von Hanf mit einem THC-Wert von mehr als 0,3, welcher hochgiftig ist und dem Betäubungsmittelgesetz und dem Landwirtschaftsrecht untersteht. Angesichts dem Grad der Verbreitung von Hanf wird es eine wichtige Aufgabe sein, über die Modalitäten für den Anbau der fünf erlaubten Pflanzen pro Person und dessen Besitz eingehend zu informieren. Meine Damen und Herren, wer dieses "Gras" anbaut, ist meldepflichtig und wer damit handelt, braucht künftig im Wallis eine Bewilligung.

Drei Gründe weshalb die CVPO dem Konkordat zudem zustimmt sind:

1. Eine Kontrolle des THC-Gehalts von Hanfpflanzen ist in weniger als einer Stunde von den kantonalen Dienststellen feststellbar, ein zeitlicher Wert, der auch in anderen Dienststellen des Kantons angestrebt wird.

2. Die Umsetzung kann ohne weitere Personalaufstockung in die üblichen Polizeiaufgaben integriert werden.

3. Um die hitzigen Debatten im Grossen Rat in Zukunft zu besänftigen, können künftig Däfte von Hanf den Grossratssaal durchziehen, selbstverständlich mit weniger als 0,3 THC.

Meine Damen und Herren, die CVPO dankt der Kommission für Auswärtige Angelegenheiten, dem Kommissionspräsidenten Aldo Resenterra und der Kommission für öffentliche Sicherheit, dem Kommissionspräsidenten Claude-Alain Richard sowie dem Staatsrat und den kantonalen Dienststellen, allen welche sich mit der Thematik ausgiebig beschäftigt haben.

Es ist zu hoffen, dass sich auch noch mehrere andere Kantone dem Konkordat anschliessen.

Die CVPO ist für Eintreten und stimmt dem Konkordat zu.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Par ce concordat, on veut réglementer la culture et le commerce du chanvre. En réalité, il n'y a pas de véritable marché pour le chanvre non récréatif et ses dérivés, sauf un: presque exclusivement sa consommation comme stupéfiant.

Opposée à toute forme de libéralisation de la consommation des stupéfiants, y compris le chanvre, l'UDC ne peut que s'opposer à ce concordat qui, en autorisant la culture de 4 plants de chanvre, légitime en somme la culture privée de chanvre. Sommes-nous assez naïfs pour croire que ces 4 plantes serviront uniquement de décoration ou de plantes d'appartement?

D'une manière générale, l'idée de régler les problèmes posés par la consommation du chanvre par le régime d'autorisation que le concordat propose d'instaurer est une illusion complète. Outre la bureaucratie à créer, il faudra aller contrôler si la règle des 4 plants est respectée et punir quand même celle ou celui qui produirait plus de 4 plants, car la consommation reste punissable selon l'article 19b de la loi fédérale sur les stupéfiants.

L'UDC ne veut pas donner à notre jeunesse un mauvais signal et rappeler que toutes drogues dures ou douces restent de la drogue. On ne badine pas avec ce sujet.

Le groupe UDC refuse ce concordat et vous prie de le suivre dans ce refus pour notre jeunesse.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG est naturellement pour l'entrée en matière de ce concordat et le soutient pour plusieurs raisons.

Premièrement, j'aimerais dire ici qu'il ne s'agit pas d'un débat sur l'éventuelle dépénalisation du cannabis ou libéralisation du marché du cannabis, mais on parle bien d'un concordat sur le commerce et la culture du chanvre. Je rappelle également que la fixation du

taux de THC est du ressort de la législation fédérale et que ce concordat n'a aucune incidence là-dessus. Donc, on parle bien, dans ce concordat, de la culture du chanvre – entre guillemets – "légal" et non pas d'autoriser des cultures de stupéfiant à travers notre belle contrée pour remplacer les abricotiers.

Dès lors, il est important de s'interroger sur le but du concordat. Et là, j'en vois deux:

Le premier, c'est une certaine harmonisation de la loi. Je crois que c'est extrêmement bien expliqué dans le message accompagnant ce concordat, ce but d'harmonisation qui est fait dans l'idée de combler une lacune dans la législation fédérale. Je crois qu'on ne peut être que d'accord avec ce procédé. Pour répondre à l'interrogation du groupe DC du Centre par rapport au regret d'avoir une harmonisation fédérale d'un concordat, je rappelle juste que, au niveau des polices, on parle aussi de concordat latin et que, en général, en justice et police, on a une forte coopération des cantons latins, des cantons suisses alémaniques et Zurich qui fait un peu comme il veut mais, bref, on reste dans la même logique de vouloir s'accorder sur le niveau latin et je trouve que cette idée est vraiment excellente aussi. De plus, cette harmonisation répond à un souci d'efficacité et apporte une certaine sécurité juridique au justiciable puisqu'il saura à peu près dans tous les cantons romands et latins à quelle sauce il sera mangé, ce qui ne peut être que soutenu.

Deuxièmement, ce concordat, quel est-il réellement en fait? C'est vraiment un outil donné aux mains des praticiens pour lutter on va dire contre la production de chanvre illégal. En effet, ce qu'on demande en fait à travers ce concordat, c'est que les gens qui veulent faire le commerce du chanvre ou la culture doivent s'annoncer et donc être soumis à un régime d'autorisation. Concrètement aussi, on a une autorité de contrôle, en l'occurrence la police cantonale, qui aura compétence d'aller visiter les personnes faisant commerce et culture du chanvre et qui pourra demander l'autorisation, contrôler le taux de THC, etc., ce qui fait qu'on aura à peu près un régime qu'on pourrait comparer à la patente des cafés du commerce. Dès lors, vouloir s'opposer au concordat en disant que c'est une libéralisation de la culture du chanvre, je trouve que c'est finalement la concrétisation de la politique de l'autruche en matière de stupéfiants, c'est-à-dire qu'on met la tête dans le sable, on ne voit pas les problèmes, on refuse tout outil supplémentaire qui est donné dans la lutte ou en matière de politique de la drogue.

Ainsi, je pense que s'opposer à ce concordat pour des raisons de politique des stupéfiants est finalement une grosse hypocrisie.

Je vous demande ainsi à toutes et à tous de soutenir ce concordat comme notre groupe le propose. Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Bernhard Frabetti, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat das Konkordat über den Anbau und Handel von Hanf geprüft und Folgendes festgestellt:

Das vorliegende Konkordat behandelt legalen Hanf mit einem maximalen THC Wert von 0,3 Prozent und hat somit nichts mit einer allfälligen Entkriminalisierung von Cannabis Konsum zu tun. Bereits jetzt darf in der Schweiz Hanf angebaut und vertrieben werden, welcher einen THC-Gehalt von weniger als 0,3 Prozent aufweist. Die Kontrollen sind jedoch sehr problematisch.

Die Einführung einer Melde- und Bewilligungspflicht für den legalen Anbau und Handel mit Hanf ist zu begrüßen, da somit Kontrollen in diesem Bereich ermöglicht werden. Ohne dieses Konkordat sind diese Kontrollen nur möglich wenn eine Strafuntersuchung eröffnet wird. Die periodische Erneuerung dieser Bewilligung hat das Ziel, die Händler zu überwachen und Missbräuche zu verhindern.

Die Harmonisierung der Normen und Praktiken durch Mindestanforderungen in Sachen Hanfanbau, wie es dieses Konkordat vorsieht, ist zu begrüßen.

Gemäss der Botschaft des Staatsrats hat das Konkordat keine finanziellen oder personellen Auswirkungen.

Aus diesen Gründen ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für den Beitritt zu diesem Konkordat.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Nous avons terminé les prises de position des différents groupes.

Nous allons passer la parole à quelques députés impliqués dans les différentes commissions.

M. le député Aldo Resenterra, PLR, vice-président de la délégation aux affaires extérieures:

Suivant les remarques émises par les rapporteurs des groupes PDCC et UDC, je me permets, en tant que vice-président de la commission interparlementaire, d'apporter un complément d'information.

Lors de la séance de la commission thématique, le membre DC du Centre était absent. De plus, si la raison du refus de ce concordat réside dans le fait d'autoriser la culture de 4 plantes sans annonce, sachez que c'est un point qui a été longuement débattu lors de la CIP. Je peux comprendre cette interrogation, mais la loi fédérale est claire et stipule: "Les stupéfiants indiqués ci-après ne peuvent être ni cultivés, ni importés, ni fabriqués ou mis dans le commerce..." et sous la lettre d: "les stupéfiants ayant des effets de type cannabique".

De plus, la police n'a pas à courir ou à interpellier des personnes ayant une à 4 plantes sur leur balcon, le taux de THC de ces dernières ne devant pas dépasser les 0,3% légaux, mais est-il bien nécessaire de les annoncer?

Et, comme ceci a déjà été signalé par ce concordat, on inverse clairement le fardeau de la preuve par cette obligation d'annonce. A ce titre, ce concordat mérite d'être soutenu. Le commandant de la police cantonale, M. Varone, le soutient.

Avant de conclure, je me permets quand même, Madame la conseillère d'Etat: vous n'avez pas jugé nécessaire de transmettre à la commission thématique les rapports de la commission des affaires extérieures. Ceux-ci auraient certainement apporté des réponses aux interrogations de mes collègues. C'est une attitude que je vous reproche quand même, en regard des trois séances que la commission des affaires extérieures a passées sur le sujet, dont une avec vous.

Je vous invite donc, Chers collègues, à soutenir ce concordat. Merci.

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la délégation aux affaires extérieures:

Un concordat, c'est le fruit d'un travail de collaboration entre des députés de plusieurs Parlements, entre les différents Services parlementaires et entre les Gouvernements.

Cette collaboration est assurée par la loi sur la CoParl, la convention des Parlements, signée par M. le conseiller d'Etat Claude Roch au mois de mai 2010 et ratifiée par ce même Parlement au mois de novembre 2010, ainsi que la LOCRP.

Je regrette que les commissions recevant des concordats à étudier ne convoquent pas au minimum un membre de la délégation des affaires extérieures qui a participé à l'élaboration du concordat.

Je signale aussi au Gouvernement qu'il est tenu, obligé même, d'informer la délégation aux affaires extérieures dès l'ouverture de négociations avec d'autres cantons, selon l'article 51bis de la LOCRP.

Je mentionne aussi qu'un listing des concordats en cours de négociations n'est pas un rapport et qu'un rapport sur les activités en matière de politique extérieure doit être transmis au Parlement, via la délégation aux affaires extérieures, au moins une fois par année, selon l'article 3 de la CoParl.

Je fais une petite parenthèse sur ce concordat, bien que mes collègues l'aient clairement explicité. Je regrette que le groupe PDCC refuse d'entrer en matière et précise que le message ne parle pas de cannabis mais de chanvre. Faire cette différence est primordial. Fumer du chanvre, c'est moins dangereux que fumer de la menthe. Et que celui-ci vise le contrôle et octroie plus de possibilités de contrôle à notre police.

La délégation aux affaires extérieures se réjouit de voir enfin une transparence dans les concordats et cela dès l'ouverture des négociations.

Un Gouvernement qui respecte les lois est un Gouvernement crédible, et la CoParl et la LOCRP sont là pour nous le rappeler.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

En préambule, il convient de rappeler qu'un concordat, comme vous le savez sans doute tous, ne peut être qu'accepté ou refusé; en aucun cas, il ne peut être modifié.

Deuxième précision que je tiens à apporter: Ce concordat ne concerne que le commerce du chanvre et n'a absolument rien à voir avec une dépénalisation du cannabis. A l'heure actuelle, les bases légales concernant la culture et le commerce du chanvre sont la loi fédérale sur les stupéfiants du 30 octobre 1951, révisée et adoptée en votation populaire le 30 novembre 2008, et la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998. Le peuple a refusé, le 30 novembre 2008, une initiative tendant à la légalisation de la consommation du cannabis. Lors de cette même votation populaire, la révision de la loi fédérale sur les stupéfiants a été adoptée et c'est le nouvel article 8 alinéa 1 litera d de cette loi fédérale qui stipule, je cite: "Ne peuvent être ni cultivés, ni importés, ni fabriqués ou mis dans le commerce... le chanvre en vue d'en extraire des stupéfiants et la résine de ses poils glanduleux (haschich) qui pose problème." Ce texte est ambigu et reste sujet à interprétation qui dépendra non seulement d'ordonnances du Conseil fédéral mais aussi de la jurisprudence.

Raison pour laquelle la Suisse latine, comprenant les cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Jura, Tessin et Valais, à cause de ces incertitudes, a souhaité harmoniser les normes et la pratique par un accord intercantonal, accord appelé aujourd'hui

"concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre". Ce concordat ne s'applique qu'aux variétés dont la culture et le commerce sont autorisés au sens du droit fédéral. C'est exactement la même chose pour le 0,8 ou le 0,5 pour le permis de conduire.

Si l'application de celui-ci permet de découvrir du cannabis présentant un taux de THC plus élevé qu'autorisé par le droit fédéral, le cas sera dénoncé pénalement, que ce soit à titre privé avec 4 plantes, 50 ou plus; même, à titre privé, on n'a pas le droit d'avoir du cannabis représentant un taux de THC en dessus de la norme limite.

Il apportera, comme souhaité, une harmonisation des normes et des pratiques en fixant des exigences minimales aussi bien pour le commerce que pour la culture du chanvre.

Ce projet de concordat a été mis en consultation le 30 mars 2009. Les 7 cantons cités précédemment y étaient favorables.

Le 30 octobre 2009, approbation du projet par la Conférence latine des directeurs de justice et police.

Le 23 mars 2010, ce concordat a été présenté à notre commission des affaires extérieures par la cheffe du département, M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, et le chef du Service administratif et juridique de la police cantonale, M. Benoît Antille.

Le 29 avril 2010, adoption de propositions par la commission interparlementaire romande.

Enfin, le 20 octobre 2010, projet final adopté par la Conférence latine des directeurs de justice et police qui est aujourd'hui le concordat que nous ne pouvons, je le répète, qu'accepter ou refuser.

A ce jour, nous sommes le dernier canton latin à devoir se prononcer sur ce concordat. Il serait quand même regrettable que nous soyons mis de côté et le seul canton à refuser ce concordat.

Notre commission a accepté, à l'unanimité, ce concordat qui permettra d'avoir une meilleure vue d'ensemble de la gestion de ces problèmes et principalement de mettre en place des mesures préventives, telles que l'obligation d'annonce pour la culture dès 5 plantes, quiconque fait du commerce doit être en possession d'une autorisation. Les conditions d'octroi de cette autorisation sont: être de nationalité suisse, avoir l'exercice de ses droits civils, être solvable, ne pas être consommateur de stupéfiants, être inscrit au registre du commerce, etc. La durée de l'autorisation est de 4 ans au maximum.

L'autorité d'application du concordat pour le canton du Valais sera la police cantonale qui dispose, dans les 3 arrondissements (Haut, Centre et Bas-Valais) d'une section spécialisée dans le domaine des stupéfiants.

A noter que si ce système entre en vigueur, celui-ci n'engendrera aucune incidence financière, ni de conséquence en matière de personnel.

En outre, je vous signale qu'il s'agit d'un concordat ouvert, ce qui signifie que, à l'origine, il est prévu pour les cantons latins mais qu'il pourrait sans autre être étendu à tous les cantons suisses.

J'en viens maintenant aux différentes positions des groupes.

Si je peux comprendre que l'on ne soit pas d'accord que tout un chacun ait la possibilité de planter 4 plantes de chanvre sur son balcon, je respecte. Par contre, ce que je ne comprends absolument pas, c'est que, pour cette unique raison, l'on refuse ce concordat qui apportera et renforcera indéniablement les moyens et les solutions pour lutter contre les fraudeurs. En effet, actuellement, la police ne peut effectuer un contrôle sur une culture de chanvre sans l'ouverture d'une enquête pénale. Grâce à ce concordat, la police pourra

procéder au contrôle des infrastructures, des cultures ou des locaux commerciaux ainsi qu'au contrôle des personnes qui s'y trouvent, dans le but de vérifier qu'aucune activité illicite ne s'y exerce au sens du présent concordat, cela sans mandat judiciaire et hors procédure pénale.

En adhérant à ce concordat, nous apportons réellement un outil de travail efficace à notre police.

Par contre, si nous le refusons, M. Rappaz aura encore de beaux jours devant lui.

Suite à ces remarques, je vous incite donc, Mesdames et Messieurs les députés, à bien vouloir accepter ce concordat.

En ce qui concerne les questions et les interrogations soulevées par mes collègues Aldo Resenterra et Benoît Blanchet, je laisserai répondre M^{me} la cheffe du département.

Pour terminer et pour ne pas reprendre la parole après le vote, je tiens à remercier la cheffe du département, M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, ainsi que le chef du Service administratif et juridique de la police cantonale, M. Benoît Antille, pour leur présentation, leurs explications et leurs réponses très précises lors de nos travaux de commission, ainsi que les membres de la commission SP pour leur engagement et le sérieux du travail effectué, et M^{me} Benoîte Moulin du Service parlementaire pour ses conseils et la qualité du rapport de la commission.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Vorerst möchte ich allen danken, die die Vorarbeit und die konkrete Arbeit in den Kommissionen geleistet haben und auch heute hier zu diesem Traktandum Konkordat sich geäußert haben.

Ich möchte zwei, drei Punkte in Erinnerung rufen, nachdem schon sehr viel gesagt wurde und auch der Präsident eigentlich eine Art Zusammenfassung der Interventionen gemacht hat.

Vielleicht die Geschichte. Sie haben das zwar erhalten, aber trotzdem. Warum liegt das Konkordat oder dieser Entwurf heute hier vor? Es war die Konferenz der kantonalen Polizeidirektoren der Westschweiz, die gewünscht haben, dass wir eine gesetzliche Basis schaffen. Effektiv besteht eine Lücke auf Bundesebene wie der Hanfhandel genau kontrolliert werden kann. Es haben verschiedene Kantone gesetzliche Grundlagen erlassen oder die Meldepflicht geregelt und aus dieser Situation heraus aufgrund der Intervention der kantonalen Polizeikommandanten hat man sich daran gemacht einen Entwurf dieses Konkordats ins Auge zu fassen.

Hier möchte ich auf die Interventionen von Herrn Resenterra und Herrn Blanchet zurückkommen.

Die interparlamentarische Kommission unter dem Präsidium von Herrn Resenterra hat diesen Entwurf gehabt. Wir haben denn auch lange diskutiert und die interparlamentarische Kommission hat verschiedene Vorschläge, die sehr wertvoll sind, gemacht. Diese Vorschläge wurden dann ins jetzige Projekt integriert.

In dem Sinn danke ich der interparlamentarischen Kommission.

Jetzt ist die Frage wie sollen solche Prozesse zukünftig geregelt werden und ich denke da besteht Handlungsbedarf auch für das Grossratsbüro. Wie gehen wir um wenn ein Konkordat, das dann eine thematische Kommission betrifft, wie gehen wir mit der Vorarbeit der interparlamentarischen Kommission um? Wird diese auch eingeladen oder ein Mitglied?

Wie geht es hin und her von den Berichten? Wer hat welche Informationen? Das ist aus meiner Sicht nicht geklärt und ich denke das muss das Parlament zusammen mit dem Staatsrat klären.

Wie schon gesagt wurde, das Konkordat wurde bisher in allen Westschweizer Kantonen angenommen. Das Konkordat ist so umschrieben, dass auch die anderen Kantone beitreten können. Das ist unsere Art in der Schweiz zu leben. Wenn wir auf Bundesebene keine Regelung haben, suchen wir das in Form eines Konkordats. Häufig sind dann die Konkordate auch praktisch Vorläufer einer zukünftigen Bundesgesetzgebung.

Was ich hier nochmals an die Adresse der Fraktionen, die nicht Eintreten wollen, richte, ich möchte sagen sie müssen klar unterscheiden zwischen Hanf zu Betäubungsmittelzwecken und Hanf für zum Beispiel ätherische Öle herzustellen für den Hanfhandel. Es gibt den Hanfhandel und hier geht es eigentlich nur um die Regelung, um die Meldepflicht, dass die Polizei ganz klar weiss auf welche gesetzlichen Grundlagen kann sie sich abstützen wenn sie Kontrollen macht und wie auch schon gesagt wurde, es ist nicht die Polizei die vorerst intervenieren muss, es ist die Person, die Hanf anbaut für Handelsprodukte, die sich melden muss.

In dem Sinn denke ich ist es ein sinnvolles Instrument für die Polizei. Es sind die Polizeikommandanten, die das gewünscht haben und da kann man sicher denken, sie wissen um was es geht, was sie gerne haben möchten.

Ich bitte Sie daher dem Konkordat zuzustimmen.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

Nous arrivons ainsi au vote sur l'entrée en matière puisque celle-ci a été combattue.

L'entrée en matière est acceptée par 93 voix contre 19 et 7 abstentions.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Le président:

Nous procédons immédiatement à la lecture de détail.

Titre et considérants, adoptés

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur la loi d'adhésion n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

J'aimerais quand même dire qu'on peut faire toutes les distinctions qu'on veut sur les différentes formes de commerce de chanvre.

Il y a une chose qui reste (ça c'est la réalité): il n'y a globalement pas de marché pour le chanvre qui n'est pas destiné à un usage dit récréatif, c'est-à-dire à un usage comme stupéfiant.

Combien y a-t-il encore d'alpinistes dans ce canton qui se suspendent à une corde en chanvre? Il n'y en a plus beaucoup.

Il y a toute une série de produits qui sont une façade destinée à masquer une réalité que tout le monde connaît: c'est que la plus grande partie du chanvre qui est cultivé est destinée à être consommée comme stupéfiant.

Alors après, la question est de savoir si on veut prêter la main à ça et, nous l'avons dit tout à l'heure à l'entrée en matière: pour nous, c'est une illusion complète de prêter la main à cette espèce de fumisterie parce que prétendre réglementer un marché qui, fatalement ou presque fatalement, débouche sur des activités illégales, c'est une illusion, c'est une fumisterie.

Personne ne nous explique d'ailleurs comment on va faire pour contrôler ce qui se passe en bout de course, une fois qu'on a donné ces autorisations, qui va contrôler ce qui se passe vraiment avec ce chanvre?

Alors, on a parlé de patente tout à l'heure, eh bien!, nous ne voulons pas donner de patente à des trafiquants et nous dirons non à cette loi d'adhésion à un concordat auquel nous ne croyons pas.

La discussion est close.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Rassurez-vous, ce n'est pas pour répondre au député Jean-Luc Addor, même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qu'il a dit jusqu'à maintenant. En effet, en définitive, on crie quand on ne met pas les moyens à disposition et, quand on met les moyens, on crie aussi. Alors qu'est-ce qu'il faut faire?

Non, c'est simplement pour vous demander, vu qu'il n'y a aucune possibilité de correction ou quoi que ce soit à ce concordat, de le passer en une seule lecture.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

On va quand même d'abord accepter la loi avant de proposer de n'en faire qu'une seule lecture.

Nous sommes donc au vote final.

La loi concernant l'adhésion du canton du Valais au concordat latin du 29 octobre 2010 sur la culture et le commerce du chanvre est adoptée par 84 voix contre 20 et 9 abstentions en première lecture.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Le président:

Je vous pose maintenant la question transmise par le président de la commission de renoncer à une deuxième lecture.

Par 93 voix contre 7 et 11 abstentions, soit nettement plus que les 2/3 requis, vous avez décidé de renoncer à une deuxième lecture.

Nous avons ainsi épuisé l'ordre du jour de cette matinée du mercredi.

Je vous remercie pour votre attention, vous souhaite un agréable après-midi et vous retrouverai tous ici même demain pour notre troisième journée.

La séance est levée à 12 heures.

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2012

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2012

2. **Lecture**

Décision concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL

Lesung

Beschluss betreffend die zweite Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung der PKWAL

Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

3. Postulat du groupe PLR, par les députés Gilbert **MONNEY** (suppl.), Marc-Henri **GAUCHAT**, Charles-Albert **GILLIOZ** (suppl.) et Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, concernant développement et harmonisation de la biotélévigilance (11.03.2010) (1.075)

Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Gilbert **MONNEY** (Suppl.), Marc-Henri **GAUCHAT** und Charles-Albert **GILLIOZ** (Suppl.) sowie Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, betreffend Entwicklung und Harmonisierung der Lebensfernüberwachung (11.03.2010) (1.075)

4. Postulat du groupe UDC, par le député Charles **CLERC**, concernant la responsabilité des patous: qui sera devant le juge? (07.09.2010) (1.106)

Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles **CLERC**, betreffend Verantwortung im Zusammenhang mit den Pyrenäen-Schäferhunden (Patou): Wer muss vor den Richter? (07.09.2010) (1.106)

5. Postulat du groupe PLR, par les députés Mathieu **FARDEL** (suppl.) et Philippe **NANTERMOD** (suppl.), concernant: pour une fiscalité en faveur des entreprises (17.11.2010) (1.109) (*motion transformée en postulat lors du développement*)

Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Mathieu **FARDEL** (Suppl.) und Philippe **NANTERMOD** (Suppl.), betreffend unternehmensfreundliche Steuerpolitik (17.11.2010) (1.109) (*Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt*)

6. Postulat du député Diego **WELLIG**, CSPO, et cosignataires concernant eHealth – services de santé électroniques (17.11.2010) (1.110)

Postulat von Grossrat Diego **WELLIG**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend eHealth – elektronische Gesundheitsdienste (17.11.2010) (1.110)

7. Motion de la commission des finances, par le député Jérôme **FAVEZ**, concernant une baisse fiscale ciblée et modérée (19.11.2010) (1.115)
Motion der Finanzkommission, durch Grossrat Jérôme **FAVEZ**, betreffend gezielte und moderate Steuersenkung (19.11.2010) (1.115)
8. Motion des députés Roger **ECOEUR**, UDC, et Larissa **JOSSEN** (suppl.), SVPO / Freie Wähler, concernant une prothèse dentaire canine (14.12.2010) (1.118)
Motion von Grossrat Roger **ECOEUR**, UDC, und Grossrätin (Suppl.) Larissa **JOSSEN**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Zahnüberzug für Hunde (14.12.2010) (1.118)
9. Postulat de la députée Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: soutenir et décharger les familles soignant un proche (15.12.2010) (1.119)
Postulat von Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Unterstützung und Entlastung pflegender Angehöriger (15.12.2010) (1.119)

Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS) (général)

Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG) (allgemein)

10. Postulat du groupe PDCB, par le député (suppl.) Pascal **DUBOSSON**, concernant le vote électronique (06.05.2011) (1.143)
Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Pascal **DUBOSSON**, betreffend E-Voting (06.05.2011) (1.143)
11. Interpellation du député (suppl.) Benno **MEICHTRY**, CVPO, et cosignataires concernant l'indemnisation des cours d'experts (06.05.2011) (1.144) (**en collaboration avec le DECS**)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Benno **MEICHTRY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Entschädigung für Expertenurse (06.05.2011) (1.144) (**in Zusammenarbeit mit dem DEKS**)
12. Postulat du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: maintenir l'obligation de fonctionner des conseillers communaux? (10.05.2011) (1.145)
Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Macht der Amtszwang für Gemeinderäte noch Sinn? (10.05.2011) (1.145)
13. Motion du groupe CSPO, par le député Philipp **SCHNYDER**, concernant renforcer l'autonomie financière des communes (13.05.2011) (1.146)
Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp **SCHNYDER**, betreffend finanzielle Autonomie der Gemeinde verstärken (13.05.2011) (1.146)
14. Motion du groupe CSPO, par le député Philipp **SCHNYDER**, concernant l'égalité de traitement en matière de taxes et de coûts (13.05.2011) (1.147)
Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp **SCHNYDER**, betreffend Gleichbehandlung bei Gebühren und Kosten (13.05.2011) (1.147)
15. Postulat du groupe UDC, par le député Edmond **PERRUCHOUD**, concernant la Banque cantonale du Valais (BCVs) – un actionnariat plus démocratique (16.06.2011) (1.148)

- Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond **PERRUCHOUD**, betreffend Walliser Kantonalbank (WKB): für ein demokratischeres Aktionariat (16.06.2011) (1.148)
16. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Benoît **BLANCHET**, concernant l'égalité dans la garde partagée (16.06.2011) (1.158)
Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Benoît **BLANCHET**, betreffend Gleichstellung beim gemeinsamen Sorgerecht (16.06.2011) (1.158)
17. Interpellation du groupe UDC, par les députés Charles **CLERC**, Guillaume **VANAY** (suppl.) et Roger **ECOEUR**, concernant les bénéficiaires de la BNS sont perdus pour les cantons, quelle est maintenant la suite de l'histoire? (17.06.2011) (1.161)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles **CLERC**, Guillaume **VANAY** (Suppl.) und Roger **ECOEUR**, betreffend: Die SNB-Gewinne sind für die Kantone verloren – wie weiter? (17.06.2011) (1.161)
18. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German **EYER**, concernant: des cadeaux pour les gros salaires? (17.06.2011) (1.177)
Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend: Geschenke für Grossverdiener? (17.06.2011) (1.177)

Le président:

Bonjour à toutes et à tous!

Bienvenue dans cette troisième journée de la session de novembre 2011.

Avant de débiter nos travaux, nous allons procéder à une **assermentation**.

Il s'agit de M. le député (suppl.) **Fabrice Cagnazzo** qui nous rejoint en remplacement de M. Pierrot Métrailler.

M^{me} la deuxième vice-présidente du Grand Conseil Marcelle Monnet-Terrettaz va lire la formule d'assermentation.

Je vous demande de vous lever.

(Cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

(...)

Monsieur le député (suppl.), je vous souhaite la bienvenue dans ce Parlement. Je vous remercie de vous mettre au service de la communauté valaisanne et vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

(Applaudissements)

Comme tous les jours cette semaine, nous poursuivons la découverte des entreprises du domaine des sciences de la vie dans notre canton au travers de la fondation TheArk, qui a laissé son petit corner dans la salle des pas perdus et que nous retrouverons tous demain à midi pour l'apéritif.

Un chiffre: la valeur ajoutée moyenne par emploi à plein temps de cette branche dans le canton du Valais: plus de 218'000 francs – très nettement au-dessus de la moyenne cantonale, vous vous l'imaginez bien.

Aujourd'hui, c'est l'entreprise RedElec Technologie (*cf. Annexes/Beilagen*) qui se présente à nous. Il me plaît particulièrement de signaler que si cette entreprise a démarré sur le site du BioArk à Monthey, elle s'est ensuite établie à Riddes, prouvant ainsi par-là même que le projet TheArk ne concerne pas uniquement les six principales villes du canton mais rayonne également au-delà dans l'ensemble du territoire.

Cela étant dit, nous passons au point 1 de l'ordre du jour, avec l'acte législatif et parlementaire le plus important, à mes yeux, de l'année: le projet de budget.

Entrée en matière

1. DECISION concernant le budget de l'Etat pour l'année 2012

Eintretensdebatte

BESCHLUSS betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2012

Cf. Budget/Voranschlag 2012 p. 39

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Georges Emery /

Berichterstatter: Alex Schwestermann – Rapporteur: Daniel Porcellana

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

De justesse, oui c'est bien de justesse que le budget 2012, soumis à notre examen, respecte l'exigence constitutionnelle du double frein puisque présentant un excédent de revenus de 900'000 francs et un excédent de financement de 100'000 francs seulement.

Cette première impression: celle de la fin de l'opulence, se renforce encore lorsque l'on considère que ce résultat est notamment atteint par la dissolution du fonds de soutien à l'économie et une diminution de 25 millions au chapitre des amortissements.

Tout cela engendre un net tassement de la marge d'autofinancement et une absence d'alimentation du fonds pour les grands projets du 21^e siècle.

Voilà de quoi, à première analyse, freiner les ardeurs dépensières des uns et des autres.

Je détaillerai, tout à l'heure, les propositions du groupe PDCB et donnerai son premier sentiment sur les propositions figurant dans le rapport de la commission des finances. Cependant, je tiens, d'ores et déjà, à préciser qu'il est hors de question pour les députés DC du Bas de voter, en décembre, un budget ne respectant pas la Constitution et la volonté du peuple. Ainsi, il faudra certainement choisir entre les propositions, trouver un financement pour les nouvelles dépenses, fixer des priorités. Eh bien!, Chers collègues, c'est en cela que l'exercice budgétaire est délicat mais passionnant.

Un mot, tout d'abord, sur les investissements bruts.

Avec un montant prévu de 540,9 millions, ils sont en deçà de ceux des années records 2010 et 2011. En restant, cependant, supérieurs à ceux des années antérieures à ces années records, ils apportent à notre groupe une première satisfaction: le canton restera un moteur incontournable de l'ensemble de l'économie cantonale.

Voilà qui permet d'envisager la dissolution du fonds de soutien à l'économie sans trop de craintes sachant que, si l'on devait prolonger la durée de validité du décret ayant créé ce fonds, il faudrait, pour respecter les principes rappelés ci-dessus, trouver ni plus ni moins que 10 millions de francs à économiser ailleurs.

Le budget est, bien sûr, largement influencé par des facteurs extérieurs.

Outre la lisibilité rendue difficile par l'intégration des principes RPT II, les députés DC du Bas ont compris que les réjouissances auxquelles ils s'étaient volontiers habitués à la lecture des budgets antérieurs leur étaient, pour 2012, notamment gâchées tant par les incertitudes de l'économie européenne et mondiale que par des décisions de la Berne fédérale privant le canton du Valais de tout ou partie de son dû que ce soit pour les bénéficiaires de la BNS ou au titre de la RPT Confédération-cantons (les derniers chiffres sont sortis hier: -5,7 millions pour le canton). Nous comprenons volontiers que, en n'intégrant pas ces montants dans le budget, le Conseil d'Etat préfère avoir une bonne nouvelle aux comptes si ce dû nous revenait finalement qu'une mauvaise nouvelle s'il avait été budgétisé et finalement non perçu. Eh bien!, souhaitons à nos successeurs dans ce Parlement de débiter la prochaine législature par l'accueil de cette bonne nouvelle. Oui, Mesdames et Messieurs les députés, il ne vous aura pas échappé que la sanction de l'exercice 2012 par l'examen du compte aura lieu en juin 2013, donc après mars 2013. Nous savons que le Conseil d'Etat, M. le grand argentier en tête useront de toute leur influence pour que, même non portés au budget, les montants dus par Berne nous parviennent.

Avec plusieurs d'entre vous, le groupe PDCB a eu l'occasion, par le passé, de soupçonner le Conseil d'Etat de minimiser volontairement les recettes fiscales au budget. Nous nous demandons si, pour 2012, le raisonnement de l'Exécutif ne s'est pas inversé. Monsieur le conseiller d'Etat, pouvez-vous nous assurer que l'augmentation prévue de 74 millions de francs pour les recettes de l'impôt des personnes physiques est réaliste avec les données connues à ce jour?

Puisque – nous l'avons dit – les sacrifices à faire suite aux mauvaises nouvelles fédérales ne se sont pas portés sur les investissements ou à hauteur de 10 millions de francs seulement, force est de constater que l'Exécutif a privilégié la maîtrise des frais de fonctionnement, avec un certain succès, reconnaissons-le, puisque, notamment, ces sacrifices ne se font pas sur le dos du personnel.

Certes, les postes augmentent, mais sont tous justifiés par nos propres décisions. Nous saluons, en particulier, les 22 nouveaux postes à la police cantonale. Voilà, Mesdames et Messieurs, l'action pratique et efficace des partis gouvernementaux et, en particulier, de celui qui y est majoritaire pour assurer la sécurité dans ce canton. N'est-ce pas infiniment plus efficace que de se contenter, à longueur d'année, d'attiser la peur, la haine ou la violence?

J'en viens, à ce stade, au préavis de notre groupe sur les propositions se trouvant dans le rapport de la commission des finances, dont nous saluons volontiers le sérieux du travail.

Aucune des propositions des commissions thématiques ne trouvent grâce chez les députés DC du Bas à ce stade. En effet, nous estimons que ce n'est pas à Valrando mais le service qui doit effectuer la planification des itinéraires cantonaux, que le Service de l'action sociale doit s'expliquer plus avant sur les problèmes qu'il rencontre avec la distribution des subventions, que le fonds de soutien à l'économie peut être dissous et que les tâches du collaborateur souhaité au Service de l'économie peuvent être assumées en interne, sans poste supplémentaire.

S'agissant des propositions de la commission des finances elle-même, nous soutenons sans réserve, si ce n'est peut-être pour regretter sa modération, la proposition tendant à contenir l'explosion inquiétante des coûts de la protection des données.

La demande de réduire globalement d'un million la rubrique Biens, services et marchandises trouve également grâce à nos yeux.

Il n'en va pas de même de la diminution par rapport au budget du poste des subventions au paiement des primes des caisses maladie. Ainsi, il aura fallu attendre que la commission des finances soit présidée par un représentant de la gauche pour qu'elle porte atteinte de manière inadmissible à ce qui constitue, pour nous, un fondement de la politique sociale et familiale dans ce canton.

Non, nous refusons cette réduction de 6 millions par respect pour tous les bénéficiaires de ces subventions, et s'ils sont plus nombreux l'année prochaine parce que les primes ont augmenté raisonnablement, eh bien!, c'est tant mieux, les critères d'attribution nous assurant que seuls ceux qui en ont le plus besoin soient bénéficiaires.

Nous incitons donc la commission des finances à modifier sa proposition et, par exemple, à proposer une réduction de 12 millions sur l'ensemble des subventions accordées, sans cibler la moitié de cette diminution sur le subventionnement des primes des caisses maladie.

Enfin, nous acceptons le principe d'alimenter le fonds des infrastructures du 21^e siècle du montant dont nous améliorerons finalement le budget. Tout au plus pourrait-on souligner que cet exercice devrait plutôt se faire au compte qu'au budget.

Au terme de son analyse, le groupe PDCB pose une question et fait trois propositions, le tout au DECS.

En page 23/33 du rapport de la commission des finances, on apprend que le coût par élève est passé de 2'830 à 3'200 francs entre 2008 et 2012. Comment peut-on expliquer cette hausse de 13%?

Notre première proposition vise à améliorer l'encadrement des familles d'accueil. Nous ne pouvons, en effet, pas nous contenter de déplorer la diminution du nombre de ces familles d'accueil sans réagir tant le placement en familles d'accueil paraît souvent une excellente alternative au placement en institutions, nettement plus onéreux. Avec plus d'encadrement, le recrutement, l'évaluation, la surveillance et le soutien aux familles d'accueil devraient être possibles. Le concept, sauf erreur, existe d'ailleurs déjà mais dort dans les tiroirs. Il ne s'agit pas ici de créer de nouveaux postes, quand bien même ils pourraient être autofinancés par une diminution de la subvention aux placements en institutions mais, et sans dépense supplémentaire, d'affecter une partie des ressources de la rubrique 31 du service aux honoraires de tiers afin de pouvoir attribuer un mandat d'accompagnement des familles d'accueil.

La dernière proposition n'étonnera personne.

M. le chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport m'a répondu à deux reprises, en septembre dernier et ici même, donc en public, alors que je présidais la commission de deuxième lecture de la deuxième partie de RPT II, qu'il pouvait financer les 2,5 millions nécessaires à sa proposition de revalorisation salariale des enseignants du CO:

1. sans dépense supplémentaire
2. sans prendre dans la poche des uns pour mettre dans celle des autres.

Il n'y a donc, et nous le répétons, aucune autre possibilité que celle de l'existence d'une réserve au sein du service et nous demandons au DECS, en renonçant à cette "poire pour la soif", d'accomplir les mêmes efforts que les autres départements.

En remerciant encore tous ceux, Conseil d'Etat, commission des finances et commissions thématiques, qui l'ont accompagné dans l'examen de ce budget, le groupe PDCB vous confirme entrer en matière. Merci de votre attention.

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe PLR prend acte avec satisfaction de ce budget 2012 qui respecte le principe du double frein aux dépenses et à l'endettement, principe cher à nos yeux car gage de la stabilité financière de notre canton.

La marge d'autofinancement est en baisse, mais se maintient à un niveau encore honorable. Cela est dû à une plus forte augmentation des charges que des recettes qui s'explique en partie par la suppression de la participation aux bénéfices de la BNS.

Les investissements sont aussi, à nos yeux, à un bon niveau et cela nous convient.

La nouvelle procédure d'établissement du budget, qui attribue à chaque département une enveloppe, nous plaît, car elle permet une plus grande responsabilisation de chaque département. Le chef du département peut ainsi définir ses propres priorités.

Nous proposerons quelques amendements; en voici les principaux:

Une réduction de 6 millions sur les subventions sans caractère d'investissement ainsi que d'un million sur les Biens et services. Cette diminution du montant global des Biens et services devra être prise sur le compte 318 qui contient les honoraires et prestations. Nous dénonçons depuis plusieurs années les augmentations exponentielles bien supérieures à l'indice suisse des prix à la consommation et c'est donc en toute cohérence que nous reprenons à notre compte ces propositions de la commission des finances.

Par contre, nous n'approuvons pas la commission des finances quant à sa demande de diminution de 6 millions pour les subventions aux caisses maladie. Non pas pour les raisons citées par notre collègue Nicolas Voide, mais pour la raison suivante: nous venons de déposer un postulat (le postulat 1.135) qui vise à corriger une inégalité de traitement envers les jeunes de 18 à 20 ans, souvent des apprentis ou des étudiants qui paient une prime de caisse maladie au tarif "adulte" sans possibilité de subventionnement. Il ne nous paraît pas logique de diminuer l'enveloppe globale tout en demandant un accroissement des subventions pour cette classe d'âge, et nous insistons sur ce fait.

Par contre, l'évolution exponentielle de ces dépenses nous inquiète fortement. La commission des finances a fait plusieurs propositions lors des budgets précédents, recommandations restées apparemment lettre morte. Notre groupe va réfléchir à cette question et revenir avec des propositions concrètes par des motions adéquates.

Nous ne suivons pas non plus la commission des finances sur la proposition d'affecter les économies réalisées au fonds des grands projets d'infrastructures du 21^e siècle. Notre choix est d'ingérer cet argent maintenant dans des projets qui peuvent aider notre économie. Cette affectation pourra se faire lors des comptes si jamais il y a du surplus.

Nous ne suivons pas non plus les propositions qui viseront à maintenir le fonds de soutien à l'économie. Ce fonds n'a pas été utilisé par les entreprises et il ne correspond plus aux besoins actuels de l'économie; il ne sert donc à rien de le maintenir. Par contre, si la crise devait s'approfondir, ce serait de la responsabilité du Gouvernement de venir avec des nouvelles propositions concrètes d'aide aux secteurs en difficulté. Nous vous rappelons qu'en cas de crise économique, le principe du double frein peut être abandonné provisoirement mais en toute conscience et décision parlementaire.

Voici maintenant dans quels secteurs nous vous proposons d'investir les économies proposées:

- 1,5 million dans le Service des transports afin qu'il puisse faire face à toutes ses obligations et ne doive plus réduire des prestations à la population;
- 2 millions pour le Service des bâtiments afin de maintenir l'indice Schröder à 75;

- 2 millions pour le Service des routes et des cours d'eau afin de mieux entretenir notre réseau routier national;
- 500'000 francs pour les SEMO (semestres de motivation) afin de ne laisser aucun jeune à la rue.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nächstes Jahr will der Kanton knapp drei Milliarden Franken einnehmen und knapp drei Milliarden Franken ausgeben. Am Schluss der Übung sollen 100'000 Franken übrig bleiben. Wer's glaubt, wird selig.

Die Erfahrung der letzten Jahre lehrt – Budget und Rechnung klaffen jeweils um mehrere Millionen Beträge auseinander. Der wichtigste Grund für diese markanten Budgetabweichungen – die Konjunktur gibt den Takt an. Läuft der Wirtschaftsmotor gut, sprudeln die Einnahmen, stockt der Wirtschaftsmotor, trifft das Gegenteil ein.

Alle Vorzeichen gehen davon aus, dass im kommenden Jahr vorab die Exportindustrie massiv ins Strudeln gerät. Namentlich geht es im Wallis um die chemisch-pharmazeutische Industrie und die Maschinenindustrie. Im Hinblick auf diese Entwicklung muss über das Budget 2012 ein grosses Fragezeichen gesetzt werden.

Eine weitere Unbekannte im vorliegenden Budget und damit ein weiteres Fragezeichen: Welches werden die konkreten Auswirkungen der NFA zwischen Kanton und Gemeinden sein?

Eine zweite Erfahrung und eine Tatsache der letzten Jahre: Der Finanzminister budgetiert jeweils zu pessimistisch. Das ist beim amtierenden Finanzchef der Fall und das war schon immer bei seinem Vorgänger der Fall. Diese pessimistische Budgetplanung hat zwei Folgen:

Zum einen wird der Spardruck erhöht und zum anderen werden immer wieder Forderungen in den Raum gestellt, die Steuern zu senken. Dies zeigen die verschiedenen Steuersenkungsmotionen von Grossrätinnen und Grossräten, die in der Pipeline sind.

Statt mit Steuersenkungen den Staat auszubluten, müssen wir uns vielmehr überlegen, wie der Staat mehr Einnahmen generieren kann.

Drei Beispiele wie dies garantiert gelingen kann:

Die Pauschalbesteuerten wohnen in diesem Kanton wie die Maden im Speck. Unser Kanton ist der attraktivste Kanton für Steuerflüchtlinge. Und bietet dabei am meisten Sonne, gute Luft und ein immenses Freizeitgebiet für die Superreichen. Vergleichen wir den Kanton Wallis mit dem Kanton Waadt. Waadt kennt ebenfalls das System der Pauschalbesteuerung. Im Kanton Wallis leben rund 1'000 Superreiche. Im Kanton Waadt sind es rund 200 mehr. Im Kanton Waadt zahlt ein Pauschalbesteuerter im Schnitt 103'000 Franken Steuern. Im Kanton Wallis ein Drittel davon, nämlich im Schnitt 35'000 Franken. Als Berechnungsgrundlage zur Pauschalbesteuerung dient der Eigenmietwert. Würde in unserem Kanton zumindest das Doppelte des Eigenmietwerts als Berechnungsgrundlage angewendet, würde der Superreiche im Wallis immer noch weit günstiger fahren als in der benachbarten Waadt. Und der Staat würde rund 20 Millionen Franken zusätzlich an Steuern einnehmen.

In diesem Zusammenhang ist es zumindest erfreulich, dass die Finanzdirektoren der Kantone in der Schweiz diese Problematik erkannt haben und sich auf eine Erhöhung der Mindestlimite für Pauschalsteuern geeinigt haben.

Ein zweites Beispiel: die Linke verlangt seit Jahr und Tag, dass die Gewinne aus der Wasserkraft endlich gerecht besteuert werden. Die Gewinne aus der Wasserkraft sollen

nämlich da besteuert werden, wo sie generiert werden. Erste zaghafte Schritte der Steuerverwaltung gehen in diese Richtung. Der Spielraum nach oben ist weit offen. Bei einer vollständigen gerechten Besteuerung der Gewinne aus der Wasserkraft zulasten der Partnerwerke und der reichen Schweizer Städte liegen Einnahmen im zweistelligen Millionenbereich drin.

Und drittens: Der Staatsrat akzeptiert seit Jahren einen tieferen Dividendensatz für seine Kantonalbank Aktien – trotz wiederholter Kritik aus dem Parlament. Zehn Millionen Franken schenkt der Staatsrat den Bankern jedes Jahr.

Diese drei Beispiele zeigen, die Einnahmen könnten locker um 50 Millionen Franken höher sein. Ohne dass die ehrlichen Steuerzahlerinnen und Steuerzahler zusätzlich an die Kasse kommen. Im Gegenteil – von diesen zusätzlichen Einnahmen werden gerade die Lohnabhängigen und kleineren und mittleren Betriebe profitieren, wenn es darum geht, wenn der Kanton in der Krise antizyklisch reagieren und investieren kann.

Ein paar spezifische Bemerkungen zum Budget:

Zum einen ist unsere Fraktion Alliance de gauche erfreut darüber, dass die Finanzkommission anders als in den vergangenen Jahren keinen Stellenabbau in der Verwaltung verlangt. Umgekehrt – und da bitte ich Kollege Nicolas Voide genau zuzuhören – la commission des finances est présidée par quelqu'un de la gauche, mais quelquefois, en politique, on porte deux casquettes. Was die Krankenkassensubventionen anbelangt, ist unsere Fraktion gegen die Kürzung der Krankenkassensubventionen, obwohl diese Kommission von einem Linken präsidiert wird. Vielmehr plädieren wir in diesem Zusammenhang endlich für die Einführung einer Einheitskasse, wie wir diese mit unserer Initiative verlangen.

Die Fraktion Alliance de gauche wehrt sich gegen die Kürzung der Beiträge an die sozialen Institutionen. Im Rahmen des interkantonalen Finanzausgleichs wurde wiederholt betont, dass es in diesem sozialen Bereich trotz Verschiebung der Finanzierung vom Bund zum Kanton zu keinen Kürzungen kommt. Dieses Versprechen muss eingehalten werden. Wir sind jedoch damit einverstanden, dass im Bereich der unterschiedlichen Fonds und Kässeli in diesen verschiedenen Institutionen Klärungsbedarf besteht.

Die Nettoinvestitionen liegen mit gut 180 Millionen Franken etwas tiefer als im letzten Jahr. Auch wenn man die 30 Millionen Franken, die buchhalterisch verschoben wurden, zu den Investitionen zählt. Dabei fehlt ein dringender Investitionsbedarf immer noch im Budget, nämlich die Einrichtung einer rollenden Landstrasse zwischen dem Wallis und dem Raum Norditalien. Diese Investition drängt sich im Zusammenhang mit der Schliessung des Gotthardtunnels dringend auf. Wir werden einen Antrag hinterlegen, damit der Kanton zusammen mit den Bundesstellen ein konkretes Projekt ausarbeitet, damit dieses wichtige Werk zum Schutz von Mensch und Umwelt realisiert wird.

Zusammenfassend und abschliessend kann gesagt werden, dass auf der Einnahmenseite des Budgets mit garantierter Sicherheit mehr Geld generiert werden kann und dass auf der Ausgabenseite mehr als eine Frage offen bleibt.

In diesem Sinne ist die Fraktion Alliance de gauche für Eintreten auf das Budget 2012.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Dans le cadre du budget 2011, nous avons signalé avec satisfaction que les effets de la crise mondiale ne s'étaient pas encore faits sentir en Valais.

Force est de constater aujourd'hui que, malheureusement, le franc fort, les problèmes de la dette grecque et l'achèvement du règne "bunga-bunga" de Berlusconi ont

des effets indirects sur notre budget 2012, avec comme effet corollaire le non-versement au canton du Valais de la participation aux bénéficiaires de la Banque Nationale Suisse d'un montant de 65 millions.

Malgré ce manque important pour notre canton, le Gouvernement et, en particulier, son grand argentier Maurice Tornay ont réussi à soumettre à ce Parlement un budget 2012 équilibré et qui, surtout, respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Je pense qu'en politique, pour être crédible, il faut avoir une ligne et la tenir.

Dans ce sens, le groupe DC du Centre rappelle, conscient de son rôle de parti majoritaire, qu'il s'opposera à toute disposition visant à modifier ce double frein. Cet outil est indispensable pour ne pas vivre les égarements récurrents des budgets des cantons de Genève ou de Neuchâtel par exemple.

De plus, le principe émis depuis plusieurs budgets est rappelé à ce Parlement: à chaque dépense supplémentaire, il faudra trouver une recette complémentaire ou une diminution de charges correspondante.

Après ces constats et recommandations, il est bon de rappeler quelques chiffres du budget pour mettre en perspective la faible marge de manœuvre de ce Parlement:

Le budget 2012 présente un résultat positif avec un faible excédent de revenus de 900'000 francs, après les amortissements ordinaires et extraordinaires de 181,1 millions, et que dire du faible, voire du très faible excédent de financement de 100'000 francs?

L'Etat est, comme on le voit, confronté à une période difficile qui, pour atteindre l'équilibre du budget, doit diminuer les investissements nets à hauteur de 43,2 millions par rapport au budget 2011 et dissoudre également une provision de 10 millions du fonds de soutien à l'économie. Nous aimerions avoir quelques explications soit du chef du département, soit du président de la commission des finances sur cette dissolution, mais le groupe DC du Centre peut adhérer à ce choix et proposera des amendements pour continuer à soutenir l'économie.

Cette année encore, ce Parlement peut se permettre des choix, avoir le luxe de pouvoir encore amender ce budget, corriger des provisions, donner plus de moyens à l'économie, aux transports, au tourisme, au social. Les choix devront être pertinents et justifiés. Ce luxe provient aussi du fait que les recettes fiscales sont en augmentation et que, pour une fois, le nombre de postes demandés par l'Administration peut être qualifié de raisonnable, et le groupe PDCC ne s'opposera pas à ces demandes.

Par contre, dans un futur proche, il faudra faire des choix vu les perspectives économiques sombres.

Pourrons-nous encore accepter que les charges augmentent plus que les recettes et, de ce fait, diminuent les marges d'autofinancement?

Pourrons-nous encore verser près de 192 millions de subventions aux caisses maladie (105 millions pour notre canton)? Dans ce sens, le groupe PDCC ne peut suivre la proposition de la commission des finances et proposera un amendement différent pour les subventions sans caractère d'investissement. Mes collègues du Bas et libéraux-radicaux ont rappelé les raisons.

Et pourrons-nous encore investir dans ce canton près de 540 millions? La question reste ouverte, Chères et chers collègues.

Dans ce sens, et pour anticiper ces choix, le groupe PDCC proposera des amendements dans le cadre de ce budget 2012.

En toute logique et pour défendre le financement de la future, je l'espère, société de promotion Valais/Wallis, un montant de 3 millions sera demandé pour le tourisme.

Nous allons également proposer un amendement de 2,5 millions pour garantir les transports publics de ce canton. En effet, il serait inconcevable de devoir se passer de transports publics le dimanche dans un canton touristique et également de délaissier les régions périphériques de notre canton faute de budget.

Nous demanderons également, en fonction des réponses émises par le Gouvernement, un amendement de 2,5 millions pour reclassifier et revaloriser le personnel du RSV.

D'autres amendements concerneront également l'agriculture et les familles d'accueil.

Par contre, le groupe PDCC ne suivra pas la proposition de la commission des finances de verser les excédents budgétaires au fonds du 21^e siècle.

Bien entendu, et d'ici au mois de décembre, nous resterons attentifs aux discussions habituelles et souvent constructives entre la commission des finances et le Département des finances. Du résultat de ces discussions dépendra également le retrait ou le maintien de nos amendements.

Dernier point important et qui a donné lieu à de larges discussions dans notre groupe: le manque de financement du Service de l'action sociale et la dissolution du fonds de réserve pour l'occupation et l'hébergement des personnes handicapées. Nous proposerons un amendement avec une augmentation des subventions à hauteur de 4 millions car, de notre point de vue, nous ne pouvons faire porter les manques de vision et d'anticipation de la cheffe du DSSI aux personnes dont la vie ne leur a pas fait de cadeaux. Ces personnes handicapées ont besoin de structures et de soins adaptés et performants.

Pour évacuer tout doute, le groupe PDCC demande, de manière formelle, à la commission de gestion d'auditer le DSSI et notamment le Service de l'action sociale et d'apporter à ce Parlement la preuve de sa bonne gestion. Ainsi, cette demande est due à un groupe pour une fois et non pas à des rumeurs ou à des coupures de journaux comme dans le cadre du RSV. Je laisserai le président de la commission de gestion en prendre bien note.

En conclusion, je laisserai à mon ami et chef de groupe DC du Bas, le député Nicolas Voide, trouver le qualificatif à ce budget – il a malheureusement oublié de le dire cette fois-ci. Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à la réalisation de ce budget 2012 et le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière.

Dernier point de réflexion pour le mois de décembre: ce Parlement a réussi à financer à hauteur de 1,4 milliard, prélevé sur la fortune de l'Etat, le sauvetage des caisses de pension de l'Etat et nous allons nous battre comme des chiffonniers pour trouver quelques milliers de francs pour investir, créer des emplois et améliorer nos infrastructures.

Je vous laisse méditer.

Merci de l'écoute.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die wirtschaftlichen Rahmenbedingungen für das Budget 2012 sind ungünstiger als in den vergangenen Jahren. Das Wirtschaftsumfeld ist nach wie vor von grossen Unsicherheiten infolge der Überschuldung der westlichen Welt geprägt, welche die Kauflust der Haushalte bremsen, die Staaten zum Sparen veranlassen und die Banken zur Vorsicht treibt. Zur Eurokrise gesellt sich auch noch die fehlende Gewinnausschüttung durch die SNB. Für den Kanton Wallis geht es immerhin um 65 Millionen Franken. Der Finanzierungsüberschuss im Budget 2012 ist minim. Wenn man jedoch davon ausgeht, dass in den letzten Jahren beispielsweise die Steuereinnahmen immer eher restriktiv budgetiert

worden sind, sind wir der Ansicht, dass der Handlungsspielraum nicht gar so eng ist. Der Bundesfinanzausgleich fällt gemäss gestriger Medienmitteilung für die nächsten vier Jahre etwas tiefer aus. Neu sind es 524 Millionen Franken, nicht viel weniger als die letzten vier Jahre.

Sparen ist somit auch im Kanton Wallis angesagt. Die Mehrjahresplanung 2012-2015 geht bereits für das Jahr 2012 von der Notwendigkeit eines Programms zur Eindämmung der Ausgaben aus. Details sind noch nicht bekannt, einzig, dass diese Massnahmen in erster Linie den betrieblichen Aufwand betreffen sollen. Es wäre interessant zu erfahren, in welchen Bereichen die Regierung den Rotstift ansetzen will. Die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse sorgt dafür, dass die Finanzen des Kantons Wallis im Lot bleiben, bis jetzt zumindest. Wir weisen darauf hin, dass laut gesetzlichen Regeln in Ausnahmesituationen auch Ausnahmen möglich sind.

Der Staatsrat wird vor keine einfache Aufgabe gestellt, wenn einerseits die Sparvorschläge der Finanzkommission und andererseits der Vorschlag der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie für die Verlängerung des Dekrets für das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft vom Parlament angenommen werden sollten. Es fehlen dann 10 Millionen Franken für die Einhaltung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse. Dazu kommt noch die Zusatzfinanzierung des Tourismus und der sozialen Institutionen im Behindertenbereich, um nur die wichtigsten zu nennen.

Infolge der wirtschaftlich unsicheren Situation unterstützt die CSPO die Verlängerung dieses Dekrets zur Unterstützung der Walliser Wirtschaft.

Im Jahr 1 nach der Verabschiedung der neuen Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden sowie dem neuen Finanzausgleich sind viele Parameter neu definiert worden, die sich erst noch bewähren müssen. Dem Kanton kann es nicht anders ergangen sein als den Walliser Gemeinden: einige Dienststellen haben die korrigierten Zahlen für den Voranschlag nicht geliefert, so dass davon auszugehen ist, dass der Voranschlag zusätzliche Unsicherheiten zu verdauen hat. Denn bei Beginn der Beratungen über den NFA II diente als Referenzjahr das Jahr 2008, und jetzt geht es ums Jahr 2012. Zum Beispiel die Beteiligung der Gemeinden an den Lohnkosten hat sich von rund 2'830 auf 3'220 Franken erhöht. Wir unterstützen die Forderungen der PDCB, welche bereits verlangt hat, dass in diesem Bereich Erläuterungsbedarf besteht, zumal das Departement gesagt hat, die Lohnerhöhung könnte innerhalb des Departements finanziert werden.

Grundsätzlich unterstützt die CSPO die Vorschläge der Finanzkommission, mit Ausnahme der Einlage in den Fonds zur Finanzierung von Infrastrukturgrossprojekten des 21. Jahrhunderts. Einverstanden ist die CSPO hingegen mit der Forderung, dass ein allfälliger Überschuss der Jahresrechnung 2012 alsdann in den Fonds eingelegt wird. Erfreut nimmt die CSPO zur Kenntnis, dass die FIKO von einer Kürzung des Personalaufwands absieht. Wir möchten doch trotzdem erwähnen, dass die acht Stellen der Kantonspolizei, welche für das Schwerverkehrszentrum in St-Maurice vorgesehen sind, selbst finanziert sind. Für die gemachten Einsparungen setzt die CSPO andere Prioritäten als die FIKO.

Wir sind der Ansicht, dass die Einsparungen nicht auf Kosten der sozial Schwächeren erfolgen dürfen. Die Budgetkürzungen im Bereich der Behindertenorganisationen stehen nach Ansicht der CSPO quer in der Landschaft. Wir sind einverstanden, dass es nicht angeht, dass Betriebsreservefonds angehäuft werden, und andererseits der Kanton Wallis weiterhin ungeschmälerete Betriebssubventionen zahlt. Wir sind jedoch der Ansicht, dass die Institutionen über diese Änderungen vorgängig informiert werden müssen, bzw. die Leistungsverträge entsprechend angepasst werden müssen bevor solche budgetwirksamen Massnahmen getroffen werden.

Bei der Energiestrategie geht es im Kanton Wallis um derart viel, dass die CSPO die Forderung nach zusätzlichen personellen Ressourcen unterstützt. Die Flut von Interventionen in diesem Bereich binden viele personelle Ressourcen, die vernünftiger eingesetzt werden könnten, und zwar auch in der Beratung in den erneuerbaren Energien.

Zur Raumentwicklung: in den letzten zwanzig Jahren haben sich die Seitentäler zunehmend entvölkert. Deshalb hat die Regierung ein Regierungsprojekt Raumentwicklung verabschiedet. In den prioritären Massnahmen vermisst die CSPO die Förderung der dezentralen Besiedlung und damit einhergehend entsprechende finanzielle Ressourcen. Dazu gehört für die CSPO auch der Bereich der medizinischen Grundversorgung. Dies ist nicht allein Sache der Dienststelle für Gesundheitswesen, sondern auch der Wirtschaftsförderung und Raumentwicklung.

Die CSPO fordert mehr Mittel für die Umsetzung von Projekten im Bereich der Sicherstellung der medizinischen Grundversorgung.

Die letzten drei Revisionen im Bildungsbereich führen zu jährlichen Mehrausgaben von rund 15 Millionen Franken. Dem ist insofern gut so, wenn es dann auch tatsächlich zu einer Steigerung der Bildungsqualität führt. Gleichzeitig besteht jedoch die latente Gefahr des Abbaus auf der Betreuungsseite, sei es durch Streichung von Entlastungsstunden der Lehrkräfte z.B. der Klassenlehrerstunde oder für die Schuldirektionen. Zudem wird auch an den Ausstattungen gespart. Gebäude werden nur notdürftig saniert. So sind Walliser Gymnasien in eidgenössischen Rating bezüglich der Infrastruktur am Schluss zu finden. Können wir uns das noch leisten? Wohin wollen wir in diesem Bereich? Die CSPO wehrt sich dagegen, dass in Zeiten schwieriger Konjunktur bei der Qualität gespart wird. Die Häppchenpolitik des Departements führt in eine ungewisse finanzielle Zukunft. Im Bildungsbereich vermissen wir ein stärkeres Engagement bei der Förderung des beruflichen Wiedereinstiegs. Der Kanton kann nicht alles selber machen, doch es wäre sachgerecht, wenn er bestehende Partner finanziell nach einem Leistungsvertrag unterstützen könnte. Es wäre ja schade, wenn sich der Bund aus der Finanzierung zurückziehen würde, nur weil der Kanton sich dazu nicht entschliessen konnte. Es geht auch um die Förderung der Chancengleichheit zwischen Männern und Frauen, da Frauen oftmals zugunsten der Familie aus dem Erwerbsleben aussteigen.

Die Mehrsprachigkeit ist nicht nur in der Bildung, sondern auf allen Verwaltungsebenen ein Thema, zumindest sollte es das ein. Ebenso im Gesundheitsbereich. Die CSPO verlangt deshalb mehr Mittel für die Förderung der Sprachenkompetenz in den Landessprachen, einschliesslich mehr personeller Ressourcen in den Übersetzungsdiensten.

Die CSPO ist für Eintreten.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Der Voranschlag 2012 des Kantons Wallis ist geprägt von einem deutlich schwierigeren Umfeld, was selbstverständlich dem Staatsrat die Erstellung eines ausgeglichenen Budgets erschwert hat. Neben den Ausfällen der schweizerischen Nationalbank und ständig wachsenden Aufwandposten kamen weitere wesentliche Belastungen des Budgets aufgrund der zweiten Phase der Kapitalisierung der PKWAL sowie der Neuordnung der Aufgaben im Rahmen des nun beschlossenen NFA II hinzu.

Dieses Budget ist daher nicht mehr vergleichbar mit den Budgetzahlen der Vorjahre und muss daher durchaus in Gesamtwürdigung der Umstände als gelungen bezeichnet werden. Die Regierung hat ihre Verantwortung wahrgenommen.

Trotzdem geben der CVPO drei wesentliche Problembereiche dieses Budgets, zur Sorge Anlass.

Beim Personalaufwand sind wir nun im Budget 2012 bei 967 Millionen Franken angelangt. Selbstverständlich ist aufgrund der neuen Aufgabenteilung diese Budgetzahl nicht vergleichbar mit 2010. Aber sie lässt aufhorchen, wenn wir gleichzeitig feststellen, dass die totalen Steuereinnahmen des Kantons Wallis 1,2 Milliarden Franken betragen. Der Personalaufwand ist auch unter Ausklammerung der Effekte des NFA um drei Prozent gestiegen. Das Budget sieht insgesamt 78 neue Stellen vor.

Meine Damen und Herren, seit Beginn dieser Legislatur haben wir hier in diesem Rat eine Steigerung des Personalaufwands von zehn Prozent toleriert und fast 200 neue Stellen geschaffen. Dies entspricht einem mittleren Wirtschaftsunternehmen im Wallis. Wenn diese Entwicklung so weitergeht, wird unser Staatsrat uns eines Tages erklären müssen, dass er die Personalkosten des Kantons Wallis mit Krediten finanzieren muss. Und ich habe lieber einen Finanzminister des Schlages Maurice Tornay als einen Papademos oder den Monti, der nichts von Politik versteht, sondern einen Technokraten darstellt.

Wir stellen fest, dass die Finanzkommission sämtliche Stellen als ausdrücklich gerechtfertigt ansieht. Wir wollen das Urteil der Finanzkommission auch nicht kritisieren. Selbstverständlich ist es möglich, dass jede Stelle für sich allein gesehen durchaus ihre Berechtigung hat und es nicht die Methode des Grossen Rates sein muss, einzelne Stellen aus diesem Budget herauszustreichen.

Nein, der Ansatz muss ein gesamthafter sein. Es braucht nun dringend eine vertiefte Analyse der Personalpolitik des Kantons Wallis. Vielleicht ist es nicht möglich die Berechtigung einzelner Stellen anzutasten. Es muss aber nun im Rahmen der neuen Aufgabenverteilung zwischen Kanton und Gemeinden in einer Gesamtsicht beurteilt werden, ob sämtliche kantonale Verwaltungsstellen noch ihre Berechtigung haben. Wie kann es sein, dass wir zwischen Gemeinden und Kanton die Aufgaben neu verteilen, aber dies auf die Verwaltungsorganisation keinerlei Einfluss haben soll. Wenn Aufgaben wegfallen und neue Aufgaben übernommen werden, dann muss auch intern innerhalb der Departemente der Personalressourceneinsatz überprüft werden. Es braucht eine neue Bündelung unserer Personalressourcen. In diesem Zusammenhang wird daher die CVPO eine Motion hinterlegen, welche den Staatsrat auffordert, durch ein externes Audit sämtliche Departemente mit Blick auf die neue Aufgabenteilung zu untersuchen und Einsparmöglichkeiten beim Personal sowie Umschichtung des Personalbestands innerhalb der Verwaltung zu überprüfen. Wir verlangen, dass der Staatsrat hier über die Bücher geht und solange die Audits laufen, ist die CVPO der Meinung, dass die Departemente einem Personalstopp unterliegen müssen. Der Grosse Rat hat nun über Jahre hinweg den ständigen Zunahmen des Personalaufwands zugeschaut. Der Zeitpunkt ist nun reif, die gesamte Personalpolitik des Kantons Wallis eingehend zu überprüfen. Die CVPO kann es nicht zulassen, dass der Personalaufwand des Kantons bald die gesamten Steuereinnahmen des Kantons auffrisst.

Die CVPO akzeptiert daher das Ergebnis der FIKO, dass die vorgesehenen Stellen zwar als solche ihre Rechtfertigung haben, verlangt aber eine komplette Neuüberprüfung im Lichte des bisher gesagten.

Die Finanzkommission forderte aufgrund des engen Budgethaushaltes Einsparungen in der Rubrik "31 Sachaufwand" und "36 Eigene Beiträge". Man hat hier versucht 13 Millionen für die Einlage in den Fonds zur Finanzierung der Infrastrukturgrossprojekte des 21. Jahrhunderts freizumachen. Dieser Ansatz ist sicher löblich und wir sind der Meinung, dass die von der FIKO geforderten Einsparungen im Sachaufwand und bei den Eigenen Beiträgen durch den Staatsrat auch erfolgen müssen. Wir lassen aber hier eine grössere Flexibilität zu und überlassen es dem Staatsrat die geforderten Einsparungen der Finanzkommission vorzunehmen, ohne dabei einzelne

Rubriken, insbesondere auch die Rubrik "Subventionierung der Krankenkassenprämien" vorzugeben. Beim Datenschutzbeauftragten hat die CVPO bereits früher mittels einer Motion aufgezeigt, wo solcher Sachaufwand eingespart werden kann.

Ein dritter und letzter Punkt, in welchem wir leider mit der Finanzkommission nicht einig sind, ist, dass nun die Budgeteinsparungen, welche die FIKO verlangt, samt und sonders in den Fonds zur Finanzierung von Infrastrukturgrossprojekten fliessen soll.

Wir haben auch im Wallis zunehmend grössere wirtschaftliche Schwierigkeiten, welche im Rahmen der Finanzprobleme der europäischen Staaten und der Währungsturbulenzen unserer einheimischen Wirtschaft drohen. Wir sind daher der Meinung, dass wir uns jetzt in dieser Phase der Wirtschaft nicht mit Einlagen in diesen Fonds beschäftigen können, wenn uns gleichzeitig unsere einheimische Wirtschaft um die Ohren fliegen könnte. Es braucht hier eine gewisse Flexibilität und daher sehen wir die Verwendung dieser Budgeteinsparungen direkt für die Stützung der lokalen Wirtschaft vor. Wir wollen hier dem Staatsrat die Möglichkeit geben durch eine Verlängerung des Dekrets betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft eine allfällig sich verschärfende Wirtschaftskrise durch Stützungsmaßnahmen aufzufangen. Wir haben zur Zufriedenheit festgestellt, dass die Kommission bereits eine dringliche Motion zur Verlängerung des Dekrets hinterlegt hat, welche wir voll unterstützen.

Wir sind der Meinung, dass in einer solch kritischen Wirtschaftsphase beim Budget nicht Grossprojekte des 21. Jahrhunderts finanziert werden sollen, welche wir noch gar nicht konkretisiert haben und auch keine Reserven angelegt werden müssen, sondern konkrete Wirtschaftsstützungsmaßnahmen eingeleitet werden müssen. Diesbezüglich werden wir auch weiter Budgetabänderungsanträge im Bereich des Tourismus hinterlegen. Es ist klar, dass Promo Valais auf den 1.1.2012 nicht funktionsfähig ist. Wir werden daher für das Jahr 2012 eine Zwischenfinanzierung auf den Tisch legen.

Grundsätzlich lassen Sie mich aber unserem Staatsrat und der Finanzkommission einen Dank aussprechen. Sie haben trotz schwierigen und kurzfristig ändernden wirtschaftlichen Gegebenheiten dem Grossen Rat ein ausgeglichenes Budget präsentiert.

In diesem Sinne ist die CVPO für Eintreten auf das Budget.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Lorsqu'on fait preuve dans cette salle de suffisance et qu'on se livre à des insinuations perfides, si l'on voulait faire les stigmates de la débâcle du 23 octobre 2011 qui sont encore présents, on ne le ferait pas mieux.

Cela dit, le groupe UDC, et c'est la bonne nouvelle de la matinée et la seule, entre en matière.

Vous tous, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, vous avez pris connaissance du budget 2012 dans les articulations qui vous sont présentées.

Si vous êtes inconscients, vous dites: c'est bien, on est d'accord; si vous êtes honnêtes, vous dites que c'est vraiment ardu, voire incompréhensible; incompréhensible du fait qu'on nous présente un budget qui est en l'état de résumé et il n'est pas possible de comprendre la réalité des chiffres, surtout que certains services s'évertuent à mettre des pommes et des poires ensemble, de telle manière que la compote est vraiment inqualifiable.

Après ces petites paroles d'amitié, et j'y reviendrai, à l'endroit du Gouvernement, petite aménité à l'endroit de la commission des finances. Cette commission a un rôle fondamental. J'ai l'impression que le rapport de la commission des finances (et je ne fais pas un grief à notre collègue et ami, M. le député Georges Emery, je le fais à la commission *in corpore*) est de plus en plus maigrelet et de plus en plus neutre, incolore, inodore. Je trouve

que le Parlement doit pouvoir compter sur une commission des finances efficace et critique. Ce n'est pas votre manière de fonctionner ici et je le déplore. Je le déplore d'autant plus quand une commission des finances, dans ses conclusions – mais ça je pense qu'il y a des influences efficaces mais déplacées –, lorsque la commission des finances conclut à l'établissement d'un rapport qui précise de quelle manière seront traités les élèves en âge de scolarité obligatoire qui partent au collège et les élèves en scolarité obligatoire..., je vous passe la suite. Cela démontre qu'on est hors sujet et, de ce fait, l'efficacité de la commission des finances, qui devrait être redoutable, est sérieusement édulcorée.

Mesdames et Messieurs, pour les plus anciens d'entre vous, vous avez toujours connaissance de la loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement du 9 juin 2004. Qu'en reste-t-il de cette loi? Je peux vous dire, en vous regardant dans les yeux, Monsieur le chef du Département des finances, que cette loi n'est pas respectée, et je vous en ferai la démonstration tout à l'heure. Qu'en reste-t-il de la commission des mesures structurelles de M. le député de l'époque Grégoire Luyet? Autant que les neiges d'antan qui ne tomberont pas durant la prochaine saison.

Venons-en maintenant à ces éléments concrets. Il serait possible de vous entretenir toute la matinée..., mais je vais faire un tri, un choix, en commençant par des petits montants.

Le petit montant que le groupe UDC souhaite voir retomber dans l'escarcelle du Valais et des contribuables valaisans est la somme des bourses et prêts d'honneur octroyée à une célèbre M^{me} Amraoui qui avait demandé la naturalisation et qui a été déboutée parce qu'elle n'était pas domiciliée en Valais. Cette somme doit revenir à l'Etat, doit revenir aux contribuables du Valais.

Je continue, mais j'essaierai de me limiter à M^{me} Sury, qui est professeur mais pas docteur. Si elle était professeur, elle serait docteur, et si elle était docteur, elle pourrait s'appeler professeur. Elle ne l'est pas. Allez voir le site Internet de cette dame. L'UDC demande purement et simplement la suppression immédiate du poste, avec modification de l'article 36 de la loi sur l'archivage.

Je continue avec l'institut Kurt Bösch. Le groupe UDC va préconiser de permettre à la fondation (art. 88 du code civil), dont le but est devenu impossible, de mourir de sa belle mort et d'intégrer l'infrastructure Kurt Bösch dans la HES, de telle manière que l'on ait vraiment des éléments d'enseignement sérieux et non pas un institut qui, pour occuper et organiser sa carte de visite, vient faire un congrès sur l'influence du réchauffement climatique sur les enfants. Je crois qu'il ne faut pas charrier, si on est un institut académique, qu'on se prétend de niveau universitaire, on entretient et on organise des séminaires et des conférences sérieux. Voilà pour l'institut Kurt Bösch qui nous permettra d'économiser 1'450'000 francs par année. C'est du concret et je suis sûr que sous l'excellente expertise de M. François Seppey qui va prendre la direction de la HES, on va pouvoir intégrer l'infrastructure Kurt Bösch, de telle manière qu'elle soit affectée à des enseignements sérieux et dignes du niveau universitaire.

J'en viens maintenant au Palladium. Le Palladium est en état de faillite. Si l'organe de révision de cette fondation est conséquent, la première chose qu'il fera – mais je ne sais pas qui est l'organe, je peux penser que c'est une fiduciaire du val d'Illeiez –, cet organe de révision devrait annoncer au juge immédiatement la faillite du Palladium. Et puis c'est là, Monsieur le conseiller d'Etat en charge des finances que je vous prends, en ce sens que le crédit LIM qui nous est encore dû comptablement de 2,3 millions, vous pouvez le mettre à "pertes et profits", et la démonstration est faite que le double frein n'est pas respecté et à l'évidence. La situation, Mesdames et Messieurs, n'est pas encore mauvaise, la situation est inquiétante mais ce n'est pas une raison – comme disait mon ami Albert Pitteloud – de jeter l'argent au Rhône, au sens propre et au sens figuré.

Je ne vais pas faire de la peine à qui l'on sait en parlant du produit de la vente de l'or excédentaire de la Banque Nationale Suisse, mais je crois penser que l'on devrait avoir une pensée reconnaissante à l'endroit du parti suisse qui a eu le courage de prendre l'initiative.

Maintenant, il faut constater globalement que nous faisons, que vous faites, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, de la gestion. Vous êtes d'excellents gestionnaires, mais vous n'êtes pas visionnaires. Vous n'appréhendez pas le futur, et cela ce n'est pas ce que l'on attend de vous.

Et puis maintenant lorsque l'on ose, dans un Etat de droit et social, nonobstant les termes du préambule de la Constitution fédérale selon lesquels la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres, et que l'on vient raboter, l'on vient faire une coupe dans le social de 3,5 millions (Notre-Dame de Lourdes, Valais de Cœur notamment), je crois penser que l'on a fait le fond des tiroirs, et cela est vraiment inquiétant. Alors nous allons, comme chaque année – c'est un rituel – assister au psychodrame habituel. La commission des finances demande une coupe de 13 millions à peu près et puis le marchandage va commencer dans les semaines qui viennent. Ce marchandage, c'est du théâtre, et on va aboutir à peu près à un chiffre de moitié de la somme demandée.

Je peux vous affirmer, Mesdames et Messieurs, que l'esprit critique de l'UDC va continuer à souffler sur ce Parlement.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je n'ai plus de demande de parole émanant des groupes ou à titre individuel.

La discussion est close.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

La commission des finances a utilisé l'adjectif de satisfaisant pour qualifier le budget 2012. Permettez-moi d'étayer un peu ce propos car, dans une atmosphère internationale morose, cet adjectif peut faire un peu sourire. Lorsque nous voyons les problèmes financiers des pays qui nous entourent (Italie, France, Espagne, Portugal) et que nous voyons la Grèce au bord de la faillite, nous ne pouvons que nous réjouir de la conjoncture encore relativement clémente de notre économie. Cela nous permet d'être dans les rares cantons (6 sur 21 selon les derniers chiffres connus) à présenter un bilan positif au sortir de l'élaboration de notre budget. Un excédent de revenus de 0,9 million et un excédent de financement de 0,1 million alors que notre canton n'a pas pu budgétiser les 65 millions de la participation aux bénéfices de la Banque Nationale Suisse et en tenant compte de la diminution de plus de 8 millions de la péréquation intercantonale annoncée dans les derniers jours de l'Etat tenaient de la gageure.

Même si la marge d'autofinancement se situe à 182,8 millions alors qu'elle était de 229,6 millions l'année dernière, la commission des finances ne peut que rendre hommage au Conseil d'Etat qui a réussi, malgré les circonstances difficiles, à proposer un budget respectant l'article constitutionnel du frein aux dépenses et à l'endettement. Ce respect constitutionnel a été possible grâce, entre autres, à la dissolution du fonds de soutien à l'économie de 10 millions que certains dans ce Parlement ne souhaitent pas.

La commission des finances, pour sa part, avait, lors du compte 2010, considéré que, vu le peu de demandes d'utilisation de ce fonds par les départements, celui-ci devait

être dissous au 10 juillet prochain. Les effets négatifs étaient connus lors de l'élaboration de ce budget. L'utilisation modérée de ce fonds: 3,1 millions dans ce budget, et la conjoncture assez satisfaisante de notre économie confortent la commission des finances dans son analyse du mois de juin, qui donc suit le Conseil d'Etat dans sa volonté de dissoudre ce fonds.

Ce budget prévoit une diminution des investissements nets (182,7 millions au lieu de 225,9 millions l'année dernière). Si nous tenons compte des 33 millions des investissements des hôpitaux, qui sont aujourd'hui comptabilisés dans les subventions accordées, les investissements nets ne diminuent que peu. La commission des finances se réjouit de plus du volume important des investissements bruts (540,9 millions) qui permet de maintenir une économie et un emploi forts dans notre canton.

L'analyse de ce budget a été, pour la commission des finances, à titre comparatif, très difficile. La mise en application de la RPT II canton-communes, sortie de nos délibérations du mois de juin, la nouvelle procédure pour l'élaboration du budget tenant compte d'un renchérissement présumé de 0,9%, les nouvelles dispositions de la LAMal et d'autres directives ont rendu très difficile la comparaison par rapport aux budgets antérieurs.

Les différents intervenantes et intervenants ayant longuement commenté ce budget et les analyses de la commission des finances, je ne vais pas répondre de manière exhaustive à toutes les personnes.

Permettez-moi, cependant, de commenter la vision de la commission des finances sur les charges de fonctionnement et sur les différentes propositions, ce d'autant que nous sommes confrontés pour la première fois à une diminution de la part fédérale et intercantonale dans notre budget.

La commission des finances constate une fois de plus que l'évolution des charges est supérieure à l'évolution des recettes. Elle s'est penchée sur les charges de personnel où, pour la première fois depuis bien des années, la commission des finances peut constater que cette rubrique correspond à la PIP 2011-2014 si nous tenons compte des postes qui sont de la volonté de ce Parlement, à savoir la nouvelle organisation judiciaire, la police cantonale, le centre de contrôle du trafic poids lourds et les enseignants du CO, pour n'en citer que les plus importants. La commission des finances se réjouit que ses demandes répétées aient porté leurs fruits.

Au niveau des Biens, services et marchandises, la commission des finances demande que la différence due à l'externalisation de La Castalie et à l'intégration des ORP soit considérée comme une amélioration budgétaire. La rubrique ayant été déchargée de 1,1 million, la commission des finances demande une diminution d'un million dans cette rubrique.

Au niveau des subventions sans caractère d'investissement, la commission des finances est persuadée qu'un effort de 6 millions peut être possible. En effet, avec une augmentation de 60,4 millions, soit 5,7%, en tenant compte de la cantonalisation du personnel enseignant et celle des ORP, cette rubrique est celle qui a la plus forte progression.

Venons-en maintenant à la demande de restriction budgétaire de la commission des finances par rapport au subventionnement aux caisses maladie. La commission des finances a agi de la même manière que pour la rubrique 31, à savoir: y a-t-il une surbudgétisation? En étudiant de manière plus approfondie l'augmentation des primes de caisse maladie budgétisée à 6,18% alors que l'augmentation supposée pour la prime de référence adulte sera de 2,3%, une différence de 7 millions se dégage. C'est pourquoi la commission des finances demande une réduction budgétaire de 6 millions au niveau des subventions aux caisses maladie. La commission des finances ne veut en aucun cas diminuer les prestations que l'Etat donne aux personnes ayant droit à une subvention. La commission des finances a fait un simple constat de surbudgétisation et est persuadée

qu'en passant de 192 millions à 186 millions l'aide aux subventions aux caisses maladie, l'Etat pourra continuer à donner aux personnes ayant droit les mêmes prestations que l'année dernière. La commission des finances n'a pas pu, à ce stade, étudier de manière approfondie le rapport de synthèse concernant les modifications de l'ordonnance sur le subventionnement des primes à l'assurance-maladie du Département des finances. Elle remercie le chef du département pour ce rapport et le félicite d'avoir déjà intégré des mesures d'économies pour le budget 2012, surtout pour les déductions des frais d'immeubles et de prestations en capital. La commission des finances reste pourtant persuadée que l'Etat devra, dans les années futures, trouver une solution durable pour atténuer la hausse régulière des subventions aux caisses maladie.

Concernant les subventions accordées aux institutions en faveur des personnes en difficulté ou de situation de handicap, l'approche de la commission des finances a été la même que pour les subventions aux caisses maladie, à savoir le maintien des prestations aux bénéficiaires. La dissolution d'une partie du fonds de réserve, même si elle ne correspond pas à la lettre à la directive, peut se comprendre suite aux difficultés du canton d'établir un budget équilibré, surtout que, pour la commission des finances, le Service de l'action sociale doit être plus strict dans l'acceptation des budgets déposés. Un fonds de réserve de plus de 9 millions après 3 ans d'exercice est, pour la commission des finances, inapproprié.

Un autre sujet que la commission des finances aimerait relever aujourd'hui concerne le pouvoir législatif. Depuis décembre 2009, nous avons nommé une personne préposée à la protection des données. Le mandat que le Grand Conseil lui a donné à l'époque était une place à mi-temps avec une rétribution budgétaire de 100'000 francs. Aujourd'hui, cette même personne arrive avec une demande budgétaire de 437'000 francs. La commission des finances ne peut accepter une telle augmentation sans une analyse approfondie des besoins en matière de protection des données et se pose la question si la solution de la création d'un poste à l'interne ne serait pas moins onéreuse.

Comme l'année dernière, la commission des finances demande que les améliorations budgétaires soient versées au fonds des infrastructures du 21^e siècle, mais elle ne le fera que selon le solde budgétaire.

Je remercie encore l'ensemble des groupes politiques pour toutes les considérations et les propositions ainsi que pour leur entrée en matière unanime sur le projet de budget 2012.

Je constate que si certains suivent le Conseil d'Etat sur une partie du budget, ils demandent des améliorations budgétaires ailleurs. Quoi qu'il en soit, tous les groupes politiques demandent des améliorations budgétaires et tous aussi demandent des restrictions du budget. La commission des finances a, depuis le début du processus budgétaire, arrêté une ligne de conduite et elle s'en est tenue. Les propositions qu'elle a faites peuvent, d'ici à décembre, être améliorées, voire modifiées. Mais, en aucun cas, la commission des finances n'acceptera que le budget 2012 soit déséquilibré et que ce Parlement présente actuellement un budget ne respectant pas le frein aux dépenses et à l'endettement.

Nous analyserons bien évidemment les amendements dans les semaines à venir. Je vous donne rendez-vous pour la lecture de détail en décembre.

Je m'excuse encore de ne pas avoir répondu de manière exhaustive à toutes les personnes qui sont intervenues lors de cette entrée en matière et je remercie toutes les personnes qui ont travaillé pour que ce budget 2012 soit tel qu'il est en ce moment.

Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je vais, dans le cadre de cette entrée en matière, sous le chronomètre qui me surveille, répondre à une série de questions et autres remarques qui ont été faites dans le cadre de ce débat d'entrée en matière et pour lesquelles je vous remercie.

En faisant aussi deux ou trois remarques plus générales par rapport au fait que c'est pour la première fois que nous établissons un budget 2012 avec le mécanisme de la RPT II entre le canton et les communes, et avec des flux des plus importants, et le député Beat Rieder l'a également relevé dans son analyse, par rapport à la position 30 et au fait que nous comptabilisons maintenant le personnel enseignant sous une rubrique totalement différente de celle que nous avons jusqu'à aujourd'hui. Il y a là cet élément unique et nouveau, totalement particulier, qu'il convient de faire remarquer au moment de l'analyse de ce budget et de la mise en œuvre de celui-ci, en remarquant aussi l'effort gouvernemental important qui a été fait en direction des communes grâce à un appui, que vous avez salué de tous côtés, aux communes valaisannes pour la construction du budget 2012 avec chaque fois, et pour les 150 diverses mesures qui ont été prises, un correspondant vous répondant dans votre langue pour vous renseigner sur les influences qui pourraient, dans les communes valaisannes, résulter de cette nouvelle péréquation.

Deuxième grand axe: c'est bien sûr l'évolution positive des recettes fiscales. Ici, je réponds d'emblée au député Nicolas Voide qui pose la question au Gouvernement: sont-elles réalistes ces prévisions en matière de fiscalité? Parce que, effectivement, nous avons une conjoncture qui nous entoure et qui laisse à penser que d'envisager encore 75 millions pour 2012 de plus fait partie d'une question légitime ou une question légitime peut être posée par rapport à cette évolution. Eh bien!, oui, nos prévisions sont réalistes. Ici, je peux aussi d'emblée amener des éléments essentiels dans le cadre de l'analyse du Gouvernement valaisan dans l'établissement de ce budget. Nous sommes entourés, et nous n'allons pas bien sûr, j'ai ici une information, nous allons éviter, Monsieur le député Grégoire Dussex, de suivre les mauvais exemples que vous avez cités effectivement, et je vous remercie de finalement dire que nous sommes finalement un bon exemple, si on interprète *a contrario* vos remarques. Effectivement, ce que nous analysons au niveau du Gouvernement, c'est que la situation économique de notre canton, et vous le savez, les conseillers d'Etat sont régulièrement dans la rue pour écouter le peuple, eh bien!, nous entendons nos entreprises nous dire que le taux d'activité qu'elles ont pour 2011 et qu'elles envisagent pour 2012 est toujours bon, voire plus que bon. Nous avons donc là un certain nombre de signaux qui nous permettent de penser que les recettes fiscales envisagées sont réalistes. Mais, je dois aussi le dire de l'autre côté, nous n'avons probablement plus du tout les réserves qu'il y avait auparavant peut-être par une sorte d'excès de prudence. Nous avons réduit – quand il faut chercher de telles dizaines et dizaines de millions pour équilibrer le budget – le petit matelas de prudence, peut-être excessif parfois, que nous avons en matière de budgétisation des recettes fiscales. Cet élément-là bien sûr est très important. Mais, nous pouvons aujourd'hui dire que les prévisions, même quelques mois après avoir arrêté les chiffres, restent réalistes parce que l'évolution économique de notre canton est toujours favorable. Et du reste pas seulement le canton a budgétisé des recettes fiscales supplémentaires mais également la Confédération. Regardez au niveau des versements qui sont envisagés sur l'impôt fédéral direct, sur l'impôt anticipé et sur les huiles minérales, ces trois éléments cumulés, nous avons quasiment 20 millions qui sont envisagés comme augmentation du versement de la Confédération via le canton.

Troisième élément et troisième axe. Après la RPT II bien sûr et les éléments (deuxième axe) liés à l'évolution des recettes fiscales, le troisième axe que le Gouvernement veut, dans le cadre de ce débat d'entrée en matière, signaler, c'est bien sûr la situation relative à la BNS et à d'autres recettes qui viennent de l'extérieur. Et il y aura un quatrième axe: bien sûr la RPT I et le transfert des fonds de la Confédération vers les cantons, avec

une décision, hier, du Conseil fédéral qui a quasiment confirmé ce que l'on savait déjà depuis un certain temps. Eh bien!, au niveau de la BNS, les discussions continuent. Au niveau de la BNS, nous entendons bien sûr nous raccrocher à ces 5,8 milliards de la BNS qui sont sortis du troisième trimestre et puis espérer que si, en 2010, les 29, 30 et 31 décembre, nous avons vu les résultats dus bien sûr à l'évaluation de notre franc par rapport à l'euro plomber les comptes de la BNS, on continue d'espérer jusqu'au 31 décembre qu'il en sera, cette année, l'inverse et que les 29, 30 et 31 décembre on pourra voir les résultats du pari de la BNS qui aujourd'hui, par rapport aux effets bénéfiques généraux sur l'économie, reste néanmoins un pari, eh bien!, que ce pari de la BNS réussisse en plein et permette encore à celle-ci de distribuer des bénéfices aux cantons. Une partie des bénéfices – et ici je réponds aussi au député Nicolas Voide – bien entendu que nous continuerons à nous battre – le terme est fort –, à défendre avec force notre argumentation dans ce sens-là, en respectant bien entendu la totale indépendance de la BNS quant à la politique monétaire. Les cantons, et le canton du Valais en fait évidemment partie, n'ont nullement l'intention de s'immiscer dans la politique monétaire de la Confédération. Mais, néanmoins pour ce qui est de la distribution, nous avons des arguments et nous continuerons à les faire valoir dans le futur avec force et bien sûr dans le plus grand respect néanmoins des personnes qui sont en face de nous dans le cadre de la discussion et de la négociation.

Pour ce qui est de ce que l'on a appelé la dissolution du fonds de soutien à l'économie, ce n'est pas le cas. Nous avons utilisé le fonds de soutien à l'économie qui existait, sous menace de devoir le dissoudre parce que la commission des finances nous l'a demandé, et nous avons donc utilisé ce fonds de soutien à l'économie. Et nous l'avons utilisé pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés? Essentiellement pour soutenir 540 millions d'investissements bruts. Est-il possible dans la situation que nous vivons – le canton du Valais, lorsqu'il a arrêté son budget au niveau du Gouvernement, nous avons dû prendre acte qu'il était plus raisonnable de budgétiser les 65 millions. On a toujours espéré, jusqu'à la fin juin, jusqu'en juillet, jusqu'au moment où le Gouvernement a arrêté son budget, et puis on a eu une information (c'est le cinquième axe) que, dans le cadre de la répartition entre les cantons et la Confédération, donc la péréquation n° 1, la RPT I, nous devrions recevoir 32 millions de recettes supplémentaires, envisagées et budgétisées par les plus grands instituts économiques de Suisse. Et l'information arrive, confirmée hier par le Conseil fédéral à 200'000 francs près: -8,5 millions. Donc, nous avons passé de +32 millions espérés à -8,5 millions, soit 40,5 millions, plus les 65 millions, soit 105,5 millions. En quelques semaines, nous avons dû équilibrer ce budget. J'aimerais vraiment aujourd'hui remercier ceux qui ont pris conscience de l'effort incroyable que le Gouvernement avait dû faire pour réaliser l'ensemble de cet équilibre. Effectivement, nous avons travaillé d'arrache-pied pour répondre à cette approche tant nous avons, de l'autre côté, la certitude que le principe de prudence, lorsque l'on établit un budget, ne nous permettait pas d'enregistrer dans les recettes un montant de la BNS, parce que si on enregistre dans les recettes, ça veut évidemment dire que nous avons à disposition le montant pour assurer les dépenses. Et cela, le Gouvernement responsable que vous avez devant vous ne s'est pas permis de le faire. En effet, le budget est une autorisation d'engager une dépense, et nous n'avons pas la volonté d'aller dans ce sens-là. Nous avons donc utilisé, comme je le disais, et c'est une réponse au député Grégoire Dussex, le fonds pour soutenir l'économie, de manière directe et indirecte, à travers l'affectation entre autres à un montant colossal de dépenses d'investissements de 540 millions (seulement 10 millions de moins que les années extraordinaires) alors que nous avons, de l'autre côté, perdu dans le fonctionnement environ 100 millions, soit 105 millions de recettes. On voit bien que nous avons fait l'effort d'abord au niveau du fonctionnement pour pouvoir permettre, au niveau des investissements bruts bien sûr, une somme aussi importante de 540 millions.

Bien sûr qu'il y a aussi des dépenses dans un budget et je viendrai maintenant sur ce domaine-là pour apporter quelques précisions. Nous avons, dans les charges de fonctionnement, un total de 3 milliards de dépenses et l'augmentation par rapport au budget

2011 de ces dépenses est de 6,5%. Eh bien!, l'influence entre les deux budgets est bien sûr fortement marquée par la nouvelle répartition des tâches entre le canton et la Confédération. Et je soutiens ce qu'a dit le député Beat Rieder, ne regardons pas seulement les 900 et quelques millions de dépenses du personnel et les recettes fiscales. Il faut aller au-delà de cette approche et ne pas rester avec ce seul projecteur. En effet, imaginez que le RSV soit un service du canton du Valais, comme le CHUV à Lausanne, et qu'il y a 4'700 personnes supplémentaires dans les dépenses du personnel de l'Etat, vous verriez tout de suite que le ratio n'aurait strictement aucune signification. Comparez donc ce qu'il est possible de comparer. Et voyons aussi que nous devons avoir cette vision, cette cohérence et cet ensemble pour équilibrer les différentes mesures que nous avons à prendre. Il y a donc là bien sûr un impact extrêmement fort au niveau des dépenses, qui provient de la cantonalisation des dépenses du personnel enseignant de la scolarité obligatoire au niveau de la comptabilisation, engendrant des flux extrêmement importants et justifiant ce 6,5% d'augmentation des charges. Il y a bien sûr d'autres éléments qui, au niveau du chapitre des charges, nous ont mis en difficulté vu l'accroissement important de celles-ci: c'est notamment tout ce qui touche au financement des hôpitaux. Il faut quand même voir que nous avons là des sommes colossales qui passent dans notre canton par rapport au financement des hôpitaux et ce nouveau mécanisme qui sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2012, financement qui concerne bien sûr le RSV mais également les cliniques privées pour lesquelles, à hauteur de 8,5 millions, nous allons devoir investir des montants supplémentaires, sans parler bien sûr des hospitalisations hors canton. Ce sont trois éléments importants au niveau de l'ensemble des dépenses: l'enseignement avec une cantonalisation, la santé avec un nouveau régime financier et la libre circulation des patients, donc avec des hospitalisations hors canton qui devraient croître dans le futur.

Nous avons aussi, dans le cadre des remarques qui ont été faites, bien sûr été sensibles à tout ce qui touche aux institutions sociales. Bien entendu que le Gouvernement est attentif à ces différentes remarques que nous avons, nous aussi, vérifiées avec le maximum de clairvoyance et d'actualité dans les données: les difficultés dans lesquelles certaines institutions sociales pourraient se retrouver. Nous avons, dans le cadre du reste de ce modèle nouveau de réalisation du budget, des enveloppes – ce qui a été salué par tout le monde comme une pratique des plus intéressantes; des services aux membres du Gouvernement, nous en faisons actuellement une analyse pour savoir comment nous poursuivrons dans le futur avec cette méthode. Mais, cette pratique tout à fait cohérente nous permet, entre autres, et nous a déjà permis au moment de l'élaboration du budget, de prendre 5 millions dans d'autres départements pour les amener dans le mécanisme lié aux institutions sociales, sachant entre autres qu'il y avait un certain nombre d'impacts nouveaux liés entre autres au fait que ces institutions sont souvent affiliées à la caisse de pension de l'Etat du Valais. Et comme nous avons, par exemple, dans la caisse de pension de l'Etat du Valais des adaptations importantes qui ont été faites au niveau des cotisations de l'employeur, et également des employés, vous le savez, eh bien!, il a fallu, du point de vue de ces institutions, également prendre en considération ces éléments nouveaux.

Subventions aux primes de caisses maladie: Il a fallu quasiment attendre M. le président de la commission des finances, que je remercie, pour dire que le Gouvernement n'était pas resté les mains en poche. Nous avons examiné trois situations, et nous n'avons pas fini de le faire du reste, nous continuerons dans ce sujet-là. Nous avons donc examiné trois situations et nous avons pris des décisions sur deux situations sur trois éléments. Le premier: nous avons décidé que toute personne qui faisait un entretien important de son bâtiment et qui, fiscalement, était déductible et issu de cette dépense importante se voyait dans la rubrique de l'imposition du revenu locatif avec un revenu négatif, nous avons décidé de ne plus prendre le revenu négatif et de s'arrêter à zéro (première mesure importante). Deuxième mesure importante: afin d'assurer – entre guillemets – "sous l'aspect juridique" une égalité de traitement, nous avons décidé que pour toutes les personnes qui touchaient une prestation en capital du deuxième pilier, et vous savez que c'était une méthode incitative

du point de vue fiscal en tout cas de toucher sous forme de capital ces éléments du deuxième pilier (c'est plus sûr avec les rendements que l'on a maintenant du placement de ces capitaux que les bénéficiaires du deuxième pilier choisissent encore cette méthode – mais ça c'est pour la parenthèse), nous avons donc dans ce domaine-là – et ceci dit plus pour la parenthèse mais pour la réalité – décidé de traiter comme si ces personnes touchaient une rente au lieu d'un capital: économies de 3,5 millions déjà faites cette année et déjà intégrées dans le budget. Je ne vais pas trop insister, mais je termine avec un seul argument, étant entendu que tous les groupes que j'ai attentivement écoutés ont dit que, sur ce sujet-là, ils ne suivraient pas la commission des finances, mais, nous, nous n'avons pas terminé avec les efforts parce qu'il faudra encore en faire, au niveau du Gouvernement nous en sommes convaincus. Je termine avec le dernier élément par rapport à cette démarche-là, c'est le fait d'étudier une subvention qui est versée non pas sur ce que l'on appelle la prime de référence, c'est-à-dire celle qui est publiée par le Conseil fédéral, mais sur la prime des assureurs maladie qui, en Valais, sont les meilleur marché. Nous poursuivrons la démarche. Pour l'instant, nous avons dit non parce qu'il y a quelques assureurs maladie en Valais qui sont très bon marché mais qui représentent moins de 5% de la population. Et ce n'est pas acceptable pour le Gouvernement qui est responsable de se baser sur une statistique inférieure. Il faudra donc trouver la haute et la juste valeur de référence, en précisant encore que, pour toute une série de bénéficiaires des prestations d'assurance-maladie, nous ne pouvons pas prendre un autre élément que la prime de référence. Exemple: tous ceux qui sont à l'assurance-invalidité, tous ceux qui bénéficient de prestations complémentaires, et cela fait déjà environ 15'000 à 20'000 personnes qui sont dans cette situation et où nous avons l'obligation de prendre la prime de référence. On continuera donc avec les éléments liés à la réflexion vis-à-vis des assurances-maladie. Mais, je termine par rapport à ce dernier point, et ici je m'adresse bien sûr à l'ensemble des membres de la commission des finances pour leur dire que leur analyse par rapport à l'augmentation budgétisée par rapport à l'augmentation réelle est parfaitement correcte, mais il manque quelques années dans cette analyse parce que rien que si on remonte à 2010, l'augmentation était de 10% et puis l'augmentation de notre subvention aux caisses maladie inférieure à 5%. Il y aurait donc déjà, rien qu'avec une année supplémentaire, un rattrapage qui ne serait pas encore réalisé l'année suivante.

Bien sûr que, par son budget 2012, le Gouvernement entend maintenir la situation de notre canton, entend tout faire pour préserver le niveau des prestations à la population parce que c'est cela qui est en jeu à travers un certain nombre de restrictions auxquelles nous devons nous contraindre dans le futur pour présenter des budgets qui sont équilibrés.

Je voudrais aussi, pour terminer, dire au député André Vernay, après ce que je viens de dire sur la situation au niveau de la caisse maladie, que les demandes ne sont pas restées lettre morte. Nous avons déjà dans deux domaines pris des décisions et nous continuerons, dans le futur, à travailler sur cette problématique importante. Mais chacun sait combien ces distributions de subventions aux caisses maladie, examinées par l'Office fédéral de la santé publique, ont été qualifiées des plus performantes et ciblées (52% des jeunes entre 20 et 25 ans sont au bénéfice de subventions aux caisses maladie – qui a envie d'aller leur enlever ce qui leur est indispensable, car ils n'ont pas de revenu, ils sont en formation soit professionnelle, soit académique?). Il y a donc là des efforts que nous allons poursuivre, mais les demandes n'ont pas été lettre morte et on a déjà, sur deux éléments essentiels, donné suite à des demandes de réflexions à travers des postulats.

Bien entendu, Madame la députée Graziella Walker Salzmann, qu'il nous manquerait ces 10 millions, mais nous les avons utilisés, je vous l'ai dit, la plupart ou en très grande partie pour pouvoir soutenir une hauteur d'investissements à 540 millions.

Le personnel, Monsieur le député Beat Rieder, vous avez raison, mais combien de fois et dans combien de communes valaisannes, vous les députés, vous venez soutenir, et on vous comprend, qu'il faudrait bien garder une classe primaire avec un effectif pas trop

élevé d'étudiants. Et le Gouvernement, qui a l'intention de garder une population décentralisée dans ce canton, à travers le Département de l'éducation, de la culture et du sport, répond plutôt positivement à ces demandes-là. Cependant, cela a des conséquences bien sûr sous les aspects liés au personnel. Oui, nous sommes très attentifs mais, de l'autre côté, nous voulons aussi éviter que par des mesures qui sont complètement techniques et où toute politique et toute sensibilité sont absentes, nous voulons bien sûr éviter ces éléments-là et poursuivre de la manière la plus importante possible le soutien à un maintien d'une population décentralisée dans notre canton, et une des meilleures manières d'aller dans ce sens-là, c'est de soutenir des classes avec petits effectifs, mais donc avec des enseignants et donc avec des dépenses de fonctionnement au niveau de la position 30.

Et puis, je pense que, dans le cadre des propositions qui ont été faites pour trouver des recettes nouvelles – pas inintéressant bien entendu –, pour ce qui est des forfaits fiscaux, Monsieur le député German Eyer, vous le savez, on en débat à chaque session, je suis du reste surpris que vous en débattiez à chaque session parce que j'avais pensé que vous étiez contre et que vous vouliez leur suppression, et je me réjouis donc qu'avec moi, avec le Gouvernement et avec la Conférence des directeurs des finances, nous voulions améliorer la perception, mais cette perception est, pour nous, essentielle. Et ce que nous perdrons non seulement en recettes fiscales mais avec toutes les interventions dans d'autres domaines au niveau des forfaits fiscaux serait pour nous – et je ne veux pas employer de qualificatif qui serait exagéré – proche de la catastrophe.

L'imposition des sociétés de partenaires: 450 emplois en moins chez Alpiq. Et les journaux nous disent quoi? Toute la plus-value que l'on pense faire sur le négoce de l'électricité n'est plus envisageable aujourd'hui et même avec 8 centrales nucléaires de moins en Allemagne, il y a trop d'énergie. Comment voulez-vous dans des circonstances de ce type-là imaginer que l'on puisse augmenter l'imposition des sociétés de partenaires – je parle du point de vue global; je ne parle pas d'un cas particulier, car il y en a toujours l'un ou l'autre possible – mais, d'un point de vue global, comment penser que l'on peut envisager une augmentation de l'impôt des personnes morales, notamment au niveau des sociétés de partenaires en matière hydroélectrique, quand on sait qu'aujourd'hui, chose stabilisée, 8 centrales nucléaires fermées en Allemagne, eh bien!, malgré cela, il y a un surplus d'offres d'énergie en Europe? Cela donne un petit peu le niveau de l'activité économique dans certains pays européens. On va néanmoins continuer bien entendu parce que c'est une phrase qui, on l'espère, dans deux ans, changera et on continue dans ces mécanismes, on continue pour trouver des bonnes bases d'imposition afin que la plus-value réalisée sur le marché se fasse et s'impose, y compris au lieu de la production et pas seulement la production elle-même. On continue d'aller dans ce sens-là.

Pour ce qui est de la Banque Cantonale du Valais, nous poursuivons, et on l'a déjà fait, avec le dividende augmenté la fois passée, et nous poursuivons dans cette démarche-là pour autant bien entendu que la banque puisse le faire. Mais, il y a toujours à mettre en balance bien sûr la nécessité de fonds propres supplémentaires demandés par les nouvelles dispositions légales. On a, dans le cadre de cette grande discussion sur les banques trop grandes pour faire faillite, y compris demandé (la BCVs n'est pas dans cette catégorie des grandes banques) aux banques cantonales d'avoir des ratios de fonds propres plus importants. Nous ne pourrions donc pas simplement dire à la BCVs: veuillez nous distribuer votre dividende, sans tenir compte de l'exigence, de l'autre côté, de fonds propres supplémentaires que les lois fédérales envisagent ou ont déjà donnée comme mission aux banques cantonales.

Le député Grégoire Dussex a dit qu'il n'y avait plus que 100'000 francs. Conséquence tout à fait juste et très claire de tout cela: les crédits supplémentaires en 2012 éventuels nous feront automatiquement passer dans le non-respect du double frein aux dépenses et à l'endettement. Il faudra donc que l'on évite évidemment cette situation dans le futur.

Je termine parce que je crois que, à ce stade, il convient bien sûr de ne pas avoir besoin de rappeler les priorités d'actions du Gouvernement, du Conseil d'Etat, vous les trouvez dans ce document aux pages 17 et 20, département par département, matière par matière, et c'est un élément de politique important sur lequel nous nous fondons pour mener les diverses priorités d'actions du Gouvernement.

Je voudrais, à ce stade déjà, remercier la commission des finances pour son travail, aussi pour la manière de le réaliser et, en permanence, discuter avec le Département des finances.

Je voudrais aussi dire que, contrairement à ce que j'ai entendu, pour moi, le rapport de la commission des finances est plein de couleurs, il est plein de saveurs même, et je vous remercie aussi de l'hommage que vous avez fait au Conseil d'Etat, vu les circonstances, d'avoir réussi à boucler ce budget.

Bien entendu que l'ensemble des propositions seront étudiées dans ce que l'on nomme le dialogue constructif qui a porté ses fruits, et nous ne le changerons pas malgré quelques incitations pour le transformer en bataille, voire en guerre, parce que les fruits du dialogue, on les a depuis un certain nombre d'années, ils sont favorables pour les Valaisannes et les Valaisans, et nous continuerons d'œuvrer avec la commission des finances pour des démarches et à travers des démarches favorables pour les Valaisannes et les Valaisans.

Merci à chacun des intervenants pour ses remarques et merci à l'ensemble des groupes d'entrer en matière.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière n'ayant pas été combattue, nous nous retrouverons en session de décembre pour parcourir l'ensemble des amendements qui ont été déposés sur ce projet de budget.

(Suite et fin de l'examen du projet de budget 2012, **session de décembre 2011.**)

Lecture

2. DECISION
concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire
de CPVAL

Lesung

BESCHLUSS
betreffend die zweite Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung der PKWAL

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*PROJET DU CONSEIL D'ETAT/
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

Président: David Théoduloz / Rapporteur: Mathieu Fardel, suppl.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

Article 3

Proposition 1 du groupe UDC par le député Charles Clerc:

Proposition 2 du groupe PLR par le député (suppl.) David Queloz:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 3:

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR, rapporteur:

Proposition 1 du groupe UDC demandant de diminuer la durée de l'emprunt de 40 à 30 ans.

Cet amendement a été refusé à l'unanimité de la commission pour trois raisons:

Tout d'abord, selon la commission, cet amendement aurait dû être lié à une modification de l'article 3 lettre c. En diminuant la durée de 40 à 30 ans sans modifier l'amortissement annuel de 2,5% à 3,3%, on n'aurait plus de concordance entre cet amortissement et la durée de l'emprunt, ce qui nous laisserait un solde résiduel à la fin des 30 ans.

Ensuite, il y a une clause de remboursement anticipé, si jamais, dans le temps, le Conseil d'Etat souhaite demander un remboursement partiel ou complet de cet emprunt.

Enfin, il y a aussi l'emprunt de 310 millions qui est sur une durée de 40 ans; il n'aurait donc pas été logique de séparer les deux durées.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Concernant les arguments de la commission, c'est vrai que le taux n'a pas été lié à la réduction de la durée à 30 ans.

Néanmoins, réduire de 10 ans la durée du remboursement, c'est une économie de 78 millions environ pour l'Etat du Valais. Cette économie n'est pas négligeable.

Etant donné qu'actuellement, je ne peux plus modifier l'article consistant à augmenter le taux de remboursement à 3,33%, **je retire cet amendement.**

Le président:

Merci Monsieur le député.

L'amendement 1 étant retiré, nous pouvons continuer, Monsieur le rapporteur.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR, rapporteur:

La proposition 2 du groupe PLR propose de modifier la lettre b en proposant un taux fixe à 2,5%.

Cet amendement a été rejeté par 7 voix contre 3 et zéro abstention.

Il y a plusieurs arguments.

Si le taux technique qui est donc actuellement de 3,5%, sans cet élément, il pourrait être plus difficile d'atteindre l'objectif de prévoyance pour les retraités, soit 59,2% du dernier salaire, car les réserves mathématiques des rentiers doivent être couvertes à 100%, et cela donne donc un risque de diminution du taux d'intérêt servi aux assurés qui devrait être de 3%. Par exemple, s'il était de 2%, l'objectif de prévoyance passerait de 59,2% à 50%. Même s'il n'y a pas d'obligation légale à cet objectif de prévoyance, la commission estime qu'il y a une obligation morale d'atteindre cet objectif.

De plus, la vision du projet à 2029 est basée sur un rendement net de 4%, si le taux est de 2,5% sur le 30% des actifs de la caisse, le taux moyen de rendement de 4% sera difficilement atteignable.

Il y a aussi une obligation légale de maintenir le taux de couverture initial.

La solution proposée est également estimée peu flexible par la commission.

M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:

Dans l'esprit de l'article 3 LGCAF, notre responsabilité est de nous assurer que l'Etat bénéficie des meilleures conditions financières possibles dans le cadre de cet emprunt.

En l'absence d'informations suffisantes pour s'en assurer, aussi bien dans le message que dans le rapport de la commission, quelques recherches rapides concernant les conditions financières actuellement offertes sur le marché des capitaux nous donnent, cependant, des éléments intéressants. Par exemple, un institut de Suisse centrale, avec un rating comparable à l'Etat du Valais, vient de lancer un emprunt sur une durée de 30 ans à un taux de moins de 1,9%. Un canton romand en a fait de même sur une durée de 12 ans avec un rendement net d'environ 1,6% et une ville de Suisse centrale, un autre sur 12 ans, pour 1,7%, soit à chaque fois un taux inférieur à 2%.

On dit souvent que "comparaison n'est pas raison". Cependant, sur la base de ces informations, le sentiment qui se dégage est que le taux mentionné dans le projet de 3,5% ne représente pas, et de loin, la meilleure solution financière pour notre canton.

A contrario, un taux de l'emprunt fixé à 2,5% représente un compromis acceptable dans cette situation, compromis qui permettra au budget cantonal de voir ses charges financières se réduire de 4,5 millions en 2012 – montant qui représentera une somme supérieure à 92 millions sur 40 ans.

Dans la situation économique et budgétaire actuelle, peut-on se passer d'une telle baisse de charges alors que des coupes dans d'autres domaines ont été annoncées pour équilibrer le budget 2012?

Pour rappel, le Grand Conseil a déjà approuvé un emprunt d'un montant de 310 millions lié à la première phase de recapitalisation auprès du même institut et cela à un taux de 3,5%. En considérant, comme demandé, un taux de 2,5% sur le montant de 450 millions, l'emprunt total s'élèverait donc à 770 millions à un taux moyen de 2,9%, taux largement supérieur aux conditions actuelles du marché telles qu'expliquées.

Peut-être avez-vous remarqué qu'aussi bien lors du débat d'entrée en matière que jusqu'à maintenant, je n'ai jamais cité CPVAL, me contentant de parler de l'institut prêteur. Ce choix est totalement délibéré, car il permet de centrer la discussion actuelle uniquement sur l'Etat du Valais et ses besoins financiers, en totale indépendance de sa caisse de prévoyance.

Je me permets, cependant, maintenant un petit aparté en relation avec cette institution. Dans le cas où le taux de 3,5% devrait être finalement approuvé par le Grand Conseil, comment ne pas considérer cette décision comme une mesure d'assainissement supplémentaire déguisée et à nouveau financée à 100% par le contribuable?

En conclusion, Chères et Chers collègues, pour celles et ceux d'entre nous qui auraient encore, à ce stade, le moindre doute concernant le bien-fondé de cet amendement, je terminerai en vous rappelant les trois raisons qui ne peuvent que vous convaincre définitivement de le soutenir:

Premièrement: en permettant à sa caisse de prévoyance de bénéficier d'un taux d'emprunt de 2,91%, largement supérieur aux conditions dont CPVAL pourrait bénéficier, c'est confirmer et renforcer notre lien et notre soutien à la fonction publique.

Deuxièmement: en leur demandant, certes, une nouvelle contribution financière en faveur de CPVAL, mais dans une mesure qu'il pourrait – je le pense – considérer comme acceptable, c'est adopter une attitude financièrement responsable vis-à-vis de nos contribuables.

Troisièmement: c'est faire preuve de vision citoyenne que de s'assurer que les Valaisannes et les Valaisans ne devront pas faire face à des baisses de prestations fournies par l'Etat si les charges de ce dernier grevées par des taux d'emprunt trop élevés nécessitent des choix peut-être douloureux.

Ainsi, une stratégie gagnant-gagnant-gagnant passe par l'acceptation du présent amendement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

A relire l'amendement proposé par le groupe PLR, on constate que le texte initial, je le cite: "intérêt correspondant au taux technique valant pour les rentiers dans le système de la primauté des cotisations" est remplacé par "intérêt: 2,5%".

Nous constatons immédiatement que la souplesse prudente du texte original se transforme en un "2,5%" rigide et glacial. Et donc, cette latitude initiale qui s'avérait gagnante-gagnante pour les deux parties perdrait alors tout son sens.

Afin donc de respecter, comme ce même Parlement l'a décidé tout récemment, la volonté ferme d'atteindre un objectif de prévoyance décent pour les assurés, le groupe ADG vous demande de rejeter cet amendement.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission parlementaire:

Voilà une réflexion du groupe PLR qui, économiquement, a un véritable sens, mais si l'analyse économique était la seule qui compte dans ce dossier, ça fait longtemps que nous le saurions.

Les choses ne sont donc pas si simples.

La commission a pris le parti de respecter l'ensemble des volontés du Parlement. La première de ses volontés – le groupe PLR y est d'ailleurs déjà venu deux fois: une fois en demandant une diminution du degré de couverture de 57,5% au lieu de 59,2% et une fois en demandant une capitalisation de 300 millions plutôt que de 450 millions et, à deux reprises,

le Parlement a répondu non, et on revient ici avec une nouvelle proposition qui va mettre en danger cet objectif de prévoyance. Nous le savons, l'objectif de prévoyance dans la primauté des cotisations n'est pas garanti, mais donner du 2,5% plutôt que du 3,5% aujourd'hui, c'est bien évidemment éloigner encore un peu plus la caisse de prévoyance d'un rendement moyen de 4% qui lui permettra d'atteindre les 59,2% d'objectif de prévoyance.

Quelques rappels.

Le projet, comme je l'ai dit, repose sur un rendement moyen de 4%. Aujourd'hui, la caisse de pension compte sur un rendement en moyenne de 4,5% sur 20% d'immobilier, 30% serait placé à l'Etat à 3,5%, selon notre projet, et, pour atteindre ce 4% de rendement moyen, il faudrait que les 50% de placements restants atteignent 4,2% de rendement. Si on diminuait de 3,5% à 2,5% l'intérêt que verse l'Etat, alors les placements ne devraient plus rapporter 4,2% mais 4,6%. Donc, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on s'éloigne clairement de cette volonté d'objectif de prévoyance.

Le rapporteur de la commission l'a dit tout à l'heure et je le rappelle, les réserves mathématiques des rentiers vont faire l'objet obligatoirement d'un intérêt au taux technique de 3,5% sur 1,7 milliard de réserves mathématiques des rentiers. Si on devait voir une baisse de l'intérêt servi pour les assurés actifs passant de 3% à 2%, nous arriverions à un objectif de prévoyance de 50% et non plus de 59,2%.

Nous nous apercevons donc qu'il y a ici plus que l'intérêt du contribuable qui est en jeu. C'est aussi ne pas se dédire face à tout ce que nous avons affirmé, et la première chose que nous avons affirmée est celle du degré de couverture que nous voulons maintenir à 59,2%.

Enfin, ce 2,5% est basé, comme je vous l'ai dit 3,5%, pour les réserves mathématiques des rentiers puisque c'est obligatoire et un intérêt pour les actifs de 1,5%. Cet intérêt ne sort pas du chapeau: c'est le Conseil fédéral qui vient de dire que le taux d'intérêt minimum pour les actifs serait à 1,5%.

Je demande au groupe PLR de ne pas tenir compte que d'une année mais de 10, 15, voire 20 ans. Et si l'on remontait en arrière de 15, voire de 20 ans..., eh bien!, je laisse au groupe PLR le soin de consulter le taux que le Conseil fédéral recommandait à cette époque-là.

Pour toutes ces raisons, la commission considère que les deniers publics sont correctement investis avec un taux d'intérêt de 3,5% et elle vous demande évidemment de la suivre.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Je repasse la parole à l'auteur de la proposition.

M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:

Je me permets une correction matérielle par rapport à ce qui a été annoncé sous la forme suivante:

Lors des discussions en septembre dernier concernant le changement de régime de prévoyance, lorsqu'il a été relevé l'asymétrie des efforts du contribuable par rapport aux assurés, le fameux rapport 62%-38%, la raison évoquée était que l'assuré, dans un système de primauté des cotisations, portait seul le risque de rendement nécessaire pour atteindre

l'objectif de prévoyance. Il n'a donc jamais été question dans ces discussions-là qu'une garantie d'Etat soit donnée sur les rendements futurs. Or, avec un 3,5%, comme mentionné, une composante de garantie étatique fait partie de ce taux.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Monsieur le président de la commission? Non.

Je cède la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Deux éléments:

Il y a l'analyse économique qui est faite par le député (suppl.) David Queloz au nom de son groupe qui part de l'hypothèse qu'on pourrait aller lever des fonds et ainsi faire en sorte qu'une économie se réalise dans le cadre de notre budget.

Première chose: cette hypothèse est très peu envisageable. Vous avez vous-même dit, Monsieur le député (suppl.), que "comparaison n'est pas raison", et on le sait et on a fait quelques tests. Les instituts bancaires, comment réagiraient les marchés si nous allions chercher (admettons le plafond de 450 millions plus 117 millions) 567 millions au 1^{er} janvier et qu'on demande qu'ils soient à disposition le lendemain. Donc, les éléments économiques sur lesquels vous vous basez sont peu réalistes sur une durée de 40 ans. C'est le premier élément.

Le deuxième élément: Personne ne prendra le risque de donner 567 millions et d'en retrouver, avec les turbulences financières, 10% de moins l'année prochaine parce que là le calcul économique s'écroule; c'est terminé, c'est fini, il n'y a pas d'autres solutions.

Nous, au niveau du Gouvernement, nous sommes pour la cohérence, nous sommes pour la vision globale, nous sommes aussi pour des économies. Je l'ai dit en commission hier, c'est trop facile d'avoir une bonne idée au bon moment sur un seul sujet: par exemple les primes aux caisses maladie, allons-y, c'est facile de baisser le montant, mais il y a 90'000 personnes derrière qui attendent; par exemple au niveau du personnel enseignant, c'est facile de faire des économies, il suffit de refuser les augmentations qui n'ont plus l'attractivité nécessaire après vis-à-vis de la profession. Non, notre position, c'est un tout cohérent et c'est ce que nous vous demandons de soutenir à travers la proposition du Gouvernement qui a été soutenue par la commission parce que clairement, très clairement, cette position a pour conséquence de ne pas permettre d'atteindre les objectifs de prévoyance. Il y a eu plusieurs votes dans ce Parlement sur ces éléments. Nous avons voulu, le Gouvernement en tête et la députation avec, ne pas modifier les objectifs de prévoyance.

Je vous invite donc à refuser cette proposition.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc procéder au vote sur cette proposition d'amendement.

Par 81 voix contre 34 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2 du groupe PLR défendue par le député (suppl.) David Queloz.

Article 3, adopté.

Articles 4 et 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:

Tout au long des discussions concernant CPVAL et, en particulier, celles qui ont eu lieu cette année, le Parlement a été confronté au fameux problème de la couette trop petite. Dans cette situation, quelle que soit la position de la couette, il y a toujours un endroit qui n'est pas couvert.

Dans ce contexte, le groupe PLR a tenté, à plusieurs reprises, de rééquilibrer quelque peu la situation proposée, allant dans le sens de soulager la part à charge des contribuables, tout en respectant les engagements de l'Etat envers la fonction publique, et cela sans grand succès, même quand une proposition comme celle défendue ce matin repose sur des arguments, je cite "rationnels, économiques, financiers indiscutables".

Vous comprendrez donc aisément que nous ne pouvons cautionner une décision dont l'impact financier sera extrêmement important pour notre canton et plus particulièrement pour les prochains budgets de l'Etat.

Le groupe PLR est beau joueur, il respecte pleinement les règles inhérentes à la démocratie. Il sera donc à vos côtés au mois de décembre et se retroussera aussi les manches pour tenter d'équilibrer un budget 2012, notamment péjoré par les charges financières liées aux emprunts et dont une surcharge d'un montant à hauteur de plus de 11 millions sera certainement validée d'ici à quelques minutes.

Nous souhaitons, dans l'intérêt des assurés de CPVAL et des contribuables, un plein succès et l'avenir le plus radieux possible à cette caisse de prévoyance qui se retrouvera, au 1^{er} janvier 2012, non seulement avec un degré de couverture approchant les 80% mais également avec un soutien étatique important, caractérisé par des cotisations annuelles d'assainissement et une garantie – entre guillemets – "étatique" de fait sur l'objectif de prévoyance, respectivement le rendement de près de 770 millions de ses engagements.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

2008, 2011, que de similitudes entre ces deux années, deux millésimes qui ont transformé le monde de la prévoyance, puisque c'est de celui-ci dont nous nous occupons ce matin. On a un avion en plein vol, dont les passagers, nous tous avons été et sommes toujours ébranlés par de très fortes et aléatoires turbulences. Dans l'avion CPVAL, vous et nous tentons, tant bien que mal, de garder un cap qui devrait permettre un atterrissage sans trop de douleurs. Mais, le monde boursier spéculatif, telle une météo imprévisible, rend le voyage très périlleux.

Fort heureusement, dans ce projet concernant les modalités de financement de la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL, les pilotes et membres

d'équipage de l'aéronef, dont nous faisons partie, sont à féliciter. En effet, des mesures prudentielles et socialement adaptées ont abouti dans ce projet, avec pour corollaire un objectif de prévoyance à 59,2%. L'Etat aura été correct et généreux. Il pourra ainsi servir de modèle à l'économie privée, trop souvent ces temps-ci occupée à sauvegarder les avantages de quelques actionnaires nantis, quitte à laisser sur le carreau, malgré des bénéfices mirobolants, ceux qui ont participé à sa prospérité.

Vous l'aurez compris, Chères et chers collègues, c'est avec force conviction que le groupe ADG se réjouit de revoyager avec cette compagnie.

Merci de votre attention.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Arrivé au terme de ce processus législatif consistant en la recapitalisation de la CPVAL, le groupe UDC n'est pas entièrement satisfait du résultat.

A ce jour, les contribuables valaisans, avec une participation de plus d'un milliard de francs, ont participé grandement à l'effort de guerre, et pourtant l'effort demandé n'est pas pour autant terminé.

Aujourd'hui, cette perfusion que l'on met à ce grand malade, avec un taux d'intérêt de 3,5% pendant 40 ans, on continuera avec cette alimentation forcée à maintenir en vie ce patient.

Le groupe UDC acceptera la décision, telle qu'elle nous est soumise.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission parlementaire:

Une deuxième phase de recapitalisation terminée, une responsabilité qui reste d'employeur sur environ, au 1^{er} janvier 2012, 77% de degré de couverture et une garantie sur le solde, il ne faut pas l'oublier, de 77 à 110%, un passage à la primauté des cotisations, un placement de près de 880 millions auprès de l'Etat à 3,5%, qui représente une bonne opportunité pour la caisse et une protection des capitaux pour l'Etat, une compensation du financement de la génération d'entrée de 117 millions acceptée par le Parlement plutôt que le coût total de 280 millions, un engagement fort donné ici par la fonction publique, des rendements qui, s'ils devaient être supérieurs à 4%, pourraient également contribuer à l'augmentation du degré de couverture, un rapport relatif à la symétrie des engagements de chacun qu'il faudra mettre à jour et surtout ne pas oublier, effectivement ne pas oublier le pas que le Parlement fera peut-être tout à l'heure en votant ces 450 millions à 3,5%.

Il me reste à remercier l'ensemble de la commission pour l'esprit ouvert qui a été tenu dans le cadre des débats, le conseiller d'Etat, M. Maurice Tornay, ainsi que MM. Charbonnet et de Riedmatten, ainsi que la présidente de la caisse de pension, Mme Koppenburg. Merci pour votre collaboration.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Effectivement, nous arrivons au terme d'un processus, d'un processus de restructuration qui a vu, dans la dernière phase, l'essentiel, voire la primauté de la prestation céder le pas à la primauté de la cotisation.

Ce processus, initié par le Gouvernement, a été mis en place sur la durée, mais nous savons déjà aujourd'hui, et l'exemple du débat de la commission hier au soir pendant plus 90 minutes le démontre, rien, chacun le sait, rien n'est terminé dans ce domaine, rien n'est acquis dans cette problématique du deuxième pilier confronté lui aussi au vieillissement de la population. Et chacun le sait, nous n'aurons pas fini, ne serait-ce que pour cet élément-là, de discuter de cette problématique dans les Parlements cantonaux et au niveau de la Confédération à travers la loi sur la prévoyance professionnelle.

Je voudrais dire ici que je regrette quand même qu'en finalité, on s'attaque à l'objectif de prévoyance à travers la proposition qui a été faite. Mais je prends note, Monsieur le député (suppl.), que vous avez envie de nous soutenir dans d'autres situations, et je vous en remercie à l'avance.

J'aimerais, pour terminer, vous inviter bien sûr à soutenir ce projet de décision et j'aimerais, sans vouloir prolonger la matinée, bien sûr remercier aussi la commission pour ses travaux, son président, l'ensemble des commissaires qui, encore hier au soir, ont montré combien l'attachement à la problématique qu'ils avaient était important.

Merci à chacun.

Merci de soutenir ce projet.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Nous allons ainsi procéder au vote final.

Ainsi décidé par 88 voix contre 16 et 10 abstentions, tel que présenté par le Conseil d'Etat (version française) et par la commission parlementaire (version allemande), en séance du Grand Conseil, à Sion, le 17 novembre 2011.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Traitements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

3. POSTULAT

**du groupe PLR, par les députés Gilbert MONNEY (suppl.),
Marc-Henri GAUCHAT, Charles-Albert GILLIOZ (suppl.) et
Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, concernant développement et
harmonisation de la biotélégilance (11.03.2010) (1.075)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Gilbert MONNEY (Suppl.),
Marc-Henri GAUCHAT und Charles-Albert GILLIOZ (Suppl.) sowie Grossrätin
Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, betreffend Entwicklung und Harmonisierung
der Lebensfernüberwachung (11.03.2010) (1.075)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars ainsi du principe que vous l'acceptez.

4. POSTULAT

du groupe UDC, par le député Charles CLERC, concernant la responsabilité des patous: qui sera devant le juge? (07.09.2010) (1.106)

POSTULAT

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles CLERC, betreffend Verantwortung im Zusammenhang mit den Pyrenäen-Schäferhunden (Patou):
Wer muss vor den Richter? (07.09.2010) (1.106)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Charles Clerc, UDC:

La réponse apportée au postulat 1.106 met en lumière que, quand bien même l'obligation imposée aux éleveurs de se doter de chiens pour la protection des troupeaux leur est imposée, l'entière responsabilité de ces chiens vis-à-vis des tiers leur incombe.

Deux aspects ressortent de la réponse transmise par le Conseil d'Etat:

Le premier aspect: En cas d'attaque ou même en cas de risque d'attaque d'un troupeau par un prédateur, le Plan loup impose aux éleveurs la mise en place de mesures de protection. Une de ces mesures contraignantes pour les éleveurs consiste au recours de chiens de protection. Etant donné, d'une part, que ces chiens de protection sont imposés par le Plan loup et que les éleveurs n'ont pas d'autres solutions que d'accepter ces mesures et, d'autre part, que la responsabilité du détenteur d'un animal ne peut être aliénée à un tiers, la question suivante se pose: comment peut-on obliger une personne à acquérir un chien contre son gré et, en plus, la rendre responsable des dommages que celui-ci pourrait causer. Il y a là pour les éleveurs une obligation d'endosser une responsabilité contre leur gré et cela bien malgré eux.

Le chef du département pourra peut-être nous amener une réponse, du moins partielle.

Le deuxième aspect ressortant de la réponse au postulat est l'introduction d'une directive à l'intention des éleveurs en matière de prévention des accidents dus à son ou à ses chiens de protection: c'est une fausse bonne idée. En Valais, beaucoup d'éleveurs sont des exploitants agricoles qui doivent réduire au maximum le temps avec les moutons pour que leurs activités soient rentables, car ils ont d'autres charges liées à l'exploitation (foin, regain, épandage de fumier, nettoyage des terrains, bois, etc.). D'autres éleveurs ont encore besoin d'une activité annexe, comme guide de montagne, ouvrier, pour pouvoir vivre et rester en montagne.

La mise en vigueur de cette directive aura pour conséquence directe pour les éleveurs rien d'autre qu'une bureaucratie supplémentaire. En cas de problème avec son chien, l'éleveur devra amener la preuve de la mise en application de ces directives.

Dans cette perspective, la seule manière de faire est la consignation par écrit de toutes les mesures entreprises afin de respecter la mise en application desdites directives.

On se doit de rester réaliste. Les éleveurs sont avant tout des éleveurs avant d'être des gratte-papiers. Et lorsque se déroulera l'accident, la preuve de l'absence de faute de celui-ci sera pratiquement impossible à fournir devant un juge. C'est à ce moment-là que le piège se refermera.

Les éleveurs valaisans méritent toute notre attention et notre soutien, car que deviendront nos paysages sans leurs interventions et leur amour de la montagne?

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

J'aimerais dire à l'intervenant que, nous aussi, nous sommes pleins d'attentions et de soutien à toutes ces personnes. Nous les connaissons dans l'ensemble des vallées latérales. Je voudrais dire ici que justement l'application des directives que nous avons l'intention d'édicter a pour objectif d'apporter la preuve qu'il y a absence de faute de la part du détenteur, sachant juridiquement que c'est le détenteur de l'animal qui est responsable. Eh bien!, le but même de ces directives est d'apporter la preuve de l'absence de faute de la part du détenteur. C'est dans ce sens-là, et non pas dans une volonté de développer sous forme de tracasseries, comme vous l'envisagez, des démarches administratives.

Lorsque l'on engage des démarches qui bien sûr peuvent, du point de vue administratif, nécessiter l'un ou l'autre engagement mais qui, sous l'angle pénal, ont pour objectif d'enlever et de démontrer l'absence de faute de la part du détenteur, je pense que cela en vaut la peine.

Pour le reste, nous répondrons demain à une question au niveau du Gouvernement qui a été posée soit sous forme d'interpellation, soit une question urgente.

Et puis, vous l'avez vu, la Confédération continue, et c'est un élément me semble-t-il important, des relais que le Gouvernement a du côté de Berne par rapport à toute la problématique liée au loup. Aujourd'hui encore, on envisage – en remerciant mon collègue de m'avoir donné l'information que je suis allé pêcher chez lui – au niveau international de pouvoir donner un autre statut au loup, qui permettrait le cas échéant de le tirer.

Merci de votre attention.

Soyez assurés que le Gouvernement partage l'ensemble de vos préoccupations.

5. POSTULAT

du groupe PLR, par les députés Mathieu FARDEL (suppl.) et Philippe NANTERMOD (suppl.), concernant: pour une fiscalité en faveur des entreprises (17.11.2010) (1.109)
(motion transformée en postulat lors du développement)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Mathieu FARDEL (Suppl.) und Philippe NANTERMOD (Suppl.), betreffend unternehmensfreundliche Steuerpolitik (17.11.2010) (1.109)
(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Je souhaite remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Si je ne suis pas forcément 100% d'accord avec son développement, je le rejoins tout à fait sur la conclusion: Cette proposition doit être analysée en lien avec une révision de la loi fiscale, en lien avec les moyens qui seront estimés à disposition. Et les autres propositions, notamment celle qui sera discutée au point 7 de l'ordre du jour qui émane de la commission des finances, est de voir ce que l'on veut faire avec les moyens à disposition que nous avons.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat est combattu.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

In der Politik lohnt es sich ab und zu einen Blick in den Rückspiegel zu werfen.

Erinnern wir uns: auf eidgenössischer Ebene hat eine knappe Mehrheit der Unternehmenssteuerreform II zugestimmt. Das war vor drei Jahren. Weil der damalige Finanzminister Altbundesrat Merz das Blaue vom Himmel versprochen hat und von Steuerausfällen von vielleicht 100 Millionen Franken gesprochen hat.

Inzwischen haben wir Klarheit. Die Steuerausfälle liegen im zweistelligen Milliardenbereich auf schweizerischer Ebene. Das Schweizervolk würde heute dieser Unternehmenssteuerreform nie und nimmer zustimmen. Genau der gleiche Mechanismus würde auf kantonaler Ebene eintreffen, wenn wir dem Postulat der Radikalen zustimmen würden. Auf die Auszahlung der steuerpflichtigen Dividenden wird verzichtet und die Löhne werden über Aktienzuteilungen realisiert.

Statt der von den Postulanten geschätzten 21 bis 23 Millionen Steuerausfällen, würde es im Wallis zu Steuerausfällen von weit über 100 Millionen Franken kommen. Es wäre schlichtweg verantwortungslos diesem Postulat zuzustimmen.

Darum empfehlen wir dessen Ablehnung.

Besten Dank.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Est-ce que M. le conseiller d'Etat désire s'exprimer?

Oui..., mais je cède d'abord à nouveau la parole à l'auteur du postulat.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Merci Monsieur le président du Grand Conseil.

Une petite correction matérielle.

Je ne comprends pas très bien les propos de mon collègue German Eyer.

Il parle de l'imposition des dividendes qui relève de l'imposition des personnes physiques et ici il s'agit des personnes morales.

Donc, je ne comprends pas du tout ses arguments sur deux choses qui n'ont rien à voir.

Ce qui est demandé ici est clair et touche uniquement les entreprises et non pas les dividendes.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je voulais faire la même remarque que le député (suppl.) Mathieu Fardel: il n'y a pas de lien entre la proposition qui est faite de modifier les taux, voir de donner un coefficient pour les personnes morales – proposition qui a été faite par le député (suppl.) Mathieu Fardel et consorts au nom de son groupe – et la position et la thématique que vous avez relevées et pour lesquelles, je crois, aussi une question urgente a été posée, à laquelle je pourrai répondre demain de manière approfondie.

Deuxième élément: Ce postulat est aujourd'hui un postulat parce que, au moment du développement, il a été transformé de motion en postulat.

Troisième élément: Dans le cadre de ces actions prioritaires pour l'année 2012, vous pouvez lire en page 17 de notre budget la volonté d'une révision partielle de la loi fiscale du Gouvernement valaisan.

Je vous invite donc à soutenir ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Le combat est néanmoins maintenu.

Nous allons voter.

Par 69 voix contre 21 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 1.109 du député (suppl.) Mathieu Fardel.

6. POSTULAT

du député Diego WELLIG, CSPO, et cosignataires concernant eHealth – services de santé électroniques (17.11.2010) (1.110)

POSTULAT

von Grossrat Diego WELLIG, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend eHealth – elektronische Gesundheitsdienste (17.11.2010) (1.110)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Herzlichen Dank für die positive Antwort. Es freut mich, dass auch der Kanton Wallis hier mit den elektronischen Medien mitmachen will und das Bundesgesetz, das dieses Jahr im Herbst abgeschlossen werden sollte, zeigt auch den richtigen Weg. Ich bin auch überzeugt, dass man hier Geldmittel sparen kann.

Danke.

7. MOTION

**de la commission des finances, par le député Jérôme FAVEZ, concernant
une baisse fiscale ciblée et modérée (19.11.2010) (1.115)**

MOTION

**der Finanzkommission, durch Grossrat Jérôme FAVEZ, betreffend
gezielte und moderate Steuersenkung (19.11.2010) (1.115)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

La réponse a été donnée par écrit.

J'ai une demande de parole de la part du président de la commission des finances et je la lui cède volontiers.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

La commission des finances est satisfaite de la réponse du Conseil d'Etat et attendra, avec le Parlement, les propositions du Conseil d'Etat lors de la prochaine réforme fiscale, ce d'autant que la commission des finances partage la vision du Conseil d'Etat sur les incertitudes par rapport aux apports externes (dividendes de la BNS et péréquation intercantonale).

Merci de m'avoir écouté.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

La motion est combattue.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Motion der ehemaligen Finanzkommission liegt völlig quer in der Landschaft.

Wir haben es heute Morgen in der Budgetdebatte gehört. Pro Jahr sollen nächstens 100 Millionen Franken eingespart werden. Die Anteile der Nationalbank belaufen sich auf über 60 Millionen Franken. Die Exportindustrie und damit auch der Tourismus sind in der Krise. Steuerausfälle aus diesen Branchen in mindestens zweistelliger Millionenhöhe sind zu erwarten. Und gerade diese Branchen – auch das haben wir heute verschiedentlich gehört – sind in der Krise auf staatliche Unterstützung angewiesen.

Auf diesem Hintergrund und zum heutigen Zeitpunkt ist eine Steuersenkung zwischen 40 und 60 Millionen Franken völlig falsch. Stattdessen wären wir gescheiter beraten, neue Steuerquellen anzuzapfen. Ich habe es heute Morgen erwähnt bei den Pauschalbesteuerten, bei der Steuer auf die Energiegewinne und drittens bei der Dividende der Kantonalbank.

Ich bitte Sie diese Motion abzulehnen.

Danke schön.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Est-ce que le président de la commission des finances souhaite s'exprimer à nouveau?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le conseiller d'Etat?

Non plus.

Nous procédons ainsi directement au vote.

Par 68 voix contre 19 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 1.115 du député Jérôme Favez.

8. MOTION

**des députés Roger ECOEUR, UDC, et Larissa JOSSEN (suppl.),
SVPO / Freie Wähler, concernant une prothèse dentaire canine
(14.12.2010) (1.118)**

MOTION

**von Grossrat Roger ECOEUR, UDC, und Grossrätin (Suppl.) Larissa JOSSEN,
SVPO / Freie Wähler, betreffend Zahnüberzug für Hunde (14.12.2010) (1.118)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars ainsi du principe que les auteurs sont satisfaits de la réponse du Conseil d'Etat.

9. POSTULAT

de la députée Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant: soutenir et décharger
les familles soignant un proche (15.12.2010) (1.119)

POSTULAT

von Grossrätin Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Unterstützung und Entlastung pflegender
Angehöriger (15.12.2010) (1.119)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich danke Ihnen für die Beantwortung des Postulates.

Angesichts der schwierigen Situation in der pflegende Angehörige stecken, vermögen die Antworten nicht zu befriedigen. Sie ergeben keine neuen Erkenntnisse und zeigen auch nicht auf wo in naher Zukunft Anreize für pflegende Angehörige geschaffen werden sollen. Länder wie Österreich haben längst erkannt wie wichtig pflegende Angehörige sind und haben sukzessive Massnahmen geschaffen um pflegende Angehörige finanziell und sozialversicherungsrechtlich abzusichern. Damit kann der Verbleib pflegebedürftiger Menschen in ihrer gewohnten Umgebung sichergestellt werden und entspricht erst noch einem grossen Wunsch der zu Pflegenden.

Pflege ausschliesslich durch professionelle Kräfte zu garantieren, kann sich auch hier der Staat langfristig nicht leisten und ist mangels fehlender Pflegefachpersonen auch nicht zu bewerkstelligen.

Es ist zu hoffen, dass die Sozial- und Gesundheitskommission des Nationalrats mit ihrem Vorstoss sieben Tage Urlaub für pflegende Angehörige zumindest einen kleinen Teilerfolg erreichen wird.

Danke.

Le président:

Merci Madame la députée.

Je passe la parole au député Edmond Perruchoud.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

La réponse du Conseil d'Etat peut être interprétée, si on la lit correctement, comme une contestation de l'excellent postulat de la députée Helena Mooser Theler; j'aimerais juste apporter un éclairage.

Le canton de Fribourg connaît un système d'indemnisation de ce qu'ils appellent "les proches aidants" et le canton du Valais devrait s'inspirer de ce qui se fait excellemment au niveau du canton de Fribourg, M. Charles Dewarrat, qui est directeur de la Croix-Rouge fribourgeoise – j'ai le numéro de téléphone si tant est que vous le souhaitez.

Donc, il s'agit d'aller dans le sens de l'excellente proposition de la députée Helena Mooser Theler.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Alors, nous concluons ce point avec le sens de la réponse donnée par le Conseil d'Etat, en accord avec l'auteure.

Développements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS) (général)

Entwicklungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG) (allgemein)

10. POSTULAT

**du groupe PDCB, par le député (suppl.) Pascal DUBOSSON, concernant
le vote électronique (06.05.2011) (1.143)**

POSTULAT

**der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Pascal DUBOSSON, betreffend
E-Voting (06.05.2011) (1.143)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député François Bressoud, PDCB:

Il y a environ trois ans, les prémices d'un Parlement sans papier étaient envisagées.

Aujourd'hui, c'est opérationnel, et j'en profite pour remercier le président du Grand Conseil pour son initiative et tout le Service parlementaire pour le travail effectué et la mise à disposition des diverses infrastructures dont nous disposons actuellement et que nous apprécions.

Mesdames et Messieurs, nous avons les bases légales, les personnes compétentes; alors, allons de l'avant.

Le vote électronique a été testé dans certains cantons avec plus ou moins de succès. Profitons de ces expériences pour analyser, développer et concrétiser, avec l'espoir de pouvoir prochainement voter devant notre ordinateur.

Le groupe DC du Bas attend avec impatience les réponses à ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

11. INTERPELLATION

**du député (suppl.) Benno MEICHTRY, CVPO, et cosignataires concernant
l'indemnisation des cours d'experts (06.05.2011) (1.144)**

(en collaboration avec le DECS)

INTERPELLATION

**von Grossrat (Suppl.) Benno MEICHTRY, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Entschädigung für Expertenurse (06.05.2011) (1.144)**

(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Keine Wortmeldung.

Je cède ainsi directement la parole au chef du département pour la réponse.

*Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen,
Institutionen und Gesundheit (DFIG):*

Das eidgenössische Hochschulinstitut für Berufsbildung (EHB) stellt im Auftrag des Bundes die Aus- und Weiterbildung von Berufsbildungsverantwortlichen auf Hochschulstufe sicher und ist auch für die gesamte schweizerische Festlegung der Entschädigung für den EFZ, eidgenössisches Fähigkeitszeugnis Expertenurse, zuständig.

Die Auszahlung dieser Entschädigungen erfolgt jeweils durch die entsprechende kantonale Dienststelle. Das EHB unterscheidet zwei Entschädigungssysteme:

1. Tagesentschädigung von 100 Franken. Jede Person, also auch diejenige welche den Expertenkurs in der Freizeit besucht, hat einen Anspruch auf eine Tagesentschädigung von 100 Franken. Es handelt sich um eine Pauschalentschädigung, welche sämtliche anfallenden Spesen abdeckt. Diese Entschädigung wird von der kantonalen Dienststelle für Berufsbildung bei Kursbeginn an die Personen ausbezahlt.

2. Erwerbsausfallentschädigung von maximal 250 Franken. Jedem Betrieb ist es freigestellt, dem angehenden Experten die Zeit für den Expertenkurs als Arbeitszeit zur Verfügung zu stellen oder diese als Ferienzeit anzurechnen. In beiden Fällen jedoch erhält der Arbeitnehmer den Lohn vom Arbeitgeber und hat aus diesem Grund gemäss EHB keinen Anspruch auf eine Erwerbsausfallentschädigung. Lediglich – falls nachgewiesen werden kann – dass aufgrund des Kursbesuches ein Erwerbsausfall entstanden ist, entsteht laut EHB ein Anspruch auf eine Erwerbsausfallentschädigung von maximal 250 Franken.

Schlussfolgerung: Da die Höhe dieser Entschädigung zentral und gesamtschweizerisch durch das EHB festgestellt worden ist, hat der Kanton Wallis keine Möglichkeit von diesen Beträgen abzuweichen.

12. POSTULAT

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: maintenir
l'obligation de fonctionner des conseillers communaux? (10.05.2011) (1.145)**

POSTULAT

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend: Macht
der Amtszwang für Gemeinderäte noch Sinn? (10.05.2011) (1.145)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat est ainsi transmis tel quel au Conseil d'Etat pour traitement.

13. MOTION

**du groupe CSPO, par le député Philipp SCHNYDER, concernant
renforcer l'autonomie financière des communes (13.05.2011) (1.146)**

MOTION

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp SCHNYDER, betreffend
finanzielle Autonomie der Gemeinde verstärken (13.05.2011) (1.146)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Mir ist wichtig, dass dieses Problem einmal auf dem Tisch ist. Es ist ganz klar, dass jede Gesetzesänderung, die wir hier im Grossen Rat beschliessen, insbesondere was Steuergesetze anbetrifft etc. immer wieder Folgen auf die Gemeinden hat. Grundsätzlich sollten eigentlich die Gemeinden die Autonomie bekommen ob sie das auch in ihrer eigenen Gemeinde umsetzen wollen oder ob sie hier andere Regelungen beibehalten wollen.

Ich weiss, dass es sicher schwierig ist hier eine Motion durchzubringen und **wandle dieses Anliegen in ein Postulat um.**

Ich danke.

Le président:

Il y a des demandes de parole.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

J'ai cru comprendre qu'il y avait une proposition de transformation de la motion en postulat.

Dans ce cas-là, nous acceptons cette transformation en postulat.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich stelle fest, dass diese Motion am 13. Mai 2011 hinterlegt wurde.

Zwischenzeitlich haben lange Debatten in den Kommissionen und in diesem Parlament stattgefunden, um den Finanzausgleich und die Aufgabenverteilung zwischen Kanton und Gemeinden zu regeln.

In dem Rahmen wurden Aufgaben und Finanzausgleich definiert. Die Spielregeln sind klar und wurden vom Parlament abgesegnet.

Vor diesem Hintergrund erwarte ich nicht nur die Umwandlung in ein Postulat, sondern dass der Motionär den Vorstoss zurückzieht. Er macht in unseren Augen keinen Sinn mehr.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Permettez-moi de rappeler quelques éléments que, dans ma grande naïveté, je pensais être maîtrisés par tous les parlementaires.

Il existe une hiérarchie des textes législatifs en république avec, par ordre d'importance, la Constitution, puis les lois et ensuite les ordonnances. La législation cantonale est soumise à la législation fédérale. Il en est de même pour les communes: celles-ci doivent obéir aux lois cantonales. Rien de nouveau.

De la même manière, il existe une séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Rien de nouveau non plus.

Avant qu'une loi ne soit acceptée par ce Parlement, tout un travail a lieu: d'abord par une commission extraparlamentaire, puis une consultation est mise sur pied, avant que le travail parlementaire ne débute. A l'occasion de la consultation, les communes sont entendues. Dans ce Parlement, les arguments des communes sont développés par les députés et le Parlement en tient compte.

Mais, les députés représentent d'abord la population et pas seulement leurs communes.

Notre tâche est de nous occuper des affaires du canton, tout en nous inquiétant des préoccupations des communes, et nous devons par principe défendre mieux l'équité entre l'Etat, les communes et la population dans notre manière de fonctionner.

Si ce Parlement fonctionne avec 130 députés et pas seulement avec quelques chefs de groupe ou quelques présidents de commune, c'est bien pour que les intérêts et les préoccupations de chacun puissent être identifiés et être étudiés, et pour éviter que les intérêts particuliers ne soient privilégiés.

Ce qui est demandé dans cette motion n'est rien d'autre qu'une entorse au fonctionnement normal de notre démocratie. C'est l'introduction et la légitimation d'un droit d'ingérence illégitime, faisant fi de la législation et des droits et devoirs du Parlement. C'est une mise sous tutelle du Grand Conseil. C'est le refus du fonctionnement correct de nos institutions cantonales puisque, ainsi, toute décision du législatif cantonal pourrait être contrée par un exécutif communal, donc un autre pouvoir à un autre échelon.

L'autonomie des communes, oui, mais dans le respect de la loi.

Alors, non, pas de droit de faveur pour les communes, pas de droit de veto, mais juste le respect de la législation et de la démocratie parce qu'une entorse à la démocratie, c'est toute la république qui boite.

Le président:

Merci le député.

Ich erteile das Wort wieder an Herrn Grossrat Philipp Schnyder.

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Die Argumente sind durchaus einleuchtend, aber ich möchte doch darauf hinweisen, den Vorwurf, dass das demokratiefeindlich wäre, würde ich mir hier nicht gefallen lassen. Immerhin ist die Gemeindeautonomie hier gefragt und es ist eine Angelegenheit der

Gemeinde ob sie das durchsetzen will oder nicht. Daher wird hier grundsätzlich der Grosse Rat nicht ausgehebelt wenn die Gemeinde etwas was ihre Kompetenz anbetrifft nicht vollziehen will.

Trotzdem lasse ich mich von diesen Argumenten leiten und **ziehe meinen Vorstoss zurück.**

Danke.

Le président:

Cette motion, transformée en postulat, est finalement retirée.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

14. MOTION
du groupe CSPO, par le député Philipp SCHNYDER, concernant l'égalité
de traitement en matière de taxes et de coûts (13.05.2011) (1.147)

MOTION
der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp SCHNYDER, betreffend
Gleichbehandlung bei Gebühren und Kosten (13.05.2011) (1.147)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Auch hier besteht eigentlich Handlungsbedarf wenn man bedenkt, dass für eine kleine Sache, die an die Verwaltung geht oder eine kleine Sache, die an ein Bezirksgericht geht, denken wir an Scheidungen oder auch an Verwaltungsrechtsbeschwerden. Das erste was von einem Rechtsuchenden verlangt wird, ist eben gerade ein Kostenvorschuss und das gibt schon die ersten Probleme bei diesen Leuten. Selbstverständlich hat man Kenntnis und einen unentgeltlichen Rechtsbeistand, aber trotzdem gibt das immer wieder Probleme. Wenn man bedenkt, dass gerade bei den Grundbuchämtern riesige Beträge mit einer normalen Rechnung zugestellt werden wo das Inkassorisiko eigentlich beim Kanton steht, ist das nach meinem Dafürhalten eine ungerechte Behandlung von Rechtsuchenden. Ich weiss, dass auch diese Angelegenheit sicher bei einer allfälligen Revision von den entsprechenden Gesetzen behandelt werden muss und **ich wandle auch diese Motion in ein Postulat um.**

Ich danke.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Cette motion a été transformée en **postulat**. Elle n'est pas combattue et sera transmise ainsi transformée pour traitement.

15. POSTULAT
du groupe UDC, par le député Edmond PERRUCHOUD, concernant
la Banque cantonale du Valais (BCVs) – un actionariat plus démocratique
(16.06.2011) (1.148)

POSTULAT
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond PERRUCHOUD, betreffend
Walliser Kantonalbank (WKB): für ein demokratischeres Aktionariat
(16.06.2011) (1.148)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Est-ce que l'auteur du postulat souhaite s'exprimer?

C'est le cas.

Je lui passe la parole.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Monsieur le président du Grand Conseil, je suis agréablement surpris de constater que l'on ne combat pas une idée, qui n'est pas directement la mienne puisque, comme notre collègue Pascal Rey le rappelait, cette idée était déjà dans la commission de gestion depuis plusieurs années.

Le but est donc tout simplement un rééquilibrage du droit de vote.

La position majoritaire de l'Etat n'est pas discutée, n'est pas contestée, c'est une banque étatique, mais il s'agit de donner quand même, pour l'image des actionnaires minoritaires, dits libres, une position un peu plus confortable.

Et puis, autre chose: c'est au niveau de la représentation des actionnaires minoritaires. Il faudra que ces actionnaires minoritaires puissent désigner régulièrement, institutionnellement, leurs représentants, encore une fois dans un souci d'apporter le mieux et le meilleur à cette banque qui fonctionne très bien et qui, reprise par l'excellente M^{me} Karin Perraudin, ne peut aller que devant des défis et des résultats positifs.

Merci encore pour le soutien à cette proposition.

Le président:

Merci, Monsieur le député, mais vous avez été un petit peu trop optimiste, votre postulat est combattu.

M^{me} la députée (suppl.) Fanny Darbellay, PDCB:

Sans devoir s'adonner à une très profonde analyse, le groupe DC du Bas-Valais s'est vite rendu compte que le postulat 1.148 de M. le député Edmond Perruchoud n'était autre que la copie conforme du postulat 1.079 du même auteur, lequel était prévu en développement en septembre 2010 et s'est vu retirer en plenum par le prénommé.

A ce jour, les lacunes de ce postulat n'ont pas été comblées. En effet, les mesures proposées en vue de renforcer les droits sociaux des actionnaires privés ne sont guère plus réalisables que l'an dernier.

Comment le concept d'une pré-assemblée des actionnaires privés serait-il mis en place? Par qui dite assemblée serait-elle convoquée? Qui donc en assurerait la présidence?

Ces questions sans réponse empêchent de laisser le présent postulat atteindre le stade du traitement.

Pour ces motifs, notre groupe vous propose son classement.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Je repasse la parole à l'auteur du postulat.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Alors, je trouve très sympathique cette argumentation.

Ah!, je ne vais pas lui faire la leçon. Dans les sociétés anonymes, il est des groupes d'actionnaires qui ont leurs propres représentants et qui se réunissent comme corps constitué. C'est la situation des obligataires. Mais, encore une fois, je ne vais pas vous faire l'affront de vous faire un cours de droit.

Si on a un peu de sagesse, on va accepter la proposition qui est faite par votre serviteur, qui a pour objectif d'apporter un peu plus de démocratie "actionnariale" au sein de la Banque Cantonale du Valais, dans l'intérêt de la banque, pour l'image de la banque. En effet, tôt ou tard, la banque risque de devoir aller sur le marché public pour obtenir des fonds. Et si l'image de la banque est bonne, à ce moment-là, ce sera plus facile de faire un appel au public.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons voter sur ce postulat.

Par 44 voix contre 40 et 21 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.148 du député Edmond Perruchoud.

Vous avez ainsi classé ce postulat.

16. POSTULAT

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Benoît BLANCHET,
concernant l'égalité dans la garde partagée (16.06.2011) (1.158)**

POSTULAT

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Benoît BLANCHET,
betreffend Gleichstellung beim gemeinsamen Sorgerecht (16.06.2011) (1.158)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ce postulat sert juste à remettre un peu les directives dans le sens de la loi fiscale.

Il y a juste une modification qui a été apportée en 2009, qui n'a pas été suivie dans les directives, ce qui fait que, cette année, les parents ayant la garde partagée sont toujours soumis à l'ancien article de la loi fiscale qui dit que c'est la personne qui a le plus gros salaire qui reçoit les subventions.

Or, vu que les dépenses au niveau des enfants sont partagées en deux, on se retrouve dans une espèce de non-sens; non-sens qui a été rectifié dans la loi fiscale le 23 décembre 2009.

C'est donc juste pour mettre à jour les directives.

Pour moi, on est plus dans l'idée de proposer au Conseil d'Etat de commencer à réfléchir sur la normalité qui va arriver des gardes partagées et puis de profiter de ce postulat pour relancer les débats.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

17. INTERPELLATION

du groupe UDC, par les députés Charles CLERC, Guillaume VANAY (suppl.) et Roger ECOEUR, concernant les bénéfices de la BNS sont perdus pour les cantons, quelle est maintenant la suite de l'histoire? (17.06.2011) (1.161)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles CLERC, Guillaume VANAY (Suppl.) und Roger ECOEUR, betreffend: Die SNB-Gewinne sind für die Kantone verloren – wie weiter? (17.06.2011) (1.161)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la cède donc directement au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Les années passées – ceci a été rappelé dans le cadre du budget notamment –, le Valais recevait 65 millions sur les 2,5 milliards distribués par la Banque Nationale Suisse (BNS) aux cantons et à la Confédération, et cela sur la base d'une convention fixée entre la BNS et le Département fédéral des finances portant bien sûr sur les exercices des bénéfices 2008 à 2017.

En 2011, la BNS et le Département fédéral des finances sont entrés en discussion pour une renégociation de cette convention car la réserve de la BNS pour distributions futures est devenue négative après l'affectation du résultat de l'exercice 2010.

A l'heure actuelle, la convention est toujours en force en l'état. Toutefois, lors de l'élaboration du budget notamment et au vu de l'incertitude des résultats de la négociation, le canton du Valais a choisi l'option de ne pas budgétiser ce montant pour la part aux bénéficiaires de la BNS. Il évite ainsi des surprises tout à fait mauvaises quant à la planification des ressources et au respect bien sûr des dispositions constitutionnelles relatives au double frein.

Dans le compte de l'Etat, la part du bénéfice de la BNS constitue donc une recette sans affectation, au même titre du reste que les recettes d'impôts. Elle sert à financer les dépenses courantes et contribue bien sûr à la marge d'autofinancement pour financer les investissements.

Il est, à nos yeux, exagéré d'affirmer que la perte de recettes provenant de la BNS limite le développement futur du canton. Cette réduction bien entendu fait partie des éléments qui influencent négativement la marge financière du canton, marge qui se restreint, mais aussi en raison de la croissance dynamique des dépenses et aussi en raison de certains transferts qui sont faits par la Confédération sur le canton, que ce soit dans le domaine de l'éducation, dans le domaine du social et dans le domaine de la santé.

L'interpellation parle aussi des risques d'une recapitalisation. Il faut relever que la situation des fonds propres de la BNS, à la clôture de 2010, était bonne. Dans son communiqué de janvier 2011, la BNS relève, je cite, que: "elle renforce à long terme ses fonds propres par des attributions annuelles à la provision des réserves monétaires. Pour les exercices 2009 à 2013, elle a prévu d'accroître cette provision à un rythme deux fois supérieur à la croissance du produit intérieur brut nominal en moyenne des cinq dernières années".

La BNS est une société anonyme de droit fédéral, fondée par une loi fédérale spécifique. Elle dispose d'un capital-actions d'une valeur nominale de 25 millions de francs. Au 31 décembre 2010, les actionnaires de droit public – et ce sont aussi des informations qui ont été demandées dans le cadre de l'interpellation – représentent 62% des actions. Le solde est, pour l'essentiel, en main de particuliers. Quant aux actionnaires importants de droit public, ce sont les cantons de Berne avec 6,6% et de Zurich avec 5,2%. Pour ce qui est du canton du Valais, nous détenons 1'000 actions, ce qui représente 1% du capital-actions ou 250'000 francs.

La loi sur la BNS ne prévoit pas de dispositions particulières régissant une recapitalisation. Par contre, elle prévoit que la BNS peut être liquidée par une loi fédérale qui règlera bien sûr, cas échéant, la procédure.

A l'heure actuelle, le risque de notre canton de contribuer à une recapitalisation n'est donc pas connu, ni envisagé.

Merci de votre attention.

18. INTERPELLATION

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German EYER,
concernant: des cadeaux pour les gros salaires? (17.06.2011) (1.177)**

INTERPELLATION

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German EYER,
betreffend: Geschenke für Grossverdiener? (17.06.2011) (1.177)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Auch keine Wortmeldung.

Je passe la parole directement au chef du département pour la réponse.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Zu den aufgeworfenen Fragen können wir wie folgt Stellung nehmen:

Welche mutmasslichen Auswirkungen wird die Unternehmenssteuerreform II auf die Steuereinnahmen des Kantons Wallis haben? Diese finanziellen Auswirkungen der verschiedenen Massnahmen im Rahmen der USTR (Unternehmenssteuerreform) II können nicht genau berechnet werden. Wir rechnen damit, dass der jährliche Zuwachs an Steuersubstrat durch die Liquidation und die zusätzlichen Ausschüttungen die Einbussen der Reform auffangen wird.

Zweite Frage: Welche mutmasslichen Auswirkungen hat die steuerfreie Rückzahlung von Aufgeldern auf die Steuereinnahmen des Kantons Wallis? Für die Einkommenssteuern liegen keine Berechnungen vor. Die Einbussen dürften aber für unseren Kanton vernachlässigbar sein. Der Anteil der Kantone an der Verrechnungssteuer beträgt 10 Prozent und wird aufgrund der ständigen Wohnbevölkerung ermittelt. Gemäss aktuellen Schätzungen wird der Kanton Wallis für 2011 mit Mindereinnahmen von etwa vier Millionen Franken rechnen müssen. Ab 2012 rechnen wir mit einer Einbusse von zirka einer Million Franken pro Jahr.

Dritte Frage: Sind diese Steuerausfälle in der Finanzplanung berücksichtigt? Die Zahlen für die Verrechnungssteuer werden von der eidgenössischen Steuerverwaltung mitgeteilt. Wir haben nach Bekanntgabe die Ausfälle ins Budget 2012 und die Mehrjahresplanung aufgenommen. Im Voranschlag 2011 kannte man die Auswirkungen noch nicht, weshalb die Steuerausfälle nicht berücksichtigt wurden.

Vierte Frage: Welche Einkommens- und Vermögensgruppen werden von diesen neuen Steuergeschenken in erster Linie profitieren? Im Kanton Wallis werden vor allem Beteiligte an kleineren und mittleren Betrieben aller Einkommensklassen davon profitieren können. Von den börsennotierten Gesellschaften ist nur ein kleiner Anteil im Privatbesitz und von diesen Inhabern ist wiederum nur ein sehr kleiner Teil im Wallis wohnhaft.

Fünfte Frage: Wie beurteilt die Regierung die USTR II zum heutigen Zeitpunkt? Die aktuelle Kritik richtet sich vor allem gegen das Kapitaleinlagenprinzip. Die Besteuerung von Ausschüttungen, von Reserven aus Kapitalanlagen ist aus steuersystematischer Sicht sehr fragwürdig. Handelt es sich immer sowohl bei der empfangenen Gesellschaft wie auch bei den Anteilen doch um steuerneutrale Vorgänge. Zudem haben aufgrund der handelsrechtlichen Möglichkeit der schrittweisen Herabsetzung des Mindestwertes der Aktien von 100 Franken auf 1 Rappen allein in den Jahren 1994 bis 2003 quotierte Gesellschaften über 14 Milliarden Franken Aktienkapital an ihre Anteilseigner ausgeschüttet ohne dass es Anlass zu Kritik durch die Politik oder die Öffentlichkeit gegeben hätte.

Zusammen mit weiteren 21 Kantonen und der Finanzdirektorenkonferenz befürwortete der Kanton Wallis jedoch nur eine Berücksichtigung der ab dem 1. Januar 2003

einbezahlten Agio. Der Bundesrat und die eidgenössischen Räte sprachen sich indessen für die Berücksichtigung von nach dem 31. Dezember 1996 einbezahlten Einlagen aus, was schliesslich vom Volk in der Abstimmung vom 28. Februar 2008 gutgeheissen wurde.

Sechste Frage: Hat sich die Regierung im Rahmen der Vernehmlassungsverfahren des USTR II gegen diese neue Steuer ausgesprochen, wenn nein, warum nicht? Die Instrumente der USTR II zur Verbesserung der Konkurrenzfähigkeit der Schweiz und namentlich die Beseitigung der wirtschaftlichen Doppelbelastung sind im Rahmen der Beratungen und im Vernehmlassungsverfahren von 25 Kantonen und auch vom Kanton Wallis, mit Schreiben vom 26. April 2004, befürwortet worden. Die steuerneutrale Rückzahlung von Kapitaleinlagen ist steuersystematisch richtig. Bezüglich Rückwirkung hat sich der Kanton Wallis für eine kürzere Frist ausgesprochen.

Siebte Frage: Erachtet es die Regierung als notwendig, das bestehende Finanzleitbild abzuändern und diese für den Staat ruinösen Entwicklung der Steuerausfälle ein Ende zu bereiten? Nein, das Finanzleitbild muss nicht abgeändert werden. Auf die Entscheide des eidgenössischen Parlaments haben wir nur bedingt Einflussmöglichkeiten. Wir können im Rahmen der Vernehmlassungsverfahren unsere Stellungnahme abgeben. Betreffend die Steuerausfälle für den Kanton und die Gemeinden hat unser Parlament stets vernünftig und unter Rücksichtnahme auf die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse gehandelt.

Merci de votre attention... relative.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi liquidé l'ordre du jour de ce matin.

Nous nous retrouverons cet après-midi à 13 h 45 pour la reprise de nos débats.

Wir fangen heute Nachmittag um 13.45 Uhr an.

La séance est levée à 11 h 55.

Séance de relevée du jeudi 17 novembre 2011

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

Ouverture de la séance: 13 h 45.

Ordre du jour:

Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS) (santé publique)

Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG) (Gesundheitswesen)

1. Interpellation du député (suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, concernant l'avenir du Centre hospitalier du Haut-Valais (15.03.2011) (1.133)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, betreffend Zukunft des Spitalzentrums Oberwallis (15.03.2011) (1.133)
2. Interpellation du député (suppl.) Benno **MEICHTRY**, CVPO, et cosignataires concernant la valeur ajoutée du domaine de la santé en Valais (16.03.2011) (1.136)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Benno **MEICHTRY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Wertschöpfung des Gesundheitswesen Wallis (16.03.2011) (1.136)
3. Motion du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le RSV: modifier le rôle du conseil d'administration et de la direction générale (gouvernance stratégique) (16.06.2011) (1.149)
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend GNW: Änderung der Rolle des Verwaltungsrates und der Generaldirektion (strategische Führung) (16.06.2011) (1.149)
4. Motion du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le RSV: vers la création du comité médical consultatif d'établissement (16.06.2011) (1.150)
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend GNW: Schaffung eines Beratenden Medizinischen Ausschusses der Einrichtung (16.06.2011) (1.150)
5. Motion du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant: pour un Observatoire valaisan de la santé (OVS) indépendant (16.06.2011) (1.151)
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend: für ein unabhängiges Walliser Gesundheitsobservatorium (WGO) (16.06.2011) (1.151)
6. Postulat du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant la planification hospitalière: poursuite de la concentration, étude des scénarii B et C (16.06.2011) (1.152)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend Spitalplanung: weitere Konzentrierung, Studium der Szenarien B und C (16.06.2011) (1.152)
7. Postulat du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le RSV – affaire Bettschart: que toute la lumière soit faite (16.06.2011) (1.153)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend GNW: Transparenz in der Affäre Bettschart (16.06.2011) (1.153)

8. Postulat du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le RSV – affaire Savioz: que toute la lumière soit faite (16.06.2011) (1.154)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend GNW: Transparenz in der Affäre Savioz (16.06.2011) (1.154)
9. Postulat du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le RSV: pour une réforme de la gestion des ressources humaines (16.06.2011) (1.155)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend GNW: für eine Reform des Personalmanagements (16.06.2011) (1.155)
10. Postulat du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant l'amélioration de la communication au sein du RSV (16.06.2011) (1.156)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend Verbesserung der Kommunikation innerhalb des GNW (16.06.2011) (1.156)
11. Postulat du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le RSV: développement de la démarche qualité (16.06.2011) (1.157)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend GNW: Entwicklung der Qualitätssicherung (16.06.2011) (1.157)
12. Postulat du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant rétablir un collège des médecins au RSV (17.06.2011) (1.159)
Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Wiedereinsetzung eines Ärzte-Kollegiums im GNW (17.06.2011) (1.159)
13. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant coûteuses procédures (17.06.2011) (1.160)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend kostspielige Verfahren (17.06.2011) (1.160)
14. Interpellation du groupe UDC, par les députés Jean-Luc **ADDOR** et Bruno **PERROUD** (suppl.), concernant le RSV: enfin le ménage? (17.06.2011) (1.162)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Bruno **PERROUD** (Suppl.) betreffend GNW: endlich griffige Massnahmen? (17.06.2011) (1.162)
15. Postulat du groupe UDC, par les députés Jean-Luc **ADDOR** et Bruno **PERROUD** (suppl.), concernant: pour un bilan de gestion des ressources humaines au RSV (17.06.2011) (1.163)
Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Bruno **PERROUD** (Suppl.) betreffend Bilanz des Personalmanagements beim GNW (17.06.2011) (1.163)
16. Interpellation du groupe UDC, par les députés Jean-Luc **ADDOR** et Bruno **PERROUD** (suppl.), concernant la garde en cardiologie (17.06.2011) (1.164)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Bruno **PERROUD** (Suppl.) betreffend Bereitschaftsdienst in der Kardiologie (17.06.2011) (1.164)
17. Postulat du groupe UDC, par les députés Jean-Luc **ADDOR** et Bruno **PERROUD** (suppl.), concernant le statut de l'OVS (17.06.2011) (1.165)
Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Bruno **PERROUD** (Suppl.) betreffend Statut des WGO (17.06.2011) (1.165)
18. Postulat du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant la prise en charge médicale de base (17.06.2011) (1.166)

- Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend medizinische Grundversorgung (17.06.2011) (1.166)
19. Postulat du groupe CVPO, par le député Beat **RIEDER**, concernant le RSV: des hôpitaux solides avec une culture hospitalière prononcée (17.06.2011) (1.167)
- Postulat der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat **RIEDER**, betreffend GNW: starke Spitäler mit ausgeprägter Spitalkultur (17.06.2011) (1.167)
20. Postulat des députés Jean-Luc **ADDOR**, UDC, André **VERNAY**, PLR, et cosignataires concernant: pour un hôpital cantonal en Valais (17.06.2011) (1.168)
- Postulat der Grossräte Jean-Luc **ADDOR**, UDC, André **VERNAY**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Walliser Kantonsspital (17.06.2011) (1.168)
21. Motion des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant autonomie et indépendance de l'OVS (17.06.2011) (1.169)
- Motion der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend Autonomie und Unabhängigkeit des WGO (17.06.2011) (1.169)
22. Motion des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant autonomie et indépendance de la Commission cantonale pour la qualité des soins et la sécurité des patients (17.06.2011) (1.170)
- Motion der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend Autonomie und Unabhängigkeit der kantonalen Kommission für die Patientensicherheit und die Pflegequalität (17.06.2011) (1.170)
23. Postulat des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant des liens avec les milieux universitaires (17.06.2011) (1.171)
- Postulat der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend Zusammenarbeit mit den universitären Kreisen (17.06.2011) (1.171)
24. Postulat des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant le renforcement de la collaboration avec les médecins installés en pratique privée (17.06.2011) (1.172)
- Postulat der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend Verstärkung der Zusammenarbeit mit den privat praktizierenden Ärzten (17.06.2011) (1.172)
25. Postulat des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant la planification hospitalière dans une dynamique accélérée (17.06.2011) (1.173)
- Postulat der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend dynamischere Spitalplanung (17.06.2011) (1.173)
26. Postulat des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant: plus de compétences pour les organes dirigeants de l'Hôpital du Valais (17.06.2011) (1.174)

- Postulat der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend: mehr Kompetenzen für die Führungsorgane des Spitals Wallis (17.06.2011) (1.174)
27. Postulat des groupes PDCC et PDCB, par les députés Pascal **REY** et Alain **DE PREUX**, concernant des investissements concentrés et conséquents pour l'Hôpital du Valais (17.06.2011) (1.175)
- Postulat der Fraktionen PDCC und PDCB, durch die Grossräte Pascal **REY** und Alain **DE PREUX**, betreffend gezielte und umfangreiche Investitionen für das Spital Wallis (17.06.2011) (1.175)
28. Interpellation du groupe UDC, par les députés Charles **CLERC** et Bruno **PERROUD (suppl.)**, concernant les explosions des coûts de la santé: évolution logique ou raisons cachées? (17.06.2011) (1.176)
- Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles **CLERC** und Bruno **PERROUD (Suppl.)**, betreffend Explosion der Gesundheitskosten: logische Entwicklung oder verborgene Gründe? (17.06.2011) (1.176)
29. Postulat des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Beat **RIEDER**, CVPO, concernant des mesures en faveur des médecins de famille (17.06.2011) (1.178)
- Postulat der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend Massnahmen zu Gunsten der Hausärzte (17.06.2011) (1.178)
30. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: des médias sous influence du RSV? (16.09.2011) (1.186)
- Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: die Medien unter Einfluss des GNW? (16.09.2011) (1.186)
31. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: une campagne aux frais des contribuables? (16.09.2011) (1.187)
- Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: eine Kampagne auf Kosten der Steuerzahler? (16.09.2011) (1.187)
32. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: un audit sans appel d'offres? (16.09.2011) (1.188)
- Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: ein Audit ohne Ausschreibung? (16.09.2011) (1.188)
33. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant un parachute doré en radio-oncologie (16.09.2011) (1.189)
- Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend goldener Fallschirm in der Radioonkologie (16.09.2011) (1.189)
34. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant la facturation au CHCVS et au SZO: procédé et conséquences (16.09.2011) (1.190)
- Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Fakturierung beim CHCVS und beim SZO: Vorgehensweise und Konsequenzen (16.09.2011) (1.190)
35. Postulat des députés Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire **RABOUD (suppl.)**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Sébastien **YTHON (suppl.)**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant le RSV, pour une meilleure communication (16.09.2011) (1.192)

Postulat der Grossräte Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire **RABOUD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Sébastien **PYTHON** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend GNW: für eine bessere Kommunikation (16.09.2011) (1.192)

36. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri **DUMONT** et Didier **FOURNIER**, concernant surveillance et politique du personnel à l'Hôpital du Valais (16.09.2011) (1.193)

Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri **DUMONT** und Didier **FOURNIER**, betreffend Aufsicht und Personalpolitik beim Spital Wallis (16.09.2011) (1.193)

37. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri **DUMONT** et Didier **FOURNIER**, concernant: pour des établissements sanitaires socio-culturellement responsables et dynamiques (16.09.2011) (1.194)

Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri **DUMONT** und Didier **FOURNIER**, betreffend: für soziokulturell engagierte und dynamische Krankenanstalten (16.09.2011) (1.194)

38. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri **DUMONT** et Didier **FOURNIER**, concernant une stratégie pour la répartition des disciplines dans l'Hôpital du Valais (16.09.2011) (1.195)

Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri **DUMONT** und Didier **FOURNIER**, betreffend Strategie zur Aufteilung der Disziplinen im Spital Wallis (16.09.2011) (1.195)

39. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri **DUMONT** et Didier **FOURNIER**, concernant: pour un hôpital du Chablais conforme aux besoins du Valais (16.09.2011) (1.196)

Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri **DUMONT** und Didier **FOURNIER**, betreffend: Für ein Spital Chablais, das den Walliser Bedürfnissen gerecht wird (16.09.2011) (1.196)

Le président:

Nous reprenons la séance du jeudi de la session de novembre 2011 avec la suite des développements du Département des finances, des institutions et de la santé, avec un gros bloc de 39 interventions parlementaires concernant la thématique de la santé.

Développements:

**Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
(santé publique)**

Entwicklungen:

**Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)
(Gesundheitswesen)**

1. INTERPELLATION

**du député (suppl.) Aron PFAMMATTER, CVPO, concernant l'avenir
du Centre hospitalier du Haut-Valais (15.03.2011) (1.133)**

INTERPELLATION

**von Grossrat (Suppl.) Aron PFAMMATTER, CVPO, betreffend Zukunft des
Spitalzentrums Oberwallis (15.03.2011) (1.133)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Ich habe die Ehre, diesen Nachmittag voller Entwicklungen im Gesundheitswesen zu beginnen.

Ich gehe mit gutem Beispiel voran und halte mich kurz. Der Text der Interpellation ist kurz und klar. Mich interessiert die mittel- und langfristige staatsrätliche Planung betreffend eines einzigen Spitalstandorts bzw. eines einzigen Spitalgebäudes im Oberwallis. Die Fédération hospitalière de France hat das nicht vertieft abgeklärt und dies gehört auch nicht zu ihren zukünftigen Aufgaben.

Für das Oberwallis ist es enorm wichtig, dass die diesbezügliche Planung möglichst frühzeitig und detailliert an die Hand genommen wird. Ansonsten werden plötzlich Disziplinen aus dem Oberwallis abgezogen, nur weil nicht mit der nötigen Sorgfalt vorausschauend geplant wurde. Ein weiterer Aufschub der Planung wäre aufgrund der langen Planungsphase schlicht verantwortungslos und für einen Aufschub ist auch kein ernsthafter Grund ersichtlich.

Um zum Schluss vielleicht noch einmal kurz die Verhältnisse aufzuzeigen.

Wir haben es gestern wieder einmal gehört: Das Spitalzentrum Oberwallis ist mit über 1'000 Mitarbeitern der zweitgrösste Arbeitgeber im Oberwallis. Von diesen Mitarbeitern sind 75 Prozent Schweizer und davon der grösste Teil Oberwalliser.

Ich danke Ihnen für die Antwort.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Der Konzentrationsprozess in der Akutpflege ist unvermeidlich wie dies der Autor auch unterstreicht. Dies zeigt die Fédération hospitalière de France im Audit zum Gesundheitswesen des Wallis ganz klar.

Sie begrüsst die bis jetzt unternommenen Schritte, bemerkt aber gleichzeitig, dass das Walliser Angebot noch sehr stark zerstückelt ist um effizient mit der topologischen und medizinischen Entwicklung Schritt zu halten. Die Aufteilung führt zu einer Zersplitterung der medizinischen und pflegerischen Dienste sowie zu zahlreichen Patiententransporten zwischen den Standorten. Die Ärztinnen und Ärzte sowie das Pflegepersonal müssen in ihrer jeweiligen Disziplin eine genügende Masse an Patienten behandeln können um eine hohe Qualität zu garantieren.

Die Eingriffe werden aufgrund des medizinischen und technischen Fortschritts immer komplexer und spezifischer. Deshalb müssen sie regelmässig durchgeführt werden. Zudem ist es bei komplexen Fällen von Vorteil wenn die entsprechenden Fachspezialisten sich am gleichen Ort befinden. Die Experten bevorzugen ein Szenario bei dem die Akutpflege auf Sitten und Visp konzentriert würde. Dies heisst jedoch nicht, dass im Oberwallis der Spitalstandort Brig verschwindet. Die Auditoren empfehlen für die Standorte ohne Akutpflege die Spezialisierung auf Nachbehandlungen, Rehabilitationen, Geriatrie, Psychogeriatric oder Psychiatrie. Gewisse Standorte könnten geplante stationäre Abteilungen beinhalten und als ambulante Zentren oder Tagesklinik für allgemeine Medizin dienen und die Beziehungen zu den freiberuflich tätigen Gesundheitsfachpersonen vertiefen.

Ces missions nous permettent de dire qu'elles revêtent une importance capitale notamment au vu de l'importance grandissante de la médecine de la personne âgée. Les établissements mandatés pour fournir les soins de suite de traitement, de réadaptation ainsi que de gériatrie et de psycho-gériatrie devraient, en effet, se spécialiser dans la prise en charge de cette tranche toujours, et chacun le sait, plus nombreuse de notre population. Des

compétences spécifiques doivent impérativement se développer afin de garantir des prestations optimales, adaptées aux particularités et aux besoins des personnes âgées.

Soweit es das Bundesrecht zulässt, werden dabei auch die sozioökonomischen Auswirkungen beachtet. Bei jeder Konzentrationsmassnahme muss das gesamte Kantonsgebiet in die Überlegungen mit einbezogen werden, damit das Angebot möglichst ideal auf die verschiedenen Standorte verteilt wird.

Der Staatsrat wird die neue Spitalplanung gemäss den neuen KVG Bestimmungen bis spätestens am 31. Dezember 2014 verabschieden.

Die Umsetzung der neuen Spitalplanung wird einen Investitionsbedarf mit sich bringen, damit die Standorte die ihnen übertragenen Aufgaben erfüllen können. Zudem müssen alle betroffenen Partner informiert und einbezogen werden. Diese Arbeiten brauchen ihre Zeit. Aus diesem Grund ist die Umsetzung der neuen Planung zwischen 2015 und 2020 vorgesehen.

2. INTERPELLATION

du député (suppl.) Benno MEICHTRY, CVPO, et cosignataires concernant la valeur ajoutée du domaine de la santé en Valais (16.03.2011) (1.136)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Benno MEICHTRY, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Wertschöpfung des Gesundheitswesens Wallis (16.03.2011) (1.136)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:

"Panta rhei" – alles ist im Fluss. Dieser bekannte Ausspruch des griechischen Philosophen Heraklit trifft glaube ich im besonderen Masse auf das Gesundheitswesen zu. Die Gesetzesänderungen auf eidgenössischer Ebene im Bereich der Spitalfinanzierung zwingen die Kantone entsprechend dieser Vorgaben zu handeln. Insbesondere das Abrechnungssystem nach einer national einheitlichen Fallpauschale wie auch die freie Spitalwahl stellen bekanntlich ab dem kommenden 1. Januar die grossen Herausforderungen für unsere künftige Spitalpolitik dar. Qualität auf der einen und Wirtschaftlichkeit auf der anderen Seite wird künftig den Spitalalltag bestimmen. Die Leistungen und Preise der Spitäler werden transparent und vergleichbar. Konkurrenzfähig werden jene Spitäler sein, die dem Patienten hohe Pflegequalität zu günstigen Preisen anbieten können. Dies wird natürlich unter dem Kostengesichtspunkt unweigerlich zu schlankeren Strukturen führen müssen, zu Prozessoptimierungen, aber auch zu Kooperationen und verstärkter Vernetzung mit anderen Leistungserbringern wie Hausärzten, Spitex und Rehabilitation, damit Behandlungen im Spital möglichst effizient erfolgen können.

Meine Damen und Herren, dies alles bedarf jedoch nicht zwingend einer Zentralisierung und auch keiner Departementisierung, sondern einer vernünftigen Spitalplanung, die den besonderen Bedürfnissen unseres Kantons Rechnung trägt, nämlich der hinreichenden Versorgung aller drei Regionen unter Einschluss des Akutbereichs, dem Miteinbezug der touristischen Ansprüche sowie dem Faktum Zweisprachigkeit.

In der Qualität der Pflegeleistungen sind Verbesserungen notwendig. Dies bedarf der raschen Umsetzung der Audit Ergebnisse, der Partizipation der Gesundheitsfachleute sowie der verstärkten Berücksichtigung von Qualitätsindikatoren und Patientenzufriedenheit. Denn nur ein zufriedener Patient, betreut durch ein zufriedenes Pflegeteam, führt schlussendlich auch zu einem wirtschaftlich gesunden Spital.

Aus all diesen Gründen fordert die CVPO unmissverständlich eine Gesundheitspolitik, die erstens von einem starken, unternehmerisch geführten und eigenständigen Akutspital pro Region ausgeht und die zweitens eine ständige Optimierung der Pflegequalität anstrebt, was insbesondere dringender Massnahmen im Bereich der sprachlichen Verständigung bedarf, wie das seitens der CVPO in einem dringlichen Postulat letzthin bezüglich der Einführung eines Dolmetscherdienstes im Spital Sitten mit allem Nachdruck gefordert wird.

Werte Damen und Herren, ich komme zum Schluss. "Panta rhei" – alles ist im Fluss – so auch bei den Abgeordneten. Anstelle des inzwischen berufshalber aus dem Grossen Rat ausgeschiedenen Suppleanten Benno Meichtry bitte ich nun Herrn Staatsrat Tornay noch zu dessen Frage nach der Wertschöpfung des Gesundheitswesens in unserem Kanton Stellung zu nehmen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Volontiers pour parler une fois, comme l'a signalé l'intervenant, du domaine de la santé, mais sous un autre angle, c'est-à-dire celui que souvent l'on perçoit en premier comme un poste qui coûte pour la collectivité. Eh bien!, il y a effectivement de nombreuses prestations, de nombreuses activités de santé publique qui génèrent, elles, de très nombreuses retombées économiques pour le canton du Valais, et quelques indicateurs sur cette valeur ajoutée pour démontrer la place de la santé dans le tissu économique valaisan vont être développés dans le cadre de la suite de ma réponse à cette interpellation.

2008 beliefen sich die gesamten Gesundheitskosten im Wallis auf 1,8 Milliarden Franken und damit fast auf 6'000 Franken pro Einwohner.

Das Walliser Bruttoinlandprodukt BIP betrug 2008 zirka 15,3 Milliarden Franken, durchschnittlich 50'297 Franken pro Einwohner.

Et, en comparaison, les coûts générés pour couvrir les besoins de santé ont représenté, en moyenne, 11,8% de la richesse produite en Valais alors que, au niveau fédéral, il s'agit d'un montant de 10,7%. Il s'agit donc bien entendu d'une part importante de la richesse produite dans notre canton.

Die Anzahl Arbeitsplätze bei den Leistungserbringern im Wallis sowie die Lohnausschüttung sind ebenfalls interessante Indikatoren. Ungefähr 12 Prozent der Arbeitsplätze in unserem Kanton fallen auf das Gesundheitswesen. Und 70 Prozent der wirtschaftlichen Mittel im Gesundheitswesen entfallen auf den Personalaufwand.

Au niveau des établissements maintenant, la valeur ajoutée dans les établissements et institutions sanitaires du canton: on compte près de 11'000 emplois principalement du reste répartis dans les organisations au niveau du RSV, plus de 3'600 employés dans les établissements médico-sociaux et environ 1'200 employés dans les centres médico-sociaux.

Die freiberuflich tätigen Gesundheitsfachpersonen wie Apotheker, Ärzte, Physiotherapeuten, Chiropraktiker, Ernährungsberater, selbstständige Pflegepersonen, Logopäden usw. sowie ihre jeweiligen Angestellten tragen parallel dazu ebenso zu Arbeitsplätzen und Aufgaben für die Walliser Wirtschaft bei. Der ambulante Gesundheitssektor stellt fast 6'200 Arbeitsplätze zur Verfügung.

La santé crée également de la valeur ajoutée, avec des effets plus indirects, c'est vrai, dans un certain nombre de secteurs, comme dans l'industrie, comme dans le tourisme, comme dans la construction et bien entendu comme dans la recherche.

Enfin, le secteur de la santé génère des recettes fiscales également par les salaires distribués dans ce secteur. En tenant compte du montant de charges salariales estimé à 1,3 milliard de francs dans le secteur sanitaire, il en résulte des retombées fiscales d'environ 160 millions d'impôts annuellement en faveur des collectivités publiques valaisannes.

Der Gesundheitsbereich befindet sich im Wallis im Wachstum und ist mit der Bildung von Kompetenzzentren wie Fachhochschulen, Spitäler, Industriezweige mit sehr hoher Wertschöpfung, start-up und Forschungsbereich, Pharmabereich usw. beschäftigt. Bis heute wurde keine spezifische Studie über die Wertschöpfung des Gesundheitsbereichs im Wallis durchgeführt. Wenn ein Bedürfnis besteht, diese Frage fast beantwortet zu haben, könnte eventuell mittelfristig ein externes Mandat in Auftrag gegeben werden.

Merci de votre attention.

3. MOTION

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant le RSV:
modifier le rôle du conseil d'administration et de la direction générale
(gouvernance stratégique) (16.06.2011) (1.149)**

MOTION

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend GNW: Änderung
der Rolle des Verwaltungsrates und der Generaldirektion
(strategische Führung) (16.06.2011) (1.149)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

Cette motion, de même que la plupart des interventions de ce jour déposées par notre groupe ne font rien d'autre que reprendre les conclusions de l'audit sur le RSV.

Par cette motion, nous demandons au Conseil d'Etat que les bases légales qui régissent actuellement la gouvernance du RSV soient revues selon les conclusions de l'audit.

En effet, cet audit pointe le doigt sur un certain nombre de problèmes qui découlent de nos dispositions légales, qui devraient être modifiées pour un meilleur fonctionnement des instances dirigeantes.

Selon l'audit, les compétences actuelles du conseil d'administration sont trop faibles. En conséquence, il fonctionne plus comme une direction générale et ainsi déqualifie le rôle de cette direction générale.

Je ne vais pas reprendre ici l'ensemble des propositions faites pour améliorer ce fonctionnement, car cela allongerait inutilement le débat. Mais, le rôle du conseil d'administration, ses compétences et sa composition ainsi que les compétences de la direction générale méritent d'être revus et corrigés afin de permettre une nette amélioration du fonctionnement des instances dirigeantes de notre RSV.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG, suite au 23 octobre 2011, tient à relever certains éléments.

D'abord, nous tenons à relever notre confiance dans la structure du RSV en trois sites, dont un doit rassembler majoritairement les disciplines cantonalisées.

La deuxième chose que le groupe ADG tient à relever, c'est que la votation du 23 octobre 2011 est, au dire de tous, un coup de semonce pour le RSV. Le groupe ADG tient à relever quelques éléments, cependant, en la matière. D'abord, le groupe ADG rappelle que l'ensemble des partis de l'alliance avait cautionné l'audit du RSV, car personne ne peut s'opposer, ni dans un Parlement ni dans un Gouvernement, à la vérification de doutes dans une structure comme le RSV. Ensuite, le groupe ADG rappelle que la LEIS avait deux volets: Le premier concernait le financement. Celui-ci sera résolu par la mise sur pied d'un décret, piloté par le DFIS et par la commission santé, dont le président était par ailleurs président du comité de soutien à la LEIS. Nous n'avons pas le choix si l'on veut être prêt pour le 1^{er} janvier 2012. La responsabilité de tout un chacun est de participer, de façon tout à fait responsable, à la mise sur pied de ce décret. Enfin, le groupe ADG rappelle que pour les doutes, les certitudes ou les suspicions – c'est selon – concernant le fonctionnement du RSV, les huit groupes de travail mis sur pied suite à l'audit donneront rapidement, on l'espère, des pistes d'amélioration.

Dès lors, au stade du développement de l'avalanche de motions et de postulats sur cet objet, le groupe ADG tient à dire qu'il n'en combattra aucun et qu'il se réservera pour l'étape du traitement de ces textes, en espérant que, à cette date, les premiers résultats des groupes de travail seront connus.

Enfin, vous l'aurez compris, le groupe ADG ne participera pas à la phase de débats post-votation pour dire qui avait raison ou tort, mais il sera présent, par contre, de façon très responsable pour la phase de solutions et de recherche de pistes qui pourront amener à une rectification dans le système du réseau de santé valaisan pour le bien-être de tous les Valaisans et Valaisannes qui ont besoin d'une santé publique tout à fait de pointe et tout à fait utilisable pour tout le monde, depuis le fond des vallées jusque dans les villes.

Nous vous remercions de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Je vous ai entendu dire que vous ne combattiez aucune des motions, donc a priori pas celle-ci.

Je suis quand même obligé de vous adresser un carton jaune pour abus tout à fait évident des dispositions réglementaires de ce Parlement.

Cette motion n'étant pas combattue, elle est transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

4. MOTION

du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant le RSV: vers la création du comité médical consultatif d'établissement (16.06.2011) (1.150)

MOTION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend GNW: Schaffung eines Beratenden Medizinischen Ausschusses der Einrichtung (16.06.2011) (1.150)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:

Il est significatif de constater que le rapport de gestion du RSV de 2009 s'ouvre sur le mot du président du conseil d'administration, puis celui du directeur général. Rien, aucun mot de la part du directeur médical. Voilà le constat qu'ont posé les auditeurs et qui en dit long.

Le conseil d'administration du RSV dispose d'une autonomie limitée et donc d'un pouvoir stratégique faible. Il est donc impératif de donner une primauté au fond sur la forme et cette question renvoie forcément dans une structure hospitalière à la place qui doit être donnée aux médecins au sein de l'institution.

Une stratégie exige deux conditions: l'autonomie et la concurrence; ce qui, actuellement, n'existe pas. La stratégie d'un hôpital, son cœur de métier, c'est d'abord le soin. Le reste ne constitue qu'un support au service de cet objectif.

Le RSV a souhaité changer sa dénomination de "réseau" en "hôpital" pour mieux traduire sa réalité hospitalière et lutter contre une image froide et impersonnelle. La démarche est louable mais, autant en ce qui concerne la direction médicale qu'au niveau d'un conseil d'administration dans un contexte actuel d'une santé en profonde mutation en Suisse et, par voie de conséquence, en Valais, il manque un chaînon important entre ces structures et les acteurs médicaux de l'hôpital. Il n'existe, en effet, pas d'organe constitué de consultance et de concertation de la composante médicale à ce niveau au sein du RSV. Les réunions de direction élargie n'incluent que les médecins directeurs d'établissement et n'abordent que peu les questions médicales.

Ce qu'il faut, en somme, dans les structures décisionnelles de nos hôpitaux, c'est une meilleure représentation des professionnels de la santé.

La proposition qu'apporte l'audit et qui est soutenue largement par la commission de gestion et les référendaires est la création d'un comité médical consultatif d'établissement et sa participation au processus de décision du RSV. Cela paraît une évidence si l'on tient compte des activités spécifiques de l'hôpital et la nécessité d'obtenir une performance globale qui ne peuvent être atteintes que par une double approche médicale et gestionnaire.

Comme entité consultative, mais aussi par la participation de deux de ses membres au conseil d'administration, ce comité devrait participer à la définition stratégique et au suivi de la politique médicale, à la participation, à la définition et au suivi du management par la qualité, à la participation et au suivi de la gestion des ressources humaines médicales, à la participation et au suivi d'investissements en matière de restructuration ou d'investissements, en particulier de matériel biomédical, à la collaboration avec la commission cantonale pour la sécurité des patients et, enfin, être consulté lors de la nomination de cadres hospitaliers.

La composition de ce comité doit pouvoir être le reflet des différents partenaires de la santé et s'organiser après discussion avec eux. Son président et son vice-président seront également membres du conseil d'administration du RSV et doivent être élus pour un mandat déterminé. Ils ne pourront, en revanche, pas cumuler un rôle de directeur médical et/ou faire les deux parties du même centre hospitalier.

En résumé, si changer de nom pour le RSV est bien, cela ne suffit certainement pas. Il est bien plus important d'y insuffler une culture plus hospitalière.

Si le Conseil d'Etat a à charge la planification sanitaire, le conseil d'administration la gouvernance stratégique du RSV et la direction générale la gestion opérationnelle, il est impératif que ces deux dernières structures travaillent en étroite collaboration avec un conseil médical qui apportera une culture hospitalière. Merci de votre écoute.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre motion n'est pas combattue; elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

5. MOTION

du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant: pour un Observatoire valaisan de la santé (OVS) indépendant (16.06.2011) (1.151)

MOTION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend: für ein unabhängiges Walliser Gesundheitsobservatorium (WGO) (16.06.2011) (1.151)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR:

Si l'on se réfère au site de l'Observatoire valaisan de la santé, on peut y lire que ce dernier a été créé pour répondre aux besoins cantonaux en matière d'informations sanitaires. Il a pour mission principale la collecte, la conservation, l'analyse et la diffusion des données. Il doit donc veiller à harmoniser les procédures de relevés et d'analyses afin d'augmenter la valeur des données rassemblées. Il doit également contrôler la qualité des informations et s'engager à transformer les données disponibles en informations utiles pour, notamment, évaluer l'état de santé de la population, prendre des décisions de santé publique aussi bien dans le domaine de la prévention que dans la planification de l'offre en soins, gérer les institutions sanitaires et favoriser la recherche en épistémologie.

Les résultats de l'audit ainsi que les conclusions de la commission de gestion sont éloquentes au vu des enjeux futurs liés à la santé, à la concurrence entre les établissements hospitaliers et surtout à la confiance à établir à nouveau au sein de la population. Il est maintenant temps que cet observatoire soit érigé en autorité indépendante, dotée de la personnalité morale publique ou privée, disposant de l'autonomie financière et d'un mode de gouvernance sans équivoque, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui puisque le chef du SSP et médecin cantonal préside à la fois le comité de direction de l'OVS et qu'un chef de section en fait également partie.

Nous vous invitons donc à accepter cette motion, qui va dans le sens proposé par les auditeurs ainsi que par la commission de gestion et qui permettra de rendre l'information transparente, de véritablement clarifier les missions et les rôles de chacun et surtout de service à l'amélioration de notre système sanitaire.

Je vous remercie de votre attention et vous encourage à soutenir cette motion.

Le président:

Cette motion non plus n'est pas combattue; elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

6. POSTULAT

du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant la planification hospitalière: poursuite de la concentration, étude des scénarii B et C (16.06.2011) (1.152)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend Spitalplanung: weitere Konzentrierung, Studium der Szenarien B und C (16.06.2011) (1.152)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Jasmine Ballay, PLR:

Il y a près de dix ans, en matière de politique de la santé, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil de l'époque ont osé. Ils ont commencé à remodeler la structure hospitalière de notre canton. C'était une démarche novatrice et courageuse qui s'est faite pas à pas.

Aujourd'hui, la structure actuelle ne satisfait plus personne. Le constat de la Fédération hospitalière de France est aussi le constat posé par de nombreux Valaisans, à savoir:

premièrement: trop de transports. Il suffit de tendre l'oreille pour entendre grenouiller dans tout le canton;

deuxièmement: des coûts trop élevés, et nous le constaterons encore en décembre lors de l'examen détaillé du budget;

troisièmement: la perte d'attractivité du canton. Comment attirer des médecins si la qualité des équipements à leur disposition diffère d'un site à l'autre?

Monsieur le conseiller d'Etat, il est temps de faire un nouveau pas en avant en ce qui concerne la structure hospitalière.

Le groupe PLR vous demande d'étudier les variantes de regroupements hospitaliers proposées dans l'audit et, surtout, de les intégrer dans la planification future pour le bien des Valaisans.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Ce postulat non plus n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

7. POSTULAT

du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant le RSV – affaire Bettschart: que toute la lumière soit faite (16.06.2011) (1.153)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend GNW: Transparenz in der Affäre Bettschart (16.06.2011) (1.153)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

Par ce postulat, nous demandons des explications sur une affaire qui a fait couler beaucoup d'encre et a quelque peu ridiculisé le Valais au vu et au su de tout le monde.

Le malaise dans cette affaire est dû à plusieurs facteurs:

D'un côté, nous avons la version du RSV qui reconnaît un certain nombre de faits, toujours en les minimisant, voire en les justifiant.

De l'autre côté, nous avons un rapport de la commission de gestion qui nous inquiète et cela sans nous apporter de réponses concrètes. La commission de gestion affirme avoir reçu des témoignages accablants et précis sur le déroulement de certains cas. Ce rapport demande également qu'une pleine transparence soit faite dans le traitement de ceux-ci.

Par ce postulat, nous demandons donc que les conclusions du rapport de la commission de gestion pour la session de mai 2011 soient reprises par ce Parlement.

Pour cela, nous demandons qu'une expertise soit commanditée afin que toute la transparence soit faite sur cette affaire et cela par des personnalités neutres, indépendantes et qualifiées.

Cette expertise devra porter sur:

- le déroulement exact des faits
- la responsabilité du professeur Bettschart
- le traitement de ces affaires par la direction du CHCVS
- les éventuelles actions correctives à entreprendre.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat non plus n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

8. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant le RSV –
affaire Savioz: que toute la lumière soit faite (16.06.2011) (1.154)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend GNW:
Transparenz in der Affäre Savioz (16.06.2011) (1.154)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

Le rapport de la commission de gestion pour la session de mai 2011 l'affirme: le cas Savioz est un exemple de dysfonctionnement au sein du RSV.

Or, l'audit ne porte pas, pour des raisons qui demeurent obscures, sur cette affaire à l'origine du séisme que traverse notre RSV.

Le rapport de la commission de gestion laisse entendre que l'expertise des professeurs Clavien et respectivement Scheidegger n'en était pas réellement une, ce qui est

corroboré indirectement par une déclaration faite par M. Clavien qui a affirmé avoir dû se prononcer sur la base de dossiers incomplets.

Nous demandons que toute zone d'ombre disparaisse au plus vite et cela pour le bon fonctionnement du RSV.

Pour cela, nous réclamons une expertise impartiale visant à faire toute la transparence sur cette affaire, et cela par des personnalités qualifiées, bien entendu neutres et indépendantes. Cette expertise devra privilégier l'étude de fond:

- sur chaque cas dénoncé par le professeur Savioz
- sur le traitement de cette affaire par le RSV
- sur les éventuelles actions correctives qui en découlent

bien entendu en respectant l'anonymat de chaque cas.

Cette expertise est d'autant plus prioritaire que nous venons d'apprendre que le Dr Savioz a été blanchi en tous points par l'enquête du ministère public du canton du Valais.

Selon cette ordonnance du ministère public, nous savons aujourd'hui que:

- la transmission de données s'inscrivait dans le cadre d'une convention de collaboration conclue entre les établissements hospitaliers en question. Daniel Savioz pouvait donc, sur la base de cette disposition, transmettre les dossiers à son confrère, d'autant que celui-ci évoluait dans la même discipline concernée;
- selon cette même ordonnance, nous savons que le professeur Savioz avait, en effet, pour objectif de mettre en évidence ses doutes quant aux prestations en chirurgie du foie, du pancréas et de l'œsophage, suspicions qui étaient partiellement partagées par certains de ses collègues;
- nous savons aussi que, pour convaincre la hiérarchie, il lui fallait l'avis d'un autre médecin de renommée, étant donné que les discussions antérieures portant sur la problématique du volume/qualité et du transfert des patients hors CHCVS étaient manifestement restées sans résultats;
- nous savons aussi par cette ordonnance que, par son comportement, Daniel Savioz n'a rien recherché d'autre que l'amélioration de la qualité des soins offerts aux patients;
- nous savons aussi que, même si les éléments constitutifs de l'infraction étaient remplis, ce qui n'est pas le cas en l'espèce, Daniel Savioz pourrait à juste titre invoquer l'état de nécessité.

Voilà des éléments incontestables et nouveaux qui penchent en faveur de l'expertise demandée.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est également transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

9. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant le RSV:
pour une réforme de la gestion des ressources humaines (16.06.2011) (1.155)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend GNW:
für eine Reform des Personalmanagements (16.06.2011) (1.155)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Claude Vocat, PLR:

Le RSV, établissement autonome de droit public en main de l'Etat, est un employeur de premier ordre dans ce canton. En 2010, il occupait ainsi quelque 4'700 employés pour une masse salariale supérieure à 380 millions.

Ces deux chiffres illustrent toute l'importance du secteur des ressources humaines au sein du RSV. Celui-ci devrait donc y porter une attention toute particulière et se montrer exemplaire. Il devrait d'autant plus l'être qu'il jouit, en Valais, d'une situation de quasi-monopole dans le domaine de la santé. Cela offre à sa direction un pouvoir accru sur son personnel qui a beaucoup moins de possibilités de trouver d'autres postes similaires dans ce canton. Cet état de fait implique donc une responsabilité encore plus grande du RSV envers ses employés.

Or, et dans ce domaine, ce même RSV a failli. J'en veux pour preuve les multiples constats qui ressortent tant du rapport d'audit de la Fédération hospitalière de France de mars 2011 que du rapport de la commission de gestion de juin 2011.

Et ces constats, les voici; ils ressortent de manière exhaustive d'ailleurs du texte de ce postulat, j'y reviens brièvement:

Tout d'abord: un personnel en souffrance

Les membres du personnel entendus ont dit souffrir d'un mode de gestion du personnel jugé trop brutal, notamment par le fait d'une pression importante mise sur les collaborateurs. Une forte démotivation, des phénomènes de burn-out et un ras-le-bol général ont également été évoqués dans toutes les catégories de personnel.

Un deuxième constat: des attitudes managériales peu respectueuses

On évoque ainsi des décisions arbitraires, prises sans concertation avec les personnes intéressées. Par exemple, l'on surcharge à l'excès certains médecins alors que d'autres disposent de plannings allégés, l'on rétrograde un employé dans l'organigramme sans aucune explication. Les questions critiques, les propositions ou revendications seraient souvent mal reçues par la hiérarchie qui n'hésiterait pas à exercer des pressions sur l'emploi. Les personnes entendues n'ont pas hésité à parler de mobbing; c'est un terme fort et il est inacceptable de la part d'un établissement tel que le RSV.

Un troisième constat, et il est symptomatique: la volonté d'une grande partie des personnes entendues dans le cadre de l'audit de conserver leur anonymat par peur de représailles. Souvenons-nous d'ailleurs que, dans un premier temps, l'on avait interdit au personnel de collaborer au travail de la commission de gestion.

Ces éléments traduisent le malaise, le climat délétère et de défiance qui règnent dans l'institution.

Enfin, un dernier constat: certains cadres, jugés incompétents, paraissent intouchables et faire l'objet de protection

Des faits signalés aux cadres de direction ne sont ainsi pas relayés et les personnes mises en cause restent en poste. Pire, il arrive que ce soit les collaborateurs qui ont informé la direction des errements de leurs cadres qui en subissent des conséquences négatives.

Les départs fracassants des médecins réputés, les rotations de personnel importantes dans les services illustrent ce phénomène. Les effets néfastes sur l'image de l'institution et sur l'ambiance de travail sont évidents. Les auditeurs n'ont d'ailleurs pas hésité à qualifier d'insuffisante la qualité de la gestion des ressources humaines du RSV en lui attribuant des notes oscillant entre 3,3 et 3,8 sur 6.

Les raisons majeures de ce qu'il faut bien appeler cette incurie sont, sans doute, à rechercher dans la structure pyramidale du RSV où l'autoritarisme est la règle, où le devoir de loyauté, devenu le maître mot des milieux dirigeants, fonctionne à sens unique et où le secret de fonction, invoqué à tout bout de champ par ces mêmes milieux dirigeants se transforme en un extraordinaire outil de pouvoir empêchant tout échange critique, tout dialogue constructif au sein du personnel du RSV.

Le groupe PLR est plus que préoccupé par cette immense problématique. Il fait, dès lors, siennes les conclusions du rapport d'audit dans ce domaine.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat, non pas au seul Département de la santé mais bien au Conseil d'Etat in corpore, de reprendre ici la main et d'exercer activement sa tâche légale de surveillance du RSV dans sa gestion des ressources humaines, tâche qui a été largement négligée jusqu'ici. Nous demandons au Conseil d'Etat d'œuvrer pour que des actions correctives de fond soient menées et qu'une évolution des modalités de gestion des ressources humaines soit opérée en en réalisant un bilan sans concession. Une ligne de conduite et une politique du personnel claire doivent être décidées par les organes compétents et réalisées de façon à ce que le personnel du RSV puisse travailler en toute sérénité, sans pression hiérarchique inutile et déplacée, dans l'intérêt bien compris des patients valaisans.

Merci donc à ce plenum d'apporter un large soutien à ce postulat, s'il devait être combattu. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

10. POSTULAT

du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant l'amélioration de la communication au sein du RSV (16.06.2011) (1.156)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend Verbesserung der Kommunikation innerhalb des GNW (16.06.2011) (1.156)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Notre postulat est relativement clair.

Nous demandons simplement de reprendre les recommandations des auditeurs et de les mettre en application afin d'améliorer la communication au sein du RSV ainsi que celle du RSV vis-à-vis de l'extérieur.

En disant que la communication actuelle est défailante, je ne pense pas vous donner un scoop..., désolé pour les journalistes qui sont présents!

Un changement structurel est nécessaire, mais pas suffisant.

Un changement d'esprit au sein du RSV, mais aussi au sein du département est également indispensable.

Une réelle et bonne communication passe par une volonté claire de communiquer et la volonté d'être transparent. Cette transparence est due aux citoyens de notre canton, en particulier aux patients du RSV.

La qualité des soins est bonne au sein du RSV, vous l'avez dit et répété, Monsieur le chef du département, lors du débat sur la LEIS. Vous avez raison, et cette qualité est bien évidemment nécessaire, mais c'est un minimum, et elle seule n'est pas suffisante.

Une bonne communication et une volonté de transparence sont également indispensables pour établir la confiance au sein de cette institution, institution ébranlée par plusieurs affaires, certaines venant d'ailleurs directement d'un déficit de communication, respectivement de transparence.

Pour ces raisons, le groupe PLR vous demande de bien vouloir accepter ce postulat, mais aussi que le département et le RSV optent dorénavant pour plus de transparence afin de rétablir la confiance nécessaire pour le bon fonctionnement de cette institution.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Le postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

11. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant le RSV:
développement de la démarche qualité (16.06.2011) (1.157)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend GNW:
Entwicklung der Qualitätssicherung (16.06.2011) (1.157)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Le texte de ce postulat résume et énumère de façon distincte les carences des processus de qualité du RSV, carences mises en évidence lors de l'audit de mars 2011.

Aujourd'hui, toute entreprise importante digne de ce nom, et le RSV en est une, se doit d'avoir une démarche qualité suivant une certification reconnue, dont la plus réputée est sans conteste la certification ISO.

Quelques démarches de certification ISO 9001 ont bien été initiées, mais sans réel soutien de la hiérarchie. Chacun, dans différents services, a essayé, tant à l'OVS qu'au RSV, mais sans coordination menée par un responsable désigné, avec des objectifs définis et communs pour les différents sites.

Il s'agit donc là d'un problème de gestion plus que de compétences ou d'envie de bien faire.

Nous attendons d'une structure de la taille du RSV qu'elle puisse fournir, sur la base de critères issus de processus établis et certifiés, des indicateurs permettant une analyse précise tant de ses qualités que de ses points à améliorer, ces indicateurs permettant aussi des comparaisons avec d'autres établissements. C'est un processus d'évaluation.

Lors de la mise en œuvre des réformes nécessaires et souhaitées, nous demandons donc au Conseil d'Etat, dans le cadre de ses compétences, de veiller à la mise en œuvre d'une démarche de qualité de type ISO 9001.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

12. POSTULAT

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant rétablir un collège des médecins au RSV (17.06.2011) (1.159)

POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Wiedereinsetzung eines Ärzte-Kollegiums im GNW (17.06.2011) (1.159)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

A titre préliminaire, j'aimerais quand même dire quelques mots pour situer un petit peu la démarche dans laquelle nous nous trouvons tous ici cet après-midi.

D'abord, pour regretter que l'on n'ait pas fait une véritable session spéciale qui aurait eu le mérite, plutôt que de traiter dans un ordre un petit peu arbitraire, pour ne pas dire un peu dans le désordre, des interventions qui, en partie, se recoupent. Il n'y a rien qui a été fait, si j'ose dire, pour nouer la gerbe, et c'est un peu dommage compte tenu de l'importance du sujet ou des sujets dont nous voulons débattre cet après-midi.

Je regrette aussi que l'on n'ait pas fait une vraie session spéciale, au cours de laquelle nous aurions eu l'occasion d'accélérer le cours ordinaire du traitement des diverses interventions qui, avec la manière dont nous allons procéder, vont prendre des mois avant de revenir ici dans cette salle pour être à nouveau débattues au stade du traitement.

Le point commun de la plupart des interventions, dont nous avons à débattre ou à écouter cet après-midi, c'est surtout l'audit qui a été fait par les experts français, audit dont

j'aimerais quand même rappeler ici qu'il est important de le situer dans la perspective de toute une série d'autres démarches, des démarches parlementaires qui remontent à 2005 déjà, des démarches citoyennes, encore d'autres démarches parlementaires, je veux parler de celles de la commission de gestion qui, depuis des années, vont toutes dans le même sens. On peut avoir l'impression depuis un moment d'une unanimité un peu surprenante. Je ne sais pas à quoi il faut l'attribuer, si ce n'est peut-être (c'est une hypothèse) finalement à certains égards, quand bien même, je peux en parler à titre personnel, on n'a pas peur, on ne doit pas avoir peur d'aller dans nos hôpitaux, il y a quand même un certain nombre de problèmes. Et cette belle unanimité, encore une fois assez surprenante, me semble révélatrice de l'ampleur du malaise qui entoure malheureusement depuis des années nos hôpitaux et la santé publique dans ce canton.

Après le 23 octobre 2011, je crois que c'est toute une politique qui a été sanctionnée, pas seulement la politique du RSV, une certaine politique du RSV ou plus précisément pas du RSV mais de certains responsables du RSV. C'est bien de ces gens-là dont il faut parler. C'est également une certaine politique du département et quand même du Conseil d'Etat tout entier (parce qu'un sujet aussi important, ce n'est pas simplement le fait d'un département qui se trouve être en première ligne, mais c'est quand même aussi l'affaire de l'ensemble du collège gouvernemental).

Que s'est-il passé depuis le désaveu quand même cinglant du 23 octobre 2011? Presque rien, du moins pour autant que nous puissions en juger: 3 démissions au conseil d'administration de personnes qui au demeurant, semble-t-il, vont rester dans toute une série de commissions, de groupes de travail, etc. qui ont pour mission de préparer l'avenir de nos hôpitaux et de la santé publique dans ce canton. C'est quand même un peu inquiétant. Finalement, on a l'impression qu'on prend les mêmes et puis qu'on pense que ça va continuer ou qu'on va recommencer, comme ça a été le cas auparavant, comme si rien ne s'était passé le 23 octobre dernier.

Alors, je crois qu'un des objectifs, pour nous en tout cas, pour l'UDC, de cet après-midi, c'est de replacer au premier rang la responsabilité du politique parce que quand, finalement, les gens qui sont un peu plus bas (si j'ose dire), les gens qui sont dans le domaine de l'opérationnel, quand ces gens-là ne tirent pratiquement aucune conclusion, aucune conséquence de ce qui s'est passé le 23 octobre 2011, eh bien!, c'est à l'autorité de surveillance, c'est au politique qu'il appartient de prendre certaines mesures, c'est quand même le politique qui, de manière ultime et responsable, est comptable de ce qui se passe à l'égard des citoyens de ce canton.

Alors, on verra déjà quand on examinera le décret et puis aussi ces prochains temps si les autorités politiques sont décidées ou non à prendre des décisions, à prendre des mesures et pas simplement à laisser aller des interventions pendant encore plusieurs mois sans rien faire de concret.

J'en viens maintenant et j'en terminerai évidemment par là à l'objet de ce postulat qui reprend très largement une préoccupation déjà exprimée tout à l'heure par une intervention du groupe PLR: une des raisons de l'échec du 23 octobre 2011, c'est qu'on n'a pas assez écouté les gens qui se trouvent sur le terrain et notamment les médecins. C'est une erreur qui a été faite, il y a déjà plusieurs années. L'audit ne proposait rien d'autre que de corriger finalement ce qui est presque unanimement considéré comme une erreur, c'est-à-dire de redonner une voix aux médecins. Il faut voir les modalités pratiques. L'intervention laisse toute liberté pour cela d'en décider. Mais redonner une voix aux médecins, c'est-à-dire à un des éléments importants du personnel soignant, parce que cela a été rappelé aussi tout à l'heure, on va dans les hôpitaux pas simplement pour recevoir des factures ou je ne sais quoi, ou faire de l'administration, mais on y va pour se faire soigner par des soignants, et ces gens-là doivent avoir une voix. L'objet de ce postulat n'est pas ailleurs. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Vous aurez remarqué au passage que je vous ai exceptionnellement laissé parler plus longtemps que prévu parce que je me doutais bien que vous alliez faire une déclaration générale. Cela ne me pose pas de problème, mais je vous rends attentif que vous avez utilisé votre seul droit..., je ne dirai pas à l'erreur, mais enfin au dépassement de cet après-midi.

Ce point est ainsi réglé.

13. INTERPELLATION
du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant
coûteuses procédures (17.06.2011) (1.160)
INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend
kostspielige Verfahren (17.06.2011) (1.160)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Monsieur le président du Grand Conseil, je vous remercie pour votre bienveillance. Je suis conscient d'avoir utilisé, je ne sais pas si c'est un carton jaune, un joker..., mais je ne pense pas en avoir besoin plus tard dans l'après-midi.

J'aimerais simplement dire ici qu'on a l'impression, sur la base d'exemples trop nombreux, qu'il y a peu, pour ne pas dire qu'il n'y a pas de place au RSV pour les doutes, pour les questions et encore moins pour les critiques. On a l'impression que quand ça se produit, il y a une réponse quasiment paranoïaque, c'est une procédure: une procédure civile, une procédure pénale ou peut-être parfois d'ailleurs les deux à la fois.

Pour l'instant, on ne sait pas grand-chose du succès de ces procédures si ce n'est dans une, un peu emblématique, c'est quelqu'un dont il a déjà été question tout à l'heure, qui a eu le malheur de s'inquiéter d'un certain nombre de dysfonctionnements qu'il a constatés dans l'exercice finalement de son métier. Et puis, face à la réponse, c'était une procédure pénale du RSV, on a vu ce qu'il est advenu de cette procédure pénale où (on en a déjà parlé) on est allé jusqu'à dire, le procureur en charge de cette affaire, en classant cette affaire, a eu un mot très fort, en disant que le médecin en question se trouvait dans un état de nécessité. Ce n'est quand même pas rien.

Ces procédures, extrêmement déplaisantes pour l'image du RSV, ont un coût. Elles ont un coût financier et elles ont un coût en termes d'image, et c'est à ce sujet que nous nous réjouissons d'entendre les réponses du Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Les réponses concernant l'état de nécessité viendront demain puisque vous êtes intervenu là-dessus, Monsieur le député, et vous avez terminé en espérant entendre les réponses relatives à votre interpellation et aux questions qui en ressortent.

Question 1: combien de procédures judiciaires ont-elles été ouvertes par le RSV depuis sa création pour les employés actuels ou pour les employés anciens ou contre des personnes qui l'ont critiqué?

Le nombre des procédures ouvertes, selon les informations reçues du RSV, mettent en évidence la réalité suivante: 3 procédures ont été ouvertes par le RSV contre les employés actuels et anciens.

Question 2: quels coûts (honoraires d'avocats, frais de justice) ces procédures ont-elles occasionnés au RSV, année après année?

Les coûts de ces procédures, selon le RSV, se limitent au maximum à la franchise de l'assurance de l'hôpital qui est de 10'000 francs.

Question 3: combien de procédures, auxquelles le RSV est partie, sont-elles actuellement en cours?

Deux procédures sont actuellement en cours.

Question 4: de quelles procédures s'agit-il?

Celle concernant M. Savioz, d'une part, et MM. Sierro et Pont, d'autre part.

Question 5: où en est la procédure dirigée contre le professeur Savioz? Combien le RSV a-t-il dépensé jusqu'ici pour elle (provisions, sûretés, dépens, etc.)? Quelles sont ses chances de succès au vu de ce qui ressort du rapport de l'audit?

Alors, comme indiqué ci-dessus, les coûts de ces procédures devraient se limiter, selon le RSV, au maximum à la franchise de l'assurance de l'hôpital qui est de 10'000 francs. Le ministère public, le 20 septembre 2011 – ceci a déjà été rappelé par l'interpellateur et le Conseil d'Etat en a aussi pris note – a décidé d'une ordonnance de non-entrée en matière sous l'angle du droit pénal. Quant aux chances de succès d'une procédure en cours, le Gouvernement s'interdit évidemment de se lancer dans des prévisions, chacun le comprendra.

Question 6: qu'en est-il des procédures dirigées contre MM. Pont et Sierro?

Cette procédure est en cours et bien entendu que le Conseil d'Etat ne commente pas des procédures en cours, non initiées par lui du reste.

Question 7: des procédures judiciaires qui, semble-t-il, vont donner lieu au défilé de dizaines de témoins en tout genre et au déballage public de tous les problèmes du RSV sont-elles véritablement dans l'intérêt de celui-ci, de son personnel et surtout des Valaisans?

Les procédures judiciaires ne font pas l'objet d'un déballage public, à notre connaissance, de la part du RSV, ni de la part du pouvoir judiciaire.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'interpellateur semble satisfait de la réponse.

14. INTERPELLATION
du groupe UDC, par les députés Jean-Luc ADDOR et Bruno PERROUD
(suppl.), concernant le RSV: enfin le ménage? (17.06.2011) (1.162)
INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc ADDOR und
Bruno PERROUD (Suppl.) betreffend GNW: endlich griffige Massnahmen?
(17.06.2011) (1.162)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Brièvement pour resituer ce que j'ai dit tout à l'heure, on a un peu l'impression, en considérant le peu de mesures et de décisions concrètes qui ont été annoncées, en particulier depuis le 23 octobre 2011, mais le 23 octobre 2011, il est seulement venu après l'audit, après le rapport de la commission de gestion et après tant d'autres choses d'ailleurs, on a l'impression que ce qu'on nous propose, c'est de continuer comme ça a été depuis des années et de reprendre les mêmes pour recommencer.

L'objet de cette question, c'est qu'on nous dise ce qu'il en sera vraiment.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je reprends la même systématique qui a été développée dans le cadre de l'interpellation avec une série de réponses qui correspondront aux diverses questions qui ont été posées et auxquelles le Conseil d'Etat est invité à donner des réponses.

Question 1: quelles sont pour les responsables..., je vous laisse lire, je pense que vous avez sous les yeux le texte; cela devrait me permettre de passer directement à la réponse.

Le Conseil d'Etat a bien sûr pris connaissance du rapport de la Fédération hospitalière de France qui met en avant des dysfonctionnements au sein du seul service de la radio-oncologie. Il indique que, et nous citons: "une désorganisation notoire du service a été constatée par tous les corps de métier". Elle est – et c'est pour répondre à la notion de responsabilités – la conséquence d'un déficit managérial du responsable du service.

Question 2: comment le Gouvernement, etc.?

Le Conseil d'Etat a bien sûr pris acte de ces constatations dans le cadre de ses décisions concernant la mise en œuvre des recommandations de la Fédération hospitalière de France. Le Conseil d'Etat a chargé un comité de pilotage – dont chacun sait qu'il faudra changer un nombre de personnes – de les mettre en place, en particulier à travers 5 groupes de projet, qui ont été soulevés tout à l'heure dans le cadre des interventions antérieures, dont ici celui consacré à l'organisation médicale et des soins, groupe évidemment clé et important et puis, en outre, à travers la structure administrative. Ces deux groupes de projet sont impliqués pour les réponses à donner à ces questions à la suite des notes attribuées sous l'angle de la gestion administrative et médicale.

Question 3 – vous l'avez sous les yeux, je vais donc passer directement à la réponse.

Le Conseil d'Etat reconnaît que des dysfonctionnements ont malheureusement été constatés bien sûr. Pour le reste, le Conseil d'Etat tient quand même à dire qu'il ne partage pas le constat de l'auteur concernant des dysfonctionnements qualifiés de graves. Dans son rapport d'audit, la fédération ne parle que de dysfonctionnements dans le chapitre concernant la radio-oncologie, d'une part, et, d'autre part, ne les a pas qualifiés de graves. Il ressort, en effet, du rapport d'audit qu'en radio-oncologie, je cite: "les traitements sont délivrés dans des conditions de sécurité respectées". Concernant la suite de ce service, il appartient aux groupes Organisation médicale et qualité des soins, ainsi que Structures administratives de définir les modifications qui sont nécessaires à la structure hiérarchique interne au RSV afin de pallier les problèmes soulevés par les auditeurs.

J'aurai encore l'occasion demain de développer une partie de la réponse à travers une question, respectivement une interpellation urgente déposée en début de semaine.

Finalement, les mesures, cas échéant, que l'on entend prendre pour restaurer la confiance des Valaisannes et des Valaisans.

J'aimerais rappeler ici ce qui a été, tout à l'heure, dit par le député (suppl.) Mathieu Fardel, parce que c'est très important. C'est la qualité bien sûr qui, avant toute chose, nécessite d'être relevée: "La qualité des soins (c'est une citation) est bonne dans les hôpitaux du RSV. La sécurité des patients n'a pas été et n'est pas mise en danger." C'est probablement, vous et moi, en répétant cela, que nous arriverons peut-être à restaurer la confiance. Je vous invite à le répéter parce que c'est quand même un élément essentiel. C'est ce qu'on recherche en premier, même si je conçois et je conviens qu'il n'y a pas que cet élément-là, comme l'a relevé, tout à l'heure, le député (suppl.) Mathieu Fardel.

Par conséquent, la population peut être rassurée concernant la prise en charge hospitalière dans notre canton et il serait peu judicieux de l'alarmer.

Pour le reste, nous voulons dire que, le 30 août 2011, le Département des finances, le RSV, la Fédération hospitalière de France ont présenté la stratégie de mise en œuvre des recommandations de l'audit. Cela a été fait publiquement et en toute transparence.

Un comité de pilotage participatif – c'est probablement l'élément essentiel et nouveau que nous voulons dans ce secteur –, c'est: entendre, écouter et inviter les gens à participer, du personnel soignant au personnel médical. Ces éléments ont été mis en place déjà au niveau du comité de pilotage, incluant, par exemple, une représentante des soins et incluant également un représentant des médecins installés, bénéficiant en plus, et nous l'avons voulu, du soutien scientifique du chef de mission de la Fédération hospitalière de France.

Cette structure de projet doit pouvoir s'accompagner de la mise en œuvre des nombreuses recommandations issues du rapport d'audit, et nous avons fixé des délais au plus tard septembre 2012, dans l'ensemble et dans tous les domaines différents concernés.

Le Conseil d'Etat, par conséquent, et le RSV mettront donc en place les mesures, selon le calendrier qui a été défini, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, sous l'angle et avec la volonté, au niveau du Conseil d'Etat et du RSV qui appliquera nos décisions, de faire participer l'ensemble des acteurs autant du côté des médecins que du côté du personnel soignant, et cela au plus tard pour la date qui a été fixée pour chacun des groupes de projet, soit septembre 2012.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Rapidement, puisque le règlement nous permet de dire si on est satisfait ou non.

Pour vous dire que nous restons quand même sur notre faim parce que tout le monde sait qu'il y a un certain nombre de problèmes (certains pas très graves, d'autres graves) qui ont été mis en lumière, qui, pour une série d'entre eux, sont connus et qu'il va bien falloir régler et pour lesquels il ne va pas falloir attendre trop longtemps pour le faire.

Alors, qu'est-ce qu'on nous propose? On nous propose, comme on fait en Suisse quand on ne veut pas prendre de décision: on nomme des groupes de travail, des commissions de pilotage, des groupes de projet et tout ce qu'on veut. Et puis, on nous annonce une échéance qui est dans presque un an. Cela nous paraît long, bien long, par rapport à ce qu'attendent les Valaisans.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce point est ainsi réglé.

15. POSTULAT

du groupe UDC, par les députés Jean-Luc ADDOR et Bruno PERROUD (suppl.), concernant: pour un bilan de gestion des ressources humaines au RSV (17.06.2011) (1.163)

POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc ADDOR und Bruno PERROUD (Suppl.) betreffend Bilanz des Personalmanagements beim GNW (17.06.2011) (1.163)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Comme le relèvent les experts de la Fédération hospitalière de France dans leur rapport sur le RSV qui invite les responsables à se prononcer au sujet de l'ambiance au niveau professionnel sans ambiguïté à une évolution des modalités de gestion des ressources humaines en réalisant un bilan sans concession.

A plusieurs reprises, le terme de "mobbing" a même été employé pour qualifier des attitudes managériales peu respectueuses des individus et des décisions arbitraires prises sans concertation avec les personnes intéressées.

Ce présent postulat – pour ne pas répéter ce qui a été dit tout à l'heure par le groupe PLR – a pour but de rappeler au Conseil d'Etat qu'il est l'autorité de surveillance et que si le RSV lui-même n'arrive pas à maîtriser la situation interne, c'est à lui qu'il appartient de donner les impulsions nécessaires.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

16. INTERPELLATION

du groupe UDC, par les députés Jean-Luc ADDOR et Bruno PERROUD (suppl.), concernant la garde en cardiologie (17.06.2011) (1.164)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc ADDOR und Bruno PERROUD (Suppl.) betreffend Bereitschaftsdienst in der Kardiologie (17.06.2011) (1.164)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Julien Berclaz, UDC:

Pour situer l'enjeu de cette intervention, je rappelle d'abord que, en mars 2010, le chef du département, M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, avait cru pouvoir déclarer ici que le lieu d'habitation des cardiologues de garde (on parle quand même de Lutry, Lausanne ou même Morges pour trois des quatre médecins concernés) n'entre que peu en ligne de compte, car ce mode de faire laisse le temps d'intervention nécessaire.

De manière surprenante, les experts français qui ont réalisé l'audit se sont montrés plutôt compréhensifs, on dira, à l'égard d'une situation qui, pourtant, au premier abord, est choquante.

Or, dans son ouvrage "Le RSV dans la tourmente", Jean-Claude Pont cite des sources qui nous semblent difficilement contestables et qui donnent un éclairage fort différent de la situation que le bilan lénifiant que M. Tornay en avait fait. Ainsi, on constate que, dans de nombreux hôpitaux suisses, en particulier universitaires, le délai d'intervention exigé des cardiologues de garde est de 30 minutes au maximum et parfois même de 15 à 20 minutes. On nous cite encore le Danemark présenté comme un pays pionnier dans le domaine où les cardiologues de garde dorment à l'hôpital.

Alors, plus d'une heure depuis la région lausannoise, cela devrait suffire aux Valaisans? Non. Cette situation n'est pas acceptable.

Pour en juger, M. Pont rappelle que, contrairement à ce qui semble ressortir de l'appréciation du département et même de l'audit, le taux de mortalité ou même le nombre d'accidents et de prises en charge ne sont pas les seuls et surtout pas les meilleurs critères. Il semble bien, en effet, que l'on doive aussi parler d'un autre critère, pour lequel le délai d'intervention du cardiologue de garde joue un rôle bien plus déterminant que M. Tornay a bien voulu nous le dire: c'est la qualité de reprise de la fonction cardiaque, élément déterminant pour la qualité de vie du patient et pour la reprise de ses activités.

C'est par rapport à ce genre de considérations que nous attendons la détermination de M. Tornay et surtout, dans l'intérêt des patients valaisans, les mesures qu'il va proposer, nous l'espérons, pour améliorer la situation et adapter l'offre de soins en cardiologie du CHCVS aux standards suisses au moins.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

L'interpellateur demande au Conseil d'Etat de se positionner à propos de M. Jean-Claude Pont au sujet de la prise en charge des patients en cardiologie au sein du RSV.

Première question: comment le Conseil d'Etat se détermine-t-il au sujet des éléments nouveaux soulevés dans cet ouvrage?

Les résultats bien sûr de l'audit concernant la cardiologie au sein du RSV sont clairs et le Conseil d'Etat se base sur les expertises reconnues loin à la ronde et dans cette salle pour commencer. Les experts nous disent, ce n'est pas Maurice Tornay, je n'ai été qu'un porte-parole, Monsieur le député (suppl.) Julien Berclaz, tout au plus, et le Conseil d'Etat n'a pas les compétences de savoir si ce qui se passe dans les salles d'opération est conforme ou non aux standards, c'est pour cela que nous avons mandaté des experts et ceux-ci nous disent: "L'organisation des urgences cardiologiques actuelle au sein du RSV permet de respecter les délais préconisés par la Société européenne de cardiologie." C'est une affirmation des auditeurs et partout les auditeurs ont reçu, dans cette salle comme ailleurs, une approbation; ce serait assez particulier de trier dans leurs affirmations.

Les critiques émises par M. Pont, bien sûr, relèvent de son jugement et de son appréciation, ainsi que des informations qu'il a pu recevoir.

Pour ce qui est du Conseil d'Etat, nous sommes rassurés par ces constats des experts et des spécialistes en santé publique de la Fédération hospitalière de France.

Quant aux mesures, et c'est votre deuxième question, celles-ci doivent être prises et, si oui, dans quelle délai?

Le RSV, mais ici vous interpellez le Conseil d'Etat, eh bien!, bien entendu que nous suivons l'évolution des aspects technologiques et des aspects technique dans le domaine bien sûr médical et plus particulièrement dans le domaine de la cardiologie. Le dispositif sera adapté ou est déjà adapté en fonction du reste des développements dans cette discipline et le tout pour servir les besoins de la population valaisanne dans les meilleures conditions.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'intervenant semble satisfait de la réponse.

17. POSTULAT

**du groupe UDC, par les députés Jean-Luc ADDOR et Bruno PERROUD
(suppl.), concernant le statut de l'OVS (17.06.2011) (1.165)**

POSTULAT

**der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc ADDOR und
Bruno PERROUD (Suppl.) betreffend Statut des WGO (17.06.2011) (1.165)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le 5 avril 2011, le communiqué de presse de l'Observatoire valaisan de la santé sur le rapport de la fin de mission de l'audit sur le RSV mettait en évidence les points suivants, je cite: "L'OVS étudiera avec soin les points d'amélioration soulevés qui consistent essentiellement en une redéfinition de son autonomie et sa gouvernance. Il formulera des propositions au chef du département en charge de la santé."

Après cette résolution, on espère découvrir ce jour une esquisse d'une vision stratégique de l'OVS. Mais on peut en douter, car le comité de l'OVS, présidé par le médecin cantonal, ne s'est pas réuni depuis plus d'une année. Certains membres de ce comité se demandent même s'il existe encore.

Pour le groupe UDC, les recommandations de la Fédération hospitalière de France sont applicables rapidement par une simple volonté politique. Pour rappel, les points principaux demandés par l'audit sont:

- d'ériger l'OVS en autorité indépendante:
- d'impliquer dans les organes décisionnaires la meilleure représentation possible des différents partenaires publics et privés du domaine sanitaire et social;

- de garantir l'objectivité et l'impartialité du traitement des données par un comité éthique composé de personnalités indépendantes;
- de garantir une parfaite transparence en privilégiant la contractualisation avec chacun des partenaires de l'OVS.

Ainsi, cette autonomie permettrait un repositionnement plus neutre tant à l'égard de l'Etat qu'à l'égard de ses partenaires actuels et futurs. L'intérêt premier est d'affirmer l'identité de l'observatoire en tant que structure de référence et d'appui pour les acteurs de la santé et du social en Valais.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

18. POSTULAT

du groupe CSPO, par la députée Graziella WALKER SALZMANN, concernant la prise en charge médicale de base (17.06.2011) (1.166)

POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, betreffend medizinische Grundversorgung (17.06.2011) (1.166)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Erlauben Sie mir eine Vorbemerkung bevor ich zum Postulattext komme.

Die Vorredner haben in ihren Ausführungen hie und da auf die Abstimmung vom 23. Oktober verwiesen. Sie scheinen in ihren Argumenten vergessen zu haben, dass es sich um ein Gesetz dieses Parlaments und nicht um ein Gesetz zum Beispiel der Direktion des GNW gehandelt hat. Ich denke sie müssen ihre Verantwortung wahrnehmen und diese nicht unbegründet weitergeben. Danke.

Zum Postulat.

Jeder hat das Recht auf eine qualitativ hoch stehende Pflege und Betreuung. Das ist unbestritten und die Forderungen gehen eigentlich alle in die gleiche Richtung. Alle wollen optimale Organisation und gute Pflege. Ein Gesichtspunkt kam jedoch in den jetzigen Ausführungen unseres Erachtens zu kurz, welcher jedoch genau für diese qualitativ hoch stehende Pflege und Betreuung von enormer Bedeutung ist.

Das ist die Bedeutung der Hausärzte und die Arbeit der Hausärzte.

Der Hausarzt ist die erste Vertrauens- und Ansprechperson unserer Patientinnen und Patienten. Er ist auch der grösste Zuweiser für das Spital Wallis. Deshalb erscheint es für uns von grösster Wichtigkeit, dass der Hausarzt in die künftige medizinische Planung, die jetzt angefangen hat, als Partner mit einbezogen wird, damit dieses Verhältnis und diese Situation geklärt werden kann. Wir sind der Auffassung, der Hausarzt mit seiner Bedeutung darf nicht auf der Seite gelassen werden. Er ist ein gleichwertiger Partner.

Gleichzeitig verlangen wir vom Staatsrat, dass er eine Strategie erarbeitet, um der mangelnden Hausarztversorgung zu begegnen.

Die medizinische Grundversorgung geht nicht nur die betroffenen Gemeinden etwas an, sondern den Kanton, ja sogar den Bund.

Wir sind der Auffassung, dass die bis jetzt vom Kanton aufgelegten Projekte voranzutreiben sind und zwar in deutscher und französischer Sprache.

Danke.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin... (*brouhaha dans la salle*), Grossrätin, pardon! J'ai peut-être été un petit peu trop vite..., mais bon!

Le postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

19. POSTULAT
du groupe CVPO, par le député Beat RIEDER, concernant le RSV:
des hôpitaux solides avec une culture hospitalière prononcée (17.06.2011)
(1.167)
POSTULAT
der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat RIEDER, betreffend GNW:
starke Spitäler mit ausgeprägter Spitalkultur (17.06.2011) (1.167)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Beatrice Kalbermatten, CVPO:

Das vorliegende Postulat der CVPO fordert vom Staatsrat konkrete Massnahmen zur Stärkung des Gesundheitsnetzes Wallis und der Spitäler in beiden Sprachregionen. Worum geht es der CVPO?

Unsere Position ist klar und unmissverständlich:

1. Wir wollen starke, autonome und leistungsfähige Spitalzentren mit einer Führung vor Ort. Auf keinen Fall darf sich diese von den Standorten entfernen. Die Mitarbeitenden wollen Vorgesetzte im Haus und nicht virtuell an einer zentralen Stelle.

2. Wir sind ganz klar gegen eine zentrumsübergreifende Departementalisierung. Damit würde die Akutversorgung in den Regionen gefährdet. Vergessen wir nicht einen wichtigen Punkt. Die Veränderungsbereitschaft und die Flexibilität der Mitarbeitenden im GNW wurden in den letzten Jahren enorm gefordert um nicht zu sagen strapaziert. Einmal werden auch sie genug haben.

3. Wir sprechen uns ganz klar gegen ein Kantonsspital in Sitten aus, wir sind wie bereits gesagt für Spitalzentren in den Sprachregionen.

4. Die CVPO ist nach wie vor der Meinung, dass das GNW, wie es ja wieder genannt werden muss, auf einem guten Weg ist. Unbestritten, notwendige Schritte, um Verbesserungen herbeizuführen, wurden bereits eingeleitet. Wichtig ist nun, dass die richtigen Schlüsse aus dem Audit gezogen werden. Den legitimen Interessen der drei Regionen muss Rechnung getragen werden und das Vertrauen in die Spitalzentren muss gestärkt werden. Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Das Postulat wird auch nicht bekämpft; il sera ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

20. POSTULAT

**des députés Jean-Luc ADDOR, UDC, André VERNAY, PLR, et cosignataires
concernant: pour un hôpital cantonal en Valais (17.06.2011) (1.168)**

POSTULAT

**der Grossräte Jean-Luc ADDOR, UDC, André VERNAY, PLR, und
Mitunterzeichnenden betreffend Walliser Kantonsspital (17.06.2011) (1.168)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Ce postulat a été cosigné par des représentants de différents groupes, également du groupe PLR et du groupe ADG.

Il reprend d'ailleurs des préoccupations qui ont déjà été exprimées ou qui le seront encore, préoccupations qui vont dans le sens de garantir, dans toute la mesure du possible et de nos moyens bien sûr, la meilleure offre possible en matière de soins hospitaliers pour les Valaisans.

Cela s'inscrit aussi dans le cadre de ce qui ressort de l'audit, qui va exactement dans le même sens, en parallèle à ce qui a été dit sur la nécessité de garantir des soins aigus dans toutes les parties du canton, dans le Haut-Valais, dans le Valais central et dans le Chablais, dans le Bas-Valais, avec l'accent sur ce qui est finalement entre cette espèce de base que sont les soins aigus et puis des types de soins dont chacun comprend que, pour des raisons de coûts, de masses critiques, de patients, ils sont, par la force des choses, réservés à des hôpitaux universitaires. Mais, entre deux, il y a toute une série de disciplines que nous avons les moyens de conserver en Valais et de mettre à disposition des patients valaisans, c'est-à-dire de leur éviter de se déplacer trop loin. Mais, évidemment, le prix à payer, c'est de les concentrer sur un site unique, avec un certain nombre de servitudes et notamment une servitude qui a déjà été évoquée à plusieurs reprises ici dans ce Parlement, mais que je tiens à répéter ici, c'est évidemment celle du bilinguisme, qu'il s'agit de garantir pour les patients haut-valaisans qui seraient amenés à se faire soigner pour ce type de disciplines.

Je crois que c'est là l'enjeu de cette intervention, qui demande simplement à ce qu'on traduise dans la planification ce qui a été dit à gauche et à droite, et surtout dans l'audit.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

21. MOTION

**des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal REY et
Alain DE PREUX, concernant autonomie et indépendance de l'OVS
(17.06.2011) (1.169)**

MOTION

**der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte
Pascal REY und Alain DE PREUX, betreffend Autonomie und Unabhängigkeit
des WGO (17.06.2011) (1.169)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

22. MOTION

**des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal REY et
Alain DE PREUX, concernant autonomie et indépendance de la Commission
cantonale pour la qualité des soins et la sécurité des patients
(17.06.2011) (1.170)**

MOTION

**der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte
Pascal REY und Alain DE PREUX, betreffend Autonomie und Unabhängigkeit
der kantonalen Kommission für die Patientensicherheit und die Pflegequalität
(17.06.2011) (1.170)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

23. POSTULAT

**des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal REY et
Alain DE PREUX, concernant des liens avec les milieux universitaires
(17.06.2011) (1.171)**

POSTULAT

**der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte
Pascal REY und Alain DE PREUX, betreffend Zusammenarbeit mit den
universitären Kreisen (17.06.2011) (1.171)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

24. POSTULAT

**des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal REY
et Alain DE PREUX, concernant le renforcement de la collaboration avec les
médecins installés en pratique privée (17.06.2011) (1.172)**

POSTULAT

**der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte
Pascal REY und Alain DE PREUX, betreffend Verstärkung der
Zusammenarbeit mit den privat praktizierenden Ärzten (17.06.2011) (1.172)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Permettez-moi, par souci de rationalité, d'intervenir une fois pour ces quatre points de l'ordre du jour.

J'utiliserai donc un peu plus du temps imparti au développement d'une seule intervention mais bien moins que si j'en développais successivement quatre.

La confiance des patients valaisans a été durement altérée par certains faits et la couverture médiatique qui en a été donnée. Le peuple souverain a sanctionné le RSV et une majorité de notre Parlement le 23 octobre passé. Nous en prenons acte, mais rappelons que la qualité des soins médicaux dispensés en Valais, que cette qualité qui était l'objet principal des divers audits est bien au rendez-vous alors que l'image qu'elle en donne dans les diverses enquêtes de satisfaction est, elle, déficitaire.

Nous sommes les acteurs d'une civilisation qui a érigé les hommes et leurs sciences en véritables dieux. "Y'en a point des comme nous" diraient nos partenaires vaudois avec qui nous collaborons à l'édification de l'hôpital du Chablais. La croyance en la toute-puissance de la médecine nous confère un sentiment d'impunité face à la souffrance et à la maladie. Le saint graal nous est offert et promis à longueur de prospectus dans les sérums de jouvence. Les traitements anti-âges des spots publicitaires font le bonheur de nos industries pharmaceutiques et de leurs actionnaires, à défaut d'être vraiment efficaces. Nous serions donc, sans le savoir, potentiellement tous immortels. Mais, rassurez-vous, comme le disait un humoriste, c'est long l'éternité..., surtout à la fin.

Et pourtant, pourtant, il arrive un jour où un grain de sable enraye la fabuleuse machine, un jour où il faut bien affronter les limites de nos existences ou de celles de nos proches. Ce jour-là, nous avons la chance enviable par la grande majorité de l'humanité, la chance de pouvoir compter sur des infrastructures et des personnels plus qualifiés les uns que les autres. Ce jour-là, nous devrions donc affronter la maladie en patients invincibles et indestructibles, et pourtant... Et pourtant, la médecine valaisanne, pour laquelle notre canton investit pourtant un demi-milliard par an, cette médecine ne peut pas tout.

Nous aurait-elle alors trahis en nous promettant l'éternelle jouvence et la guérison assurée? L'infailibilité médicale serait-elle un leurre après avoir été érigée en dogme?

A l'instar de la différence existant entre le sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle et mesurable de nos cités, force est de constater qu'entre le sentiment d'insécurité en termes de qualité médicale et la réalité de la qualité des soins que l'ensemble des personnels soignants s'attache à offrir en Valais, qu'entre le catastrophisme de certains et l'angélisme d'autres, il y a un fossé, il y a un fossé qui se doit d'être comblé au plus tôt.

Nous souhaitons le faire par les quatre interventions suivantes, déposées en session de juin:

Premièrement, même si nous sommes persuadés de la qualité des prestations et de l'engagement du personnel de l'Observatoire valaisan de la santé, à l'instar des groupes qui se sont déjà exprimés, les quatre groupes démocrates-chrétiens, soit le groupe DC du Bas, le groupe DC du Centre, le groupe CSPO et le groupe CVPO, demandent eux aussi par motion que l'Observatoire valaisan de la santé soit érigé en autorité indépendante disposant de l'autonomie financière et d'un mode de gouvernance sans équivoque. Cette indépendance doit lui éviter à l'avenir toute suspicion de fournir des éléments statistiques qui pourraient être tronqués ou orientés.

Dans le même sens, les quatre fractions démocrates-chrétiennes demandent, par motion, que la commission cantonale pour la qualité des soins et la sécurité des patients acquiert, elle aussi, une indépendance nécessaire pour le plein exercice de ses missions. Cette commission se doit d'être la soupape de sécurité permettant l'identification des inévitables dysfonctionnements propres à tout établissement de soins.

La procédure novatrice d'annonce des incidents que ce Parlement a voulu fixer dans sa législation, cette procédure doit trouver un écho et un accueil permettant les corrections nécessaires à l'amélioration et au maintien de la qualité des soins à laquelle nos institutions doivent prétendre.

Troisièmement, dans le monde médical, l'adage populaire affirmant que deux avis valent mieux qu'un seul est, jour après jour, d'une cruelle actualité. C'est, dans ce sens, que les groupes démocrates-chrétiens ont déposé un postulat visant à ce que les conventions avec les hôpitaux universitaires soient développées afin de garantir la qualité des prestations et le maintien de disciplines de pointe en Valais. Pas ce chauvinisme, ni de "CHUVinisme", précise le postulat qui volontairement, par son néologisme, exprime les craintes d'une monoculture médicale exprimée par certains acteurs de la santé.

Oui, le Valais ne doit pas être une réserve de chasse pour l'un ou l'autre hôpital universitaire. Nous sommes bien conscients des enjeux en termes de masse critique, de ces enjeux en greffes cardiaques – pour citer un exemple –, de ces enjeux auxquels doivent faire face les hôpitaux universitaires en concurrence pour le maintien de leurs disciplines de pointe. Nous sommes conscients, mais nous devons être acteurs de ces enjeux en étant des partenaires conscients et non pas des seuls pourvoyeurs de cas où seule une médecine hautement spécialisée que nous ne pouvons offrir en Valais se doit d'être sollicitée.

J'en viens enfin à la quatrième interventions des quatre fractions démocrates-chrétiennes. La première personne à convaincre un patient de se rendre à l'hôpital ou dans une clinique est bien le médecin traitant de pratique privée et pour autant qu'il en existe encore dans le futur. Certains de ces médecins ont pu exprimer, lors des débats récents, leurs frustrations, leurs déceptions de n'être pas entendus, de ne pas être considérés toujours comme des partenaires par les établissements ou les structures médicales auxquels ils adressent leurs patients. Les liens fortement distendus entre ces médecins généralistes et les établissements médicaux doivent être impérativement consolidés, voire restaurés, ce que demande ce postulat.

En conclusion, nous voulons rappeler que, depuis 2004, l'augmentation des coûts hospitaliers en Valais a été freinée, ceux-ci sont inférieurs de près de 15% à ceux d'autres cantons comparables. Oui, si la santé n'a pas de prix, elle a un coût, que ce Parlement a bien saisi en élaborant son décret sur le RSV. La structure de ce RSV n'est, aujourd'hui, plus remise en question et est citée en exemple par d'autres cantons. Si, demain, les patients valaisans n'accordent pas leur confiance à ce RSV (renommé Hôpital du Valais) et s'ils s'en vont se faire soigner sous d'autres cieux plus cléments, l'activité de nos infrastructures diminuera, entraînant inévitablement pour le canton une augmentation de sa participation financière, les charges restant les mêmes.

Chers collègues, par nos actions parlementaires, plutôt que de nous interroger sur quels hôpitaux nous offrons à nos patients valaisans, nous pourrions peut-être bientôt nous interroger sur quels patients valaisans nous comptons encore laisser à nos hôpitaux soigner, en stigmatisant certains dysfonctionnements qui se doivent d'être corrigés mais qui demeurent des exceptions à la règle, nous portons une responsabilité.

Sur ces considérations, les groupes démocrates-chrétiens remercient tous les acteurs de la santé qui, jour après jour, consacrent leurs compétences et leur énergie à la santé des Valaisannes et des Valaisans. Puissent-ils le faire dans un climat de confiance et de sérénité retrouvé; ce sont là nos vœux.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je n'ai aucune autre demande de parole.

Je pars donc du principe que **la motion 1.169, la motion 1.170, le postulat 1.171 et le postulat 1.172 sont tous les quatre acceptés tacitement au niveau du développement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.**

25. POSTULAT

des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal REY et Alain DE PREUX, concernant la planification hospitalière dans une dynamique accélérée (17.06.2011) (1.173)

POSTULAT

der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal REY und Alain DE PREUX, betreffend dynamischere Spitalplanung (17.06.2011) (1.173)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

26. POSTULAT

des groupes PDCC, PDCB, CSPO et CVPO, par les députés Pascal REY et Alain DE PREUX, concernant: plus de compétences pour les organes dirigeants de l'Hôpital du Valais (17.06.2011) (1.174)

POSTULAT

der Fraktionen PDCC, PDCB, CSPO und CVPO, durch die Grossräte Pascal REY und Alain DE PREUX, betreffend: mehr Kompetenzen für die Führungsorgane des Spitals Wallis (17.06.2011) (1.174)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

27. POSTULAT

des groupes PDCC et PDCB, par les députés Pascal REY et Alain DE PREUX, concernant des investissements concentrés et conséquents pour l'Hôpital du Valais (17.06.2011) (1.175)

POSTULAT

der Fraktionen PDCC und PDCB, durch die Grossräte Pascal REY und Alain DE PREUX, betreffend gezielte und umfangreiche Investitionen für das Spital Wallis (17.06.2011) (1.175)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Alain de Preux, PDCC:

A l'instar de mon collègue Pascal Rey, qui vient de présenter dans une unique expression quatre développements, je vous propose une seule intervention pour trois sujets qui correspondent à une unité de matière que l'on peut aisément développer dans un même élan.

L'Hôpital du Valais est un formidable instrument qui a permis à notre canton de se profiler dans un XXI^e siècle avec des arguments d'efficacité. L'efficacité et l'économicité sont, en effet, les traits essentiels avec lesquels nous pouvons qualifier les mesures installées pour la naissance et le vécu de jeunesse du RSV.

L'installation d'une pareille institution n'a pas pu se faire sans résistance et sans heurts. Il a fallu toute la persuasion et l'opiniâtreté, la perspicacité et les visions de certains acteurs majeurs de la santé en Valais pour ériger cette structure qui coordonne aujourd'hui notre système de soins.

Depuis la mise en phase de 2004 jusqu'à ce jour, l'exploitation de l'Hôpital du Valais a forcément dû subir d'importantes adaptations pour correspondre aux multiples exigences du domaine de la santé. Comme tous les projets audacieux, il a fait l'objet de critiques, souvent négatives, pas toujours constructives, et nous devons bien convenir qu'il est perfectible ce grand projet. Il faudrait d'ailleurs être bien crédule pour penser que cet édifice puisse fonctionner comme un long fleuve tranquille.

Et, pour que l'Hôpital du Valais atteigne l'âge de raison, il nous fallait peut-être ce rapport d'audit de la Fédération hospitalière de France qui a, tout d'abord, fait ressortir l'engagement et la compétence des acteurs de la santé, aussi la qualité des soins médicaux dispensés en Valais. Mais, ce tableau n'était pas seulement idyllique, il comportait un inventaire conséquent de dysfonctionnements de tous ordres qui sont, pour la plupart, repris dans les interventions de cet après-midi.

Dans notre analyse de la situation, nous ne voulions pas traiter ces dysfonctionnements simplement dans l'ordre qu'ils nous ont été relatés, mais nous voulons plutôt laisser des messages prospectifs afin de signifier l'adhésion aux démarches entreprises et donner les pistes que nous sommes prêts à soutenir.

Dans le postulat 1.173, les quatre groupes C sont d'avis de poursuivre dans la voie tracée, voire d'accélérer le processus de la planification hospitalière. Nous enjoignons le Conseil d'Etat, de qui relève la planification hospitalière, à accélérer la concentration des disciplines et à revisiter, dans les meilleurs délais, une planification qui doit faire face aux défis démographiques et aux enjeux de la santé en constante évolution. Dans le texte de l'intervention, nous étayons la problématique. Nous voulons, aujourd'hui, affirmer notre volonté à mener les changements, aux bons moments, aux bons endroits, avec les bonnes personnes, pour le meilleur profit de notre système de santé.

Dans le postulat 1.174, avec le même soutien des quatre groupes C, nous demandons plus de compétences pour les organes dirigeants. Si le Conseil d'Etat, institué en gardien du temple, est doté de compétences inaliénables qui se révèlent utiles pour la poursuite de la voie tracée, il nous semble opportun de remettre en réflexion les diverses compétences des étages de la hiérarchie. Les motifs évoqués dans notre intervention pour motiver cette proposition sont clairs. Nous tenons, cependant, à réaffirmer notre confiance dans les instances dirigeantes dans un repositionnement qui doit renforcer les prérogatives de chacun.

Enfin, dans le postulat 1.175 (une intervention qui a le soutien du groupe PDCB et du groupe PDCC), nous proposons une convergence des moyens financiers afin de renforcer les infrastructures de pointe. Nous reprenons ici un des constats de la Fédération hospitalière de France, je cite: "L'offre valaisanne apparaît extrêmement morcelée et inadaptée aux exigences de la médecine moderne comme de la gestion d'un hôpital." Il conviendrait donc de marquer clairement les efforts principaux à fournir, notamment en termes d'investissements.

Et si nous nous référons aux chiffres du projet de budget qui nous a été soumis, les subventions accordées dans les charges du Service de la santé publique présentent un

montant de 571 millions, dans lequel il nous semble possible de prendre les dispositions allant dans le sens de cette intervention, et cela sans revendications complémentaires.

Même les assureurs, concernés dorénavant pour près du 50% de ces coûts, devraient trouver leur compte dans une rationalisation profitable à moyen terme: 30 millions à charge du canton, 30 millions autres à charge des assureurs, c'est à peu de chose près ce qui a été annoncé comme nécessaire pour profiler des entités de pointe capables de performer.

Mesdames et Messieurs, par l'évocation de ces volontés clairement affirmées, les quatre groupes C veulent résolument s'inscrire dans la perspective d'un Hôpital du Valais performant et compétitif.

Nous relevons avec satisfaction que les démarches et réflexions préconisées dans la prise de position du département du 11 avril 2011 ont déjà porté certains effets significatifs.

Avec ces propositions, une planification hospitalière qui s'inscrit dans une dynamique accélérée, des compétences accrues pour les organes dirigeants de l'Hôpital du Valais et la concentration des moyens pour tendre à l'efficacité, nous voulons conforter les fondations et apporter de solides nouvelles pierres à un édifice, en lequel nous voulons maintenir confiance et sérénité. Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous avons pris acte du développement des trois postulats (1.173, 1.174 et 1.175) et, comme je n'ai aucune demande de parole, ils sont donc tous les trois réputés acceptés tacitement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

28. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par les députés Charles CLERC et Bruno PERROUD (suppl.),
concernant les explosions des coûts de la santé:
évolution logique ou raisons cachées? (17.06.2011) (1.176)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles CLERC und
Bruno PERROUD (Suppl.), betreffend Explosion der Gesundheitskosten:
logische Entwicklung oder verborgene Gründe? (17.06.2011) (1.176)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

Chaque année, en automne, on nous annonce l'augmentation des coûts de la santé.

Si l'augmentation en pour-cent de la prime d'assurance-maladie est parlante pour l'assuré, elle en est moins de sa participation via le financement des coûts par les impôts.

Nous devons le reconnaître, nous n'arrivons pas à maîtriser cette spirale infernale.

Si de multiples raisons sont souvent évoquées pour en justifier l'augmentation, il en est une qui mérite que l'on s'y attarde: il s'agit des coûts engendrés par les bénéficiaires

étrangers ne disposant pas d'assurance ou ne pouvant pas honorer les factures pour les soins prodigués dans les hôpitaux.

Merci au chef du département d'apporter des réponses à ces questions.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Vous demandez dans votre interpellation que les autorités prennent conscience de la problématique des patients, surtout des étrangers qui n'honorent pas leurs factures et qui pourraient être une des raisons cachées de l'évolution ou de l'explosion, comme vous l'appellez vous, des coûts de la santé.

Le Gouvernement aimerait vous rassurer, en vous informant des diverses et différentes dispositions qui existent dans la législation, qui ont déjà été prises, et cela depuis plusieurs années.

Tout d'abord, au niveau de la LAMal, toute personne domiciliée en Suisse, vous le savez, a l'obligation de s'assurer pour les soins en cas de maladie. Première affirmation allant dans le sens de la réponse à votre interpellation: il en va de même pour les réfugiés, de même que pour les sans domicile fixe et les sans-papiers. En effet, le Conseil fédéral a eu, à maintes reprises, l'occasion de répondre à des interventions parlementaires en confirmant, par exemple, que les sans-papiers devaient bénéficier des mêmes droits que les autres assurés. Par contre, les assureurs doivent refuser d'assurer des personnes qui séjournent en Suisse dans le but seul de suivre un traitement médical. En Valais, ce sont les communes qui ont la responsabilité de contrôler que toutes les personnes résidant sur leur territoire sont bien affiliées auprès d'un assureur reconnu.

Dire aussi, dans le cadre de notre réponse, que pour toutes les personnes qui sont affiliées à un système d'assurance-maladie, l'hôpital ne fait pas de distinction entre les patients en fonction de leur nationalité. Pour ces patients LAMal, la problématique de la prise en charge des factures des traitements stationnaires ne se pose pas. L'hôpital adresse une facture, l'assureur prend en charge celle-ci et envoie à son assuré pour demander une franchise, respectivement une participation de 10% jusqu'à un maximum de 700 francs par année, comme fixé dans la LAMal.

Il existe un mécanisme identique – et c'est une autre partie importante de la réponse – pour les touristes européens qui disposent d'une carte européenne d'assurance-maladie.

Disons quand même qu'en cas de traitements hospitaliers d'une personne qui ne dispose pas d'une couverture d'assurance-maladie, l'établissement demande, en fonction de l'état de santé du patient bien entendu, une copie d'une carte de crédit.

Cela dit, la priorité d'un hôpital reste de soigner les gens et, lorsqu'il y a un doute sur la prise en charge des frais, seuls des soins d'urgence sont prodigués.

Pour les domiciliés en Suisse qui ne règlent pas leurs factures, il y a aussi là quelques approches possibles, l'hôpital engage les procédures de poursuite et de regroupement. Et, pour les patients qui sont domiciliés à l'étranger, une procédure a été convenue entre les hôpitaux valaisans et notamment le Service de l'action sociale.

En 2010, le Service de l'action sociale a réglé environ 150'000 francs concernant 180 factures d'hôpitaux, dont 27 pour des hospitalisations et le solde pour des traitements ambulatoires. L'ensemble de ces factures représente 170 personnes, dont 10 sont des Suisses. Parmi les étrangers (160), 90% sont des touristes rentrés chez eux sans avoir réglé leurs traitements hospitaliers et le solde représente les gens du voyage.

Les requérants d'asile même déboutés, le Gouvernement tient à le préciser, ont tous une couverture d'assurance-maladie.

Si l'on compare, comme vous nous l'y invitez, ce chiffre de 150'000 francs aux chiffres d'affaires des hôpitaux valaisans de l'ordre de grandeur de 580 millions, le contentieux qui est réglé par le Service de l'action sociale représente un pourcentage proche de zéro.

Ainsi donc, nous pouvons vous informer que l'impact des factures impayées par des ressortissants étrangers sur les coûts globaux de la santé valaisanne est extrêmement faible.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'auteur est satisfait de la réponse.

29. POSTULAT

**des députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, et Beat RIEDER, CVPO,
concernant des mesures en faveur des médecins de famille (17.06.2011)
(1.178)**

POSTULAT

**der Grossräte Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Beat RIEDER, CVPO,
betreffend Massnahmen zu Gunsten der Hausärzte (17.06.2011) (1.178)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die ehemalige deutsche Bundesministerin Ursula Lehr prägte den Ausspruch, der alte Arzt spricht lateinisch, der junge Arzt englisch, der gute Arzt hingegen die Sprache des Patienten.

Nun gut, mitten in der Diskussion rund um das GNW wissen wir, dass die Ärzte am Kantonsspital fast ausschliesslich französisch sprechen. Wir vergessen aber – und das ist viel schlimmer – dass unsere Hausärzte nach und nach verstummen.

Es droht ein Hausärztemangel und die Erst- und Grundversorgung, insbesondere in den peripheren Gebieten, ist gefährdet.

Der generelle Ärztemangel und die schwindende Attraktivität des Hausarztberufs bilden eine explosive Mischung, ja vielleicht eine viel explosivere Mischung als wir heute glauben. Das Rückgrat unseres Gesundheitssystems, die Hausärzte, sind ernsthaft gefährdet.

Aus diesem Grund fordern wir den Staatsrat auf, kurzfristig Sofortmassnahmen zur flächendeckenden medizinischen Versorgung durch Hausärzte zu treffen und mittelfristig mit einem eigenen Konzept den Hausärztemangel aktiv anzugehen.

Ideen wie die Vermietung von Praxisräumlichkeiten durch die öffentliche Hand sind ebenso zu prüfen wie die Schaffung einer Regelung, die es Assistenzärzten zukünftig wiederum ermöglicht für Ablösungen der Hausärzte in den peripheren Gebieten einzuspringen. Vergessen wir nicht, für unsere Gesundheit brauchen wir die Hausärzte.

Aus diesem Grund sind die Konzepte notwendig und finanzielle Mittel müssen bereitgestellt werden.

Soviel, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, muss uns die Gesundheit wert sein. Menschen im Goms, in Östlich Raron, aber auch in verschiedenen peripheren Gebieten des Mittel- und Unterwallis und nicht zu vergessen im Lötschental – sonst werde ich Probleme bekommen mit meinem Fraktionschef – danken es Ihnen für Ihr Engagement.

Auch ich danke Ihnen pour notre santé.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

30. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant:
des médias sous influence du RSV? (16.09.2011) (1.186)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend:
die Medien unter Einfluss des GNW? (16.09.2011) (1.186)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Juste pour ajouter peut-être quelques lettres au texte de cette brève interpellation.

J'ai parlé des communications publiées dans la presse écrite; j'ai cité deux organes de la presse écrite en mettant "etc."

J'aimerais juste ajouter "etc." après Canal 9 pour ce qui est des communications diffusées par les médias électroniques.

Je dois cela, semble-t-il, à la vérité.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le RSV (Hôpital du Valais) ne dispose, à ce jour, pas d'une ligne budgétaire publicitaire ou de communication pour la presse écrite ou pour les médias électroniques.

Il en ira bien sûr autrement à partir de 2012.

C'est ainsi que je réponds à votre interpellation qui ressemble bien sûr, quant à sa forme, plus à une question précise.

L'Hôpital du Valais devra bien sûr se positionner face à la concurrence à partir de 2012, suite entre autres à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la LAMal.

Mais aucune ligne budgétaire pour la communication pour l'instant dans l'Hôpital du Valais, le RSV.

31. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant:
une campagne aux frais des contribuables? (16.09.2011) (1.187)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend:
eine Kampagne auf Kosten der Steuerzahler? (16.09.2011) (1.187)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je ne passe pas la parole – puisqu'il ne la demande pas – à l'auteur de l'interpellation et je la donne directement au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Dans le cadre de cette votation, ni l'Etat du Valais ni le RSV – selon les informations transmises par le RSV – n'ont contribué financièrement au financement de la campagne.

32. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant:
un audit sans appel d'offres? (16.09.2011) (1.188)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend:
ein Audit ohne Ausschreibung? (16.09.2011) (1.188)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

Pour le groupe UDC, certaines questions sont encore sans réponses quant à l'attribution du mandat à la Fédération hospitalière de France pour la réalisation de l'audit du RSV.

Cela dit, ces questions ne sont pas anodines, car nous sommes là face à des montants conséquents.

C'est pourquoi le groupe UDC attend avec impatience les réponses apportées par le chef du département à nos interrogations.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Question 1

Le coût global de cet audit s'est élevé à 1'141'177 fr. 46 (TVA comprise), financé par le Service de la santé publique, donc par le compte de l'Etat, sur les années 2010 et 2011.

Question 2: ce mandat a-t-il fait l'objet d'un appel d'offres?

Il n'y a pas eu d'appel d'offres, car les marchés publics ne s'appliquent pas pour des relations entre collectivités publiques, ce qui était le cas ici entre le canton du Valais et la Fédération hospitalière de France.

Question 3: pour quels motifs?

L'attribution de l'audit du RSV, de l'Institut central des hôpitaux valaisans et de l'Observatoire de la santé à la Fédération hospitalière de France a été fondée sur les motifs suivants:

D'abord, l'ensemble des institutions universitaires médicales en Suisse entretient des liens d'intérêts avec le RSV. Aussi l'auditeur se devait-il pour d'autres raisons et notamment les nombreux contacts nécessaires d'être francophone. Nous avons aussi, vu la multiplicité des missions prévues dans cet audit qui exigeait des compétences très diverses, en particulier sous les angles de la politique sanitaire, de la démographie, du droit de la santé, du droit public, de la médecine, du management, des finances, de l'épidémiologie, des soins, de la statistique, des ressources humaines, etc., nous avons donc, dans ce cadre-là, pour accomplir ces missions, décidé d'attribuer l'entier de la mission à un adjudicataire plutôt qu'à de multiples partenaires, ce qui permet à la fois une exécution rapide mais aussi une exécution coordonnée.

Nous voulons aussi, dans le cadre de cette réponse, dire que la Fédération hospitalière de France dispose d'un statut de droit public, qu'elle est un partenaire privilégié du Gouvernement français, ce qui la rend particulièrement au fait des liens entre les établissements hospitaliers, d'une part, et l'administration publique, d'autre part.

Finalement, la Fédération hospitalière de France bénéficie d'une grande expérience dans les audits et d'une reconnaissance internationale pour ce type de prestations.

Donc, la procédure suivie est conforme au droit.

Merci de votre attention.

33. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant
un parachute doré en radio-oncologie (16.09.2011) (1.189)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend
goldener Fallschirm in der Radioonkologie (16.09.2011) (1.189)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Pas de demande de parole de la part de l'auteur.

Je la donne donc directement au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

A la suite des constats de la Fédération hospitalière de France, le service de radio-oncologie a fait l'objet d'une réorganisation.

D'un commun accord, le RSV et M^{me} le docteur Sabine Bieri, cheffe du service de radio-oncologie, ont mis un terme à leurs rapports de travail début juin 2011.

Suite à cet accord passé, le RSV a soutenu M^{me} Bieri dans une recherche d'emploi et lui paiera son salaire jusqu'au début de son activité, à savoir jusqu'au 31 janvier 2012.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Ce point est ainsi réglé.

34. INTERPELLATION
du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant
la facturation au CHCVS et au SZO: procédé et conséquences
(16.09.2011) (1.190)
INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend
Fakturierung beim CHCVS und beim SZO: Vorgehensweise und
Konsequenzen (16.09.2011) (1.190)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Toujours pas de demande de parole.

Celle-ci est donc directement donnée au chef du département pour la suite des réponses.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Volontiers les réponses à l'ensemble des questions issues de cette interpellation qui vont, selon le texte que vous avez sous les yeux, de 1 à 8.

Je réponds aux questions 1 à 3 de manière globale pour dire que, concernant les questions qui viennent d'être mentionnées et relatives à la communication du 11 août 2011 effectuée par le RSV, nous pouvons vous apporter les renseignements suivants: La communication du RSV du 11 août 2011 est faite par le RSV qui a agi selon sa propre appréciation de la situation et dans son domaine de compétences.

Pour ce qui est de la question suivante (question 4), vous l'avez sous les yeux. La distribution du rapport de l'Inspection des finances est mentionnée en page 20 de ce rapport, qui se base sur l'article 50 de la LGCAF qui précise qui sont les destinataires d'un rapport. Le Grand Conseil est informé par l'intermédiaire des commissions de haute surveillance et bien sûr celles-ci ont reçu une copie du rapport de l'Inspection des finances. En plus de l'instance contrôlée, le rapport a été remis aux instances fédérales concernées, à savoir l'Office fédéral de la santé publique, d'une part, et Swissmedic, d'autre part, l'institut suisse des produits thérapeutiques en charge du contrôle de l'application de la loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux. Ce dernier a été invité à se prononcer sur les mesures administratives qu'il jugera utiles à l'égard du RSV.

Le Conseil d'Etat a la conviction que les mesures nécessaires ont été prises à ce stade pour assurer un traitement en profondeur de la problématique soulevée dans le rapport de l'Inspection des finances.

Par conséquent, le Conseil d'Etat pense que la distribution de ce rapport est conforme aux dispositions de l'article 50 de la LGCAF.

Questions 5 à 8, qui sont, elles aussi, regroupées dans l'ensemble d'une réponse.

Ce dossier est, et chacun le sait, à ce stade du ressort des instances fédérales – je les ai citées – et l'Inspection des finances a invité Swissmedic à se prononcer sur les mesures administratives éventuelles utiles. Une fois connue la position définitive des instances fédérales, le Département des finances examinera bien entendu s'il lui incombe d'intervenir sous l'angle de la surveillance du RSV. Le Conseil d'Etat sera bien sûr lui aussi en mesure de se prononcer à ce moment-là.

A la suite de la décision du ministère public, aucune instruction pénale n'a été ouverte suite à la dénonciation de l'UDC du 23 août 2011.

Merci de votre attention.

35. POSTULAT
des députés Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Grégoire RABOUD (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
Sébastien PYTHON (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant
le RSV, pour une meilleure communication (16.09.2011) (1.192)

POSTULAT
der Grossräte Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Grégoire RABOUD (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Sébastien PYTHON (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend
GNW: für eine bessere Kommunikation (16.09.2011) (1.192)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Les péripéties qui ont accompagné l'élaboration de la loi sur les établissements hospitaliers jusqu'à son refus devant le peuple montrent à l'évidence l'importance de l'information, de la communication et de la participation des milieux médicaux.

Si ces points avaient été gérés de manière adéquate, probablement éviterions-nous le travail d'élaboration du décret urgent et de la nouvelle loi à créer.

Ce postulat a pour but principal de demander la réalisation de trois des recommandations importantes de l'audit du RSV. Se basant sur les nombreuses insatisfactions – le mot est faible – constatées pendant ces consultations, les auditeurs de la Fédération hospitalière de France ont proposé certaines mesures que nous reprenons ici:

- développer une stratégie claire de communication à différents niveaux (interne, externe, de crise, etc.);
- créer dans le RSV une structure permettant aux médecins de participer aux processus de décision;
- mettre en place un comité médical consultatif avec la participation des différentes branches de la santé (infirmières et autres).

D'autres mesures peuvent aussi être prises en compte, comme la systématisation des infirmières de référence, la mise à disposition des patients et de leurs proches d'une

permanence téléphonique pour recueillir et répondre à leurs doutes, la création d'un service de médiation permettant de résoudre les conflits avant qu'ils ne s'enveniment et ne remplissent les colonnes des médias, etc.

La communication et la participation des milieux concernés sont des éléments clés du succès de toutes démarches de changement. De leur qualité dépendra aussi le succès de la future loi, qui remplacera le décret urgent que nous devons voter cette année encore.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

36. INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri DUMONT et Didier FOURNIER, concernant surveillance et politique du personnel à l'Hôpital du Valais (16.09.2011) (1.193)

INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri DUMONT und Didier FOURNIER, betreffend Aufsicht und Personalpolitik beim Spital Wallis (16.09.2011) (1.193)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Tant le rapport d'audit de la Fédération hospitalière de France que le rapport de la commission de gestion ont mis en évidence de graves lacunes dans le système de surveillance et dans la gestion et les relations avec le personnel au sein du RSV. La commission de gestion a expressément demandé que le Conseil d'Etat veille à ce que le RSV assure la motivation de son personnel et un climat de travail serein, et prenne les mesures permettant d'améliorer sa gestion du personnel.

Monsieur le chef du département, à toutes les questions sur ces points, soit vous les avez évitées, soit vous avez répondu par la bonne qualité des soins globalement reconnue dans l'audit de la Fédération hospitalière de France. Et je peux personnellement témoigner de cette qualité ayant dû faire appel aux urgences pas plus tard que ce mardi et relever la qualité de l'accueil et du suivi en ce qui me concerne. Mais, la qualité ne concerne pas que les actes médicaux, elle concerne aussi la qualité d'accueil, la disponibilité des divers personnels et une gestion harmonieuse des personnels.

Or, s'ils n'étaient pas généralisés, des problèmes existaient et existent peut-être et certainement encore au sein du RSV. La gestion des personnels, des rapports hiérarchiques difficiles, voire conflictuels, des pressions, pour ne pas dire du mobbing, conduisant à un climat de peur, de tensions et de démotivation, les problèmes de communication interne et externe, le traitement catastrophique des affaires Savioz, Bettschart et du service de radio-oncologie ont montré clairement des problèmes importants de management, de traitement des erreurs et des conflits, et de conduite générale. Ce n'est pas moi qui le dis; c'est la commission de gestion qui le dit.

Ces problèmes relativement aigus ne pouvaient en aucun cas perdurer et exigeaient des changements urgents. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de nous informer des mesures qu'il a déjà prises ou qu'il compte encore prendre à l'avenir et à quelles échéances? Dans tout établissement hospitalier, la surveillance, avec notamment un système de qualité optimal, des procédures de traitement des erreurs efficaces et cohérentes, et une gestion correcte du personnel doivent absolument être prioritaires.

Merci pour votre attention et pour vos réponses.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Merci au député Jean-Henri Dumont pour son témoignage et bon rétablissement par rapport à sa situation personnelle.

Il est vrai que la qualité peut s'examiner sous plusieurs facettes; j'en conviens et, naturellement, le Gouvernement partage cette opinion.

Ce que nous aimerions dire ici en réponse à cette interpellation, c'est que le RSV dispose des compétences nécessaires pour prendre un certain nombre de mesures immédiates qui ont été déjà en septembre 2010 parfois demandées dans des décisions du Conseil d'Etat dans le but d'améliorer bien sûr la gestion de son personnel.

Certaines mesures ont été mises en place. Je peux citer, par exemple, l'entretien annuel (élément importé de l'Administration cantonale vers le RSV) avec l'ensemble des collaborateurs, permettant entre autres d'établir un dialogue plus important, un dialogue proche et régulier avec l'ensemble des employés.

Il y a aussi dans le comité de pilotage, qui est mis en place sous l'égide du chef du Département des finances, la mission de mettre en œuvre justement les propositions des auditeurs dans le domaine de la politique du personnel. C'est un groupe "Ressources humaines et communication" qui a été constitué, avec pour objectifs d'élaborer un concept pour la satisfaction des collaborateurs, d'accompagner les cadres dans la conduite du personnel (c'est aussi un élément essentiel) et dans la communication au sujet des changements qui interviennent au sein de l'institution (élément aussi, dans le cadre de la politique du personnel, que nous trouvons nécessaire).

Vous abordez un point sensible: les questions liées à la pression, parfois jugée excessive, qui aurait pu être ressentie par le personnel. Eh bien!, nous disons aussi que celle-ci doit être traitée par ce groupe de travail afin de définir les modalités permettant d'en réduire les conséquences, cas échéant – et c'est l'objectif final – de totalement les éradiquer.

Pour autant que des pressions de mobbing ou autres aient été exercées, nous tenons à le dire haut et fort, nous partageons l'avis des interpellateurs que ces pressions sont inadmissibles et que tout bien sûr doit être entrepris pour qu'elles cessent.

Les travaux de ces groupes devraient être achevés au plus tard pour septembre 2012 également.

Le Gouvernement voudrait aussi rappeler que nous avons mis en place un système de déclaration des incidents, en lien avec la gestion du personnel, garantissant au personnel l'immunité disciplinaire – c'est un élément essentiel; il a encore de la peine à fonctionner, vous le savez, mais néanmoins la base légale est là – afin de favoriser la déclaration d'incidents, d'une part, et d'éviter aussi la répétition des incidents, d'autre part.

Ces démarches ne sont bien sûr que le début d'une réforme conséquente qui permettra de répondre aux propositions des auditeurs, reprises par certains parlementaires, du reste dans les domaines des ressources humaines et des diverses interventions que

nous avons entendues. Des modalités de gestion plus visibles pour les collaborateurs, un renforcement de l'image du RSV devraient constituer les aboutissements de ces travaux.

Merci de votre attention.

37. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri DUMONT et Didier FOURNIER, concernant: pour des établissements sanitaires socio-culturellement responsables et dynamiques (16.09.2011) (1.194)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri DUMONT und Didier FOURNIER, betreffend: für soziokulturell engagierte und dynamische Krankenanstalten (16.09.2011) (1.194)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Lorsque l'on est patient de quelque établissement que ce soit, l'un des besoins premiers est de pouvoir exprimer son problème et sa souffrance, d'être entendu et compris par le personnel qui nous entoure.

Il est tout aussi primordial que ledit personnel puisse nous exposer la situation, nous expliquer les prestations envisagées et se faire comprendre de façon détaillée.

Vu la diversité croissante des langues et des cultures dans notre canton, cet aspect, pourtant basique, s'apparente de plus en plus à une gageure.

Il s'agit donc de faire en sorte que l'accueil et l'accompagnement de cette clientèle hétéroclite soient garantis tels qu'attendus par nous-mêmes.

C'est une question de dignité, de crédibilité et de pérennité.

Le postulat qui vous est présenté demande de renforcer les moyens de communication au sein de l'ensemble de nos établissements sanitaires par le biais de deux mesures:

La première concerne le bilinguisme français-allemand. A l'évidence, la cohésion de notre canton passe indiscutablement par une compréhension mutuelle entre les parties germanophone et francophone. Pour ce faire, le groupe ADG propose de favoriser l'acquisition de ces deux langues par le personnel concerné afin que le bilinguisme devienne une compétence naturelle et la plus largement répandue possible.

La deuxième concerne l'interprétariat interculturel. Grâce à de nombreux citoyens d'origines diverses, notre canton est riche d'une palette de langues et de cultures, qui est très large. Cet état de fait prend une ampleur toute particulière en période touristique où le nombre d'hôtes dépasse largement celui de la population locale. Selon qu'ils soient d'origine africaine, asiatique, européenne notamment ou d'obédience chrétienne, bouddhiste, musulmane entre autres, la médecine n'a pas la même connotation; elle nécessite une approche différenciée et respectueuse des divers us et coutumes. La communication s'en trouve d'autant plus complexe, mais non moins importante.

Le groupe ADG suggère ici de mettre en œuvre le concept d'interprétariat interculturel, qui favorise les relations entre gens de différentes langues et cultures.

Pour ces deux mesures, le groupe ADG demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de les faire figurer dans les critères qualitatifs figurant dans les mandats de prestations de l'ensemble des établissements sanitaires valaisans et non directement dans la loi.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est également transmis au Gouvernement pour traitement.

38. INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri DUMONT et Didier FOURNIER, concernant une stratégie pour la répartition des disciplines dans l'Hôpital du Valais (16.09.2011) (1.195)

INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri DUMONT und Didier FOURNIER, betreffend Strategie zur Aufteilung der Disziplinen im Spital Wallis (16.09.2011) (1.195)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le texte de notre interpellation est clair.

Nous rappelons, d'abord, la convergence des rapports de la commission de gestion et de l'audit de la Fédération hospitalière de France concernant la nécessité de réexaminer la répartition des disciplines dans les sites du RSV, mais aussi de tous les prestataires de soins concernés par la planification hospitalière. Si cette révision doit être complète et globale, un accent particulier doit être mis sur la nécessité avérée d'une concentration sur un seul site des disciplines de pointe et, plus précisément, de l'ensemble des prises en charge nécessitant des soins très intensifs et spécialisés.

Il est, pour nous, évident que ce site doit être logiquement à Sion vu la situation géographique et son rôle déjà important au sein du RSV.

Nous demandons au Conseil d'Etat de nous informer où il en est dans ses réflexions et dans la mise en œuvre des réformes indispensables.

Avant d'écouter la réponse du chef du département, vu les informations déjà rendues publiques depuis le dépôt de cette interpellation, nous tenons à préciser que, dans le contexte actuel et après l'échec de la LEIS en votation populaire, il est, pour nous, fondamental que les personnes chargées de traiter cette question extrêmement délicate soient les plus neutres et objectives possible et que les groupes de travail soient composés de manière équilibrée.

Merci pour votre attention et pour votre réponse.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Dans son interpellation, le groupe ADG, par le député Jean-Henri Dumont, invite le Gouvernement à s'exprimer sur la répartition des disciplines dans l'ensemble de l'Hôpital du Valais.

Il convient ici de rappeler, pour commencer, que, dès 1990, le canton du Valais a réduit de plus de 40% - c'est un élément des plus importants bien sûr – le nombre de lits de soins somatiques aigus, dans le but bien sûr d'éliminer les surcapacités, 40% donc depuis le début de l'année 1990.

En 2002, les hôpitaux publics ont été mis – chacun le sait, je crois qu'il n'y a plus de doute là-dessus – en réseau au sein du RSV et une répartition des disciplines médicales a été introduite deux ans plus tard, à partir de 2004.

Les soins intensifs, les cas complexes ont été attribués au site de Viège et au site de Sion. Les cas simples, les cas programmés, quant à eux, sont pris en charge par les autres sites de Brigue, de Sierre et de Martigny.

Cette répartition des disciplines médicales avait pour objectif d'atteindre bien sûr dans chacune des spécialités, d'abord, un volume de patients suffisant, gage et garantie de la qualité des soins, et puis, par la suite, la planification a subi un certain nombre d'adaptations visant ces mêmes objectifs avec notamment la transformation de l'hôpital de Gravelone en établissement médico-social et le transfert de 70 lits de gériatrie sur Sierre et Martigny en 2006, ainsi que le regroupement de la gériatrie du Haut-Valais sur Brigue en 2008.

Alors, et afin de maintenir le niveau de qualité élevé des prestations actuelles, l'audit réalisé par la Fédération hospitalière de France nous dit et préconise de poursuivre ce processus de concentration initié par les planifications précédentes.

Les experts proposent de regrouper les soins somatiques aigus sur Sion et sur Viège, et les autres sites devraient se spécialiser dans les soins de suite de traitements, dans les soins de réadaptation, dans la gériatrie, la psycho-gériatrie, la psychiatrie. Certains de ces sites conserveraient une activité de médecine stationnaire programmée. Ils pourraient aussi également faire l'objet ou faire office de centres ambulatoires et de maisons de santé – idée relativement nouvelle donnée par les auditeurs et destinée aussi aux soins de premier recours.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de cet audit, vous le savez déjà à la fin de cet après-midi, des groupes ont été mis en place et je me dois ici de répéter qu'un groupe chargé de la planification a été mis en place en septembre dernier, avec pour mission de poursuivre les réflexions sur la concentration des soins somatiques aigus. Ce groupe est représenté, et effectivement nous partageons l'avis que la notion d'équilibre dans la réflexion et des personnes à mettre à l'intérieur de ce groupe est une nécessité, afin que l'ensemble des avis puisse être écouté dans le cadre de cette réflexion.

Dans son analyse, ce groupe devra bien sûr tenir compte, d'abord, des composantes médicales, notamment des normes préconisées en termes de masses critiques. Ce groupe devra aussi tenir compte de l'évolution technologique, ensuite du contexte de pénurie des médecins, parce que cela n'est pas évidemment une facilité dans la mise en œuvre de cette répartition des disciplines, ainsi que du contexte de pénurie du personnel soignant. Il s'agira aussi de prendre en considération les diverses contraintes en matière de planification, et le Gouvernement voudrait le dire ici, c'est important, en particulier les incidences financières socio-économiques, les éléments architecturaux et les composantes organisationnelles. Chacun le sait, chaque région de ce canton est attentive

aux postes de travail, et les conditions et les exigences socio-économiques devront bien sûr également être prises en considération même si, dans son analyse, la composante médicale sera forcément prioritaire.

Ces réflexions doivent être finalisées pour 2012 – c'est court quand même – parce qu'elles auront pour conséquence bien sûr des décisions du Conseil d'Etat qui, dans le cadre de la liste hospitalière et sa planification, vous le savez, doit se déterminer au plus tard pour le 31 décembre 2014.

La concrétisation sur le terrain – et c'est un élément éminemment important – nécessitera des investissements (je l'ai déjà dit tout à l'heure en répondant au député (suppl.) Aron Pfammatter) parfois conséquents sur de nombreux sites pour les adapter aux missions spécifiques qui leur seront confiées. Il s'agira bien sûr en plus d'implémenter une organisation médicale nouvelle en informant, en impliquant tous les partenaires concernés et en informant bien sûr la population valaisanne de ces répartitions envisagées et nouvelles.

Ces travaux nécessitent du temps, mais nous avons la conviction que c'est la direction que nous devons prendre.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je vous demanderai un petit peu de calme.

Cela fait à peu près deux heures et demie que l'on discute, ce n'est pas toujours agréable, mais il nous reste un texte à traiter, et il serait dommage que l'on termine l'après-midi dans l'indifférence générale.

39. INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri DUMONT et Didier FOURNIER, concernant: pour un hôpital du Chablais conforme aux besoins du Valais (16.09.2011) (1.196)

INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri DUMONT und Didier FOURNIER, betreffend: Für ein Spital Chablais, das den Walliser Bedürfnissen gerecht wird (16.09.2011) (1.196)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Cette interpellation est la suite logique de la précédente.

Je le répète encore une fois, le groupe ADG soutient clairement la construction de l'hôpital Chablais-Riviera, important pour la couverture des soins de qualité dans le Bas-Valais.

Il s'agit d'une démarche exemplaire de collaboration intercantonale. Mais, le Conseil d'Etat et le chef du département n'ont jamais répondu clairement aux remarques et demandes de la commission de gestion dans son rapport de juin 2011 et qui sont l'objet de notre interpellation.

"L'ouverture programmée en 2016 amènera une concurrence certaine pour les autres établissements hospitaliers en Valais. Cet élément serait encore accentué si la coordination ne se faisait pas de manière optimale et la répartition des tâches et des disciplines de manière équilibrée. De plus, le libre choix des hôpitaux, prévu pour le 1^{er} janvier 2012, n'était pas connu initialement lors de l'élaboration du projet." Dixit le rapport de la commission de gestion.

Les discussions étaient encore en cours et la commission de gestion demandait d'être particulièrement attentif à ne pas affaiblir le Valais. Cette crainte d'affaiblissement est certainement un des éléments importants ayant conduit à l'échec de la LEIS en votation populaire.

Le groupe ADG demande donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions que la commission de gestion avait posées à l'époque.

La planification hospitalière étant de compétence cantonale, nous estimons nécessaire que le Parlement soit informé de l'évolution des négociations avec le canton de Vaud et quelles garanties a obtenues le canton du Valais concernant la gestion de cet hôpital, particulièrement la distribution des disciplines médicales et leur évolution possible.

Vu l'évolution du dossier, si ce n'est pas déjà fait, serait-il possible que le canton du Valais et le canton de Vaud fixent clairement dans un accord les disciplines dévolues à l'hôpital du Chablais et s'engagent à ne pas développer de nouvelles disciplines qui pourraient être en concurrence avec les autres établissements de l'Hôpital du Valais?

Dans le même sens, nous saluons l'annonce faite ce jour par le conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard concernant l'inscription de l'hôpital de Sion sur la liste LAMal des établissements reconnus par le canton de Vaud pour la cardiologie. Cette annonce, qui doit encore être confirmée par le Conseil d'Etat, est une excellente décision et un signe important pour le Valais, dans un esprit de collaboration constructive plutôt que de concurrence exacerbée.

Merci pour votre attention et surtout pour les réponses à nos questions.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Comme indiqué dans le rapport de la commission de gestion de juin 2011 et comme vous venez de le mentionner, la détermination des disciplines à attribuer au futur hôpital Riviera-Chablais doit se faire de manière à garantir:

1. la coordination et
2. l'équilibre avec l'Hôpital du Valais.

Ce sont des objectifs auxquels nous sommes bien sûr attachés.

Il est donc essentiel pour le canton du Valais et pour l'ensemble de la population valaisanne que nous puissions, dans le cadre du partenariat avec le canton de Vaud, poursuivre dans le cadre de ce projet.

C'est dans cet esprit, du reste, que la convention intercantonale sur l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais a été élaborée par les deux cantons. Cette convention, finalisée en 2008, tient compte, et c'est important, des nouvelles dispositions de la LAMal qui étaient connues, notamment celles sur le financement hospitalier adoptées par le Parlement fédéral en 2007, avec la notion déjà connue du libre choix de l'hôpital par le patient. Il faut relever à ce sujet que le libre choix pour les patients valaisans et vaudois existe avant même l'année 2012 puisque, depuis 1998, dans le cadre de l'actuel hôpital du Chablais, cette libre circulation existe. Dès 2012, il y aura, néanmoins, une généralisation: généralisation du libre

choix au niveau suisse qui permettra aux patients valaisans de se rendre dans n'importe quel hôpital en Suisse, à condition que cet hôpital figure sur la liste du canton où il se situe. Cependant, il convient de préciser, pour éviter des interprétations et des informations qui sont incomplètes, que la différence de tarifs par rapport aux hôpitaux valaisans restera à la charge du patient ou de son assurance complémentaire. La plupart des cantons ne pronostiquent pas d'importants changements à court terme dans les flux des patients.

En ce qui concerne le canton du Valais, on peut s'attendre à une certaine augmentation des hospitalisations hors canton, mais nous pensons aussi que la qualité, que l'accueil, que le nombre de patients dans les chambres sont des atouts que le RSV saura faire valoir.

Nous pensons aussi bien sûr que les assurances complémentaires vont jouer un rôle important dans le cadre de cette libre circulation ou du choix du patient, afin que plus aucun obstacle ne barre cette libre circulation des patients.

Nous voulons dire également qu'en l'absence d'informations sur la couverture d'assurance du nombre de cas qui souhaitaient, dans les années précédentes, par exemple, être hospitalisés hors canton, il n'est pas possible de déterminer avec plus de précision l'incidence de cette introduction chez nous.

J'en viens maintenant et de manière encore plus précise aux développements qu'a faits le député Jean-Henri Dumont par rapport à la définition de la mission future de l'hôpital Riviera-Chablais qui a été transcrite dans un projet transmis au Grand Conseil valaisan en décembre 2008 déjà, projet – chacun s'en souvient probablement – qui portait sur l'adhésion du canton du Valais à cette convention intercantonale sur le futur hôpital Riviera-Chablais. Eh bien!, nous l'avons toujours dit, y compris dans le cadre de la campagne sur la LEIS, ses missions doivent correspondre aux missions de base d'un hôpital de soins somatiques aigus. Il y a eu des déclarations que l'hôpital Riviera-Chablais serait un mini CHUV, et on doit remonter la pente face à des déclarations de ce type-là, dont il faut convenir qu'elles sont malheureuses. Les missions de l'hôpital Riviera-Chablais ne comprennent pas les disciplines plus spécialisées, comme la cardiologie interventionnelle ou la chirurgie cardiaque et thoracique. Nous avons, depuis quelque semaines, avant la LEIS et après la LEIS – je répondrai du reste demain à une question écrite ou à une interpellation du député Didier Cachat à ce sujet encore de manière plus précise – mais nous avons, avant et après la LEIS, déjà discuté avec mon collègue vaudois de ces éléments relatifs à la cardiologie interventionnelle et à la chirurgie cardiaque et thoracique, et vous l'avez justement relevé et nous nous en réjouissons, aujourd'hui, même si le Gouvernement vaudois doit bien sûr se déterminer, il y a eu une annonce publique qui a été faite des discussions que nous avons eues dans le cadre de la juste mission de l'hôpital Riviera-Chablais qui doit être une mission de base. Le fait qu'aujourd'hui, l'hôpital de Sion soit reconnu en matière de cardiologie et inscrit sur la liste hospitalière vaudoise est, à mon avis, un signal extrêmement important que nous envoie le canton de Vaud. Nous voudrions dire aussi, au sujet de la cardiologie interventionnelle et de la chirurgie cardiaque et thoracique, que le message précise que d'éventuels mandats seront décidés par les deux Conseils d'Etat, conformément à la LAMal et en fonction notamment de l'évolution des besoins, des technologies et des planifications cantonales respectives.

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan n'ont pas décidé de ce type de disciplines pour le futur hôpital Riviera-Chablais. Au contraire, nous entendons faire – et je réponds ici à votre question – une inscription sous la notion de liste négative, c'est-à-dire de disciplines à ne pas réaliser.

Je termine en disant que, pour le canton du Valais, il est clairement inadmissible de mettre en péril les disciplines de pointe pratiquées actuellement à l'hôpital de Sion, en collaboration avec les instituts universitaires, plus particulièrement le CHUV.

Et nos collègues vaudois en sont conscients; à chaque rencontre, nous le rappelons.

L'essentiel a été dit.

Il convient encore de noter que, à partir du 1^{er} janvier 2012, l'offre privée bien entendu figurera sur les listes hospitalières des différents cantons, ce qui constituera une concurrence non négligeable pour les hôpitaux publics et pour les hôpitaux privés de notre canton.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi parcouru l'ensemble des points qui figuraient à l'ordre du jour copieux de cet après-midi.

Je vous remercie pour la qualité de la tenue des débats.

Je vous souhaite une agréable fin d'après-midi et une agréable soirée, et vous donne rendez-vous demain pour le dernier acte de cette session de novembre 2011.

La séance est levée à 16 h 20.

Séance du vendredi 18 novembre 2011

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Traitements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

1. Postulat du député (suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, concernant des incitations à la réinsertion (10.09.2010) (2.120)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Anreize zur Wiedereingliederung (10.09.2010) (2.120)
2. Motion du groupe CSPO, par le député Philipp **SCHNYDER**, concernant: lorsqu'il y a dispute entre deux [caisses], ces dernières s'en moquent... et la commune paie (19.11.2010) (2.132)
Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp **SCHNYDER**, betreffend wenn zwei sich streiten, lachen diese... und die Gemeinde zahlt (19.11.2010) (2.132)
3. Postulat des députés Marcel **ZENHÄUSERN** (suppl.), CVPO, Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, et cosignataires concernant l'avenir de la Patrouille des glaciers (14.12.2010) (2.135) (*en collaboration avec le DECS*)
Postulat der Grossräte Marcel **ZENHÄUSERN** (Suppl.), CVPO, Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zukunft der Patrouille des glaciers (14.12.2010) (2.135) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)

Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. Motion des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, et cosignataires concernant l'encouragement de la mobilité électrique (17.12.2010) (2.141) (*en collaboration avec le DTEE*)
Motion der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Förderung der E-Mobilität (17.12.2010) (2.141) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
5. Interpellation des groupes UDC et SVPO / Freie Wähler, par les députés Jean-Luc **ADDOR** et Franz **RUPPEN**, concernant l'exécution de la loi durcie sur l'asile (15.03.2011) (2.151)
Interpellation der UDC-Fraktion und der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Franz **RUPPEN**, betreffend Ausführung des verschärften Asylrechts (15.03.2011) (2.151)
6. Interpellation des groupes UDC et SVPO / Freie Wähler, par les députés Jean-Luc **ADDOR** et Franz **RUPPEN**, concernant le renvoi des étrangers criminels: comment la volonté du peuple est-elle appliquée? (15.03.2011) (2.152)

Interpellation der UDC-Fraktion und der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Franz **RUPPEN**, betreffend Ausschaffung krimineller Ausländer: Wie wird der Volkswille umgesetzt? (15.03.2011) (2.152)

7. Motion du groupe PLR, par les députés Philippe **NANTERMOD** (suppl.), Xavier **MOTTET** (suppl.) et Thomas **LOTT** (suppl.), concernant: pour une révision totale de la législation en matière du droit des étrangers et de l'asile (15.03.2011) (2.153)

Motion der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe **NANTERMOD** (Suppl.), Xavier **MOTTET** (Suppl.) und Thomas **LOTT** (Suppl.), betreffend Totalrevision der Gesetzgebung im Bereich des Ausländer- und Asylrechts (15.03.2011) (2.153)

8. Motion du député Jean-Luc **ADDOR**, UDC, concernant l'asile: pas dans le dos des communes (15.03.2011) (2.154)

Motion von Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, UDC, betreffend Asyl: nicht hinter dem Rücken der Gemeinden (15.03.2011) (2.154)

9. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les islamistes tunisiens réfugiés: à quand le retour au pays? (15.03.2011) (2.155)

Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend islamistische Flüchtlinge aus Tunesien: Wann erfolgt die Rückschaffung? (15.03.2011) (2.155)

10. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim **RAUSIS**, concernant la détection automatique des bénéficiaires de prestations complémentaires (17.03.2011) (2.156)

Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim **RAUSIS**, betreffend automatische Erfassung der Bezüger von Ergänzungsleistungen (17.03.2011) (2.156)

11. Postulat des députées Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant un concept cantonal homogène (17.03.2011) (2.157) (*en collaboration avec le DECS*)

Postulat der Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura **KRONIG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend einheitliches kantonales Konzept (17.03.2011) (2.157) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)

12. Motion des députés Xavier **MORET**, PLR, Nicolas **VOIDE**, PDCB, Yves **FOURNIER**, PLR, et Willy **GIROUD**, PLR, concernant la prostitution, quels contrôles? (17.03.2011) (2.158)

Motion der Grossräte Xavier **MORET**, PLR, Nicolas **VOIDE**, PDCB, Yves **FOURNIER**, PLR, und Willy **GIROUD**, PLR, betreffend: Wie sieht es mit den Kontrollen im Bereich der Prostitution aus? (17.03.2011) (2.158)

13. Interpellation des députés Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, PLR, Xavier **MORET**, PLR, Christophe **CLAIVAZ**, PLR, Olivier **DELALOYE**, PLR, et cosignataires concernant: quel régime aux Iles? (18.03.2011) (2.159)

Interpellation von Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, PLR, den Grossräten Xavier **MORET**, PLR, Christophe **CLAIVAZ**, PLR, Olivier **DELALOYE**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Vollzugsregime im Untersuchungsgefängnis "les Iles" (18.03.2011) (2.159)

14. Postulat des députés Michael **KREUZER** (suppl.), SVPO / Freie Wähler, Alessandro **MARINO** (suppl.), SVPO / Freie Wähler, Marcel **DELASOIE** (suppl.), PLR, et André **VERNAY**, PLR, concernant un examen de conduite automobile décentralisé (18.03.2011) (2.160)

Postulat der Grossräte Michael **KREUZER** (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, Alessandro **MARINO** (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, Marcel **DELASOIE** (Suppl.), PLR, und André **VERNAY**, PLR, betreffend dezentralisierte Autofahrprüfung (18.03.2011) (2.160)

15. Postulat du groupe PDCC, par les députés Vincent **PITTELOUD** (suppl.) et Alain **DE PREUX**, concernant: quelles conséquences économiques dans notre canton à la suite d'un séisme majeur (18.03.2011) (2.161) (*en collaboration avec le DTEE et le DEET*)

Postulat der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Vincent **PITTELOUD** (Suppl.) und Alain **DE PREUX**, betreffend wirtschaftliche Auswirkungen eines schweren Erdbebens in unserem Kanton (18.03.2011) (2.161) (*in Zusammenarbeit mit de DVBU und dem DVER*)

16. Interpellation des députés Mathias **REYNARD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le travail au noir en Valais (18.03.2011) (2.162)

Interpellation der Grossräte Mathias **REYNARD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Mitunterzeichnenden betreffend Schwarzarbeit im Wallis (18.03.2011) (2.162)

Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

17. Postulat du député Urban **FURRER**, CSPO, concernant l'autoroute A9 à Viège – fermeture du tunnel de Viège (17.11.2010) (5.106)

Postulat von Grossrat Urban **FURRER**, CSPO, betreffend Autobahn A9 in Visp – Sperrung Vispertunnel (17.11.2010) (5.106)

18. Postulat du député Beat **RIEDER**, CVPO, concernant: où en est la galerie Dornbach? (17.12.2010) (5.118)

Postulat von Grossrat Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend: Wo bleibt die Dornbachgalerie? (17.12.2010) (5.118)

Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

19. Postulat du député Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant les tarifs CFF Valais-Berne (15.03.2011) (5.123)

Postulat von Grossrat Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Bahnpreise Wallis-Bern (15.03.2011) (5.123)

20. Interpellation du groupe PLR, par le député (suppl.) Charles-Albert **GILLIOZ**, concernant l'administration et le risque zéro (16.03.2011) (5.124)

- Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Charles-Albert **GILLIOZ**, betreffend Verwaltung und Nullrisiko (16.03.2011) (5.124)
21. Postulat des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Beat **RIEDER**, CVPO, concernant la promotion de l'e-mobilité (17.03.2011) (5.125) (*en collaboration avec le DEET*)
Postulat der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend koordinierte Förderung der E-Mobilität (17.03.2011) (5.125) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)
22. Interpellation du groupe PLR, par le député (suppl.) Damien **ROCH**, concernant la route de contournement du village du Bouveret (17.03.2011) (5.126)
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Damien **ROCH**, betreffend Umfahrungsstrasse von Bouveret (17.03.2011) (5.126)
23. Postulat des députés Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le chargement des camions St-Maurice – Domo II (17.03.2011) (5.127)
Postulat der Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie itunterzeichnenden betreffend Lastwagenverlad St-Maurice – Domo II (17.03.2011) (5.127)
24. Interpellation des députés Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Jérémie **PRALONG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la 3^e correction du Rhône, il y a urgence (17.03.2011) (5.128)
Interpellation der Grossräte Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Jérémie **PRALONG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend 3. Rhonekorrektur: die Zeit drängt (17.03.2011) (5.128)
25. Interpellation du groupe UDC, par le député Eric **JACQUOD**, concernant: qui mène la barque (fluviale)? (18.03.2011) (5.129)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric **JACQUOD**, betreffend: Wer hat das Ruder in der Hand? (18.03.2011) (5.129)
26. Interpellation des députés Willy **GIROUD**, PLR, et Xavier **MORET**, PLR, concernant des ronds-points à deux pistes, deux poids deux mesures? (18.03.2011) (5.130)
Interpellation der Grossräte Willy **GIROUD**, PLR, und Xavier **MORET**, PLR, betreffend zweispurige Kreisel: Wird mit unterschiedlichen Ellen gemessen? (18.03.2011) (5.130)
27. Interpellation des députés Willy **GIROUD**, PLR, et Xavier **MORET**, PLR, concernant R3: mises à l'enquête anticipées? (18.03.2011) (5.131)
Interpellation der Grossräte Willy **GIROUD**, PLR, und Xavier **MORET**, PLR, betreffend R3: vorzeitige öffentliche Auflagen? (18.03.2011) (5.131)
28. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, concernant les déchets de chantier ne sont ni de gauche, ni de droite (18.03.2011) (5.132) (*en collaboration avec le DEET*)
Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, betreffend Bauschutt ist weder links noch rechts (18.03.2011) (5.132) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)

29. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, concernant la sécurité contre les crues à la Landbrücke de Viège (18.03.2011) (5.133)

Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, betreffend Hochwassersicherheit Landbrücke Visp (18.03.2011) (5.133)

Développements: Présidence

Entwicklungen: Präsidium

30. Motion du groupe UDC, par le député Charles **CLERC**, et le député Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, concernant le droit de veto du Grand Conseil sur les ordonnances et règlements du Conseil d'Etat (18.03.2011) (6.017)
- Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles **CLERC**, und Grossrat Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Vetorecht des Grossen Rates bei den Verordnungen und Reglementen des Staatsrates (18.03.2011) (6.017)
31. Interpellation des députés Aron **PFAMMATTER** (suppl.), CVPO, Daniel **STUDER** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant la décentralisation de l'administration cantonale (11.05.2011) (6.018) (*en collaboration avec le DFIS*)
- Interpellation der Grossräte Aron **PFAMMATTER** (Suppl.), CVPO, Daniel **STUDER** (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Dezentralisierung der kantonalen Verwaltung (11.05.2011) (6.018) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
32. Postulat du groupe UDC, par le député Eric **JACQUOD**, concernant: touche pas à mon orthographe! (13.05.2011) (6.019)
- Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric **JACQUOD**, betreffend: Rechtschreibung ist Glückssache! (13.05.2011) (6.019)
33. Motion des députés Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, et Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, concernant la suppression de toute limitation numérique de l'âge (13.05.2011) (6.020) (*en collaboration avec le DFIS*)
- Motion der Grossräte Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, und Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Streichung der bezifferten Altersgrenze (13.05.2011) (6.020) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
34. **Heure des questions / Fragestunde**
Urgences / Dringlichkeiten
35. Interpellation urgente des députés Urs **KUONEN**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, et cosignataires concernant le financement des dégâts dus aux intempéries du 10 octobre 2011 (15.11.2011) (5.161)
- Dringliche Interpellation der Grossräte Urs **KUONEN**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Finanzierung der Unwetterschäden vom 10. Oktober 2011 (15.11.2011) (5.161)
36. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant la gestion du personnel pénitentiaire (15.11.2011) (2.182)
- Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Verwaltung des Strafvollzugspersonals (15.11.2011) (2.182)
37. Postulat urgent du groupe PLR, par la députée Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, concernant l'audit des EPV: quid de l'avis des autorités de poursuite pénale? (15.11.2011) (2.183)

- Dringliches Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, betreffend Audit der Walliser Strafanstalten: Was ist mit dem Standpunkt der Strafverfolgungsbehörden? (15.11.2011) (2.183)
38. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: état de nécessité au département de chirurgie du RSV? (15.11.2011) (1.198)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Notstand im Departement Chirurgie des GNW? (15.11.2011) (1.198)
39. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: expertise ou mensonge d'Etat? (15.11.2011) (1.199)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Expertise oder Staatslüge? (15.11.2011) (1.199)
40. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: la radio-oncologie combien de temps encore sans chef? (15.11.2011) (1.200)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Radioonkologie – wie lange noch ohne Chef? (15.11.2011) (1.200)
41. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: l'avenir? Sans les vaincus du 23 octobre! (15.11.2011) (1.201)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Ohne die Verlierer vom 23. Oktober in die Zukunft (15.11.2011) (1.201)
42. Interpellation urgente du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant l'affaire Clavien: des explications sont nécessaires (15.11.2011) (1.202)
Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend Affäre Clavien: Erklärungen bitte! (15.11.2011) (1.202)
43. Motion urgente de la commission EE, par les députés Diego **CLAUSEN**, CSPO, et Frédéric Delessert, PLR, concernant la prolongation du décret pour le programme cantonal de soutien à l'économie (15.11.2011) (4.145)
Dringliche Motion de Kommission VE, durch die Grossräte Diego **CLAUSEN**, CSPO, und Frédéric Delessert, PLR, betreffend Verlängerung des Dekrets für das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft (15.11.2011) (4.145)
44. Motion urgente du groupe CVPO, par le député Jean-Marie **SCHMID**, concernant la prolongation de la validité du décret pour le programme cantonal de soutien à l'économie du 18 juin 2009 de deux années supplémentaires (15.11.2011) (4.147)
Dringliche Motion der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marie **SCHMID**, betreffend Verlängerung der Gültigkeit des Dekrets für das kantonale Programm der Unterstützung der Wirtschaft vom 18. Juni 2009 um zwei weitere Jahre (15.11.2011) (4.147)
45. Résolution urgente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marylène **VOLPI FOURNIER**, concernant l'assurance contre les risques de fluctuations monétaires: mesure de soutien à l'économie (15.11.2011) (4.146)
Dringliche Resolution der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER**, betreffend Versicherung gegen Währungsschwankungsrisiken: Massnahme zur Unterstützung der Wirtschaft (15.11.2011) (4.146)

46. Postulat urgent du groupe CSPO, par les députés Georges **SCHNYDRIG** et German **GRUBER** (suppl.), concernant la présence du loup et la protection des troupeaux dans le canton du Valais (15.11.2011) (4.148) (**en collaboration avec le DTEE**)

Dringliches Postulat der CSPO-Fraktion, durch die Grossräte Georges **SCHNYDRIG** und German **GRUBER** (Suppl.), betreffend Wolfspräsenz und Herdenschutz im Kanton Wallis (15.11.2011) (4.148) (**in Zusammenarbeit mit dem DVBU**)

Le président:

Bonjour à tous et bienvenue dans cette dernière journée de la session de novembre 2011.

Nous terminons le tour d'horizon des entreprises du domaine des sciences de la vie soutenues par la fondation TheArk.

Vous avez sur vos pupitres la fiche de présentation de la société Augurix Diagnostics SA (cf. *Annexes/Beilagen*).

Je vous rappelle qu'en fin de matinée, nous retrouverons toute l'équipe des coaches de TheArk ainsi que les chefs d'entreprises présentées cette semaine dans la salle des pas perdus à l'occasion d'un apéritif que la fondation nous offre.

Je la remercie à la fois pour cet apéritif et pour la très belle collaboration que nous avons eue ces trois dernières sessions pour découvrir un petit peu ces entreprises innovantes.

Nous passons à l'ordre du jour ordinaire de cette matinée.

Traitements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

1. POSTULAT

du député (suppl.) Michael KREUZER, SVPO / Freie Wähler, concernant des incitations à la réinsertion (10.09.2010) (2.120)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Michael KREUZER, SVPO / Freie Wähler, betreffend Anreize zur Wiedereingliederung (10.09.2010) (2.120)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat à ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars ainsi du principe qu'elle vous convient.

2. MOTION

du groupe CSPO, par le député Philipp SCHNYDER, concernant:
lorsqu'il y a dispute entre deux [caisses], ces dernières s'en moquent...
et la commune paie (19.11.2010) (2.132)

MOTION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp SCHNYDER, betreffend
wenn zwei sich streiten, lachen diese...
und die Gemeinde zahlt (19.11.2010) (2.132)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Ich habe die Antwort schriftlich erhalten, bin zwar nicht hundertprozentig befriedigt. Der Missstand ist auf dem Tisch, aber eingesehen dieser Antwort und den Möglichkeiten in diesem Parlament **ziehe ich diese Motion zurück**.

Ich danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat. Nous en avons pris note.

3. POSTULAT

des députés Marcel ZENHÄUSERN (suppl.), CVPO,
Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, et cosignataires concernant
l'avenir de la Patrouille des glaciers (14.12.2010) (2.135)
(en collaboration avec le DECS)

POSTULAT

der Grossräte Marcel ZENHÄUSERN (Suppl.), CVPO,
Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend
Zukunft der Patrouille des glaciers (14.12.2010) (2.135)
(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Wir sind mit der Antwort sehr zufrieden, denn die Patrouille des glaciers ist ein wichtiges Ereignis im Kanton Wallis. Man kann sagen es ist eines der wichtigsten Ereignisse. Es hat auch einen grossen Werbeeffect und ist sicher ein Vorzeigeprojekt. Da die Patrouille des glaciers nur alle zwei Jahre stattfindet, ist es auch ein grosser Vorteil, weil so ist die Attraktivität auch gegeben.

Wir möchten beim Staatsrat anregen, dass sie mit dem Kanton Waadt, eventuell auch Fribourg – Fribourg hat sich da schon zur Patrouille des glaciers positiv ausgedrückt – dass mit dem Kanton Waadt versucht wird eine Resolution zu hinterlegen, damit dieses wichtige Ereignis auch gesichert werden kann.

Je pense que la Patrouille des glaciers est une chose très importante pour le Valais. L'armée doit profiter de cet outil de marketing. On ne doit pas seulement acheter des avions et faire du bruit, mais il faut aussi utiliser les outils que l'on a à disposition dans une entreprise.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Développements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. MOTION

**des députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, Beat RIEDER, CVPO, et
cosignataires concernant l'encouragement de la mobilité électrique
(17.12.2010) (2.141) (en collaboration avec le DTEE)**

MOTION

**der Grossräte Philipp Matthias BREGY, CVPO, Beat RIEDER, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Förderung der E-Mobilität (17.12.2010) (2.141)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Ich hoffe ich kann es Claude-Alain Schmidhalter gleich tun und auch sagen mich würde die Antwort des Staatsrats überzeugen.

Denn an dieser Stelle hat der Walliser Grosse Rat und auch die Staatsrätin bereits mehrmals gesagt, dass man die E-Mobilität fördern will. Die Anstrengungen, die man aber bis heute unternommen hat, sind noch nicht ausreichend. Es braucht weitere Massnahmen und es braucht vor allem auch gezielte Steuererleichterungen. In Artikel 5 Ziffer 6 des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge sind zwar Steuererleichterungen für die Elektrofahrzeuge vorgesehen, aber nicht für die Hybridfahrzeuge und auch nicht für anders alternativ angetriebene Fahrzeuge. Wenn wir die Elektromobilität und die neuen Formen der Mobilität fördern wollen, dann müssen wir hier Massnahmen ergreifen und Steuererleichterungen gewähren.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir haben heute die Möglichkeit zwei Zeichen zu setzen. Erstens, dass wir wirklich hinter der Elektromobilität stehen und zweitens, dass wir dies nicht über die Bestrafung derjenigen machen, die sich nicht für die Elektromobilität interessieren, sondern über Anreize, die diejenigen erleichtern die sich dafür einsetzen.

Die Gleichbehandlung aller alternativ angetriebenen Fahrzeuge ist dabei ein erster wichtiger Schritt. Sie, geschätzte Frau Staatsrätin, haben aber gleichzeitig auch noch die Chance, zu überprüfen, ob wir es nicht anderen Kantonen gleich tun sollten und bei der Anschaffung eines Elektrofahrzeuges die Motorfahrzeugsteuer während einem bis drei

Jahren teilweise oder ganz auszusetzen. Immerhin ist die Anschaffung eines solchen Fahrzeugs heute noch bedeutend teurer als eines normalen.

In diesem Sinne hoffe ich, dass wir uns heute hier für eine fortschrittliche Fahrzeugsteuerepolitik einsetzen und gleichzeitig die E-Mobilität fördern. Es würde unserem Kanton – dem Kanton Wallis – gut anstehen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ich habe keine Wortmeldung. Die Motion wird nicht bekämpft; elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

5. INTERPELLATION

des groupes UDC et SVPO / Freie Wähler, par les députés Jean-Luc ADDOR et Franz RUPPEN, concernant l'exécution de la loi durcie sur l'asile (15.03.2011) (2.151)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion und der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc ADDOR und Franz RUPPEN, betreffend Ausführung des verschärften Asylrechts (15.03.2011) (2.151)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la donne ainsi directement à M^{me} la cheffe du département pour sa réponse à l'interpellation.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann die Interpellation, die sechs Fragen stellt und recht umfangreich ist wie folgt beantworten.

Sie ersuchen ja um die Auskunft was nach drei Jahren des Inkrafttretens des neuen Gesetzes über das Asyl, was wir bei den abgewiesenen Asylbewerbern machen.

Zur Frage 1:

Ich kann Ihnen die Zahlen geben vom – es ist schon ein bisschen her seit der Hinterlegung der Interpellation. Am 30. April 2011 hatten wir in unserem Kanton 249 abgewiesene Gesuchsteller. Wenn man die Gruppen anschaut, welche Gruppe umfasst dies, dann sind es 106 alleinstehende Männer, 11 alleinstehende Frauen und 129 Personen in Familien und zwei unbegleitete Minderjährige.

Der Staatsrat hat am 5. März 2008 entschieden, dem Bericht der Koordinationsstelle für soziale Leistungen vom 26. Februar 2008 betreffend die strukturellen organisatorischen und funktionellen Dispositive umzusetzen. Zudem hat der Staatsrat einen Beschluss erlassen und besonders die Modalitäten bezüglich der sozialen und finanziellen

Betreuung der unter dem eidgenössischen Asyl- und Ausländergesetz fallenden Personen zu regeln. Dieser Beschluss überträgt dem DSSI die Kompetenz die anwendbaren Richtlinien für diese Personengruppe und in allgemeiner Weise auch für die sich illegal im Kanton aufhaltenden Personen zu regeln.

Die kantonalen Richtlinien für die Bemessung der finanziellen Nothilfe für abgewiesene Asylsuchende und für Personen auf deren Gesuch nicht eingetreten wird, werden genau festgehalten. Sie sehen vor, dass sämtliche abgewiesenen Personen statt der ordentlichen Sozialhilfe nur noch Nothilfe bekommen. Der Leistungskatalog sieht insbesondere vor, dass diese Personen in erster Linie in so genannte Sammelunterkünfte und bei Notwendigkeit in einfache, praktische und preisgünstige Unterkünfte untergebracht werden. Diese Personen erhalten täglich insgesamt für alles 10 Franken pro erwachsene Person und 6 Franken pro Kind. Ebenfalls werden ihnen bei Bedarf für Bekleidung Gutscheine eines karitativen Hilfswerks angeboten. Die medizinische Notfallversorgung ist ihnen garantiert. Für Härtefälle sieht der Katalog zudem vor, dass über die Koordinationsstelle für soziale Leistungen situativ entschieden werden kann.

Zur Frage 3:

Die Nothilfe wird gemäss den kantonalen Richtlinien ausgerichtet. Diese sieht vor, dass die Dienststelle für Bevölkerung und Migration die Nothilfe gewährt oder verweigert und dass die Koordinationsstelle die Modalitäten bestimmt.

Hingegen wird die ordentliche Sozialhilfe für Personen im Asylverfahren sowie für vorläufig aufgenommene Personen gemäss den Richtlinien des Departements bewilligt.

Zur Frage 4:

Die vom Asylverfahren ausgeschlossenen Personen, für die keine Rückschaffungsmöglichkeit besteht und die sich seit mehreren Jahren im Wallis aufhalten, sind berechtigt an Beschäftigungsprogrammen teilzunehmen. Sie erhalten für jeden Anwesenheitstag eine Motivationszulage, deren Betrag 200 Franken im Monat nicht übersteigen kann.

Ich komme zur Frage 5:

Das Departement ist nicht der Meinung, dass diese Praxis diese Personen ermutigt in der Schweiz zu verbleiben. Im Gegenteil, wir sind der Ansicht, dass es die Platzierung von angewiesenen Personen ohne Rückschaffungsmöglichkeit in Beschäftigungsprogrammen ermöglicht, die negativen Auswirkungen des aufgezwungenen beschwerlichen Aufenthalts deutlich zu vermindern. Andererseits streben diese Programme eine Hilfe zur freiwilligen Rückkehr an.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

L'auteur de l'interpellation semble satisfait de la réponse.

Nous passons au point suivant.

6. INTERPELLATION

des groupes UDC et SVPO / Freie Wähler, par les députés Jean-Luc ADDOR et Franz RUPPEN, concernant le renvoi des étrangers criminels: comment la volonté du peuple est-elle appliquée? (15.03.2011) (2.152)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion und der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc ADDOR und Franz RUPPEN, betreffend Ausschaffung krimineller Ausländer: Wie wird der Volkswille umgesetzt? (15.03.2011) (2.152)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Toujours pas de demande de parole des auteurs.

Je la cède ainsi directement à M^{me} la cheffe du département.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Sie fragen was wir mit kriminellen Ausländern machen, ob wir die ausschaffen.

Ich kann Ihnen folgende Antwort geben:

In den letzten vier Jahren hat die Dienststelle für Bevölkerung und Migration Ausschaffungen vorgenommen, basierend auf dem Asylgesetz und dem Ausländergesetz.

Im Jahr 2006 sind 279 Ausschaffungen vorgenommen worden, im Jahr 2007 258, 2008 265, 2009 376 und 2010 396.

Die Dienststelle begegnet Problemen bei der Durchführung der Wegweisungsentscheide aufgrund des Fehlens von Rücknahmeabkommen oder mangelnder anwendbarer Durchführungsmassnahmen. Dies ist heute insbesondere der Fall mit Algerien. Diese internationalen Abkommen liegen in der Zuständigkeit der Eidgenossenschaft. Der Kanton hat keinen Ermessensspielraum.

Die Strafbehörden und die Dienststelle können sich nicht auf Artikel 121 Absatz 5 der Bundesverfassung stützen, da das Ausführungsgesetz derzeit ausgearbeitet wird. Die Arbeitsgruppe die für die Umsetzung der Initiative zuständig ist, wurde vom Bundesrat eingesetzt und hat ihren Schlussbericht Ende Juni 2011 abgeliefert. Dieser Bericht schlägt vier Varianten für die Umsetzung der Initiative vor. Die gesetzgeberischen Arbeiten sollten durch einen Vernehmlassungsentwurf fortgesetzt werden.

Ich kann Ihnen sagen die Dienststelle verfolgt eine Politik der Ausschaffung von ausländischen Staatsbürgern, welche Gegenstand von schweren strafrechtlichen Verurteilungen sind, weiter. Der Staatsrat hat keine Befugnis zur sofortigen Umsetzung dieses Themas. Die Dienststelle ihrerseits hat immer die Gesetzgebung des Bundes in Bezug auf die Ausschaffung strikte angewendet, besonders wenn es sich um Straftäter handelt.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

Ici encore, les auteurs de l'interpellation sont satisfaits.

7. MOTION

**du groupe PLR, par les députés Philippe NANTERMOT (suppl.),
Xavier MOTTET (suppl.) et Thomas LOTT (suppl.), concernant: pour une
révision totale de la législation en matière du droit des étrangers et de l'asile
(15.03.2011) (2.153)**

MOTION

**der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe NANTERMOT (Suppl.),
Xavier MOTTET (Suppl.) und Thomas LOTT (Suppl.), betreffend Totalrevision
der Gesetzgebung im Bereich des Ausländer- und Asylrechts (15.03.2011)
(2.153)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Xavier Mottet, PLR:

La loi d'application de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers du 1^{er} février 1967 est basée sur la loi fédérale du 26 mars 1931 – jour de la création de la défunte Swissair; c'est dire si elle date.

Notre loi d'application est vieillissante, d'autant plus que le peuple a accepté la révision de la loi fédérale sur l'asile ainsi que la nouvelle loi sur les étrangers en 2006.

Vaud et Genève ont déjà fait le pas. Nous devons en faire de même afin que cette législation nouvelle intègre le principe d'une participation des communes aux décisions les concernant et la consultation du Parlement cantonal et de ses commissions lors des choix stratégiques. Cela évitera au département d'agir de manière cavalière, comme il l'a fait lorsqu'il a décidé d'ouvrir un centre de requérants d'asile à Vouvry. Il ne devrait plus être possible d'installer un tel centre sans en discuter préalablement avec les autorités communales.

Cela permettra notamment d'améliorer l'intégration de ces populations en trouvant la meilleure solution pour la collectivité résidente et immigrante.

Il n'est nulle question ici de rejeter systématiquement l'implantation d'un nouveau centre de requérants. Le Valais, par l'intermédiaire des communes, se doit d'accueillir ces personnes qui fuient les conflits dévastateurs de leurs pays. Cet accueil ne peut être fait avec la légèreté et l'arrogance dont le département a fait preuve lors de l'implantation du centre dans le Haut-Lac.

Les processus décisionnels doivent être modernisés et rendus plus transparents. L'accueil des requérants pourra alors être planifié de manière cohérente et sereine.

C'est à ce prix que l'intégration pourra être améliorée.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre motion est combattue.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich habe es noch erlebt als in diesem Parlament echte Freisinnige sassen. Radikale mit einem weltoffenen liberalen Blick. Radikale deren Blick nicht am eigenen Tellerrand

aufgehört hat. Heute stelle ich fest, dass vorab die jungen Springinsfeld der Radikalen wie Mottet oder Nantermod weit nach rechts gerutscht sind und versuchen auf der SVP Klaviatur des Fremdenhasses und der Fremdenfeindlichkeit zu spielen.

Die vorliegende Motion der Suppleanten Nantermod und Mottet ist ein Beispiel dafür.

Im Asylwesen haben wir zwei Möglichkeiten.

Der Bund überlässt es den Kantonen, ob sie eigene Strukturen schaffen um die Asylsuchenden unterzubringen oder ob sie die Anzahl Asylsuchenden fest auf eine Gemeinde zuteilen.

Wir haben dabei zwei Konstanten. Wir haben in diesem Land eine gewisse Anzahl von Asylsuchenden, wir haben zweitens die Bundesgesetzgebung, die natürlich der kantonalen Gesetzgebung übergeordnet ist.

Wie gesagt, wir haben zwei Möglichkeiten, kantonale Strukturen oder eine feste Zuteilung auf die Gemeinden.

Selon mes sources, et c'est ma collègue Brigitte Diserens qui a fait la recherche, la commune de Morgins compte 700 habitants.

Wenn man diese Gemeinde mit diesen 700 Einwohnern nimmt, einen festen Faktor mit 0,5 Prozent dieser Gemeinde zuordnen würde, würde das bedeuten, dass die Gemeinde Morgins 4 Asylsuchende aufnehmen müsste. Für die Gemeinde Savièse von Kollege Addor wären es 27 Asylsuchende. Es leuchtet wohl ein, dass es wenig Sinn machen würde, wenn diese Asylsuchenden fix auf die Gemeinden zugeteilt würden. Dort würden nämlich die entsprechenden Strukturen fehlen, dort würde auch die Betreuung fehlen und darum macht es viel mehr Sinn, wenn es kantonale Strukturen gibt, wo es eben diese Betreuung gibt.

Deshalb ist diese Motion abzulehnen, weil wir mit der jetzigen Praxis gut fahren und zweitens ist auch die – und das mache ich gerade gleichzeitig – nächste Motion von Jean-Luc Addor ebenfalls abzulehnen. Wir bekämpfen diese ebenfalls.

Danke schön.

M. le député (suppl.) Xavier Mottet, PLR:

Première précision: Morgins n'est pas une commune; ce village fait partie de la commune de Troistorrents qui compte plus d'habitants que 700 personnes.

Deuxième clarification: Il n'est nullement ici en cause de rejeter l'arrivée de requérants sur le sol valaisan. Bien au contraire, l'objectif est d'avoir une meilleure collaboration entre les communes et le canton. Si les communes sont averties à l'avance et si elles peuvent préparer le dossier, les requérants seront encore mieux intégrés dans la commune site.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous allons donc procéder au vote.

Par 78 voix contre 29 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 2.153 du député (suppl.) Philippe Nantermod.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

8. MOTION
du député Jean-Luc Addor, UDC, concernant
l'asile: pas dans le dos des communes (15.03.2011) (2.154)

MOTION
von Grossrat Jean-Luc Addor, UDC, betreffend
Asyl: nicht hinter dem Rücken der Gemeinden (15.03.2011) (2.154)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Cette motion va très largement dans le même sens que la précédente.

Je me suis abstenu d'intervenir tout à l'heure; vous comprendrez que je le fasse maintenant.

Cette motion parle donc de l'hébergement collectif de demandeurs d'asile. Eh bien!, contrairement à ce que nous dit notre collègue German Eyer, la politique actuelle ne fonctionne pas bien; elle ne fonctionne même pas du tout, dans la mesure suivante: c'est que (on l'a vu à Vouvry mais on l'a vu plus récemment aux Collons) l'Etat du Valais, au lieu de traiter dans cette affaire les communes comme des partenaires avec lesquels il devrait collaborer de manière franche et transparente, l'Etat du Valais, tout au contraire, les traite comme des adversaires potentiels.

Comme mon collègue du groupe PLR, le groupe UDC estime que si nous voulons que les demandeurs d'asile, qui sont attribués au canton du Valais et que l'Etat du Valais doit bien, d'une manière ou d'une autre, héberger sur son sol (cela ne fait pas de doute sous l'angle du droit fédéral), si nous voulons que ces personnes puissent être hébergées dans notre canton dans des conditions correctes, si nous voulons qu'elles puissent être acceptées de plus ou moins bonne grâce dans les communes dans lesquelles elles doivent résider, un bon moyen finalement de créer beaucoup de problèmes, c'est de traiter les communes comme des adversaires, de tout faire dans leur dos et de continuer cette politique du fait accompli.

Nous, nous pensons que c'est exactement l'inverse qu'il faut faire: il faut traiter les communes encore une fois comme des partenaires. C'est le seul moyen de faire accepter plus ou moins correctement ces personnes.

Tous ceux ou toutes celles ici qui voudraient combattre, par exemple, le droit des communes d'être consultées, associées dans le cadre de ce genre de processus, cela reviendrait à dire que nous penserions qu'il est normal que, comme cela s'est fait aux Collons, les autorités communales soient avisées quelques jours avant l'arrivée des demandeurs d'asile sur leur sol, alors que tout le monde sait que ça peut causer des problèmes. Et ces problèmes, qui devra les résoudre ensuite? Ce n'est personne d'autres que les autorités communales.

Ce que nous demandons donc, c'est tout simple, ça nous semble élémentaire: c'est du plus élémentaire respect des autorités communales.

Il serait bien que ce Parlement avance dans cette affaire sans forcer les citoyens à continuer à signer l'initiative que l'UDC a lancée dans ce canton dans le même sens.

Merci pour votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Deux volets dans cette intervention:

Le premier consiste à miner nos institutions par l'introduction d'un droit de veto communal. Cela aboutirait à une paralysie de nos institutions et empêcherait le Conseil d'Etat de fonctionner et de répondre à ses obligations. Je ne reviendrai pas sur les différents échelons: fédéral, cantonal et communal, ni sur la distinction entre exécutif, législatif et judiciaire, ce serait faire un affront au motionnaire qui devrait connaître ces éléments mieux que moi, bien qu'il fasse parfois mine d'en oublier quelque peu les impératifs. Et pourquoi pas un droit de veto contre l'impôt, contre l'aménagement du territoire ou que sais-je?

C'est là que s'ouvre le deuxième volet. Ce deuxième volet est politique. Le parti du motionnaire a comme cheval de bataille son ouverture à la différence, c'est bien connu. S'il y a quelques siècles, les Saviésans avaient des problèmes à n'en plus finir avec les Contheysans et avec les Blecks, c'est parce que c'est toujours avec ses voisins que l'on a des frictions. A notre époque, les frontières se sont éloignées et, plus lointain, l'étranger est devenu encore plus étrange par ses différences. Et certains en profitent pour augmenter la méfiance à son égard. C'est en chatouillant cette sensibilité inavouable de manière pernicieuse que l'UDC argumente en faveur du droit de veto.

Le Conseil d'Etat a la charge de s'occuper des centres d'accueil. Alors, si le groupe DC du Centre partage les préoccupations du motionnaire concernant plus de discussions pour une meilleure collaboration, voire un partenariat, nous disons deux fois non à cette motion: non au droit de veto et non à l'exécution du bouc émissaire.

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

In einem ziehen wir mit dem Motionär gleich – antidemokratische und respektlose Politik gegenüber den Gemeinden kann nicht akzeptiert werden.

Nicht jede Gemeinde wird sich freuen, wenn in ihren Räumen, zum Beispiel Zivilschutzanlagen, über das Unterbringen von Asylbewerbern entschieden wird. Diese Problematik muss anders geregelt werden.

Ich und mit mir die CVPO unterstützen aber auch, dass bereits zu Beginn eines Verfahrens, welches zur Einrichtung eines Asylbewerberzentrums auf dem jeweiligen Gemeindegebiet führen soll, die betroffenen Gemeinden in die Entscheidungsfindung eingebunden werden sollen. Wir sind für offene Zusammenarbeit zwischen Kanton und Gemeinden.

Bis dahin würde die CVPO den Vorstoss, die Motion unterstützen – das muss gefordert werden, das ist richtig, aber nur bis dahin.

Aber das mit dem Vetorecht für die Gemeinden was die Nutzung von Zivilschutzräumen und anderen Zivilschutzanlagen auf dem Gemeindegebiet zu bevölkerungsschutzfremden Zwecken angeht, das geht zu weit.

Aber auch wenn ich als Gemeindepräsident für meine Gemeinde lieber mehr Rechte hätte und in der Regel für mehr Autonomie bin und diese fordere, das geht zu weit. "Veto" ist ein lateinisches Wort und heisst "ich verbiete".

Übrigens muss man nach altem römischem Recht ein Veto nicht begründen.

Wir die CVPO können diese Motion nicht unterstützen, das geht zu weit.

Danke schön.

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Ich wollte eigentlich zu diesem Thema nicht unbedingt sprechen, aber als betroffene Gemeinde liegt mir doch am Herzen zwei, drei Sachen hier richtig zu stellen.

Erstens einmal muss ich sagen, dass im Vorfeld zur Einrichtung einer Asylunterkunft in unserer Gemeinde wir mit Frau Staatsrätin einen korrekten Umgang pflegten – auch sie mit uns natürlich – und den entsprechenden Dienststellen und dass dieses eigentlich schlussendlich zur Zufriedenheit der Gemeinde abgelaufen ist.

Ich habe mich in der Anfangsphase auch dagegen gewehrt, dass Asylanten in die Gemeinde kommen und musste auch harsche Kritik, insbesondere auch mit Leserbriefen gegen mich, erfahren lassen. Nichtsdestotrotz haben wir natürlich Verständnis für die Situation des Staatsrats. Es kommen Leute in die Schweiz, diese Leute müssen verteilt werden auf die Kantone. Der Kanton hat selber kein eigenes Territorium, ist ja eingeteilt in Gemeinden und somit ist es natürlich nicht anderes als recht und billig, dass diese Leute irgendwo in einer Gemeinde unterkommen.

Bei uns ist das so abgelaufen – ich glaube in anderen Gemeinden auch – dass Unternehmungen in diesen Orten ihre leeren Kapazitäten im Rahmen eines obligationenrechtlichen Mietvertrag dem Staatsrat vermietet und somit nun dort auch entsprechende Einkommen generieren können.

Ich bin der Ansicht – hier kann mich vielleicht der Rechtsprofessor von der UDC belehren – wenn ein Vetorecht nun zustande kommt und ist ein obligationenrechtlicher Mietvertrag zustande gekommen, ich glaube dann haben wir ein Problem zwischen Privatrecht und öffentlichem Recht. Also ein Vetorecht wonach ein privatrechtlicher Vertrag zwischen einem Unternehmen und dem Staat ausgehebelt wird, das hat grosse Probleme verfassungsmässig durchzukommen.

Aus diesem Grunde lehne auch ich im persönlichem Namen diese Vorlage ab.

Danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je constate d'abord, et c'est quand même assez réjouissant, qu'il y a une forme d'unanimité dans ce Parlement à considérer qu'il doit y avoir collaboration et non pas confrontation dans cette affaire entre l'Etat, d'une part, et les communes, d'autre part. C'est quand même assez rassurant pour les citoyens de ce canton.

Maintenant, on peut faire du droit romain ou d'autres formes de droit. Je crois que ce n'est pas fondamentalement un problème juridique, c'est un problème politique. Moi, je constate, en entendant notre collègue Philipp Schnyder, président de commune, et c'est la démonstration que notre motion n'est absolument pas excessive, eh bien!, en fonction des conditions locales, dont les autorités communales sont le mieux à même de juger (et je n'ai pas à intervenir dans l'appréciation de notre collègue pour sa propre commune), je constate qu'il y a des cas où, contrairement à ce que certains imaginent sur la base de procès d'intention qu'on voudrait nous faire, ça peut fort bien se passer, et c'est une bonne chose qui permet finalement d'assumer ses obligations à l'égard de la Confédération. Mais, les Valaisans doivent savoir, et je me réfère à ce sujet à de récentes déclarations du chef du Service de l'action sociale, que ce dont nous parlons dans cette motion, donc le second

volet aussi concernant l'utilisation éventuelle des abris de protection civile, ce n'est pas quelque chose de purement théorique, c'est quelque chose qui pourrait nous arriver, arriver à certaines communes, avant la fin de l'année. M^{me} la cheffe du département nous en dira peut-être un peu plus dans un moment.

Alors, à partir de là, la question encore une fois, c'est comment faire pour que l'hébergement de ces personnes soit le mieux accepté par la population? Est-ce qu'il faut le faire en imposant leur hébergement ou en discutant?

Nous, nous pensons que la voie la plus fructueuse, c'est la discussion et non pas la politique du fait accompli pratiquée par le département parce qu'il ne faut pas oublier quand même que les abris de protection civile ont été faits principalement, pour ne pas dire exclusivement, à d'autres fins. Donc, l'enjeu, c'est toujours encore une fois l'acceptation par la population locale (on voit que, parfois, c'est le cas) de l'hébergement de ces personnes.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de soutenir quand même cette motion dans ses deux volets.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons procéder au vote.

Par 77 voix contre 40 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.154 du député Jean-Luc Addor.

Cette motion est ainsi classée.

9. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant les islamistes tunisiens réfugiés: à quand le retour au pays? (15.03.2011) (2.155)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend islamistische Flüchtlinge aus Tunesien: Wann erfolgt die Rückschaffung? (15.03.2011) (2.155)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

L'auteur de l'interpellation ne souhaite pas s'exprimer.

Je passe la parole directement à M^{me} la cheffe du département pour la réponse.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Die SVP hat Fragen gestellt zum Asylverfahren gegen islamitisch aktive Tunesier und ich kann Ihnen folgende Antwort geben.

Am 22. Mai 2011 befanden sich insgesamt acht Personen im Asylverfahren, davon zwei im Dublin Verfahren. Für uns ist es nicht möglich zu wissen aus welchen Gründen die betroffenen Personen ein Asylgesuch eingereicht haben. Es gibt keine Statistik zu diesen Gründen. Zurzeit leben 15 tunesische Staatsangehörige mit dem Flüchtlingsstatus im Wallis. Keine tunesische Person ist im Besitz der vorläufigen Aufnahme.

Ich betone hier nochmals, in der Schweiz liegt die ausschliessliche Kompetenz bei Asylfragen bei den eidgenössischen Behörden. Das Bundesamt für Migration prüft einzeln genau die Situation der Herkunftsländer von Asylsuchenden. Wenn das Amt es für angemessen hält, beschliesst es das gewährte Gesuch des betroffenen Staates zu widerrufen. Es ist jedoch schwierig für uns zu wissen und wir sind angewiesen auf die Informationen und die Beschlüsse vom Bundesamt für Migration.

Sie schreiben es könnten Schritte eingeleitet werden auf Grundlage von schwerwiegenden Delikten von Islamisten mit Wohnsitz im Wallis, die Asyl besitzen. Ein Asylwiderrufsentscheid wie auch die Prüfung der Ausschaffungsbedingungen sollten von der Eidgenossenschaft vor Beginn der Ausschaffungsschritte stattfinden. Schliesslich eine Beschwerde gegen die Verweigerung der Einbürgerung ist derzeit beim Kantonsgericht hängig infolge des abgewiesenen Antrags durch den Grossen Rat am 6. Mai 2010.

10. POSTULAT

des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim RAUSIS, concernant la détection automatique des bénéficiaires de prestations complémentaires (17.03.2011) (2.156)

POSTULAT

der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim RAUSIS, betreffend automatische Erfassung der Bezüger von Ergänzungsleistungen (17.03.2011) (2.156)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

Ce postulat découle d'une journée de réflexion des JDC du Valais romand consacrée à nos aînés.

Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI sont accordées lorsque les rentes et autres revenus ne couvrent pas les besoins vitaux. Elles sont un droit et ne sauraient être confondues avec des prestations de l'assistance publique ou privée.

Elles concernent en majorité des personnes âgées souvent peu habituées à accomplir des démarches administratives. Pour en bénéficier, le rentier doit, en effet, s'adresser à l'agence AVS locale ou à la Caisse cantonale de compensation et remplir un formulaire très détaillé qui récapitule son état de fortune, ses revenus et ses dépenses.

Dès lors, pourquoi ne pas étudier un système de détection automatique du droit aux prestations complémentaires sur le modèle du subventionnement des primes d'assurance-maladie? Corollaire de ce mode de faire, la révision du droit aux prestations complémentaires serait annuelle et permettrait de limiter les risques de versements indus.

Par contre, il va de soi que la détection automatique ne doit pas signifier octroi automatique. Le rentier devrait toujours valider le versement du montant et pouvoir, le cas échéant, y renoncer. Merci de votre soutien et de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

11. POSTULAT

**des députées Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant un concept cantonal homogène
(17.03.2011) (2.157) (en collaboration avec le DECS)**

POSTULAT

**der Grossrätinnen Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-
PCS), Laura KRONIG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend einheitliches kantonales Konzept
(17.03.2011) (2.157) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im Kanton Bern wurde Anfang Februar 2011 der schwerste Missbrauchfall aufgedeckt, den dieser Kanton je erlebt hat. Ein Mann soll über Jahre in seiner Funktion als Sozialtherapeut 122 Menschen in Heimen missbraucht haben.

So ein Vorfall kann sich überall ereignen. Das Risiko zu solchen Straftaten lässt sich nie ganz ausschalten. Es muss aber alles getan werden um dies zu vermeiden. Im Wallis existieren zahlreiche soziale Institutionen in denen Menschen betreut werden. Alle arbeiten über Leistungsverträge eng mit dem Kanton zusammen.

Schutz vor Missbrauch ist eine Forderung dieser Leistungsverträge. Es ist aber so, dass jede Institution ihre eigenen Weisungen bezüglich Missbrauch hat. Jede Institution versucht ihre Mitarbeiterinnen nach ihrem Gutdünken zu schulen und zu sensibilisieren. Dies mit verschiedenen Werkzeugen und in verschiedener Intensität.

Gemeinsam ist, dass auf allen Verantwortlichen eine grosse Verantwortung in diesem heiklen Bereich lastet.

Wir ersuchen den Staatsrat ein allgemein gültiges Konzept für alle sozialen Institutionen zu erstellen, nach dem wir dem sexuellen Missbrauch vorbeugen können.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

12. MOTION

**des députés Xavier MORET, PLR, Nicolas VOIDE, PDCB, Yves FOURNIER,
PLR, et Willy GIROUD, PLR, concernant la prostitution, quels contrôles?
(17.03.2011) (2.158)**

MOTION

**der Grossräte Xavier MORET, PLR, Nicolas VOIDE, PDCB, Yves FOURNIER,
PLR, und Willy GIROUD, PLR, betreffend: Wie sieht es mit den Kontrollen
im Bereich der Prostitution aus? (17.03.2011) (2.158)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Xavier Moret, PLR:

Après les cantons romands de Genève, de Vaud, de Neuchâtel et de Fribourg, qui se sont dotés de réglementations et de lois sur l'exercice de la prostitution, le canton du Valais est touché et de plus en plus concerné par l'exercice du plus vieux métier du monde, la prostitution.

Plusieurs localités bas-valaisannes connaissent une recrudescence de l'exercice de cette activité, pour laquelle il n'existe à ce jour aucune législation utilisable et efficace.

Aujourd'hui, seule l'annonce personnelle auprès de la police cantonale est obligatoire pour les personnes désireuses de s'adonner à la prostitution.

Les revenus des pratiquants et des souteneurs, très lucratifs dans certains cas, échappent ainsi très souvent au prélèvement de l'impôt.

Or, à ce jour, cette situation n'est plus satisfaisante et mérite d'être corrigée.

Au-delà du bien-fondé ou non de ces activités liées au plaisir du sexe, ce qui est le plus dommageable, en plus des troubles de l'ordre public dans certains quartiers chauds, ce sont les conditions générales de travail, les conditions de sécurité et les conditions sanitaires dans lesquelles les filles de joie exercent leur art et pour lesquelles il n'existe pas ou peu de contrôles subséquents.

Le Service cantonal de la population et des migrations, le Service cantonal de la santé, la police cantonale devraient pouvoir en tout temps accéder à ces logements privés et procéder aux vérifications d'usage du personnel et des propriétaires des lieux.

Aussi, afin de régler notamment les points ci-dessus, les signataires de la présente motion demandent au Conseil d'Etat de prévoir une législation analogue aux autres cantons romands et permettant de garantir la liberté d'action des personnes s'adonnant à l'exercice de la prostitution, de donner aux autorités les moyens de lutter contre les abus à leur rencontre, d'assurer la mise en œuvre de mesures de prévention sanitaires et sociales, de réglementer les lieux, heures et modalités de l'exercice de la prostitution.

Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues, afin de doter notre canton de bases solides et efficaces en matière de prostitution, les signataires, dont je me fais le porte-parole, vous demandent de soutenir cette motion. Par avance, merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre motion n'est pas combattue; elle est transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

13. INTERPELLATION

des députés Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, PLR, Xavier MORET, PLR, Christophe CLAIVAZ, PLR, Olivier DELALOYE, PLR, et cosignataires concernant: quel régime aux Iles? (18.03.2011) (2.159)

INTERPELLATION

von Grossrätin Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, PLR, den Grossräten Xavier MORET, PLR, Christophe CLAIVAZ, PLR, Olivier DELALOYE, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Vollzugsregime im Untersuchungsgefängnis "les Iles" (18.03.2011) (2.159)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

Lors du dépôt de cette interpellation, nous avons été surpris du nombre de régimes de détention qui cohabitaient aux Iles selon la publication dans le Bulletin Officiel.

Le groupe PLR se souciait des difficultés rencontrées par le personnel dans un établissement à caractère préventif où tout risque de collusion doit être évité.

A l'époque, Madame la conseillère d'Etat, vous vous retranchiez derrière les résultats de l'audit. Celui-ci est désormais publié, mais les difficultés vécues au quotidien par le personnel n'ont pas pour autant disparu. Le personnel est toujours en sous-effectif, et fait face avec compétence et disponibilité aux problèmes de cohabitation des détenus sous ces différents régimes en accumulant des heures supplémentaires.

Merci, Madame la conseillère d'Etat, de nous transmettre vos réponses précises aux questions déposées au moyen de cette interpellation.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Frau Anne-Marie Sauthier-Luyet folgende Antwort geben:

Es ist tatsächlich so, dass wir im Rahmen der vierjährigen Anpassungen Kostgelder im Strafvollzugskonkordat in den verschiedenen Anstalten geprüft und angepasst haben. Dies auch aus Gründen der Rechnungstellung.

Wir unterscheiden betrieblich folgende vier Arten: die Untersuchungshaft oder Sicherheitshaft, den Strafvollzug im geschlossenen Milieu, das gelockerte Haftregime sowie das Arbeits- und Wohnexternat. Die zuletzt erwähnte Haftart wird ausserhalb der Strafanstalten durchgeführt und benötigt kein Aufsichtspersonal.

Das neue Strafgesetzbuch erlaubt zudem die Durchführung mehrerer Haftarten in der gleichen Anstalt. Dazu müssen jedoch die spezifischen Besonderheiten der verschiedenen Haftarten respektiert werden. Diese Neuheit erlaubt uns eine rationellere Benutzung der bestehenden Infrastruktur und auch eine bessere Einteilung des Personals.

Ich kann Ihnen die Situation darstellen wie sie im Juni 2011 war und zwar in Angaben der Hafttage.

In der Untersuchungshaft hatten wir total 10'132 Hafttage, im Strafvollzug total 3'357, im gelockerten Strafvollzugsregime 1'289 und im Strafvollzug Arbeits- und Wohnexternat 187. Das ist die Situation wie wir sie in Sitten hatten.

Jetzt zum Personal.

Das Personal beträgt rund 17 bis 19 Personen, davon sind in der Küche 6 Personen, in der Druckerei 4 bis 6, in der Wäscherei 2, in der Reinigung 4 und im Unterhalt 1. Die Zahl in den Werkstätten kann je nach Arbeitslast variieren.

Der Arbeitsplan in Martigny und Brig wird so erstellt, dass die Betreuung der inhaftierten weiblichen Personen während dem Tag von weiblichem Personal sichergestellt werden kann, zudem werden die Leibesvisitationen an Frauen nur von weiblichem Personal durchgeführt.

Falls eine Person weiblichen Geschlechts ausserhalb der Arbeitsstunden des weiblichen Strafvollzugs durchsucht werden muss, werden auch Agentinnen der Kantonspolizei hinzugezogen.

Die Nachtschicht in Martigny wird von einem Strafvollzugsbeamten sichergestellt. Die extrem schwache Personaldotation der Walliser Strafanstalten erlaubt es zurzeit nicht in

dieser Zeit mehr Personal zur Verfügung zu haben. Wir haben für den Betrieb in Martigny total 10 Stellen und für das Untersuchungsgefängnis in Brig mit den weiteren Internierungsmöglichkeiten total nur vier Stellen.

Ich möchte hier nochmals erwähnen, dass das Audit auf die ungenügende Personalsituation hingewiesen hat und auch auf die Infrastrukturen, die wir bezüglich der Sicherheit verbessern sollten und die Analyse läuft nun. Bis Ende Juni sollte ein erster Bericht vorliegen, damit wir sehen können wie es weiter geht und wie viel Personal wir brauchen um die Umstrukturierungen vornehmen zu wollen und können.

Die Einzelheiten der Strafhaftarten und der Strafanstalten habe ich hier in einer Tabelle. Ich gebe Ihnen die Tabelle. Dort sehen Sie wo in welcher Haftanstalt im Wallis welche Strafhaftart verbüsst wird mit wie viel Tagen und wie viel Personen.

14. POSTULAT

des députés Michael KREUZER (suppl.), SVPO / Freie Wähler, Alessandro MARINO (suppl.), SVPO / Freie Wähler, Marcel DELASOIE (suppl.), PLR, et André VERNAY, PLR, concernant un examen de conduite automobile décentralisé (18.03.2011) (2.160)

POSTULAT

der Grossräte Michael KREUZER (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, Alessandro MARINO (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, Marcel DELASOIE (Suppl.), PLR, und André VERNAY, PLR, betreffend dezentralisierte Autofahrprüfung (18.03.2011) (2.160)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Alessandro Marino, SVPO/Freie Wähler:

Die praktische Autofahrprüfung kann heute leider nur in Sitten absolviert werden. Für Personen aus den Randregionen ist dies ein erheblicher Nachteil. Sie tragen höhere Kosten und der zeitliche Mehraufwand ist enorm. Warum soll es nicht möglich sein was in anderen Kantonen schon längst umgesetzt worden ist? Ich nehme als Beispiel den Kanton Graubünden. Neben Chur und Davos kann die Fahrprüfung auch in kleinen Gemeinden wie Samaden mit 3'700 Einwohnern und Roveredo mit 2'400 Einwohnern absolviert werden. Wenn dies die Bündner können, so doch auch wir Walliser.

Ich habe noch ein weiteres Beispiel – den Kanton Bern. Das Dorf Orpund hat eine Einwohnerzahl von 2'700 und dort kann die Prüfung auch gefahren werden. Tun wir doch etwas für die Jugend. Wir sehen darin auch einen ökologischen Effekt. Stärken wir im ganzen Wallis die Randregionen. Die dezentralisierte Autofahrprüfung bringt eine Entlastung für alle jungen Neulenker.

Wir bitten Sie dieses Postulat zu unterstützen.

Herzlichen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

15. POSTULAT

**du groupe PDCC, par les députés Vincent PITTELOUD (suppl.) et Alain de PREUX, concernant: quelles conséquences économiques dans notre canton à la suite d'un séisme majeur (18.03.2011) (2.161)
(en collaboration avec le DTEE et le DEET)**

Postulat

**der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Vincent PITTELOUD (Suppl.) und Alain de PREUX, betreffend wirtschaftliche Auswirkungen eines schweren Erdbebens in unserem Kanton (18.03.2011) (2.161)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU und dem DVER)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Vincent Pitteloud, PDCC:

Depuis le dépôt de notre intervention, la situation au niveau fédéral a évolué de manière positive puisque le débat pour une assurance "tremblement de terre" dans une forme qui reste encore à définir a été relancé.

Nos préoccupations demeurent, cependant, d'actualité car, jusqu'à l'installation d'une éventuelle assurance fédérale, un séisme d'importance pourrait toucher notre région.

Notre postulat soulève les interrogations suivantes:

En cas de sinistre majeur, le propriétaire d'un bien immobilier devrait assumer les annuités de son crédit hypothécaire et, en plus, payer un loyer pour un nouveau logement. Comment va-t-il pouvoir assumer la situation?

Les institutions bancaires de notre canton ont-elles pris la mesure de ce risque et constitué les réserves correspondantes pour survivre à cette problématique si un certain nombre de crédits hypothécaires ne pourraient plus être honorés et que les biens ont disparu?

De même, l'Etat est-il à même d'assumer la perte de biens d'utilité publique ainsi que la continuité des opérations jusqu'à la reconstruction des sites détruits?

Nous prions donc le Conseil d'Etat d'apprécier ces différentes requêtes et d'évaluer les suites économiques et pratiques pour notre canton en cas de séisme majeur.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

16. INTERPELLATION

**des députés Mathias REYNARD (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël BOURGEOIS (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le travail au noir en Valais
(18.03.2011) (2.162)**

INTERPELLATION

der Grossräte Mathias REYNARD (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Gaël BOURGEOIS (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und German EYER,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrätin Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Mitunterzeichnenden betreffend Schwarzarbeit
im Wallis (18.03.2011) (2.162)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la passe ainsi directement à M^{me} la cheffe du département pour la réponse.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Die Problemstellungen sind von zweierlei Art. Einerseits sprechen Sie die Schwarzarbeit an und auf der anderen Seite die Entsendung von Arbeitnehmern in der Schweiz.

Diese beiden Phänomene können zu den selben Auswirkungen führen, zu Lohn- und Sozialdumping und unlauterem Wettbewerb. Die Schwarzarbeit geht einerseits die einheimischen Betriebe oder Arbeitnehmer an, während die Entsendung von Arbeitnehmern in der Schweiz ausschliesslich europäische Firmen betrifft.

Grundsätzlich kann gesagt werden, die kantonale Beschäftigungsinspektion ist mit den Kontrollen im Bereich des Bundesgesetzes gegen die Schwarzarbeit sowie in jenem des Entsendegesetzes betraut. In den Branchen die durch die allgemein verbindlichen Gesamtarbeitsverträge geregelt sind, fällt die Kontrolle der entsandten Arbeitnehmer in den Zuständigkeitsbereich der paritätischen Berufskommissionen.

Aus Synergie- und Effektivitätsgründen haben die Kommissionen des Bauhaupt- und Nebenbaugewerbes diese Kompetenz an die Beschäftigungsinspektion delegiert.

Zur ersten Frage – zum Kampf gegen die Schwarzarbeit.

Im Kampf gegen die Schwarzarbeit setzt das Wallis auf ein qualitatives Vorgehen, d.h. die Ermittlungen werden aufgrund von Informationen durchgeführt. Wir haben gute Ergebnisse. Von den 621 generierten Kontrollberichten haben wir in insgesamt 52 Prozent aller Fälle einen Verstoss aufgedeckt. Die Summe der Gehälter, die den Sozialversicherungsträgern und der Steuerbehörde nicht gemeldet wurden, liegt bei geschätzten 1,9 Millionen Franken und der Leistungsmissbrauch beläuft sich auf zirka 240'000 Franken.

Insgesamt haben wir vier Stellen im Kampf gegen Schwarzarbeit betraut, inbegriffen die Direktion und die touristische sowie administrative Unterstützung. Deshalb müssen wir Prioritäten setzen, was bisweilen bei manchen Berufsgruppen eine gewisse Unzufriedenheit hervorrufen kann.

Zur zweiten Frage was die Zusammenarbeit mit den paritätischen Kommissionen betrifft.

Ich kann sagen die Zusammenarbeit funktioniert ziemlich gut weil die aufgestellte Konstellation es ermöglicht die Kontrollen zu professionalisieren und Synergien in der Arbeitsmarktbeobachtung herauszuarbeiten. Das Sanktionieren von ausländischen Betrieben, welche in den allgemein verbindlichen Gesamtarbeitsverträgen vereinbaren

Vorgang betreffen, Mindestlohn und Arbeitsbedingungen nicht einhalten, fällt in den Zuständigkeitsbereich der paritätischen Berufskommissionen. Es obliegt nicht dem Staat die Weiterbehandlung der durch die kantonale Beschäftigungsinspektion mitgeteilten Dossiers durch die paritätische Berufskommission zu überprüfen.

Zur Frage – Verstösse im Bereich Schwarzarbeit.

Die Beschäftigungsinspektion begnügt sich nicht damit die mutmasslichen Verstösse festzustellen. Sie kümmert sich auch darum die Beweise zu beschaffen, damit die Justiz vom Gesetz her die vorgesehenen Sanktionen aussprechen kann und die Sozialversicherungsträger, wie die Steuerbehörde, Beiträge und unbezahlte Steuern einkassieren können.

Ausserdem scheint es schwierig die Effizienz der ergriffenen Massnahmen allein von der Anzahl der aufgedeckten Übertretungen aus zu beurteilen. Während Verstösse gegen das Ausländergesetz vor Ort festgehalten werden können, verlangen die Fälle in denen das Sozialversicherungsrecht bzw. das Steuergesetz betroffen ist, wichtige und detaillierte Nachforschungen und Abklärungen.

Die von dem Phänomen betroffenen Branchen sind vor allem solche, die viele gering qualifizierte Arbeitskräfte beschäftigen, zum Beispiel die Landwirtschaft, das Baugewerbe und das Gastgewerbe. In diesen Sektoren werden im Übrigen die meisten Untersuchungen und Kontrollen durchgeführt. Es gibt nicht den "typischen" Betrieb, der sich mit Schwarzarbeitern aushilft, aber in den betroffenen Branchen dominieren vor allem kleine und mittlere Betriebe sowie Mikrounternehmungen.

Zur Frage der Subunternehmer.

Die Weitergabe von Arbeiten an Subunternehmer und der Beteiligung von weiteren Subunternehmen kann Schwarzarbeit zur Folge haben. Diese Tatsache ist aber vor allem im Bereich des Baugewerbes zu beobachten. Die Gesetzgebung betreffend Schwarzarbeit macht keinen Unterschied zwischen direktem Auftraggeber und Subunternehmer. Bis anhin erlaubt es uns keine der geltenden Vorschriften die Kontrolle oder Regulierung der Weitergabe von Arbeiten an Subunternehmer, ausser für den Fall, dass eine Solidarhaftung mittels Vertrag oder Gesamtarbeitsvertrag vorgesehen ist, vorzunehmen.

Zur Frage der nicht bezahlten Bussen.

Diese Frage war bereits Gegenstand einer am 9. März 2010 hinterlegten Resolution von Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud. Ich verweise nochmals auf meine Antwort, die im wesentlichen wie folgt lautete. Die vorgesehenen Verfahren erlauben eine Kautions für die Busse und die Kontrollkosten vor Ort einzukassieren. Gegenüber ausländischen Betrieben, welche die in unserem Kanton geltenden Arbeits- und Lohnbedingungen nicht einhalten, wird im Falle der Nichtbezahlung der auferlegten Busse eine Dienstleistungssperre in der Schweiz ausgesprochen. Das ist auch auf der Internetseite des SECO.

Traitements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

17. POSTULAT

**du député Urban FURRER, CSPO, concernant l'autoroute A9 à Viège –
fermeture du tunnel de Viège (17.11.2010) (5.106)**

POSTULAT

**von Grossrat Urban FURRER, CSPO, betreffend Autobahn A9 in Visp –
Sperrung Vispertunnel (17.11.2010) (5.106)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Für den Anschluss an die Autobahn A9 im Bereich Visp muss der bestehende Vispertaltunnel längerfristig geschlossen werden – eine Massnahme, die erhebliche Verkehrsprobleme für die Dörfer im Vispertal und Visp selber darstellen.

Bereits vor der Eröffnung des Tunnels im Frühling 1997 stauten sich die Fahrzeuge an Spitzentagen bis weit in die beiden Seitentäler Saas und Zermatt.

In der Antwort auf mein Postulat zeigt der Staatsrat Verständnis für die Forderungen in denen ich eine Lösung für das bevorstehende Verkehrsproblem verlange. Er ist bereit die Bedürfnisse und Anliegen der Bevölkerung zu berücksichtigen und beantragt die Annahme des Postulats. Hierzu recht herzlichen Dank.

Zurzeit laufen die Ausschreibungen für die Hauptarbeiten des Tunnels Visp, alsdann kann erst der Zeitplan für die Realisierung und die Auswirkungen auf die Verkehrsprobleme definiert werden. Sobald die Planung und Umsetzung bekannt ist, will man die Bevölkerung informieren.

Die Bevölkerung ist immer interessiert an Informationen. Was sie jedoch in diesem Fall will, ist die Lösung des Verkehrs während der Bauzeit welche ohne grosse Einschränkungen funktionieren muss und ein ständiges Verkehrschaos verhindert. Das sind wir, der Staatsrat und das Parlament, der Bevölkerung und unseren Gästen schuldig.

Die neu erstellte Nordröhre parallel zum heutigen Vispertaltunnel muss bis dahin soweit fertig sein, dass sie in den Spitzenzeiten für den Durchgangsverkehr benutzt werden kann. Weiter müssen eventuelle Massnahmen ergriffen werden, damit die Umfahrungsstrasse Lalden – Baltschieder ausgelastet werden kann und somit die Landbrücke entlastet. Diese muss nach dem Umbau ab dem Jahr 2013 unbedingt wieder in Betrieb sein.

Vergessen wir nicht, dass in den beiden Tälern nebst mehreren kleineren Tourismusorten die beiden grossen Destinationen Saas-Fee und Zermatt mit einem sehr hohen saisonalen Verkehrsaufkommen liegen.

Zudem ist im Jahr 2015 das Eidgenössische Schützenfest in Visp, die Weltausstellung in Mailand von der unser Kanton mit seinen einmaligen Schönheiten profitieren und Gäste anlocken kann. Das Wallis feiert zudem noch den 200. Geburtstag zum Beitritt der Eidgenossenschaft.

Die Welt ist kleiner geworden – auf schnellen Strassen und in schnellen Automobilen gelangen wir heute innert weniger Stunden aus lärmigen und schwülen Städten in eine Welt der Ruhe mit sauberer Luft. Diese Welt, das ist das Wallis mit seinen einzigartigen Schönheiten und Naturgegebenheiten – da können wir nicht den Zugang mit einer Blechlawine versperren.

Ich danke für die Annahme des Postulats und die Aufmerksamkeit.

Danke.

18. POSTULAT
du député Beat RIEDER, CVPO, concernant: où en est la galerie Dornbach?
(17.12.2010) (5.118)

POSTULAT
von Grossrat Beat RIEDER, CVPO, betreffend: Wo bleibt
die Dornbachgalerie? (17.12.2010) (5.118)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Ich mache es kurz.

Ich danke dem Staatsrat für die Antwort. Ich bin mit der Antwort zufrieden und hoffe, dass nun die Arbeiten zügig fortgesetzt werden. Dem Staatsrat ist bewusst, dass Galerien nicht nur Schutz im Winter sondern auch Schutz im Sommer bieten und gerade die Unwetter im Oktober 2011 haben die Wichtigkeit dieser Galerie bestätigt.

Ich danke Ihnen.

Développements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

19. POSTULAT
du député Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant les tarifs CFF Valais-Berne (15.03.2011) (5.123)

POSTULAT
von Grossrat Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Bahnpreise Wallis-Bern (15.03.2011) (5.123)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das von mir hinterlegte Postulat enthält eigentlich alle Fakten und grosse zusätzliche Ausführungen drängen sich nicht auf.

Die groben Preisunterschiede auf verschiedenen Strecken sind schon massiv, drei Punkte scheinen mir wichtig.

1. Für mich ist wichtig, dass bezüglich der Festlegung der Bahnpreise Transparenz herrscht und diese Transparenz können wohl nur die SBB herstellen.

2. Es kann nicht sein, dass in der Schweiz Bahnbenützer verschiedener Regionen so unterschiedlich und auf einigen Strecken sehr schlecht behandelt werden. Dies ist gerade für die Strecke Oberwallis – Bern der Fall. Wer ausnahmsweise einmal das Auto nimmt, muss am Lötschberg der BLS einen immer noch zu hohen Verladetarif bezahlen.

3. Viele Arbeitnehmer aus dem Oberwallis und auch aus dem welschen Kantonsteil haben ihren Arbeitsplatz ausserhalb des Wallis, eine Analyse ist gerechtfertigt, da eine optimale und kostengünstige Bahnverbindung in die Zentren des Mittellandes für diese Walliserinnen und Walliser wichtig ist.

Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird bekämpft.

M. le député Frédéric Mivelaz, PLR:

J'avais préparé deux pages pour expliquer pourquoi le coût à la minute n'est pas, dans ce cas, un critère pertinent. Mais, pour que le coût à la minute de mon intervention ne soit pas, lui aussi, qualifié d'intolérable, je vais m'en tenir au strict minimum.

Monsieur le député Reinhold Schnyder, vous vous plaignez du coût à la minute exorbitant du trajet Viège-Berne. Eh bien!, j'ai trouvé une solution toute simple qui ne coûte que 19,1 centimes à la minutes: il suffit de passer par Lausanne. Et lorsque vous en aurez assez de faire ce détour, peut-être consentirez-vous à payer 44,5 centimes la minute pour passer par le tunnel de base du Lötschberg. Vous constaterez alors que vous aurez non seulement gagné 1 h 55, mais également que votre billet vous aura coûté 8 francs de moins.

Monsieur le député Reinhold Schnyder, vous êtes donc en train de vous plaindre que, depuis l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg, le trajet Viège-Berne est trois fois plus rapide et que son prix a baissé de 25%.

Vous l'aurez compris, je vous invite à rejeter ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

Par 55 voix contre 34 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 5.123 du député Reinhold Schnyder.

Ce postulat est ainsi classé.

20. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député (suppl.) Charles-Albert GILLIOZ, concernant l'administration et le risque zéro (16.03.2011) (5.124)

INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Charles-Albert GILLIOZ, betreffend Verwaltung und Nullrisiko (16.03.2011) (5.124)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Avant de la passer au président du Gouvernement, je vous demanderai d'être un petit peu plus disciplinés.

Cela a très très bien marché pendant trois jours, au début de cette semaine, et, ce matin, je vous trouve particulièrement bruyants.

Essayez de respecter les gens qui prennent la parole dans cette salle.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

En premier lieu, il convient de préciser que l'avis de droit du professeur Probst est bien antérieur à la mise à l'enquête publique de la signalisation contestée sur la route du Grand-St-Bernard.

Par contre, au Grand-St-Bernard, la signalisation a été modifiée et l'on a remplacé le panneau routier d'interdiction aux piétons par un panneau orange à damiers noirs, semblable à ceux utilisés pour les pistes de ski et relevant le danger d'avalanches. Ce panneau est complété par un autre indicatif "route fermée non sécurisée" ainsi que par le panneau normalisé "interdiction générale de circuler".

C'est une circulation moins agressive mais, cependant, conforme à l'avis de droit du professeur Probst.

Dans le même état d'esprit, le texte de la publication officielle de fermeture hivernale de la route cantonale en début de saison a été et sera modifié.

L'énumération des usagers (cavaliers, piétons, randonneurs ou skieurs) sera remplacée par une dénomination générique: tous usagers utilisant le tracé de la route cantonale.

Par contre, l'interdiction explicite pour les piétons devra être maintenue lorsque les circonstances l'exigent, par exemple lorsque les routes ou les chemins cantonaux ou communaux escarpés sont recouverts de glace.

Concernant la réalité du terrain, il convient de rappeler si nécessaire qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une zone rouge dangereuse lors de mauvaises conditions hivernales et que le devoir des responsables des routes est d'abord et avant tout de contribuer à éviter des accidents.

Le coût de l'opération est très modeste. Il comporte la rétribution des employés et mandataires des parties ainsi que les frais de fabrication des panneaux.

Le reproche de légèreté dans l'application des consignes de sécurité aurait certainement coûté bien plus cher et aurait certainement été beaucoup plus grave.

En conclusion, cette contestation de la forme de la signalisation a permis d'élaborer une nouvelle signalisation mieux adaptée à la situation et facilement identifiable pour les gens de la montagne.

La politique du canton du Valais en matière de fermeture hivernale des routes est, quant à elle, cohérente et tout à fait semblable à celle des autres cantons alpins.

La modification de forme des signaux sera analysée de cas en cas, sans agresser inutilement les touristes et les gens de la montagne, mais sans transiger sur le strict devoir de la responsabilité de l'Etat.

21. POSTULAT
des députés Philipp Matthias BREGY, CVPO, et Beat RIEDER, CVPO,
concernant la promotion de l'e-mobilité (17.03.2011) (5.125)
(en collaboration avec le DEET)

POSTULAT
der Grossräte Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Beat RIEDER, CVPO,
betreffend koordinierte Förderung der E-Mobilität (17.03.2011) (5.125)
(in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Ich mache es kurz.

Das Parlament hat heute Morgen bereits einmal ein Zeichen zugunsten der E-Mobilität gesetzt. Wir wollen diese Vorreiterrolle spielen bei den ländlichen Kantonen. Demzufolge braucht es auch eine Gesamtstrategie.

Alles weitere, das ich hierzu ausführen könnte, wäre Wasser in den Rotten getragen. Sie sind wohl alle der Meinung, dass wir das machen müssen. Ich will Ihnen nur sagen, sollte jemand trotzdem das Gefühl haben, das müsse man bekämpfen, bin ich gerne bereit detailliert auszuschweifen und die Sitzung zu verlängern und alle Argumente noch einmal zu bringen.

Doch ich spüre hier, dass die Leute für die E-Mobilität einstehen und danke Ihnen für die Annahme unseres Postulats.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

22. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député (suppl.) Damien ROCH, concernant la route de contournement du village du Bouveret (17.03.2011) (5.126)

INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Damien ROCH, betreffend Umfahrungsstrasse von Bouveret (17.03.2011) (5.126)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la passe ainsi directement à M. le chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

L'axe Villeneuve – St-Gingolph a été inscrit dans le réseau des routes principales suisses, il y a 50 ans: en 1961. Il y a eu toute une série de variantes qui se sont succédées pendant pratiquement une génération pour aboutir au tracé définitif.

Maintenant, après plus de 10 ans de procédures pour obtenir l'autorisation de construire, les travaux du premier tronçon de la H144, la transchablaisienne, ont commencé en mars 2009.

L'ouverture du tronçon Rennaz – Les Evouettes est programmée pour fin 2012 pour un coût total d'environ 120 millions. Cette route nouvelle assure une liaison directe depuis l'autoroute en évitant le fameux passage de la Porte-du-Scex.

La prochaine étape consistera à dévier le village des Evouettes, avec notamment un tunnel d'une longueur de 800 mètres, avec un coût prévisible de 80 millions pour le tunnel et les raccordements à la route existante.

L'autorisation de construire est en bonne voie suite à un accord que l'on a signé avec Pro Natura au sujet des compensations environnementales.

Les travaux devraient commencer en 2013, dès la fin du chantier de la H144.

A préciser que cet ouvrage permettra de prendre en charge un trafic d'environ 14'000 véhicules/jour à travers Les Evouettes.

Pour la suite de l'assainissement de l'axe, la priorité est donnée actuellement à la déviation de St-Gingolph pour une raison évidente de surcharge à travers le village mais, selon avancement des décisions du côté français, le dossier qui devrait bientôt être mis à l'enquête pourrait déjà débuter en 2018 et les travaux étalés sur quatre ans. Mais, ce calendrier pourrait subir une permutation en cas de retards administratifs du côté français. Dans ce cas, priorité serait donnée au contournement du Bouveret. Le trafic y est sensiblement le même qu'à St-Gingolph, c'est-à-dire environ 8'000 véhicules/jour (la moitié de celui des Evouettes), mais St-Gingolph fait état de la présence de la douane en plein milieu d'une zone bâtie et dans une zone à l'étroitesse reconnue. Cette raison a permis de placer cet axe en priorité, avec un devis d'environ 100 millions.

Concernant la déviation du Bouveret, il est prévu un tunnel à l'amont du village, avec une longueur de 1'600 mètres, et une estimation sommaire et préliminaire parle d'un devis de 130 millions.

Donc, en conclusion, le canton poursuit l'assainissement de la route du Sud Léman sur la partie suisse du Chablais qui connaît, il faut le souligner, un très fort développement et, selon les budgets actuels, on prévoit d'y investir environ 20 millions par année en fonction de l'avancement des procédures d'autorisation des différents tronçons.

23. POSTULAT

**des députés Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Laura KRONIG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri DUMONT,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le chargement des
camions St-Maurice – Domo II (17.03.2011) (5.127)**

POSTULAT

**der Grossrätinnen Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-
PCS), und Laura KRONIG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat
Jean-Henri DUMONT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Mitunterzeichnenden
betreffend Lastwagenverlad St-Maurice – Domo II (17.03.2011) (5.127)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Eingangs möchte ich Folgendes bemerken:

Die Schweiz wird das Zwischenziel in der Güterverlagerung weit verfehlen. Im Jahr 2011 sollen laut Güterverkehrsverlagerungsgesetz nicht mehr als eine Million Lastwagen die Alpen queren. Die Zahl haben wir Ende September bereits erreicht. Dabei fehlt es nicht an der Schienenkapazität wie der Bundesrat bestätigt hat. Es fehlt am politischen Willen.

Im Wallis setzen wir uns seit Jahren für den Lastwagenverlad durch den Simplontunnel ein. Diese Forderung wird je länger je dringender. Der Seelisbergtunnel, welcher auf der Gotthardachse liegt, soll in fünf Jahren renoviert werden. Der Gotthardtunnel soll im Jahr 2020 während 1'000 Tagen infolge Sanierungsarbeiten geschlossen werden.

Sowohl der Simplonpass als auch der Grosse St. Bernhard werden zur attraktiven Gotthardalternative. In St-Maurice wird das neue Kontrollzentrum für Lastwagen gebaut. Wir fordern den Staatsrat auf, den Lastwagenverlad zwischen St-Maurice und Domo II zu prüfen. Der Kanton Wallis muss die Fehler in der eidgenössischen Politik bezüglich die Verlagerung nicht unbedingt kopieren.

Wir bitten darum das Projekt Lastwagenverlad durch den Simplontunnel energisch an die Hand zu nehmen.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

24. INTERPELLATION

**des députés Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
Jérémy PRALONG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant
la 3^e correction du Rhône, il y a urgence (17.03.2011) (5.128)**

INTERPELLATION

**der Grossräte Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Jérémy PRALONG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend
3. Rhonekorrektur: die Zeit drängt (17.03.2011) (5.128)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Après la publication de la carte des dangers, la nécessité de travaux urgents dans la région Saxon – Fully – Martigny est plus que jamais confirmée. En effet, une bande de 140 mètres de large environ de chaque côté du fleuve est considérée non seulement comme inondable mais aussi comme dangereuse pour les vies humaines vu la vitesse élevée des eaux.

Il y a donc urgence.

En considérant le projet de sécurisation de la plaine du Rhône dans son ensemble, force est de constater que le temps passe et que le plan d'aménagement global n'est toujours pas mis à l'enquête.

Les interventions nombreuses de députés, de communes et de particuliers en sont au moins partiellement la cause. Probablement que certains se réjouissent des attaques

régulières, des demandes de démission, des contestations systématiques, des résultats d'études contestés, contre un département dirigé par un conseiller d'Etat PDC.

Mais, les conséquences pour la population valaisanne sont trop importantes pour jouer un jeu politique. En premier au niveau de la sécurité évidemment, rien que dans ma commune, près de 3'000 personnes seraient évacuées en cas de précipitations égales à celles de l'an 2000. Qu'en est-il des autres communes? Au niveau économique, quel peut être l'attrait, même si la construction est possible à certaines conditions, pour des promoteurs immobiliers ou des particuliers de s'installer dans des zones où la hauteur d'eau peut atteindre 3 ou 4 mètres?

Une expertise est en cours, demandée par le Parlement et contrôlée par un certain nombre de communes. Des voix s'élèvent déjà pour la contester.

Il faudra bien pourtant, après avoir pris acte de ces résultats, que le Valais tout entier s'unisse pour appuyer la variante choisie en dernier lieu, quelle qu'elle soit, des discussions pouvant avoir lieu évidemment au niveau de la concrétisation de chaque étape.

Chers collègues députés, pour la sécurisation et le bon développement économique et social de la plaine, il y a lieu de passer du temps des projets et contre-projets, des variantes et expertises, des invectives et demandes de démission à la concertation, aux décisions et surtout aux travaux à même de sécuriser l'ensemble de la plaine.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

De nombreuses interpellations concernent la troisième correction du Rhône. Cet intérêt est tout à fait justifié en considération des énormes enjeux liés à ce chantier. Tous, cependant, n'ont pas les mêmes conséquences en matière de finances ou de délais.

Le dernier postulat, accepté par le Grand Conseil en septembre de l'année passée qui demande l'expertise des variantes des communes, est, à cet égard, particulièrement éloquent. Il a des effets importants tant sur les délais de protection de la population que sur les finances cantonales.

Pour mémoire, le Conseil d'Etat avait déjà demandé une expertise en 2009 et, sur cette base, avait confirmé formellement à deux reprises, en mai 2009 et en février 2010, le choix de la solution technique présentée dans le plan d'aménagement 2008 comprenant une emprise globale de 870 ha. Cette surface globale, discutée avec la Confédération, devait être respectée mais l'emprise sur l'agriculture diminuée.

L'acceptation de ce postulat a eu comme première conséquence:

- de stopper les améliorations en cours du plan d'aménagement 2008 visant à la réduction des emprises sur les terrains agricoles;
- de stopper les discussions avec les communes sur ce dossier;
- de stopper l'approbation en cours de la mesure prioritaire de Sierre-Chippis, qui protège le site industriel Alcan Novelis (un milliard de dégâts potentiels);
- de stopper l'étude de la mesure prioritaire de Sion, qui protège les habitants de la capitale;
- de ralentir la mesure prioritaire du Chablais, consolidée avec le canton de Vaud;

le tout dans l'attente des résultats de l'expertise – prévu maintenant pour la fin de cette année.

Mais, le ralentissement de la protection de la population valaisanne n'est pas la seule conséquence.

Il y a aussi un effet sur les finances cantonales.

Le Conseil d'Etat ne peut plus, en l'état, respecter la planification prévue et le crédit de 350 millions, subventionné par la Confédération au taux exceptionnel de 74%. Ce montant ne pourra pas être investi ou du moins que très partiellement, et les taux futurs seront moins favorables.

Le Grand Conseil avait décidé, en 2008, l'octroi d'un crédit d'engagement que l'on avait qualifié d'historique de 1,2 milliard de francs sur 12 ans. C'est le plus grand crédit jamais accordé par le Parlement pour protéger le canton et la population contre les dangers naturels. Cette planification et surtout cette volonté politique exprimée par la décision du Parlement avaient permis au Conseil d'Etat d'apporter la preuve que l'investissement prévu par le Valais était supérieur à quatre fois la moyenne suisse – seuil à atteindre pour bénéficier d'un taux de subventionnement majoré de 20%. Le canton ne pourra plus défendre cette subvention supplémentaire due à une charge particulière, avec des conséquences pour l'ensemble du projet que l'on pourrait chiffrer jusqu'à 20%; si ça devait être le cas, ce serait à peu près 300 millions de subventions qui seraient en jeu.

La commission des finances du Grand Conseil a d'ailleurs relevé cet aspect dans son rapport du 25 mai 2011 sur le compte 2010. Et cela, c'est sans compter sur la subvention de l'Office fédéral des routes, actuellement à l'étude, qui sera vraisemblablement aussi revue à la baisse par un nouveau modèle de participation pour les futurs tronçons.

Pour ce qui concerne la sécurisation de Fully, comme pour toutes les mesures prioritaires, nous attendons la fin de l'expertise pour nous déterminer: tout d'abord, sur les adaptations à apporter au plan d'aménagement R3 2008 et, ensuite, pour définir les délais des travaux et la planification financière.

Pour mémoire, je vous rappelle que la mise à l'enquête de la mesure prioritaire de Fully avait été reportée à la demande des partenaires et de la commune, en attendant de connaître le plan d'aménagement déposé en 2008 contre lequel il y avait eu de nombreuses remarques.

La commune, entre deux, a donné un mandat pour étudier une alternative au plan d'aménagement R3. Cette alternative est actuellement sous expertise. Les travaux définitifs de sécurisation devront donc attendre la conclusion de l'expertise et l'approbation du PA-R3.

Par contre, nous avons mis en place un programme de mesures anticipées à Fully pour protéger les personnes qui habitent en pied de digue, donc directement menacées en cas de rupture de digue.

La protection rapide de la population par une correction du Rhône, quelle qu'elle soit, est possible avec le soutien de tous les partenaires. Ici, j'aimerais rappeler l'exemple de Viège qui est parlant. C'est le plus grand projet suisse de protection contre les crues. Il a été élaboré et validé dans des délais absolument record, et les travaux en cours améliorent chaque jour la sécurité contre les crues du Rhône.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

J'ai une demande de parole de M. le député Claude-Alain Schmidhalter.

Vous souhaitez ouvrir la discussion?

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Non, aber in der Rede von Herrn Staatsrat Melly wurden die Postulate erwähnt, die alles blockieren. Ich möchte da nur kurz etwas sagen.

Wir haben ein Postulat hinterlegt, das wurde angenommen. Da sind diverse Forderungen drauf. Bis jetzt haben wir von der Regierung nichts gehört. Nur als Beispiel: Im Postulat ist geschrieben, dass die Studien, die die Wahl ermöglicht haben, allen Parlamentariern abzugeben sind. Das ist bis heute nicht passiert. Also geben Sie uns schon irgendwann einmal eine Antwort, dass wir wissen was mit dem Postulat geschieht.

Betreffend Stopp bin ich sehr erstaunt. In Ihrem Büro, Herr Staatsrat Melly, haben Sie den Postulanten erklärt, dass das Postulat nichts stoppt. Ich möchte jetzt da nicht diskutieren über prioritäre Massnahmen und weiss der Gugger was alles.

Nebenbei wie ich informiert bin von den Gemeinden, läuft die Expertise nicht so ab wie wir das im Postulat gefordert haben. Wir haben gefordert, dass es unter Einbezug der verschiedenen Parteien passiert, d.h. die Experten müssen auch vom Staat Wallis nominiert werden und auch von den Gemeinden. Das ist nicht passiert und wie ich informiert bin, läuft diese Expertise schlecht. Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Monsieur le député, j'ai distribué des cartons jaunes hier, je peux continuer aujourd'hui.

La discussion a lieu, lors du développement d'une interpellation, uniquement si le Parlement vous y autorise... Mais, enfin, si M. le conseiller d'Etat souhaite s'exprimer, je lui redonne la parole; sinon, on passe au point suivant.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que le postulat est traité in globo. Il n'est pas prévu de venir informer de manière intermédiaire le Grand Conseil.

Et il n'y a pas que les postulants. Aujourd'hui, le postulat accepté est l'affaire de tout le législatif. Il y aura donc une réponse quand il sera complètement terminé.

J'apprends qu'il y a des problèmes insurmontables. Pour notre part, nous travaillons avec les communes. Nous avançons. Et nous espérons bien arriver à une solution d'ici à la fin de l'année pour pouvoir présenter les résultats dans le premier trimestre de l'année prochaine.

Mais, il est évident que les éléments que j'ai développés tout à l'heure sont tout à fait clairs. Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, aller de l'avant tant que les résultats de ce postulat ne seront pas connus.

Pour le reste, les documents dont vous faites état, une partie avait été remise l'année passée et elle n'était pas suffisante. Nous vous remettrons la totalité avec le détail du postulat, une fois le postulat rendu, et à l'ensemble bien sûr, car cela ne concerne plus du tout les postulants mais cela concerne l'ensemble de la députation qui recevra les réponses au postulat, les conclusions de l'étude ainsi que toutes les pièces y relatives.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous passons ainsi au point suivant de l'ordre du jour.

25. INTERPELLATION
du groupe UDC, par le député Eric JACQUOD, concernant:
qui mène la barque (fluviale)? (18.03.2011) (5.129)
INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric JACQUOD, betreffend:
Wer hat das Ruder in der Hand? (18.03.2011) (5.129)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Si mes connaissances sont exactes, les rôles des différentes instances devraient être les suivants:

- le Grand Conseil, qui est le pouvoir législatif, décide des orientations politiques,
- le Conseil d'Etat, qui est l'exécutif, se charge d'exécuter les orientations et
- les multinationales font ce qu'elles veulent dans les cadres légaux où elles évoluent.

Dans le cas du projet R3, le Grand Conseil a fixé comme but à ce projet la protection des personnes et des biens. On peut objectivement douter que ce but soit l'objectif premier du projet R3 soutenu et encouragé de façon massive par une organisation écologiste – on en a eu quelques aperçus ici dans cette salle. D'ailleurs, si on en était resté à cet objectif, c'est-à-dire la protection des personnes et des biens, le projet aurait avancé bien plus vite.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat quelles sont ses relations avec ces organisations qui nous distribuent ici du matériel de propagande.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

L'interpellateur soulève la question des relations existant entre l'Etat et divers organismes, offices fédéraux, dont le WWF, Pro Natura, l'Office fédéral de l'environnement.

Il interpelle, en outre, sur les objectifs du projet de la troisième correction du Rhône.

Concernant les objectifs du projet, il convient de rappeler que le Conseil d'Etat s'engage par la troisième correction du Rhône à assurer la protection de la population et des biens contre les crues du Rhône, conformément à sa responsabilité, à la loi et à la décision du Grand Conseil du 27 septembre 2000.

Le Conseil d'Etat s'engage pour l'avancement du dossier, la réalisation des études, les mises à l'enquête et les travaux, dans les délais les plus brefs, malgré de nombreuses demandes de compléments d'informations ou d'études requises qui ralentissent, qui freinent l'avancement du projet et donc de la protection des habitants de la plaine.

Les travaux en cours à Viège démontrent cette volonté du Conseil d'Etat de sécuriser la plaine. Ces travaux sont salués tant par les communes concernées que par les responsables des industries et des entreprises protégées.

Il est donc faux de dire que le projet R3 ne poursuit pas les objectifs de sécurisation voulus et décidés par le Parlement.

Concernant les liens entre l'Etat et les organisations écologistes dans le cadre du projet, les liens sont ceux totalement transparents qui prévalent lors des séances de pilotage du projet. Le Conseil d'Etat s'est doté, dès le début, d'un conseil de pilotage qui rassemble non seulement le WWF et Pro Natura, mais également, et à titre d'exemples et autour de la même table, la Fédération des communes valaisannes, la Fédération des bourgeoisies valaisannes, la Chambre valaisanne d'agriculture, les Forces Motrices Valaisannes, la Fédération valaisanne des chasseurs ou encore Valais Tourisme. Il s'agit d'un conseil large, qui siège en toute transparence et qui englobe également tous les services concernés de l'Etat. Son but est de forger une solution partagée et soutenue par les principaux intéressés.

Pour répondre à la question, il est tout à fait normal que l'Etat et ses services soient en discussion avec chacune de ces organisations qui sont partie prenante du projet.

In fine, il faut rappeler que les enjeux liés au projet concernent 11'000 ha inondables, dont plus de 1'000 ha en zones à bâtir, ainsi que 100'000 habitants à protéger rapidement.

Après la réalisation des travaux, il n'y aura plus de zones de dangers, ni rouges, ni élevées, ni moyennes, ni faibles pour la population en plaine. Il s'agit donc d'un projet de sécurisation important pour la protection de la population et des biens, pour le développement de la plaine – projet voulu et décidé par cette haute Assemblée.

Merci.

26. INTERPELLATION

des députés Willy GIROUD, PLR, et Xavier MORET, PLR, concernant des ronds-points à deux pistes, deux poids deux mesures? (18.03.2011) (5.130)

INTERPELLATION

der Grossräte Willy GIROUD, PLR, und Xavier MORET, PLR, betreffend zweispurige Kreisel: Wird mit unterschiedlichen Ellen gemessen? (18.03.2011) (5.130)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Willy Giroud, PLR:

Pour ne pas tourner en rond plus longtemps, je vais attendre avec plaisir la réponse du chef du département, et je n'interviendrai pas pour l'interpellation suivante, on pourra donner la réponse tout de suite.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Merci, Monsieur le député Willy Giroud, j'ai peur que nous devions tourner en rond ensemble encore pendant quelque temps.

De plus en plus de giratoires à deux voies d'entrée et deux voies de circulation ont effectivement été réalisés, respectivement sont en réalisation dans de nombreux cantons. Le Valais n'échappe pas à cette règle.

Le dédoublement des voies d'accès aux giratoires constitue une des solutions préconisées par les ingénieurs de trafic en réponse à l'augmentation constante du volume de circulation.

Au vu des difficultés inhérentes à ce type de giratoire, le Service des routes et des cours d'eau s'est posé la question de la possibilité de marquage au sol avec des flèches de présélection à l'entrée de ces giratoires.

Pour essayer de trouver des solutions, nous nous sommes adressés à l'Office fédéral des routes, seul compétent en la matière, et sa réponse peut se résumer ainsi:

"A notre avis, il n'est pas approprié d'appliquer des flèches de présélection sur la chaussée avant le giratoire. Il est à ajouter que les flèches ne peuvent pas avoir de caractère juridique contraignant par rapport à la sortie du giratoire qui est à emprunter. Par contre, des symboles ou inscriptions de direction pourraient être utilisés sur la chaussée comme indications supplémentaires, car ils n'ont pas de caractère contraignant pour le conducteur. Nous ne nous prononçons pas en faveur de ce genre de marquage à l'entrée et sur les giratoires."

En clair, rien n'est indiqué, rien n'est décidé.

La norme VSS qui contient les prescriptions pour la construction des giratoires ne fait que peu mention des giratoires à plusieurs voies. En indiquant que les dispositions de cette norme s'appliquent par analogie à leur réalisation, elle se contente de préciser les dimensions des voies d'entrée et de mentionner que, pour des raisons de sécurité, des sorties à deux voies devraient être évitées.

Certains cantons, notamment Fribourg pour la nouvelle route de contournement de Bulle, ne suivent pas les directives de l'OFROU et ont effectué des marquages au sol avec flèches avant les giratoires.

Dans d'autres régions, dans d'autres pays, à l'exemple du Québec, les voies à suivre sont clairement indiquées au sol, sur des panneaux, en indicateurs avancés – ce qui n'est pas légal en Suisse.

En matière d'informations, le TCS et le BPA ont, tous deux, élaboré des règles de bonne conduite dans les giratoires, qui traitent également du comportement à adopter dans les giratoires à deux voies.

Alors, en réponse à votre proposition, une meilleure information aux utilisateurs des giratoires devrait être effectuée. Une réflexion va être engagée avec les responsables de la sécurité de la police cantonale, l'Office fédéral des routes et le BPA.

Il faut essayer de clarifier la situation pour l'améliorer sur le terrain parce que, effectivement, il y a beaucoup d'approximations et surtout il n'y a pas de normes fixes, il n'y a pas d'indications claires et définitives que nous puissions donner.

Voilà le peu de réponses que je peux apporter, mais le débat est ouvert et nous aurons vraisemblablement l'occasion d'y revenir.

27. INTERPELLATION

des députés Willy GIROUD, PLR, et Xavier MORET, PLR, concernant

R3: mises à l'enquête anticipées? (18.03.2011) (5.131)

INTERPELLATION

der Grossräte Willy GIROUD, PLR, und Xavier MORET, PLR, betreffend R3:

vorzeitige öffentliche Auflagen? (18.03.2011) (5.131)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je vous redonne directement la parole, Monsieur le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

La loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau, adoptée par le Grand Conseil en mars 2007, stipule en son article 14: "Avant l'élaboration d'un projet d'exécution, le département, les communes ou les associations de communes doivent élaborer un plan d'aménagement des cours d'eau concernés relevant de leur compétence."

Cette exigence, fixée clairement par la loi, est légitime puisque le plan d'aménagement sert de base au projet d'enquête.

Dans le cas du Rhône, le plan d'aménagement est, en fait, un avant-projet général de la solution technique retenue. Il permet de définir la vision d'ensemble des travaux prévus ainsi que les priorités. Il assure que les projets de détail mis à l'enquête secteur par secteur seront cohérents entre eux.

La mesure prioritaire de Viège, actuellement en travaux, a pu débuter avant que le plan d'aménagement ne soit adopté, car elle avait été mise à l'enquête en juin 2006, soit avant l'entrée en vigueur de la loi cantonale.

Aujourd'hui, les dossiers prioritaires de Sierre-Chippis, Sion, Martigny-Fully et Massongex-Aigle sont suspendus dans l'attente des résultats de l'expertise demandée par le Grand Conseil et prévus pour la fin de l'année, puis de la mise à jour du plan d'aménagement R3 et finalement de son adoption par le Conseil d'Etat. Il n'est, en effet, pas envisageable de mettre à l'enquête ou d'approuver des travaux d'une telle envergure sans pouvoir prouver la cohérence et la compatibilité avec l'avant-projet. Dans ces secteurs, la population devra donc attendre quelque peu pour qu'on puisse avancer les travaux.

Pour ce qui concerne les travaux plus ponctuels que sont les mesures anticipées, par exemple des travaux de renforcement de digues, le Conseil d'Etat défend l'idée d'élaborer quand même rapidement les dossiers et de les mettre immédiatement à l'enquête pour avancer la sécurisation de la plaine. C'est ce qui a été fait dans le cadre de Sion, par exemple, où aucune opposition n'ayant été enregistrée, nous avons pu valider ce travail de sécurisation de cette mesure anticipée. C'est ce qui sera également fait pour les autres mesures anticipées, dont le développement est prévu aussi rapidement que possible dans les prochains mois pour les mêmes raisons de sécurisation des personnes.

28. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.)

Gilbert TRUFFER, concernant les déchets de chantier ne sont ni de gauche, ni de droite (18.03.2011) (5.132) (en collaboration avec le DEET)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.)

Gilbert TRUFFER, betreffend Bauschutt ist weder links noch rechts (18.03.2011) (5.132) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Alle überbauten Flächen (Städte, Dörfer, Agglomerationen) sind potentielle Rohstofflieferanten. Darauf beruht das Prinzip "Urban Mining". Bauschutt aufarbeiten statt einzulochen. Der Kanton Zürich hat dieses Rohstoffpotential erkannt und einen Massnahmenplan für vier Jahre entwickelt. Unter anderem soll Recycling Beton in allen öffentlichen Bauwerken eingesetzt werden.

Im krassen Gegensatz dazu präsentiert sich die aktuelle Situation im Oberwallis. Da immer noch keine öffentliche Inertstoffdeponie zur Verfügung steht, muss der Bauschutt nach Brämis gekarrt werden. Die direkten Folgen sind eine erhöhte Umweltbelastung, mehr LKWs auf der Talstrasse und eine nicht unwesentliche Verteuerung der Baukosten. Das ist ein unhaltbarer Zustand für Bauherren und Bauunternehmer im Oberwallis.

Mit diesem Postulat fordere ich den Staatsrat auf, sich mit der Zürcher Urban Mining Lösung auseinanderzusetzen und einen entsprechenden Massnahmenplan für den Kanton Wallis zu erstellen.

Im Weiteren möchte ich von Herrn Staatsrat Melly wissen, welche mittelfristigen Lösungen er für das Deponieproblem anstrebt und ob er allenfalls bereit ist, im Oberwallis eine kantonale Inertstoffdeponie zu erstellen?

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

29. INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.)

Gilbert TRUFFER, concernant la sécurité contre les crues à la Landbrücke de Viège (18.03.2011) (5.133)

INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.)

Gilbert TRUFFER, betreffend Hochwassersicherheit Landbrücke Visp (18.03.2011) (5.133)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Keine Wortmeldung.

Je passe la parole directement au chef du département pour la réponse.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Zu den in der Interpellation gestellten Fragen kann wie folgt geantwortet werden:

Wieso sind bald 18 Jahre nach der Katastrophe in Brig bei der Visper Landbrücke im Terrain noch keinerlei Massnahmen getroffen worden?

Diese Feststellung entspricht nicht den Tatsachen aus folgenden Gründen.

Auf der bestehenden Landbrücke wurden auf beiden Seiten die baulichen Massnahmen geschaffen, damit im Ereignisfall die Lücken zwischen den Ufermauern mit mobilen Hochwasserspuren geschlossen werden können. Weiter sind die Geländer auf der Brücke so geändert worden, dass diese im Ereignisfall rasch demontiert werden können.

Die Brückenunterseite Süd wurde mit einer Verschalung versehen, damit eine Verstopfung durch Baumstämme verhindert werden kann. Die Gemeinde Visp hat ein Notfallkonzept erarbeitet, in dem diese Massnahmen integriert sind. Periodisch werden diese Massnahmen auch von der Feuerwehr geprobt. Diese provisorischen Massnahmen haben sich zum Beispiel beim Unwetter 2000 bestens bewährt.

Wo stehen die Vorbereitungsarbeiten betreffend der Hochwassersanierung im Bereich der Visper Landbrücke?

Aufgrund der sehr verschiedenen Anforderungen an eine neue Landbrücke, hat der Kanton beschlossen, einen Ideenwettbewerb durchzuführen. Dazu wurde ein zweistufiges Verfahren gewählt mit Präqualifikation und Projektidee. Die sechs eingegangenen Projektideen wurden durch eine Fachjury geprüft und bewertet. Dabei schnitt eine Projektidee mit einer überflutbaren Brücke am besten ab. Auf Basis dieser Projektidee wurde das Auflageprojekt ausgearbeitet. Das Auflageprojekt wurde in Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Umwelt und der Gemeinde Visp erarbeitet und die öffentliche Auflage erfolgt im Amtsblatt vom 29. April 2012. Im Winter werden die verschiedenen Infrastrukturleitungen durch die Leistungseigentümer umgelegt und es ist geplant mit den Bauarbeiten im März 2012 zu beginnen. Diese dauern bis zirka Ende 2013.

Ist der Staatsrat nicht auch der Meinung, dass nur eine Hebebrücke analog wie in Brig die Situation nachhaltig sanieren könnte? Der Staatsrat ist nicht dieser Meinung und zwar aus folgenden Gründen. Im Rahmen der Beurteilung der Projektideen wurden alle Vor- und Nachteile einer Hebebrücke aufgezeigt. Zum Vergleich zur Saltinabrücke mit einer Spannweite von 12 Metern, weist die Landbrücke eine Spannweite von 40 Metern auf. Das Eigengewicht einer Hubbrücke würde über 1'000 Tonnen betragen. Allein diese Tatsache ist für eine Hubbrücke technisch sehr anspruchsvoll. Ein Versagen der Hubtechnik im entscheidenden Moment hätte fatale Konsequenzen. Auch das Bundesamt für Umwelt hat sich klar für ein robustes nachhaltiges System, d.h. in diesem Fall eine überflutbare Brücke ausgesprochen. Weiter sind die Erstellungskosten, aber vor allem die Unterhaltskosten, bei einer Hubbrücke wesentlich höher als bei einer konventionellen Brücke.

Aufgrund all dieser Fakten, wird die neue Landbrücke als überflutbare Brücke ausgeführt. Durch das Anpassen des Längensprofils der Brücke wird die Durchflusskapazität von heute zirka 330 m³/Sek. auf neu 500 m³/Sek. erhöht, d.h. um etwa 50 Prozent erhöht.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je passe la parole à l'auteur de l'interpellation.

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich habe von den Ausführungen von Herrn Staatsrat Melly Kenntnis genommen. Ich weise darauf hin, dass die vorliegende Interpellation am 18. März dieses Jahres eingereicht wurde. Zu jenem Zeitpunkt war in keiner Art und Weise klar, was mit der Visper Landbrücke geschehen soll. Der Informationsfluss aus dem Baudepartement war weniger als spärlich.

In der Zwischenzeit – seit März 2011 – sind wichtige Entscheide gefällt worden. Da bin ich einverstanden. Ich stelle fest, dass das Baudepartement sich nicht für eine hydraulische Hebebrücke entschieden hat betreffend den Ausführungen, die Sie mir vorher gegeben haben. Vielmehr soll die Brücke gegen Westen angehoben werden, so dass die Durchflussmengen zirka verdoppelt werden können. Auch soll die neue Brücke überschwemmbar sein.

Ich muss Ihnen sagen, dass ich an diesem Projekt Zweifel hege. Wenn, wie zum Beispiel 1993, Dutzende von Bäumen gleichzeitig angeschwemmt werden und es diese im Bereich der Brücke aufstellt – was damals passiert ist – so wird sich innert kurzer Zeit eine Art Staudamm bilden, was unweigerlich zu einer Überschwemmung führen kann.

Ich hoffe natürlich, dass sich meine Befürchtungen zu keinem Zeitpunkt bewahrheiten werden, aber es bleibt ein ungutes Gefühl.

Die neue Brücke soll im Jahr 2013 in Betrieb gehen. Somit fast auf den Tag genau 20 Jahre nach den massiven Hochwassern von 1993.

Hoffen wir also, dass wir auch die nächsten 20 Jahre mit der neuen Brücke grosses Glück haben werden.

Vielen Dank.

Développements: Présidence

Entwicklungen: Präsidium

30. MOTION

du groupe UDC, par le député Charles CLERC, et le député Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, concernant le droit de veto du Grand Conseil sur les ordonnances et règlements du Conseil d'Etat (18.03.2011) (6.017)

MOTION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles CLERC, und Grossrat Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, betreffend Vetorecht des Grossen Rates bei den Verordnungen und Reglementen des Staatsrates (18.03.2011) (6.017)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

Non, cette motion n'a pas pour objectif de modifier l'équilibre entre les différents pouvoirs, que ce soit aussi bien pour l'exécutif que pour le législatif.

L'élaboration des ordonnances et des règlements doit rester du ressort du Conseil d'Etat, sauf cas exceptionnels lorsque le Parlement en décide autrement, comme on peut le trouver dans la loi sur les constructions du 6 février 1996.

Alors, me direz-vous, que cherche l'UDC avec la motion 6.017?

Le vote final du Parlement clôt le processus législatif. Après ce vote, le Conseil d'Etat a pour tâche d'élaborer les dispositions d'exécution sous forme d'ordonnance. La

plupart du temps, cette transposition ne pose aucun problème. Mais, il arrive aussi que l'ordonnance fixe des dispositions qui ne sont pas conformes à la volonté du législateur.

Aujourd'hui, le Parlement ne peut pas, dans le cadre d'une ordonnance s'écartant de l'esprit voulu dans la loi, interagir sur son contenu. Un exemple: dans la législation valaisanne, plus particulièrement dans la loi sur l'énergie du 15 janvier 2004, en son article 20 alinéa 4, on trouve ceci: "Les détails sont réglés dans une ordonnance du Conseil d'Etat." Jusque-là, il n'y a pas de souci. Dans ladite ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et installations du 9 février 2011, dans pas moins de 10 articles, le Conseil d'Etat laisse plein pouvoir à la SIA (la société des ingénieurs et architectes).

En tant que pouvoir législatif, ce Parlement veut-il déléguer ses compétences à une association professionnelle?

Une association a-t-elle une légitimité quelconque à légiférer dans une ordonnance?

Nous ne remettons pas en cause le travail accompli par la SIA; là n'est pas la question. Mais, nous avons bien un cas concret d'une dérive législative avec l'introduction de normes édictées par une association dans une ordonnance. Par ce biais, la SIA intervient directement sur la législation valaisanne.

Nous devons apporter une réponse efficace à cette problématique. La voie législative est souvent trop longue et une réduction de la compétence d'édicter les ordonnances et les règlements ou une formulation plus restrictive de la norme de délégation fixée dans la loi alourdirait inutilement cette dernière.

Il ne serait pas raisonnable non plus et encore moins efficace que ce Parlement se prononce sur toutes les ordonnances et tous les règlements édictés par le Conseil d'Etat.

Le mode de faire que nous connaissons à ce jour peut encore fonctionner et il n'y a pas de raison objective à le modifier fondamentalement, si ce n'est d'y introduire des garde-fous.

Dotons le Parlement d'un droit de veto sur les ordonnances et les règlements du Conseil d'Etat. Un droit de veto du Parlement doit être un instrument efficace du point de vue des délais de mise en œuvre des ordonnances. Il n'est également pas nécessaire que chaque ordonnance ou règlement soit soumis systématiquement au plenum. La possibilité d'un quorum de députés pourrait, dans un laps de temps déterminé, émettre une objection sur une ordonnance ou un règlement avant leur publication dans le Bulletin Officiel. Ensuite, le Parlement, par un vote, devrait, à son tour, décider de l'opportunité ou non d'ouvrir le débat. Il importe de ne pas opposer le droit de veto sur les ordonnances à des arguments par trop théoriques relevant de la séparation des pouvoirs. Si le Conseil d'Etat participe intensivement à l'activité législative du Parlement, il n'y a pas de raison que le Parlement ne participe pas, à son tour, à l'activité normative du Gouvernement.

Cet instrument pourrait aussi contribuer à diminuer la méfiance qui existe à l'endroit de l'activité du Gouvernement en matière d'édition d'ordonnance. Il aurait encore cette vertu supplémentaire d'infléchir la tendance actuelle qui veut que le législateur, par défiance envers l'autorité réglementaire, truffe ses lois de détails qui n'y ont pas leur place.

Ce droit de veto devrait rendre une collaboration constructive entre le Gouvernement et le Parlement. Cela ne doit pas être une intervention du Parlement...

Le président:

Monsieur le député, il faut conclure!

M. le député Charles Clerc, UDC:

30 secondes, s'il vous plaît!

Le président:

Non!

M. le député Charles Clerc, UDC:

Cela ne doit pas être une intervention du Parlement dans les compétences de direction du Gouvernement...

Le président:

Je pense qu'on a compris votre message.

M. le député Charles Clerc, UDC:

...mais une barrière contre les interventions du Gouvernement dans le domaine des compétences du Parlement.

Je vous demande...

Le président:

On vous a compris!

Votre motion est combattue.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Zwei Punkte. Einerseits hat der Kollege Clerc Recht. Man regelt hin und wieder zuviel und das falsche in der Verordnung.

Mit seinem Vorschlag kann man aber dies nicht ändern und damit komme ich zu meinem zweiten Punkt.

Der Vorschlag ist gesetzestechnisch falsch und er ist auch staatspolitisch falsch. Es kann nicht angehen, dass der Grosse Rat Verordnungen am Laufband überprüft und ein Vetorecht gegenüber der Verordnung hat. Staatspolitisch gesehen ist klar, wir machen hier die Gesetze und der Staatsrat macht die Verordnung. Das Vorgehen wie es Herr Clerc vorschlägt, würde zu einem kleinen Chaos führen und im gesetzgeberischen Prozess, der bereits heute nicht immer der schnellste ist, weitere Verzögerungen hineingeben.

Zudem – und das hat Herr Clerc vergessen – haben wir Parlamentarier ja die Möglichkeit, mit einem Postulat auch Verordnungen des Staatsrats abändern zu lassen. Diese Möglichkeit besteht heute, warum nehmen wir sie dann nicht wahr?

Im Sinne der staatspolitischen Grundsätze und im Sinne der Gesetzestechnik bitte ich Sie diese Motion abzulehnen.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Le groupe UDC, par les députés Charles Clerc et Franz Ruppen, veut permettre au Parlement un droit de veto sur les ordonnances et règlements édictés par le Conseil d'Etat.

Cela signifie ni plus ni moins que la paralysie du système étatique, qui a fonctionné et qui fonctionne encore à la plus grande satisfaction de tous les acteurs politiques de notre république, ou presque.

Les motionnaires font faux. Si les parlementaires doivent donner les bases légales, il appartient au Gouvernement de mettre en œuvre notre volonté législative par le biais d'ordonnances et de règlements.

Imaginons la surcharge de travail, contrairement à ce que prétendent les motionnaires, si nous devons traiter de toutes les ordonnances et de tous les règlements faisant l'objet d'un veto: nommer une commission parlementaire, effectuer une, voire deux lectures et, enfin, passer au vote pour savoir si, oui ou non, nous maintenons ou levons ce veto. Et, pendant ce temps, comment nos propres lois votées se verraient-elles appliquées? Je le répète: nous courrions vers la paralysie.

De plus, si nous acceptons cette motion, nous devrions donner les mêmes prérogatives aux assemblées primaires et conseils généraux communaux, par exemple sur le règlement relatif au statut du personnel communal, les rémunérations des conseillers communaux, etc. Imaginons le chaos! Impensable, inapplicable et coûteux.

Nous rappelons au groupe UDC que si l'une ou l'autre interprétation d'une loi dans une ordonnance ne lui convient pas, il peut toujours déposer une motion demandant la correction nécessaire de la loi, obligeant le Gouvernement à revoir sa copie.

Au grand dam du groupe UDC, nous demandons le rejet de cette motion à ce stade.

Merci pour votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

J'ai interpellé tout à l'heure mon voisin Jean-Luc Addor en lui demandant si c'était lui qui avait participé à l'élaboration de cette motion et il m'a indiqué que c'était un produit de notre collègue Charles Clerc.

La motion de Charles Clerc est marquée du sceau de la pertinence et de l'intelligence.

Sans doute qu'il s'agit d'un thème délicat, difficile, mais ce n'est pas une raison pour balancer l'enfant avec l'eau du bain.

Il y a, dans la motion Charles Clerc, tout le problème de la hiérarchie des normes, tout le problème de la séparation des pouvoirs, et ce n'est pas aussi aisé que ce que les opposants veulent bien dire. La hiérarchie des normes peut être vérifiée par un recours au Tribunal fédéral, mais ce n'est quand même pas le but. Et autre chose: ne donnons pas trop d'importance, quand on parle de paralysie, je crois que ce n'est pas juste, ça devrait être des situations tout à fait exceptionnelles et non pas encore une fois le mot droit de veto, "*vetare*" les latins du Haut-Valais le savent, il est excessif, ce n'est pas un droit de veto, ce serait un droit d'évocation ou, pour une raison ou pour une autre, un texte d'exécution, ordonnance ou règlement, serait considéré comme trop large ou trop restrictif. On pourrait demander alors que le Parlement vienne revoir.

Alors, moi je trouve, si l'on est sage dans le Parlement, et j'ose espérer que cela signifie quelque chose, on ne renvoie pas le thème comme ça en refusant la motion. Cela mérite qu'on l'étudie. Je ne suis pas inconditionnel, il y a certaines difficultés, j'en conviens. Mais ne renvoyez pas une idée qui, en elle-même, est intelligente.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons procéder au vote sur cette motion.

Par 78 voix contre 26 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 6.017 du député Charles Clerc.

Cette motion est ainsi classée.

31. INTERPELLATION

des députés Aron PFAMMATTER (suppl.), CVPO, Daniel STUDER (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant la décentralisation de l'administration cantonale (11.05.2011) (6.018) (*en collaboration avec le DFIS*)

INTERPELLATION

der Grossräte Aron PFAMMATTER (Suppl.), CVPO, Daniel STUDER (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Dezentralisierung der kantonalen Verwaltung (11.05.2011) (6.018) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIG*)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Daniel Studer, CVPO:

Die heutigen Standorte der kantonalen Verwaltungseinheiten sind weitgehend historisch gewachsen. Damals war es durchaus sinnvoll und legitim, die Kantonsverwaltung zentralistisch zu organisieren. Dies war unter anderem nötig um die Zusammenarbeit innerhalb der Verwaltung zu ermöglichen und die Kosten im Griff zu halten.

Die Zeiten haben sich jedoch geändert. Heute haben wir ein leistungsfähiges Breitbandnetz, virtuelle Server, Video-Telefonie und und und. Dank der technologischen Entwicklung wird die dezentrale Zusammenarbeit nicht nur möglich sondern auch stark vereinfacht. Viele private Unternehmen spielen hier eine Vorreiterrolle und zeigen den betriebswirtschaftlichen Nutzen einer Dezentralisierung auf.

Auch der Kanton Wallis sollte sich an dieser Entwicklung orientieren und eine Dezentralisierung der kantonalen Verwaltung ins Auge fassen.

Neben den ökonomischen und ökologischen Vorteilen kommt hinzu, dass die Staatsstellen durch Steuereinnahmen aus allen drei Regionen des Kantons mitfinanziert werden. Eine entsprechende Berücksichtigung bei der Verteilung der Staatsstellen auf die Regionen Ober-, Mittel- und Unterwallis ist daher überaus gerechtfertigt.

In diesem Zusammenhang ergeben sich die folgenden Fragen an den Staatsrat:

1. Wie sieht die grundsätzliche Haltung des Staatsrats bezüglich Dezentralisierung der Kantonsverwaltung aus?

2. Wie verteilen sich die kantonalen Verwaltungseinheiten heute auf die drei Regionen und um wie viele Arbeitsplätze handelt es sich jeweils?

3. Bei welchen Verwaltungseinheiten kommt eine Dezentralisierung in Frage und in welchem Zeitraum könnte dies verwirklicht werden?

Ich danke dem Departement für die vorgängigen Abklärungen und dem Staatsrat für die Beantwortung.

Besten Dank.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Der Staatsrat ist sich darüber im klaren, dass es wichtig ist, die Kantonsverwaltung auf dem gesamten Kantonsgebiet anzusiedeln. Dies sowohl hinsichtlich der Zugänglichkeit und des Erwägens staatlicher Dienstleistungen als auch um in den Gemeinden Arbeitsplätze zu erhalten.

Tatsächlich sind zahlreiche Dienststellen des Staats Wallis bereits dezentralisiert organisiert. Die Walliser Kantonsverwaltung und die Justiz sind nämlich direkt in den drei verfassungsmässigen Regionen des Kantons vertreten, namentlich durch die Gerichte, die Staatsanwaltschaft durch die regionalen Ämter, Kantonspolizei durch die Posten, die Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt, die Strafanstalten, die Betriebs- und Konkursämter, die Dienststelle für Bevölkerung und Migration, namentlich für die Standesämter usw. usw.

Aus den Zahlen geht hervor, dass 16 Prozent des Personals des Staats Wallis im Oberwallis, 41 im Mittelwallis und 22 Prozent im Unterwallis arbeiten. Das Justizpersonal ist in diesen Zahlen nicht berücksichtigt. 38 Prozent des Personals des Staates Wallis sind also nicht im Mittelwallis tätig.

Um die ihm vom Gesetzgeber übertragenen Aufgaben effizient erfüllen zu können, muss der Staatsrat verschiedene und manchmal widersprüchliche Anforderungen miteinander in Einklang bringen. Das ist der Fall was die Zugänglichkeit der Staatsleistungen für die Bürgerinnen und Bürger, die Qualität der von den Amtsträgern erwarteten Leistungen, die Erfordernisse in Sachen Effizienz oder die neuen von der Bundesgesetzgebung auferlegten Anforderungen anbelangt. Bei sämtlichen Entscheiden, die es zu fällen gilt, muss der Staatsrat diese verschiedenen Anforderungen abwägen. Es ist anzumerken, dass die Zentralisierung gewisser Dienststellen – abgesehen von finanziellen – auch zahlreiche weitere Vorteile hat.

Die Verbesserung der Zweisprachigkeit

In den dezentralisierten Büros, die hauptsächlich Dossiers oder Geschäfte aus ihrer Region behandeln, wird die zweite Amtssprache nur selten angewendet.

Die Bestimmung des Kantonszusammenhalts

Da Oberwalliser und Unterwalliser täglich zusammenarbeiten, kommt es zum kulturellen Austausch was bei einer Dezentralisierung nicht der Fall wäre.

Personaleinsparungen

Bei einer teilweisen Dezentralisierung einer Dienststelle müssten neue Strukturen geschaffen werden, zum Beispiel mehrere Sekretariate mit Mobiliar, Maschinen usw. Während ein einziges Sekretariat ausreichend sein kann, wenn sich die Dienststelle an einem Ort befindet.

Einfache Verwaltung der Dienststelle

Wenn sich die Dienststelle an nur einem Ort befindet, wird die interne Kommunikation erleichtert, sind die Kontrollen einfacher, werden die Reglemente einheitlich angewendet, herrscht eine einheitliche Vorgehensweise usw.

Wir weisen darauf hin, dass der Staatsrat sowohl das Projekt E-government als auch die Zweisprachigkeit in seine politischen Ziele und Prioritäten aufgenommen hat. Durch das E-government werden sämtliche Bürgerinnen und Bürger auf die Informationen der Dienststellen der Kantonsverwaltung auf interaktive Instrumente und auf Online-Formulare zugreifen können. Die elektronischen Verwaltungsdienstleistungen werden den Behördenverkehr vereinfachen und die Leistungsfähigkeit des Service Public verbessern.

Durch die Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden NFA II gaben die Regierung und das Parlament in Zusammenarbeit mit den Gemeinden ausserdem zum Ziel, die Rolle der Gemeinden in Sachen bürgernahe Dienstleistungen zu festigen.

Gestützt auf die obigen Ausführungen ist der Staatsrat der Ansicht, dass die Dezentralisierung der Walliser Kantonsverwaltung und der Justiz den aktuellen Anforderungen genügt. Gewiss könnte eine stärkere Dezentralisierung angestrebt werden. Diese würde jedoch finanzielle Auswirkungen in Form von Zusatzkosten für den Kanton mit sich bringen und die Sparanstrengungen der Dienststellen im Bereich der Betriebskosten zunichte machen.

32. POSTULAT

**du groupe UDC, par le député Eric JACQUOD, concernant:
touche pas à mon orthographe! (13.05.2011) (6.019)**

POSTULAT

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric JACQUOD, betreffend:
Rechtschreibung ist Glückssache! (13.05.2011) (6.019)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Par ce postulat, nous demandons simplement que l'Etat donne l'exemple en produisant des textes qui sont le plus correct possible.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

M. le député (suppl.) Bernard Oberholzer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Si je comprends bien le député Eric Jacquod, l'Etat n'écrirait pas comme il faut.

Cela me surprend quand même parce que j'ai toujours vu des textes qui étaient correctement écrits. Sinon, en tant qu'ancien enseignant, j'aurais quand même pris la peine de souligner en rouge et puis de renvoyer à l'expéditeur.

Je crois qu'il s'agit plutôt de certaines formulations qu'on utilise pour la parité des genres, des sexes si vous voulez. Vous savez qu'il y a des mots qui sont épicènes dans la langue française – ça ne se traduit même pas en allemand d'ailleurs – comme le mot enfant qui veut dire garçon ou fille, indifféremment. Il y a aussi le mot collègue, qui désigne les deux genres.

Par contre, la plupart des mots dans la langue française et aussi dans la langue allemande, malheureusement, on doit y mettre un féminin. Pour éviter d'écrire "un député, une députée", on a trouvé une formulation qui existe déjà depuis dix ans et dans la législation fédérale, je vous prie, comme c'est marqué d'ailleurs sur le site du Parlement: "député-e-s", de même qu'avec "enseignant-e-s" et d'autres mots ou, en allemand, avec "Grossräte/innen", etc. – enfin, vous connaissez.

Alors, je ne vois pas pourquoi le fait de vouloir garder une certaine parité "épécénique" nuit au bon fonctionnement de l'Etat.

Je vous demande de ne pas accepter ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous allons donc voter sur ce postulat...

Attendez, je redonne la parole à l'auteur du postulat.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Juste peut-être un petit complément.

La règle d'écrire avec le "e" n'est pas reconnue par l'Académie française, tout comme le terme "apprenti" est reconnu et le terme "apprenant" ne l'est pas. Et ça a posé pas mal de problèmes, de coûts aussi, d'avoir dû revenir de "apprenant" à "apprenti".

Merci.

Le président:

Merci pour cette précision.

Nous pouvons donc procéder au vote.

Par 71 voix contre 27 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 6.019 du député Eric Jacquod.

Ce postulat est ainsi classé.

33. MOTION

des députés Edmond PERRUCHOUD, UDC, et Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, concernant la suppression de toute limitation numérique de l'âge (13.05.2011) (6.020) (en collaboration avec le DFIS)

MOTION

der Grossräte Edmond PERRUCHOUD, UDC, und Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, betreffend Streichung der bezifferten Altersgrenze (13.05.2011) (6.020) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ne soyez pas déçus, ce n'est pas à vous que je m'adresse directement mais aux téléspectatrices et téléspectateurs âgés de plus de 65 ans ou de 70 ans.

Selon certains textes de loi, vous êtes des citoyennes et des citoyens, vous qui avez plus de 65 ans ou 70 ans, de deuxième classe. Vous êtes considérés comme ne plus être aptes, ne plus être dignes d'occuper certaines fonctions.

Or, je pourrais vous donner de nombreux exemples de personnes d'un âge avancé, pour ne pas dire plus, qui occupent avec beaucoup de compétence des tâches exécutives importantes.

En prévoyant une telle limitation, on se prive de valeurs. C'est insultant pour ces personnes. C'est aussi arbitraire parce qu'un couperet numérique fait dire qu'à 65 ans et un jour, vous ne pouvez plus être dans le conseil d'administration de la BCVs, mais ce projet a été traité. Si M. Markus Truffer veut me faire l'honneur d'un petit peu de silence, lui qui est le doyen de cette Assemblée!

Tout cela pour vous dire qu'après une certaine date, on serait exclu; ce qui est fâcheux.

Alors, la conclusion est celle qui ressort du texte de la motion de mon ami et collègue Franz Ruppen et du soussigné: on devrait avoir des critères relatifs aux capacités psychiques seulement et pas d'autres.

Maintenant, le moment de vérité est arrivé. Le suspense va prendre fin. La seule inconnue, et elle est double, c'est de savoir si le chef de groupe du Bas a décidé de s'opposer à cette motion et, le deuxième élément, de savoir qui il a délégué pour le faire.

Le président:

Merci Monsieur le député.

La motion est combattue.

M^{me} la députée (suppl.) Muriel Favre-Torelloz, PDCB:

Monsieur Perruchoud, c'est avec plaisir.

Il était temps qu'un document nous rassure sur le fait qu'à l'âge de la retraite, nous aurons encore toutes nos capacités physiques et intellectuelles, sauf bien sûr si nous sommes atteints de sénilité précoce vers 40 ans.

Le groupe DC du Bas est resté fortement dubitatif, pour ne pas dire plus, en prenant connaissance de ce texte qui nous interpelle sur le fait que nous pratiquons de la ségrégation à l'égard des retraités et que des limitations numériques soient humiliantes.

Mais n'est-ce pas, au contraire, de le prétendre qui est humiliant? Est-il besoin d'une motion pour attester de la richesse des connaissances, des compétences de tous ceux qui ont acquis le droit de profiter de leur temps après une vie bien remplie?

Si des limites d'âge sont instaurées, c'est justement par reconnaissance du travail fourni et d'où découle un droit réel de laisser à tout un chacun libre choix dans la manière dont il veut disposer de son temps.

Il existe également nombre de structures qui modulent l'âge de fin de mandat pour favoriser la continuité de celles et ceux qui le désirent.

Et, pour terminer, sur l'aspect plus formel et licite de cette motion, il n'est pas souhaitable en l'état de supprimer sans autre discernement et sans analyse préalable toute limite d'âge dans notre législation.

Le groupe DC du Bas adhère donc totalement à la forme d'eugénisme social actuel et vous propose de refuser cette motion.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

La discussion continue.

Je passe la parole au député Nicolas Voide.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Un mot seulement pour dire à M. Perruchoud, qui a des insinuations qui peuvent être faites dans les bistrotts, mais qui ne méritent pas d'être faites ici même: ayez un petit peu de dignité, Monsieur Perruchoud.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole à M. le député Edmond Perruchoud.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Pour répondre à l'insinuation malveillante du député Voide. Hier, il a fait la même démonstration et la pauvre qui a été prise comme otage était toute tremblante devant avouer qu'elle avait été utilisée.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je repasse la parole à M. le député Nicolas Voide.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Monsieur le président du Grand Conseil, j'exige de M. Perruchoud qu'il s'excuse, y compris auprès du chef de groupe mais surtout auprès de ma collègue Fanny Darbellay qui a préparé son intervention et qui l'a donnée au plenum, désignée qu'elle avait été par le groupe.

Alors, il y a des propos que l'on ne doit pas tenir dans cette salle, surtout quand ils sont mensongers.

Ayez au moins le courage de vous excuser et de retirer vos propos.

Il en va de votre présence dans cette salle et surtout du respect que vous y méritez encore.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Monsieur Perruchoud, vous avez été interpellé sur un point très précis. Je ne vous donne la parole que si vous faites les excuses auxquelles vous êtes appelé.

Pour le surplus, vous n'avez en principe pas droit à une troisième prise de parole sur le même sujet.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Et vous me donnez la parole, alors je vais la prendre par respect pour votre autorité.

Personne n'est dupe. L'on sait comment certains groupes fonctionnent. Alors, ayez l'honnêteté de le reconnaître comme nous le faisons lorsque nous travaillons en équipe.

Je crois qu'il n'y a pas d'excuse. La démocratie s'est exprimée par votre serviteur.

Le président:

Bien, nous réglerons cette affaire en dehors de ce Parlement pour ce qui est de la suite. Nous sommes toujours au point 33 de l'ordre du jour et nous allons voter sur la motion.

Par 95 voix contre 17 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 6.020 du député Edmond Perruchoud.

34. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Frage 5

**der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Claude-Alain Schmidhalter betreffend
Kantonsingenieur**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

In der angesprochenen Stellenausschreibung wurde als Anforderungsprofil ein Abschluss als Ingenieur ETH, eine universitäre Ausbildung oder eine gleichwertige Ausbildung verlangt. Aus Artikel 2 des Bundesgesetzes über die Fachhochschulen vom 6. Oktober 1995 geht hervor, dass die Fachhochschulen Ausbildungsstätten der Hochschulstufe sind. Ingenieure der Fachhochschulen werden demnach keineswegs vom Auswahlverfahren ausgeschlossen. Im Übrigen weist der Staatsrat darauf hin, dass Personalentscheide in der Verwaltung unter seine Kompetenz fallen.

Frage 6

**der Grossräte Hans-Ulrich Weger, CVPO, und Manfred Schmid, CVPO,
betreffend Autobahnbau im Wallis – ein Trauerspiel?**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Das Projekt A9 Abschnitt Sidiers – Leuk wurde auf der Basis des generellen Projektes im Jahre 2001 nach erfolgtem Planaufgabeverfahren genehmigt.

Nach verschiedenen Unfällen und Bränden in einigen Strassentunnels wurden die Sicherheitsvorkehrungen und die entsprechenden Normen vom Bund überarbeitet und verschärft.

Die genehmigten Projekte im Pfynwald mussten somit überprüft und an die neuen Normen angepasst werden. Im Zuge dieser Anpassungen wurden die Projekte einer Optimierung unterbreitet, welche zu wichtigen und wesentlichen Projektänderungen führten. Der Tunnel Ermitage wurde zu einem gedeckten Abschnitt umprojektiert, die Tagbaustrecken des Tunnel Susten wurden verlängert.

Diese Projektänderungen aus den Jahren 2004 bis 2008 stammend, sollten zur neuen öffentlichen Planaufgabe geführt werden. Nach einer eingehenden Prüfung dieser Projektänderungen wurde klar, dass diese dem gesetzlichen Rahmen des ursprünglich vom Bundesrat genehmigten generellen Projektes in Sachen Linienführung und Gestaltung der Tunnelportalbereiche nicht mehr entsprechen.

Es wird somit unumgänglich, bevor die Projektänderungen und Optimierungen neu aufgelegt werden können, das bestehende generelle Projekt entsprechend anzupassen.

Der Entscheid auf dieses Vorgehen zurückzugreifen wurde in gegenseitiger Absprache zwischen Kanton und Bundesamt für Strassen getroffen.

Als Massnahme gilt es nun dem Bundesamt für Strassen ein entsprechendes generelles Projekt, welches diese Anpassungen darstellt, zur Genehmigung durch den Bundesrat zu unterbreiten.

Nach erfolgter Genehmigung kann dann das entsprechende Planaufgabenverfahren eingeleitet werden. Aufgrund der bei den vorhergehenden Planungsphasen und Verhandlungen gesammelten Erkenntnisse betreffend Projekt und Kompensationsmassnahmen, kann davon ausgegangen werden, dass durch diese Anpassung des generellen Projektes gesamthaft die bisher vorgesehenen Termine der Inbetriebnahme nicht beeinflusst werden.

Die Anpassung des generellen Projektes sollte eher dazu führen, die Ausgangslage für die ohnehin notwendigen Planaufgaben zu vereinfachen und zu verbessern.

Question 9

du groupe PDCC, par le député Grégoire Dussex, concernant: quelles synergies entre le projet Rhône 3 et la ligne à haute tension Chamoson-Chippis?

TEXTE DEPOSE:

Question 17

du groupe UDC, par le député Albert Pitteloud, concernant: sécuriser le Rhône sans penser aux lignes à très haute tension?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:

Je me permettrai de répondre simultanément aux questions 9 et 17 qui concernent le même objet.

S'il convient de rappeler que toutes les décisions relatives aux lignes THT sont de la compétence de la Confédération, le canton est, par contre, maître de l'ouvrage de la troisième correction du Rhône.

Pour rappel, lorsque le Conseil d'Etat a mandaté une étude neutre "Infrastructures de transport d'énergie électrique à haute tension dans le canton du Valais, ligne à haute tension Chamoson – Chippis" à des experts reconnus, ces experts ont tenu à rencontrer les

acteurs du projet de troisième correction du Rhône afin de vérifier avec eux les synergies possibles entre les deux projets. Les conclusions de ces experts ont été rendues publiques en avril 2011.

Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement a, en outre, demandé une étude sur la possibilité de réaliser le long du Rhône une infrastructure souterraine pouvant servir à enfouir une ligne 380 kV dans l'attente des décisions fédérales sur la ligne aérienne, mais aussi en prévision de besoins futurs.

Cette étude va vérifier que la troisième correction du Rhône puisse, le cas échéant, offrir une possibilité d'enfouir une ligne 380 kV, où cela est réalisable, le long du fleuve. Les conclusions sont attendues pour le printemps 2012.

Comme mentionné, le dossier de la ligne à haute tension est de compétence fédérale. Ce n'est pas le canton qui décide de la solution à réaliser. Par contre, le canton entend vérifier le cas échéant, grâce à la troisième correction du Rhône, les possibilités de synergies et faciliter la réalisation des travaux en mettant à disposition l'espace public des digues. Dans le cas contraire, cette étude servira à déterminer un gabarit à maintenir libre pour permettre la réalisation ultérieure éventuelle de ce type d'infrastructure.

Dans l'intervalle, nous nous sommes assurés que les travaux en cours réalisés à Sion ne prêteront pas à terme une éventuelle mise sous terre.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

La question 10 ayant été retirée, nous en avons terminé avec votre département.

Question 7

du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien Berclaz, concernant les requérants d'asile: on est complet!

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Le député (suppl.) Julien Berclaz reprend des informations parues dans la presse mentionnant que les centres pour requérants d'asile sont actuellement saturés et que le nombre de demandeurs affectés au canton du Valais est en augmentation constante.

Il demande quelles mesures la cheffe du DSSI entend prendre pour héberger ces demandeurs d'asile et si elle a l'intention de consulter les communes et de les associer à toute nouvelle solution d'hébergement collectif.

Effectivement, le canton doit ouvrir un, voire deux nouveaux établissements pour l'accueil des requérants d'asile et cela notamment en raison de la fermeture des Collons au 30 novembre prochain, le contrat de location arrivant à échéance à cette date.

Des négociations sont actuellement en cours pour la location de nouvelles structures et cela dans le Haut-Valais comme dans le Valais central et le Bas-Valais. Elles sont en voie de finalisation. Les communes concernées sont informées ou vont être informées. La communication à la population sera organisée de concert avec elles. Il en va de même des questions d'organisation relatives à la scolarisation des enfants, aux aspects de sécurité et de collaboration avec les divers services concernés des administrations communales.

Question 11

**du groupe PDCC, par le député Sébastien Roh, concernant:
qui commande qui ou inversion des rôles?**

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Le règlement d'exécution de la loi d'organisation en cas de catastrophes et de situations extraordinaires date de 1991.

Au 1^{er} janvier 2002, la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile est entrée en vigueur. Une de ses dispositions est que le système de protection de la population coordonne l'action et la collaboration de l'ensemble des organisations partenaires.

Afin de s'adapter à la législation fédérale, la nouvelle loi cantonale sur la protection civile entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et une révision de la loi d'organisation en cas de catastrophes et de situations extraordinaires est planifiée pour 2012.

L'Office de la protection de la population propose aux communes un modèle de règlement actualisé et tenant compte des événements passés.

Question 13

**du groupe PLR, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, concernant:
qui est chef du LMC?**

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Elle n'est pas là, mais...

La députée Anne-Marie Sauthier-Luyet s'étonne de ne pas voir le chef du Service de la population et des migrations siéger en tant que membre du comité de pilotage (COPIL) chargé du suivi de l'audit des établissements pénitentiaires.

Les raisons pour lesquelles M. de Lavallaz n'a pas été intégré par le Conseil d'Etat au sein du COPIL sont les suivantes:

- L'audit porte sur l'ensemble du système pénitentiaire valaisan. La détention administrative LMC ne représente qu'une toute petite partie des domaines traités.
- Au sein du Service de la population et des migrations, seule la question du centre LMC est concernée par l'audit. Ni les décisions de détention ni les questions liées à la police des étrangers ne sont abordées par l'analyse.

En revanche, le chef du Service de la population et des migrations participera au groupe de travail LMC chargé d'analyser les éléments liés à la détention administrative pour le COPIL. Il aura ainsi l'occasion de mettre en avant les avantages et les inconvénients de l'organisation actuelle. Il sera appuyé par le gardien-chef du centre LMC qui participera également à ces travaux.

Il ne présidera pas ce groupe de travail, la responsabilité ayant été attribuée aux membres du COPIL.

Frage 16

der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch die Grossräte Franz Ruppen, Louis Ursprung und Bernhard Frabetti, betreffend: Keine U-Haft mehr in Brig-Glis?

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Zuerst möchte ich präzisieren, dass es nicht die Nationale Kommission zur Verhütung von Folter ist, die eine Schliessung des Gefängnisses in Brig empfiehlt.

Die Schliessung des Gefängnisses in Brig wird im Bericht von Herrn Dr. Benjamin Brägger zum Audit über die Walliser Strafanstalten vorgeschlagen. In diesem Bericht legt der externe Experte seine Sicht der Dinge dar und führt gleichzeitig die Massnahmen auf, die notwendig wären um Brig weiter zu betreiben. Herr Brägger schreibt unter anderem, ich zitiere: "Im Fall des Weiterbetriebs müssten bauliche Mängel behoben werden. Es wären Anpassungen beim Eintrittsprozess, den medizinischen Konsultationen und im Bereich der Spazierhöfe notwendig. Ebenso wäre die personelle Dotation in Bezug auf eine permanenten Nachtpräsenz anzupassen."

Es wird nun Gegenstand der Arbeitsgruppe "Untersuchungsanstalten" sein, die Auswirkungen einer eventuellen Schliessung des Untersuchungsgefängnisses Brig für alle betroffenen Partner zu evaluieren und der Steuerungsgruppe bzw. dem Staatsrat entsprechende Vorschläge zu unterbreiten.

Es ist geplant, spätestens per Ende Juni 2012 einen ersten Bericht vorzulegen. In den Arbeitsgruppen werden zudem alle involvierten Stellen angemessen berücksichtigt.

Die Steuerungsgruppe hat bereits am 21. Oktober 2011 die erste Sitzung abgehalten.

Question 3

du groupe PLR, par les députés Gilbert Monney (suppl.) et André Vernay, concernant: pour succéder au Dr Dupuis

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il convient ici de rappeler que les critères déterminants et envisagés pour le choix des futurs titulaires de ces postes de médecin cantonal, d'une part, et de chef du Service de la santé publique, d'autre part, ont été énoncés dans des annonces parues bien sûr dans le Bulletin Officiel du canton du Valais en juin 2011, mais aussi dans de nombreux autres médias, conformément à une pratique courante de la part de l'Etat du Valais.

Des éléments essentiels ressortent bien sûr de ces mises en postulation:

Pour le chef du Service de la santé publique, il y a:

- une formation universitaire ou équivalente, avec bien sûr de l'expérience dans le management de la santé;
- des capacités de diriger une structure importante;

- des notions de force de persuasion, de compétences dans les négociations qui également seront retenues, comme la capacité à accompagner le changement, la diplomatie et la persévérance;
- enfin, c'est une personnalité responsable, avec un esprit de leader que nous cherchons et avec de très bonnes compétences pour résister à la pression.

Pour ce qui est du médecin cantonal:

- un diplôme fédéral de médecin qui est nécessaire, formation ou titre FMH en santé publique et/ou en infectiologie;
- avec des expériences dans le domaine de la santé publique ou dans la médecine sociale et préventive;
- de l'intérêt bien sûr, des compétences pour les questions de santé publique, pour la surveillance des professionnels de la santé publique;
- bien sûr des connaissances et de l'intérêt pour les questions éthiques et juridiques.

Question 4

du groupe PLR, par les députés Gilbert Monney (suppl.) et André Vernay, concernant au sujet du comité de pilotage

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le Conseil d'Etat, par le département concerné, conduit actuellement un certain nombre de démarches avec les membres du comité référendaire afin de trouver des solutions participatives, concrètes, permettant de les intégrer à différents niveaux dans différentes instances et dans différents groupes chargés des suites à donner à l'audit.

Le Conseil d'Etat, par le département, communiquera ses décisions en la matière dès que possible.

Frage 8

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Christian Walden, betreffend: niemand versteht die Bestimmungen

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Es trifft zu, dass der einmalige Abänderungsakt betreffend den Entwurf NFA II unter dem redaktionellen Gesichtspunkt einige Mängel aufweist, insbesondere in seiner deutschsprachigen Version.

Diese Situation erklärt sich einerseits durch den aussergewöhnlichen Umfang dieses Gesetzgebungsprojektes und andererseits durch die zeitmässige Begrenztheit der Arbeiten.

Entgegen den Behauptungen des Urhebers der Anfrage handelt es sich jedoch dabei um einfache Mängel und nicht um schwerwiegende Fehler.

Trotz dieser Mängel lässt sich die tatsächliche Bedeutung der Bestimmungen klar festlegen durch einen Vergleich mit dem französischsprachigen Text und durch eine systematische Auslegung.

Bei dieser Sachlage besteht kein Anlass dazu, die neuen Bestimmungen betreffend das Gesetzgebungspaket NFA II abzuändern.

Question 15

des députés Jérôme Buttet, PDCB, Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Didier Cachat, PLR, et Charles Clerc, UDC, concernant refus de la LEIS et hôpital Riviera-Chablais

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Les députés Jérôme Buttet, Benoît Blanchet, Didier Cachat et Charles Clerc souhaitent avoir quelques informations à la suite du refus de la LEIS.

Eh bien!, vous le savez, il n'est pas dans les habitudes du Conseil d'Etat de commenter des affirmations relayées par les médias.

Mais, nous pouvons, à ce stade, vous informer que les travaux en vue de la création de l'hôpital Riviera-Chablais suivent leur cours. D'ailleurs, depuis le 23 octobre dernier, deux rencontres ont eu lieu avec nos collègues vaudois, dont une au niveau de la commission interparlementaire et une autre, trois jours plus tard, avec mon collègue du canton de Vaud et le président du conseil d'établissement du futur hôpital Riviera-Chablais.

Le calendrier prévu pour réaliser ce projet est maintenu et l'ouverture de cet hôpital est toujours envisagée en 2016.

Question 2

du groupe PDCB, par la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, concernant: à quand plus d'élèves à l'école de services communautaires?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

L'école professionnelle services communautaires offre un nombre insuffisant, c'est vrai, jusqu'à maintenant de places d'apprentissage.

Ce que nous souhaitons pour le futur, c'est mélanger le système dual avec le système d'apprentissage dans les écoles.

Deux axes sont importants:

Sur l'axe social, le problème se pose peu puisque chaque jeune qui sort de cette école peut avoir une place de travail.

Par contre, la demande au niveau de la santé pose la problématique du manque de places d'apprentissage.

Un rapport est sorti la semaine passée, il sera présenté au Grand Conseil, j'en ai parlé mercredi. Deux axes dans ce rapport concernent ce dossier: d'une part, l'insuffisance de places d'apprentissage et, d'autre part, l'insuffisance de places de stage.

Nous nous engageons, pour la reprise scolaire 2012, à traiter ce problème et à donner un nombre supplémentaire de places d'apprentissage notamment à travers l'école professionnelle de Châteauneuf services communautaires. Avec le Service de la santé et avec le Service de la formation professionnelle, nous avons déjà des contacts fructueux. Les contacts que nous mettons en place pour ouvrir des places d'apprentissage et pour ouvrir une classe supplémentaire sont en bonne voie. Et nous nous engageons à améliorer la situation dès septembre 2012.

Question 1

du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide, concernant les accompagnateurs en montagne: reconnaissance de la formation de l'école de St-Jean

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

En réponse à la question du député Nicolas Voide, il convient de rappeler que la loi cantonale respective reconnaît les formations délivrées par l'Association de formation des accompagnateurs en montagne de St-Jean et par l'Association suisse des guides de montagne.

Le canton continuera, même après l'entrée en vigueur du brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée délivré par l'OFFT, de reconnaître ces formations cantonales.

Les accompagnateurs en montagne de St-Jean devaient pourtant, pour obtenir ce brevet fédéral, s'acquitter d'un nouvel examen pour obtenir le brevet fédéral. Le canton est intervenu auprès des instances responsables et un examen allégé a été mis sur pied pour les accompagnateurs en montagne ayant obtenu leur brevet avant l'entrée en vigueur du brevet fédéral.

Cette solution n'est, cependant, pas totalement satisfaisante du fait qu'elle ne permet qu'aux personnes ayant déjà un diplôme à la date d'entrée en vigueur du brevet fédéral d'accéder à cet examen allégé.

Nous sommes donc de nouveau intervenus à Berne pour avoir justement les mêmes conditions, pour avoir un examen allégé même pour les personnes qui ont déjà reçu le brevet cantonal cette année, pour que ces personnes, qui ont obtenu ce brevet cantonal, si on peut dire, puissent avoir un examen allégé pour obtenir le brevet fédéral.

En conclusion, la réglementation des brevets fédéraux relève de l'OFFT et considérant la diversité des formations reconnues pour le brevet d'accompagnateur de randonnée, cet office a émis certaines restrictions que nous pouvons comprendre. Toutefois, le brevet de St-Jean étant déjà reconnu par l'Association internationale des AM, il nous paraît évident que tous ces problèmes devraient être mis au bénéfice de l'examen allégé.

Nous continuerons donc à intervenir dans ce sens pour obtenir cette reconnaissance.

Mais ce qui est important: la formation cantonale est reconnue comme formation de base pour obtenir le brevet.

Frage 14

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German Eyer,
betreffend langfristige Sicherung des Industriestandortes Wallis**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Herr German Eyer spricht ein Thema an, das uns als Staatsrat des Kantons Wallis selbstverständlich stark beschäftigt und nicht nur in dieser Eigenschaft. Es geht wirklich darum, dass auch auf schweizerischer Ebene der Bundesrat sich zum Industrie- und Produktionsstandort Schweiz bekennt und in meiner Eigenschaft als Präsident der nationalen Konferenz der Volkswirtschaftsdirektoren, habe ich vom Bundesrat klar auch verlangt, dass man einen Masterplan entwickelt um den Industrie- und Produktionsstandort wettbewerbsfähig zu erhalten. Er ist eigentlich durch drei Faktoren bedroht, die eine Negativspirale in Bewegung setzen. Eines ist die Stärke des Frankens, das zweite sind die relativ hohen Energiekosten und drittens die im internationalen Vergleich relativ hohen Saläre. Wenn diese drei Komponenten aufeinander treffen, gibt es für Investitionsentscheide, die anstehen vor allem auch bei der Industrie im Wallis, und wir dann mit diesen Industriestandorten im Wettbewerb sind mit anderen Standorten, wie Tschechei oder das ehemalige Ostdeutschland. Dann haben wir einen ernsthaften Wettbewerb der schwierig ist zu überstehen. Deshalb sind wir auch ganz klar für den Kanton Wallis derzeit auch in direktem Kontakt mit diesen Unternehmungen, um ihnen mit den uns zur Verfügung stehenden Instrumenten zu helfen, dass derartige Investitionsentscheide hier an den Industriestandorten im Wallis getätigt werden. Dazu gehören steuerliche Möglichkeiten, dazu gehört der Industrierabatt mit der Energie natürlich dazu. Wir haben aber auch auf nationaler Ebene mit unseren Parlamentariern darauf hingewirkt, dass man für die Export orientierten Unternehmen und auch für den Tourismus die Mehrwertsteuer für eine Übergangszeit reduzieren würde.

Wir stehen derzeit wie gesagt mit diesen Unternehmen in sehr engem Kontakt um sie bei diesen bevorstehenden Investitionsentscheiden mit all den uns zur Verfügung stehenden Mitteln zu begleiten, damit eben wie gesagt diese Entscheide hier im Wallis getätigt werden.

In Verbindung mit dem Vorgehen der Schweizerischen Nationalbank stellen diese Massnahmen eben die beste Garantie für den Industriestandort Wallis dar und wir werden uns auch weiterhin für diesen Standort Industrie- und Produktionsstandort Wallis einsetzen.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

35. INTERPELLATION URGENTE

**des députés Urs KUONEN, CVPO, Beat RIEDER, CVPO, et cosignataires
concernant le financement des dégâts dus aux intempéries
du 10 octobre 2011 (15.11.2011) (5.161)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der Grossräte Urs KUONEN, CVPO, Beat RIEDER, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Finanzierung der Unwetterschäden
vom 10. Oktober 2011 (15.11.2011) (5.161)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Lasst mich kurz zur dringlichen Interpellation, die ihr alle gelesen habt, das Wort ergreifen.

Vorerst möchte ich – sicher auch in eurem Namen werte Kolleginnen und Kollegen – sämtlichen beteiligten Personen für ihren Einsatz bei den Ereignissen vom 10. Oktober 2011 in diesem Kanton recht herzlich danken.

Denn durch diese Ersteinsätze konnten noch grössere Schäden verhindert und Personen gerettet werden.

Deshalb geht der Dank speziell an die kommunalen Führungsstäbe, den Feuerwehren, dem Zivilschutz und Militär, den kantonalen Behörden sowie den zuständigen Staatsräten, allen voran dem Staatsratspräsidenten Jacques Melly und sämtlichen Privatunternehmen, die ebenfalls aufgeboten wurden.

Letzteren möchte ich besonders danken, da sich diese bei der Bezahlung ihrer Leistung in Geduld üben müssen. Dies darf nun aber nicht mehr vorkommen.

Bei der Nachbesprechung zwischen den Gemeinden und der kantonalen Behörde wurde festgestellt, dass in unserem Kanton für die notwendige Vorfinanzierung bei Unwetterschäden keine Regelung besteht. Es sind demzufolge keine Bestimmungen und Beschlüsse, sei es weder im Gesetz noch in den Verordnungen vorhanden, die den Prozessablauf für eine rasche Finanzierung der Leistungen Dritter vorsieht. Hier müssen ein für allemal Richtlinien geschaffen werden. Deshalb erwarte ich nun klare Aussagen des Staatsrates auf die gestellten Fragen aus der hinterlegten Interpellation.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Zuerst möchte ich danken für die Frage. Ich kann so antworten.

Aufgrund der Ereignisse vom 10. Oktober 2011 und die dadurch entstandenen massiven Schäden hat der Staatsrat mit Entscheid vom 19. Oktober 2011 eine interdepartementale Arbeitsgruppe unter der Leitung von Herrn Adrian Zumstein, Chef des Verwaltungs- und Rechtsdienstes des DVBU, ernannt. Diese hat den Auftrag ein Inventar aller Schäden und deren Priorisierung zu erstellen, die Koordination der betroffenen Amtsstellen zu gewährleisten und dem Staatsrat einen koordinierten Massnahmenplan zu unterbreiten. Die entsprechenden Vorschläge wurden in der Zwischenzeit erarbeitet und werden vom Staatsrat behandelt.

Das Schadeninventar sieht eine Kategorisierung in dringliche Interventionsmassnahmen und Räumungsarbeiten (P1), dringliche Wiederinstandstellungsarbeiten (P2), ordentliche Wiederinstandstellungsprojekte (W) sowie Folgeprojekte (F) vor. Für die Projekte P1 und P2 kann von den Bestimmungen des öffentlichen Beschaffungswesens abgewichen werden. Für die übrigen Projekte sind die bestehenden gesetzlichen Grundlagen und Verfahren massgebend.

Gemäss diesen Vorschlägen werden die Rechnungen, welche aufgrund des validierten Inventars Projekte der Kategorien P1 und P2 betreffen, vom Staat vorfinanziert. Dadurch können die betroffenen Gemeinden von den administrativen und finanziellen Auswirkungen entlastet werden. Dabei ist festzuhalten, dass diese Vorfinanzierung nicht eine Kostenübernahme durch den Staat bedeutet. Eine definitive Abrechnung der

verbleibenden Restkosten für die Gemeinden wird nach Abschluss der Arbeiten erstellt unter Berücksichtigung allfälliger Spenden oder anderer Beiträge und den Entscheiden der Subventionsansätze durch Bund und Kanton.

Mit Schreiben vom 11. November 2011, welches an sämtliche betroffenen Gemeinden zugestellt wurde, sind diese über den genauen Ablauf und deren Bestimmungen informiert worden. Es ist vorgesehen, dass die ersten Zahlungen dieser Vorfinanzierung ab Dezember 2011 geleistet werden können, so dass den Unternehmen keine langen Zahlungsfristen entstehen.

Was die künftige Regelung und Führung solcher Ereignisse betrifft, ist im Rahmen der laufenden Revision des Gesetzes über die Organisation im Falle von Katastrophen und ausserordentlichen Lagen vorgesehen, dass eine ständige Kommission ernannt wird, welche dann unverzüglich und anhand allenfalls vorbehaltener Entscheide diese Aufgabe sicherstellen kann. Diese Gesetzesvorlage wird voraussichtlich im Laufe des kommenden Jahres dem Parlament unterbreitet.

36. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant la gestion
du personnel pénitentiaire (15.11.2011) (2.182)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Verwaltung
des Strafvollzugspersonals (15.11.2011) (2.182)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Les personnes qui travaillent dans les établissements pénitentiaires font un travail difficile, exposé, avec un effectif probablement insuffisant.

Alors, c'est la moindre des choses, nous pensons que, avant qu'il ne soit question d'augmentation d'effectif, au moins qu'on veille à ce que l'effectif actuel, celui qui a été autorisé dans les budgets, soit maintenu, et cela pour la bonne marche de ces établissements.

Il semblerait que ce ne soit pas le cas actuellement.

Nous attendons à cet égard les réponses de la cheffe du département.

Merci.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Le Dr Benjamin Brägger a remis au Conseil d'Etat son rapport d'audit sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans au début septembre 2011. Celui-ci a été présenté en conférence de presse le 23 septembre 2011.

Les trois cadres du domaine de la détention avant jugement concernés par un départ à la retraite ont remis leur démission pour la fin octobre 2011 s'agissant du chef gardien du site de Martigny et pour la fin novembre 2011 pour le responsable du domaine ainsi que pour le chef gardien de la prison des Iles.

Le poste de responsable des prisons préventives a été mis au concours. Le délai pour le dépôt des offres se termine aujourd'hui. Un poste pour une agente de détention a également été publié. Le processus de sélection est pratiquement terminé.

Afin de permettre au futur responsable des prisons préventives de participer au processus d'engagement de ses cadres ainsi qu'aux mesures de réorganisation de son secteur d'activité, il a été décidé, d'un commun accord avec la direction des établissements pénitentiaires valaisans, de ne pas mettre au concours les postes vacants immédiatement. Des mesures nécessaires ont été prises par la direction pour assurer l'intérim.

Compte tenu du manque de personnel dont souffrent les établissements pénitentiaires valaisans, manque relevé également par l'auditeur Brägger, il n'est nullement fait obstacle au remplacement du personnel démissionnaire ou quittant pour raison d'âge. Cependant, pour la bonne marche future du secteur de la détention avant jugement, il paraît normal que son responsable puisse participer au choix de ses cadres.

S'agissant d'une augmentation des postes au sein des prisons, celle-ci passera forcément par une acceptation du Grand Conseil; nous en parlerons donc ultérieurement.

37. POSTULAT URGENT

du groupe PLR, par la députée Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, concernant l'audit des EPV: quid de l'avis des autorités de poursuite pénale? (15.11.2011) (2.183)

DRINGLICHES POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, betreffend Audit der Walliser Strafanstalten: Was ist mit dem Standpunkt der Strafverfolgungsbehörden? (15.11.2011) (2.183)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

Le groupe PLR salue les observations pertinentes de l'auteur de l'audit sur la complexité de la législation cantonale et de l'attribution des compétences et des missions aux différents services et collaborateurs.

Dans ce sens, il est favorable à l'élaboration d'un nouveau projet de loi et d'un règlement sur le personnel pénitentiaire.

Par contre, une refonte complète du système carcéral, telle que proposée par l'audit ou plutôt par le nouveau concept structurel et organisationnel des EPV, entraînerait des répercussions non seulement financières importantes pour l'Etat mais également pour le fonctionnement à proprement parler des différents services concernés.

Les propositions de changement d'affectation d'établissement, comme par exemple la transformation de la prison de Martigny en centre de détention administrative moyennant des investissements importants, la fermeture à moyen terme de la prison de Brigue dont l'utilité est reconnue dans les cas d'arrestation de plusieurs personnes qu'il y a lieu de séparer pour éviter tout risque de collusion, exigent une étude plus approfondie. Ces propositions parmi d'autres ne peuvent être analysées sans entendre les principaux partenaires:

- la police qui, en cas de fermeture de Brigue, verrait sa mission complétée par un service de taxi pour déplacer les prévenus;

- les procureurs qui doivent prendre des mesures rapides lors de leur permanence;
- le juge d'application des peines et mesures dont l'expérience n'est pas négligeable.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'entendre tous les partenaires dans le cadre des groupes de travail afin d'étudier ces propositions de manière approfondie en vue des décisions futures.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à soutenir ce postulat.

Le président:

Merci Madame la députée.

Votre postulat n'est pas combattu.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSS):

Le comité de pilotage (COPIL) s'est réuni, pour la première fois, le 21 octobre 2011. Le rapport du COPIL, attendu par le Conseil d'Etat pour fin juin 2012, portera sur la réorganisation du fonctionnement des établissements pénitentiaires.

Le COPIL sera appuyé par plusieurs groupes de travail, dont celui de la détention préventive. Les autorités de poursuite pénale délégueront au sein de ce groupe deux de leurs représentants. A ma demande, le procureur général, M. Jean-Pierre Gross, m'a assuré de sa participation ainsi que de celle d'un représentant du ministère public du Haut-Valais. C'est au sein de ce groupe que sera discutée la réorganisation des sites concernés, à savoir ceux de Brigue, des Iles à Sion et de Martigny.

La police cantonale sera également représentée par le chef de la gendarmerie, le capitaine Carlo Kuonen.

Au vu de ce qui précède et vu les premières options retenues par le COPIL, le Conseil d'Etat est d'avis que la demande émise par le postulat d'associer certaines autorités judiciaires ainsi que la police cantonale à l'élaboration du rapport du COPIL est d'ores et déjà satisfaite.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Je considère ainsi que ce postulat a été traité et est réglé.

38. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: état de nécessité au département de chirurgie du RSV? (15.11.2011) (1.198)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Notstand im Departement Chirurgie des GNW? (15.11.2011) (1.198)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Vous ne verrez pas d'inconvénient, j'imagine, à ce que je n'intervienne qu'une seule fois pour cette intervention et pour les trois qui suivent.

Hier, nous avons entendu toutes sortes de choses mais, pour des raisons liées au fait qu'il ne s'agissait pas d'une vraie session spéciale, il y a toute une série d'interventions qui n'ont donné lieu à aucun débat. Et puis, dans tous les cas de figure, nous n'avons eu l'annonce d'aucune véritable mesure, d'aucune véritable décision. Tout au plus nous a-t-on parlé (mais c'est très à la mode dans tous les départements maintenant) de COPIL, de groupes de projet, de groupes de travail, de commissions en tous genres, avec des délais qui s'étalent sur une période qui, à notre avis (on nous a parlé hier de septembre 2012), est beaucoup trop longue; on ne peut pas attendre aussi longtemps avant que des mesures concrètes ne soient prises ou au moins annoncées.

Je rappelle que depuis la claque du 23 octobre, il n'y a guère que trois démissions au conseil d'administration du RSV qui sont intervenues. Pour le reste, on attend toujours des décisions et des mesures, dont certaines pourraient et devraient être prises rapidement parce que les éléments sont connus parfois depuis des mois, en particulier et au moins depuis le dépôt du rapport d'audit à la fin mars de cette année.

Alors, on a ici quatre interventions.

La première reprend ce qui est ressorti d'une procédure pénale où le procureur, en classant l'affaire Savioz, a utilisé un mot très fort: "l'état de nécessité". Donc, la question est de savoir si, au département de chirurgie du CHCVS, on se retrouve ou on s'est trouvé à un moment donné dans un état de nécessité et s'il y a des mesures à prendre aujourd'hui.

Le deuxième sujet est la fameuse expertise de ce même département de chirurgie. On entend toutes sortes de choses. Il faudra qu'on nous dise une fois ce qu'est effectivement cette expertise, dans quelles conditions elle a été réalisée et si on pouvait vraiment l'utiliser il y a plus d'une année, d'une part, pour rassurer les Valaisans et, d'autre part, pour licencier un médecin qui, récemment, a été blanchi par la justice pénale.

Troisième sujet d'inquiétude aussi pour des praticiens: On a un service, on en a déjà bien assez parlé, celui de la radio-oncologie, qui est toujours sans chef. A notre connaissance, rien n'a été entrepris, du moins publiquement, pour rechercher un nouveau chef alors que pour un service aussi hautement spécialisé, ça ne doit pas se trouver comme ça au coin d'une rue. On aimerait savoir ce qui va être fait. Je rappelle que même si certaines dispositions, certaines décisions sont de la compétence de l'opérationnel, nous sommes ici face à l'autorité de surveillance du RSV, à qui il incombe de donner les impulsions nécessaires pour le cas où rien ne viendrait du côté des opérationnels.

Et puis, quatrième sujet d'intervention: On a l'impression (on en a déjà parlé hier) qu'après la claque du 23 octobre, on va finalement prendre les mêmes et puis recommencer ou continuer comme on l'a fait depuis des années pour arriver à cette catastrophe. Eh bien!, on est un peu en souci quand on voit que pour coloniser les postes clés de toutes ces commissions, des comités de pilotage, etc. qui sont censés conduire les hôpitaux valaisans vers l'avenir, on reprend encore une fois les mêmes. La question est de savoir si, pour conduire nos hôpitaux vers l'avenir, on doit vraiment continuer à faire confiance à des personnes qui, pour certaines d'entre elles, ont vu leur incompétence reconnue par des experts que nous avons mandatés. On a vu que, dans certains cas, le chef du département pense pouvoir s'appuyer sur ce rapport d'expertise pour ne rien faire (je veux parler de la cardiologie). Eh bien!, qu'en est-il de ce qu'on peut tirer de l'expertise pour des personnes dont les responsabilités ou parfois l'incompétence a été dénoncée, est-ce que c'est à ces gens-là qu'on peut continuer à confier des fonctions clés?

A ces questions, nous espérons pouvoir obtenir des réponses précises, l'annonce de mesures ou de décisions précises. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole à M. le chef du département pour les réponses à ces quatre interpellations urgentes.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je partirai donc de cette première interpellation urgente relative à l'état de nécessité au département de chirurgie pour dire que le Conseil d'Etat – et nous n'entendons évidemment pas changer d'habitude – a toujours refusé, notamment au nom de la séparation des pouvoirs, de commenter une décision de justice concernant l'application tant au niveau du droit pénal que dans d'autres domaines du droit. C'est le premier point et il est évidemment important de le rappeler.

Pour ce qui est des conséquences à tirer, il faudrait, et nous pensons qu'il est nécessaire de rappeler l'un ou l'autre élément, tout d'abord le fait que l'autorité de surveillance a réagi, et on peut le dire, de suite au courrier du professeur Savioz, le 11 janvier, en mandatant dans la même semaine les professeurs Clavien et Scheidegger pour répondre aux doutes sérieux sur la qualité des prestations, soulevés par le professeur Savioz, d'une part, et pour procéder sans délai, comme demandé par ce dernier, le professeur Savioz, à l'analyse des prestations de chirurgie mises en cause, d'autre part,

Le RSV, quant à lui, a pris ses responsabilités sous l'angle de la relation employeur-employés en signifiant au professeur Savioz que, pour lui RSV, le lien de confiance était rompu.

Quelles sont les mesures maintenant et comment enfin envisager, prendre des mesures ou essayer de restaurer la confiance dans le département de chirurgie à la suite du rapport des professeurs Clavien et Scheidegger, d'une part, mais aussi à la suite du rapport de la Fédération hospitalière de France (FHF), d'autre part, qui ont apporté sur ce sujet précis – chacun le sait – des réponses rassurantes pour le Gouvernement sur la qualité de la chirurgie, sur les recommandations aussi, dans le cadre de la FHF, qui envisagent la nécessité d'apporter des améliorations dans le cadre de cette gouvernance médicale?

Il appartiendra ainsi, en premier lieu, au conseil d'administration du RSV, dont chacun sait qu'il sera entièrement renouvelé, notamment à la lumière de la décision du procureur qui s'est prononcé sur l'état de nécessité, d'apporter une nouvelle dynamique dans la mise en œuvre de ces recommandations également de la FHF.

Voilà pour la première interpellation urgente.

39. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant:
expertise ou mensonge d'Etat? (15.11.2011) (1.199)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend
Expertise oder Staatslüge? (15.11.2011) (1.199)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il convient ici de rappeler l'un ou l'autre élément et de répondre de manière précise si possible, comme vous l'avez souhaité, Monsieur le député, à l'ensemble des points relevant de votre interpellation et qui sont au nombre de six.

Tout d'abord, le rapport du 14 février 2010 des professeurs Clavien et Scheidegger était destiné à l'autorité qui les a mandatés. Le RSV, comme je viens de le dire, a résilié le contrat de travail du professeur Savioz pour rupture du lien de confiance et non pas en se fondant sur l'expertise des professeurs Clavien et Scheidegger.

Après une médiation de la préposée à la protection des données, qui était nécessaire étant donné les éléments et les données personnelles contenues dans le rapport des professeurs Clavien et Scheidegger, une délégation de la commission de gestion a pu prendre, à deux reprises du reste, dans deux séances, connaissance de l'intégralité de ce rapport.

Je voudrais dire, pour répondre à vos questions de manière plus précise, que le mandat des professeurs Clavien et Scheidegger se résume en ces termes: évaluer la qualité des prestations des soins chirurgicaux à l'hôpital de Sion et, en particulier, évaluer les plaintes du professeur Savioz renforcées par les lettres des professeurs Morel et Mentha à l'encontre du professeur Vincent Bettschart, chef de la chirurgie du centre hospitalier du centre du Valais. Voilà pour ce qui est du mandat.

La rémunération s'est faite à hauteur de 3'500 francs et a été versée, à la demande des professeurs Clavien et Scheidegger, à une association qui soutient de jeunes chirurgiens et anesthésistes (Association for Academic Surgery and Perioperative Medicine).

Troisième élément pour répondre toujours à votre interpellation: Le 14 février 2010, le rapport des professeurs Clavien et Scheidegger, qui est un rapport de synthèse, comprend 8 pages, dont la forme a été convenue en raison notamment de l'urgence des analyses réclamées sans délai – évidemment que lorsque l'on reçoit un courrier de ce type-là, on a envie soit d'être rassuré, soit de ne pas l'être mais en tout cas de connaître la vérité – par le professeur Savioz.

Point suivant: Les extraits du rapport publiés dans le rapport du Département des finances et remis du reste au Grand Conseil en mars ne contiennent pas les éléments des données personnelles qui ne pouvaient pas être anonymisées. Nous avons, du reste, pris des décisions aujourd'hui au niveau gouvernemental pour dire que, dans des rapports d'expertise futurs, il faudra que ceux-ci puissent être rendus publics et qu'on évite des informations qui ne peuvent pas rendre ceux-ci publics, notamment parce qu'ils contiennent des données personnelles identifiables.

Question suivante: Les professeurs Clavien et Scheidegger sont largement reconnus en Suisse et, non seulement en Suisse, ils sont reconnus sur le plan international pour avoir réalisé de nombreuses expertises analogues à celle que nous avons demandée et spécialement dans le domaine de la qualité des prestations opératoires, dans le domaine de l'organisation des structures médicales et aussi dans le domaine de la sécurité des patients. C'est même le délégué du Conseil fédéral, M. Scheidegger, que nous avons choisi pour examiner particulièrement ce problème.

Pour ce qui est du dernier point dans le cadre de cette interpellation, il convient de rappeler ici que les conclusions, auxquelles sont arrivés les professeurs que j'ai cités à plusieurs reprises, ont été confirmées par les experts médicaux de la FHF notamment, et vous l'avez entendu dans une affirmation extrêmement marquée de M. le professeur chirurgien Jean-Pierre Favre. Tant les professeurs Clavien et Scheidegger que les experts médicaux de la FHF ont apporté des réponses. Celles-ci sont claires, celles-ci sont rassurantes sur la qualité des prestations de chirurgie, mais la FHF a néanmoins bien sûr

émis un certain nombre de préconisations, comme elle dit, ou de recommandations sur les améliorations à apporter en matière de gouvernance médicale. Il appartiendra au conseil d'administration du RSV d'apporter là aussi, dans ce domaine-là, de la dynamique nouvelle, des forces nouvelles, dans la mise en œuvre de ces recommandations.

40. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: la radio-oncologie, combien de temps encore sans chef? (15.11.2011) (1.200)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Radioonkologie – wie lange noch ohne Chef? (15.11.2011) (1.200)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Vous demandez si, publiquement, un certain nombre de mesures ont déjà été prises.

Je peux vous dire ici que la mise au concours du poste de chef du service devra intervenir ces toutes prochaines semaines (fin décembre probablement de cette année 2011, éventuellement début de l'année 2012).

Elle se fera à travers la publication d'une annonce dans le Bulletin des médecins suisses.

Voilà pour l'information de base par rapport à la recherche d'un nouveau chef.

Je voudrais quand même aussi apporter quelques informations supplémentaires. Aujourd'hui, c'est M^{me} la doctoresse Khanfir, actuelle médecin-adjoint du service, qui est chargée de cours à la Faculté de médecine et de biologie de Lausanne, qui dirige le service *ad interim*.

Je voudrais aussi dire que, dans le cadre de cet intérim, le RSV a conclu avec le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois un accord pour un soutien par un médecin-cadre du service de radio-oncologie. Ainsi, M. le Dr Matzinger, médecin-adjoint du chef de radio-oncologie du CHUV et privat-docent à la Faculté de biologie et médecine de Lausanne est présent sur le site à Sion à hauteur de 20%.

En plus, un coaching du service de radio-oncologie a été mis en place afin de garantir la convergence de toutes les parties vers des objectifs fixés, la restauration d'une communication adéquate à l'intérieur du département et la recherche d'une ambiance de travail positive.

En plus, des mesures sont également en cours afin d'optimiser l'organisation du service de radio-oncologie, notamment sur la base d'un benchmarking avec de grands autres hôpitaux en Suisse disposant de structures analogues.

Ces premières mesures mises en œuvre précèdent donc la mise au concours qui devrait intervenir dans ces prochaines semaines.

41. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: l'avenir?
Sans les vaincus du 23 octobre! (15.11.2011) (1.201)

DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend:
Ohne die Verlierer vom 23. Oktober in die Zukunft (15.11.2011) (1.201)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Dans cette interpellation, le groupe UDC ou son représentant demande au Conseil d'Etat de prendre un certain nombre de mesures afin de rétablir le calme et la sérénité au RSV suite à l'échec de la LEIS du 23 octobre écoulé.

Bien entendu que s'agissant de la volonté populaire exprimée, le Conseil d'Etat n'entend pas ne pas la respecter, d'une part, mais il ne traduit pas non plus cette volonté par un remplacement immédiat des membres de toutes les instances, de toutes les commissions, de tous les comités, peut-être même de certains députés, chargés de la gestion et de l'organisation des hôpitaux en Valais. Ce n'est pas l'objet du vote du 23 octobre dernier.

En revanche, le Conseil d'Etat a la volonté d'intégrer les membres du comité référendaire aux différentes instances, aux différents groupes de projet chargés de préparer l'avenir du RSV.

Le Gouvernement souhaite également et en plus pouvoir trouver, dans le contexte que nous connaissons, si possible de la sérénité et aspire à mettre en places des solutions constructives avec tous les partenaires concernés par la santé publique et notamment avec les référendaires.

Pour le deuxième point particulier de votre interpellation, nous voulons dire à ce stade que le Conseil d'Etat a chargé le Département des finances, des institutions et de la santé de conduire des démarches avec les membres du comité référendaire afin de trouver des solutions concrètes permettant de les intégrer aux différents groupes chargés des suites à donner à l'audit. L'introduction de membres du comité référendaire aux différentes instances, aux différents groupes de projet chargés des suites de l'audit renforcera, nous l'espérons bien sûr, le rôle qu'ils ont joué et qu'ils ont à jouer dans l'organisation hospitalière.

Point suivant: Nous voulons dire que le 23 octobre dernier, les citoyennes et les citoyens valaisans ne se sont pas prononcés sur le maintien ou non des personnes en charge de la gestion des établissements hospitaliers valaisans.

J'en viens au dernier point, qui est probablement le plus important par rapport aux mesures que vous avez souhaitées: Nous voulons dire que la démission annoncée des membres du conseil d'administration n'est pas le seul changement consécutif au vote du 23 octobre dernier. Au contraire, nous avons la conviction que la composition des différentes instances, la composition des différents groupes de projet, la composition du comité de pilotage, chargés des suites à donner à l'audit, vont et doivent également être adaptées.

Le Conseil d'Etat, avec le département, conduit donc actuellement ces démarches en ce sens avec des membres du comité référendaire et communiquera ses décisions dès que possible.

Ce que nous pouvons dire aujourd'hui et à ce stade, c'est que nous entendons qu'il y ait une place pour les membres du comité référendaire au sein même du comité de pilotage, avec la volonté de donner à ce comité de pilotage un rôle stratégique.

Nous entendons aussi – et ce sont des mesures concrètes, c'est vrai, vous pouvez les noter, Monsieur le député –, dans chacun des groupes, introduire des représentants des référendaires. Il y en a cinq et nous entendons, dans chacun des groupes, leur laisser la place pour que la discussion soit possible, donc groupe de pilotage avec une vision plus stratégique, les différents groupes de travail, et nous avons également pris au Gouvernement la décision de les intégrer dans le futur conseil d'administration du RSV.

Voilà quatre mesures concrètes, pour lesquelles je peux d'ores et déjà, au nom du Gouvernement, vous donner des informations.

On a aussi envisagé un pas futur, un peu plus long: dans le cadre de la révision de la LEIS, nous avons également dit aux référendaires que, dans le cadre de la commission extraparlamentaire que nous allons nommer très probablement dans la deuxième partie de l'année 2012, ils auraient droit, et on a dit, entre deux et quatre postes à l'intérieur de cette commission extraparlamentaire qui va bien sûr s'occuper de la révision en profondeur de la LEIS.

Donc, voilà quatre ou cinq mesures très concrètes, Mesdames et Messieurs les députés, que le Gouvernement peut vous annoncer aujourd'hui.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'auteur des quatre interpellations semblant être satisfait des réponses, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

42. INTERPELLATION URGENTE

**du groupe PLR, par le député André VERNAY, concernant l'affaire Clavien:
des explications sont nécessaires (15.11.2011) (1.202)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André VERNAY, betreffend Affäre Clavien:
Erklärungen bitte! (15.11.2011) (1.202)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

En date du 19 octobre 2010, M. Michel Clavien écrit au Conseil d'Etat pour l'informer de ses mésaventures avec le RSV. Je n'entrerai pas dans le détail de ce qui, à ce stade de l'affaire, ne nous intéresse pas.

D'après M. Clavien, il lui a fallu attendre près de neuf mois, c'est-à-dire jusqu'au 8 juillet 2011, pour recevoir une réponse du département, soit du chef du Département de la santé, sur le fond du problème. Il est vrai que, auparavant, deux courriers lui étaient parvenus: un premier pour accuser réception de sa demande et un second pour lui annoncer que cette affaire serait traitée par le Département de la santé.

Dans ce courrier du 8 juillet 2011, le chef du Département de la santé l'informe des différentes démarches qui ont été faites pour traiter cette plainte individuelle ainsi que des difficultés rencontrées. On y apprend que la présidence de la commission de surveillance

des professions de la santé s'étant récusée, une commission ad hoc, présidée par un ancien juge cantonal vaudois, a été mise sur pied. Une première question s'impose: pourquoi la commission de surveillance ne peut-elle pas siéger si la présidence se récuse?

Mais, la partie du courrier qui nous a le plus interpellés est la suivante et je cite: "En ce qui concerne le département, en tant qu'autorité de surveillance, nous estimons que le fonctionnement de la commission ad hoc ne paraît possible qu'aux deux conditions suivantes: l'expert médical travaillera sur un dossier préalablement anonymisé, des garanties formelles et écrites devront être données tant par vous-même que par la commission à l'autorité de surveillance que l'expertise sera réservée à l'usage exclusif de la commission et du département et qu'elle ne sera donc divulguée en aucun cas à des tiers, notamment à l'autorité de haute surveillance (le Parlement et ses commissions), à divers organismes ou associations ou aux médias." Cette deuxième condition, qui demande des garanties écrites de secret, y compris envers les instances de haute surveillance de notre canton, est très surprenante; elle dévoile des pratiques qui nous gênent dans un Etat de droit. Faire pression sur un citoyen pour empêcher qu'une autre autorité, et de surcroît l'autorité de haute surveillance, ne puisse remplir son rôle nous interroge. Faire pression sur un citoyen en lui demandant de comprendre que la commission ne fonctionnera qu'à la condition qu'il se taise nous interroge.

A la suite de ce courrier, M. Clavien répond qu'il prend note de celui-ci, s'étonne du contenu de l'alinéa précité et qu'il ne peut en aucun cas souscrire à la condition du secret, et qu'il s'en tiendra strictement aux dispositions légales.

Sans réaction de la part du département et en désespoir de cause, il envoie par courriel, en date du 3 octobre 2011, son dossier à la commission de gestion. Et, ô miracle, quelques jours plus tard, un nouveau courrier lui parvient, daté du 4 octobre 2011, qui lui explique les risques qu'il encourt en cas de non-respect du secret, que cette condition se transforme en souhait et que cette discussion devra avoir lieu avec l'expert mandaté. Ce courrier, à nos yeux, ne contient rien de choquant, mais il intervient trop tard et après une insistance acharnée de la part de M. Clavien.

Nos questions, Monsieur le conseiller d'Etat, portent bien sur le courrier du 8 juillet 2011 et non sur celui du 4 octobre 2011; les voici:

Sur quelles bases légales, Monsieur le conseiller d'Etat, vous êtes-vous appuyé pour tenter d'empêcher une institution démocratiquement élue d'accomplir son travail de haute surveillance au service de la population valaisanne?

Sur quelles bases légales, Monsieur le conseiller d'Etat, vous êtes-vous appuyé pour tenter d'imposer le silence à un citoyen sur un dossier qui le met en conflit avec l'autorité?

Est-ce que d'autres personnes auraient reçu un dossier similaire à celui du 8 juillet 2011?

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole à M. le chef du département pour les réponses.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Eh bien!, oui, je vais apporter quelques explications, Monsieur le député, et je voudrais dire, d'emblée, au sujet des extraits qui ont été publiés à la lettre à ma signature

qu'il va de soi, mais cela aurait probablement mieux été, j'en conviens, si ceci avait été explicitement précisé, que cette démarche ne se justifie que pendant le temps de l'instruction, comme on peut le remarquer du reste au début de la correspondance à laquelle vous avez fait allusion.

Je voudrais bien sûr rappeler, malgré mon *mea culpa* – il faudra une autre fois pour un *mea maxima culpa* –, que cette demande a été formulée dans une correspondance et que ne constitue en rien, une correspondance, une décision susceptible de violer les règles fondamentales de notre Etat de droit.

Je voudrais aussi dire ici, comment envisager, Mesdames et Messieurs les députés, que je puisse, mû par une grande candeur ou, au contraire, par une immense outrecuidance, demander de se taire à un ancien porte-parole du Gouvernement valaisan.

Dans cette affaire et dans l'ensemble des affaires, pour répondre à vos questions, les buts que nous poursuivons sont à travers des démarches claires.

Nous voulons, d'abord, garantir au plaignant le respect des principes fondamentaux de notre Etat de droit, en veillant en particulier du reste à ce que sa plainte soit instruite de manière objective, impartiale, tout en protégeant bien sûr le plaignant quant aux données personnelles.

Et puis, nous voulons aussi, et c'est l'objectif général, garantir le bon fonctionnement des commissions, qu'elles soient ordinaires ou ad hoc, nommées par le Conseil d'Etat pour traiter des diverses plaintes.

Je voudrais aussi dire, dans ce cadre-là, que le Conseil d'Etat a nommé une commission ad hoc, composée exclusivement de personnalités extérieures au canton pour prévenir, dans la mesure du possible, des conflits d'intérêt avec des membres de la commission de surveillance, des professionnels de la santé. Plusieurs problèmes de récusation se sont, en effet, posés – ce qui explique la longueur, et je le regrette bien entendu, nous le regrettons, je le regrette au département, nous le regrettons au Service de la santé publique, la longueur qu'il a fallu pour trouver des experts qui soient hors de ce canton et que l'on a pu enfin mandater au niveau du département. Il est effectivement extrêmement long et extrêmement difficile d'effectuer la recherche de nouveaux experts pour examiner la plainte en question parce que le contexte n'est pas forcément favorable à une invitation des personnes extérieures au canton à venir travailler chez nous. Je le rencontre régulièrement et j'espère bien entendu que ceux qui sont en place auront le courage de rester et de poursuivre leur travail dans le cadre de l'instruction de cette plainte.

Je voudrais aussi dire ici qu'il y a eu un certain nombre d'autres affirmations qui n'ont pas été publiées et qui ressortent également du dossier, que certains étudient et que d'autres lisent, et j'aimerais bien sûr me référer à ces affirmations, également signées par le chef du Département des finances, des institutions et de la santé et également adressées au plaignant. Je cite – vous avez fait une citation, c'est très bien, je vais aussi en faire une, extraite des courriers et des affirmations que j'ai faites au plaignant: "En aucun cas, il n'est question de ne pas respecter les dispositions légales applicables à cette procédure administrative, même si l'instruction sera menée par une commission de surveillance ad hoc. Je prends acte du fait que vous ne partagez pas le point de vue du département sur les garanties précitées et que vous vous réservez ainsi de divulguer à des tiers l'expertise médicale à réaliser." Ce texte, Mesdames et Messieurs les députés, n'a pas été écrit après que je sache que M. Clavien a donné à la commission de gestion des informations parce que j'ignorais totalement que M. Clavien avait donné des informations à la commission de gestion. Si donc nous arrivons avec ce que vous avez qualifié de miracle entre le 3 et le 4 octobre à cette situation, je peux vous inviter à me croire qu'il n'en est rien et que ce n'est pas une réaction à une éventuelle transmission des données à la commission de gestion parce que je l'ignorais bien entendu au moment où j'ai signé à cette date.

A travers donc toutes ces affirmations, le département a cherché à garantir le fonctionnement de nos institutions. Et vous avez raison, Monsieur le député, d'employer le conditionnel quand vous parlez de procédés qui peuvent paraître antidémocratiques parce qu'il faut se baser sur toutes les prises de position, il faut se baser sur toutes les affirmations et entre autres celle qui consiste en aucun cas pour moi à faire en sorte que les dispositions ne soient pas respectées du point de vue légal.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'intervenant semble satisfait de la réponse.

Nous pouvons ainsi passer au point suivant.

Je précise que nous traiterons successivement des points 43 et 44 qui traitent du même sujet.

43. MOTION URGENTE

**de la commission EE, par les députés Diego CLAUSEN, CSPO, et
Frédéric Delessert, PLR, concernant la prolongation du décret pour
le programme cantonal de soutien à l'économie (15.11.2011) (4.145)**

DRINGLICHE MOTION

**de Kommission VE, durch die Grossräte Diego CLAUSEN, CSPO, und
Frédéric Delessert, PLR, betreffend Verlängerung des Dekrets für das
kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft (15.11.2011) (4.145)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Die Kommission für Volkswirtschaft und Energie hat während der Budgetdebatte festgestellt, dass der Staatsrat entschieden hat 10 Millionen Franken aus dem Fonds des Dekrets für das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft in das ordentliche Budget zur Deckung von Investitionen, was auch immer das heisst, einfliessen zu lassen. Dies zu guter Letzt deshalb, damit man eine ausgeglichene Bilanz vorweisen kann.

Fakt ist, dass das Dekret gemäss Publikation im kantonalen Amtsblatt am 10. Juli 2009 in Kraft getreten ist. Es wurde auf drei Jahre zweckgebunden festgelegt, mit einer Verlängerungsoption um zwei Jahre. Das Dekret würde also erst am 10. Juli 2012 auslaufen. Mit anderen Worten aber könnte das Dekret bis zum 10. Juli 2014 verlängert werden.

Die Kommission stört, dass bereits jetzt 10 Millionen Franken anderweitig, d.h. zur Deckung von irgendwelchen Investitionen eingesetzt werden, obwohl diese zumindest bis Mitte Juli 2012 zweckgebunden in diesem Fonds zur Unterstützung der Wirtschaft belassen oder zweckgebunden genutzt werden sollten. Übrigens war der Kommissionsentscheid zur Verlängerung des Dekrets einstimmig.

Anbei einige Fakten zum "eigentlichen heutigen" Stand des Fonds:

Damals wurden infolge der sich anbahnenden Wirtschaftskrise 50 Millionen Franken zur Unterstützung der Wirtschaft gesprochen. Die Krise trat aber in der befürchteten Grössenordnung zum Glück nicht ein.

Trotzdem konnte das Geld, im Gegensatz zu gestrigen Wortmeldungen verschiedenster Fraktionschefs, teilweise ausgelöst bzw. eingesetzt werden.

In einer ersten Tranche wurden 30,2 Millionen Franken ausgelöst: 2009 14,95 Millionen, 2010 15,25 Millionen, im Total 38,8 Millionen Franken.

Ausserordentlich zum Budget 2010 und 2011 wurden je zwei Millionen Franken für den Tourismus gesprochen. Für das Budget 2012 sind nun wiederum drei Millionen Franken für die Promo Valais vorgesehen. Heisst insgesamt sieben Millionen Franken für den Tourismus.

Für Energiesparmassnahmen wurden für das Budget 2011 mit 1,415 Millionen und für das Budget 2012 mit 0,185 Millionen vorgesehen. Insgesamt 1,6 Millionen.

Abzüglich dieser 10 Millionen, welche, wie bereits anfangs erwähnt, der Staatsrat ins ordentliche Budget 2012 einfliessen lassen will, verbleiben noch 1,2 Millionen.

Die Kommission ist aber in Anbetracht der schwierigen Wirtschaftslage mit dem Vorgehen des Staatsrates nicht ganz einverstanden.

Für Sofortmassnahmen gegen die momentane Frankenstärke gegenüber dem Euro und dem Dollar, welche unserem Kanton vor allem im Tourismus und in der Exportindustrie grosse Probleme bereiten, könnte relativ einfach direkt Geld aus dem Fonds geschöpft werden. Sei es ordentlich oder ausserordentlich, aber auf jeden Fall zweckgebunden.

Wenn man zudem die Schlussfolgerung der FIKO nimmt, welche Budgetkürzungen in der Höhe von 13,1375 Millionen Franken verlangt und wünscht diese in den Fonds zur Finanzierung von Infrastrukturgrossprojekten des 21. Jahrhunderts einzulegen, ist dies zwar auch mit Weitblick angedacht, bringt aber die Problematik mit sich, dass man von diesem Geld definitiv erst in ferner, ferner Zukunft Gebrauch machen kann.

Das Dekret betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft wie bereits erwähnt besteht bereits und kann als Instrument direkt genutzt werden. Wenn schon, müsste man zumindest 10 Millionen von diesen von der FIKO vorgeschlagenen 13,1375 Millionen wiederum in dieses Programm zur Unterstützung der Wirtschaft legen, damit man davon kurzfristig Nutzen ziehen kann. Natürlich unter dem Vorbehalt, dass das Dekret nicht aufgehoben, sondern sogar um zwei Jahre verlängert wird. Oder man schafft zukünftig ein neues Gefäss zum Ausgleich von Konjunkturschwankungen.

In Anbetracht dieser momentan grossen wirtschaftlichen Ungewissheit, dem Wissen um die Palette von Möglichkeiten zur Nutzung dieser verbleibenden 11,2 Millionen Franken direkt für die Wirtschaft oder den Tourismus und der Tatsache, dass die Schweizerische Nationalbank die Grössenordnung der bislang fehlenden Gewinnausschüttung erst in der nächsten Woche kommuniziert, wäre es wenig sinnvoll über diese Motion zum jetzigen Zeitpunkt abzustimmen. Der Ordnung halber musste die Kommission aber diese dringlich hinterlegen, da der Fonds so gesehen aufgelöst worden wäre.

Die Kommission schlägt deshalb vor, dass die Motion im Sinne meiner Wortmeldung nur entwickelt wird, dass aber die Antwort des Staatsrates bzw. die Behandlung der Motion erst an der Dezembersession erfolgen soll.

Dieses Prozedere müsste allerdings wohl vor der Lesung der Budgetdebatte 2012 stattfinden. Der genaue Zeitpunkt der Behandlung soll vom Büro definiert werden. Im Dezember liegen sicher genauere Zahlen vor – sei es intern aufgrund der hinterlegten und durch die Kommissionen beratenen Abänderungsanträge und extern infolge des exakten Ausschüttungsbetrages von Seiten der SNB.

Wenn wir jetzt über diese Motion abstimmen und sie ablehnen würden, hat der Grosse Rat bei der Lesung des Budgets weniger Handlungsspielraum.

Bei Verlängerung des Dekrets hätte man die Möglichkeit, Budgetpositionen, falls der Bedarf besteht, gar nachträglich ausserordentlich für das Budget 2012 oder eben ordentlich für die Jahre 2013 und 2014 spezifisch und vor allem flexibel nach nötigem Bedarf für die Unterstützung der Wirtschaft zu besetzen. Dies verstehen wir unter konkreter, direkter Wirtschaftsförderung.

Ich danke Ihnen, dass Sie diese Entwicklung nicht bekämpfen und ebenso für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Vous avez compris le processus.

D'abord une information: cette motion n'est pas combattue.

Toutefois, bien qu'elle soit urgente, elle est transmise au Conseil d'Etat pour traitement. La réponse du Conseil d'Etat ne sera pas donnée ce matin, mais lors de la session de **décembre 2011** avant les délibérations correspondantes du budget.

Cela ne pose pas de problème aux auteurs de la motion. C'est fait en accord avec le Conseil d'Etat.

En ce qui me concerne, c'est en ordre.

Je passe ainsi au point suivant de l'ordre du jour.

44. MOTION URGENTE

**du groupe CVPO, par le député Jean-Marie SCHMID, concernant
la prolongation de la validité du décret pour le programme cantonal de
soutien à l'économie du 18 juin 2009 de deux années supplémentaires
(15.11.2011) (4.147)**

DRINGLICHE MOTION

**der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marie SCHMID, betreffend
Verlängerung der Gültigkeit des Dekrets für das kantonale Programm der
Unterstützung der Wirtschaft vom 18. Juni 2009 um zwei weitere Jahre
(15.11.2011) (4.147)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Comme je le disais tout à l'heure, c'est le même sujet.

Est-ce que l'auteur de cette motion souhaite quand même s'exprimer?

Oui, c'est le cas.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich äussere mich namens der CVPO in aller Kürze.

Die Situation hat mein Vorredner ja begründet. Wir von der Kommission Volkswirtschaft und Energie haben darüber debattiert.

Wir von der CVPO möchten mit dieser dringlichen Motion die Verlängerung der Gültigkeit des Dekrets um zwei weitere Jahre beantragen und bewirken. Und wir möchten

eben auch, dass hier die 10 Millionen Franken als Fonds bestehen bleiben oder dann eben im Rahmen der Neuausrichtung wiederum berücksichtigt werden und dass dieser Budgetposten nicht einfach als ausserordentlicher Ertragsposten im Budget 2012 verschwindet.

Meine Damen und Herren, bei aller Respektierung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse scheint uns von der CVPO dieser finanzpolitische buchhalterische Schachzug im zurzeit stark spürbaren Konjunkturrückgang der Schweizer Wirtschaft nicht angebracht. Der zurzeit viel zu starke Schweizer Franken – wenn ich den gestrigen Wechselkurs nehme, 1,24 – und die Schuldenkrise im EU Raum und die stark nachlassende Weltkonjunktur hinterlassen auch bei uns in der Schweiz zunehmend konjunkturelle Bremsspuren. Streichung von Arbeitsplätzen – Pharmakonzern Novartis, bei den Grossbanken UBS und CS, beim Lifthersteller Schindler, beim Stromkonzern Alpiq ist Realität. Umsatzeinbruch in vielen stark exportabhängigen Branchen, Kurzarbeit oder Personalabbau in der Industrie, im Finanzsektor, im Gastgewerbe und im Tourismus sind blanke Tatsache. Und im Detailhandel verschlechtert sich die Ertragslage von Tag zu Tag. Der Chefökonom des Bundes, Aymo Brunetti, schliesst eine Rezession für 2012 nicht aus. Und das SECO geht für 2012 von zusätzlich 40'000 Arbeitslosen aus. Die Herbstprognosen der renommierten Institute KOF oder BAKBASEL zeigen ganz klar, dass hier ein Konjunktureenbruch folgen kann. Es kommt wie gesagt im Jahr 2012 zu einem Konjunktureenbruch.

Wir im Wallis spüren die Krise jetzt bereits im Tourismus und in der Exportbranche. In den Ferienorten, im Gastgewerbe, in der Hotellerie leiden die – es harzt bereits total. Ich würde meinen, dass zurzeit sogar hier bei uns im Wallis die Ferienorte mehr leiden wegen dem schönen trockenen Wetter als wegen dem starken Schweizerfranken.

Darum – ich schliesse ab – stimmen Sie dieser dringlichen Motion heute zu und ich schliesse mich dem Vorschlag des Vorredners an, dass wir heute diese Entwicklung machen und die Behandlung dann auf Dezember verschieben werden.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und für Ihre Unterstützung.

Merci.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Même sujet – même traitement.

Votre motion n'est pas combattue; elle est également transmise au Conseil d'Etat pour traitement et la réponse interviendra en session de **décembre 2011**.

45. RESOLUTION URGENTE

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marylène Volpi Fournier, concernant l'assurance contre les risques de fluctuations monétaires: mesure de soutien à l'économie (15.11.2011) (4.146)

DRINGLICHE RESOLUTION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marylène Volpi Fournier, betreffend Versicherung gegen Währungsschwankungsrisiken: Massnahme zur Unterstützung der Wirtschaft (15.11.2011) (4.146)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La situation économique valaisanne et suisse en général n'est pas bonne et les cieux ne font que s'obscurcir. Je profite d'ailleurs que j'aie la parole pour dire, je pense au nom de tous les députés de ce Parlement, notre soutien aux employés de Novartis Vaud qui risquent de perdre leur emploi. Mais, par la même occasion, je formule un espoir appuyé pour que, par ailleurs, les sites industriels valaisans de Monthey et de Viège ne connaissent pas ce genre de situation.

Formuler des espoirs ou des soutiens, c'est bien, mais cela ne suffit pas. Il faut agir et chacun a son niveau de compétence. Et c'est bien dans ce sens que cette résolution a été déposée et que j'espère que le Parlement valaisan la soutiendra.

De quoi s'agit-il donc?

Vous le savez certainement, la Confédération a mis sur pied une assurance contre les risques à l'exportation pour le soutien à l'économie suisse. En accordant cette assurance, la Confédération permet de créer et de maintenir des emplois en Suisse. Concrètement, cette assurance contre les risques à l'exportation est un établissement de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique qui assure contre les risques politiques, les difficultés de transfert et les suspensions de paiement, le cas de force majeure, etc.

Les primes sont calculées sur la base des émoluments minimaux de l'arrangement sur les crédits à l'exportation et sont fonction des risques, de la valeur des livraisons et de la durée de l'assurance.

Cette assurance est placée sous la surveillance du Parlement suisse. Le Conseil fédéral édicte l'ordonnance régissant les buts stratégiques, etc.

Vous l'aurez compris, en tant qu'établissement de droit public de la Confédération, cette assurance propose des prestations en complément de celles du marché privé et contribue de la sorte à la compétitivité de la Suisse. Les entreprises qui sont concernées, et en Valais nous en avons toute une série avec les wagons d'emplois qui y sont reliés, ont là un instrument véritablement valable et performant auprès duquel elles peuvent s'assurer sans que les primes soient exorbitantes.

L'idée de cette résolution est que le Parlement valaisan demande et soutienne, par voie officielle, aux Chambres fédérales de se pencher sur un deuxième volet d'assurance qui compléterait celui de l'assurance contre les risques à l'exportation. Il s'agit de mettre sur pied, sur le même modèle que cette dernière, une assurance contre les risques de fluctuations monétaires.

Bon nombre d'entreprises, en particulier dans les domaines touristique, industriel et agricole, sont cruellement dépendantes des fluctuations monétaires. C'est le cas en Valais mais également dans toute la Suisse. Un nouvel établissement de droit public de la Confédération avec personnalité juridique indépendante assurant contre les risques de fluctuations monétaires serait vraiment un instrument indispensable et complémentaire pour le soutien concret des grandes entreprises jusqu'aux petites PME.

Il ne sert à rien de développer plus loin le côté technique que pourrait revêtir ce genre de nouvel instrument car ce rôle ne nous incombe pas.

Par contre, vous l'aurez compris, les raisons de soutien direct à l'économie et donc aux finances cantonales par voie de conséquence sont suffisamment importantes pour que le Valais via son Parlement incite les Chambres fédérales à se pencher sur la problématique.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien à cette résolution.

Le président:

Merci Madame la députée.

Votre résolution n'appelle aucune demande de parole, ni de la part des députés ni de la part du Conseil d'Etat.

Nous procédons donc immédiatement au vote.

Par 91 voix contre 3 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 4.146 de la députée Marylène Volpi Fournier.

Le président:

Avant de passer au dernier point de l'ordre du jour, je vous rappelle que, à l'issue de nos débats, la fondation TheArk nous offre l'apéro dans la salle des pas perdus.

Je les en remercie encore une fois et je leur présente nos excuses pour le retard que nous avons accumulé ce matin.

46. POSTULAT URGENT

du groupe CSPO, par les députés Georges SCHNYDRIG et German GRUBER (suppl.), concernant la présence du loup et la protection des troupeaux dans le canton du Valais (15.11.2011) (4.148) (en collaboration avec le DTEE)

DRINGLICHES POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch die Grossräte Georges SCHNYDRIG und German GRUBER (Suppl.), betreffend Wolfspräsenz und Herdenschutz im Kanton Wallis (15.11.2011) (4.148) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Gestatten Sie mir trotz fortgeschrittener Zeit noch knapp zwei Minuten Redezeit.

In dieser Woche behandeln wir hier im Grossen Rat verschiedene wichtige Projekte, wie das Gesetz über die Schaffung der Gesellschaft zur Standortpromotion Wallis oder den Erhalt der terrassierten Rebberge in Visperterminen, welche in Bezug auf die touristische Entwicklung unseres Kantons in eine ähnliche Richtung zielen und sich damit gegenseitig ergänzen.

Die Wolfspräsenz in unserem Kanton passt zu diesen aktuell zu behandelnden Themen, sind doch auch hier die Verantwortlichen aus der Landwirtschaft und dem Tourismus speziell angesprochen und gefordert. Kann nicht ein gangbarer Weg zwischen der Anwesenheit des Wolfes und unseren landwirtschaftlichen und landschaftlichen Kulturgütern gefunden werden, wird der zu erwartende Schaden für die Landschaftsentwicklung und die Sicherheit in unserem Kanton auch die touristische Entwicklung in Zukunft massiv negativ mitprägen. Aus diesem Blickwinkel betrachtet, kann der eingeschlagene Weg mittelfristig nur in der Ausmerzung der Grossraubtiere aus unseren Siedlungsräumen münden. Ein Siedlungsraum, welcher weit über die Waldgrenze hinaus nicht nur von unserer Landwirtschaft, sondern noch weit mehr von unserer modernen Zivilisation genutzt und in Anspruch genommen wird.

Wird der Entwicklung und Ausdehnung des Wolfes und der weiteren Grossraubtiere nicht Einhalt geboten, werden viele landwirtschaftliche Betriebe, welche teilweise auch mit strukturellen Problemen zu kämpfen haben, rasch von der Bildfläche verschwinden. Dadurch

sind nicht nur unsere Alpentäler und Hochalpen, sondern noch in vermehrter Masse unsere Hang- und Talflanken an den Dorf- und Stadträndern der Vergandung geweiht. Die direkten und indirekten Folgen für die Sicherung und den Unterhalt dieser vergandeten Flächen wird den Kanton Wallis und die Gemeinden ein mehrfaches von den jährlich bereitzustellenden Mitteln an die Promo Wallis kosten. Die drei wichtigen Standbeine der Marke Wallis, der Tourismus, die Landwirtschaft und die Industrie und das Gewerbe müssen auch in dieser Frage im gleichen Boot sitzen und benötigen zur Bewältigung ihrer Aufgaben deshalb auch die geforderten finanziellen Mittel. Es bleibt aber Kosmetik wenn wir mit unseren finanziellen Mitteln nur die Äste und Blätter am Baum pflegen und dabei vergessen, den Wurzeln des Baumes die notwendige Nahrung zukommen zu lassen. Die Wurzeln betreffen im vorliegenden Fall die Landwirtschaft.

Setzen wir darum den richtigen Wegweiser und verlangen wir, wie im dringlichen Postulat im Wesentlichen formuliert, das BAFU auf, den angepriesenen Herdenschutz in die Tat umzusetzen. Das BAFU wird namentlich aufgefordert den kantonalen Dienststellen und den landwirtschaftlichen Verbänden aufzuzeigen, wie der Herdenschutz in unserem Kanton angewendet werden kann und gleichzeitig sollen vom BAFU auch die organisatorischen, materiellen und finanziellen Mittel für einen funktionierenden Herdenschutz bereits für das Jahr 2012 bereitgestellt werden. Unsere teilweise einmaligen und geschützten Nutztierassen wollen wir nicht nur im kommenden Jahr, sondern als wichtiges Kulturgut des Kantons Wallis, auch in Zukunft kommenden Generationen erhalten.

Als Mitinhaber eines landwirtschaftlichen Nebenerwerbsbetriebes masse ich mir zu, die heutige schwierige Lage einzuschätzen und möchte Sie, geschätzte Damen und Herren Abgeordnete bitten, das eingereichte dringliche Postulat zu unterstützen.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft.

Je passe la parole au chef du département pour la réponse.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:

Es sind sechs verschiedene Fragen. Ich werde auf alle antworten.

1. Frage

Am 19. Oktober hat die Direktion des BAFU dem Staatsrat ein Treffen zur Besprechung der Wolfsproblematik und insbesondere des Herdenschutzes im Kanton Wallis in Aussicht gestellt.

Durch die Nichtgenehmigung des Walliser Alplanes durch das BAFU und die damit verbundenen Probleme hat der Staatsrat die Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere in Zusammenarbeit mit der Dienststelle für Landwirtschaft beauftragt, eine Intervention an die Adresse von Frau Bundesrätin Doris Leuthard auszuarbeiten. Dieses faktisch untermauerte Dokument ist bereit und da sich das Treffen mit dem BAFU noch nicht konkretisiert hat, wird der Staatsrat die Intervention ohne Verzug beschliessen.

2. Frage

Die Diskussion für die Planung und Umsetzung von Herdenschutzmassnahmen für die Saison 2012 ist bereits vorgesehen. Eine Sitzung mit den Verantwortlichen des Herdenschutzes beim BAFU, der AGRIDEA – vom Bund beauftragt mit dem Herdenschutzmandat – der DLW und der Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere ist für den 29. November 2011 geplant.

3. Frage

Der Einsatz von Herdenschutzhunden unterliegt der Überwachung durch den kantonalen Veterinärdienst. Zu Beginn des Jahres 2011 hat der Kantonstierarzt, Jérôme Barras, zusammen mit der Arbeitsgruppe "Wolf-Wallis" die Rahmenbedingungen für den Einsatz dieser Hunde festgelegt. Diese Bedingungen wurde auch von den zuständigen Bundesinstanzen beurteilt und für die gesamte Schweiz anwendbar erklärt. Ein vom Bund in Auftrag gegebenes Rechtsgutachten bestätigt die Rechtskonformität dieser Bedingungen. Dasselbe Rechtsgutachten antwortet ebenfalls auf die Fragen betreffend Verantwortlichkeit im Zusammenhang mit dem Einsatz von Herdenschutzhunden und den damit verbundenen Zwischenfällen.

4. Frage

Im Rahmen der Wildtierüberwachung hat die Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere ihre Wildhüter beauftragt ein besonderes Augenmerk auf das Verhalten der Wölfe in der Nähe von Dorfschaften zu richten. Sollte ein gefährliches oder darauf hindeutendes Verhalten eines Wolfes festgestellt werden, wird die Dienststelle unverzüglich die erforderlichen Massnahmen anordnen.

5. Frage

Die vorgeschlagene Kommission existiert bereits. Diese setzt sich aus Vertretern der Zuchtverbände, der Herdenschutzspezialisten der AGRIDEA, der DJFW, der DLW und dem Veterinärdienst zusammen.

Was den Tourismus anbelangt ist festzuhalten, dass die verantwortlichen Organe zurzeit weder für noch gegen die Grossraubtiere Stellung beziehen wollen.

6. Frage

Die in Ziffer 1 erwähnte Intervention bei Frau Leuthard behandelt ebenfalls die dringende Notwendigkeit der Umsetzung der Motion Fournier. Mit seiner Pressemitteilung vom 16.11.2011 hat der Bundesrat informiert, dass er einen entsprechenden Antrag zur Änderung von Artikel 22 der Berner Konvention bei den zuständigen europäischen Organen verabschiedet hat. Der Staatsrat nimmt mit Genugtuung zur Kenntnis, dass der Bundesrat offensichtlich dem vom eidgenössischen Parlament geäusserten Willen Folge leistet.

Wie Sie feststellen können, teilt der Staatsrat die von den Postulanten dargelegten und begründeten Sorgen. Er unternimmt deshalb alles was möglich ist, um die Auswirkungen des Grossraubwildes auf ein Minimum zu beschränken.

Was die Alpbewirtschaftung anbelangt ist abschliessend festzuhalten, dass die Vornahme und Einrichtung von möglichen Schutzmassnahmen von den Alpbewirtschaftern selber bei den zuständigen kantonalen Präventionsorganen beantragt werden muss.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je n'ai plus aucune demande de parole.

Le postulat est ainsi réglé.

Nous avons terminé pour cette matinée.

Je vous souhaite un bon apéro et un bon appétit.

Je vous retrouve à 14 h 30 ici même.

La séance est levée à 12 h 55.

Séance de relevée du vendredi 18 novembre 2011

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

Ouverture de la séance: 14 h 35.

Ordre du jour:

Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

1. Postulat du député Didier **CACHAT**, PLR, concernant: non au démarchage téléphonique commercial (05.05.2010) (4.071)
Postulat von Grossrat Didier **CACHAT**, PLR, betreffend Verbot für Telefonwerbung (05.05.2010) (4.071)
2. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Didier **FOURNIER**, Julien **DELEZE** (suppl.), Jean-Henri **DUMONT** et Virginie **CRETTENAND** (suppl.), concernant la stratégie sur les énergies renouvelables en Valais (06.05.2010) (4.072)
Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Didier **FOURNIER**, Julien **DELEZE** (Suppl.), und Jean-Henri **DUMONT** sowie Grossrätin Virginie **CRETTENAND** (Suppl.), betreffend Strategie im Bereich der erneuerbaren Energien im Wallis (06.05.2010) (4.072)
3. Motion des députés Bernard **VOGEL**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, et cosignataires concernant le financement des investissements des remontées mécaniques par le biais d'une centrale de cautionnement (07.05.2010) (4.073)
Motion der Grossräte Bernard **VOGEL**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Finanzierung der Bergbahninvestitionen mittels einer Bürgschaftsgenossenschaft (07.05.2010) (4.073)
4. Postulat du député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pour l'énergie solaire sur les paravalanches valaisans (15.06.2010) (4.075) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: für Sonnenenergie auf Walliser Lawinerverbauungen (15.06.2010) (4.075) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
5. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant liste d'attente versus liquidation (18.06.2010) (4.080)
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Warteschlaufe versus Ausverkauf (18.06.2010) (4.080)
6. Postulat des députés Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme **DUBOIS** (suppl.), PDCB, Aldo **RESENTERRA**, PLR, et Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant le solaire pour tous (18.11.2010) (4.097)

Postulat der Grossräte Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme **DUBOIS** (Suppl.), PDCB, Aldo **RESENTERRA**, PLR, und Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Solarenergie für alle (18.11.2010) (4.097)

7. Postulat des députés Aldo **RESENTERRA**, PLR, Xavier **MORET**, PLR, Narcisse **CRETENAND**, PLR, Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: du soleil et du photovoltaïque en Valais (19.11.2010) (4.099)

Postulat der Grossräte Aldo **RESENTERRA**, PLR, Xavier **MORET**, PLR, Narcisse **CRETENAND**, PLR, Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Solarenergie im Wallis (19.11.2010) (4.099)

8. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Mathias **REYNARD** (suppl.) et Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), concernant: quelles conséquences après la révision de la LACI? (14.12.2010) (4.101)

Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Mathias **REYNARD** (Suppl.) und Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), betreffend Auswirkungen der AVIG-Revision (14.12.2010) (4.101)

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

9. Interpellation du groupe UDC, par les députés Eric **JACQUOD**, Bruno **PERROUD** (suppl.) et Edmond **PERRUCHOUD**, concernant la ligne THT Alpiq – recours TAF: il est urgent d'attendre (15.03.2011) (4.111)

Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Eric **JACQUOD**, Bruno **PERROUD** (Suppl.) und Edmond **PERRUCHOUD**, betreffend Höchstspannungsleitung Alpiq – Beschwerde vor dem BVGer: Eile mit Weile (15.03.2011) (4.111)

10. Postulat des députés Aldo **RESENTERRA**, PLR, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, PDCB, Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Willy **GIROUD**, PLR, et cosignataires concernant les éoliennes en Valais (15.03.2011) (4.112)

Postulat der Grossräte Aldo **RESENTERRA**, PLR, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, PDCB, Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Willy **GIROUD**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Windturbinen im Wallis (15.03.2011) (4.112)

11. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim **RAUSIS**, concernant: sauvons le patrimoine toponymique valaisan (17.03.2011) (4.113)

Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim **RAUSIS**, betreffend Erhaltung der alten Orts- und Flurnamen (17.03.2011) (4.113)

12. Postulat du groupe PDCB, par les députés Joachim **RAUSIS** et Patrice **MICHAUD** (suppl.), concernant: simplifions la mini-hydraulique (17.03.2011) (4.114) (*en collaboration avec le DTEE*)

Postulat der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Joachim **RAUSIS** und Patrice **MICHAUD** (Suppl.), betreffend vereinfachtes Bewilligungsverfahren für Kleinwasserkraftwerke (17.03.2011) (4.114) *(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)*

13. Motion du député Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, concernant l'activation de la commission de conciliation en matière de baux à loyer et à ferme non agricole (17.03.2011) (4.115)

Motion von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, betreffend Aktivierung der Schlichtungskommission im Bereich des Miet- und Pachtrechts (17.03.2011) (4.115)

14. Postulat des députés Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joël **GAILLARD**, PDCB, Marcel **DELASOIE** (suppl.), PLR, et Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la coresponsabilité solidaire dans les marchés publics (17.03.2011) (4.116)

Postulat der Grossräte Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joël **GAILLARD**, PDCB, und Marcel **DELASOIE** (Suppl.), PLR, sowie Grossrätin Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend solidarische Mitverantwortung im öffentlichen Beschaffungswesen (17.03.2011) (4.116)

15. Interpellation des députés Fabien **DERIVAZ** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire **RABOUD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant Gösgen (SO) et le complexe nucléaire de Majak (Russie) (17.03.2011) (4.117)

Interpellation der Grossräte Fabien **DERIVAZ** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire **RABOUD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Mitunterzeichnenden betreffend Gösgen (SO) und die kerntechnische Anlage Majak (Russland) (17.03.2011) (4.117)

16. Postulat des députés German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant des mesures pour contrer l'arrivée massive et brutale de personnes en fin de droit dans l'assurance-chômage (17.03.2011) (4.118)

Postulat von Grossrat German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrätin

Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Massnahmen gegen die rücksichtslose Massenaussteuerung in der Arbeitslosenversicherung (17.03.2011) (4.118)

17. Interpellation des députés German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: quelle est l'efficacité des mesures pour contrer l'arrivée massive et brutale de personnes en fin de droit dans l'assurance chômage? (17.03.2011) (4.119)

Interpellation von Grossrat German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrätin Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Wie greifen die Massnahmen gegen die rücksichtslose Massenaussteuerung in der Arbeitslosenversicherung? (17.03.2011) (4.119)

18. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Thomas **LOTT**, concernant une action ciblée contre le chômage saisonnier (18.03.2011) (4.120)
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Thomas **LOTT**, betreffend: gezielt gegen die Arbeitslosigkeit (18.03.2011) (4.120)
19. Interpellation du député Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'amélioration foncière intégrale en soutien à la 3^e correction du Rhône (18.03.2011) (4.121) (**en collaboration avec le DTEE**)
 Interpellation von Grossrat Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Gesamtmelioration zur Unterstützung der 3. Rhonekorrektur (18.03.2011) (4.121) (**in Zusammenarbeit mit dem DVBU**)
20. Postulat du député (suppl.) Benno **MEICHTRY**, CVPO, et cosignataires concernant prière d'enrayer le boisement (06.05.2011) (4.124) (**en collaboration avec le DTEE**)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Benno **MEICHTRY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Verwaltung Einhalt gebieten (06.05.2011) (4.124) (**in Zusammenarbeit mit dem DVBU**)
21. Postulat des députés German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gilbert **TRUFFER** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la ligne à haute tension (12.05.2011) (4.126)
 Postulat der Grossräte German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gilbert **TRUFFER** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Hochspannungsleitung (12.05.2011) (4.126)
22. Interpellation du groupe CSPO, par le député Diego **CLAUSEN**, concernant la stratégie en matière d'énergie concernant les pénuries d'approvisionnement (12.05.2011) (4.127)
 Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **CLAUSEN**, betreffend Energiestrategie bezüglich Versorgungslücke (12.05.2011) (4.127)
23. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Gilbert **TRUFFER** (suppl.) et Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, concernant le Valais et l'énergie atomique (13.05.2011) (4.128)
 Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER** und Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, betreffend Wallis und Atomenergie (13.05.2011) (4.128)
24. **Lecture**
 Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen
Lesung
 Beschluss für die Genehmigung des Vorprojektes für den Erhalt der terrassierten Rebberge von Visperterminen samt Rahmenkredit
25. **Première lecture**
 Loi sur la création de la société de promotion du Valais
Erste Lesung
 Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion

Le président:

Bonjour à tous et bienvenue à la séance de relevée de ce vendredi 18 novembre 2011, où nous allons terminer l'ordre du jour de cette session avec les affaires du DEET.

Traitements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

1. POSTULAT

**du député Didier CACHAT, PLR, concernant: non au démarchage
téléphonique commercial (05.05.2010) (4.071)**

POSTULAT

**von Grossrat Didier CACHAT, PLR, betreffend Verbot für Telefonwerbung
(05.05.2010) (4.071)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Didier Cachat, PLR:

Postulat déposé il y a 18 mois, en mai 2010; développé six mois plus tard en novembre 2010, il y a donc 12 mois.

L'article 136 alinéa 1 de notre règlement stipule: "La motion développée, par analogie le postulat, le Conseil d'Etat répond au plus tard dans les six mois."

Que s'est-il donc passé, surtout que la réponse me signifiant qu'il s'agit d'une affaire fédérale impossible à contrôler, j'aurais pu la donner le jour du dépôt de mon postulat.

Monsieur Cina, que faisiez vos services durant cette année? Etaient-ils en train de planter... des cornichons? *(Rires et brouhaha dans la salle.)*

En tout cas, je n'espère pas qu'il s'agit du mépris pour un sujet qui touche au bien-être des Valaisannes et des Valaisans et à la défense des plus faibles.

Certes, des améliorations sont intervenues, mais des nuisances importantes perdurent et le problème est loin d'être réglé.

Nous sommes toujours régulièrement dérangés par des appels commerciaux désagréables et intrusifs.

Si j'ai déposé un postulat et non une motion contraignante, c'est justement pour vous permettre, Monsieur le conseiller d'Etat, d'être imaginatif, innovateur, de trouver le moyen de soulager nos concitoyens de ce fléau.

Ce n'est pas parce que le grand frère ne trouve pas de solution que le petit frère doit rester les bras croisés.

Pour la fumée passive dans les lieux publics, tout le monde s'est réjoui de l'initiative de notre canton d'anticiper la décision fédérale.

Alors, pourquoi pas pour le démarchage téléphonique?

Je refuse donc votre rejet et demande le vote.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

J'ai prévu de parler des cornichons cet après-midi, mais je vais changer les cornichons avec les carottes parce qu'on aura certainement l'occasion de parler de la promotion des carottes quand on parlera de Valais Promotion.

J'aimerais soulever quelques éléments pour répondre à votre intervention.

Tout d'abord, nous avons rendu notre réponse le 17 mars 2011. Moi, je ne suis pas responsable de la mise à l'ordre du jour de nos réponses au Grand Conseil. C'est le Bureau, c'est le Grand Conseil lui-même qui agendent le traitement de ces interventions. Moi, j'ai ici en tout cas une réponse datée du 17 mars 2011; alors, je ne sais pas ce qui s'est passé entre le 17 mars 2011 et aujourd'hui.

Juste pour vous dire aussi – vous avez lu la réponse – que, nous, nous considérons que c'est plutôt au niveau de la Confédération qu'on doit régler. Entre-temps, il y a des règlements qui ont été faits.

Mais, je suis quand même toujours un petit peu sidéré de voir que c'est le groupe libéral-radical qui, dans le domaine d'un système libéral, veut interdire un démarchage de promotion ou de vente de prestations ou de produits.

En effet, ici, c'est clair, la législation fédérale prévoit que si c'est exagéré ou s'il y a, par exemple, la possibilité après 7 jours de révoquer un contrat qui a été fait à travers un démarchage téléphonique, alors toute cette disposition, vraiment c'est notre appréciation, que c'est quelque chose qui doit se régler au niveau national par des législations nationales et pas à travers une législation au niveau d'un canton.

Et puis après, il faut quand même aussi savoir que si l'on veut contrôler cela, comment peut-on mettre un cadre légal en place qui permettra après de contrôler? Est-ce que l'on donne, par exemple, le droit d'ouvrir une action contre quelqu'un qui exagère ces démarchages téléphoniques? Est-ce qu'il faut mettre, je ne sais pas, l'écoute téléphonique pour mettre en place un système de contrôle?

Alors, dans toute cette approche, nous pensons que la législation fédérale donne assez de moyens et d'instruments pour lutter contre un démarchage téléphonique excessif.

C'est pour cette raison que nous ne pensons pas et cela aussi par toutes ces personnes qui nous demandent toujours de légiférer seulement si c'est nécessaire, de ne pas créer toujours de nouvelles lois, alors permettez-nous ici, dans ce système, en sauvegardant le principe de la subsidiarité, de laisser cette réglementation au niveau fédéral et pas de faire une réglementation cantonale.

Je vous prie de voter contre ce postulat parce que, dans les faits, il est déjà à 90% mis en place à travers la législation fédérale.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat pour ces explications.

Nous procédons donc, à la demande de l'auteur du postulat, au vote.

Par 60 voix contre 41 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée accepte le postulat 4.071 du député Didier Cachat.

Vous avez ainsi soutenu ce postulat dans son texte original.

2. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Didier FOURNIER, Julien DELEZE (suppl.), Jean-Henri DUMONT et Virginie CRETENAND (suppl.), concernant la stratégie sur les énergies renouvelables en Valais (06.05.2010) (4.072)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Didier FOURNIER, Julien DELEZE (Suppl.), und Jean-Henri DUMONT sowie Grossrätin Virginie CRETENAND (Suppl.), betreffend Strategie im Bereich der erneuerbaren Energien im Wallis (06.05.2010) (4.072)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Par ce postulat, il était demandé au conseiller d'Etat de réaliser et de présenter au plus vite au Parlement une analyse approfondie des potentiels de développement des énergies renouvelables et une stratégie d'actions pour les prochaines années.

Dans sa réponse dressant un bilan et une perspective de l'utilisation des énergies renouvelables en Valais, le Gouvernement accepte le postulat dans le sens de proposer des actions pour le développement des énergies renouvelables.

Il nous semble, cependant, indispensable d'avoir une réelle étude en profondeur des potentialités de développement des cleantech. En effet, pour que le Grand Conseil puisse réellement prendre des décisions clés dans ce domaine, il n'est pas opportun de faire l'économie d'une telle analyse.

Notre canton semble très favorable au développement des nouvelles technologies en matière d'énergies renouvelable, notamment solaire, hydraulique et éolienne. Certains investissements seront nécessaires pour être compétitif dans le domaine et tout investissement nécessite une bonne connaissance des problématiques en la matière.

Bien que nous nous réjouissons de voir le conseiller d'Etat s'engager à mener des actions pour le développement des énergies renouvelables, nous lui demandons, cependant, de soumettre au Grand Conseil une étude approfondie dans les domaines des énergies renouvelables ainsi que dans les stratégies envisagées pour encourager le développement dans l'implantation des cleantech.

C'est pourquoi nous demandons le vote sur ce postulat.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Accepté par le Gouvernement, ça fait peut-être une jolie figure de beaucoup de points verts. Moi, ça ne me dérange pas parce qu'on est près de l'accepter, mais on peut certainement voter sur cette mesure.

Concernant la stratégie, vous savez que j'ai déjà annoncé à plusieurs reprises que nous sommes en train vraiment de travailler sur deux axes concernant la nouvelle stratégie énergétique pour le canton du Valais:

Il y a le premier rapport qui a été fait par un groupe d'experts concernant la force hydraulique. Le rapport établi a été présenté aux médias, à la commission économie et énergie et à d'autres personnes concernant la force hydraulique. En même temps, on a dit que, pour la fin de cette année, on va arriver avec un papier stratégique concernant tout ce qui est énergies renouvelables, nouvelles énergies renouvelables, tout ce qui est le vrai concept du Conseil d'Etat ou la stratégie du Conseil d'Etat concernant aussi les économies énergétiques. A la fin de l'année, on va terminer ce rapport.

Dans les faits, on répond clairement à la volonté exprimée par ce postulat. C'est dans ce sens que nous pensons qu'il n'est pas utile de faire un vote sur quelque chose qui est déjà accepté par le Gouvernement, et pas seulement accepté, on est aussi là pour le présenter, on a réalisé ce travail, il est actuellement en discussion en interne dans mes services et, à la fin de l'année, on sera prêt à le présenter et on pourrait aussi le présenter après à la commission économie et énergie et, à un certain moment aussi, défendre les actions comme on les retrouve ou qui sont annoncées déjà dans les réflexions au sein de ce papier stratégique.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Monsieur le député (suppl.) Julien Délèze, est-ce que vous maintenez votre demande de vote?

M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Tout d'abord, je me réjouis que le Conseil d'Etat s'engage à faire le rapport.

Mais, moi, si je lis la réponse à ce postulat, je ne vois pas la mention d'avoir un rapport vraiment sur notre table; ce que je vois, c'est d'avoir des actions éventuelles pour développer les énergies renouvelables.

Nous, ce que nous demandons, c'est que tous les députés aient clairement un rapport sur le bureau.

C'est pour cela que je maintiens ma demande de vote.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous allons donc voter.

Par 78 (recte 76) voix contre 28 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 4.072 du député Didier Fournier.

3. MOTION

**des députés Bernard VOGEL, CVPO, Beat RIEDER, CVPO, et cosignataires
concernant le financement des investissements des remontées mécaniques
par le biais d'une centrale de cautionnement (07.05.2010) (4.073)**

MOTION
der Grossräte Bernard VOGEL, CVPO, Beat RIEDER, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Finanzierung der Bergbahninvestitionen
mittels einer Bürgschaftsgenossenschaft (07.05.2010) (4.073)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Als ich heute Morgen in den Grossen Rat kam, habe ich zuerst den Cry d'Err gesehen, der wird gerade beschneit, dann kam ich Richtung Sitten und habe links hinaufgeschaut Veysonnaz, wird gerade beschneit und geradeaus habe ich dann Nendaz gesehen, auch dort werden die Pisten gerade beschneit. Und ich habe mich gefragt wie lange geht das im Wallis noch gut. Wir finanzieren hier in unserem Grossen Rat alles mögliche. Wir sanieren Strassen, Schulhäuser, wir sanieren Brücken, wir sanieren sogar unsere Pensionskasse mit 2,1 Milliarden. Wir sanieren sogar Rebmauern in Fully und in Visperterminen, alles gut und recht. Aber wir haben einen Sektor, der in arger Schräglage ist und das sind die Walliser Bergbahnen. Schlagen Sie den Nouvelliste von heute auf "La faillite du Super St-Bernard toujours en cours." Das mag eine von vielen kleinen Bergbahnen sein. Mir fehlt hier die Bereitschaft etwas für einen wesentlichen Wirtschaftssektor im Kanton Wallis zu tun und daher sind wir auch nicht sehr glücklich mit der Antwort unseres Staatsrates auf diese Bürgschaftsgenossenschaft.

Wir wollen hier nicht alle Probleme der Bergbahnen lösen, sondern ein Instrument schaffen, Hilfe zur Selbsthilfe. Wir wollen auch nicht eine Konkurrenz zu den IHG Darlehen schaffen, sondern eine zusätzliche Finanzierungsmöglichkeit, sonst werden entweder die Gemeinden oder der Kanton unweigerlich einmal zur Kasse gebeten. Das weisse Gold – unser Schnee – fällt nicht mehr so regelmässig und daher sind wir verpflichtet sich dieses Sektors anzunehmen.

Bevor wir aber allenfalls bereit sind unsere Motion in ein Postulat umzuwandeln, wollen wir eine Erklärung, ob unser Staatsrat sich endlich der Finanzierungsprobleme der Walliser Bergbahnen annimmt. Wir brauchen endlich eine umfassende gesetzliche Grundlage, um die Finanzierung der Walliser Bergbahnen sicher zu stellen. Und wenn Sie glauben, das ist nicht notwendig, die ausländischen Beispiele sagen etwas anderes.

In Tirol existieren Bergbahnen mit hundertprozentiger Staatsgarantie und in Italien ist es das gleiche und wenn wir nicht wollen, dass die Lichter der Bergbahnen im Wallis erlöschen, sehen wir uns gezwungen hier endlich Hand anzulegen.

Ich bitte daher den Staatsrat uns mitzuteilen, ob er eine Gesamtstrategie für die Finanzierung der Walliser Bergbahnen fahren will und darin auch diese Bürgschaftsgenossenschaft aufnimmt.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich glaube wir haben ein wirklich ernsthaftes Problem in Zusammenhang mit der Finanzierung der Bergbahnen und wir wissen auch, dass ein hoher Investitionsbedarf für diese Bergbahnen besteht und dass wir auch in Zukunft uns dieses Themas annehmen müssen. Wir haben bereits Instrumente, die es uns ermöglichen, den Bergbahnen mit

Bundesgeldern und mit kantonalen Geldern über die so genannten zinslosen Darlehen im Zusammenhang mit der neuen Regionalpolitik Mittel direkt zur Verfügung zu stellen, d.h. Geld, das in die Kassen der Bergbahnen fliesst. Hier hatten sie sich in einer ersten Phase darauf konzentriert, dass man gesagt hat, wir wollen eine Bürgschaft und eine Bürgschaft als solche bringt eigentlich kein neues Geld in die Struktur der Bergbahn hinein. Das ist ja nur ein Garantiemittel, das vielleicht gewisse Zinsvergünstigungen auslösen kann bei den Bergbahnen, aber das Kernproblem ist, wie kommen wir bei diesen Bergbahnen zu mehr Eigenkapital, zu mehr direkten finanziellen Mitteln also flüssigen Mitteln. Und es ist eigentlich ehrlich gesagt nicht eine Frage der gesetzlichen Grundlage. Gefragt ist Geld – bringen Sie Geld um diesen zu helfen. Ich selbst habe die Lizenz zum Geld drucken noch nicht also muss das natürlich in ein Gesamtkonzept hineingepackt werden, aber ich bin selbstverständlich bereit und ich weiss, dass hier eine Herausforderung besteht, dieses Thema grundsätzlich anzugehen mit neuen Konzepten die Frage der Finanzierung der Bergbahnen anzuschauen. Ich kann mir auch schon vorstellen, dass man vielleicht einen Fonds machen würde, wirklich auch mit der Privatwirtschaft, dass man hier wirklich dann ähnlich wie Beteiligungsgesellschaften eine Beteiligungsgesellschaft aufbaut und dann im Sinne eines Private Public Partnership hier versucht dann auch Beteiligungen in diese neuen Projekte und Unternehmungen reinzubringen um zusätzliches Kapital hineinzubringen. Wir haben nur gesagt vom Staatsrat einseitig wie es hier jetzt verlangt wird auf eine Bürgschaftslösung hinzusetzen, das ist zu wenig zielführend. Deshalb sind wir auch bereit das zu analysieren, es im Sinne als Postulat anzunehmen und diese Gesamtfrage zu studieren und dann Ihnen auch ein Gesamtkonzept vorzulegen innerhalb der vom Postulat fixierten Frist.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Wir sind aufgrund dieser Erklärung bereit, **die Motion in ein Postulat umzuwandeln.**

Wir appellieren aber an den Staatsrat endlich eine umfassende Finanzierung der Walliser Bergbahnen auf die Schiene zu bringen und wir glauben, dass dieses Problem im nächsten Frühling noch akuter sein wird als heute. Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Cette motion est ainsi acceptée sous forme de postulat.

Nous pouvons passer au point suivant.

4. POSTULAT

**du député (suppl.) Gilbert TRUFFER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant: pour l'énergie solaire sur les paravalanches
valaisans (15.06.2010) (4.075) (en collaboration avec le DTEE)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Gilbert TRUFFER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend: für Sonnenenergie auf Walliser
Lawinverbauungen (15.06.2010) (4.075) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich danke dem Staatsrat für seine ausführliche Antwort auf das Postulat. Ich verlangte mit diesem Postulat die Erarbeitung einer Studie betreffend das Sonnenenergie Potential auf Lawinenschutzanlagen. Ich danke auch für die ausführlichen Zahlen betreffend Potential und Kosten.

Offenbar gibt es eine solche Studie bereits und es ist etwas schade, dass das Departement solche Studien unter dem Deckel hält. Dies geschah ja auch mit der Studie der Dienststelle betreffend Massnahmenplan Sonnenenergie, die bis heute vom Staatsrat oder Departement nicht offiziell vorgestellt wurde und nur unter der Hand herum geboten wird. Immerhin wird sie jetzt in der Antwort zum Postulat erwähnt. Die Studie zeigt, welches grosses Sonnenenergiepotential wir im Wallis haben.

Ich habe den Eindruck, dass das Departement die Möglichkeiten der Energiegewinnung durch Sonne unterschätzt. Auch die Gesellschaft FMV, die mehrheitlich im Eigentum des Kantons steht, könnte diesbezüglich mit Sicherheit mehr tun.

Wenn Gemeinden sich mit ausserkantonalen Gesellschaften zusammenschliessen, dann geschieht das meist deshalb, weil sie im Wallis mit der FMV keinen guten Ansprechpartner haben. Leider ist dem so.

Indem der Staatsrat das Postulat annimmt, zeigt er aber, dass er das Thema ernst nimmt. Wir von der SP bleiben auf alle Fälle dran.

Vielen Dank.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Votre postulat est combattu.

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

J'avais demandé la parole pour **la transformation de la motion précédente en postulat.**

Je peux quand même poser la question: étant donné qu'il y a une transformation, est-ce qu'on aura un nouveau texte qui va nous présenter le postulat ou est-ce qu'on doit se prononcer sur cet élément, tel que nous l'avons?

Le président:

Il n'y a pas de nouveau texte et on ne se prononce plus!

Le texte déposé fait foi sous forme de postulat.

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Et donc, il y aura de nouveau un traitement...

Le président:

Non, il est réglé; il est développé et traité, il a été transmis pour exécution.

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

D'accord.

Alors, dans ce cas-là, j'ai peut-être appuyé trop tard, mais...

Le président:

Nettement trop tard puisqu'on en est au point suivant!

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Oh!, alors là, c'est à discuter sur la ponctualité, je ne suis pas si sûr que c'était si nettement trop tard!

Le président:

D'accord.

Alors, wir fahren weiter.

5. POSTULAT
de la députée Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires
concernant liste d'attente versus liquidation (18.06.2010) (4.080)
POSTULAT
von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Warteschlaufe versus Ausverkauf
(18.06.2010) (4.080)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO ist mit der Antwort nicht einverstanden, weil der Staatsrat das Postulat zur Ablehnung empfiehlt und zwar ist die Antwort für uns nicht klar, denn es heisst einerseits, ich zitiere: "...somit über die Wirtschaftsförderung keine entsprechenden Mittel vorhanden sind, bzw. dass die gesetzliche Grundlage für eine entsprechende Förderung durch den Kanton fehlt" (Zitat Ende). Was ist es jetzt, gibt es keine entsprechenden Mittel oder gibt es keine gesetzliche Grundlage?

Wenn der Staatsrat dieses Postulat ablehnt, dann gehen wir davon aus, dass man die Prioritäten anders setzt und die CSPO verlangt die Abstimmung.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Es kann passieren, dass wir beides nicht haben, d.h. wir haben keine gesetzliche Grundlage und keine Mittel. So was kann auch vorkommen. Und hier wäre es wirklich falsch kantonale Mittel einzusetzen. Sie müssen sehen, dass alle diese Antworten, die jetzt hier vorliegen im März beantwortet wurden oder im Mai. Eigentlich noch vor der neuen Konzeption der Energiepolitik auf eidgenössischer Ebene. Und vor – ich weiss nicht mehr

genau wann Fukushima war, aber viele Antworten, die jetzt hier vorliegen sind alle im März beantwortet worden und eigentlich ist es ja so, dass jetzt auf eidgenössischer Ebene die Idee ist den Deckel zu heben, die Warteliste würde dann verschwinden durch die Tatsache, dass auf eidgenössischer Ebene mehr Mittel eingesetzt würden. Es wäre wirklich jetzt falsch hier zusätzlich über kantonale Mittel einzusteigen, wenn wir gleichzeitig auf Bundesebene eine Änderung haben, die dann zusätzliche Bundesmittel frei schaufelt. Deshalb ist es für uns sinnvoller wenn wir weiterhin die Regionalpolitikgelder die wir haben auch aufbringen können für andere Projekte wie zum Beispiel Kleinwasserkraftwerke, die wir glaube ich mit Regionalpolitikgelder zum Teil auch unterstützen. Was auch immer wieder wichtig ist, das muss ich immer wieder sagen, es ist schon gut und recht alle diese erneuerbaren Energien. Aber wir haben eine erneuerbare Energie und das ist die Wasserkraft und Investitionen in die Wasserkraft sind einfach vom Return on Invest oder von der Effizienz noch viel interessanter. Ich meine, das eine tun und das andere nicht lassen. Wir müssen insgesamt die verfügbaren kantonalen Mittel so einsetzen, dass wir den besten Return on Invest erzielen können. Deshalb wäre es jetzt eigentlich in diesem Moment, wo jetzt auch auf eidgenössischer Ebene in der Energiepolitik vieles am neu überdenken ist, wirklich falsch jetzt von uns zu verlangen, dass wir praktisch anstelle des Bundes – nur weil beim Bund diese Wartelisten bestehen – kantonale Mittel einsetzen, die uns dann andernorts fehlen. Deshalb wäre ich eigentlich froh, wenn man hier jetzt nicht darauf beharren würde, dass über dieses Postulat abgestimmt wird. Wir können schon 20 Postulate hier alle überweisen, aber wenn uns die Mittel dann fehlen dann greifen Sie auch in die Priorisierung ein und das wird dann für uns schwierig, weil wir können nicht alle Bedürfnisse abdecken die im Zusammenhang mit diesen erneuerbaren Energien auf uns zukommen. Da gibt es auch noch die Verantwortung, die wir sehen, dass vor allem auch die regionalen Verteiler in diesem Bereich eben auch eine Verantwortung übernehmen. Und bei diesen Energieformen kommt meines Erachtens noch dazu, dass die daraus gewonnene Energie nicht verfügbar ist. Wir müssen diese Energie – ich glaube – der Swissgrid abliefern und die ist dann für uns eigentlich auch nicht verfügbar, d.h. wenn sie über die KEF abgeleistet wird, geht das zu Swissgrid. Wir haben aus dieser Energiegewinnung keinen direkten Vorteil, andererseits wenn wir bei der Wasserkraft diese Gelder einsetzen – auch für Projekte die jetzt anstehen – dann haben wir auch die Energie für dieses Geld, das wir einsetzen. Deshalb würde ich eigentlich meinen und ich wäre eigentlich froh – nicht nur eigentlich – ich wäre froh wenn Sie auf eine Abstimmung zu diesem Postulat verzichten würden.

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Dans l'annexe à la réponse au postulat du député Didier Fournier, le potentiel de production des petites centrales hydroélectriques est considéré comme faible. Malgré cela, le groupe ADG considère qu'il est opportun de développer ces petites unités de production. Nous sommes clairement conscients que les possibilités de financement dépendent principalement du niveau fédéral. M. le conseiller d'Etat vient de rappeler que ce financement se fera via la RPC. C'est donc effectivement au niveau des parlementaires fédéraux qu'il faut pouvoir agir. Ce sont, en effet, eux qui peuvent encore modifier le plafonnement de la RPC.

Nous considérons malgré tout qu'une aide financière pourrait émaner de la part du canton du Valais, mais nous regrettons que les postulants aient préconisé uniquement le financement par la promotion économique. Peut-être qu'il aurait été préférable de requérir un soutien sur le fonds de l'énergie et, pourquoi pas, sur le fonds des infrastructures du 21^e siècle.

En l'état, nous ne pouvons effectivement que vous inviter à rejeter ce postulat, pour autant que la demande de vote soit maintenue.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons le savoir tout de suite puisque je redonne la parole à l'auteure du postulat.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO ist mit der Antwort des Staatsrats einverstanden.

Wir ziehen das zurück so dass Sie nicht abstimmen können. Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Cela règle le problème; ce point est ainsi radié.

6. POSTULAT

**des députés Raymond BERGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Jérôme DUBOIS (suppl.), PDCB, Aldo RESENTERRA, PLR, et
Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant
le solaire pour tous (18.11.2010) (4.097)**

POSTULAT

**der Grossräte Raymond BERGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Jérôme DUBOIS (Suppl.), PDCB, Aldo RESENTERRA, PLR, und
Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend
Solarenergie für alle (18.11.2010) (4.097)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Entre la date du dépôt de ce postulat et celle du traitement, passablement d'événements se sont déroulés.

Il y a bien entendu le tsunami associé au fameux tremblement de terre de Fukushima, mais il y a eu quelques répliques, même en Suisse; parmi celles-ci la décision du Conseil fédéral de sortir du nucléaire à l'horizon 2035.

Pour l'énergie photovoltaïque, l'horizon s'est quelque peu, disons-le, éclairci.

De ce fait, je considère également que l'aide au financement via la RPC deviendra très probablement suffisante étant donné la baisse des coûts de production de l'énergie photovoltaïque.

Par contre, il me semble nécessaire de souligner que cette forme de production d'énergie est la seule qui réellement peut être installée par un particulier; toutes les autres le sont soit par des entités publiques, telles que communes, cantons notamment, soit par des entreprises privées, soit encore par des entreprises mixtes.

C'est dans ce sens qu'il me semble nécessaire de garantir des mesures incitatives. Un particulier qui installe des panneaux solaires pour tenter de produire l'énergie que consomme son bâtiment participe, lui aussi, à la baisse de consommation énergétique. Je considère que cette démarche doit être assimilée à une réduction de la consommation et non pas à une production. Ce particulier ne doit pas être considéré comme une PME et, de ce fait, il ne doit pas payer d'impôt sur ce que certains considèrent comme étant un revenu.

Si je me réjouis, et je cite, que "le Conseil d'Etat va examiner la manière d'épuiser les possibilités de pratiquer une fiscalité attractive pour les investissements dans les installations photovoltaïques", je perçois un brin de résignation dans cette formulation, que je regrette.

J'accepte, cependant, la réponse du Conseil d'Etat, en espérant obtenir très prochainement une réponse allant dans le sens d'une modification de la loi fiscale de la part du DFIS, quitte à devoir déposer une interpellation complémentaire.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous pouvons ainsi avancer et passer au point 7 de l'ordre du jour.

7. POSTULAT

des députés Aldo RESENTERRA, PLR, Xavier MORET, PLR, Narcisse CRETENAND, PLR, Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: du soleil et du photovoltaïque en Valais (19.11.2010) (4.099)

POSTULAT

der Grossräte Aldo RESENTERRA, PLR, Xavier MORET, PLR, Narcisse CRETENAND, PLR, Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Solarenergie im Wallis (19.11.2010) (4.099)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Je peux admettre certaines réflexions contenues dans votre réponse, mais avec une certaine pondération.

Je ne conteste nullement que les coûts de ces installations soient en baisse et que la modification apportée au système de subventionnement de la RPC plaide en votre faveur. Mais les coûts actuels de l'énergie sont aussi en baisse.

Il n'en reste pas moins que le principal frein à ce type d'installations reste le coût des panneaux producteurs d'énergie.

Un postulat qui ne demande pas de subvention, qui n'impose aucune déduction fiscale et qui, à terme, deviendra neutre au plan financier est aujourd'hui refusé dans le sens du postulant.

Un article, paru dans le quotidien Le Matin du 21 août 2011, m'a interpellé, je cite: "Le Valais devrait, par exemple, lever un fonds d'investissements de 500 millions", estime Heini Glauser, consultant bâlois, qui a réalisé l'étude en vue du plan d'actions pour le solaire dans le canton.

On commande des études qui coûtent, mais on est frileux lorsqu'on pourrait devenir un partenaire intéressant des citoyens et de l'avenir énergétique pour... pas un rond.

Etudier la possibilité d'intégrer cette centrale d'achat et de gestion de la reprise du courant produit me semble être un minimum, du moins dans votre plan d'actions.

Je demande donc le vote et vous remercie d'avance de votre soutien.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le souci de vraiment soutenir toutes les démarches concernant le photovoltaïque, on doit l'avoir et on veut le faire.

On doit aussi maintenant considérer et prendre en réflexion ce qui va se passer au niveau de la Confédération. C'est pour cela qu'il est important maintenant aussi de suivre ce qui va se passer au niveau de la Confédération.

Comme je l'ai déjà évoqué auparavant, on est actuellement vraiment en finalisation d'un rapport stratégique sur tout l'aspect d'une politique énergétique orientée aussi vers les économies d'énergie mais en même temps aussi orientée vers le développement des nouvelles énergies renouvelables.

C'est pour cela que le postulat en tant que tel est accepté, il est accepté sauf pour l'élément de la centrale d'achat. Nous, nous pensons que ce n'est pas le rôle de l'Etat de créer, d'organiser ou de faire une centrale d'achat parce que c'est aussi une activité, à un certain moment, libérale. Nous ne voulons pas, nous Etat, intervenir dans ce marché. Je pense que ce n'est pas le rôle de l'Etat de commencer à créer une centrale d'achat. Ce n'est pas le mandat d'un Etat. C'est quelque chose que le marché lui-même doit mettre à disposition, ou les acteurs, par exemple aussi les distributeurs, par exemple SEIC, ESR et toutes ces entreprises-là qui sont actives sur le marché et qui, derrière, ont aussi des clients et qui peuvent, à un certain moment, reprendre l'énergie si elle ne passe pas par la RPC en direction de swissgrid, de dire: on vous propose ou on cherche des négociations avec des fournisseurs pour avoir un peu plus de pouvoir d'achat, pour avoir des prix encore plus bas. Mais, nous pensons que ce n'est pas le rôle de l'Etat de le faire.

C'est pour cette raison que cet élément-là, uniquement cet élément-là, nous ne voulons pas le mettre en place.

Alors, pour cet élément-là, je vous demande d'accepter le postulat à 99% de ce qui est revendiqué et, le 1% qui concerne la centrale d'achat, de le refuser.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc procéder au vote.

Par 56 voix contre 53 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 4.099 du député Aldo Resenterra.

Ce postulat est ainsi classé.

8. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Mathias REYNARD (suppl.) et Gaël BOURGEOIS (suppl.), concernant: quelles conséquences après la révision de la LACI? (14.12.2010) (4.101)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Mathias REYNARD (Suppl.) und Gaël BOURGEOIS (Suppl.), betreffend Auswirkungen der AVIG-Revision (14.12.2010) (4.101)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je me réjouis aujourd'hui de voir une certaine unanimité dans cette salle, unanimité face aux réponses du Conseil d'Etat et à la déception qu'elles engendrent.

Notre postulat ne déroge pas à cette règle cet après-midi.

Je suis extrêmement déçu.

Aujourd'hui, j'ai le sentiment que le Conseil d'Etat me répond que lorsque l'on ne veut pas, on ne peut pas.

Petit rappel de ce que demande notre postulat.

Nous demandions, suite à l'introduction de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, un suivi sur deux ans, l'année 2011 et l'exercice 2012, ce qui représentait quatre rapports suite à cette demande.

La plupart des données sont apparemment existantes; elles doivent simplement être mises ensemble dans un rapport qui sera ensuite fourni à l'attention du Grand Conseil.

Aujourd'hui, on se retrouve avec une réponse du Conseil d'Etat qui fait deux pages de justifications sur le pourquoi il n'est pas possible et envisageable de faire un rapport de ce type-là.

Inacceptable de mon point de vue.

Extrêmement gênant lorsque la réponse du Conseil d'Etat renvoie à des données existantes et nous explique, en gros, que nous devons nous débrouiller pour les retrouver.

Petit rappel tout de même sur l'importance de ces chiffres:

- premièrement sur l'importance financière. La loi sur l'assurance-chômage a des incidences directes sur l'aide sociale, donc sur les finances cantonales et communales. On ne peut pas aujourd'hui se passer et prendre le luxe de ne pas s'inquiéter de ces incidences financières;
- des incidences sociales. Le coût humain, le facteur humain, de personnes qui se retrouvent, aujourd'hui, à l'aide sociale et qui étaient, hier, à l'assurance-chômage. Je vous garantis que, dans la vision de la population, être au chômage, ce n'est pas être au social. Nous avons également des facteurs liés à cela qui doivent être pris en compte;

- enfin, il me semble qu'il n'est pas totalement inintéressant de connaître les incidences réelles d'une loi fédérale sur la bonne marche du canton; cela me semble être une évidence.

Si un élément est effectivement trop long ou trop complexe à sortir, je peux l'entendre, Monsieur le conseiller d'Etat. Nous pouvons tous l'entendre, nous ne sommes pas bornés non plus sur ces questions-là, et on veut bien vous faire grâce de nous sortir ces chiffres-là.

Mais, je suis très circonspect de voir la réponse qui nous est fournie aujourd'hui.

Et, au vu de ces éléments, je demande évidemment le maintien de ce postulat et invite le Grand Conseil à le soutenir, comme il l'a fait lors du développement.

Merci beaucoup.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Vous nous demandez des chiffres mais, déjà dans la réponse, on vous donne des chiffres connus lors de l'élaboration de cette réponse, c'était au mois de juin. Je vous oriente sur les chiffres, nous avons clairement dit que, indépendamment de cette révision, c'est vraiment cette idée de voir qu'environ 80 personnes arrivaient en fin de droit par mois. Nous avons pris aussi les chiffres, mais ce sont des estimations qui ont été faites lors de l'établissement de cette réponse, dans les faits, on vous donne déjà des réponses mais on a aussi dit qu'à un certain moment, nous devrions examiner plus de 1'600 dossiers. Nous avons aussi donné le nombre de journées-homme pour faire tout ce travail. Nous avons pensé qu'il n'était pas nécessaire et utile de le faire.

Pour cette raison, nous avons proposé de rejeter ce postulat parce que nous pensons que c'est vraiment un travail qui, pour nous, n'est pas pertinent.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Le vote est demandé; nous allons y procéder.

Par 84 voix contre 29, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 4.101 du député Mathias Reynard.

Vous avez ainsi classé ce postulat.

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

9. INTERPELLATION

du groupe UDC, par les députés Eric JACQUOD, Bruno PERROUD (suppl.) et Edmond PERRUCHOUD, concernant la ligne THT Alpiq – recours TAF: il est urgent d'attendre (15.03.2011) (4.111)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Eric JACQUOD, Bruno PERROUD (Suppl.) und Edmond PERRUCHOUD, betreffend Höchstspannungsleitung Alpiq – Beschwerde vor dem BVGer: Eile mit Weile (15.03.2011) (4.111)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je cède donc immédiatement la parole au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le Conseil d'Etat, en date du 23 février 2011, a informé le Tribunal administratif fédéral, par son président, M. le Dr Markus Metz, de sa décision de mandater une étude scientifique sur les conditions globales de réalisation ou adaptation de la ligne à très haute tension sur le tracé Massongex-Ulrichen.

Le collège des experts mandaté a rendu son étude le 13 avril 2011 au Conseil d'Etat et a informé le comité de suivi le 14 avril 2011 sur ses conclusions et recommandations.

Le même jour, le conseiller d'Etat en charge du Département de l'énergie ainsi que les présidents du collège d'experts et du comité de suivi ont informé les médias sur les résultats de cette étude.

Le 20 avril 2011, le Conseil d'Etat a décidé de transmettre par courrier postal au Tribunal administratif fédéral et à M^{me} la conseillère fédérale Doris Leuthard le rapport du groupe d'experts du 14 avril 2011 intitulé "Infrastructures de transport d'énergie électrique à haute tension dans le canton du Valais, ligne à haute tension Chamoson-Chippis".

A notre connaissance, le Tribunal administratif fédéral n'a pas encore statué sur cette affaire. Je crois qu'il s'est même rendu en Valais pour faire une visite des lieux, c'est-à-dire qu'ils sont maintenant vraiment aussi en train d'analyser le dossier d'un point de vue juridique. Dans ce contexte, les groupes ou les parties qui se sont opposés à cette ligne pouvaient aussi, et l'ont fait et nous l'avons fait, mettre à la disposition de cette instance de décision tous les résultats et l'étude demandée par le Conseil d'Etat à leur disposition pour aussi prendre ces résultats en considération lorsqu'il s'agira de prendre la décision.

Dans ce sens, nous avons tout de suite transmis à toutes les personnes intéressées cette étude. Le tribunal l'a reçue. Le Conseil fédéral l'a reçue.

Nous pouvons donc dire que le Gouvernement a tout entrepris en communiquant les résultats à toutes les parties concernées ainsi qu'au Tribunal administratif fédéral pour que les résultats du rapport d'experts dans l'affaire citée en marge ne restent pas un exercice académique. Et on le voit parce que, finalement, ils n'ont pas encore pris la décision, alors on peut aussi partir du principe qu'ils prennent vraiment au sérieux cette étude qui a été commandée, payée et mise à disposition des instances par le Conseil d'Etat.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Il semblerait que les interpellateurs soient satisfaits de la réponse.

10. POSTULAT

des députés Aldo RESENTERRA, PLR, Jean-Daniel BRUCHEZ, PDCB, Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Willy GIROUD, PLR, et cosignataires concernant les éoliennes en Valais (15.03.2011) (4.112)

POSTULAT

der Grossräte Aldo RESENTERRA, PLR, Jean-Daniel BRUCHEZ, PDCB, Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Willy GIROUD, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Windturbinen im Wallis (15.03.2011) (4.112)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Que tout un chacun soit rassuré dans ce Parlement: ce postulat ne combat pas l'installation d'éoliennes, loin s'en faut.

Nous ne sommes pas les lointains parents de Don Quichotte qui aurait, lui, trouvé dans cette version moderne des moulins à vent un terrain à sa convenance.

Notre postulat demande simplement que l'on étudie la possibilité de légiférer clairement sur le sujet plutôt que de travailler avec un concept qui laisse beaucoup de liberté dans son application et cela dans un domaine qui devient, de jour en jour, plus sensible. Ce concept est disponible sur le site de l'Etat du Valais en suivant le lien du texte de notre postulat.

Il nous faut des règles précises, des bases légales saines, intégrées dans une loi concernant l'installation de ces parcs éoliens. Cela doit se faire dans le respect des citoyens comme cela a été fait dans d'autres cantons.

Voici quelques éléments pour étayer cette demande:

En premier lieu, cette phrase issue de la recommandation fédérale pour la planification d'installations éoliennes. A l'article 1.5, il est écrit: "Ce concept est une base de travail qui n'a pas de force obligatoire au sens de l'article 22 de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire. Il revient aux cantons de déterminer à quelles indications conférer un caractère contraignant en les intégrant dans leurs plans directeurs."

J'en viens donc au concept cantonal sur la promotion de l'énergie éolienne et les éléments sur lesquels est fondée notre demande. Je n'en retiendrai que trois afin de ne pas prolonger:

Au chapitre 3 Critères généraux, sous Soutien local, je cite: "Un projet de parc éolien a un fort impact sur le territoire et le paysage. Il peut également avoir des retombées économiques intéressantes pour la commune site. Ainsi, un tel projet ne saurait être développé sans l'assentiment de la population et des autorités locales." Pensez-vous que l'assentiment des populations locales ait été systématiquement demandé? J'en doute.

Chapitre 4 Critères spatiaux et paysagers, sous Distance à respecter: "La distance minimale est fixée à 300 mètres par rapport à la zone à bâtir et qui, plus est, par rapport à l'extrémité des pales et non pas au mât." Ce qui signifie en clair que la distance au mât pour une éolienne d'une hauteur totale de 180 mètres ne sera que de 240 mètres. Cette recommandation est inacceptable. Qui, aujourd'hui, peut être d'accord avec des distances aussi réduites? Personne.

Au chapitre 6 Procédures de planification et d'autorisation de construire, "une procédure recommandée est possible pour les installations tests. Elle diffère sensiblement

de la procédure obligatoire car elle permet l'installation d'éoliennes dans l'attente que l'instrument de planification prévue pour l'implantation des autres installations du parc soit homologué par le Conseil d'Etat ou approuvé par la commission des constructions". Ce mode de procédure est, il faut l'avouer, un peu court lorsqu'il s'agit d'une éolienne.

Vous l'avez toutes et tous bien compris, il nous faut une base légale avec des règles et non pas de bases dont certaines sont issues d'un concept dépassé.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

11. POSTULAT

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim RAUSIS, concernant:
sauvons le patrimoine toponymique valaisan (17.03.2011) (4.113)**

POSTULAT

**der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim RAUSIS,
betreffend Erhaltung der alten Orts- und Flurnamen (17.03.2011) (4.113)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

Ce postulat est le cinquième et dernier issu de la journée de réflexion des JDC du Valais romand consacrée aux aînés.

Outre leur fonction pratique de dénomination du territoire, les lieux-dits véhiculent une richesse culturelle et patrimoniale évidente. Ce n'est pas l'ancien conseiller d'Etat Bernard Bornet, fervent défenseur du patois, qui me contredira.

Nous demandons que les procédures de révision des listes officielles de noms de lieux et de lieux-dits intègrent autant que faire se peut nos aînés afin de ne rien perdre des richesses décrites auparavant.

Il va de soi que les communes sont maîtresses de leur toponymie, mais une impulsion concertée du Service des registres fonciers et de la géomatique ainsi que de la commission cantonale de nomenclature pour définir une procédure unifiée serait sans doute utile.

Et, dans ce domaine, si cela peut rassurer certains de nos collègues, pas question de définir une limite d'âge pour participer à l'exercice!

Merci de votre soutien et de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est également transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

12. POSTULAT

du groupe PDCB, par les députés Joachim RAUSIS et Patrice MICHAUD (suppl.), concernant: simplifions la mini-hydraulique (17.03.2011) (4.114) (en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Joachim RAUSIS und Patrice MICHAUD (Suppl.), betreffend vereinfachtes Bewilligungsverfahren für Kleinwasserkraftwerke (17.03.2011) (4.114) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

Nous devons favoriser l'émergence et le développement des nouvelles énergies renouvelables afin de pallier le manque d'énergie qui s'annonce à la suite notamment de la fermeture des centrales nucléaires, tout en préservant notre environnement pour les générations futures.

C'est en tout cas l'avis de la grande majorité de la population, des politiciens suisses et bien évidemment de notre groupe.

Souvent, dans ces débats liés à la sécurité de l'approvisionnement énergétique, nous oublions l'énergie renouvelable par excellence, je veux parler de l'énergie hydroélectrique, chère au Valais, que nous nous devons également de préserver.

C'est pourquoi le groupe DC du Bas-Valais a déposé, au début de la semaine, une résolution afin de revoir les débits de restitution dont les quantités et le principe de linéarité nous paraissent excessifs en regard avec les besoins environnementaux, la pesée des intérêts, l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'intérêt général. Mais, tout cela fait partie d'un autre débat...

Les instances fédérales ont introduit la RPC (rétribution à prix coûtant) afin d'encourager notamment la construction de mini-centrales hydrauliques. Pour cela, la société swissgrid prélève une contribution sur chaque kWh consommé sur le territoire suisse.

De notre côté, c'est-à-dire au sein de l'Administration cantonale, nous connaissons deux procédures pour l'acceptation de tels projets: une procédure en lien avec les droits d'eau et une procédure en relation avec la construction des ouvrages.

Le groupe DC du Bas-Valais milite depuis des années pour la simplification des procédures administratives dans tous les domaines. C'est pourquoi nous demandons de revoir le procédé actuel afin que cela ne soit pas les tracasseries administratives qui freinent, voire bloquent les projets de mini-hydraulique existants ou à venir. Il serait souhaitable, par exemple, de combiner ces deux étapes en une seule, ce qui permettrait de gagner en efficacité par un gain de temps et d'argent pour tout le monde.

Depuis le dépôt de ce postulat en mars dernier, un élément majeur est intervenu: la publication du rapport Stratégie forces hydrauliques en juillet 2011.

La première des sept lignes directrices dégagées intitulée "potentiel hydraulique" fixe comme objectif que les procédures doivent être simplifiées, coordonnées et accélérées avec un renforcement du Service de l'énergie et des forces hydrauliques.

C'est exactement le sens de cette intervention dans le cadre de la mini-hydraulique.

Le rapport stratégique précise que le potentiel des microcentrales hydrauliques doit être exploité là où cela est judicieux aux plans économique et écologique. Pas question d'autoriser tout et n'importe quoi dans le canton pour répondre à un effet de mode.

A la lumière de ce rapport, nous ne pouvons qu'adhérer à la mesure 1.d "élaboration d'un catalogue pour la simplification, l'accélération et la coordination des procédures".

Nous, politiques, devons être cohérents. Si nous voulons favoriser ces nouvelles énergies renouvelables, nous avons à travailler également sur la forme et non seulement sur le fond.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC du Bas-Valais vous encourage à le suivre dans cette demande en acceptant le présent postulat.

Merci d'avance de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

13. MOTION
du député Edmond PERRUCHOUD, UDC, concernant
l'activation de la commission de conciliation en matière de baux à loyer et
à ferme non agricole (17.03.2011) (4.115)

MOTION
von Grossrat Edmond PERRUCHOUD, UDC, betreffend Aktivierung der
Schlichtungskommission im Bereich des Miet- und Pachtrechts
(17.03.2011) (4.115)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:

Cette motion a deux objectifs:

En limitant la composition de la commission à trois membres, il est plus facile d'appointer les séances. Imaginez la difficulté de réunir cinq personnes avec des agendas chargés, sans compter la disponibilité des parties et de leurs avocats. Une commission siégeant avec trois membres payés par l'Etat coûte moins cher qu'une à cinq membres. Sur un montant annuel estimé à 500'000 francs, l'économie serait de l'ordre de 200'000 francs.

Cette proposition n'a que des avantages.

Je vous remercie d'avance pour votre appui. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre motion n'est pas combattue; elle est transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

14. POSTULAT

des députés Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joël GAILLARD, PDCB, Marcel DELASOIE (suppl.), PLR, et Francine ZUFFEREY MOLINA, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la coresponsabilité solidaire dans les marchés publics (17.03.2011) (4.116)

POSTULAT

der Grossräte Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joël GAILLARD, PDCB, und Marcel DELASOIE (Suppl.), PLR, sowie Grossrätin Francine ZUFFEREY MOLINA, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend solidarische Mitverantwortung im öffentlichen Beschaffungswesen (17.03.2011) (4.116)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Avec le relèvement des seuils des marchés publics, publié cet automne dans le Bulletin Officiel, le Conseil d'Etat a répondu positivement à une demande récurrente du Grand Conseil.

Il y a, cependant, encore beaucoup à faire pour corriger les défauts de cette loi. Il y a notamment un thème qui n'a pas reçu, loin s'en faut, de réponse satisfaisante: c'est celui du contrôle des sous-traitants qui échappent trop souvent aux contraintes des entreprises qui se battent loyalement pour obtenir des parts de marché.

Le présent postulat propose d'ajouter dans les mises en soumission publiques une clause dans laquelle les entreprises adjudicataires s'engagent à ce que leurs sous-traitants éventuels respectent les conventions collectives et s'acquittent des contributions aux caisses sociales.

Ce n'est pas la solution miracle qui résoudra l'entier du problème, notamment au niveau juridique, mais c'est déjà une contribution pour mettre fin à la spirale de déresponsabilisation qui touche les sous-traitants en cascade.

En finalité, il s'agit de protéger les entrepreneurs de la concurrence déloyale d'entreprises, souvent extérieures au canton, qui font trop souvent appel les yeux fermés à des sous-traitants qui, eux-mêmes, font appel à de nouveaux sous-traitants, etc.

Il s'agit aussi de protéger les employés victimes, dans ces situations, de pressions à la baisse de leurs salaires et des autres conditions sociales.

Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

Hr. Grossrat Hans-Ulrich Weger, CVPO:

Das vorliegende Postulat hat im öffentlichen Beschaffungswesen einen klaren Schwachpunkt aufgedeckt. Es ist richtig, dass immer wieder bei den Zulieferern und deren Unterakkordanten Probleme auftauchen.

Die Forderungen der Postulanten, dass der Unternehmer sich für die Zulieferer verpflichtet, ist schlichtweg nicht umsetzbar.

Ein extremes Beispiel.

Ein Bauunternehmer kauft bei einem Betonlieferanten Frischbeton ein. Die Kontrolle des Betonlieferanten ist ein kleines Problem und könnte vom Unternehmer bestätigt werden. Jedoch die Forderung der Postulanten geht weiter. Der Auftraggeber müsste auch die Bestätigung des Zementherstellers liefern. Eine solche Bestätigung kann und darf der Unternehmer niemals abliefern. Die Risiken sind zu gross.

Es ist auch festzuhalten, dass die angesprochenen Probleme der Postulanten rund ein Prozent der kontrollierten Betriebe ausmacht. Des Weiteren sind die Berufsverbände mit der Dienststelle am Erarbeiten von möglichen Massnahmen.

Die CVPO-Fraktion bekämpft dieses Postulat.

Die Forderung ist nicht umsetzbar, benötigt von den Unternehmen nur weitere grosse Aufwendungen bei der Bürokratie.

Die CVPO dankt für Ihre Unterstützung.

Besten Dank.

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Une correction matérielle.

Mon préopinant parle du contrôle du béton et du matériel alors que ce postulat demande uniquement le contrôle du respect des conventions collectives et du paiement des cotisations sociales.

Merci.

Le président:

Merci pour cette précision.

Nous passons au vote.

Par 64 voix contre 41 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 4.116 du député Camille Carron.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

15. INTERPELLATION

des députés Fabien DERIVAZ (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire RABOUD (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant Gösgen (SO) et le complexe nucléaire de Majak (Russie) (17.03.2011) (4.117)

INTERPELLATION

der Grossräte Fabien DERIVAZ (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire RABOUD (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrätin Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Mitunterzeichnenden betreffend Gösgen (SO) und die kerntechnische Anlage Majak (Russland) (17.03.2011) (4.117)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la passe ainsi directement au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je vais évidemment avec beaucoup de plaisir répondre à cette question.

Cette interpellation résulte d'une enquête de Greenpeace qui a fait connaître la pollution atteignant l'homme et l'environnement aux alentours du complexe nucléaire de Majak en Russie. Cette pollution remonte essentiellement à une période antérieure à l'exploitation actuelle, plus précisément aux années 1950-1960 lors de la fabrication du plutonium destiné aux armes nucléaires soviétiques.

L'approvisionnement des centrales nucléaires suisses auprès de l'usine de Majak a fait l'objet d'une question lors de la séance du Conseil national le 13 décembre 2010. M^{me} la conseillère fédérale Doris Leuthard a alors indiqué que l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) était en train d'analyser et, si nécessaire, de compléter les dossiers fournis par les exploitants des centrales au sujet de l'origine de leur combustible. Ensuite, à l'issue d'une évaluation complète de la situation, l'OFEN examinera s'il convient de prendre des mesures.

Une information de la centrale nucléaire de Gösgen, présentée aux actionnaires d'Alpiq en mars 2011, indiquait qu'il existe un contrat d'approvisionnement avec l'entreprise AREVA NP. C'est lors d'une information obtenue par ce fournisseur, qu'il s'est avéré que la centrale nucléaire de Gösgen pour 2009 a utilisé moins que 10% de l'uranium 235 matières fossiles des assemblages de combustible d'uranium de retraitement provenant de Majak; le reste de la partie russe provient d'autres installations. Cette information, on peut l'obtenir.

En juin 2011, la visite prévue des représentants de la société Axpo (c'est un groupe électrique suisse 100% en main des cantons suisses alémaniques) au complexe nucléaire de Majak a été annulée en dernière minute pour ROSATOM, le groupe russe qui gère l'usine de retraitement d'uranium de Majak. La société Axpo est propriétaire de la centrale nucléaire de Beznau et possède des parts dans les centrales de Leibstadt et de Gösgen. Ses représentants veulent se rendre compte par eux-mêmes de la situation pour évaluer si les activités actuelles de retraitement du combustible conduisent à un accroissement de la pollution radioactive.

En conséquence et sur la base de cette information, le Parlement zurichois a accepté, le 27 juin 2011, un postulat demandant au Gouvernement zurichois de s'engager au sein du conseil d'administration de Axpo pour qu'il cesse ses relations avec ROSATOM. Le porte-parole de Axpo a précisé que le conseil d'administration déciderait, d'ici à la fin de l'année, si le groupe continue à se fournir en uranium de Majak.

Je crois avoir lu dans un journal que le conseil d'administration de Axpo a décidé de ne plus se fournir en uranium de Majak. Je crois qu'ils ont arrêté. C'est un message, je pense, que j'ai vu passer.

Pour le Valais, il faut relever que la part indirecte de l'Etat du Valais dans la centrale nucléaire de Gösgen est de 0,36%. Cela résulte de sa participation à 51% aux FMV, société

elle-même actionnaire à 7,87% de EOS Holding et elle-même actionnaire à 31,38% de Alpiq Holding SA actionnaire à 40% de la CNG.

Cela veut dire que, à un certain moment, nous n'avons pas nous, Conseil d'Etat, une influence directe sur les décisions de Alpiq. Cependant, il est évident que nous observons toutes ces discussions ou toutes ces démarches qui sont en cours au niveau national comme au niveau aussi des autres cantons.

Si les résultats des investigations montrent que les activités actuelles ne respectent pas les limites internationales en matière de protection contre le rayonnement, le Conseil d'Etat interviendra, dans la mesure de ses moyens, en particulier auprès des conseils où il est représenté – avant, je vous ai parlé de la cascade pour arriver jusqu'au dernier qui vraiment reçoit cette matière – alors, dans ce cadre-là, à notre niveau, nous voulons aussi intervenir pour que les contrats avec le complexe nucléaire de Majak soient résiliés.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'auteur de l'interpellation semble satisfait de la réponse.

Wir gehen weiter.

16. POSTULAT

des députés German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Francine ZUFFEREY MOLINA, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant des mesures pour contrer l'arrivée massive et brutale de personnes en fin de droit dans l'assurance-chômage (17.03.2011) (4.118)

POSTULAT

von Grossrat German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrätin Francine ZUFFEREY MOLINA, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Massnahmen gegen die rücksichtslose Massenaussteuerung in der Arbeitslosenversicherung (17.03.2011) (4.118)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Angesichts der Inflation von parlamentarischen Vorstössen und auch angesichts einer etwas langen Sessionswoche – da wir vielleicht nicht mehr so ganz frisch sind – halte ich mich mit der Argumentation relativ kurz.

Im Jahr 2008 hat das Wallis und zwar in allen drei Regionen, Oberwallis, Mittelwallis und Unterwallis nein gesagt zur Revision des Arbeitslosenversicherungsgesetzes. Das ist ein Ausdruck dafür, dass eine Mehrheit im Wallis es nicht eingesehen hat, dass die Arbeitslosen auf die Sozialämter der Gemeinden getrieben werden. Darum haben wir hier dieses Postulat hinterlegt, damit der Kanton eine aktive Rolle einnimmt, um diese Langzeitarbeitslosen zu unterstützen.

Und zwar mit drei konkreten Massnahmen.

Das erste ist vor allem im Bereich der Unterstützung, der Beratung von diesen Leuten, die vielfach auf diese Hilfe angewiesen sind, damit sie auch wissen an welche Stelle sie sich wenden können. Zum zweiten im Bereich der Weiterbildung, Ausbildung, Qualifikation und drittens, dass auch der Kanton versucht, möglichst die Härtefälle zu

mildern. Das sind eigentlich diese drei Forderungen dieses Postulats. Ich weiss auch, dass dafür die Gelder gerade in der Arbeitslosenversicherung vorhanden sind und darum bitte ich euch das Postulat zu unterstützen, auch wenn es – und das ist der Vorteil der neuen Anzeigetafel – auch wenn es seitens der PDCB durch Alain Vannay bekämpft wird.

Danke schön.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Effectivement, votre postulat est combattu.

M. le député (suppl.) Alain Vannay, PDCB:

La dernière révision de la loi sur l'assurance-chômage et son train de mesures a pour but d'équilibrer et, par conséquent, de pérenniser cette institution.

Forte d'un déficit structurel fort important de l'ordre de 7 milliards et d'un milliard en moyenne d'augmentation par année, il a bien fallu réagir.

Basées sur un savant mélange de hausse de cotisations et d'adaptation de la durée d'indemnisation, tout en équilibrant les comptes, ces mesures permettent un meilleur fonctionnement de ces caisses, de développer les acquis au niveau d'une aide accrue et une meilleure réinsertion dans le monde du travail, notamment par des stages professionnels, par des semestres de motivation, par des formations continues, par des allocations d'initiation au travail et j'en passe.

Comme le demande le postulat, créer des centres de conseils spécifiques d'informations, créer des programmes supplémentaires concrets de qualification, créer des mesures d'encadrement, c'est une fausse bonne idée.

Ces mesures ne feraient, à notre avis, qu'alourdir le bateau et rajouter à la confusion. C'est un peu la cinquième roue du char.

Le groupe PDCB, confiant et attentif quant au fonctionnement des instances existantes, est persuadé que la multiplication des institutions n'engendrerait que doublon, lourdeur et perte d'efficacité.

Tout en restant, comme déjà énoncé, vigilant quant au bon fonctionnement du système en place, à notre avis suffisant, le groupe PDCB, vous l'aurez compris, combat ce postulat.

En vous remerciant de votre appui et de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nous allons procéder au vote.

Par 67 voix contre 40 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.118 du député German Eyer.

Ce postulat est ainsi rayé.

17. INTERPELLATION

**des députés German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Francine ZUFFEREY MOLINA, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant: quelle est l'efficacité des mesures pour contrer l'arrivée massive
et brutale de personnes en fin de droit dans l'assurance-chômage?
(17.03.2011) (4.119)**

INTERPELLATION

**von Grossrat German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrätin
Francine ZUFFEREY MOLINA, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend: Wie greifen die Massnahmen gegen die
rücksichtslose Massenaussteuerung in der Arbeitslosenversicherung?
(17.03.2011) (4.119)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Ich habe keine Wortmeldung.

Je donne donc directement la parole au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je peux répondre à cette interpellation comme il suit:

In Zusammenhang mit der am 1. April 2011 in Kraft getretenen vierten AVIG Revision wurden sieben Fragen gestellt, die ich gerne beantworte.

Die erste Frage war jene, wie viele Personen wurden auf den 1. April 2011 effektiv ausgesteuert sind.

Gestützt auf die Daten der Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit verloren auf den 1. April 623 Personen ihren Anspruch auf Taggeldentschädigung der Arbeitslosenversicherung. Von diesen waren ab sofort 135 nicht mehr arbeitslos gemeldet, wovon 60 eine neue Stelle gefunden haben. 488 dieser Personen wurden ab diesem Datum in den verschiedenen RAV des Kantons von ihren entsprechenden Personalberatern im Hinblick auf die Eingliederung in den ersten Arbeitsmarkt weiter betreut und unterstützt, wobei sich diese teilweise damals – weil die Antwort ist auch schon bereits vom Juni dieses Jahres – haben sich diese in entsprechenden Massnahmen befunden, bei welchen sie weiterhin eine Entschädigung bzw. einen Lohn gewährleisten. So gingen beispielsweise zum damaligen Zeitpunkt 89 teilweise oder vollständig einer Erwerbstätigkeit nach im Sinne eines Zwischenverdienstes und 144 nahmen an einer arbeitsmarktlichen Massnahme des Bundes oder des Kantons teil. Die Situation eines Teils dieser auf den 1. April 2011 von der Revision direkt betroffenen Personen hat sich zwischenzeitlich teilweise wieder geändert. Sie können sich vorstellen, dass hier weitere Änderungen in der Zwischenzeit auch stattgefunden haben.

Die zweite Frage wie viele von diesen damals Ausgesteuerten sind junge Menschen ohne Berufsausbildung. Von diesen 623 Personen sind 312 junge Menschen unter 25 Jahren und 140 von diesen wiesen als höchste Ausbildung die obligatorische Schulzeit vor, sind also ohne Berufsausbildung oder weisen keine weitere Ausbildung, zum Beispiel die Absolvierung einer Handelsmittelschule oder Berufsvorbereitungsschule vor. Mehr als die Hälfte dieser Jungen besucht aktuell ein Motivationssemester und weitere rund 20 Jugendliche sind in anderen Massnahmen immer wieder bezogen auf den damaligen Zeitpunkt oder eben auch in einem Zwischenverdienst beschäftigt.

3. Frage. Da geht es um die Frage wie viele ältere Personen ab 55 Jahren sind von der Aussteuerung betroffen. Und hier können wir Ihnen sagen, dass damals bei dieser Zahl 68 Personen älter waren als 55 Jahre. Auch von dieser Alterskategorie ist die Hälfte in Massnahmen, teils verbunden mit der Ausschüttung von Entschädigungen bzw. Lohn und in Zwischenverdiensten tätig.

4. Frage. Welche Massnahme hat die Regierung getroffen, um die durch die Aussteuerung verursachten Härtefälle zu mildern? Einleitend zur Beantwortung dieser Frage muss vielleicht wiederholt werden, dass Aussteuerungen auch vor der vierten AVIG Revision vorgekommen sind. Im Jahr 2010 zählte der Kanton Wallis im Schnitt jeden Monat 70 Aussteuerungen. Das kantonale Gesetz über die Beschäftigung und Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen ermöglicht es, dass Ausgesteuerte unter gewissen Voraussetzungen auch nach der Ausschöpfung der eidgenössischen Versicherungsleistungen während einer gewissen Zeit mit Unterstützung hinsichtlich der Eingliederung in den ersten Arbeitsmarkt rechnen dürfen, ohne dass in dieser Phase bereits die Sozialhilfe in Anspruch genommen werden muss. Finanziert werden diese Massnahmen durch den kantonalen Beschäftigungsfonds. Überdies wird im Rahmen der interinstitutionellen Zusammenarbeit versucht, für jede Person den optimalsten und nachhaltigsten Lösungsweg im Sozialnetz zu finden und gleichzeitig den Drehtüreffekt innerhalb der Institutionen zu vermeiden. Somit besteht bereits seit Jahren ein bewährtes, effizientes und auch probates Mittel und Dispositiv, das individuell angepasste Lösungen ermöglicht. Aber selbstverständlich kann der Gang zur Sozialhilfe nicht ausgeschlossen werden.

Die 5. Frage. Hat die Regierung Massnahmen getroffen, um die Ausgesteuerten bei der Durchsetzung ihrer Sozialhilfeansprüche zu unterstützen? Diese Frage irritiert ein bisschen. Die Dienststelle mit den RAV arbeiten seit Jahren eng mit den Sozialhilfestellen zusammen und so wird ein Versicherter bereits beim RAV über seine Sozialansprüche informiert. Zudem werden die Personen ebenfalls von den Sozialhilfeeinrichtungen beraten und unterstützt. Deshalb mutet es ein bisschen fremd an wenn der Staat irgendwelche Massnahmen treffen sollte, dass Personen bei der Sozialhilfe zu ihrem Recht kommen können. Müsste das sein, würden die Sozialeinrichtungen ihre Arbeit nicht machen. Also hier arbeiten wir wirklich in einer institutionellen Zusammenarbeit und kommen unserem Informationsauftrag entsprechend nach.

6. Frage. Welchen Beitrag leistet der Kanton um mit zusätzlichen konkreten Beschäftigungsprogrammen – ich muss die Antworten so ablesen und es wäre besser man würde in den nächsten Interpellationen nur drei oder zwei Fragen stellen, aber ich mache das gern. Wie bereits erwähnt, bietet der Kanton spezifische Massnahmen für Ausgesteuerte an. Es handelt sich dabei um kantonale Einarbeitungszuschüsse, Pendlerkosten und Wochenaufenthalterbeiträge, berufliche Eingliederungsverträge, individuelle Kurse und spezielle Leistungen der beruflichen Informationszentren. Finanziert wird dies über den kantonalen Beschäftigungsfonds, der zu 63 Prozent vom Kanton und zu 37 Prozent von den Gemeinden geäufnet wird. Letztes Jahr wurden in diesem Rahmen 6,3 Millionen Gelder eingesetzt, um eben diesen Personen auch eine entsprechende Unterstützung zu gewähren.

Hat die Regierung weitere Massnahmen getroffen? Nein, weil wir eben überzeugt sind, dass das aktuell vorliegende Massnahmendispositiv genügt und bei Bedarf auch angepasst werden kann, was nicht heisst, dass zukünftig nicht grundlegende Änderungen in der Dispositivstruktur ins Auge gefasst werden müssen. Im Moment sind solche Überlegungen aber nicht angezeigt.

Zum Abschluss sei noch allgemein gesagt, dass genaue Wirkungsanalysen als direkter Ausschluss der vierten AVIG Revision, wenn überhaupt nur bezogen auf den Stichtag 1. April, aussagekräftig sind indes nicht für später. Wenn eine Person zukünftig nach einem Taggeldanspruch von 260 Tagen ausgesteuert wird, kann nicht ausgeschlossen

werden, dass sie dieses Schicksal auch nach dem altrechtlichen Anspruch von 400 Tagen ereilt hätte. Deshalb ist es schwierig jetzt hier die Auswirkungen der vierten AVIG Revision genau nachvollziehbar zu ermitteln. Das heisst, wir müssen das dann in einem längeren Zeitvergleich machen, sonst ist das in diesem Sinne wenig aussagekräftig.

Le président:

Danke Herr Staatsrat.

Nous poursuivons avec le point 18.

18. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Thomas LOTT, concernant
une action ciblée contre le chômage saisonnier (18.03.2011) (4.120)
POSTULAT**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Thomas LOTT, betreffend:
gezielt gegen die Arbeitslosigkeit (18.03.2011) (4.120)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Damien Roch, PLR:

Le chômage saisonnier est un fléau qui ne connaît aucune frontière.

C'est pourquoi nous avons déposé ce postulat sur incitation de nos amis du FDPO.

C'est également pour cette raison que c'est moi, qui suis l'élu le plus éloigné géographiquement de Zermatt, qui suis chargé ici de le défendre.

Selon un communiqué du Service de l'industrie, du commerce et du travail du 8 novembre 2010, on comptait, en octobre 2010, 546 chômeurs de plus que le mois précédent, soit une augmentation de 0,4 point.

Les communes de Zermatt, de Saas-Fee et de Loèche-les-Bains ont mis en place un réseau de placement pour les saisonniers du secteur de la restauration, cela en collaboration avec l'ORP. Par cette simple mesure, une amélioration a pu être apportée à la situation.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'appliquer cette solution au niveau cantonal.

Merci de soutenir ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Gouvernement pour traitement.

19. INTERPELLATION

**du député Olivier TURIN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant l'amélioration foncière intégrale en soutien à la troisième
correction du Rhône (18.03.2011) (4.121) (en collaboration avec le DTEE)**

INTERPELLATION
von Grossrat Olivier TURIN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Gesamtmelioration zur Unterstützung
der dritten Rhonekorrektur (18.03.2011) (4.121)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le projet de troisième correction du Rhône est effectué par les cantons du Valais et de Vaud, avec l'appui technique, administratif et financier de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement).

Il poursuit, en plus des objectifs de sécurité, des objectifs écologiques et socio-économiques.

L'OFEV s'est particulièrement engagé pour l'établissement d'un projet qui apporte une sécurité durable, adaptable et souple, en favorisant une solution d'élargissement. Les extensions exigées par la Confédération impliquent une emprise sur les terres agricoles qui ne vont pas sans créer un conflit avec le monde agricole dans notre canton. Dans le message de la Confédération concernant le crédit cadre pour la réalisation de la première étape de la troisième correction du Rhône, pour la période de 2009 à 2014, il est dit que les conséquences négatives pourront être compensées au sens qualitatif par des améliorations structurelles. Des améliorations foncières intégrales seront planifiées parallèlement au projet de protection contre les crues. A la page 32 du rapport d'impact sur l'environnement du projet général R3 de 2008, sous Agriculture, il est dit que ces pertes importantes de 376 ha peuvent être partiellement compensées par des projets d'améliorations foncières intégrales via l'adaptation des infrastructures (irrigation, drainage, chemins) dès l'amélioration des conditions de production. A la page 34, il est écrit que l'élargissement du Rhône occupera essentiellement des bonnes terres agricoles, principalement des surfaces d'assolement au sens de l'article 16 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et, par conséquent, le canton doit montrer comment il entend résoudre ce problème, en adaptant le plan sectoriel des surfaces d'assolement.

Vous avez donc, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, un rôle important dans le projet vis-à-vis du monde agricole.

Enfin, si l'on fait une comparaison, le Valais a perdu, sans Rhône 3, près de 500 ha par année de surfaces agricoles, plus de 200 ha par année dus à l'extension des forêts, bien plus de 200 ha par année pour l'urbanisation, sans parler des terrains de golf, et là personne ne proteste.

De même, de moins en moins de personnes n'osent prétendre qu'il n'y a pas de réchauffement climatique. L'intérêt général et la sécurité doivent primer. L'actualité nous le montre avec les crues du Lötschental. Merci de votre écoute.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Merci, Monsieur le député, vous pouvez être rassuré, chaque conseiller d'Etat aime bien quand on lui dit qu'il a un rôle important à jouer et puis qu'il a la volonté de le prendre.

Alors, pour ce dossier concernant l'agriculture dans le domaine du projet R3, évidemment, nous devons prendre en considération ces besoins de l'agriculture.

Nous partageons donc votre préoccupation pour la protection – parce que c'est quand même l'objet le plus important du projet R3 – des personnes contre les crues du Rhône. Le Conseil d'Etat a le souci permanent de protéger cette population et les biens contre les inondations du Rhône et il défend l'adoption rapide du plan d'aménagement.

Il est vrai que le besoin en surfaces agricoles de la troisième correction du Rhône est plus petit que celui pour les nouvelles constructions. Cependant, et j'insiste sur le "cependant", chaque hectare compte pour assurer la productivité et la compétitivité agricole valaisanne. C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat a décidé, en février 2010, d'optimiser le projet Rhône pour réduire son emprise sur l'agriculture.

Par ailleurs, les SDA (surfaces d'assolement) sont des terres agricoles qui disposent d'un statut de protection particulier. Il convient de tenir compte de l'objectif stratégique que cette protection sous-tend, soit la sécurité alimentaire à long terme de la population du pays.

Concernant les AFI et la protection des terres agricoles, les AFI en tant que telles n'ont pas vocation de protection spécifique des terres agricoles, même si leur contribution à ce titre est importante. Elles constituent des mesures d'accompagnement structurelles visant à améliorer la compétitivité de l'agriculture. C'est justement pourquoi le Conseil d'Etat a décidé de proposer à l'agriculture de mettre en œuvre des AFI en accompagnement des pertes de surfaces agricoles liées entre autres à la troisième correction du Rhône.

Les mesures de protection et de compensation sont à prendre par des mesures d'aménagement du territoire, notamment la réaffectation en zones agricoles de périmètres sans affectation spéciale ou éventuellement par des mesures complémentaires de dézonage des secteurs en zones à bâtir non équipés et non construits.

Ces possibilités ne seront cependant – je dois toujours insister sur le "cependant" – étudiées que dans un deuxième temps, une fois que le PA-R3 sera approuvé et qu'un bilan général des surfaces d'assolement aura été effectué, conformément à ce qui a été convenu avec la Confédération.

Les travaux concernant les AFI sont en phase d'exécution dans la région de Visp. Ils sont à l'état de planification agricole dans la région de Sierre-Grône et cela à l'initiative des agriculteurs. Ailleurs, les travaux préalables des AFI sont en attente d'une décision de fond sur l'approbation du PA-R3. Les études sur les AFI n'ont, en effet, de sens que si on connaît le cadre des interventions utiles et nécessaires. Ce cadre, dans le cas présent, est fourni principalement par le projet de troisième correction du Rhône. Les propriétaires et exploitants agricoles de la région concernée ainsi que les autorités politiques locales doivent en ressentir le besoin et, par conséquent, initier, avec l'aide de l'Etat, une telle démarche.

Changement d'affectation et récupération des zones à bâtir en faveur des compensations des SDA. L'analyse des possibilités et le devoir de négociation avec les communes compétentes en matière d'aménagement du territoire reviennent au Service du développement territorial de manière coordonnée avec R3. A notre connaissance, diverses ébauches existent déjà en diverses régions du canton sur ce sujet. L'aspect politique doit, cependant, être traité de pair avec les révisions législatives en cours au niveau fédéral, ainsi que les diverses réflexions sur le futur concept cantonal de développement territorial.

Le Conseil d'Etat, dans sa décision du 23 février 2010, a posé les bases nécessaires à la validation du PA-R3. Parmi ces bases figure notamment la nécessité d'épargner au maximum les surfaces d'assolement, tout en respectant l'emprise globale prescrite par les autorités fédérales, conformément au préavis liant de la Confédération sur le sujet et également le message du Conseil fédéral aux Chambres fédérales lors de l'octroi des crédits.

Divers travaux internes à l'Administration cantonale ont été conduits dans le sens voulu.

En septembre dernier, le Grand Conseil a exigé par voie de postulat la conduite d'une expertise neutre pour la troisième correction du fleuve. Celle-ci est en cours, vous le savez, et l'optimisation du plan d'aménagement 2008 a été stoppée dans l'attente des conclusions de cette expertise.

Le Conseil d'Etat rappelle que l'approbation du plan d'aménagement est une condition essentielle pour pouvoir développer les projets d'envergure nécessaires à protéger les personnes et les biens dans les secteurs en zones de dangers. Tout retard pris sur le plan d'aménagement retarde d'autant les études et les travaux de sécurisation.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

20. POSTULAT
du député (suppl.) Benno MEICHTRY, CVPO, et cosignataires concernant
prière d'enrayer le boisement (06.05.2011) (4.124)
(en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Benno MEICHTRY, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Verwaltung Einhalt gebieten (06.05.2011) (4.124)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Ich bedaure es eigentlich immer wenn uns Kollegen mitten in der Legislatur verlassen müssen. Es hat aber den Vorteil, dass wir von ihnen Vorstösse erben können. Ich kann heute einen solchen erben und erst noch einen guten.

Ich will es nicht lange machen. Bundesrat und Staatsrat haben trotz oder vielleicht wegen der vielen Bäume erkannt, dass die Verwaltung in der Schweiz ein Problem ist. Jährlich verwaldet die Fläche des Thunersees, damit gehen Nutzflächen und produktive Flächen verloren. Wir verlieren an Produktivität und an Attraktivität.

Aus diesem Grund hat der Staatsrat ein Projekt oder ein Programm zu unternehmen, damit diese Verwaltung gestoppt werden kann.

Ich erlaube mir hier auch noch den Hinweis auf das von Benno Meichtry vorgeschlagene Projekt, welches im Kanton Graubünden angewendet wird – dieser Allegra Geissenpeter. Manche von uns hätten wohl lieber eine Heidi statt einen Geissenpeter, doch vielleicht brauchen auch wir hier im Kanton Wallis ein innovatives Projekt in diesem Stil. Dasjenige mit dem Geissenpeter wird wohl nicht funktionieren, im Wallis würde der böse Wolf wahrscheinlich die Geissen fressen, so dass dieses Projekt scheitern würde. Aber suchen Sie doch ein ähnlich innovatives Projekt, eines das nicht scheitert.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

21. POSTULAT

des députés German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gilbert TRUFFER (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri DUMONT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la ligne à haute tension (12.05.2011) (4.126)

POSTULAT

der Grossräte German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gilbert TRUFFER (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri DUMONT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Grossrätin Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Hochspannungsleitung (12.05.2011) (4.126)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Noch vor einigen Monaten haben die grossen Schweizer Stromkonzerne Studien präsentiert, die belegen sollten, dass die Erdverlegung von Hochspannungsleitungen zirka fünfzig Mal mehr kostet als die bestehenden Freileitungen.

In der Zwischenzeit haben konkrete Projekte und neutrale Studien gezeigt, dass die Wahrheit anderswo liegt. So konnte die Gemeinde Riniken aufgrund konkreter Offerten nachweisen, dass die Erdverlegung unter Berücksichtigung der eingesparten Stromkosten gar nicht teurer wird.

Dass die Kostenberechnungen der Stromkonzerne betreffend Erdverlegung nicht stimmen, wurde auch in einer vom Kanton beauftragten Studie aufgezeigt. Wir sind aber der Meinung, dass diese Studie weiter entwickelt und konkretisiert werden muss. Zum Beispiel sollte ein optimierter Vorschlag samt Offerten erstellt werden.

Wir fordern deshalb mit diesem Postulat die Fortsetzung und Vertiefung dieser Studie durch Professor Brakelmann. Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ihr Postulat wird auch nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

22. INTERPELLATION

du groupe CSPO, par le député Diego CLAUSEN, concernant la stratégie en matière d'énergie concernant les pénuries d'approvisionnement (12.05.2011) (4.127)

INTERPELLATION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego CLAUSEN, betreffend Energiestrategie bezüglich Versorgungslücke (12.05.2011) (4.127)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Ich habe keine Wortmeldung.

Herr Staatsrat, Sie haben das Wort.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Der Ausstieg aus der Atomenergie zur Elektrizitätserzeugung wie er vom Bundesrat und National- sowie Ständerat beschlossen wurde, wird in einer gestaffelten Vorgehensweise über rund 25 Jahre erfolgen. Dieser Zeitraum ermöglicht die Entwicklung von Alternativen und ein an die Bedürfnisse angepasster Produktionsmix. Der Einsatz von Gas-Kombikraftwerken wird sich wohl als notwendig erweisen. Im Gegensatz zu Nuklearanlagen sind diese Anlagen regulierbar und gut geeignet, die unregelmässige Produktion der erneuerbaren Energie auszugleichen. Sie sind somit um ein Vielfaches anpassungsfähiger betreffend eine hohe Elektrizitätsproduktion aus erneuerbaren Energien, welche aufgrund von variierenden Wetterbedingungen anfällt. Die starke Entwicklung von erneuerbaren Energien, insbesondere der Wind- und der Solarenergie in Europa bedarf einer besonderen Regulierung der Netze. Dank seiner Speicherbecken wird das Wallis eine wichtige Rolle hinsichtlich der Netzstabilität spielen. Die projektierten Pumpspeicherkraftwerke wie Nant de Dranse im Bau und RhoDix in Planung passen perfekt in diese Problematik. Andererseits muss das Wallis seine natürlichen Ressourcen verwerten um den energetischen Herausforderungen des Landes begegnen zu können. Diesbezüglich muss allen betroffenen Parteien, Investoren, Unternehmungen, Verbänden, Bürgerinnen und Bürger die Herausforderung bewusst werden. Es gibt ihrerseits entsprechende Entscheidungen zu treffen. Dies kann einzig mittels einer Veränderung der Interessenabwägung zugunsten der erneuerbaren Energien geschehen, deren Zuwachs nicht mit dem bisher gesehenen vergleichbar sein darf. Das ist ein wichtiger Punkt. Also man kann da nicht irgendwo alles haben. Wenn man aus der Nuklearenergie aussteigt, muss man irgendwie auch Möglichkeiten haben, diesen Ausstieg zu kompensieren und dafür braucht es eine neue Interessenabwägung, die es uns ermöglicht die Ressourcen die wir vor allem auch hier im Wallis haben, entsprechend ausnützen zu können und man kann dann auch dieser Interessenabwägung entsprechend auch eine Verlagerung hinsichtlich zur Nutzung dieser Energie machen.

Das schweizerische System der kostendeckenden Einspeisevergütung der KEV stellt ein ausreichendes Förderinstrument zur Förderung von Projekten dar und da komme ich eben zurück auf die Intervention der CSPO bezüglich der Unterstützung dieser Projekte die auf der Warteliste sind. Es muss jedoch auch auf der Finanzierungsebene auf nationaler Ebene angepasst werden, damit diese neuen politischen Ziele auch erreicht werden können und deshalb braucht es eben auch auf nationaler Ebene diese Anpassung.

Aber wie gesagt die eidgenössischen Räte haben diesbezüglich bereits Zeichen gesetzt, man hat von Vorschriftenlockerung gehört wenn es darum geht entsprechende Projekte zu realisieren. Man hat eben auch gehört, dass man den KEV Deckel wegnehmen will. Der Kanton kann zudem mittels verschiedener Massnahmen intervenieren, welche im Rahmen des zweiten Teils – das ist dieser zweite Bericht den ich heute schon mehrmals angekündigt habe – eine energiepolitische Strategie des Kantons vorzuschlagen unter Berücksichtigung was auf nationaler Ebene geschieht und dann eben auch eine eigene Strategie zu entwickeln.

Schliesslich muss man sich vergegenwärtigen, dass die eidgenössische Strategie betreffend den Ausstieg aus der Atomenergie auch auf der Verstärkung von Massnahmen zur Reduzierung des Energieverbrauchs sowie auf der Erhöhung der energetischen Wirksamkeit von elektrischen Gebrauchsgeräten beruht.

Was die Vermarktung der Elektrizität aus der Wasserkraft anbelangt, so wurde eben im Rahmen der Strategie Wasserkraft, insbesondere im Rahmen der Stossrichtung 4, was die Wertschöpfungskette betrifft, haben wir mehrere entsprechende Ideen bereits erarbeitet.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir fahren weiter mit Punkt 23.

23. INTERPELLATION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Gilbert TRUFFER (suppl.) et Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, concernant le Valais et l'énergie atomique (13.05.2011) (4.128)

INTERPELLATION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert TRUFFER und Grossrätin Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, betreffend Wallis und Atomenergie (13.05.2011) (4.128)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Auch hier keine Wortmeldung.

Herr Staatsrat, Sie haben wieder das Wort für die Antwort.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich habe wieder das Wort, aber ich frage mich ob das nicht schon eine Antwort gewesen wäre auf diese Frage. Ich habe sie kurz überflogen und gesehen, dass es nicht genau dieselbe Antwort ist, aber ich glaube ich habe in der Beantwortung dieser Fragen die von der CSPO gestellt wurden, bereits auf diese konkreten Fragen geantwortet.

Wenn Sie einverstanden sind, würde ich das nicht wiederholen. Gebe Ihnen aber die Interpellation schriftlich ab, dann können Sie selber noch feststellen, wo sind Unterschiede. Aber im Wesentlichen haben wir diese Punkte beantwortet.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Nous avons ainsi terminé avec les développements du DEET.

Lecture

24. DECISION

concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen

Lesung

BESCHLUSS

für die Genehmigung des Vorprojektes für den Erhalt der terrassierten Rebberge von Visperterminen samt Rahmenkredit

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

Président: Yves Carrupt / Berichterstatter: Rainer Studer, Suppl.

Titre, adopté tel que proposé par le Conseil d'Etat (version française) et par la commission thématique (version allemande).

Considérants, adoptés.

Article 1, adopté.

Article 2

Propositions 1 et 2 du groupe PLR par le député Narcisse Crettenand (par le député Aldo Resenterra):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 2:

Hr. Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO, Berichterstatter:

Hier gibt es zwei Änderungen, eine von der PLR-Fraktion durch Grossrat Narcisse Crettenand. Dort will man den Kredit auf einen Maximalbetrag von 7'623'200 Franken limitieren. Dieser Beschluss wurde von der Kommission mit 9 zu 1 Stimme und 3 Enthaltungen abgelehnt.

Folgende Argumente sprechen für diese Ablehnung.

Es handelt sich hierbei um einen Rahmenkredit und keinen Objektkredit. Die Laufzeit des Projekts beträgt 12 Jahre und die Teuerung sollte auf diese 12 Jahre auch aufgerechnet werden.

Dann gibt es noch eine kleinere **redaktionelle Änderung**. Der deutsche Text stimmt, hier gibt es keine Änderung, aber im französischen Text ist beim kantonalen Beitrag eine Null zuviel und die müsste gestrichen werden.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Je pars du principe que personne ne s'oppose à la correction du 0 qui figure dans le montant (proposition 2).

Je n'ai aucune demande de parole concernant la proposition 1, ni du côté des auteurs..., si!

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Le groupe PLR **retire** sa proposition de modification.

La commission a reçu de la part de M. Charbonnet, chef de l'Administration cantonale des finances, toutes les informations et les garanties nécessaires concernant les coûts et la gestion de l'enveloppe budgétaire.

Les réponses nous conviennent.

Je ne reprendrai pas la parole au débat final. Le groupe PLR soutient ce crédit-cadre, tel que proposé.

Merci.

La discussion est close.

Article 2, adopté avec la modification rédactionnelle (proposition 2) présentée par le groupe PLR dans la version française.

Articles 3 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Im Namen meines Kollegen Rainer Studer aus Visperterminen möchte ich danken für die Zustimmung zu diesem Geschäft. Er amtiert als Rapporteur. Wie bereits in der Eintretensdebatte erwähnt, ist dieses Projekt für die Gemeinde Visperterminen sehr wichtig und bedarf der Unterstützung von diesem Parlament.

In diesem Sinne danke ich im Namen meines Kollegen Rainer Studer für die Zustimmung.

Danke schön.

Frau Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO:

Das Projekt ist für die Erhaltung der terrassierten Rebberge in Visperterminen sowie für den Erhalt des Kulturerbes wie auch für den Tourismus sehr wichtig.

Auch dass die Eigentümer für das Projekt einstehen, spricht für die Zustimmung zu diesem Beschluss wie zur Gewährung des Rahmenkredits.

Die CSPO dankt allen für die Unterstützung.

La discussion est close.

Le président:

Le président de la commission s'exprimera après le vote.

Est-ce que M. le conseiller d'Etat souhaite s'exprimer maintenant?

Non.

Nous procédons donc au vote final.

Ainsi décidé par 104 voix contre une, tel que proposé par le Conseil d'Etat (version française) et par la commission thématique (version allemande), et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 novembre 2011.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Je remercie tous les groupes qui ont accepté ce crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen.

Je remercie également le département concerné, le Service parlementaire, le rapporteur et les membres de la commission ATE.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous passons ainsi au dernier point de cette semaine.

Première lecture

25. LOI

sur la création de la société de promotion du Valais

Erste Lesung

GESETZ

über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
TEXT DES STAATSRATES**

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

Président: Yves Carrupt / Rapporteur: Olivier Turin

Le président:

Nous allons procéder non pas avec les articles de la loi, mais avec les numéros des amendements étant donné qu'il y a plusieurs lois concernées.

Je vous demanderai un petit peu de silence et d'être attentifs, ça va aller très vite.

Titre et considérants, adoptés.

I, adopté.

II

1. Loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000

Articles 5, 15bis, 15ter et 15quater, adoptés.

Article 15quinquies

Proposition 1 du groupe PDCC par les députés Grégoire Dussex et Pascal Bridy (pas développée):

Nouvelle formulation de la commission / Neue Formulierung der Kommission:

Vorschlag 2 der CSPO-Fraktion durch Grossrat Diego Wellig (nicht entwickelt):

Vorschlag 3 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Beat Rieder (nicht entwickelt):

Vorschlag 4 der ADG-Fraktion durch Grossrat German Eyer (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG, rapporteur:

Quatre propositions d'amendement ont été déposées.

Les trois premières propositions, respectivement du groupe PDCC, du groupe CSPO et du groupe CVPO, sont destinées à faire figurer le montant de 10 millions au minimum annuellement.

Le quatrième amendement, celui du groupe ADG, est de soumettre le contrat de prestations entre l'Etat du Valais et la société Valais/Wallis Promotion chaque année aux délibérations et à l'approbation du Grand Conseil.

La commission a traité ces quatre amendements simultanément et propose la **nouvelle formulation** suivante:

"¹Le canton du Valais accorde à Valais/Wallis Promotion des aides financières annuelles dans le cadre des crédits autorisés d'un montant minimum de 10 millions de francs sur la base d'un mandat de prestations."

"²Le Grand Conseil délibère de la convention-programme chaque quatre ans et décide du crédit-cadre correspondant."

La commission a accepté cette nouvelle formulation par 11 pour, 2 contre et 0 abstention.

En effet, la commission soutient la volonté de financer partiellement le tourisme à travers le budget ordinaire avec un montant annuel minimum de 10 millions.

Cette idée avait été abordée dans la loi sur le tourisme.

Et afin de ne pas donner un chèque en blanc de 40 millions sur quatre ans, la commission veut pouvoir lier ces montants à une convention-programme présentée par le Conseil d'Etat et qui sera discutée, modifiée si nécessaire et votée chaque quatre ans par le Grand Conseil.

Ce mécanisme doit permettre de garantir un contrôle sur la durée de quatre ans du Grand Conseil et un contrôle annuel du Conseil d'Etat grâce au mandat de prestations.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Est-ce que, parmi les auteurs des quatre amendements concernés, quelqu'un souhaite s'exprimer?

Ce n'est pas le cas.

Le président de la commission?

Oui, je lui cède la parole.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Le financement de PromoValais doit être basé sur plusieurs sources de financement: le budget cantonal, la cotisation de participation des membres, la participation de tiers et le sponsoring.

La commission estime qu'il faut introduire une démarche concurrentielle en demandant à PromoValais de trouver d'autres sources de financement.

Actuellement, Valais Tourisme reçoit automatiquement deux tiers de la taxe d'hébergement. La commission demandera, dans quelques minutes, la suppression de cette attribution automatique.

La commission estime, par contre, qu'il est nécessaire d'assurer un financement minimum de 10 millions pour permettre une certaine sécurité dans les budgets futurs. Sans base de financement crédible, il est inutile de demander la création d'une telle structure.

Je vous remercie de suivre la commission.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Article 15quinquies, adopté avec la nouvelle formulation présentée par la commission aux alinéas 1 et 2.

Articles 15sexies et 15septies, adoptés.

Section 6, adoptée.

2. Loi sur le tourisme du 9 février 1996

Articles 4, 10, 11 et 12, adoptés.

Le président:

Les amendements 5, 6 et 7 ont été retirés.

Je n'ai aucune demande de parole.

Article 26

Proposition 8 du groupe PDCC par les députés Grégoire Dussex et Pascal Bridy (pas développée):

Vorschlag 9 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Beat Rieder (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG, rapporteur:

Les amendements 8 et 9 sont identiques et sont donc traités simultanément.

Ces propositions du groupe PDCC et du groupe CVPO demandent d'affecter intégralement le produit de la taxe d'hébergement à la société de développement concernée.

La commission a **accepté** ces propositions par 11 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

La commission soutient en première lecture l'idée que ce qui provient des régions reste aux régions, tout comme, par exemple, la taxe OPAV qui reste à 100% au secteur agricole.

Ce changement de philosophie a fait l'objet d'un intense débat avant-hier en commission mais, faute de temps, tous les tenants et aboutissants n'ont pu être appréhendés en seulement deux heures consacrées à ces 14 amendements.

Plutôt de que renoncer *a priori* à cette idée, la commission ATE a voulu aller de l'avant en première lecture, tout en priant la commission de deuxième lecture d'approfondir cette question.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai, à nouveau, aucune demande de parole.

Article 26, adopté avec les propositions identiques 8 et 9 du groupe PDCC et du groupe CVPO à l'alinéa 3.

Article 31

Proposition 10 du groupe PDCC par les députés Grégoire Dussex et Pascal Bridy (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Vorschlag 11 der CSPO-Fraktion durch Grossrat Diego Wellig (nicht entwickelt):

Vorschlag 12 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Beat Rieder (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG, rapporteur:

Après la modification de l'article 26, qui vient d'être officialisé, sur la taxe d'hébergement, l'article 31 est vidé de son sens et rendu caduc.

Donc, la **nouvelle proposition de la commission** est de **supprimer l'article 31** et ainsi de ne pas prendre en considération la proposition 10 du groupe PDCC. Cela a été voté par la commission par 11 pour, 2 contre et 0 abstention.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai toujours pas de demande de parole.

Les amendements 11 et 12 ont été **retirés**.

Article 31, supprimé.

III Etablissement des structures de la société

Vorschläge 13 und 14 der ADG-Fraktion durch Grossrat German Eyer.

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion au point III:

M. le député Olivier Turin, ADG, rapporteur:

A l'alinéa 1, le groupe ADG propose de remplacer "Conseil d'Etat" par "Grand Conseil" (proposition 13), comme entité compétente pour l'établissement des structures juridiques et commerciales de la société de promotion du Valais, etc.

La commission a refusé cet amendement par 9 contre, 2 pour et 2 abstentions.

En effet, la commission est d'avis qu'il ne faut pas politiser la structure. Il ne faut pas, dès l'établissement de la structure, que le Grand Conseil s'immisce dans l'opérationnel.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich trete auf die Anträge 13 und 14 gleichzeitig ein.

Ich teile die Einschätzung des Rapporteurs – genau darum ging es –, dass dieses Gremium die Strukturen, aber auch der Verwaltungsrat nicht verpolitisiert werden dürfen. Oder wenn diese Strukturen oder der Verwaltungsrat ein CVP Stübli wird, dann wird dieses Fusionsprojekt scheitern, davon bin ich überzeugt. Es braucht hier – und das ist bei jeder Fusion so – es braucht starke Persönlichkeiten, die vielleicht von aussen kommen um diese Fusion voranzubringen. Wenn das nicht gelingt, wird das eine sehr schwierige Sache, da bin ich sehr skeptisch.

Aber aufgrund der Argumentation der Kommission und auch aufgrund des Abstimmungsresultats in der Kommission, **ziehen wir die Anträge 13 und 14 zurück**. Aber noch einmal, entscheidend wird sein, was für Persönlichkeiten diesen Prozess vorantreiben sollen.

La discussion est close.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Les amendements 13 et 14 sont retirés.

III, adopté.

IV, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Zeichen setzen. Ermutigend und wegweisend wirken. Das ist unsere Absicht und liebe Kolleginnen, liebe Kollegen, gemeinsam mit Ihnen wird es uns auch gelingen, dieses einmalige Projekt zielgerichtet voran zu treiben.

Während der Eintretensdebatte war der gute Wille dieses Parlamentes ersichtlich. Grossmehrheitlich zumindest. Wir sind heute – auch wenn gewisse Aussagen schon eher verhinderungstaktischen politischen Zug aufweisenden Polemik entsprach – einen ganzen Schritt weiter. Dafür danke ich Ihnen von Herzen.

Es ist doch gar nicht so schwierig, das Einzige das wir wollen, ist eine Konzentration der Kräfte auf ein gemeinsames Ziel hin.

Das Ziel ist die gemeinsame Vermarktung des Produktes Wallis. Die verschiedenen Wirtschaftszweige sind in sich schon jeder einzelne davon etwas Spezielles und gemeinsam sind wir noch viel spezieller.

Wie erreichen wir dieses Ziel?

1. Wollen wir der Gesellschaft Promo Valais/Wallis jährlich mindestens 10 Millionen aus dem ordentlichen Budget zur Verfügung stellen. Dies hat zur Folge, dass wir der neuen Gesellschaft eine gewisse Planungssicherheit ermöglichen und eine gute Portion Vertrauen hinterherschicken.

2. Die Beherbergungstaxengelder, liebe Kolleginnen und Kollegen, die ausschliesslich aus den Destinationen stammen, sollen auch bei diesen bleiben. Dies wirkt direkt und ohne wenn und aber. Damit werden unverzüglich die regionalen Marketingbudgets erhöht und die Marketingmöglichkeiten gesteigert.

Dies natürlich um im nationalen und international hart umkämpften Markt zu bestehen. Die Destinationen haben zudem die Möglichkeit – je nach Bedürfnis – Leistungsverträge mit Promo Valais/Wallis abzuschliessen, hier dann anzudocken um gemeinsame Ziele zu erreichen.

Die Organisation Wallis/Valais Tourismus wird es in der jetzigen Form nicht mehr geben, ein Grund mehr, diese Gelder, die von Gesetzes wegen für Marketingaktivitäten gebunden sind, den Destinationen für Sofortmassnahmen zur Verfügung zu stellen.

Diese zwei Punkte führen zu einer Entflechtung der Finanzströme und damit auch zu bedeutend weniger Konflikten. Es ist nicht Aufgabe des Grossen Rates auf die operativen Bereiche der neuen Gesellschaft einzuwirken. Genau so wenig sind wir überzeugt, dass es im jetzigen Moment am Grossen Rat liegt, irgend jemandem Zugeständnisse für irgendwelche Sitze, Mandate oder was auch immer einzugestehen. Diese neue Gesellschaft muss ihre eigenen Strukturen finden, der Verordnung ist logischerweise Folge zu leisten.

Wir müssen jetzt nur eines und das ist Handeln, damit wir die besten Voraussetzungen für eine gut funktionierende Gesellschaft Promo Wallis/Valais schaffen können. Diese Gesellschaft muss am 1. Januar 2013, d.h. spätestens heute in einem Jahr, startbereit und aufgegleist sein.

Die zweite Kommission wird sich der verschiedenen Anträge annehmen. Ich bin sicher und zuversichtlich, dass es nach intensiver Arbeit der zweiten Kommission gelingen wird, mit den besten Lösungsvorschlägen die Basis zu schaffen, eine gut funktionierende Gesellschaft aufzubauen und auch den Grossen Rat davon zu überzeugen. Die zweite

Kommission wird sich selbstverständlich auch mit den finanziellen Auswirkungen auf die Destinationen beschäftigen müssen.

Wir sind bereits heute von der Wichtigkeit überzeugt und ich warne davor, ein bisschen blind und ein bisschen taub zu sein. Gehandelt werden muss jetzt.

Die CVPO unterstützt nach wie vor nicht nur die honorable Absicht, den Akteuren aus der Wirtschaft ein branchenübergreifendes Instrument zu schaffen, sondern verlangt und unterstützt dieses. Es wird allen dienen, der Landwirtschaft, dem Handel und Gewerbe genauso wie der momentan arg gebeutelten Tourismusbranche.

Liebe Kolleginnen und Kollegen es ist fünf vor zwölf, seid bereit positiv an die Lösungen zu gehen, diese zu realisieren und nicht die Probleme zu suchen. Die stellen sich ja bekanntlich von alleine ein.

Lasst uns gemeinsam einen weiteren Schritt in der Vorwärtsbewegung gehen sowie wir mit uns von der CVPO. Danke schön.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Ich gehe genau in die gleiche Richtung wie Herr Kollege Stefan Zurbruggen und werde deshalb meine Redezeit selber verkürzen.

Valais/Wallis Promotion soll eine gemeinsame Gesellschaft werden, welche die Kräfte aller Akteure bündelt, gemeinsam und professionell führt und marktorientiert verkauft.

Dafür braucht es dringend dieses Gesetz und die dazu geforderten 10 Millionen Franken, für welche sich übrigens die CSPO seit jeher eingesetzt hat.

Es nützt nichts, wenn man ein Superprodukt hat und damit meine ich das Wallis mit all seinen Trümpfen, wie die wunderbare Landschaft, den Tourismus, die Landwirtschaft, den Handel und das Gewerbe, sowie alle die damit verbundenen Nischenprodukte und man kann dieses Produkt nicht vermarkten.

Diese neue Organisation Valais/Wallis Promotion ist unbedingt notwendig.

Notwendig, weil diese Organisation zu einem Marketing-Kompetenzzentrum werden soll für gemeinsame Werbung und für einen Wiedererkennungswert von und im Kanton Wallis.

Vergessen wir dabei nicht, dass wir in unserem Kanton zahlreiche Arbeitsplätze haben, im Tourismus und in anderen Bereichen, welche direkt und indirekt am Tourismus verdienen.

Wir müssen jetzt einen Schritt in die richtige Richtung tun und brauchen einen konstruktiven Neuanfang.

Wie bereits in der Eintretensdebatte gesagt wurde:

Die Marke Valais/Wallis bleibt der Grundstein, die Basis und das Instrument dieser Zielsetzung.

Die CSPO ist klar für dieses Gesetz.

Ich danke.

M. le député René Constantin, PLR:

Les libéraux-radicaux avaient de gros doutes avant le traitement de ce projet de loi.

Nous avons parlé de flou ambiant par rapport aux lignes directrices, convention-programme ou mandats de prestations non établis ou non transmis à ce Parlement.

Nous nous sommes inquiétés du futur fonctionnement de la direction de la société. Comment imaginer une gouvernance efficace si les partenaires, qui sont nombreux, ne démontrent pas une union sacrée, seul gage de réussite et d'efficacité au niveau marketing Valais.

Nous étions dubitatifs quant au positionnement et au rôle dévolus à l'observatoire du tourisme mais, sur ce point, nous avons compris que rien n'était scellé. L'espoir d'un positionnement autre pour cet organisme est donc permis.

Monsieur le conseiller d'Etat, les libéraux-radicaux ne disent, ne diront jamais non à un projet quel qu'il soit par principe, par réflexe, voire par sournoiserie.

Nous avons proposé le renvoi du texte au Conseil d'Etat parce qu'il y avait trop d'incertitudes liées à la réussite de Valais/Wallis Promotion. Dans ce secteur, tout ce qui pourrait conduire à un nouveau référendum, à une nouvelle désillusion est à proscrire, est à bannir.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez rassuré les commissaires hier après-midi. Vous leur avez promis d'arriver en deuxième lecture avec des éléments concrets concernant les mandats de prestations, l'ordonnance et l'affectation des sommes mises à disposition. Nous aimerions juste que vous réitériez ces promesses devant ce Parlement.

En lien avec vos déclarations d'intention, nous dirons oui à ce projet en première lecture car notre volonté d'aller de l'avant est, comme la vôtre, bien réelle.

Mais, il vous reste du pain sur la planche pour être "béton" en deuxième lecture.

Permettez-nous une petite suggestion en guise de conclusion: jouez, s'il vous plaît, les rassembleurs, réunissez les différents représentants des associations faitières entre les deux lectures afin que, ensemble, vous puissiez démontrer à la population, à ses représentants, l'union sacrée décrite plus haut, seule garante de la réussite de ce projet Valais/Wallis Promotion.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le soutien au tourisme, auquel nous adhérons tous, y compris le groupe UDC, ne justifie pas tout. Il ne justifie pas, en particulier, de continuer de s'obstiner même à mettre la charrue avant les bœufs.

Si on fait le bilan de cette première lecture, on s'aperçoit qu'on n'a pas répondu aux trop nombreuses questions que bien des groupes, qui ne seront peut-être guère conséquents avec tous ces doutes qu'ils ont exprimés à l'entrée en matière, avec toutes ces questions, au demeurant parfaitement justifiées, qu'ils ont posées à l'entrée en matière.

Le brouillard qui existait sur les buts, sur l'organisation de cette entité ne s'est pas dissipé.

On se retrouvera avec une entité qui aura une sorte de privilège qui, à ma connaissance, n'existe nulle part dans la législation: avoir un budget assuré, sans même être obligé de présenter de véritables projets et peut-être surtout sans perspective très claire de retours véritables pour les acteurs qui font vivre le tourisme concrètement sur le terrain.

Alors, au terme de cette opération qui, pour nous, est purement cosmétique, ce n'est pas par réflexe et encore moins par sournoiserie ou par quoi que ce soit de ce genre-là, c'est simplement dans le souci d'être conséquents avec ce que nous avons dit à l'entrée en matière que le groupe UDC dira non à ce projet. C'est par souci d'être conséquent avec ce qu'il a dit pour rejeter une méthode qui, hélas!, n'a pas changé depuis l'échec de la loi sur le tourisme.

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Pour rappel, la loi sur la création de la société de promotion du Valais, issue du rejet de la loi sur le tourisme de novembre 2009, est l'expression, le souhait émis à l'issue des deux sommets sur le tourisme de 2010 et de 2011 à Sierre.

Un des points d'achoppement de la loi sur le tourisme était le financement de la promotion touristique.

Cette loi consacre une volonté de créer une société de promotion du Valais, un centre de compétences regroupant les trois principaux secteurs de l'économie valaisanne, à savoir le tourisme, l'industrie, le commerce et l'artisanat ainsi que l'agriculture.

Si, pour certains, il n'est pas possible de vendre des hôtels, des carottes et des produits chimiques, un hôtel valaisan qui vend du vin d'Afrique du Sud avec du fromage français dans un village produisant du fromage AOC et possédant un vignoble de qualité, ne fait pas la promotion du Valais. Je ne citerai pas de nom.

Il est clair qu'une telle structure, rassemblant des compétences aussi différentes, nécessitera un temps d'adaptation, ce qui est prévu dans la phase de transition de deux ans. Mais, l'enjeu en vaut la peine pour obtenir un effet synergique pour l'ensemble de l'économie valaisanne.

Un centre de compétences efficace nécessite des moyens conséquents. Raison pour laquelle son financement doit pouvoir compter sur un apport cantonal de 10 millions au minimum provenant du budget ordinaire, en dehors de la cotisation des membres, de la participation des tiers et du sponsoring.

La compétence d'un tel centre, tel que Valais/Wallis Promotion, sera jugée à la hauteur desdits sponsors et des mandats des membres.

Le souci concernant l'élection des membres du conseil d'administration se pose pour toute organisation bénéficiant d'un financement cantonal. Il est important qu'un conseil puisse travailler avant de montrer son efficacité. Un contrôle annuel paraît trop contraignant. Par contre, une convention-programme, présentée par le Conseil d'Etat et votée chaque quatre ans par le Grand Conseil, est judicieuse pour que ce dernier puisse garder un contrôle politique et, le cas échéant, intervenir pour corriger dans un sens ou dans un autre cette convention-programme et son financement.

Le groupe ADG salue la décision de la commission qui va dans le sens de sa proposition de contrôle parlementaire.

Il est difficile, à ce stade, d'être plus précis pour le financement global de Valais/Wallis Promotion car les conclusions du groupe de travail "Structures et financement", présidé par Luc Fellay, ne sont pas encore disponibles. C'est l'objet de la deuxième commission.

Cette loi est un outil indispensable pour la promotion du Valais et de l'ensemble des secteurs de son économie. Elle traduit la prise de conscience d'une interdépendance croissante de l'économie en général. Malgré les intérêts particuliers des différents secteurs, il est urgent pour les futurs responsables de collaborer dans un esprit respectueux des forces de chacun pour un intérêt commun: celui d'une économie valaisanne durable.

Le groupe ADG accepte à la majorité ce projet de loi.

Je vous remercie pour votre attention

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le groupe DC du Centre est satisfait. Cette première mouture amendée correspond mieux à nos attentes.

Au-delà des synergies mises en place, l'acceptation de nos amendements évitera, en tout cas en partie, une guerre des chefs et une guerre de pouvoir entre les trois secteurs: agriculture, tourisme et économie, sur la base du financement prépondérant d'un des acteurs.

Par cette même correction, l'amélioration des moyens financiers des destinations leur permettra de mieux se mettre en valeur, à la satisfaction de leur clientèle. Il ne suffit pas de faire venir les touristes; il faut qu'ils soient satisfaits pour revenir.

En outre, l'augmentation de 3 millions du budget à 10 millions permettra à cette nouvelle entité Promotion Valais/Wallis d'enfiler un costume pas trop étriqué, même si celui-ci serrera encore un peu aux entournures.

Nous nous réjouissons, dès maintenant, des retouches apportées dans les années qui viennent pour adapter le costume à la bonhomie de Promotion Valais/Wallis.

Pour le surplus, nous attendons que les remarques exprimées à l'entrée en matière trouvent des réponses pour la deuxième lecture.

Certains prétendent qu'accepter cette mouture est inconséquent par rapport aux remarques d'entrée en matière. Pour nous, au contraire, c'est un signe de confiance au vu des améliorations apportées et des améliorations attendues. C'est le premier pas, un premier pas réussi. Et, comme disait Neil Armstrong: "Bonne chance, Monsieur Gorsky!"

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous avons fait le tour des groupes qui souhaitaient s'exprimer.

Nous passons aux interventions individuelles.

M. le député Willy Giroud, PLR:

Je n'ai pas besoin de vous dire pour qui je m'exprime; je l'ai déjà fait lors du débat d'entrée en matière.

Si j'étais passablement fâché lors du débat d'entrée en matière par l'attitude de certains partenaires futurs de Valais/Wallis Promotion, je suis heureux de constater, à l'issue des débats de première lecture, que ce Parlement n'a pas cédé au chant des sirènes de certains lobbyistes inélégants. Toutefois, la route qui nous mènera à la création de la société Valais/Wallis Promotion sera encore longue et tortueuse.

J'en appelle ici à tous les partenaires de la future société pour que nous puissions travailler dans un climat serein, où tout le monde tirera à la même corde, car il y a de fortes chances que ce projet soit tué dans l'œuf si le climat de suspicion qui a prévalu durant quelques jours avant le débat d'entrée en matière devait perdurer après la première lecture.

Donc, après ces débats, je suis content de l'issue de ce qui se passe et j'accepterai cette loi en première lecture, et je me réjouirai d'entendre les débats de deuxième lecture.

Merci pour votre écoute.

La discussion est close.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Le projet Valais/Wallis Promotion a été élaboré en collaboration avec différents acteurs de la base.

La société proposée figurait déjà dans la loi sur le tourisme de 2008 et ne faisait l'objet d'aucune contestation.

En acceptant de modifier l'article 15 et de doter cette nouvelle société d'un montant annuel d'au moins 10 millions, cette société peut être créée et devenir crédible.

En acceptant de supprimer, à l'article 26 alinéa 3, cette répartition des taxes, le Grand Conseil donne un signal clair envers tous les acteurs concernés par ces taxes.

La commission a changé de point de vue concernant la répartition des taxes et a voulu donner un signal clair pour tous les acteurs concernés, tout en demandant à la deuxième commission de bien vouloir approfondir cette question.

Il serait primordial pour la deuxième commission de pouvoir avoir l'ordonnance et le plan financier afin d'avoir tous les éléments en main pour avoir une vision d'ensemble de cette loi.

Nous prions également le département de faire diligence afin de pouvoir, au budget 2013, décider de la première convention-programme qui devrait entrer en vigueur en janvier 2013.

Je remercie tous les groupes qui acceptent ce projet de loi en première lecture. Je remercie également le département concerné, le Service parlementaire ainsi que le rapporteur.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

J'aimerais profiter de remercier tous les groupes qui, après une discussion sereine aussi en commission, acceptent cette loi en première lecture.

Il est évident qu'il y a encore beaucoup de pain sur la planche, il y a encore beaucoup de boulot parce que, maintenant, on doit concrétiser.

Mais, il était important que, dans une première lecture, on jette les bases parce que c'est sur ces bases que l'on peut maintenant concrétiser, ensemble avec les acteurs, soit le contrat de prestations, soit le business plan, soit l'ordonnance. Et il est évident qu'au début de la deuxième lecture, tous ces documents seront établis. Mais j'aimerais vous avertir: ne commencez pas après, et je crois que ce n'est pas le rôle, à un certain moment, de venir et de dire: mais, dans ce business plan, les 5'000 francs qui sont prévus pour cet objet-là sont mal utilisés... C'est toujours un peu le souci aussi, c'est de dire, à un certain moment, que chacun a, dans une certaine phase, un certain rôle et une certaine responsabilité. Mais ce que l'on fait aujourd'hui, il y a quand même une force innovante, et je le dis clairement: on parle d'une convention cadre lors de l'établissement d'un crédit cadre pour quatre ans. C'est clair que dans un tel contexte, si le Grand Conseil prévoit, dans un crédit cadre, ces moyens, il doit quand même aussi avoir la possibilité d'intervenir et de définir aussi des axes. Mais là aussi, respectez à un certain moment le niveau de la surveillance et du contrôle. C'est quelque chose qui est assez pionnier dans le fait de dire: voilà, le Grand Conseil, tous les quatre ans, sur une entité qui bénéficiera de beaucoup d'argent public, a un certain contrôle. Et tous les quatre ans, on doit aussi rendre des comptes envers le Grand Conseil à travers la discussion du crédit cadre. Chaque année, à travers le budget, le Grand Conseil garde la

maîtrise et, après, c'est le rôle du Conseil d'Etat, dans le cadre de la convention-programme sur quatre ans, chaque année, de concrétiser par un contrat de prestations avec cette société la concrétisation de cette convention cadre. A travers chaque discussion budgétaire, vous avez aussi la possibilité d'intervenir. Et donc la gouvernance reste aussi une gouvernance partagée entre le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, et surtout après aussi à travers le conseil d'administration de cette entité, qui ne sera pas élu à 100% par le Conseil d'Etat parce que c'est une société de droit autonome public mais qui prévoit des membres et ce sont les membres qui désigneront au moins quatre de leurs représentants. Et là, tous les professionnels qui ont ces compétences, et c'est ce que l'on recherche, il faut avoir un conseil d'administration très très compétent, qui sait aussi voir l'objectif du marketing du Valais en tant que tel.

Alors, oui, Monsieur le député René Constantin, merci d'avoir examiné et merci aussi aux commissaires qui ont posé les bonnes questions.

Ce que je dois dire à l'UDC: à un certain moment, si on ne pose pas de questions, je ne peux pas répondre parce que, à un certain moment, vous avez cette tendance de dire qu'il reste encore beaucoup de questions ouvertes. Mais, si on me les pose, je peux répondre à toutes les questions. J'ai fait la démonstration en commission de pouvoir répondre à toutes les questions, parce qu'on ne s'arrête pas à faire quelque chose de vide.

Mais ce qui est vrai, il y a l'ordonnance à faire, il y a le contrat de prestations à faire, il y a le business plan à faire. Cependant, ce sont clairement des choses que, dans ce Parlement, on avait toujours l'habitude de faire pour la deuxième lecture. Si je dois commencer à faire l'ordonnance avant la loi, si je dois faire le business plan avant la création ou le premier vote, je n'ai pas les éléments définitifs pour concrétiser.

Alors, dans ce sens, il serait élégant de la part de l'UDC de faire aussi un acte de confiance et de dire: on vous donne cette confiance; on sait que, jusqu'à la deuxième lecture, vous devrez nous remettre ces documents. Et on va le faire.

Ce que je n'accepte pas, c'est qu'on dise qu'on n'a pas tiré des leçons de la loi sur le tourisme, de la défaite qu'on a eue, qu'on a eue ensemble..., bon il y en a quelques-uns qui ont gagné, on peut le dire. Mais, il y a quand même ici dans cette salle des gens qui étaient avec moi dans cette campagne.

Dans ce sens, on a intégré tous ou beaucoup de membres du comité référendaire. Dans tous les groupes de travail, il y avait des personnalités du groupe référendaire, de tous les partis, tout le monde était là.

Si aujourd'hui on vous propose cette solution, c'est après deux ans de travail et de réflexion et de mise ensemble.

Alors, dans ce sens, ce serait vraiment un geste de confiance, si vous vouliez bien nous la donner. Sinon, je vous dis que vous n'avez pas raison de ne pas nous donner cette confiance.

Noch vielleicht eine Bemerkung auf deutsch.

Ich danke den Votanten, die die Bedeutung gesehen haben.

Ich möchte noch in Richtung SPO auch noch etwas sagen. Ich habe in der letzten Zeit immer wieder gehört, dass diese Organisation nicht Cornichons diesmal aber Rüben, Sägeblätter und Hotelzimmer gemeinsam verkaufen soll. Da ist irgendwo ein Fehler des Grundverständnisses von einem modernen Standortmarketing, von einer Standortpromotion.

Hier geht es nicht darum, dass Valais Promotion das Produktemarketing der Lonza oder das Produktemarketing der Bosch Scintilla AG übernimmt. Es geht doch nicht darum, dass man hier Sägeblätter verkauft, es geht darum, dass man den Wirtschaftsstandort Wallis auch mitverkauft und zum Wirtschaftsstandort gehört auch die Bildungslandschaft Wallis, gehört die Steuerpolitik des Kantons Wallis, gehört die Energiepolitik des Landes.

Das alles macht den Wirtschaftsstandort Wallis aus und das ist eben gerade diese Promotion. Aber wir gehen nicht auf die Ebene der Rüben. Wir gehen dahin, dass wir zum Beispiel im Landwirtschaftsbereich das Wallis als Gastronomieland oder das Wallis als Weinland positionieren und deshalb muss man ganz klar den Unterschied machen zwischen Imagemarketing und Produktemarketing auf der richtigen Stufe. Und da habe ich einfach festgestellt, dass irgendwo da bei einer grauen Eminenz graue Zellen vorhanden sind, die nicht in der Lage sind dies auseinander zu halten. Das wollte ich auch einmal gesagt haben.

Ich danke in diesem Fall für die Unterstützung. Wir haben eine solide Basis gelegt und werden mit dieser soliden Basis einen Schritt weitergehen und ich freue mich auf die Auseinandersetzung. Ich möchte dieser "rassembleur" sein, der diese Gesellschaft auf eine gute Basis setzt und danke für Ihr Vertrauen.

Merci pour la confiance.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous savez que, en principe, on ne réintervient pas après le Conseil d'Etat, mais comme vous allez nous annoncer que vous avez changé d'avis..., je vous donne exceptionnellement la parole!

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Monsieur le président du Grand Conseil, je suis navré de vous dire que je ne sors pas du chemin de Damas.

Si j'ose intervenir très brièvement à une heure aussi tardive et même après le chef du département, c'est juste pour corriger un point.

Monsieur le chef du département, j'aimerais quand même vous dire qu'il y a en tout cas une démonstration que vous n'avez pas faite depuis le début de la session, c'est celle d'avoir présenté ce projet après le rapport Fellay que vous avez vous-même demandé.

Et c'est justement parce que vous persistez à mettre la charrette avant les bœufs que nous ne pouvons pas accepter ces méthodes et que nous ne pouvons pas accepter cette loi en première lecture.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Encore une fois, dans tous les groupes de travail, dans tout ce que j'ai annoncé, vous pouvez regarder, depuis deux ans, j'ai toujours dit: on va créer, par étapes, d'abord la société Valais/Wallis Promotion, avec un financement qui est assuré pour cette société; on va, après, s'occuper des structures et du financement des destinations, des régions, dans une étape ultérieure. Et on a dit qu'on créera l'observatoire du tourisme, et on va le créer jusqu'à la fin de l'année (assuré). On va créer la société Valais/Wallis Promotion dans la deuxième étape. Après, dans la troisième étape, on s'occupera des structures du bas et du financement des structures du bas.

Alors, il y a une logique. Elle était annoncée, elle a été discutée dans les groupes de travail. Dans ces groupes de travail, il y a des membres de votre parti, il y a des membres du comité référendaire. Ils étaient d'accord d'avancer comme cela.

Alors, j'ai fait tout en toute transparence et j'espère que le vote qui va intervenir démontrera que le chemin était juste. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous sommes ainsi arrivés au moment du vote final.

La loi sur la création de la société de promotion du Valais est adoptée par 105 voix contre 7 et 4 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version française) et le projet du Conseil d'Etat (version allemande), et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Le président:

Comme nous l'avons vu tout au long du débat sur ce projet de loi, le financement des tâches publiques pose toujours problème.

Je me permets un petit coup de pub puisque le conseiller d'Etat, président du Gouvernement et ministre des finances vaudois Pascal Broulis est ce soir en ville de Sion dans une librairie de la place pour dédicacer son livre qui a un titre tout à fait sympathique puisqu'il s'appelle "L'impôt heureux".

Et puis, si vous voulez vous restreindre au financement des tâches publiques dans le domaine du tourisme, je vous renvoie, via notre site Internet "Parlement sans papier" aux débats qui avaient eu lieu dans cette même salle, il y a exactement trois ans en arrière, au rapport de la deuxième commission de la défunte loi sur le tourisme. Si quelqu'un veut un exemplaire dédicacé, je suis volontiers à votre disposition!

Merci pour votre attention et votre travail durant cette semaine parlementaire.

Je vous souhaite un bon week-end, un bon retour chez vous et de bonnes délibérations sur les amendements du budget.

Nous nous retrouverons tous ici en décembre.

La session ordinaire de novembre 2011 est officiellement close à 16 h 55.

DECISION
concernant la deuxième phase de la recapitalisation complémentaire de CPVAL

BESCHLUSS
betreffend die zweite Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung der PKWAL

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission: *David Théoduloz*

Rapporteur: *Mathieu Fardel*

<p style="text-align: center;">1. Article 3</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>a) durée: 40 30 ans;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 3</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>a) Dauer: 40 30 Jahre;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">2. Article 3</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) David Queloz</i></p> <p>b) intérêt: intérêt correspondant au taux technique valant pour les rentiers dans le système de la primauté des cotisations 2.5%;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 3</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) David Queloz</i></p> <p>b) Zins: Zinssatz, der dem technischen Satz für die Rentner im System des Beitragsprimats entspricht 2.5%;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

DECISION

concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Visperterminen

BESCHLUSS

betreffend die Genehmigung des Vorprojekts und die Gewährung eines Rahmenkredits für den Erhalt der terrassierten Rebberge in Visperterminen

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

<p>1. Article 2 <i>Proposition du groupe PLR, par le député Narcisse Crettenand</i></p> <p>Un crédit-cadre de 7'623'200 francs au maximum est alloué en faveur de la réalisation...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 2 <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand</i></p> <p>Für die etappenweise Projektausführung wird ein Rahmenkredit von maximal 7'623'200 Franken für die Realisierung...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>2. Article 2 <i>Proposition du groupe PLR, par le député Narcisse Crettenand</i></p> <p>Un crédit-cadre de 7'623'200 francs est alloué en faveur de la réalisation, par étapes, dans un délai de douze ans au maximum, des mesures prévues à l'avant-projet (part cantonale 4'023'200 francs et part fédérale 3'600'000 francs, base de référence 2011).</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 2 <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand</i></p> <p>Keine Änderung im deutschen Text.</p>

LOI
sur la création de la société de promotion du Valais (première lecture)

GESETZ
über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

1. Loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000 Article 15quinquies

Proposition du groupe PDCC, par les députés Grégoire Dussex et Pascal Bridy

¹Le canton du Valais accorde à Valais/Wallis Promotion des aides financières annuelles dans le cadre des crédits autorisés et sur la base d'un mandat de prestations. ~~Le Grand Conseil se détermine chaque quatre ans sur le crédit cadre.~~

²Les contributions annuelles du canton du Valais en faveur de la Société de promotion du Valais se montent à 10'000'000.00 au minimum.

Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission:

¹Le canton du Valais accorde à Valais/Wallis Promotion des aides financières annuelles dans le cadre des crédits autorisés **d'un montant minimum de 10 millions de francs** et sur la base d'un mandat de prestations.

Gesetz über die kantonale Wirtschaftspolitik vom 11. Februar 2000 Artikel 15quinquies

Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Grégoire Dussex und Pascal Bridy

¹Der Kanton Wallis gewährt Valais/Wallis Promotion jährliche Finanzhilfen im Rahmen der bewilligten Kredite und aufgrund einer Leistungsvereinbarung. ~~Der Grosse Rat bestimmt alle vier Jahre auf dem Beschlussweg den Rahmenkredit.~~

²Die Beiträge des Kantons Wallis zugunsten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion betragen mindestens 10'000'000.00 pro Jahr.

Zurückgezogen zugunsten der neuen Formulierung der Kommission:

¹Der Kanton Wallis gewährt Valais/Wallis Promotion jährliche Finanzhilfen im Rahmen der bewilligten Kredite **von mindestens 10 Millionen Franken** und aufgrund einer Leistungsvereinbarung.

<p>² Le Grand Conseil se détermine délibère de la convention-programme chaque quatre ans et décide du sur le crédit-cadre correspondant.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>² Der Grosse Rat bestimmt berät alle vier Jahre über die Programmvereinbarung und beschliesst auf dem Beschlussweg den entsprechenden Rahmenkredit.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>2. Loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000 Article 15quinquies</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député Diego Wellig</i></p> <p>Le canton du Valais accorde à Valais/Wallis Promotion des aides financières annuelles un montant de base annuel d'au moins 10 millions de francs dans le cadre des crédits autorisés et sur la base d'un mandat de prestations. Le Grand Conseil se détermine chaque quatre ans sur le crédit-cadre. Les moyens doivent impérativement être utilisés au $\frac{3}{4}$ à des fins touristiques.</p> <p>Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission</p>	<p>Gesetz über die kantonale Wirtschaftspolitik vom 11. Februar 2000 Artikel 15quinquies</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Wellig</i></p> <p>Der Kanton Wallis gewährt Valais/Wallis Promotion jährliche Finanzhilfen jährlich einen Sockelbeitrag von mindestens Franken 10 Mio. im Rahmen der bewilligten Kredite und aufgrund einer Leistungsvereinbarung. Der Grosse Rat bestimmt alle vier Jahre auf dem Beschlussweg den Rahmenkredit. Die Mittel müssen zu $\frac{3}{4}$ zwingend für touristische Zwecke verwendet werden.</p> <p>Zurückgezogen zugunsten der neuen Formulierung der Kommission</p>
<p>3. Loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000 Article 15quinquies</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Beat Rieder</i></p> <p>¹ Le canton du Valais accorde à Valais/Wallis Promotion des aides financières annuelles dans le cadre des crédits autorisés et sur la base d'un mandat de prestations.</p> <p>² Les contributions annuelles de l'Etat en faveur de la Société de promotion du Valais s'élèvent au minimum à CHF 10'000'000.</p> <p>Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission</p>	<p>Gesetz über die kantonale Wirtschaftspolitik vom 11. Februar 2000 Artikel 15quinquies</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat Rieder</i></p> <p>¹ Der Kanton Wallis gewährt Valais/Wallis Promotion jährliche Finanzhilfen im Rahmen der bewilligten Kredite und aufgrund einer Leistungsvereinbarung.</p> <p>² Die jährlichen Beiträge des Staates zu Gunsten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion betragen mindestens CHF 10'000'000.00.</p> <p>Zurückgezogen zugunsten der neuen Formulierung der Kommission</p>

<p>4. Loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000 Article 15 quinquies (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German Eyer</i></p> <p>Le contrat de prestations entre l'Etat du Valais d'une part et la société Valais/ Wallis Promotion d'autre part est soumis chaque année aux délibérations et à l'approbation du Grand Conseil. Font partie intégrante de ce contrat de prestations les montants que l'Etat du Valais octroie à ladite société.</p> <p>Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission</p>	<p>Gesetz über die kantonale Wirtschaftspolitik vom 11. Februar 2000 Artikel 15 quinquies (neu)</p> <p><i>Vorschlag der AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) -Fraktion, durch Grossrat German Eyer</i></p> <p>Die Leistungsvereinbarung zwischen dem Staat Wallis einerseits und der Gesellschaft Valais/Wallis Promotion wird jährlich vom Grossen Rat beraten und genehmigt. Bestandteil dieser Leistungsvereinbarung sind die Beträge, die der Staat Wallis an diese Gesellschaft leistet.</p> <p>Zurückgezogen zugunsten der neuen Formulierung der Kommission</p>
<p>5. Loi sur le tourisme du 9 février 1996 Article 19 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député Diego Wellig</i></p> <p>Le montant de la taxe de séjour... des résidences. Il ne peut pas dépasser 2 fr. 50 6 fr. par nuitée.</p> <p>Retirée</p>	<p>Gesetz über den Tourismus vom 9. Februar 1996 Artikel 19 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Wellig</i></p> <p>Der Kurtaxenansatz trägt... Rechnung. Er darf 2 Franken 50 6 Franken je Übernachtung nicht übersteigen.</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p style="text-align: center;">6. Loi sur le tourisme du 9 février 1996 Article 26 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député Diego Wellig</i></p> <p>Supprimer. L'alinéa 3 devient l'alinéa 2.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Gesetz über den Tourismus vom 9. Februar 1996 Artikel 26 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Wellig</i></p> <p>Streichen. Absatz 3 wird Absatz 2.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">7. Loi sur le tourisme du 9 février 1996 Article 26 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député Diego Wellig</i></p> <p>Il est réparti... de développement. Ce montant doit impérativement être utilisé par Valais/Wallis Promotion à des fins touristiques.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Gesetz über den Tourismus vom 9. Februar 1996 Artikel 26 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Wellig</i></p> <p>Er geht zu zwei Drittel... Verkehrsverein. Der Ertrag muss von Valais/Wallis Promotion zwingend für touristische Zwecke verwendet werden.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">8. Loi sur le tourisme du 9 février 1996 Article 26 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par les députés Grégoire Dussex et Pascal Bridy</i></p> <p>Il est réparti à raison de deux tiers à Valais/Wallis Promotion et d'un tiers affecté intégralement à la société de développement concernée.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Gesetz über den Tourismus vom 9. Februar 1996 Artikel 26 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Grégoire Dussex und Pascal Bridy</i></p> <p>Er geht zu zwei Dritteln an Valais/Wallis Promotion und zu einem Drittel vollständig an den betreffenden Verkehrsverein.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">9. Loi sur le tourisme du 9 février 1996 Article 26 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Beat Rieder</i></p> <p>Il est réparti à raison de deux tiers à Valais/Wallis Promotion et d'un tiers affecté intégralement à la société de développement concernée.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Gesetz über den Tourismus vom 9. Februar 1996 Artikel 26 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat Rieder</i></p> <p>Er geht zu zwei Dritteln an Valais/Wallis Promotion und zu einem Drittel vollständig an den betreffenden Verkehrsverein.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">10. Loi sur le tourisme du 9 février 1996 Article 31</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par les députés Grégoire Dussex et Pascal Bridy</i></p> <p>En cas d'introduction de la taxe de promotion touristique, la commune, le cas échéant la société de développement, versera à Valais/Wallis Promotion un montant équivalent aux deux tiers du produit annuel que rapporterait la taxe d'hébergement.</p> <p>Pour les Offices de tourisme ayant introduit la taxe de promotion touristique, le montant correspondant à la taxe d'hébergement leur sera versé par la commune.</p> <p>Retirée</p> <p>Nouvelle proposition de la commission: Supprimer l'article 31</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Gesetz über den Tourismus vom 9. Februar 1996 Artikel 31</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Grégoire Dussex und Pascal Bridy</i></p> <p>Wo die Tourismusförderungstaxe eingeführt ist, überweist die Gemeinde oder gegebenenfalls der Verkehrsverein, an Valais/Wallis Promotion einen Betrag, der 2/3 des rechnerischen Ertrages der Beherbergungstaxe entspricht.</p> <p>Wo die Tourismusförderungstaxe eingeführt ist, überweist die Gemeinde dem Tourismusbüro den Betrag, der dem Ertrag der Beherbergungstaxe entspricht.</p> <p>Zurückgezogen</p> <p>Neuer Vorschlag der Kommission: Artikel 31 streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">11. Loi sur le tourisme du 9 février 1996 Article 31</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député Diego Wellig</i></p> <p>En cas d'introduction... la taxe d'hébergement. Ce montant doit impérativement être utilisé par Valais/Wallis Promotion à des fins touristiques.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Gesetz über den Tourismus vom 9. Februar 1996 Artikel 31</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Wellig</i></p> <p>Wo die Tourismusförderungstaxe... der Beherbergungstaxe entspricht. Dieser Betrag muss von Valais/Wallis Promotion zwingend für touristische Zwecke verwendet werden.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">12. Loi sur le tourisme du 9 février 1996 Article 31</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Beat Rieder</i></p> <p>En cas d'introduction de la taxe de promotion touristique, la commune, le cas échéant la société de développement, versera à Valais/Wallis Promotion un montant équivalent aux deux tiers du produit annuel versera le montant que rapporterait la taxe d'hébergement à la société de développement.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Gesetz über den Tourismus vom 9. Februar 1996 Artikel 31</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat Rieder</i></p> <p>Wo die Tourismusförderungstaxe eingeführt ist, überweist die Gemeinde oder gegebenenfalls der Verkehrsverein, an Valais/Wallis Promotion einen Betrag, der 2/3 des rechnerischen Ertrages jenen Betrag, welcher rechnerisch der Beherbergungstaxe entspricht, dem Verkehrsverein.</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p style="text-align: center;">13. III Etablissement des structures de la société Alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German Eyer</i></p> <p>Le Conseil d'Etat Grand Conseil est compétent pour...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">III Errichtung der Gesellschaftsstrukturen Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) -Fraktion, durch Grossrat German Eyer</i></p> <p>Der Staatsrat Grosse Rat ist zuständig für...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">14. III Etablissement des structures de la société Alinéa 2 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German Eyer</i></p> <p>Le Grand Conseil élit les membres du conseil d'administration. Il détermine la structure organisationnelle durant cette phase de transition.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">III Errichtung der Gesellschaftsstrukturen Absatz 2 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) -Fraktion, durch Grossrat German Eyer</i></p> <p>Der Grosse Rat wählt die Mitglieder des Verwaltungsrates. Er legt die Organisationsstruktur während dieser Übergangszeit fest.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>